

*Conservé (à l'Académie)*

MÉMOIRES *929*  
DE L'ACADÉMIE  
DE NIMES.

VII. SÉRIE. — TOME XXI. — Année 1898.



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER  
A. CHASTANIER, SUCESSEUR  
12 — rue Pradier — 12

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

*Pièces liminaires lues dans la séance publique du 12 mai 1898.*

	Pages
Un académicien militaire au siècle dernier, le major de Bruerys d'Aigalliers (1743-1806), discours d'ouverture, par <i>M. le comte E. de Balncourt</i> , président.....	v
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1897, par <i>M. le pasteur Gustave Fabre</i> , président sortant.....	XXIII
Les Urnes de Nemrod, poésie, par <i>M. A. Ducros</i> , membre résidant.....	XXXI
La jeunesse contemporaine à la recherche d'un idéal, par <i>M. J. Rocafort</i> , membre résidant.....	XXVIII
Devant la mer, poésie, par <i>M. R. Fevrier</i> , membre non résidant.....	XLV
Lou Rinar et li Rasin, fable patoise, imitée de La Fontaine, œuvre posthume de <i>M. A. Bigot</i> , membre résidant.....	XLVII

### DROIT ET ÉCONOMIE POLITIQUE

L'année législative — Lois nouvelles de 1898, par <i>M. Michel Jouve</i> , membre résidant.....	405
---	-----

### HISTOIRE ET HISTOIRE LOCALE

Les Criées d'Aramon, texte en langue d'oc de 1522 (1523), publié par <i>M. E. Bondurand</i> , membre résidant.....	163
Un nimois célèbre, Jean de Varanda et sa famille, d'après les documents originaux inédits, par <i>M. Prosper Falgairolle</i> , membre non résidant.....	187
Notre-Dame de Vauvert. — Le Pèlerinage, la Paroisse, par <i>M. l'abbé E. Bouisson</i> , membre non résidant.....	245
Les villes de la Narbonnaise. — Marseille, par <i>M. Georges Maurin</i> , membre résidant.....	453

### HYGIÈNE ET MÉDECINE

Les plantes et la santé, par <i>M. le docteur Barral</i> , membre résidant.....	149
---	-----

	Pages
<b>LITTÉRATURE ET VOYAGES</b>	
En vacances ! par <i>M. Paul Clauzel</i> , secrétaire perpétuel.	1
Essai biographique et littéraire sur M. le chanoine Delacroix, par <i>M. l'abbé Louis Bascoul</i> , correspondant...	53
Un prédicateur du XV <sup>e</sup> siècle, Olivier Maillard, par <i>M. le chanoine Julien</i> , membre résidant.....	177
Quatorze lettres de Florian, communiquées par <i>M. E. Benoit-Germain</i> , membre résidant.. . . . .	427

**PÉDAGOGIE**

Pour le baccalauréat, par <i>M. l'abbé C. Delfour</i> , membre résidant.... . . . . .	225
Un projet de réforme de l'enseignement secondaire, par <i>M. J. Rocafort</i> , membre résidant. . . . . .	493
La formation pédagogique dans l'Université. par <i>M. J. Rocafort</i> , membre résidant . . . . . . . . . .	511
De l'utilité de la langue grecque dans le programme de l'enseignement classique, par <i>M. le chanoine Ferry</i> , membre résidant.. . . . . . . . . . .	523

**SCIENCES**

A propos du « Tir de l'infanterie aux grandes distances. » — La rasance des terrains avec le clipsomètre du lieutenant d'André du 100 <sup>e</sup> régiment d'infanterie », par <i>M. le général Bertrand</i> , membre résidant.....	121
Le phonographe et ses dérivés dans leurs applications récentes, par <i>M. Gérard Lavergne</i> , membre résidant.	135
<hr/>	
Concours académiques pour les années 1899 et 1900.....	535

*Documents annexes pour servir à l'histoire de l'Académie.*

Donateurs à l'Académie.....	536
Tableau nominatif des membres et correspondants de l'Académie au 31 décembre 1898.....	540
Liste des Sociétés correspondantes.....	547
Liste des ouvrages adressés à titre d'hommage à l'Académie au cours de l'année 1898.....	554
Publications de l'Académie depuis 1756.....	557

# PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 12 mai 1898

---

## UN ACADÉMICIEN MILITAIRE AU SIÈCLE DERNIER

# LE MAJOR DE BRUEYS D'AIGALLIERS

(1743-1806)

## DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

**M. le comte E. de BALINCOURT,**

Président.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Les éloges académiques que le Tout-Paris élégant et lettré court entendre sous la coupole Mazarine ne sont pas d'usage dans notre modeste Compagnie. Les discours de réception y sont inconnus; lorsque l'heure de l'inévitable séparation arrive pour l'un de nous, quelques paroles d'adieux et de regrets prononcées sur sa tombe, parfois une étude bienveillante consacrée plus tard à sa mémoire par la reconnaissance ou l'amitié, et c'est tout. Mais lorsqu'après de longues années, il s'est opéré parmi nos prédécesseurs cette sélection que le temps a seul le privilège d'accomplir, n'est-il pas permis aux esprits curieux du passé de rechercher si, au siècle dernier par exemple — hâtons-nous de nommer ainsi le XVIII<sup>e</sup> pendant qu'il en est temps encore — nous ne comptons pas dans notre Académie quelque gentilhomme de plume ou d'épée, quelque Florian ou quelque Saint-Lambert, dont il serait intéressant de faire revivre la silhouette plus ou moins effacée ?



Il y a quelques années et peu de temps encore que dans des archives familiales, gracieusement mises à ma disposition, je trouvais tous les éléments inédits d'une étude sur ce type entrevu. (1)

Certes le nom de Brueys d'Aigalliers n'est pas pour nous celui d'un inconnu. Il y a près d'un siècle que Vincens-Saint-Laurent rendait un hommage public à sa mémoire dans une séance pareille à celle qui nous réunit aujourd'hui. Il avait vécu près de lui et son éloge, sous la forme académique traditionnelle, laisse voir une estime vraie et une affection sincère.

Mais s'il a esquissé à grands traits sa carrière militaire, son œuvre littéraire et sa vie politique, il n'a sans doute pas connu cette correspondance intime que son collègue avait conservée, recopiée, classée, annotée et comme préparée pour la postérité. D'ailleurs quel attrait pouvaient avoir pour ses contemporains les marivaudages du siècle *charmant* au sortir de la Terreur, les épisodes de la guerre de Hanovre en pleine épopée impériale ? Or ce que Vincens-Saint-Laurent avait dû négliger, ne fût-ce même que par discrétion, est précisément ce qui nous semble de nos jours le plus intéressant.

Je vais donc essayer de glaner les épis dédaignés de cette première moisson ; je vais montrer cet officier aimable et intelligent, menant de front le métier, le travail et les plaisirs et suivre, à travers le prisme chatoyant de cette société disparue, cette vie en définitive si heureusement remplie. Seulement c'était un ami que l'on écoutait le 21 décembre 1806, à la séance publique de l'Académie du Gard et, puisque c'est à ses souvenirs que j'emprunte ce récit, c'est mon héros lui-même que je veux en quelque sorte laisser parler dans celle d'aujourd'hui.

(1) M. le Colonel d'Entraigues au château de Fontarèches et M. le Comte de Régis à Nîmes.

Gabriel-François de Brueys, né à Uzès le 28 février 1743, était fils de Gabriel de Brueys, baron d'Aigalliers (1) et de Marguerite de la Rouvière. En sa qualité d'ainé, il fut appelé, selon l'usage, du nom du fief paternel sous lequel il est le plus connu. Son père avait eu, en outre, de cette première alliance, une fille mariée à Louis d'Entraigues et d'une seconde, une fille et deux fils, dont le plus jeune, devenu vice-amiral, périt à Aboukir dans cette funeste journée qui a rendu inoubliable le nom de sa famille. Le baron Gabriel, ancien capitaine au régiment de Forez, esprit fin et cultivé, amateur passionné de musique, dirigea, sous le double rapport artistique et littéraire, l'éducation de son fils aîné et s'intéressa toute sa vie à ses progrès.

Ce n'est pas une correspondance ordinaire que cet échange de conseils et d'essais entre le père et le fils. Les principes religieux, les règles d'une sévère économie, imposée par leurs faibles ressources, y tiennent une certaine place, mais la tendresse paternelle et le respect filial y dominent. On y sent toute la force des vieilles traditions, on y respire dans la saine atmosphère de cet esprit de famille que tant de causes ont affaibli parmi nous.

Le choix d'une carrière pour leur enfant n'était pas alors ce problème anxieux qui torture les parents de nos jours : dans toutes les conditions on suivait la profession paternelle. En conséquence, à l'âge de treize ans, d'Aigalliers, sous la tutelle d'un sergent recruteur en tournée dans l'Uzège, regagnait, à Calais, le régiment de Forez où l'attendait un emploi d'enseigne dans la compagnie colonelle. On peut se demander aujourd'hui de quelle utilité pouvaient être des officiers de cet âge, en garnison comme à la guerre, et quelle autorité ils pouvaient avoir sur leurs hommes. Il faut savoir que ceux-ci, véritables soldats de carrière, traitaient ces enfants, destinés par leur naissance à les commander, avec la déférence affectueuse

(1) J'ai adopté cette orthographe du nom de d'Aigalliers, bien qu'elle soit défectueuse, parce que c'était celle du major.

de vieux serviteurs pour les fils de leurs maîtres. On leur réservait d'ailleurs, autant que possible, les fonctions de sous-aide-major qui, en les astreignant à un service journalier de discipline et d'instruction, les formaient au commandement sans leur en laisser la responsabilité. Quant à leur attitude au feu elle était digne de celle de leurs aînés. L'histoire des Enfants célèbres est pleine de leurs traits héroïques et pourquoi ces cadets-gentilshommes n'auraient-ils pas égalé en bravoure ces tambours de quinze ans qui, quelques années plus tard, battaient la charge sous la mitraille, en tête des armées de la République ?

Le séjour au régiment était souvent pour eux comme une continuation de la vie de famille. Le baron d'Aigalliers avait été capitaine au corps, son frère y commandait une compagnie et c'était dans son logement, sous son étroite surveillance, que l'enfant poursuivait ses études et apprenait son métier. Quelques officiers originaires du Languedoc, le lieutenant-colonel de Pelet, M. d'Entraigues qui allait devenir son beau-frère, l'avaient accueilli avec bonté, charmés de son bon caractère et de sa docilité. Le premier lui apprenait la géométrie, les Frères de la Doctrine chrétienne lui enseignaient le dessin et la fortification, car c'était à l'école de ces disciples inattendus de Vauban qu'étudiaient les officiers de la garnison.

Veut-on avoir une idée de la journée du jeune enseigne ? Lever à huit heures, lecture jusqu'à neuf heures et demie : inspection de la garde, visite aux officiers, manœuvre de dix heures et demie à onze heures et demie, liberté jusqu'à deux heures. Puis lecture et musique jusqu'à quatre heures et demie : le reste du temps, jusqu'à dix heures, appartenait aux distractions mondaines. Mais comment notre jeune débutant tiendra-t-il son rang dans ce milieu où ses goûts l'appellent si souvent, où il est toujours le bienvenu grâce à son talent sur le violon, car véritable virtuose, il joue sa partie, à livre ouvert, dans tous les concerts ? Sa bourse est des plus légères. Avec 240 livres de solde de l'Etat et 400 de pension de sa famille, il faut faire face à 600 livres de dépenses obligatoires pour sa

nourriture et son entretien. Aussi s'endettera-t-il bientôt de 150 livres, dettes innocentes s'il en fût, nœuds d'épée, déjeuners, cadeaux et dragées ; mais elles seraient punies de prison, si son père, touché de sa lettre de repentir, n'avait payé, non sans de sévères remontrances, ces premières folies de jeunesse. Heureusement que le major du régiment, chez lequel il se rend tous les matins pour son service, le retient régulièrement à déjeuner, sous le bienveillant prétexte qu'il ne saurait grandir sans cela. Et de fait, promu sous aide-major (1), il avait dû demander chez lui une épée plus longue. Le tambour-major ne pouvant apercevoir les signaux réglementaires qu'il lui faisait en vain, avec son arme d'enfant, par-dessus les têtes des tambours. La nature et la cuisine du major s'entra'aidant, il devait atteindre la taille respectable de cinq pieds, six pouces. (2)

Lorsqu'en 1760 le régiment de Forez fut désigné pour l'armée du Bas-Rhin, ce fut une joie pour cet officier de dix-sept ans, « qui eût été honteux, disait-il, de revenir à

(1) En octobre 1756, ses lettres étant arrivées, il est reçu dans son nouveau grade devant le front du régiment sous les armes. Quelle joie, mais aussi quels frais exorbitants que devra solder la caisse paternelle ! Qu'on en juge. Au tambour-major, 12 livres ; à la compagnie, 9 livres ; au chirurgien major, 12 livres ; aux sifres à la première garde, 3 livres ; pour le serment de fidélité, 20 livres ; pour le déjeuner, 24 livres : total 80 livres, le tiers d'une année de solde.

(2) D'Agalliers, avec sa haute taille, son extrême myopie et sa tenue négligée, ne réalisait pas, il faut bien le dire, malgré sa figure avenante, le type du beau militaire. Il ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé de ces défauts extérieurs, car il enregistre les appréciations de son chef sur sa tournure, sans rien dissimuler de ce qu'elles ont de désagréable. M. de Pelet parle à son père « de son allure dégingandée à la tête de sa troupe et, quand il veut y remédier, de son air emprunte qui fait souffrir ceux qui le voient défiler. » Son portrait, de grandeur naturelle, est au château de Fontareches ; le peintre a été aussi véridique que le Colonel. Je note aussi que cet écrivain fécond était incapable de tailler ses plumes lui-même et qu'il avait recours à l'obligeance de son père, qui lui en expédiait des paquets de toutes tailles.

Uzès sans avoir vu le feu. » Il n'arriva pas à temps pour figurer à Closter-Camp à côté des régiments d'Auvergne, d'Alsace et de Normandie, mais il combattit à Willinghausen, dans cette malheureuse bataille perdue par la mauvaise entente de nos généraux. Les misères et les privations calmèrent bientôt l'enthousiasme du départ. « On ne nourrit plus ni nos chevaux, ni nos domestiques, écrit-il à son père; depuis quinze jours, nous couchons à la belle étoile, ne mangeant que du pain de munition. La viande est à huit francs la livre, le vin à trente sols la bouteille, l'eau même n'est pas potable », et il faut vivre avec trente-cinq livres de solde par mois. Sa seule ressource est d'entrer dans un corps de volontaires où, si l'on court plus de dangers en battant l'estrade, on arrive du moins des premiers à la maraude et aux réquisitions. Remarquez qu'il appartient à cette armée de Soubise dont certains historiens ont décrit avec complaisance le luxe asiatique, compté la vaisselle plate, les cuisiniers et les laquais. C'était peut-être vrai pour cette noblesse de cour qui encombrait les routes de ses équipages et les Etats-majors de sa présence inutile, mais non pour la majorité des officiers, pour ces pauvres gentilshommes de province qui, faisant la guerre à leurs frais, mouraient de faim sous les drapeaux.

Alors, quand les belligérants avaient pris de part et d'autre leurs quartiers d'hiver, les favorisés de la fortune repartaient en chaises de poste pour Paris, pour Vienne ou pour Berlin, tandis que ceux que leurs devoirs ou leur pauvreté retenaient dans les cantonnements y végétaient dans le repos et l'ennui jusqu'au printemps suivant. D'Aigalliers n'était pas homme à perdre ainsi son temps. Il ne savait pas le latin, l'instruction sommaire qu'il avait reçue à Uzès ne comportant pas cette étude, mais, à l'exemple de son père et sur ses conseils, il fit l'emplette d'un rudiment et d'un dictionnaire et se mit courageusement à l'œuvre. Seulement ce n'est pas l'*Epitome* ou le *De Viris* qu'il attaquera pour ses débuts : le seul auteur latin qu'il ait pu trouver c'est un Pétrone et c'est sans doute en vertu de la licence classique des camps qu'il se croit autorisé à

la traduction peu édifiante du *Satyricon*. Sa bibliothèque française est, il est vrai, plus sévère. Pascal, Bossuet, Fléchier, Boileau, les *Spectacles de la nature* composent son petit bagage. Quand il les a lus et relus, il les apprend par cœur. Il compose aussi une cantate : « Les fureurs de Mars jaloux d'Adonis », car la poésie, c'est son péché mignon. Son père a tâché de l'en détourner et je ne puis m'empêcher de citer les conseils qu'il lui donne à ce sujet.

« Je n'ai jamais désapprouvé qu'on prit plaisir à lire de bons vers et même à en faire quelquefois. Je crois, au contraire, que rien n'est plus propre à exercer l'esprit, à faire naître des idées et à donner du goût ; mais comme il ne faut jamais estimer les choses plus qu'elles ne valent et que le jugement et la justesse d'esprit sont préférables à tout autre talent, je pense, en même temps, que des lectures solides, qui nous mettent à même de raisonner et de réfléchir, doivent l'emporter de beaucoup sur celles qui ne sont que de pur agrément.... Ne vous laissez donc pas séduire, si vous m'en croyez, par l'appât trompeur d'une réputation de poète, après laquelle courent tant de jeunes étourdis. Comme rien n'oblige à faire des vers, croyez qu'on se rend au moins ridicule quand on n'en fait que de mauvais ou de médiocres. »

Cet avis sévère dut mortifier d'Aigalliers, mais ne le corrigea pas. La paix conclue, le régiment de Forez étant venu tenir garnison à Cherbourg, puis à Caen, il reprit sa vie mondaine. Quelques vers convenablement satiriques sur les demoiselles les plus en vue de cette dernière ville, y causèrent le plus vif émoi et y obtinrent le plus grand succès. Peut-être avait-il été piqué de voir celui de ces gracieux visages qui lui plaisait le plus se rembrunir à l'aveu de sa modeste fortune. En tout cas, ils valurent à leur auteur, dont l'anonyme fut vite dévoilé (1), une invi-

(1) Le gamin qui avait reçu un écu pour porter à domicile les couplets, en avait accepté deux des pères de famille pour le désigner : « Un grand officier qui regarde avec une lunette », avait-il dit.

tation au château d'Harcourt, dans la plus brillante compagnie.

C'était, du reste, la flèche du Parthe, car il s'embarquait l'année suivante pour Saint-Domingue, où son régiment, pour ses débuts, se vit enlever par la fièvre le quart de son effectif. Son moral n'en fut pas affecté. Reçu chez M<sup>me</sup> de Bourg-Joli (*sic*), charmante et musicienne, les duos pour clavecin et violon charmeront les heures que ne rempliront pas les joutes littéraires qu'il a instituées avec deux de ses amis, MM. de Lasalle et Demonchaux. « N'allez pas croire, écrit-il, que nous faisons les petits académiciens ; rien ne ressemble moins pourtant à des séances académiques que nos veillées. On y lit, sans ordre, ce que l'on imagine devoir le plus amuser. On n'y disserte point à tour de rôle ; chacun dit son mot à mesure qu'il se présente et une plaisanterie, au milieu de la lecture la plus sérieuse, est la bien venue, si elle arrive à propos. » O feu mon collègue, n'avez-vous jamais regretté dans vos séances à Nîmes l'Académie de Saint-Domingue ?

Un des opuscules les plus intéressants de notre auteur est la description de cette île, qu'il composa à la demande de l'une de ses anciennes muses de Normandie, dans le genre mixte, prose et poésie, mis à la mode par Chapelle et Bachaumont. « Je suis plus content de votre prose que de vos vers, lui répondait l'Aristarque paternel ; ce n'est pas que vous n'en fassiez parfois d'assez bons, mais les médiocres l'emportent, sans compter les rimes sur lesquelles vous êtes beaucoup trop cavalier. » Je serai moins sévère que le vieux baron. D'Aigalliers rime souvent avec une verve amusante, lorsqu'il nous montre, par exemple, l'influence de la température sur l'étiquette dans les visites de cérémonie ; les hommes mettant l'habit bas après le premier compliment et restant en veste blanche, les femmes se contentant d'un madras pour toute coiffure et d'une robe de toile peinte aux vives couleurs pour toute toilette.

Ainsi la vanité d'une riche habitante  
Ou d'un opulent sucrier,

Loin d'étaler aux yeux un luxe financier,  
Comme vous voyez se contente  
Du lesté accoutrement d'un galant cuisinier  
Ou des atours dont use, habile en son métier,  
Une blanchisseuse élégante.

Mais pour rien au monde, je ne voudrais citer ici le portrait à l'emporte-pièce qu'il nous fait des dames de la colonie. Son excuse est dans l'humeur atrabilaire où le jetait ce dangereux climat. Il l'avoue non sans mélancolie :

Loin de ce qui nous intéresse,  
Quand on a perdu la santé,  
Tout déplaît, tout choque, tout blesse ;  
Et le cœur ainsi tourmenté,  
Qui croit ne faire en sa détresse  
Que se plaindre avec liberté,  
Blâme souvent avec rudesse  
Ce que peut-être en sa tristesse  
Il juge avec sévérité.

« Oui, dit-il, en finissant, à son Egérie, avec la galanterie d'usage de son temps, peut-être n'ai-je écouté, pour vous parler de Saint-Domingue, que le chagrin que j'ai de vivre si loin de vous. Quoiqu'il en soit,

Les objets les plus délectables  
Y naîtraient en vain sous mes pas ;  
Le moyen de trouver aimables  
Des lieux que vous n'habitez pas ?

La demoiselle fut enchantée de l'ouvrage et des compliments et s'empressa de faire part de l'un et des autres à son entourage. Elle en remercia l'auteur avec cette restriction bien féminine : « Je n'ai pu résister au plaisir de faire admirer la légèreté et la délicatesse d'esprit de mon ami... Vous me rendez toute glorieuse. Un de nos savants a jugé que votre ouvrage méritait d'être lu à notre académie ; je m'y suis refusée : j'y aurais consenti si vous l'aviez fait pour une autre. »

Il fut néanmoins publié en 1805, mais alors M<sup>lle</sup> Vicaire, si jalouse de son hommage, était devenue depuis longtemps M<sup>me</sup> de la Faverie. A cette époque, si voisine de



celle de sa mort, d'Aigalliers fit paraître un petit volume d'œuvres choisies, extrait d'une quarantaine d'autres restés manuscrits, où il avait abordé toutes sortes de sujets, littérature, morale, sciences, philosophie et religion, en français et en italien, car il écrivait aussi facilement dans les deux langues et sans autre prétention que de garder le souvenir de ses études. Quelques fables heureusement versifiées, un apologue ingénieux sur l'oubli de la Fable et de La Fontaine dans l'Art poétique de Boileau (1), et une défense des Lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné le composent. Vincens-Saint-Laurent a donné de ces essais une analyse sur laquelle je ne reviendrai pas. Mais que l'ombre de notre auteur se rassure sur la gloire littéraire de la célèbre Marquise : elle est désormais à l'abri des dénigrements de Bussy, des critiques du P. Patouillet et des remarques de Voltaire.

- Déjà membre des Académies de Caen et des Ricoverati de Padoue, d'Aigalliers recherchait parfois un pareil honneur pour les autres, surtout quand son candidat était une dame. Il ne reculait pas alors devant une ruse innocente pour triompher de sa modestie. « Vous savez, écrit-il à son père, le 20 novembre 1769, que nous nous écrivons en italien, M<sup>me</sup> Verdier et moi. La connaissance que j'ai faite ici (à Monaco) de l'abbé Vedel, qui a été trente ans curé de paroisse à Saint-Louis de Rome, m'a suggéré l'idée de l'employer à la faire recevoir à l'Académie des Arcades, dont est M<sup>me</sup> du Bocage et dont était aussi M<sup>me</sup> Deshoulières. J'ai en conséquence demandé à M<sup>me</sup> Verdier sa traduction du XVI<sup>e</sup> chant du Tasse et celle de ses pièces qui a remporté le prix aux Jeux Floraux. J'ai remis ensuite ces deux ouvrages à l'abbé Vedel, qui les a adressés au Comte Cordelli et celui-ci, sans que l'abbé en sût

(1) Lettre du baron : « Votre lettre sur Boileau m'a fait grand plaisir. Elle est bien écrite, et, à trois ou quatre fautes près, pleine de bon sens et de raison. Elle me fait juger que, si vous tourniez un peu plus votre esprit du côté du raisonnement, vous iriez plus loin que vous ne croyez. » (1765)

rien, a fait recevoir M<sup>me</sup> Verdier sur le champ. » (1) Un aussi aimable introducteur méritait une récompense. Il fut admis quelque temps après dans la même compagnie, et, selon ses statuts, sous le nom de guerre bucolique de Pastor Alimedonte, auquel il fit ajouter plaisamment l'épithète d'Oilideo, pour indiquer que les olivettes étaient plus communes que les pâturages sur les côteaux de son pays natal. (Novembre 1767.)

Du reste, les travaux de Mars ne gênaient pas chez lui le commerce des Muses ; au contraire. Notre poète, devenu capitaine, tenait maintenant garnison à Monaco. Le prince Honoré IV l'accablait de prévenances, le prenant parfois pour collaborateur et souvent comme commensal. Là aussi, comme à Caen, comme à Léoganc, comme partout, il se trouvait à point une jeune personne très forte sur le clavecin. Il avait son violon, son frère Brueys de Saint-André son violoncelle ; des vers. de la musique, une bonne table, des fêtes au château, un site enchanteur,

(1) M<sup>me</sup> Verdier-Allut (1745-1813) montra dès sa jeunesse un goût très vif pour la poésie. Ses *Géorgiques du Midi* témoignent d'un style pur et d'une heureuse inspiration qui la mettent sur le même rang que M<sup>me</sup> Deshoulières. En 1776, elle perdit son mari, tué par accident, et voulut renoncer à son délasement favori. D'Aigalliers l'engagea à le reprendre pour soulager sa douleur. Elle lui répondit par ces vers touchants :

Mes pleurs ont arrosé ces tristes caractères  
Que l'amitié pour moi traça de votre main.  
Ah ! quand un ciel plus pur éclairait mon destin  
Nos chants étaient si doux, nos chansons si légères !  
. . . . .  
O vous qui seuls encore m'attachez à la vie,  
Mes amis, mes enfants, mon cœur vous apprécie,  
Mais pardonnez du moins à ce cœur éperdu,  
Pardonnez : accablé du coup le plus funeste  
Et toujours occupé du bien qu'il a perdu,  
Peut-il songer, hélas ! à celui qui lui reste ?

M<sup>me</sup> Verdier adressa plus tard à d'Aigalliers une ode qui figure dans ses œuvres publiées en 1862 par M. le Président de Clausonne.

que désirer de plus ? Il vint pourtant dans ce ciel bleu un nuage. En face de la côte d'azur — qu'on me pardonne cet anachronisme, on n'avait pas encore inventé pour elle ce joli nom — il y avait la Corse, la Corse vaincue maintenant et pacifiée, mais où il fallut aller relever les bataillons rentrant en France après l'annexion. Au bout de quatre ans de cet exil, sur lequel les documents nous manquent, le régiment de Forez rapatrié était versé dans celui d'Angoumois et d'Aigalliers y obtenait, la même année (1778), ce grade de major et cette croix de Saint-Louis, double objectif de sa carrière.

Il se lia dans son nouveau corps avec un officier de fortune, sans avenir militaire probable, mais homme de science et de cœur. On ne l'appelait alors que Théophile Malo-Corret : on le nomma plus tard La Tour d'Auvergne et le Premier grenadier des armées de la République. La dédicace suivante, écrite de sa main sur un de ses ouvrages offert, en 1792, à son ancien chef, atteste qu'il avait conservé pour lui des sentiments de reconnaissance et de vieille amitié : *Perillustri viro D. Daigalliers veteris amicitiae et grati animi tesseram, Theophilus La Tour d'Auvergne-Corret*. (Bibliothèque du comte de Régis.) André Chénier servit aussi, comme cadet-gentilhomme, dans Angoumois, en 1782, mais pendant six mois seulement.

La garnison de Belfort, qu'un bataillon d'Angoumois allait occuper, avait un précieux voisinage : c'était Montbelliard, appartenant alors au Wurtemberg, et le château d'Etupes, séjour d'été du prince Frédéric, frère du duc régnant et de la princesse sa femme, Dorothee de Prusse, nièce du grand Frédéric. L'usage voulait que les capitaines et les officiers supérieurs se fissent présenter à leurs Altesses : dès son arrivée, le major d'Angoumois s'empressa de solliciter une faveur qui lui fut immédiatement accordée. Il devint bientôt non seulement l'invité habituel, mais l'ami de la maison. Comment appeler autrement cette petite Cour aimable où, en dépit d'un cérémonial obligé, on vivait à la fois si largement et si simplement ; où l'on jouait le soir au loto, en prenant parfois du

thé impérial de Chine à 1.500 francs la livre ; où, par dessus tout, on aimait alors les Français et la France.

« La princesse Dorothée, nous dit d'Aigalliers, était une femme de beaucoup d'esprit, d'un fort grand air, aimant les lettres et les arts, causant à merveille et entendant la raillerie qu'elle maniait elle-même avec autant de discrétion que de finesse. » Ses lettres à notre compatriote ne sont, malgré sa haute situation, que celles d'une femme du monde, pleines d'esprit et d'attention pour lui et bien loin de toute étiquette. Ses sentiments à son égard étaient partagés par toute sa famille. Sa plus jeune fille, Elisabeth, fiancée au grand duc de Toscane, ne lui disait-elle pas en partant : « Je vous demande au moins, Monsieur, une place dans votre souvenir et dans votre amitié. » Et ce courant de sympathie, parti de si haut, allait, je le crois bien, jusqu'à l'entourage. Une ou deux anecdotes vont nous l'apprendre, en nous peignant le genre de ce petit Trianon.

La princesse avait auprès d'elle une jeune femme d'origine alsacienne, mariée au baron d'Oberkirch ; elle l'aimait comme son enfant, l'ayant donnée toute jeune comme compagne à sa fille aînée, Marie Federowna, future impératrice de toutes les Russies. Cette affection maternelle avait cependant l'inévitable caractère sentimental de cette époque. On se voyait tous les matins dans l'intimité et l'on s'écrivait dans la journée des petits billets tendres, en prose et en vers, sur tous les bouts de papier que l'on trouvait sous sa main. On se brouillait souvent néanmoins ; mais d'Aigalliers, qui était, lui aussi, sous le charme de cette incomparable amie, était le confident obligé de leurs bouderies et l'agent de leurs réconciliations.

La baronne est-elle arrivée en retard pour faire ses adieux, un jour de départ ? On la condamnera à huit jours de remontrances à recevoir de ce mentor indulgent avec l'obligation d'en donner reçu, ce qu'elle fera en bonne et

charmante forme (1). Mais lorsqu'il rendra compte de sa mission, en plaidant l'innocence, on lui reprochera d'avoir dérogé à ses fonctions de chargé d'affaires pour prendre celles de défenseur de cette coupable « de lèse-amitié ».

Une autre fois, c'est un léger oubli — un de ces jolis petits mots resté sans réponse — qui a mécontenté la princesse. Confuse et désolée de la sévérité de son visage au dîner, M<sup>me</sup> d'Oberkirch s'avise de lui faire passer un billet au crayon où elle implorait son pardon. — « Que lui répondriez-vous à ma place ? » demanda Son Altesse à son voisin d'Aigalliers. Et celui-ci, arbitre toujours partial, d'improviser ce quatrain et de l'écrire au dos de la supplique :

Je ne puis causer ta douleur  
Qu'aussitôt je ne me repente ;  
Tu seras toujours innocente  
Quand ton juge sera mon cœur.

On s'embrassa en sortant de table, mais personne ne voulait avoir tort et ce fut le point de départ, entre le médiateur et les deux parties, d'un échange de lettres, de charades rimées et de petits vers. Mais un jour, de plus en plus perplexe et mis au pied du mur, il se mit à comparer sa situation à celle d'Amélie de Boufflers et cita, pour se tirer d'affaire, sa réponse si touchante et si connue. On sait que défilée d'avoir à choisir entre une mère et une belle-mère également aimées et supposées en péril de mort, elle avait dit : je sauverai d'abord la première et je reviendrai mourir avec l'autre. Rien n'était plus galant

(1) Je reconnois avoir reçu bien exactement, pendant huit jours et avec une confusion extrême, les reproches que M. le baron d'Aigalliers étoit chargé de me faire de la part de S. A. R. Madame la princesse de Wurtemberg pour avoir été si tard chez elle le jour de son départ. Je reconnois de plus être aux plus grands regrets d'avoir perdu des momens si précieux, si désirés et si chers à mon cœur et être plus à plaindre qu'à blâmer d'avoir été privée du bonheur, toujours si bien senti, de faire ma cour à S. A. R. C'est en foi de quoi je délivre le présent certificat.

que cet apologue : la princesse Dorothée le comprit et s'en tira à merveille. « Ah ! s'écriait-elle vivement, si nous tombions toutes les deux à l'eau, je vois bien que c'est moi qui serais sauvée ! » Ce fut un éclat de rire général qui, pour ce soir-là, suspendit les hostilités, mais ne termina pas la querelle. On en jugera par cette lettre de la princesse à d'Aigalliers et le post-scriptum de la baronne.

Ce 5 décembre 1783. .

« Votre lettre est infiniment obligeante et marquée au coin de la galanterie française. Après avoir reçu mes louanges, permettez, Monsieur, que nous vous fassions part de nos critiques. Vous voulez vous noyer obligeamment pour ne pas faire de jaloux. Encore vous passerait-on ce petit brin d'amour-propre, mais vous ne pensez pas que, noyés tous les trois, il ne resterait personne pour conter le beau sacrifice que vous auriez fait et qu'il n'y aurait pas de héros, s'il n'y avait pas d'historiens qui nous rendissent leurs hauts faits. Conclusion : J'en reviens à mon premier sentiment et je vous vois noyé avec cette excellente amie, après m'avoir tirée de l'eau. Il me semble vous voir sourire et dire : les femmes ! les voilà bien ! Mais remarquez, je vous prie, qu'elles ont le tact juste et je trouve par conséquent qu'on ne peut donner sans injustice des sentiments partagés à cette amie de mon cœur à qui j'en donnerais cent, si je les avais.

» P.-S. — Le Prince me charge de vous dire mille choses de sa part. Mon adorable amie me quitte demain. Il me reste un cœur pour la chérir et des yeux pour pleurer son absence... »

(Mis au bas de la lettre de la Princesse par M<sup>me</sup> d'Oberkirch) :

« Après ce que vous venez de lire, M. le..... (1), que puis-je vous dire sur mes regrets à moi et sur la douleur

(1) D'Aigalliers est souvent ainsi désigné, dans la correspondance intime des Princes de Wurtemberg et de la baronne. Je n'ai pas trouvé la clé de ce mystère.

que j'éprouve de quitter cette chère princesse ? Il me suffit de penser que vous sentez ma position et que vous me plaindez. Je remets à un autre moment de vous remercier de votre obligeante lettre. Recevez en attendant l'assurance des sentiments bien sincères que je vous ai voués...»

Henriette de Waldner, baronne d'Oberkirch, est l'auteur de Mémoires intéressants sur la cour de Louis XVI et les séjours des princes de Wurtemberg au château d'Etupes et à Montheiliard. Elle y donne pour motif de cette séparation le désir qu'avait la princesse de la voir entrer définitivement à son service et sa volonté bien arrêtée de conserver son indépendance. Comment se fait-il donc qu'elle n'y nomme seulement pas cet ami, qui nous a laissé d'elle un portrait très étudié et très sympathique, et qui, devenu un homme politique et lancé dans le monde élégant parisien, — la Cour et la Ville — était toujours resté l'ami de son gendre ? (1)

J'ai déjà dit que le côté mondain de son existence n'avait jamais fait oublier à d'Aigalliers les devoirs sérieux de son métier. A l'inspection générale de 1785, étant alors en garnison à Collioure, il était proposé pour le grade de lieutenant-colonel avec les notes les plus flatteuses sur « ses qualités personnelles et militaires ». Il quitta néanmoins le service à cette époque et demanda sa retraite :

(1) M<sup>me</sup> d'Oberkirch est plutôt grande que petite ; sa taille est souple et légère, ses mouvements ont de la grâce, sa démarche et son maintien de la noblesse. Elle a le teint uni et coloré, les cheveux plus bruns que clairs, le front bien dessiné, les yeux doux, d'une juste grandeur, le nez un peu long, la bouche pleine d'agrément et les plus belles dents du monde. Sa physionomie annonce la sensibilité de l'esprit, son regard a la même empreinte mais lors même qu'il est animé par le sourire, il y règne, comme dans une personne qui n'est pas heureuse et qui s'efforce de cacher sa tristesse, une certaine langueur qui touche, intéresse et fixe l'attention sur elle. Je voudrais peindre son esprit, son cœur et son âme : le seul moyen d'en parler, sans leur faire injustice, est de dire qu'ils sont parfaits.

il avait accepté du prince de Monaco le gouvernement de sa principauté qu'il ne conserva du reste pas longtemps. Ses brillantes relations et ses petits succès littéraires avaient fini, paraît-il, par attirer sur lui l'attention en haut lieu ; il fut question, d'après Vincens-Saint-Laurent, qui n'ose le désigner plus clairement, de le donner pour précepteur à un jeune prince né sur les degrés du trône, honneur qu'il déclina modestement. Il entrevoyait sans doute, dans les graves événements qui se préparaient, un rôle plus important à jouer. A la convocation des États-généraux, la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes, après lui avoir confié les fonctions de commissaire dans ses réunions électorales, le désigna pour l'un de ses représentants. (1)

Dans les débats de la Constituante il ne prit que deux fois la parole, votant les réformes désirables et se refusant aux mesures qui entravaient l'autorité qu'il croyait nécessaire à la monarchie. Lorsque le trône fut renversé et la noblesse proscrite, ce fut ce gentilhomme et ce patriote que la population d'Uzès choisit pour maire. Malgré sa fermeté et sa prudence, il dut bientôt résigner des fonctions que ses convictions ne lui permettaient plus d'exercer. Objet d'estime et de sympathie même pour les esprits les plus fanatiques et les plus égarés, il échappa, au milieu des siens, à tous les dangers de cette terrible époque.

Il vécut dès lors dans la retraite, consacrant tous ses loisirs à l'étude, mais accablé d'infirmités et sans autres ressources que les débris de sa fortune patrimoniale et sa pension de 963 livres. Au questionnaire officiel de l'Agent départemental, rédigé dans le style de l'époque : Es-tu

(1) Le jour de son élection (2 avril 1789), d'Aigalliers dinait à Nîmes chez un ami, quand un inconnu lui fit passer le billet suivant : « Une bonne amie de la chère Henriette souhaite le bonsoir à M. le... , devinez l'énigme. » D'Aigalliers, vivement intrigué et a cent lieues de soupçonner la vérité, court d'instinct à l'hôtel du Luxembourg, où l'attendaient à table et en riant ses augustes hôtes de Montbelliard, en tournée de voyage incognito. Il fut un peu grondé pour n'avoir pas deviné tout de suite.



infirmes ? Quel est ton état ? Quelles sont tes occupations ? Quels sont tes revenus ? Il répondait : « militaire retraité, n'ayant que ma pension et cultivant mon jardin, quand ma santé me le permet. »

Quand de meilleurs jours lurent enfin pour la France, notre Académie, dispersée par la Révolution, en vertu de la loi générale qui supprimait toutes les associations en confisquant leurs biens, se reconstitua sous le nom provisoire de Lycée du Gard et sous les auspices et la direction de M. Dubois, le premier préfet du département. D'Aigalliers fut admis à en faire partie le 25 thermidor an IX. Si bien des malheurs avaient attristé la fin de sa vie, s'il ne lui restait plus de sa famille que sa sœur aînée, du moins avait-il trouvé dans une union selon son cœur la paix du foyer et le soutien des sentiments religieux de toute sa vie (1). Sa mort, arrivée le 2 avril 1806, fut un deuil pour tous ceux qui l'avaient connu.

Et maintenant me reprochera-t-on d'avoir réveillé des souvenirs trop lointains ou trop indifférents ? L'écrivain, qui avait cultivé les lettres avec succès, le soldat, qui avait servi vingt-huit ans son pays, le député qui avait siégé aux Etats-Généraux et à la Constituante, le premier magistrat choisi par sa ville natale, n'était pas un homme ordinaire : tant de services et de suffrages l'avaient placé plus haut dans l'estime de tous. En l'accueillant avec empressement, l'Académie du Gard prouvait qu'elle était fière de lui, et prononcer son éloge un siècle plus tard, c'est encore honorer le choix de nos devanciers.

(1) Il épousa M<sup>me</sup> Tempic, née de Surville.

---

# ÉTAT DES SERVICES DU MAJOR D'AIGALLIERS

(Extrait des archives du Ministère de la Guerre.)

LE 20 AOÛT 1784.

INFANTERIE FRANÇOISE

RÉGIMENT D'ANGOUMOIS  
en garnison à Collioure.

## Mémoire pour une lieutenance colonelle.

Gabriel-François de Brueys, baron d'Aigalliers, né à Uzès, en Languedoc, le 28 février 1740.

A joint le régiment de Porez (incorporé dans celui d'Angoumois), le 13 mars 1756.

Enseigne de la Colonelle, le 1<sup>er</sup> septembre 1756.

Lieutenant le 15 avril 1757.

Sous-aide-major, lors de la création de cet emploi, par commission du 1<sup>er</sup> février 1763.

Aide-major le 19 mars 1768.

Commission de capitaine le 24 mars 1769.

Major le 7 août 1775.

### Récapitulation de ses services en comptant doubles les années de guerre et des colonies.

an. mois. jours.

Du 13 mars 1756, qu'il a joint le régiment, au 20 août 1784, date du présent mémoire..	28	5	8
Du 26 août 1761, qu'il passa avec son régiment à l'armée du Bas-Rhin, au 7 février 1762, jour de sa rentrée en France.....	1	5	9
Du 10 janvier 1763, qu'il s'embarqua avec son régiment à Saint-Malo pour l'île Saint-Domingue, au 4 juin 1767, qu'il débarqua à Rochefort, aussi avec son régiment.....	4	4	25
<b>Total.....</b>	<b>34</b>	<b>8</b>	<b>42</b>

Nota. — Pendant la campagne de 1761, il marcha aux volontaires liés d'une division commandée par M. le maréchal, alors marquis de Lévis.

Major depuis plus de six ans et notifié (sic) dès le dernier travail pour concourir à une lieutenance colonelle, il se ramet, pour le service de la grâce qu'il sollicite, aux dispositions favorables que Monseigneur le Maréchal de Ségur a bien voulu déjà témoigner avoir pour lui. Il s'en raporte (sic) aussi aux nouvelles attestations que ses chefs croient pouvoir donner en sa faveur. Celle qu'il a reçue de M. le baron de Livron, au moment où cet officier général a quitté l'inspection du régiment d'Angoumois, est conçue en ces termes : « ... Je ne cesserais de dire au Ministère qu'il ne saurait faire un meilleur choix que vous, non seulement pour une lieutenance colonelle, mais encore pour toute place qui exige du zèle, de l'activité et de l'intelligence. C'est ainsi que j'en ai parlé à M. le comte de Rabodanges... »

LE BARON D'ANGALLIERS.

Je certifie que M. le baron d'Aigalliers est un officier de la plus grande distinction et qu'on ne peut rien dire de trop avantageux sur ses qualités personnelles (sic) et militaires.

DE CUGY. (1)

Je certifie que cet officier supérieur a du zèle et beaucoup de talent.

GAYON. (2)

Je pense, ainsi que M. le baron de Livron, que le sieur d'Aigalliers est un des meilleurs sujets que l'on puisse choisir pour une lieutenance colonelle.

LE COMTE DE RABODANGES. (3)

(1) Duvenger de Cugy, lieutenant-colonel d'Angoumois.

(2) Marquis de Gayon, mestre de camp, commandant le régiment d'Angoumois, brigadier des armées du Roi.

(3) Comte de Rabodanges, maréchal-de-camp.

Ce document est extrait du travail d'inspection de l'année 1785, sur la chemise duquel se trouve la note suivante : « État de grâces : M. le baron d'Aigalliers (sic), major — une pension de retraite, M. le Prince de Monaco a rendu compte au Ministère des motifs de la retraite de cet officier, en en sollicitant l'expédition. » La retraite fut accordée le 29 décembre 1785. Cette pièce officielle prouve que d'Aigalliers n'a pas pris part à la guerre d'indépendance d'Amérique, quoi qu'en ait dit, dans son ouvrage, Vincens-Saint-Laurent, qui a confondu avec son séjour à Saint-Domingue. Sa correspondance le démontre de reste irrécusablement. Conclusion : se défier des dires des contemporains et s'en rapporter aux titres authentiques.

# COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

PENDANT L'ANNÉE 1897

par **M. le pasteur Gustave FABRE**,  
président sortant.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez la bonté d'assister aujourd'hui à notre séance publique. Voulez-vous me permettre de vous initier, d'une façon plus cordiale et plus intime, à notre vie académique et de vous faire les honneurs de nos séances privées ?

C'est le samedi soir, à huit heures, à l'Hôtel de Ville. Un escalier sans crocodiles (1) conduit à notre chambre haute les académiciens doucement essoufflés. Dans la salle, ornée de portraits qui perpétuent le souvenir de nos illustrations locales, chacun se place autour de la table où s'étaient les publications récentes offertes en hommage à notre Compagnie ; on se salue ; on prend un air de feu ; on cause de la pluie et du beau temps pendant quelques minutes ; puis la sonnette du président s'agite, la séance est ouverte, chacun se tait... ou à peu près.

(1) Dans le grand escalier de l'Hôtel de Ville de Nimes, les angles du plafond sont ornés de crocodiles, par allusion aux armoiries de la vieille cité latine.

Le secrétaire alors lit le procès-verbal. Je ne vous dirai pas avec quelle conscience et quel dévouement il s'acquitte de ses délicates fonctions ; il est trop près de moi pour que je risque cet éloge ; je dirai seulement que notre gratitude envers lui est perpétuelle, comme la mission dont il est revêtu.

Voici venir maintenant les lectures, les travaux, les rapports, et vraiment il en est pour tous les goûts ; nous sommes éclectiques : chez nous, tous les genres sont bons, hors le genre... que vous savez.

Aimez-vous l'archéologie ? Je n'insinuerai point, comme Boileau pour la muscade, qu'on en a mis partout ; mais on en met assez pour démontrer les aptitudes de nos membres sur ce terrain. M. Maruéjol, par exemple, cet amateur qui vaut plus d'un professionnel, nous indiquera, avec une rare sagacité, *Ce qu'on peut voir dans une mosaïque* ; M. l'abbé François Durand nous parlera avec esprit d'*Un quiproquo épigraphique dans Ménard* ; M. Bayle nous décrira d'une façon intéressante *La Maison de Pétrarque à Vaucluse*, et M. Bondurand étudiera pour nous, avec son érudition ordinaire, *Les Inscriptions de l'Arc de triomphe d'Orange et du Temple de Vienne en Dauphiné*. Si j'ajoute les pourparlers qui, grâce à la présence de M. de Marsy, ont préparé la réunion à Nîmes du Congrès archéologique, dont vous avez certainement gardé le précieux souvenir, j'aurai à peu près épuisé nos incursions dans ce domaine.

De l'archéologie passons-nous aux sciences ? M. Carrière, alors, nous enseignera, avec tableaux et cartes à l'appui, l'*Origine* de cet acide carbonique qui vaut à l'eau de Vergèze son nom de Princesse des eaux de table ; M. Lombard-Dumas, avec sa compétence accoutumée, nous décrira les *Sources incrustantes en Algérie*, et plus proche de nous, *Les miocènes aux environs de Sommières* ; par M. le docteur Mazel, nous aurons une étude très actuelle sur *L'Esthétique des villes* ; par M. Fernand Bruneton, un travail très soigné sur *La Banque de France et le renouvellement de son privilège* ; et si, après nous être arrêtés quelque temps à ces questions terre à terre,

nous aspirons plus haut, M. Gérard Lavergne, suivant *L'Expédition Andrée dans l'exploration aérostatique des régions polaires*, nous entrainera, avec lui, par ballons dirigeables ou machines volantes, *A la conquête de l'air*.

Mais redescendons ; c'est l'histoire qui nous réclame : elle a sa grande place dans nos préoccupations. N'est-elle pas le livre d'or des peuples, le sanctuaire de leurs gloires en même temps, hélas ! que la crypte de leurs douleurs ? M. le général Bertrand nous a retracé cette année, avec l'expérience d'un militaire consommé et l'émotion d'un ardent patriote, *Le combat de Wissembourg* et la conduite des *Turcos* à *Froeschwiller*. De tels récits touchent notre âme de trop près pour qu'on ne vibre pas à les entendre, et nous remercions notre éminent confrère des impressions généreuses que sa parole a réveillées en nous. Remercions aussi du fond du cœur le sympathique président de la Société française d'Archéologie, M. le comte de Marsy, pour les *Notes* qu'il a bien voulu nous fournir sur certains personnages aujourd'hui décédés, affiliés à notre Compagnie. Des détails inédits, présentés par M. Mazel, sur *M. Braquehay, un homme de bien*, s'il en fut ; un travail très nourri de faits sur *La Traite des Nègres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par M. Fernand Daudet ; une curieuse *Signification aux consuls de Quissac de deux arrêts du XVIII<sup>e</sup> siècle relatifs à la tenue des chèvres en Languedoc*, pièce communiquée par M. Odile Pannet ; une savante étude de M. Gustave Bayle sur *Les Anglais à Vaucluse et Philippe Stanhope*, enfin des *Documents piquants pour servir à l'histoire de notre Compagnie*, documents exhumés par M. Simon, conservateur de la bibliothèque municipale, et un travail spirituel de M. Rocafort sur le même sujet, telle est la part que l'année écoulée a faite aux préoccupations historiques.

Voulez-vous de la littérature ? M. l'abbé Delfour sera là, plusieurs fois nommé, j'ajoute aussi plusieurs fois couronné ou tout au moins digne de l'être. En outre de son étude attachante sur notre regretté Bigot, qui, lue en séance publique, avait été déjà mentionnée au rapport de l'année dernière, il nous a présenté, avec cette grâce de

style dont il est coutumier, *Ruskin et la religion de la Beauté*, et nous a donné, à notre grand plaisir, un mémoire sur *Les femmes victimes dans l'histoire de notre littérature*. M. l'abbé Bascoul a pris, pourrait-on dire, *L'Esprit de Rivarol*, pour nous le faire connaître. M. de Sarran-d'Allard nous a parlé *con amore* de *Calendal dans l'épopée et au théâtre* : et enfin M. Rocafort, notre inépuisable et toujours très suggestif confrère, nous a communiqué ses réflexions judicieuses sur *Le rôle du professeur universitaire dans l'éducation morale de la jeunesse*, ainsi que sur *L'individualisme chez les Anglo-Saxons et chez les Français*. J'ajoute, pour être complet, le modeste travail du dernier président, lu à la séance publique, sur : *Religion et poésie*, et vous aurez ainsi une idée des sujets divers qui ont été abordés parmi nous dans le champ des études littéraires.

Où puis-je mettre maintenant le *Voyage à Moscou* que nous a fait faire avec lui M. Georges Maurin ? Il forme, à lui tout seul, une classe particulière. On ne voyage pas beaucoup dans notre sage Académie ; est-ce pour cela qu'on nous nomme des membres résidants ? En tout cas une narration comme celle dont je vous parle nous fait regretter que la liste des excursions racontées ne s'allonge pas un peu plus.

Mais ce ne sont pas seulement des études originales, personnelles qui nous occupent ; nous avons le devoir et le privilège d'entendre aussi des rapports sur les œuvres qui sont soumises à notre jugement ou sur celles que nous impose la notoriété publique. C'est ainsi que M. Rocafort nous a fait une étude de main de maître sur le *Ramuntcho*, de Loti, et sur les *Caresses d'antan*, dues à la plume poétique de M. Alexandre Ducros, notre confrère. C'est ainsi que M. Bardou nous a donné son appréciation sur la *Monographie de Saint-Hilaire-de-Brethmas*, composée par M. Rouverand, et offerte en hommage à l'Académie ; que M. Maurin nous a présenté une vivante analyse des *Biographies uzétiennes*, de M. Alphonse Artouzou, et un élogieux résumé du travail que, sur *Jean Dumas, conseiller et chambellan du Roi*, M. Arthur de

Cazenove a écrit de sa plume habile. travail dont notre Compagnie a décidé l'insertion au volume de ses Mémoires; que M. Paul Clauzel a esquisse dans son rapport sur le concours, en annonçant la Mention honorable accordée à l'étude de M. Poulle-Symian, des considérations pleines de justesse sur *La vie et les œuvres du peintre Natoire*, et que M. le pasteur Grotz a rendu compte, avec sa sûreté de jugement et sa finesse habituelles, des travaux qui avaient marqué l'année où il fut président.

Enfin avez-vous soif de poésie? M. Chansroux, M. Raymond Février, M. Benoit-Germain, M. Fernand Desfours, M. Bard, M. Albert Roux. plus un écrivain anonyme dont quelques vers nous ont été lus par M. Simon, tels sont les disciples des Muses qui ont bien voulu cette année agrémente nos réunions de leurs productions poétiques, soit en français, soit en patois. En patois! Pouvons-nous prononcer un tel mot sans penser encore à celui qui avait fait de ce langage un vrai parler délicieux et que la mort, il y a un peu plus d'une année, a ravi à notre affection? Trois fables de Bigot, les dernières hélas! nous ont été communiquées dans l'exercice écoulé; l'une d'elles, *Lou caladoun de l'Our*, vous avez pu l'entendre à notre séance publique de l'an passé; une autre sera lue à la séance d'aujourd'hui, La troisième sera ou lue ou publiée avec quelques œuvres posthumes, et puis ce sera tout. Mesdames et Messieurs, vous partagez nos regrets, j'en suis sûr, et vous ne nous en voudrez pas de renouveler à cette heure un hommage déjà rendu l'année dernière au poète si sympathique, qui, de plus, pour nous tous fut un ami si cher.

A ce deuil déjà si profond sont venues malheureusement s'ajouter encore d'autres pertes : deux de nos membres non résidants, M. le docteur Martin, d'Aumessas, et M. Adrien Jeanjean, de Saint-Hippolyte-du-Fort; deux de nos membres honoraires, M. le docteur Albert Puech, dont le souvenir restera longtemps vivant dans notre Compagnie, et M. Alphonse Daudet ont laissé parmi nous les plus justes regrets. Alphonse Daudet, une illustration et de notre Midi et de toute la France, avait accepté avec la plus entière bonne grâce d'être au nombre de nos confrères.

res ; l'Académie de Nîmes sera reconnaissante à la mémoire de ce grand écrivain d'avoir permis que si, rien ne manque à sa gloire, il ne manquât pas à la nôtre.

Soit pour combler ces vides si douloureux, soit pour unir à elle par des liens plus étroits ceux dont elle avait pu apprécier le fidèle concours, l'Académie a procédé à quelques élections dans le cours de cette année. Elle a nommé correspondants M. l'abbé Bascoul, de Fons, MM. Griolet de Geer et Adolphe Roux, de Paris, M. Pannet, du Raynaud par Quissac, et M. de Sarran-d'Allard, archiviste d'Alais ; membres non résidants, M. le pasteur Février, de Saint-Hippolyte-du-Fort, qui nous appartenait comme correspondant, et le Frère Sallustien, directeur des Ecoles chrétiennes d'Uzès ; membre résidant, M. Gérard Lavergne, dont je n'ai pas besoin de vous faire l'éloge ; membres honoraires, le nouvel évêque de Nîmes, Mgr Béguinot, qui, avec une exquise distinction, a toujours témoigné à l'Académie, depuis sa venue parmi nous, la plus cordiale sympathie, et M. Frédéric Mistral, notre correspondant déjà, un de ces noms qu'on est heureux de prononcer dans une réunion comme celle où nous sommes, car on est sûr qu'il y rencontre l'écho le plus sonore et le plus chaleureux. Enfin, Mesdames et Messieurs, par une disposition statutaire, le Président d'honneur de notre Académie, c'est M. le Préfet du Gard. L'arrivée dans nos murs de M. Lardin de Musset et l'accueil gracieux qu'il a fait à nos délégués nous ont donné l'occasion de lui dire combien le nom qu'il porte si honorablement, et dont le poétique éclat se continue dans sa famille, nous est une garantie de son bienveillant intérêt pour notre œuvre et pour nos travaux.

A côté de ces faits de l'an 1897, il nous en faut citer trois autres qui se rapportent, il est vrai, à l'exercice courant, mais qui nous touchent de trop près pour être passés sous silence à la séance d'aujourd'hui. M. l'ingénieur Lenthéric, dont la présence dans nos rangs était pour nous un réel privilège, a demandé, à cause de ses fonctions absorbantes, à être déchargé de la mission de membre actif. En regrettant cette décision, que nous avons dû



respecter, nous avons cependant la consolation de garder M. Lenthéric à titre de membre honoraire. Un autre fait, né de celui-là, c'est la nomination de M. Michel Jouve, conseiller à la Cour d'appel, en qualité de membre résident ; je suis heureux aujourd'hui, devant vous, de lui souhaiter la bienvenue. Enfin, le dernier fait est une épreuve douloureuse : il s'agit de la mort récente de M. Frédéric Béchard, l'un de nos membres honoraires, auquel notre bibliothèque devait un accroissement précieux et dont le talent distingué avait été en plusieurs occasions apprécié par notre Compagnie. L'Académie exprime ici, en souvenir de ce confrère, sa sympathie et ses regrets. M. Béchard avait eu la bonne fortune, en le donnant pour titre à l'une de ses productions dramatiques, d'enrichir notre langue d'un substantif nouveau, qu'a consacré l'Académie Française. *Les Déclassés*. Ajoutons que s'il a créé le mot, il n'a malheureusement ni inventé ni détruit la chose.

Et maintenant, quand j'aurai ajouté à ce tableau le souvenir des distinctions honorifiques accordées à quelques confrères ou des succès académiques obtenus par plusieurs d'entre eux, quand je vous aurai dit que nous avons parfois à nous occuper en séance ou dans diverses commissions des intérêts matériels dont la gestion nous incombe, intérêts qui se sont accrues dans le cours de l'année dernière par le fait que l'Académie a été appelée à recueillir le legs de M. Edouard Maumenet, quand je vous aurai rappelé que ce beau legs, dont le montant n'est pas encore entièrement fixé, a pour but exclusif une œuvre de bienfaisance et de patriotisme, et que le seul désir de notre Compagnie est de répondre au vœu de son généreux bienfaiteur selon la plus stricte équité, je vous aurai donné un aperçu rapide, mais point trop incomplet cependant, je l'espère, de nos travaux intérieurs. Partagez maintenant cet aperçu en vingt séances, divisez ce bloc en monnaie, découpez cette pièce un peu massive en tranches, puis ajoutez à ces diverses réunions la vie, l'entrain, la cordialité qui en sont le principal charme, et vous aurez une idée assez nette de nos rencontres bimensuelles.

Aussi bien vous voilà presque des nôtres maintenant ; il ne vous manque plus qu'un jeton de présence pour vous croire académiciens. Je n'irai point jusques à proposer cette distribution extra-règlementaire ; notre vigilant trésorier ne serait pas de cet avis. Mais si, même sans un jeton, vous avez eu quelque plaisir à voir de près notre vie intérieure, mon but sera bien largement atteint, puisque, déjà sympathiques à nos travaux (votre présence nous le prouve), vous serez devenus pour nous, sinon tous des confrères, du moins tous des amis.



# LES URNES DE NEMROD

par **M. A. DUCROS**,

membre résidant.

---

## A ma mère.

Voici ce que j'appris un soir chez les Arabes :  
Nous étions sous la tente, un marabout parlait,  
Et chacun écoutait les sonores syllabes  
Du conte merveilleux qu'à tous il rappelait.

— « Dieu seul est Dieu ! dit-il ; A Lui louange et gloire ! »  
Nemrod, le roi puissant et le vaillant chasseur ;  
Nemrod, dont Ismaël révère la mémoire,  
Voulut de ses trois fils, un jour, sonder le cœur.

Il les fit appeler devant le peuple même.  
Un esclave apporta trois urnes pour leur choix ;  
La première était d'or et d'ambre la deuxième,  
La troisième d'argile, et, closes toutes trois.

— « O mes fils ! dit Nemrod, que chacun me désigne  
L'urne qu'il croit devoir recéler un trésor,  
Trésor, qui du Pouvoir sera la marque insigne. »  
Et l'aîné répondit : — « O Roi ! c'est l'urne d'or !

« Sur tout ce qui se meut, sur tout ce qui respire,  
« Qui la possèdera deviendra tout puissant ! »  
Ses regards avaient lu sur l'urne d'or : — *Empire* !  
On l'ouvrit... et cette urne était pleine de sang !

L'urne d'ambre au suivant parut plus méritoire.  
« Que celle-ci, dit-il, désormais soit mon bien. »  
Ses regards avaient lu sur l'urne d'ambre : — *Gloire !*  
Il en sortit un peu de fumée... et plus rien !

Au plus jeune des fils échut l'urne fragile.  
On l'ouvrit. — Et cette urne était vide ! — Voilà  
Que regardant au fond chacun lut sur l'argile,  
Gravé par le potier, le nom béni d'*Allah !*

Et Nemrod s'écria : — « Par les divins prophètes !  
Quelle urne est la plus lourde ? » Et les guerriers fameux  
Dirent : — « C'est l'urne d'or ! » — Les fous et les poètes  
Dirent : « C'est l'urne d'ambre ! » Et, venant après eux,

Les sages, gravement, dirent : — « C'est l'urne vide !  
Car du saint nom d'*Allah !* une lettre suffit,  
Pour écraser ce monde où tout orgueil stupide,  
Comme la poudre au vent, passe et s'évanouit ! »

Voilà ce que j'appris un soir chez les Arabes.  
Nous étions sous la tente, un marabout parlait,  
Et j'ai traduit pour toi les sonores syllabes  
Du conte merveilleux qu'à tous il rappelait !



# LA JEUNESSE CONTEMPORAINE

A LA

## RECHERCHE D'UN IDÉAL

par **M. J. ROCAFORT,**

membre résidant.

---

Que pensent, que veulent, à quoi rêvent les jeunes gens d'aujourd'hui ? Se poser ces questions, c'est n'être plus très jeune soi-même, mais quelle preuve plus certaine qu'on s'intéresse à la jeunesse ? On se demande si ce que nous croyions, nous, elle le croit ; si ce que nous jugions être la vérité, elle continue à le regarder comme tel ; si elle s'arme pour les mêmes ambitions, si elle caresse les mêmes chimères. Ou bien a-t-elle répudié tout ce que nous avons cru et aimé pour s'embarquer dans de nouvelles théories et dans d'autres espérances ? A-t-elle vu luire des cimes de nous inconnues ? Quel est enfin son idéal ?

A ces questions, vous vous rappelez peut-être que des hommes mûrs, interrogés il y a quelques années sur ce qu'était la jeune génération, avaient déjà répondu. Mais leurs réponses, d'ailleurs moroses, n'avaient certes pas la valeur documentaire que présentent celles qu'on vient de recueillir à la source même, de la bouche de la jeunesse contemporaine. Une revue de Toulouse, *l'Effort*, a eu l'heureuse inspiration de faire tenir aux jeunes gens de toute opinion, âgés de vingt à vingt-six ans, et qui se sont manifestés d'une façon quelconque à la vie intellectuelle,

un questionnaire sur la crise morale que nous traversons actuellement. Elle a jugé avec raison qu'on ne pouvait mieux faire, pour prévoir dans quel sens elle serait peut-être résolue, que de s'adresser à ceux-là mêmes qui seront appelés individuellement à la résoudre, et que c'était de ceux-là qu'il importait de réunir l'avis touchant l'orientation de leur énergie et la base pratique qu'ils veulent lui donner.

Très intéressante, très suggestive la lecture des réponses que cette enquête a provoquées. Ces jeunes gens participent assurément aux défauts et aux lacunes de la jeunesse; la plupart sont encore des étudiants, hésitants, ou trop assurés, mais ils sont intelligents, sérieux, honnêtes et sincères, certains même non sans quelque notoriété: c'est plus qu'il n'en faut pour mériter notre attention, — sans que nous nous exagérions l'importance de leur témoignage.

Car, il faut bien le dire dès le début, on ne rencontre parmi ces nombreux témoins que des littérateurs. Il y a un ouvrier, c'est vrai, mais comme il est ouvrier typographe, et lui-même rédacteur à un journal, ma constatation reste entière, et j'ai du regret à la faire, car elle restreint, à mon sens, la portée de la consultation. Qui douterait que la jeunesse intelligente, et qui pense, ne se réduit pas aux étudiants des Facultés des lettres ou de droit et aux apprentis écrivains? On en trouve dans l'armée, dans la magistrature, dans le clergé, dans la finance, ailleurs encore. J'eusse été curieux d'apprendre le sentiment que celle-là, du point de vue particulier des devoirs précis qui lui incombent, eût émis sur ces graves questions. L'agriculture, le commerce et l'industrie recèlent aussi, dans leurs diverses et multiples branches, une jeunesse vaillante et saine, mêlée de très près à la réalité, à laquelle il serait injuste de dénier la réflexion. Je suis certain que, présentées peut-être en de médiocre prose, il serait sorti de ces immenses ateliers d'énergie individuelle, quelques bonnes et profitables idées. Les intellectuels ont une vue des choses si partielle! Ils tournent si vite à l'idéologie!

La première impression qui se dégage de cette abondante enquête, c'est, en dépit de quelques notes discordantes, l'accord des intelligences et des volontés sur un point capital : la nécessité de sortir de soi pour travailler au bien de ses semblables, le désir de l'action altruiste. Il reste, par-ci par-là, des renanistes arriérés qui estiment que l'homme ne vaut pas qu'on s'occupe de lui, et qu'en dehors de la recherche du bonheur individuel, il n'y a que duperie ou jonglerie de mots ; mais l'immense majorité de nos jeunes gens renie le dilettantisme. Ils sont revenus des plaisirs de la pensée pure, de la rêverie solitaire et égoïste, de l'intellectualisme orgueilleux et sans frein. Ils ont vu de leurs yeux les excès de cette doctrine, aussi nuisible à l'individu par l'atrophie de la moitié de lui-même, de son sens social, qu'à la nation par les paradoxes malsains qu'elle engendre. Ils en ont assez du sonnet impeccable, du cas psychologique rare, du sourire ironique promené sur les hommes et sur les institutions. Ils veulent être utiles. Ils veulent agir.

Agir, c'est retourner à la foule, pour y retrouver la source d'un art plus humain ; c'est descendre de la tour d'ivoire pour entrer dans les champs immenses de la démocratie afin d'y apporter ou la faux qui rase les plantes nuisibles ou le rayon de soleil qui mûrit les blés. Action sociale, action morale : qu'on soit poète, prosateur, artiste, philosophe, voilà le double but qu'on poursuivra désormais. Ou bien, après avoir retranché ce qui pourrit de notre état social, propagateur d'idées nouvelles, on hâtera l'évolution vers ce qu'on croit un meilleur avenir, on travaillera à diminuer sur la terre l'injustice et la douleur. Ou bien, dans un sens moins matériel, et en se faisant simplement le missionnaire de l'art, on se proposera de répandre de la beauté parmi la foule, de jeter du rayon d'idéal sur les mansardes, de la lumière dans les usines, de l'espérance dans les âmes désespérées. De toute façon, on ne se restreindra pas à soi-même, on se mêlera à la vie publique, on communiera avec les masses, non pour s'abaisser jusqu'à leur niveau, mais pour les élever jusqu'à soi et les diriger vers un avenir de lumière, de bonté,

d'amour et de joie ; telle, dans la nuit des vieux âges, l'Etoile miraculeuse conduisit le troupeau humain vers l'immortelle Vérité.

Mais pour agir sur la foule, il faut pouvoir être compris d'elle. Ces jeunes gens s'en rendent si bien compte qu'ils déclarent renoncer au rare et à l'exceptionnel pour se replonger dans la nature, cette éternelle nourrice de l'art. Ils en ont assez des âmes de filles, de cabotins et même d'artistes, ils veulent revenir au général, au normal, qui n'est pas tout cela, aux traditions classiques depuis si longtemps méconnues. Lassés de l'artifice et de l'analyse sèche, ils veulent vivre davantage de la vie instinctive et sentimentale. Il y en a qui entendent rester en contact avec la réalité par l'exercice d'une profession, l'agriculture, la médecine, le droit, la pharmacie et même le répétitorat. Enfin il en est dont la nostalgie de la nature se traduit par les apologies enflammées de la vie paysanne et par les effusions d'un panthéisme échevelé.

Tout cela est bien et tout cela est nouveau. Il y a eu un temps où la jeunesse française ne s'cnivrait que de belles-lettres ; un autre où, folle de science, elle respirait le matérialisme à pleins poumons. Celle de 1870 ruminait tristement les humiliations de la défaite. Plus près de nous, nous avons vu monter une génération d'intellectuels dilettantes et pessimistes, type Bourget, à laquelle a succédé une génération d'intellectuels actifs et « arrivistes », type Barrès, dont le Rozel de M. Henry Bérenger a été la récente incarnation. Notre jeunesse contemporaine ne rêve qu'action, elle aussi, mais son esprit généreux et chevaleresque n'en conçoit pas d'autre que l'action altruiste, solidariste et fraternelle. Réjouissons-nous de si heureux indices et souhaitons qu'ils se réalisent bientôt dans les faits.

Mais ce n'est pas tout que la volonté d'être altruiste, il faut encore avoir une raison de l'être, il faut avoir un principe qui serve de base à l'action morale et sociale, qui organise cette action et la discipline, qui, en la dirigeant, en centuple les effets. Il faut avoir un idéal. Les hommes les plus opposés d'opinions et de croyances sont unanimes sur ce point. M. Léon Bourgeois, naguère, ne demandait pas



pour une autre raison qu'on instituât tous les ans la commémoration d'un grand homme. « La pensée publique a besoin d'un réconfort, disait il. Elle n'est pas assez tendue vers les buts élevés. . Notre France marche péniblement, pas à pas, parce qu'on ne prend pas assez souci de lui ouvrir les ailes, de l'entraîner vers les sommets où luit la lumière. . . Or, maintenir au cœur de tous la passion, donner à tous une raison de croire, d'agir, supérieure à l'intérêt particulier, amener nos concitoyens à faire une grande et belle action pour quelque grande idée, c'est là notre tâche réelle ». Et un moine d'avant-garde, le P. Didon, dans une allocution à la jeunesse, s'écriait : « L'idéal est quelque chose de supérieur, de transcendant à l'individu ; il le domine et l'enveloppe comme le ciel enveloppe et domine la terre ; c'est une cloche qu'il ne voit pas, mais dont il entend l'appel lointain ; c'est une lumière divine qui élargit les idées, un ressort, un stimulant qui donne à la volonté et à l'activité une force infinie ».

Eh bien, la jeunesse contemporaine a-t-elle un idéal ?

A coup sûr elle en sent le besoin, elle le cherche. Presque tous ces jeunes gens consultés reconnaissent que le mal dont a souffert la génération précédente est précisément ce manque de principe d'action, l'absence de foi, l'impossibilité de se créer une certitude quelconque. Le XVIII<sup>e</sup> siècle a commencé une œuvre de destruction qui se poursuit encore. On a appris à démolir en se les assimilant toutes les religions et toutes les philosophies. Le doute rongé les plus saines consciences. Dans l'élite le dilettantisme. dans la rue les bombes anarchistes ne sont que les signes extérieurs de cet état d'esprit. Et voilà pourquoi la crise morale existe, et on a beau vouloir espérer que ce n'est qu'une période de transition, après laquelle surgira l'architecte-philosophe, le créateur de système qui nous refera une âme. on sent bien que si elle durait, ce serait la dissolution à brève échéance. Aussi voit-on ces jeunes gens en quête d'un idéal, d'une direction de vie.

Il y a, d'abord, les fidèles de l'Art et ceux de la Science. A ceux-là la réalisation de la Beauté et la découverte de la Vérité tiennent lieu de tout, et même de morale. Ils

prétendent trouver là un but suffisant à leur vie, et un moyen de l'ennoblir. Ils ont raison; mais qui ne voit que ce but n'est à la portée que d'un très petit nombre? et que d'ailleurs, par un détour, il revient au même que l'individualisme, puisqu'il ne s'agit là que d'une sorte de jouissance à se procurer, très haute il est vrai, mais enfin égoïste? Ou bien on n'envisage dans l'Art et dans la Science que les services qu'en peut tirer l'humanité? Mais alors n'étant plus des buts, mais des moyens, l'incertitude demeure sur la fin à laquelle on les adaptera, sur la manière qu'on a de concevoir le bien social.

Que parlez-vous, s'écrient d'autres, de raisons de vivre? Question inutile. La vie se suffit à elle-même. Donnons-nous à la vie afin de la sentir se répercuter en nous tout entière. Vibrons à tous les phénomènes et à toutes les impressions. Mangeons tous les fruits de la vie, sans nous demander d'où ils viennent, puisque nous ne le saurons jamais. Que la vie soit sa fin à elle-même, vivons pour vivre, vivons. — Cette profession de foi est de purs païens: il n'y faut pas chercher trace d'altruisme. Ou plutôt ce sont les hennissements de joie de jeunes poulains échappés, avides de conquérir l'air et la lumière, et se ruant au plaisir avec la fougue de la vingtième année. Ils en rabat tront; tôt ou tard ils s'ennuieront de cette vie sensuelle, ils se mettront, eux aussi, à la recherche d'un idéal, et ce n'est pas dans la vie, mais en dehors d'elle et au dessus qu'ils le placeront.

Il y a aussi les champions de l'idée chrétienne. Le christianisme exprime la vérité absolue, disent-ils. Comme il propose un but suprême à la vie, qui est la gloire de Dieu et le salut, de même ses préceptes ordonnent tous les actes humains dans ce sens. Pour donner à la vie privée une orientation précise, il n'y a donc qu'à accepter son enseignement. Au point de vue social également. Le bonheur des peuples dépend de leur exactitude à observer les préceptes de l'Évangile. — Voilà un langage ferme et assuré. Et il est certain que par ce temps d'anarchie sentimentale et d'utopie individualiste, le christianisme apparaît comme une merveilleuse école d'énergie. La perfection morale

qu'on nous conseille dans d'autres petites chapelles laïques, à y regarder de près, c'est toujours la sienne, avec cette différence que la sienne exige plus de la nature humaine. Pour y atteindre, la tradition chrétienne propose des directions, des exemples connus, des méthodes de culture et des exercices de perfectionnement qui ont pour eux l'avantage d'avoir depuis dix-huit siècles fait leurs preuves. C'est bien quelque chose, cela. Mais il faut reconnaître d'autre part que le christianisme trouve, de nos jours, un grand obstacle à son action dans les sacrifices qu'il exige de l'altière raison humaine et dont tout le monde n'est pas capable.

Enfin il y a les nationalistes... Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

En les comptant, cela fait quatre grandes catégories d'idéal qui mènent la jeunesse contemporaine. Du premier coup on est frappé par l'extrême division qui s'y manifeste, et on en conclut que sous ce rapport les choses n'ont pas changé d'une génération à l'autre. C'est toujours le même conflit, la même anarchie de croyances et d'opinions.

A qui la faute ? Pas à la jeunesse sans doute, car à cet âge on n'a pas eu encore le temps de se faire à soi-même une âme, on est toujours le disciple de quelqu'un, mais au milieu dans lequel elle vit et dont elle subit l'empreinte, dont elle partage l'agitation avec l'avidité curieuse qui la caractérise. Elle ne voit partout, à l'école aussi bien qu'au foyer domestique, en politique, en morale, en religion, que problèmes soulevés, sans qu'aucune solution s'impose à la masse des intelligences. Livrée par sa vitalité même à toutes ces discordes, la jeunesse devait fatalement se heurter et se morceler.

Mais comment faire cette constatation sans tristesse ? Le premier élément de la force d'un peuple, la première condition de sa prospérité au-dedans, et de sa force d'expansion au-dehors, n'est-ce pas l'union morale de ses enfants ? Si nous rêvons d'anarchie ou de ce qui la suit d'ordinaire, du despotisme, il n'y a plus qu'à se croiser les bras et à laisser faire le temps. Encore quelques générations, et la France n'aura plus d'unité morale, de cohésion ni d'ho-

mogénéité. A un prolétariat beaucoup plus instruit de ses droits que de ses devoirs, et syndiqué, elle n'aura plus à opposer que des classes intelligentes et instruites coalisées peut-être momentanément par les intérêts, mais qui ne seront réunies par aucun lien vraiment durable et fécond, par la communauté d'aucune foi, d'aucune vue supérieure, d'aucun idéal ; poussière d'individus destinés à être submergés par le torrent débordé de la foule, ou tout au moins tyrannisés par une poignée de sectaires qui les auront domptés.

Si nous voulons que la France existe, qu'elle dure en dépit de ses ennemis du dehors et du dedans, et qu'elle soit habitable pour tout le monde, il faut, après avoir constitué par l'école une élite intellectuelle et morale, lui créer des tendances communes par l'infusion, sur les points essentiels de la vie sociale, d'une manière commune de penser et de sentir, il faut lui inculquer de bonne heure un idéal public commun. Cet idéal doit être, en même temps que positif et précis, assez large pour que le plus possible d'opinions particulières aient la faculté de s'y mouvoir à l'aise. Etant donnés le nombre et la diversité des pièces dont se complique la machine sociale, il faut que le principe d'action soit choisi assez près du centre et de l'âme même du mécanisme pour qu'il puisse communiquer le mouvement à tous les points et dans toutes les directions.

Or, ni l'Art, ni la Science, ni telle religion, ni telle philosophie, ni tel parti, ne saurait à bon droit s'attribuer en France, actuellement, cette puissance et cette universalité. Seul l'idéal auquel j'ai fait allusion en dernier lieu, seul le patriotisme français a chance de devenir celui de tout le monde ; il est celui, dans tous les cas, qu'on a le droit d'imposer à tout le monde sans violation de la liberté. Et encore patriotisme est un mot vague, désignant moins des idées arrêtées qu'un état purement sentimental. C'est nationalisme qu'il vaudrait mieux dire et que disent en effet quelques-uns — en trop petit nombre — de ces jeunes gens. Je me figure qu'on pourrait résumer ainsi leur pensée :

« Nous nous sommes donné comme but la lutte pour la nation française, qui n'est ni une abstraction, ni une vision d'idéologue, mais proprement la race latine avec tous les caractères dont elle est faite chez nous, la clarté, le bon sens, le goût, la sociabilité, la générosité, le libéralisme, avec des mœurs et des croyances traditionnelles.

« Le nationalisme plonge ses racines dans le passé. Nous aimons à sentir notre solidarité avec les ancêtres. Nous voulons nous maintenir dans le courant continu de la tradition nationale, qui remonte plus haut qu'une centaine d'années, nous voulons puiser force et orgueil à méditer notre vieille histoire de France, la plus glorieuse de tout l'univers, et à reconstituer notre parenté obscurcie avec les contemporains de Jeanne d'Arc, avec ceux d'Henri IV et de Louis XIV dont nos pères de 89 n'ont été, sur bien des points, que les heureux héritiers. Loin de le renier, nous nous glorifions de ce passé dont il serait si aisé de retrouver plus d'un filon dans notre présent.

« Mais le nationalisme regarde l'avenir. Il a le culte du passé sans en avoir la superstition. Instruits que l'évolution est la loi des sociétés comme de toutes choses, nous entendons bien ne pas nous entêter à des états et à des formes usés; nous voulons conserver l'héritage de nos pères, mais avec la ferme intention de le renouveler et de l'enrichir par les moyens les plus modernes, — s'appellent-ils l'impôt sur le superflu, et la libération des Eglises et de l'Etat, — plutôt que de le voir dépérir dans des mains séniles ou passer à des mains étrangères.

« L'unité politique de notre pays est à nos yeux un bien inestimable, une conquête sacrée, elle est le palladium de notre nationalité, la plus homogène qui soit connue. Mais persuadés comme nous le sommes que l'amour de la grande patrie n'a pas de fondement plus solide que l'amour de la petite, nous voulons travailler à rendre la vie aux éléments communaux et régionaux, nous voulons par une large décentralisation administrative, conforme autant que possible à la nature, ressusciter les *pays* d'autrefois, chacun avec son histoire propre, avec ses libertés et ses coutumes, ses hommes célèbres et ses poètes. Nous

n'innoverons pas, nous reviendrons à nos origines, nous reprendrons l'humeur indépendante des Gaulois et des Francs nos ancêtres, nous nous rattacherons au régime de liberté fédérative qui, avec la féodalité chrétienne et l'émancipation des communes, a duré cinq siècles, et dont il a fallu les efforts intéressés de la monarchie, de la Convention et de l'Empire pour nous dépouiller.

« En éducation, connaissant notre époque et les idées maîtresses de liberté, d'égalité et de solidarité qui président à son évolution, constatant d'autre part que le règne définitif de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la colonisation est advenu, nous sommes prêts à adopter pour nos enfants un enseignement approprié, pourvu qu'il reste inébranlablement fondé sur le culte intransigeant de la patrie, je veux dire sur la fidélité à tout ce qui constitue proprement la nation française, à ses instincts, à ses goûts et à ses aspirations, sans oublier cette vieille morale chrétienne entrée dans nos moelles depuis plus de quatorze cents ans, et dont nous nous sommes constitués les protecteurs en Orient et en Chine par un droit trois fois séculaire, qui doit avoir son prix. si j'en juge par l'acharnement avec lequel l'Italie et l'Allemagne en mendient une part à la Papauté.

« En littérature, nous ne craignons pas d'admirer les écrivains scandinaves si l'on nous accorde que nous en avons eu dans ces dernières années une vingtaine qui les valaient, et dix ou douze qui leur étaient supérieurs. Sur-tout nous demanderons que dans les lettres comme dans les arts on nous traduise de préférence, dans leur multiplicité et leur variété infinies, les rêves anciens de la race, les vieilles légendes, le passé toujours vivant et l'âme profonde des petites patries. Nous l'avouons sans honte, nous donnerions beaucoup de Lebrun et de David pour un Corot ou un Courbet, beaucoup de J.-B. Rousseau et de Ponsard pour un Alphonse Daudet ou un Mistral.

Enfin le cosmopolitisme lui-même ne nous effraie pas, en ce sens que nous voulons bien ouvrir notre esprit aux souffles fécondants du dehors et vivre de la vie de l'humanité, mais sous la garantie expresse qu'à force d'être

européen notre génie ne devienne pas moins français. Et pour ce qui est de cette entente universelle entre les peuples civilisés dont des déracinés supérieurs nous rebatent les oreilles, nous attendrons, pour nous y préparer, que les peuples civilisés aient fait mine de commencer. »

Reconnaissons-le, messieurs : voilà une foi, un but d'existence, une raison d'agir, voilà un idéal. A supposer qu'il heurte quelques intellectuels, citoyens du monde beaucoup plus que de la patrie française, il a toutes les conditions requises de puissance intime et de largeur hospitalière pour ébranler et séduire la presque universalité de notre jeunesse intelligente et lettrée. Il a tout pour lui puisqu'il satisfait la raison en même temps qu'il exalte la sensibilité. Il s'assimile tous les progrès légitimes, toutes les conquêtes définitives de la société moderne, en même temps qu'il s'accommode des survivances du passé qui sont demeurées des forces vives de la nation.

Jeunes gens, cet idéal est digne de vous. S'il en est, parmi mes lecteurs, auxquels l'art, la science, le plaisir ne suffit pas pour remplir leur vie, ou qui aient perdu l'appui des croyances religieuses et qui cherchent en vain un principe d'action désintéressée, je leur signale celui-là. L'humanité, c'est bien grand ; la famille, c'est trop petit. Oh ! qu'il serait à souhaiter que la patrie, qui est entre les deux, devint leur passion et leur foi ! Non pas une foi qui se dissipe en déclamations stériles, mais une foi efficace et qui agisse, peu importe dans quel domaine, dans la politique comme dans les affaires, dans la littérature et dans l'art aussi bien que dans l'enseignement. Immense est le champ d'action ; tous les goûts, toutes les aptitudes peuvent y trouver un emploi. Mais pour distinguer ce patriotisme pratiquant du patriotisme platonique, autant que pour lui tracer un programme net et précis, appelons-le le nationalisme, autrement dit l'effort pacifique pour la prospérité et la grandeur de la patrie dans les données de sa propre tradition. Être soi-même a toujours été le meilleur moyen d'être quelqu'un.

---

# DEVANT LA MER

par **M. R. FÉVRIER,**

membre non-résident.

---

Sous le soleil qui flambe aux espaces brûlants  
Et soufïo dans les cieux son haleine embrasée,  
La mer, l'immense mer chatoyante, irisée,  
Prolonge à l'infini ses flots étincelants.

Hier calme, immobile en sa paisible gloire,  
Elle ne modulait qu'une lente chanson ;  
Et sur son corps d'azur glissait un doux frisson,  
Simple ondulation de sa robe de moire.

Aujourd'hui l'aquilon sonore et diligent  
D'une aile forte bat les vagues qu'il assiège,  
Les enlève et roulant leur écume de neige  
Couronne les écueils de panaches d'argent.

Au large deux grands bricks vers des plages lointaines  
S'envolent dans le vent, gigantesques oiseaux,  
Et leurs flancs balancés inclinent sur les eaux,  
Au bord de l'horizon, les mâtures hautaines.

Sous un pin parasol et loin de la cité  
Qui baigne dans le flot ses terrasses de pierre,  
Je savoure, fermant à demi la paupière,  
Du rêve langoureux l'exquise volupté.



J'écoute et de la mer aux étranges abîmes  
Naît un concert de voix, sons graves et puissants,  
Qui chantent l'Insondable en de mâles accents  
Et déroulent le chœur des paroles sublimes.

O mer ! par ta splendeur et par ta majesté  
Tu sembles un reflet mystérieux de l'Être,  
Et tout homme anxieux, que ta force pénètre,  
Retrouve l'espérance et la sérénité.

O mer ! en contemplant ta glorieuse face,  
Cristal inaltérable où se mire le ciel,  
On conçoit l'Absolu, le Divin Eternel,  
Bien au delà du temps, du nombre et de l'espace.

Sur ton vaste chemin qu'il parcourt sans effort  
Notre esprit, dégagé des vaines apparences,  
Aux sources de l'amour et des intelligences  
Monte, sûr de la vie et vainqueur de la mort.

Il élargit son vol vers la clarté première.  
Chercheur de l'Idéal et du suprême Bien,  
Des injustes douleurs il brise le lien  
Et plane au firmament sacré de la lumière.

Devinant dans le monde un paternel dessein,  
Où couve le secret des incessants prodiges,  
Notre âme alors s'emplit d'ineffables vertiges ;  
Et l'auguste Infini palpite dans son sein.



# LOU RINAR ET LI RASIN

Fable imitée de La Fontaine

OEUVRE POSTHUME (1)

de **M. A. BIGOT**,

membre résidant.

---

Félibre d'Avignoun — ou béléou de Marséyo,  
Un Rinar venen de félibrèja,  
Devisté 'n aou d'uno tréyo  
De rasin preste à manja.  
Avié tan canta la *Coupo santo*  
Et tan déclama de ver, lou panto,  
Que, péchaire ! èro quasi raou.  
Din soun gousié sé, ourié vougu 'n paou  
Esquicha 'n rasin d'ilamoun d'aou.  
Mai bonsoir ! Ero cour de tayo.  
S'atasse contro la murayo,  
Quitè sa vesto et leste et prin  
Saouté coumo un cabri ver li rasin.  
N'en pouguè pa' arapa 'n grun. A la fin,  
En toisan la tréyo. suzous, désaléna,  
« Cavalisco ! fagué noste Rinar,  
« Ti rasin soun trò ver, et bon per dé gandar. »  
Et sus acò, cargo sa vesto et par.

Quaou acouséjo la fourtuno,  
Se fai de michan sang quan l'a po p'aguanta.

(1) Cette œuvre posthume de M. Bigot n'a pas été revue par lui.  
Cette indication justifie les incorrections qui peuvent s'y trouver.

— Quaou es amoureux d'uno bruno,  
Bisquo quan la bruno lou voou pa.  
- Un es malirous coumo li peiro  
Parço qué — viaoulé ou rouje — un ruban  
Voou pa s'estaïla à sa boutougnieiro,  
Quan l'a demanda mai de vint an.  
Despiéi lou sénatur jusqu'ou sarjan de vilo,  
Dou miyounari ou porto fai,  
Nou fasèn mai ou mén de bilo,  
Badan à la drajèyo et l'arapan jamai.  
Quan aven fa noste poussible  
Et que sen pa mai avança,  
Dé cé qu'ourian vougu fouu saoupré nou passa ;  
Fouu saoupré après l'esfor pénible,  
Rénounça à ce qu'es trot en l'er ;  
Pa voudre lou tréjen quan lou compte es de douje  
Et saoupré trouva li rasin trô ver,  
Trô ver mèmo lou ruban rouje.

---

# EN VACANCES!

PAR

**M. Paul CLAÜZEL,**

secrétaire perpétuel.

---

Avez-vous souvenance de ce gascon (les *Cadets* viennent de remettre la *Gascogne* en honneur) que le chansonnier faisait se lamenter à peu près ainsi ? « J'ai soixante ans et je n'ai pas vu Carcassonne. » Il ne voulait pas mourir et cependant il mourut sans avoir vu Carcassonne.

Je n'en suis pas tout-à-fait là ; mais j'avoue humblement, si c'est un crime ou une tare, que je suis casanier. A mon âge, qui est déjà loin de la jeunesse, j'ai bien voyagé ; mais, il y a quelques semaines, malgré des vellétés assez sérieuses et réitérées, malgré force résolutions avortées, je n'étais jamais sorti de France, jamais je n'avais eu à me munir d'un passe-port, jamais je n'avais franchi la frontière.

Cette année, la tarentule de la curiosité, de l'extranéité, m'a piqué plus profondément. Ce que j'ai dans les veines de sang tarasconnais (car j'en ai) s'est mis à bouillir. L'exemple de Tartarin, mon ancêtre, me poussant ainsi que le souvenir de ses *Aventures prodigieuses*, la Suisse m'a invinciblement attiré et conquis.

Mais, en vieux rat méfiant, j'ai voulu m'éloigner le moins possible de ma retraite, afin de me sentir là-haut moins dépaycé et de pouvoir, au besoin, regagner plus vite mon logis.

Renseignements pris, les amis, les guides, les cartes

consultés, j'ai jeté mon dévolu sur les Alpes Valaisannes. Presque autant que la Savoie, c'est encore la France. Et, dans le Valais, c'est Salvan que j'ai choisi pour l'honorer spécialement de ma présence, Salvan, la station de montagne la plus proche d'un chemin de fer... et de chez moi, le centre et la route de nombreuses excursions, au goût de chacun, périlleuses ou difficiles, commodes ou sans danger.

\* \* \*

Nous voilà partis. Je dis : nous ; car, vous le devinez, je ne me serais pas hasardé seul dans cette lointaine expédition.

Tout concourt à rendre la fuite désirable. Nîmes se dépeuple. Le soleil darde. L'eau manque. La poussière étouffe.

Première halte : Grenoble, le matin. On a une impression inattendue de vive fraîcheur. C'est désagréable. Déjà ! Faudrait-il sitôt regretter la canicule du Midi et sa température constante de fusion ? Les montagnes suintent l'humidité. Le ciel est gris .. et maussade. Et le poète a pu dire que le nôtre était monotone à force d'être pur. Le *déraciné* de la plaine souffrira-t-il à ce point et va-t-il courir de tels dangers de sa transplantation ? Aperçu et noté, à titre d'encouragement, quelques Nimois dans le train.

Chambéry ! La pluie, qui menaçait, commence à tomber. Elle tombe même dru.

Aix-les-Bains ! Pluie persistante. Les nuages, de plus en plus épais, sont de plus en plus bas et enveloppants. Des ondées intermittentes et peu espacées font rage. C'est glacial si près de notre canicule. C'est triste si peu loin de l'azur immaculé de notre horizon. Les baigneurs sont remisés. Les touristes sont vainement en quête d'un abri convenable.

Les villes d'eaux veulent le soleil.

Parmi les courageux rencontrés sous l'averse ou pendant une courte éclaircie, quelques Nimois encore, un peu de notre Esplanade ou de nos Boulevards.

Essayons d'échapper à ce déluge. A mesure que nous fuyons, nous trouvons un ciel plus serein. Bientôt le soleil se dépouille de ses nuages : il reparait radieux, non brûlant. Les belles montagnes de la Savoie courent au devant de nous et nous saluons au passage leur verdoyante et superbe majesté. Nous traversons rapidement les fraîches et profondes gorges du Fier.

Annecy se remet à neuf et s'embellit à la moderne pour conquérir les touristes.

Son lac, plus coquet que grandiose, d'une poésie plutôt triste, d'une pureté incomparable, est plus vert que jamais. Nous en faisons le tour obligatoire, toujours avec des compatriotes inopinément rencontrés. Nous allons mollement sans brise, délicieusement pénétrés d'une tiède chaleur, doucement bercés par les barcarolles habituelles des ordinaires chanteurs et guitaristes italiens. Mais, au retour, grand Dieu, quelle furie ! Nous sommes brusquement assaillis par un vent du Nord impétueux et froid. Il s'élève sans crier gare, souffle à outrance et balaye le pont. Il est de force à rendre jaloux le Mistral de nos garrigues et de la Provence, et de taille à vaincre le plus vigoureux qui ait jamais fait danser les cailloux de la Crau.

Par bonheur, il ne règne que sur l'eau. Nous abordons, nous en sommes débarrassés.

Sous un magnifique soleil couchant, le train qui nous emporte serpente dans la montagne sur des courbes sinueuses, avec une sorte de roulis lent et moëlleux. Par des rampes raides ou des pentes rapides, il halète ou se précipite.

Annemasse, zone neutre ! Envahissement du cosmopolitisme le plus divers et le plus effréné.

La nuit est venue insensiblement, nuit calme, mais obscure, sans lune et sans étoiles. Au loin, scintillent les mille feux d'une grande ville, Lausanne.

Ici, Evian ! « Pauvres gens (disent les curieux devant » la gare), qui vont se casser le nez partout. Tout est » plein ! » Nous tentons la fortune (il n'y a pas moyen de faire autrement) et vérifions vite ce fâcheux présage.

Ah ! quel plaisir... de voyager !

Le premier hôtelier que nous implorons nous répond avec une bienveillance satisfaite que chez lui tout est occupé. Il ne lui reste rien de libre, rien, rien... qu'un appartement retenu par un colonel qui vient en famille pour la saison annuelle. Nous parlementons. Nous ne faisons que passer. Une nuit nous suffira. Le colonel n'est pas arrivé. Il n'arrive pas. Il n'est pas signalé. Il n'arrivera pas : notre train était le dernier. L'hôtelier paraît faiblir. Nous envahissons l'appartement du colonel. Demain, quand l'ennemi se présentera, nous aurons déguerpi.

Bonsoir, mon colonel.

Le lendemain, dès que nous nous sommes mis en état de céder la place (le colonel télégraphie qu'il a, hier, manqué le chemin de fer et qu'il accourt), nous faisons une matinale promenade au bord du lac. Ce lac le plus bleu a sa parure des beaux jours, sillonné par toute une flottille, grands et confortables bateaux, barques légères et coquettes.

Chaque pas nous ménage une joyeuse surprise, nombre de visages connus, une foule de compatriotes, des groupes d'amis, une vraie colonie Nimoise. Décidément il est difficile de se dépayser. Que de malades ignorés ! Que de santés que l'on ne soupçonnait pas délabrées à ce point !

Tel est l'encombrement que des baigneurs d'Evian, qui cependant avaient pris toutes leurs dispositions, n'ont pu se loger encore dans la ville. Ils sont, en attendant les places promises, sur la rive opposée, obligés de venir, chaque jour, par la traversée, du reste facile, du lac, pour suivre leur traitement. Le malheur d'autrui rend le nôtre plus supportable.

Nous quittons, selon notre itinéraire, ce séjour à la fois tant et si peu hospitalier.

Saint-Gingolph ! Ville mixte, mi-française, mi-suisse, disent les guides. Rien autre ne vous avertit que vous touchez à vos limites.

La frontière ?... Nous l'avons dépassée. Où ? Quand ?

Aucun signe extérieur, aucun ouvrage militaire, rien, pas même une pulsation plus vive du cœur. ne m'a prévenu que nous quittions la terre de France. La frontière n'est-elle qu'une ligne idéale, conventionnelle ? Serais-je à ce point libre-échangiste ou internationaliste ? Il n'est donc pas plus pénible que cela de s'expatrier... pour un temps ? J'imagine qu'un peu plus au nord ou au sud ce doit être autre chose.

Le Bouveret ! Douane suisse, pas méchante. pas indiscreète, à peine curieuse. Il ne faut pas rebuter l'étranger qui draine par ici l'aisance et la fortune.

Pour vous épargner les regrets, vous conserver le souvenir et donner l'illusion de la patrie qui s'éloigne. on vous laisse dans le même train, les mêmes wagons P.-L.-M. Mais, à St-Maurice, si ce n'est un brusque changement de décor, on s'aperçoit qu'insensiblement les montagnes ont grandi : elles sont plus boisées et plus vertes ; les eaux qui en descendent sont plus nombreuses, plus larges et plus rapides. Et subitement apparaissent figuration et accessoires nouveaux.

Ce n'est plus l'antique bicorné de notre Pandore. Un géant magnifique (comme une sentinelle avancée), dans un costume compliqué, mais tout reluisant, est planté devant la gare ainsi que tout bon gendarme. Cela donne la vision de quelqu'un des plus beaux de nos anciens Centgardes ressuscité. Des soldats suisses avec leur casque à double petite visière, s'agitent en tous sens. Toutes les langues de la Tour de Babel se croisent et se mêlent, sans étouffer heureusement le français le plus pur dans son plus doux accent.

Arrive le train qui doit nous emporter : J. S. (Jura-Simplon). Ces deux lettres ne permettent plus l'erreur et vous affirment que vous êtes désormais en la possession de nos voisins. Il paraît, ce convoi, une masse énorme dans sa longue suite d'immenses et lourds wagons, bien faits pour laisser voir le paysage, avec leurs promenoirs, leurs larges et hautes ouvertures : roulottes luxueuses à l'usage des touristes, avec de larges filets superposés pour les paquets légers et peu encombrants, croit le Fran-



çais discret, pour tous les sacs les plus gonflés et les plus volumineux bagages, au gré de l'Anglais sans gêne L'insulaire égoïste ne se contente même pas d'empiler sur les filets jusqu'à la voûte ; il étale sur les banquettes. Tandis que vous cherchez à vous caser, supposant que ces lourdes valises gardent les places de voyageurs qui vont revenir, l'Anglais sans vergogne, son *Bædecker* en main, indique à son compagnon les curiosités de la route.

« Pissevache, cascade de Pissevache ! » clame-t-il.

A peine sommes-nous à peu près installés pour notre petit parcours que le train stoppe à la station de *Vernayaz-Salvan*.

C'est bien Vernayaz ; mais ce n'est pas Salvan : Salvan est là-haut, au sommet de cette montagne, nous dit-on, à 6 kilomètres de distance, ou plutôt à une heure et demie de marche ; une cinquantaine de lacets à franchir sous bois, 950 mètres à gravir. Et le soleil déjà décline.

Nous demandons un équipage convenable. On n'aperçoit qu'une rangée de petites voitures découvertes, basses et courtes, à une seule bête. Elles sont sur ressorts, juste assez pour qu'on les dise suspendues, point trop de crainte de la casse. Des brancards droits, épais, serrés dans un harnachement aux courroies multiples et résistantes les assujettissent fortement à l'animal, de façon que le véhicule fasse, pour ainsi dire, corps avec l'attelage, pour éviter ballottements et secousses dangereux, fatigants ou désagréables.

« C'est dix francs, Monsieur. — Bien ! »

Il y a deux banquettes. Nous nous apprêtons à nous en accommoder tous les quatre : le cocher conduit le mulet par la bride.

« Une voiture ne peut monter que deux personnes. —  
» Ah ! Et les bagages ? — Ce char vous les portera :  
» six francs. — Alors, c'est vingt-six francs en tout ? —  
» Et les pourboires. — Entendu ! »

Et l'on grimpe, on grimpe, on grimpe toujours. On hâète rien qu'à voir la raideur de la rampe. On sue rien qu'à voir peiner l'attelage et le cocher. Nous savons qu'il y en a ainsi pour quatre-vingt-dix minutes... environ.

Nous comptons attentivement les lacets. Nous consultons à la dérobée notre montre. Et l'on prend forcément patience à mesurer exactement le temps et le chemin. On se rassure à constater la solidité des bêtes et leur prudence éprouvées pour le moins autant que celles des conducteurs. Elles connaissent infailliblement la route. Elles rasant sans dévier et sans broncher la montagne et se cognent plutôt le front au tournant du rocher que de couper court au risque de côtoyer... le précipice. Elles ne manquent surtout pas les repos habituels.

Tout-à-coup la quiétude progressive s'effarouche et hésite. La crainte reparait. Une voiture chargée de voyageurs descend, que nous allons rencontrer sur cette pente étroite. Les deux attelages sont proches. Ils croisent lentement et avec grande précaution jusqu'aux moyeux des roues ; mais là, c'est l'arrêt ou le choc inévitable. Quand ils sont comme emboîtés, il faut soulever l'un des véhicules pour parfaire le passage périlleux. C'est le nôtre qui quitte terre pendant quelques secondes. Nous sommes du côté montagne (chacun sur sa droite, selon les règlements habituels), et ne risquons pas la chute profonde. J'en éj rouve un intime contentement. Serait-ce de l'atavisme, ô Tartarin ?

Mais pour descendre, quand nous partirons (prévision toute naturelle et peu souriante), nous serons du côté ravin.... Nous descendrons à pied... .. Es-tu content, mon prudent aieul ?

Du reste, c'est ainsi, parait-il, que font tous ceux qui ont leurs jambes : *pedibusse cum jambisse*. La route est ombragée, agréable et peu pénible à la descente. La sûreté des bêtes est telle cependant (nous l'avons vérifié plus tard) qu'elles descendent paisiblement, même la nuit, sans lanterne et sans accident. N'importe ! Prudemment notre parti est pris.

La limite du temps fixé pour notre ascension approche enfin. Arrivent les derniers lacets. Ah ! voici le sommet de la montagne. Tandis que nous sortons de l'ombre des grands arbres qui nous a couverts jusqu'ici et que d'autres montagnes plus hautes surgissent à nos yeux, le chemin s'étend plus plat devant nous.

A droite, croule une immense avalanche noirâtre, qui, brusquement arrêtée dans sa chute, se tasse et s'écrase : un pic gigantesque, sans cesse grandissant avec l'exploitation de la carrière, de débris d'ardoise dont les faces polies miroitent, sous certain jour, comme un ruissellement d'humidité.

A gauche, se profilent les *roches moutonnées* avec leurs si curieuses *marmites glacières*. Elles ont reçu ce nom parce qu'elles ont l'aspect d'un troupeau dont les bêtes tantôt cheminent en ordre régulier, tantôt se pressent, s'enchevêtrent et se culbutent, semblables aux vagues qui pointent, glissent, se poursuivent, se joignent et s'enroulent.

Quelques tours de roue, et nous apercevons, émergeant d'une fraîche et riante vallée, un clocher autour duquel s'est groupé Salvan.

Le clocher d'une église ! Nous en sommes tout réconfortés et tout joyeux, nous qui avons la préoccupation de ne trouver, là, ni église, ni prêtre.

\*  
\* \*

C'est bientôt l'heure du *souper*. Vraie fourmilière que la place où caquètent les hôtes en attendant de la cloche l'appel du cuisinier. En venant ici, je croyais m'isoler entre ciel et... neiges éternelles. Nous tombons dans le bruit et le mouvement d'une sorte de capitale.

Heureusement que notre logement était dès longtemps retenu ; sans cela, nous retrouvions les résistances voilées sous l'avenante courtoisie de l'hôtelier débordé, les tribulations mouvementées et les gênes provisoires des baigneurs d'Evian.

Le cosmopolitisme règne, ici, en maître ; mais les Suisses y sont en nombre. Salvan est le coin des Alpes adopté par les genevois. La proximité et la facilité relative des communications les y attirent, les familles surtout dont le chef retenu en ville par ses affaires peut régulièrement venir passer le dimanche et les fêtes avec les siens. Aussi, comme il domine, par là, le verbe très haut et très sonore qui caractérise et dénonce le genevois et surtout la genevoise !

Un écrivain en renom, un genevois, vient de consacrer son dernier ouvrage à célébrer, sous des noms supposés, s'entend, (il change *Salvan* en *Vallanches*, et ainsi de suite) *Salvan* et ses environs, ses excursions et ceux qui les premiers les tentèrent et les réussirent. Ce volume s'étale et court partout, dans les magasins et les salons du pays, en vente ou en lecture, le *LA-HAUT* de M. *Edouard Rod*.

Nombreux aussi sont les français, mais plus modestes assurément. Pour mieux se reconnaître, ils ont eu la patriotique idée de se décorer d'un grand nœud de ruban tricolore. Peut-être est-ce à cela, manifestation bien légitime et innocente, que nous devons la douce trêve si rigoureusement observée autour de nous d'un silence absolu sur l'affaire *Dreyfus* et tous ses appendices.

Pas l'ombre d'autre nimois que nous, par exemple. Et nous nous sentirions complètement dépaysés, si le hasard intelligent d'un imprévu et heureux voisinage n'avait rapidement fait naître une cordiale sympathie entre nous et de bons français de Paris avec lesquels de communes amitiés ont rendu la liaison plus facile et les relations plus suivies.

Quant aux Anglais, c'est toujours comme la muscade : on en trouve partout ; partout ils sont chez eux.

« Mademoiselle, un peu d'air, s'il vous plaît ! Un peu » d'air ! » Cette exclamation insistante et impérative avec un fort accent britannique part d'un groupe d'anglaises, confinées dans un coin de la salle à manger et bien emmitoufflées, à l'adresse de la femme de chambre qui ferme une fenêtre donnant courant d'air sur le dos de jeunes personnes. Celles-ci arrivent toutes suantes d'une lointaine excursion et désirent ne se point exposer à la bronchite. Il fallut rouvrir la fenêtre. Ce n'est là qu'un faible échantillon de l'aimable savoir-vivre de nos voisins et voisines d'Outre-Manche.

\*  
\* \*

Je me garde de vanter le climat de cette station estivale : abritée des vents du Nord par les montagnes, elle est

ainsi garantie contre les brusques variations de l'atmosphère, désagréables ou dangereuses, contre les refroidissements nocturnes trop sensibles ; l'affable politesse des indigènes envers les étrangers (c'est naturel, du reste ; ils en profitent... honnêtement) ; la propreté, la régularité, l'adresse du service, sous une direction vigilante et discrète (je parle de ce que nous avons personnellement constaté) dans l'*Hôtel-Pension*, où l'étiquette de l'*Hôtel* est atténuée par la familiarité de la *Pension* ; les eaux si pures et si fraîches qu'elles convertiraient l'alcoolique le plus fervent : on leur reproche bien certains méfaits physiologiques ; on les accuse de certains accidents corporels ou intellectuels ; on affirme aussi que seuls les indigènes y seraient exposés par l'abus et par l'usage prolongé au moins jusqu'à la troisième génération. (1)

Mais, chut ! assez ! Si je vous présentais le tableau achevé, vous prendriez pour une réclame de commande ou pour un enthousiasme factice le récit spontané et le ressouvenir naturel d'un agréable et bienfaisant séjour.

Je ne saurais omettre cependant les traits qui donnent à ce coin des Alpes sa physionomie particulière.

Le calme de l'atmosphère après les courses de la journée dans cet air salubre et vivifiant assure un sommeil réparateur. On le savoure avec délices pour se refaire des insomnies désolantes et fatigantes de nos étés. La nuit bonne paraît courte quand le réveil est apporté par la voix grave du pieux et matineux *Angelus*.

Bientôt perce un bruit d'abord indéfinissable, cri ou musique d'un singulier instrument. genre d'appel sur une sorte de trompette ou de cor. C'est le chevrier communal qui assemble le troupeau. En quelques minutes, des centaines de chèvres viennent l'entourer.

(1) « Les fonds humides, trop peu éclairés par le soleil, surtout » ceux où les eaux passent sur des terrains magnésifères, ont par- » mi leurs habitants une forte proportion de goitreux et de cretins, » que la propreté et le bien-être tendent d'ailleurs à faire diminuer » d'année en année. » (*Nouvelle géographie universelle* par ELISÉE RECLUS ; tome III, page 67.)

Le voilà parti vers les plus hautes montagnes où l'herbe est plus épaisse et plus fraîche, suivi docilement par toutes ces bêtes folâtres qui font joyeusement sonner leurs traditionnelles clochettes légèrement aplaties. Il est si habitué à leur obéissance et à leur docilité qu'il ne prend nul souci de les compter, de les gourmander, de les resserrer. Il file en tête, sans avoir besoin de se retourner pour les surveiller et les appeler, sans le secours du chien fidèle et obligé de nos troupeaux pour activer les paresseuses qui traînent, ramener les indépendantes qui s'écartent, presser les gloutonnes qui s'attachent aux buissons. Aucune, à ce que l'on assure, ne s'est jamais perdue.

C'est réjouissant de le voir, le soir, dévaler, d'un pied aussi sûr et aussi léger que les innombrables pattes qui le suivent, les pentes raides, toujours en tête de son effectif au complet. Les clochettes plus follement agitées des chèvres plus frétilantes annoncent de loin le retour attendu et gaiement suivi des yeux par les curieux massés sur la place où doit avoir lieu la dislocation. Tous, les enfants d'abord, se précipitent pour distribuer les caresses et le pain à ces bêtes heureuses de se faire choyer. Chacune ensuite regagne, d'un trait, sans hésitation et sans erreur, son étable, et reçoit de sa maîtresse nouvelles caresses et pâtée, tandis qu'elle tend patiemment aux mains qui les allègent et les vident ses mamelles peu à peu depuis le matin plus lourdement gonflées.

Pendant ce temps, les travailleurs, pour se reposer des rudes labeurs du jour et se rafraichir sous la nuit qui tombe doucement, arrivent, à pas lents, en bras de chemise ou en blouse bleue, s'asseoir sur une longue poutre ronde qui s'allonge par terre, près du vieux chalet du cordonnier dont le marteau actif fait entendre sans cesse des coups secs et précipités. On dirait une rangée d'oiseaux alignés sur leur perchoir. Rares et brèves sont les conversations ; mais la fumée d'un tabac grossier s'active en petits éclairs dans les pipes courtes et noires d'où elle s'échappe en vapeurs légères qui se résolvent en minces spirales et se dissipent en fils de plus en plus ténus.

Le cordonnier est l'ouvrier le plus occupé de l'endroit, parce qu'il est le plus utile, vraiment indispensable.

C'est chez lui une sollicitation ininterrompue de clients obligés. Ne vous avisez pas de négliger ses bons offices. Bien vite vous vous en repentiriez. Les clous rayés, qu'il enfonce du plus grand matin au soir le plus tardif dans les semelles, sont moins pour les garantir que pour permettre les courses en montagne, comme en forêt, comme en prairie. Sans eux, les rochers et les neiges sont aussi impraticables que les prés et les bois. Sans eux, parmi les aiguilles de pins, les feuilles sèches, les pentes mous-sues ou gazonnées, il est impossible de grimper ; pour y descendre, sans eux, il faut renoncer à ses jambes et se laisser glisser, au risque de quelque mésaventure, de quelque éraflure malséante, sur la partie la plus centrale et la plus remboursée de notre individu.

La presse de la pratique, en la saison, ne permet pas au cordonnier de quitter son tabouret. Aussi, comme il est toujours là, ne trouve-t-on pas, à sa porte, ainsi qu'à celle des autres marchands (car il y a des magasins, à Salvan), le cordon de la cloche fixée extérieurement pour appeler le boulanger, le boucher, l'épicier et tout autre, qui, sans souci de l'indiscret ou du voleur (race ignorée là-haut), laisse sa maison ouverte et vaque tranquillement dehors à ses affaires, prend un peu de repos ou s'abandonne à un brin de causerie. Tandis que l'étranger ne distingue aucun son particulier, nul d'entre eux ne se méprend sur le timbre qui le somme. Il accourt pour servir le client, fort surpris celui-ci, dans les premiers temps, après avoir trouvé la porte ouverte et constaté l'absence du patron, de sentir sur ses talons se hâter le marchand qui vient de la place, tandis qu'on le croit dans son logis suffisamment par lui, sinon étroitement, surveillé.

.\*

Aux pieds vos fortes chaussures clouées, votre bâton ferré à la main, vous entreprenez non sans quelque émoi vos promenades et vos excursions. Vos appréhensions instinctives se dissipent vite. Je ne vais pas jusqu'à dire, comme les détracteurs frondeurs ou blasés, que la Suisse actuelle est un vaste trucage. On a bien imprimé, ces jours-

ci, que ses clochettes caractéristiques et dont elle fait un usage exclusif se fabriquaient à Carpentras, qui, du reste, fournirait de *sonnailles*, non seulement la Suisse latine, mais encore toute la Provence .. et la Catalogne... et l'Italie... et l'Amérique, le Texas, le Mexique, la République Argentine. Mais cet ouvrier, de Carpentras, qui se vante, ainsi que le conte l'écrivain, doit être quelque Normand ou quelque Gascon égaré sur les confins de la Provence, dans le voisinage et presque dans l'atmosphère de la Cannebière.

Il faut néanmoins répéter que la vigilance ingénieuse de l'homme et l'intérêt de ses habitants rendent cette contrée tous les jours plus praticable. A moins d'être un alpiniste féroce, on ne se plaint pas des facilités qui la font progressivement et sans cesse plus accessible jusqu'aux extrémités qu'il plaira à la nature de garder inviolables et aux dangers qu'elle ne permettra jamais, même au roi de la création, si fier et si présomptueux, si habile et si tenace soit-il, sinon d'atténuer, du moins de vaincre et de supprimer entièrement.

Commencez par les prairies pour vous aguerrir et graduellement vous entraîner.

Des chemins insoupçonnés conduisent dans tous les sens et comme à votre insu vos pas doucement captivés, sans qu'une fondrière, un ruisseau, un fossé vous surprenne ou vous arrête. L'herbe haute dissimule l'obstacle ; une passerelle prévenante, un ponceau discret le traverse. Pas le moindre saut : une disposition artificieuse du terrain, de petits degrés utilement arrangés vous en évitent jusqu'à la préoccupation.

Puis, dans la forêt la plus épaisse, vous ne trouverez pas un coin, si fourré soit-il, si propice au recueillement, si mystérieusement caché, si ténébreusement redoutable, où vous puissiez perdre votre route en dehors de sentiers rebattus.

Pas un mur ne vous coupera la vue ou la marche que vous n'y découvriez un passage ménagé parmi ses pierres disjointes ou disposées en escalier à votre intention.

Tout rocher, si rude et si escarpé qu'il se dresse à



distance, vous invite à l'escalade, plus ou moins commode mais toujours possible. avec les entailles et surtout les cavités qui sollicitent et assurent vos pas. A l'usage des touristes, le pic du carrier les a dessinées peut-être. Les pieds obstinés des premiers excursionnistes les ont peut-être d'abord tracées ; et insensiblement les accentuent les efforts et le poids de ceux qui, chaque jour plus nombreux, imitent leurs audacieux devanciers.

Cela est supportable, agréable même pour les novices.

Ceci est plus grave.

La solitude qui vous semble la plus inviolée et que vous souhaitez la plus discrète, le rocher qui vous paraît le plus abrupt et le plus réfractaire aux accommodements industriels, réservent une déception à vos désirs de retraite, à votre soif de silence et de rêverie. Eux aussi ont été pénétrés par la civilisation. Soudain frappe vos yeux étonnés une boîte aux lettres toute brillante sous sa couleur et son vernis rafraîchi avec l'indication de la levée prochaine.

Perchés sur un *sex* (*rocher*), vous contemplez la vue magnifique des gorges profondes et vertigineuses du *Trient* ; vous vous avancez prudemment sur la pointe et jusqu'aux bords pour plonger votre regard et vous admirez avec saisissement le torrent qui se précipite avec fracas, rongéant les rochers et roulant des blocs de pierres, à quelques centaines de mètres au-dessous de vous. Un câble de fer frôle votre tête. Un monte-charge le suit ; et s'enlève lentement et majestueusement descend le bois débité par une scierie hydraulique qui grince au fin fond du ravin.

Cela est susceptible de contrarier, de couper l'admiration et de produire un désenchantement au moins partiel. Et ce n'est pas tout.

Au détour d'un lacet, gémit un ariston trainard avec ses cartons fendus et graisseux. A l'ombre d'un rocher, un accordéon poussif exhale ses hoquets inégaux. Auprès d'une cascade écumante et bruyante, un orgue de barbarie aux roues édentées bredouille une valse quelconque de quelque opérette jadis en vogue. L'artiste ambulante, qui guette

le promeneur, est fort ménager de sa peine et de son instrument usé outre mesure. Il ne donne que quelques coups de soufflet, quelques tours de manivelle, juste assez pour vous surprendre et vous apitoyer, pour obtenir la petite pièce blanche de cette si commode monnaie de Suisse. Sa détresse apparente, vraie ou simulée, la charité nécessaire, expliquent et excusent cette profanation.

Mais n'entendez-vous pas, parmi le léger bruissement des feuillages, le bourdonnement presque imperceptible des insectes, les grignotements des écureuils, le tac-tac des piverts, les fébriles agitations continues de l'air, les menus et perpétuels susurrements de toute la création, sous le clair et doux rayonnement de cette voûte étoilée, dans le calme serein de cette tiède atmosphère, n'entendez-vous pas percer froidement, comme une vrille aigüe, l'exaspérant trémolo, strident et sec de l'irritante mandoline ? Crime irrémissible de lâche-nature ! Arrière le barbare insensible et sourd à la poétique harmonie de l'univers ! Peste soit du fâcheux, gâcheur sans art de l'idéale beauté des choses ! Maudit soit le lourdaud, pédant et sot donneur de sérénade !

Et tous ces fils de télégraphe ou de téléphone, pattes multiples d'araignées gigantesques et hideuses, qui s'allongent dans les airs, se croisent en tous sens, pour se réunir au poste et se mettre à couvert sous ce grotesque chapeau chinois, où ces bêtes répugnantes semblent tisser leurs toiles perfides et meurtrières ? Qu'en pense l'esthétique la plus indulgente ? Doit-on tolérer ces horreurs et les absoudre en raison de leur utilité ? Pas un chalet, pas un hôtel, pas un marchand qui se respecte, n'en est dépourvu. Il faut bien faciliter les relations, abrégé les distances, économiser le temps et la peine, contenter la pratique pour l'attirer.

La jeunesse, les mondains, trouvent même là à satisfaire leur exubérance et leurs habitudes de plaisirs. Le bal fait concurrence aux excursions : les accessoires de cotillons les plus perfectionnés, les plus à la mode n'étonnent personne dans cette retraite.

Les concerts les plus copieux et les mieux composés

y servent de prétexte et de but à la bienfaisance la plus raffinée.

Vous ne comprenez pas comment peut se trouver le piano du dernier modèle où vous avez eu quelque peine à atteindre et à faire monter votre malle. On vous expliquera que cet instrument volumineux est venu, minutieusement désarticulé, pièce par pièce, et que le facteur habile l'a sur place exactement et savamment reconstitué, soigneusement rétabli.

Si, à leur première découverte, ces anomalies vous surprennent et vous choquent, vous en recevez bientôt, à l'usage plus commode et plus agréable, certaine satisfaction.

Mais on voit bien que tous ces adoucissements à la rudesse primitive de la nature, toutes ces distractions frivoles de grandes villes, ne sont point, en général, du goût des Anglais endurants, intrépides, graves et prudes. Ils admettent encore la bicyclette (quand elle est praticable), à cause des services qu'elle rend et parce que, désireux de toutes les aises de la vie, ils sont aussi partisans de tous les exercices du corps, amateurs de tous les sports.

La concession par eux faite, c'est un spectacle toujours divertissant de les voir, rarement seuls, ordinairement par bandes plus ou moins nombreuses, guêtres aux jambes et sac au dos, dans des accoutrements si indifférents aux sexes qu'ils vous laissent incertains sur ceux qui en sont affublés, sans souci des difficultés ou des périls de la route, en plaine ou en montagne, dans la poussière ou la boue, sous le soleil ou la pluie, accomplissant méthodiquement la tâche journalière qu'ils se sont imposée, tant de chemin, tant d'heures de marche, tant de pas à la minute ou à la seconde.

On rapporte que des fils d'Albion s'étaient flegmatiquement offert la curiosité d'une ascension dans le monte-charge des *Gorges du Trient* dont nous venons de parler. Singulière montgolfière, peu confortable, peu rassurante surtout, pour un voyage aérien d'un demi-kilomètre environ, aller et retour ! Est-ce assez original ?

Un soir d'obscurité noire (ceci, nous en fûmes témoins), dans notre promenade habituelle entre le *souper* et le coucher, nous longions, sur la route qu'il borde, un rocher à pic. Nous le connaissions bien pour l'avoir dépassé chaque jour. Nous l'avions remarqué sans aspérités et sans crevasses. Nous le tenions pour une clôture infranchissable. Tout-à-coup, un frôlement furtif, suivi d'un léger éboulement, nous arrête : on eût dit la fuite rapide de quelque bestiole effrayée par notre présence. Nous levons la tête et n'apercevons rien. Alors, un bon père de famille, qui se promenait aussi par là avec les siens, plus clairvoyant évidemment ou plus avisé que nous, d'interpeller ainsi la forme humaine plutôt soupçonnée sans doute qu'entrevue par lui :

- « Avez vous fait votre testament ?
- » Non, Monsieur. Vous voulez quelque chose ?
- » Oui.
- » Quoi ?
- » Tout.
- » Tout ? Ce ne serait pas encore bien lourd. »

L'avertissement prudent et charitable n'eut d'autre effet que ce colloque humoristique.

Quelques minutes après, nous distinguons sur la cime deux minces silhouettes. Puis, un glissement de sylphe met devant nos yeux ébahis une petite *miss* avec son jeune et fluet camarade. Ils venaient d'opérer de compagnie une de leurs expéditions nocturnes favorites. Nous les avons, dès le début, distingués parmi les plus lestes. Avant plus ample connaissance, nous avons déjà surnommé *la grimpeuse* cette demoiselle pour son extraordinaire et stupéfiante agilité.

Excentricité pure que tout cela ! Imprudence gratuitement audacieuse plus encore qu'utilement intrépide, sans honneur ni profit, semble-t-il !

Mais, comme disent les Anglais, selon le mot que rappelait naguère un membre de l'Académie française, un maître de la poésie et du roman contemporains, « là où il » y a une volonté, il y a un chemin ».

N'est-il pas naturel dès lors et peut-on s'étonner que

les Anglais fournissent le plus fort contingent des victimes Alpestres ?

Ils font songer à cet insulaire, qui suivait le dompteur avec la cruelle espérance et la certitude fondée de le voir quelque jour dévorer par ses bêtes ; mais, dans l'hypothèse inverse, changés de spectateurs en acteurs du drame attendu.

M. André Theuriet, expliquant l'excellente formule de Michelet : « La montagne est une initiation », ajoutait excellemment aussi : « Cet exercice de la faculté de vouloir » est une des plus précieuses initiations de la montagne. » Elle nous habitue ainsi à lutter contre les difficultés » matérielles de la vie, elle nous enseigne que l'effort » donne seul du prix à l'existence. » (1)

\* \*

Si le progrès matériel a pénétré le pays, le progrès intellectuel, du moins ce que certains désignent sous ce nom, le scepticisme et l'irréligion, n'a pas eu de prise sur l'âme des habitants. Ces montagnards primitifs se sont moralement gardés et conservés intacts ; leur foi native, encore fraîche et vivace, n'a point jusqu'ici été entamée.

Vienne le dimanche, vous les voyez, aux appels de la cloche puissante qui s'épandent en ondes sonores dans la vallée, arriver de je ne sais quelle énorme distance à la ronde, de tous les hamceaux, de tous les chalets, de toutes les cabanes, au loin épars, que comprend cette vaste paroisse. Dans leurs plus propres vêtements, avec leur air grave, leur paroissien à la main, ils viennent, d'une démarche lente et d'un pas alourdi par l'habitude des labeurs rudes et des fardeaux pesants, par la pratique des routes difficiles, des pentes gazonnées et glissantes, des sentiers abrupts et rocailleux, où l'équilibre est problématique et la marche pénible. Ils avancent comme surpris et mal à l'aise sur un terrain plat.

(1) *Impressions de montagne*. — Lu dans la séance publique annuelle des cinq académies du 25 octobre 1898.

Ils emplissent dévotement l'église, qui est d'assez vastes proportions pour tout ce peuple, aux diverses messes que dès le plus grand matin leur assurent le curé et son vicaire; car l'importance de cette paroisse, dans ce pays où nous avons craint de manquer de service religieux, exige et possède vicaire avec curé.

Durant la belle saison, le nombre des messes augmente encore avec les prêtres en villégiature ou de passage.

Le culte des morts est, là, fort en honneur. Quand ils vont à l'office, tous les gens du pays se font un pieux devoir de s'arrêter au cimetière qui entoure l'église et nul jamais ne manquerait d'aller prier alors sur la tombe de ses chers défunts.

Aussi est-ce un usage constant que la grand'messe soit précédée d'une bénédiction générale du cimetière par le prêtre en présence des fidèles. Pour une légère offrande, chacun peut obtenir la bénédiction spéciale d'une sépulture particulière.

Il faut voir, ensuite, comme le curé s'active au lutrin, quand il n'est pas à l'autel, avec quel zèle il solennise les offices. De grandes orgues, s'il vous plait, ainsi que dans une cathédrale, accompagnent les chantres et rehaussent, en la complétant, la pompe des cérémonies. L'organiste et les chanteurs ordinaires, qui sont de l'endroit, se font un plaisir, pendant l'été, d'accepter ou de solliciter le concours des hôtes étrangers, leur ouvrant leurs rangs ou leur cédant leur place pour célébrer avec plus d'éclat le Seigneur.

Ce nous avait été un agréable étonnement, presque dès les premières heures de notre séjour, d'entendre, du voisinage de l'église, s'élever et se répandre par les portes, grandes ouvertes à l'air et au soleil ainsi qu'à la prière, des voix de musiciens, unies à celle de l'orgue ou soutenues par elle, répétant et se préparant pour les fêtes prochaines. On se garde de ne pas profiter de ces exécutions pieusement artistiques, véritables concerts spirituels. L'église, alors, si vaste qu'elle soit, est de beaucoup trop étroite. Et la figure du bon et dévoué pasteur rayonne d'une légitime et sainte joie.

Le prône qu'il fait en notre bien-aimée langue française, dans un style d'une touchante simplicité, est naturellement précédé des annonces pour la semaine.

Parfois même (pure bonté envers les hôtes), le curé se prête naïvement, en montant en chaire, aux réclamations d'objets perdus et aux indications d'objets trouvés.

Chaque jour, outre la fête spéciale, compte des messes de fondation pour les bienfaiteurs ou les défunts. A ces avis, vous êtes inévitablement frappés de la répétition des mêmes noms, quasi deux seulement, qui reviennent sans cesse : *Revaz*, *Coquoz* (prononcez *Rève*, *Coque* ; les syllabes *az* et *oz*, muettes comme l'*e* final français).

Ce sont les mêmes, sauf de très rares exceptions, que vous trouvez gravés sur les tombeaux comme peints sur les enseignes des magasins.

On dirait que, confinés dans ce coin isolé par la difficulté des communications, les habitants de ce pays ont été réduits à s'unir entre eux, perpétuant ainsi constamment et uniquement les mêmes familles.

Une remarque identique confirmant cette hypothèse s'appliquerait à *Finhaut*, station très fréquentée, à la distance d'une heure et demie environ. Là aussi, on retrouve, sur les pierres tumulaires, des inscriptions mortuaires offrant la même répétition des quelques noms peu nombreux portés par les familles indigènes.

\* \*

La grand'messe est régulièrement suivie d'une procession, qui, bannières déployées, au chant liturgique des cantiques et des psaumes, fait le tour de la place et de l'église, et rentre en traversant le cimetière contigu.

C'est d'une émouvante édification que de contempler cette longue théorie d'hommes, de femmes et d'enfants, toute la population valide, en somme, unissant ses voix à celles des prêtres et des chantres ou égrenant le chapelet.

Les hommes, quoique fermant la marche, attirent d'abord votre regard et retiennent votre attention par leur nombre imposant et leur attitude recueillie. Dans leur structure massive, avec les insignes de leur confrérie

du Saint-Sacrement à la boutonnière de leur grosse veste en laine de couleur sombre, ils suivent gravement, pieusement, le cortège qui avance à pas lents et cadencés, comme il est de règle ou d'usage en ces cérémonies. Le vaste chapeau, de feutre noir aux larges bords, dans la main, ils portent la tête, nue avec ses cheveux plats et raides qui gagnent le cou, tête forte, légèrement inclinée en avant des épaules hautes et du dos arrondi. L'occiput est visiblement aplati par les charges journalières et continues des fardeaux pesants dont le transport nécessaire est forcément imposé, parce qu'il est autrement impossible, aux seuls êtres humains dans ces parages à eux seuls accessibles.

Les femmes, dignes compagnes de ces hommes forts, dont elles partagent, en sus du soin obligé du ménage, les durs travaux au dehors, sont, dans la vie ordinaire, généralement coiffées avec les cheveux lissés sur le front et tirés en arrière par de minces nattes finement tressées, qui s'enroulent en un maigre chignon. Pour certaines cérémonies religieuses, elles se couvrent la tête d'un petit voile blanc. A l'église, à la procession, elles portent encore, respectueuses des mœurs et usages locaux, l'un des plus caractéristiques et des derniers vestiges peut-être du costume traditionnel, le chapeau valaisan, de paille noire, entouré d'un large ruban de même couleur minutieusement plissé. Regardez les maintenant à la file, avec leurs médailles de congrégations pendues au cou et tombant sur leurs tailles épaisses et courtes. Vous les sentez capables (vous ne vous étonnerez plus quand vous les apercevrez en cette pénible posture) de supporter sans faiblir, comme les hommes, les charges énormes, par exemple (c'est leur lot fréquemment), de trente à quarante kilos de foin pressé dans des draps de grosse toile. Habilement elles les maintiennent en équilibre sur la tête par les mains ou plus souvent par les longs râteaux de bois, qui, placés eux-mêmes horizontalement sur les épaules et se croisant par derrière, donnent au fardeau une base plus large et plus stable.

En tête, marchent, les yeux modestement baissés, les



jeunes garçons, petits hommes déjà dans leurs vêtements prématurément semblables à ceux de leurs pères ; les jeunes filles, avec le vaste tablier soutenu par de larges bretelles de même étoffe et contournant leurs hanches arrondies. Soumis et adonnés au travail presque dès l'enfance, garçons et filles sont, de très bonne heure, plus qu'une espérance ou une promesse, les aides vigoureux et utiles de leurs anciens.

Dans les champs, on en rencontre branlant encore sur leurs jambes et s'escrimant à la pelle, à la bêche ou au râteau.

En service, dans les hôtels, les pensions, les chalets, on en trouve âgés à peine d'une dizaine d'années, éveillés, attentifs, adroits, polis et prévenants, les fillettes surtout, garçons de salle, valets et femmes de chambre ; à quinze ans déjà, sommeliers de confiance ; les uns et les autres, dès le début et toujours par la suite, bons à tout, employés à tout et ne boudant à rien.

Quand le temps presse et que la clientèle laisse quelque répit, serviteurs et servantes, sans catégorie d'offices et sans distinction d'emplois, sans rechigner et vaillamment, quittent le tablier, vont dans les champs se joindre bravement et prêter main-forte au maître et à ses ouvriers, préparer avec eux et enfermer prestement la récolte, sans céder, n'importe qui, au long ou dur labeur, sans plier seulement sous le faix lourd ou encombrant.

Là, personne jamais ne chôme, ni patron, ni personnel, au vif ébahissement de tous et à la grande envie surtout de nos maîtresses de maisons françaises, peu accoutumées à pareils courage et belle humeur et à semblable dévouement, peu gâtées d'ordinaire par le zèle intelligent et la soumission affectueusement docile de leur domesticité habituelle.

Le curé, qui vient le dernier, portant l'ostensoir sous un dais depuis longtemps défraîchi, est aussi de cette forte race de montagnards, mais dégrossi par l'atavisme et affiné par l'éducation. Il y a quelque dix ou douze ans qu'il édifie, console et secourt cette paroisse.

Ils sont si attachés entre eux, que ce bon pasteur, élevé

naguère de rang et changé de résidence, n'a pu vivre loin de son fidèle et regretté troupeau : il a dû et voulu permuter avec son remplaçant pour revenir auprès de ses chères ouailles, qui, ne sachant se passer de lui, le rappelaient de tout leur cœur et sollicitaient son retour de leurs plus pressantes démarches.

Il faut le voir, hors le temps des offices, sous la soutane qui trahit sa musculeuse structure. Tête nue toujours, les cheveux qui commencent à peine à s'éclaircir retombant en légères boucles brunes sur le cou, l'œil doux et brillant d'intelligence, il est constamment au milieu de ses paroissiens, s'abandonnant avec eux aux causeries amicales, dans la familiarité de leur langage spécial et courant, qui lui conserve son parler natal sous son accent caractéristique.

Il ne disparaît et ne s'éloigne que pour uscr de sa santé de fer à l'exercice de son lourd, mais si captivant et si méritoire ministère, courant sur ses jarrets d'acier, par monts et par vaux, sans souci, quand il en est besoin, de l'heure, du temps, de la saison, pour porter à tous, si lointains et si cachés soient-ils, la bonne parole, les soins et les secours.

Aimé et respecté de tous, parce qu'il est à tous doux et bienfaisant, il gourmande celui-ci, qui cède trop à son goût pour le *fendant du Valais*, ce petit vin blanc, glissant mais capiteux, dangereux, par conséquent, à la longue ; il encourage celui-là, en console un troisième. Dévoué de toute son âme, secourable de ses talents et de sa bourse, il est aussi habile à réduire une fracture qu'à couper une fièvre, grâce à d'anciennes études qui lui ont permis d'acquérir science et grades suffisants, grâce aussi à une longue et copieuse pratique que lui a valu son inépuisable charité. Médecin du corps comme de l'âme, il est béni des malades et des malheureux, habitués à trouver après sa visite les remèdes en sus de l'opération ou des conseils, le secours d'argent en sus de tous les autres. La libéralité de cette main discrète et de ce cœur généreux jamais ne s'inquiète des plus impérieuses nécessités de besoins personnels,

Ne vous étonnez donc pas que la clientèle soit nombreuse de ce praticien expert et désintéressé, unique en cette région, dont les habitants seraient sans lui fort dépourvus, réduits à souffrir seuls ou à attendre l'arrivée problématique et tardive de quelque docteur requis au loin.

Comprenez-vous maintenant quel lien infrangible d'intérêt et d'affection unit pasteur et troupeau ?

Ne cherchez pas comment un maigre traitement de onze cents francs annuels, dit-on, peut suffire, outre le don de soi, à ces prodigalités. Votre curiosité n'arriverait pas à une réponse humainement raisonnable. La solution de ce problème est le secret de la Providence, tout au moins de cette providence du pays. De tels miracles ne peuvent recevoir un semblant d'explication que de la sainte abnégation et du rigoureux ascétisme d'un vrai religieux.

Religieux, il l'est effectivement. Ce léger cordon d'étroite dentelle qu'il porte en sautoir et dont la blancheur tranche sur le noir de la soutane est l'insigne qui le distingue des prêtres ordinaires et le rattache à l'ordre monastique de la proche abbaye de Saint-Maurice. C'est au renoncement pieux et charitable, au dévouement austère et sans bornes, à la vigilance inlassable et courageuse de ces moines vigoureux et prêts à tous les sacrifices qu'est confiée la garde intelligente et périlleuse de l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Notre curé compterait dans cet ordre, exceptionnellement autorisé à n'en point autrement porter le costume et à desservir une paroisse. Aussi son église est-elle naturellement dédiée à Saint-Maurice, et lui-même, quoique Salvan dépende de l'évêché de Sion, est-il plus spécialement soumis au prier de son couvent.

Cet excellent curé, pour ne pas priver ces braves gens d'une partie des offices du dimanche et ne les pas obliger à refaire plusieurs fois un chemin pénible, chante les vêpres et donne la bénédiction immédiatement après la procession qui suit la grand'messe.

Ainsi pleinement sanctifié chacun peut regagner son logis, retourner à ses devoirs et s'adonner aux distractions ou au repos des jours fériés.

\* \*

Le 15 août, pour l'Assomption, ce fut grande fête avec éclat célébrée. Le curé avait fait une toilette soignée à son église. Afin d'honorer ses hôtes, les Français spécialement, il avait invité à prêcher un dignitaire du clergé de Chambéry en vacances à Salvan. Par un retour naturel de courtoisie, ce digne ecclésiastique fit précéder sa touchante allocution, sur la solennité du jour, d'un compliment mérité au curé et d'un remerciement reconnaissant à la Suisse. Sous l'empire du souvenir toujours cuisant de nos malheurs de l'année terrible, il saluait avec gratitude la nation compatissante qui avait avec tant de bonté et de générosité donné asile à l'une de nos armées, traquée par un implacable ennemi dix fois supérieur en nombre.

\* \*

Un contraste très net et inexplicable frappe ici l'esprit. Mince peut-être paraîtra le fait ; néanmoins la remarque mérite, à mes yeux, d'être notée. Dans ce milieu entièrement et foncièrement catholique, et catholique pratiquant, avec une clientèle en si grande partie catholique, les tables d'hôte, sans exception pour les jours d'abstinence et de jeûne, sont uniformément et invariablement servies d'aliments exclusivement gras. Il serait si facile, en même temps que raisonnable et nécessaire, de permettre aux pensionnaires, suivant leur religion, leur santé et leur désir, le choix, aux jours voulus, entre deux menus différents.

\* \*

Les exercices religieux, leurs manifestations extérieures, que je viens de signaler, leur régularité, leur importance par le nombre des fidèles qui y concourent, avaient éveillés ma curiosité sur la coexistence de cultes distincts, sur leurs proportions respectives, sur les conditions dans lesquelles leur pratique s'accomplissait.

Je connaissais l'église, mais point de temple. Je n'avais trouvé qu'un cimetière : j'ai dit quelles cérémonies s'y

faisaient, qui en dénonçaient la destination sans doute unique. J'avais bien régulièrement rencontré, dans le couloir de l'hôtel, de petites affiches manuscrites annonçant le culte évangélique avec indication du nom du pasteur ; mais j'avais, chaque fois, observé que le service, assuré par un pasteur, qui, presque toujours différent, venait toujours et exprès d'autres lieux plus ou moins distants, se faisait dans une salle de la *Maison de commune*. Intrigué par ces anomalies, j'en cherchai l'explication. Lorsque l'occasion s'offrit de la demander, il fut répondu à mon interrogation, avec une sorte d'assurance naïve et une apparence de réel étonnement sur mon ignorance indiscreète, qu'il n'y avait pas, dans la contrée, une seule famille, une seule personne qui ne fût catholique, que tous les autres étaient de lointains étrangers et que *les étrangers ne mouraient pas dans le pays*.

La foi unanime de ces montagnards, son affirmation publique et générale n'éloignent pas les étrangers. Ceux-ci trouvent, là (on le sait), l'hospitalité la plus complète pour eux et leurs croyances.

\* \*

C'est le tour maintenant de la vie civile. Onze heures sonnent, heure officielle, ou bien il est déjà onze heures plus ou moins passées ; mais l'exactitude réglementaire et rigoureuse souffre ce tempérament de condescendante déférence envers la religion : on se garderait de déranger, de troubler en aucune façon les offices ; on attend qu'ils soient finis.

L'église se vide.

Les camarades, séparés par le travail solitaire de la semaine, se cherchent et se joignent. Les causeries interrompues se reprennent entre ceux que l'ouvrage éloigné a gardés silencieux depuis le précédent dimanche. Les groupes se forment et se massent bientôt devant la *Maison de commune*.

Une fenêtre s'ouvre sur la façade. Un homme, les mains pleines de paperasses, paraît au balcon du premier étage. C'est un agent communal. Je ne sais son titre, ni sa qua-

lité. Il fait sa lecture. Chaque pièce lue, il la jette à l'intérieur sans se retourner et sans arrêt. Toute l'existence de la commune est là. Avis d'objets perdus ou trouvés, et tous autres ; actes officiels promulgués ; contraventions relevées : amendes infligées ; enchères proposées ; adjudications prononcées ; et le reste.

Les adjudications ! Formalités sommaires sous le régime de la bonne foi : pas de cahier des charges, pas de consignation, pas de feux comme à nos ventes judiciaires, pas de marteau d'ivoire comme chez nos commissaires-priseurs, pas de procès verbal sans doute. Ecoutez, par exemple, cette adjudication d'une coupe de bois : « Tant » un tel. Tant un tel. Tant un tel. Personne ne met au-dessus?... Adjugé à un tel » L'agent connaît tout le monde. C'est fini... sur parole.

Les amendes ! Nous en avons entendu parler. Nous les avons guettées, chaque dimanche, et, chaque dimanche, notre maligne espérance a été déçue.

A cela rien d'étonnant, si l'on songe à la naturelle et profonde honnêteté de cette race, à l'intégrité de sa foi primitive, à sa ferme et pieuse dévotion.

\*  
\* \*

Là, vous n'apercevez pas l'ombre même d'un garde-champêtre. La police y est inconnue autant qu'inutile. De prime abord, vous êtes surpris de ne voir aucune maison, aucune porte fermée. Si, à votre arrivée, vous en éprouvez quelque appréhension personnelle, le caractère, les mœurs, les habitudes de ces braves gens, l'ambiance, vite dissipent votre étonnement et calment votre souci.

Un jour, cependant, nous vîmes, comme par miracle, sous une sorte de costume militaire, une apparence de gendarme traverser majestueusement le pays. C'était bien un gendarme, gendarme bonasse, qui venait tout simplement recommander aux hôteliers, pour la forme assurément, de mettre à jour le registre d'inscription des pensionnaires et des passagers, prescrit en tous pays. Celui de notre maison n'était en retard que d'une saison, je crois. On ne punit pas notre hôtesse de cette longue négli-

gence : l'avertissement suffisait. La loi est la loi. Les étrangers, du reste, sont si nombreux ! Et ils sont, eux, pour la plupart..... des inconnus.

Quelque temps après, nous eûmes, en ce genre, nouveau sujet d'un plus vif étonnement. Nous croisons un jeune soldat entièrement équipé ; puis, un groupe de militaires en tenue avec armes et bagages ; plus loin, toute une bande avec casques et tuniques suivie d'un char transportant les fusils et le reste du fourniment. Nous supposons quelque manœuvre. On nous détrompe. « C'est » la classe qui a fini son temps et qui rentre dans ses » foyers. — Avec tout son attirail de service ? — Oui. » En quel état tout cela retourne-t-il à la caserne pour une nouvelle période ? Voyez-vous nos soldats emportant leur costume et leur équipement pour le conserver, le soigner et le représenter ?

\* \* \*

Je ne pense pas que ces fusils d'ordonnance soient, après la libération ou durant les congés, laissés à la disposition des hommes pour ces exercices de tir, où, héritiers jaloux de l'adresse et de la gloire de Guillaume Tell, cet immortel et sympathique héros d'histoire — ou de légende, n'importe, — se plaisent et excellent les enfants de l'Helvétie. Chaque bourg a une et souvent plusieurs sociétés de tir et possède des stands très bien établis, abondamment et assidument fréquentés, des concours périodiques habilement et vivement disputés.

En août, c'était, entr'autres, Martigny, ville voisine, dont le programme, affiché et répandu au loin, attirait les concurrents. Puis, ce fut le tour de Salvan.

Il fallait voir ces jeunes hommes d'âge très divers se pressant au rendez-vous. Chacun arrive avec sa carabine en bandoulière, l'arme dont il a l'habitude, pour être plus sûr de son coup. La crosse en est, d'ordinaire, profondément creusée, façonnée au gré, à la fantaisie et à la taille de chacun, de manière surtout à bien assujétir l'arme en emboîtant exactement l'épaule.

De deux heures à la nuit, c'est étourdissant d'entendre

siffler les balles et de les voir, après un parcours moyen de 300 mètres, cribler presque infailliblement la cible aux meilleurs endroits. avec accompagnement presque ininterrompu d'un grondement semblable au fracas formidable du tonnerre éclatant et roulant avec furie dans les gorges retentissantes.

Tel est, avec les propos calmes, brefs et peu fréquents, entre la fumée de la pipe courte, des cigarettes ou cigares communs, d'une part, et, d'autre part, les carafes souvent vidées du vin blanc émoussillant, le généreux *fendant du Valais*, tel est le délassement viril, distraction patriotique de ces hommes forts, noble récréation qui remplit leur après-midi de ce dimanche dont nous savons la matinée si religieusement occupée.

\*  
\* \*

Une tout autre harmonie, moins terrifiante, moins crépitante, moins monotone surtout dans son éclat mélodieusement joyeux, vient d'ordinaire provoquer ou saluer agréablement le réveil du dimanche.

Un bruit vague et sourd commence à se produire dans le lointain d'où il arrive à peine perceptible. Puis, il s'établit continu et uniforme : il règne encore indistinct. Il se répand ensuite et peu à peu se précise. Insensiblement il augmente en se rapprochant. Enfin il éclate dans toute l'ampleur d'une sonorité décuplée par le calme et le silence du premier matin. Une marche entraînante remplit les airs et vole à tous les échos.

Tout à coup apparaît une bannière constellée de médailles et débouche une imposante phalange d'allègres et puissants musiciens, disciplinés et instruits.

Ils marchent maintenant librement et facilement alignés. Vous admirez comme dans la route inégale qu'ils viennent de suivre, par les sentiers étroits et périlleux, s'ils ont dû rompre leur formation et leurs cadres, ils ont maintenu et conservé l'ensemble avec le rythme et la mesure.

Après un repos nécessaire, les lois religieuse et civile satisfaites, ils se forment en cercle sur la place. Et le concert commence.



Les ouvertures succèdent aux marches ; les fantaisies aux ouvertures. Les danses coupent la suite des morceaux sérieux et leur servent d'intermèdes.

Emoustillée, la jeunesse naturellement frétille et comme involontairement se trémousse. Sous l'attraction réciproque d'une sympathique amitié, sous l'impulsion de combinaisons savantes que suggère un *firt* purement sentimental, ou de calculs habiles qu'inspire une poursuite audacieusement intéressée, les couples se forment. Avec le plus complet mépris des chauds rayons d'un clair soleil au zénith, sans la moindre crainte d'un tapis de poussière ou d'un pavé de cailloux, sans respect pour l'étiquette, sinon pour la bienséance, ils s'enlèvent et tourbillonnent aux accents d'une valse lente et langoureuse ou vive et endiablée, mais toujours irrésistible pour des jambes de vingt ans.

Midi sonne : c'est l'heure du *dîner*. Mais la distraction exceptionnelle de ce jour émousse l'aiguillon régulièrement périodique de la faim : il ne parvient pas à se faire sentir. La cloche s'est vainement mise en branle. Son agitation insistante n'a pu attirer l'attention occupée à bien autre chose. Sa voix amie, d'habitude favorablement accueillie et obéie docilement, est restée sans écho. Son appel a sans résultat parcouru l'espace et sollicité les gens dont le cœur plane au-dessus des matérialités de l'existence.

L'hôtesse est sur sa porte avec ses servantes. Elles prennent leur mine aimablement ou respectueusement suppliante. Les soupières fument ; mais le potage commence à refroidir. Le rôti menace de brûler. Une seconde table doit succéder à la première pour reconforter les musiciens qui s'époumonent dans leurs instruments.

Le bal improvisé continue sans relâche.

Par intervalles, on recourt au vin blanc pour calmer les poitrines échauffées par l'ardeur de l'exécution, pour humecter les lèvres séchées au contact prolongé des anches et des embouchures. Mais il ne fait, le traitre, qu'ouvrir les voies et préparer les estomacs.

L'orchestre complaisant et charmeur ne peut se plain-

dre d'une fatigue et d'un retard dont le rendent seul responsable son dévouement et son talent.

Cependant les plus sages, les plus âgés, ont quitté la place. Les danseurs, qui n'ont pas voulu perdre une mesure de la valse entamée, se décident à les suivre dès qu'elle expire en lançant son accord final. Ils rattrapent vite leurs anciens déjà servis.

Le cliquetis des fourchettes, le choc des verres, le bruit des conversations animées, qui se croisent, s'excitent inconsciemment et forcément s'élèvent pour lutter avec la voix sonore de la musique, se mêlent au concert qui continue, devant les fenêtres grandes ouvertes, à l'intention et en l'honneur des hôtes de Salvan.

Le premier repas finit sans trop traîner. Les pensionnaires vident la salle.

Les musiciens ont soufflé sans faiblir jusqu'au dernier morceau. A leur tour maintenant de se refaire. Ils s'attablent bruyamment devant le second couvert mis à peine et insuffisamment arrangé. Qu'importe ? Le robuste appétit de leurs estomacs sains aiguisé encore, leur soif exaspérée par la course au grand air matinal et par le jeu des poumons dans le cuivre ou le bois des instruments, ne souffrent plus de délais. Les gaillards font grâce des détails d'un service méticuleux. Lestement ils vident les plats et les bouteilles sans perdre inutilement leur temps en oiseuses conversations. Les rasades de vin blanc frais courageusement et sans trêve arrosent les viandes succulentes et les mets savoureux.

Le *dîner* absorbé avec tous ses accessoires, arrive l'heure du départ.

Après une dernière fantaisie, la phalange se met sur les rangs. Joyeux et dispos, les musiciens reprennent leur route. Ils s'éloignent en jouant une nouvelle marche, dans le même ordre que le matin, en lignes serrées et de front quand le permet l'espace, à la queue-leu-leu quand il se rétrécit, cahin-caha lorsque le sentier devient abrupt, sans plus rompre que pour venir la mesure et le rythme, sans manquer un coup de langue parmi les faux pas et les cahots d'un chemin raboteux. Ils disparaissent. Et long-

temps on les entend encore. Le son faiblit à mesure qu'il s'éloigne. Il s'éteint graduellement. Il est mort et bien fini qu'on prête encore l'oreille et que l'on s'imagine le percevoir encore pour l'avoir écouté avec plaisir et attentivement suivi.

\*  
\* \*

A cette esquisse de Salvan moderne, il convient d'ajouter un trait caractéristique, un fait dont la solution serait de nature à éclairer son passé et à fixer un point de son histoire.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, si peu spécialiste qu'il soit en la matière, ne pouvait rester indifférent à l'annonce de l'existence d'une inscription romaine.

Dans le voisinage du cimetière, sur un pan de rocher à peu près uni, de larges bandes de peinture rouge forment un quadrilatère d'environ un mètre cinquante à deux mètres de côté sur neuf à dix mètres de base. Cette surface comprend la prétendue inscription, qui est encore, je me hâte de le dire, inexplicquée, et dont l'origine, l'authenticité n'est, à cette heure, ni affirmée avec certitude ou conviction, ni solidement ou même hypothétiquement établie.

La brave femme dont le chalet fait face à ces hiéroglyphes et qui, sans profanation réelle, du moins sans irrévérence voulue, a semé au-dessous de ces souvenirs plus ou moins antiques d'un passé plus ou moins lointain un petit parterre de fleurs, me contait avec un scepticisme narquois que les savants de *Lausanne* étaient souvent venus les voir et les étudier. Ces messieurs ont tracé l'encadrement protecteur ou simplement indicateur de l'énigme. Ils en cherchent vainement le mot et le sens. Ils cherchent toujours et ne trouvent pas. Elle rapporte qu'ils ne se seraient encore arrêtés à aucune solution définitive ou même plausible.

Elle semble défier leurs efforts de percer le faucux mystère archéologique par eux découvert et interrogé par eux avec une crédulité par trop naive, ou même supposé, inventé peut-être, avec une trop grande témérité.

Elle a, elle, son explication, toute prosaïque et bien

susceptible de calmer la fièvre investigatrice des savants confiants ou audacieux. à moins que la simplicité et la contradiction ne servent qu'à l'exciter davantage et à l'exaspérer. Cette indigène, propriétaire de sens rassis, héritière avisée d'un bien patrimonial, donne ce renseignement avec une ferme assurance et une profonde conviction. Elle l'avance comme un fait certain, comme une vérité indiscutable.

Ce serait, d'après elle, non point un Romain de l'antiquité, mais tout bonnement un pauvre d'esprit quasi contemporain, un simple *idiot*, quelque malheureuse victime sans doute, dirions-nous dans cet ordre d'idées, de ces eaux si agréables, vraiment traîtresses, sinon injustement calomniées, aux problématiques méfaits desquelles j'ai plus haut glissé une allusion.

Il grattait, ajoute t-elle, tout le long du jour. Comme il a vécu pas mal d'années, il est parvenu à creuser, au hasard de son intelligence bornée, au caprice de sa fantaisie machinale et de sa main inconsciente, tous ces traits, ces barres, ces lignes, ces marques qui n'ont et ne peuvent avoir aucun sens. aucune signification. On les prend bien à tort pour des lettres, pour un texte, pour des dessins. On en cherche bien témérairement et inutilement la pensée et l'explication.

Afin d'appuyer son dire et de justifier son affirmation, elle ne craint pas, au risque de subir, de la part de ses interlocuteurs, un soupçon d'atavisme ou d'affinité morale, d'avouer ingénument, de révéler naïvement et sans détour que cet *idiot* était de ses parents : dès lors, elle sait bien ce qu'elle raconte.

Cette indication me trouve aussi incrédule que m'a laissé froid l'emballement des savants de Lausanne.

Le nombre des traits, la dureté de la pierre me semblent réprover l'explication, réfuter par eux-mêmes la version de la femme, comme l'hypothèse de l'inscription.

Quelle persévérante et longue patience, non d'une seule, mais de plusieurs vies, eût-il fallu pour produire un tel travail ?

La régularité des barres me paraît, à son tour, incompatible avec la simplicité d'esprit de l'opérateur.

La répétition multiple de ces longues traces, largement espacées, leur uniformité frappante, leur direction uniquement verticale, la dimension exagérée en tout sens de cette prétendue inscription, sur un rocher auquel ne se rattache aucun fait historique ou seulement intéressant, auquel ne s'applique aucune ruine d'édifice, aucun débris de construction quelconque, répugnent, dans mon esprit, à la pensée de l'intervention, dans cet ouvrage, du burin d'un graveur, du ciseau, du marteau d'un sculpteur, à l'idée de l'attribution possible de ces marques à un travail intellectuel dont elles seraient la combinaison, le fruit et l'exécution.

Je ne peux y voir des vestiges rongés, usés par les siècles, en partie effacés, de vraies lettres assemblées pour dire quelque chose ou pour fixer et perpétuer un souvenir. L'intégrité générale de la surface environnante, le poli inattaqué du restant du rocher dur, sans effritement visible, sans apparence aucune des morsures encore impuissantes du temps cruellement implacable, plus ou moins rapidement, mais irrésistiblement corrupteur, et, en somme, infailliblement dévastateur, contredisent, sans hésitation et sans conteste possible, à mes yeux, l'admission de ces ravages sur la partie circonscrite de l'énigme supposée à déchiffrer.

Tout bien considéré et pesé, je n'y reconnais, moi, qui, du reste, ne me pique pas d'être grand clerc en ces matières, que les sillons du pic du carrier, qui a attaqué le rocher pour le fendre, de la barre de fer du mineur, qui s'est péniblement, durement enfoncée pour les séparer entre deux blocs, dont l'un a disparu sous le travail des démolisseurs, quand ils ont déblayé le terrain au profit de l'embellissement, de l'agrandissement de Salvan et de ses constructions nouvelles, tandis que l'autre, resté debout comme un mur, conserve les indices des efforts des ouvriers et les profondes empreintes de leurs outils résistants et mordants.

Si c'est une hérésie, que les docteurs de la loi archéo-

logique la condamnent. Je ne me révolterai pas. Je ne m'entêterai pas. Je me soumettrai humblement et sans résistance. Je suis prêt à abjurer, sans le moindre froissement d'amour-propre et sans la plus légère amertume, mon erreur proclamée.

\*  
\* \*

En fait d'archéologie et d'épigraphie, j'ai été fortement intrigué aussi, pendant quelque temps, par une autre découverte que je croyais avoir faite et dont j'obtins facilement l'explication.

J'avais remarqué, dans chacune des deux principales pièces de l'hôtel, une superbe colonne. Elles mesurent, l'une et l'autre, à peu près deux mètres de hauteur et pour le moins autant de circonférence. Trois hautes assises de pierres, superposées sur une base notablement plus large et relativement élevée, se terminent, au sommet, par un chapiteau, une sorte de couvercle qui déborde un peu la circonférence intermédiaire.

Ces monuments ont comme la patine, la teinte dorée de nos plus vieux édifices nimois.

Un grand écusson habilement ouvragé et gravé fortement orne la face extérieure et porte un millésime. Sans remonter à une haute antiquité, et sans évoquer ni les Grecs et les Romains, ni le moyen âge, ni même les époques les plus reculées des temps modernes, cette date marque une assez respectable existence et accuse une longévité notable, un siècle environ.

Ce sont tout bonnement d'immenses fourneaux à chauffer les appartements, meubles confortables et nécessaires pour les hivers rigoureux de ces régions.

Comme il serait difficile, sinon impossible, de monter dans ces parages des poêles de fonte ou autres appareils destinés au même usage, indispensables cependant durant les froids vifs et persistants de la saison mauvaise, les indigènes en construisent sur place avec la pierre extraordinairement dure de l'endroit.

Ceux que nous indiquons sont simplement creusés, pour former le foyer, à l'intérieur de la colonne que nous

venons de décrire. Ils sont placés tout contre le mur, de façon que la porte de ce foyer se trouve hors de la pièce à chauffer. Le tuyau de tirage est également extérieur, afin d'éviter les émanations nuisibles ou seulement désagréables.

On a ainsi un calorifère d'une salubrité parfaite, d'une puissance et d'une fixité de chaleur incomparables, dans cette espèce de fût plus ou moins sculpté, cet édicule plus ou moins imposant, ce meuble plus ou moins élégant et luxueux, suivant l'aisance et la fortune du propriétaire, fort curieux, en tout cas, par lui-même.

\*  
\*

Tel est, aperçu à vol d'oiseau et crayonné à grands traits, « ce petit coin du monde ». Tels sont ces « montagnards, ces paysans, ces braves gens, qui nous prêtent leur logis et remplissent nos verres de leur bon vin généreux », comme dit M. Edouard Rod. Telle est l'agglomération, assemblage bigarré de la saison estivale. Tel ce village des Alpes, telle la « vie qu'elles cachent dans leurs replis ».

« Ah ! les Alpes ! les Alpes ! merveille de la nature !  
» palais du bon Dieu ! échelle sublime !... Jamais, tant  
» que Dieu me prêterait vie, jamais je n'oublierai les émotions d'âme que je sentis à la première vue des Alpes...  
» Vous montez, et tout cela se dresse, tout cela se hausse pour aller s'enfoncer dans les profondeurs bleues du ciel ! »

« Voici les monts ! Voici les Alpes !

« Chantez plus haut, montez plus haut !...

« Plus haut ! plus haut !...

« Nous sommes dans les astres ! » (1)

Les Alpes, on les aime vite, dès qu'on les connaît, et tant, d'une tendresse si profonde, que l'on comprend aisément

(1) BASTISTO BONNET. — *Vie d'enfant* (Traduction par ALPHONSE DAUDET).

ment, à l'attrait qui s'en dégage, l'attachement qu'elles provoquent et la fidélité qu'elles inspirent.

\* \*

Cette vie, cet amour conservent la bonne santé et la belle humeur. Tenez, depuis plus de cinquante ans, une dame, quasi octogénaire aujourd'hui, passe ses étés à Salvan. C'est la plus ancienne habitée de l'endroit : à l'entendre, on croirait que c'est elle qui a découvert le pays et fondé la station. Sa figure avenante paraît à peine ridée sous son bonnet. Plus alourdie, chaque année, comme toutes les personnes qui ont dépassé la moyenne de l'existence, mais point cassée encore, elle semble s'épanouir, rajeunir, au seul aspect des premiers chalets, rien qu'en posant le pied sur cette terre heureuse et bénie.

Avec quelle abondance elle vous narre les agréments de l'endroit ! Avec quelle conviction elle vous en vante les beautés ! Avec quelle bonhomie prévenante, quel contentement bienveillant elle s'abandonne à vous indiquer les promenades, les courses, les excursions, à vous initier aux facilités, à vous prévenir des difficultés, à vous mettre en garde contre les dangers environnants ! De quelle complaisance elle enveloppe le récit de ses prouesses, de quel enthousiasme le tableau de ses exploits ! Avec quelle reconnaissance attendrie et communicative elle chante les louanges de ces parages et de leurs habitants !

Touriste, la première, avec un guide, elle a gravi ces sommets : la première, elle a sillonné ces gorges profondes. Elle vous le conte avec orgueil.

Les ans sont venus. A peine ont-ils modéré son ardeur ; ils ne l'ont point entièrement éteinte, ni sensiblement abattue. Elle fait encore ses quatre heures de marche. Elle escalade ces rochers ; elle descend dans ces ravins.

Quand la raison lui commande la prudence que la conscience de sa vigueur, le souvenir de sa vaillance endurente, l'amour-propre, lui feraient négliger, elle se résout à user d'un mulet pour les plus lointaines et les plus rudes excursions. Nous la vîmes, un soir, à l'heure du *souper*,



arriver rayonnante (j'allais dire triomphalement) sur sa bête, en sauter lestement. Sans fatigue apparente ni réelle, elle fit au repas un honneur que de plus jeunes, las ou rompus après pareille expédition, eussent été incapables de lui réserver.

\*  
\* \*

Comme l'indignation, l'enthousiasme fait les poètes. Avec l'admiration, le lyrisme envahit l'âme. A contempler, le cœur s'émeut et s'épand.

La poésie s'exhale de la splendeur de tous ces spectacles.

Elle s'irradie de la rutilance du soleil qui se lève et du soleil qui se couche. Contemplez-le. Il sort de ces cimes boisées, et, tandis que majestueusement il monte, vous frémissiez qu'il les quitte sans les embraser; noblement il descend sur ces montagnes de neiges éternelles, et, tandis que sûrement il s'en approche, il vous laisse dans cette anxiété qui vous oppresse : va-t-il s'éteindre à leur contact ou va-t-il les fondre ? Et à mesure qu'il baisse et qu'il va infailliblement les toucher, vous êtes comme dans l'attente craintive d'un crépitement formidable et d'une intense fumée envahissant et obscurcissant l'atmosphère, ainsi qu'il en éclate et s'en dégage quand l'eau inonde le brasier d'un immense incendie.

La poésie s'échappe de ces vastes horizons, de ces paysages grandioses, depuis les glaciers étincelants de blancheur immaculée jusqu'aux prairies verdoyantes, depuis les forêts sombres jusqu'aux cascades s'écrasant, couvertes d'écume, sur les rochers, pour rebondir dans une tempête de bruits profonds qui s'élèvent des gouffres et vont finalement se perdre dans le grand silence indicible du néant.

Cette poésie emplit le cœur qui s'en abreuve, monte au cerveau qui s'échauffe et s'exalte. Elle en jaillit à nouveau, dégageant le cerveau et le cœur près d'en éclater.

Un simple guide, sans autre maître que la nature, sans autre étude que celle de l'univers, s'est senti et révélé poète. Enflammé par la vue saisissante de tous ces impo-

sants et inimitables tableaux, pénétré par l'arôme subtil ou violent de toutes ces senteurs enivrantes, vaincu par l'émoi qui le gagne, il cède sans vaine résistance à l'inspiration qui l'agite ; d'une main dévote et point malhabile, il sacrifie à la Muse qui le presse.

A sa noble profession de guide, qui a des jours de repos et des temps de chômage, il joint les occupations banales et les profits utiles d'un commerce important. Son magasin, comme les principaux de Salvan, où l'insuffisance de la vente ordinaire ne permet pas les spécialités, est une sorte de bazar amplement pourvu et bien achalandé. La librairie et la papeterie y avoisinent la mercerie et l'épicerie. Je n'affirmerais pas que la charcuterie n'y mélange ses odeurs à celles de la parfumerie, en compagnie des objets d'art élégants et brillants.

Voyez le patron. Si vous le surprenez, vous risquez fort de troubler sa rêverie ou son colloque avec la Déesse. Vous le trouverez, au demeurant, avenant et courtois, empressé toujours sous sa double face, mais le poète plus fier assurément de débiter ses rimes que le marchand satisfait d'écouler sa marchandise.

\*  
\* \*

C'est là que, pendant quelques semaines, nous nous sommes abandonnés tout entiers et béatement à la trêve des soucis accoutumés et des événements insolites. Là, nous avons savouré, avec délices, le répit à nos travaux habituels et aux agitations extraordinairement cruelles de cette triste fin de siècle.

Dans la majesté de ces montagnes, la fraîcheur de ces prairies, la pureté de ce ciel, la sérénité de cette température ; parmi la bonté de ces « braves gens », qui ont leurs défauts sans doute, comme toutes les choses de ce monde, mais tellement noyés dans leurs qualités que, sous la prédominance du bien, le mal ne frappe pas, ne choque pas, n'apparaît même pas d'une façon sensible et notable ; dans cet entourage hétéroclite d'étrangers, cette succession plus ou moins rapide, mais perpétuelle de passagers, ce milieu si divers, si fertile en contrastes variés, tranchés

et saillants. nous avons trouvé, avec le repos et la paix, l'oubli de toutes les préoccupations, qui sont. en somme, toute la vie terrestre : l'oubli, le haume délicieux et souverain, le remède le meilleur, le seul. le réparateur unique de toutes nos douleurs, douleurs physiques aussi bien que douleurs morales.

Ce calme, ces joies, cette quiétude étaient parfaits avec l'absolu silence sur l'*Affaire* généralement observé, par respect, par discrétion déférente à coup sûr envers les Français nombreux, comme je me suis plu à le constater et à le relater plus haut.

\*  
\* \*

Un jour, cependant, ils furent traversés par le souvenir importun.

Nous faisons à la *Cascade du Daillay* la visite obligatoire, aussi aisée qu'intéressante. A l'invitation du gardien, la curiosité nous poussant, nous ouvrons le livre sur lequel s'inscrivent les touristes. Il est toujours plein. Et le registre neuf succède rapidement au registre fini. Vous savez l'adage : *Stultorum nomina ubique jacent*. Sots ou orgueilleux comme les autres, vrais moutons de Panurge, en tout cas, nous nous disposons à imiter nos devanciers, après nous être intéressés ou amusés, bien entendu, aux signatures ou aux indications des personnages de marque, aux fantaisies spirituelles ou burlesques qui y sont consignées.

Bientôt, comme un trait aigu, une mention perce nos regards. Nous ne pouvons en détacher nos yeux et nous lisons jusqu'au bout.

- » Nom et prénom : Walsin-Esterhazy William.
- » Provenance : Berlin (Allemagne).
- » Profession : Uhlan.
- » Station : Conseil de guerre.
- » Destination : Ile du Diable. »

Comme en termes plaisants ces choses-là sont dites !  
Elucubration inopportune d'un sinistre farceur, révisionniste enragé ou boulevardier frondeur !

C'est la seule fois, et encore indirectement, que fut

rompue la trêve heureuse et reposante. Il nous suffit de tourner la page pour dissiper le mauvais rêve, de fermer le livre pour chasser le fâcheux cauchemar et l'affreuse vision.

\*  
\* \*

Nous jouissions donc ainsi de la plénitude de notre bonheur. Lorsque par aventure nous jetions un regard en arrière, nous contemplions avec un étonnement désappointé le temps favorable écoulé si rapidement ; nous voyions, non sans quelque tristesse, arriver le terme probable des beaux jours ; nous supputions avec regret et fixions avec amertume le solde de nos vacances.

Avec l'entrain d'un écolier en liberté, la décision d'un joueur qui risque son reste, l'irréflexion d'un viveur qui s'adonne au plaisir de la veille et nargue l'inconnu du lendemain, nous continuions à savourer sans retenue et sans contrainte, dans le plus complet abandon, les douceurs de la vie, à profiter de la clémence du ciel et des joies de la terre.

Comme pour récompenser l'audace du vieux rat méfiant et casanier qui sur le tard s'était enhardi et livré aux hasards d'une lointaine expédition, la Providence ne cessait de nous dispenser toutes ses faveurs. Elle nous épargnait même la pluie ordinairement fréquente, l'humidité souvent régnante sur ces hauteurs et dans ces bois. Ni l'une ni l'autre jamais ne nous a privés d'une seule sortie, entamée, décidée ou projetée, jamais ne nous a condamnés à nous confiner une journée entière dans notre appartement ; à peine une ondée uniquement bienfaisante est-elle venue d'ici de là rafraichir une température estivale, arrosage tout juste suffisant. et rien de plus, pour abattre la poussière des grandes routes amplement fréquentées, fortement battues, profondément sillonnées.

\*  
\* \*

Un formidable coup de foudre éclatant à l'improviste dans ce ciel sans nuages vint brusquement nous tirer de ce doux songe et nous rejeter dans la vilaine réalité. C'était sur la fin de notre séjour.

Le soir, l'heure du repos approchant, on s'était séparé. Nous nous préparions pour la nuit, lorsqu'une conversation, mystérieuse d'abord, plus vive ensuite, commence à bruire dans la pièce voisine, s'élève et nous parvient bientôt distinctement. On chuchote l'arrestation, on se confie le suicide du colonel Henry. On en cherche, on en suppose les motifs ; on en déduit, on en discute les conséquences.

Notre incrédulité n'a d'égale que notre stupeur.

Je me secoue vite et me ressaisis promptement. C'est évidemment un audacieux et ignoble canard, lancé par *La Suisse* ou *Le Journal de Genève*, pondu et couvé peut-être par le grand justicier, *Monsieur J'accuse*, qui serait venu, avait-on supposé, se terrer par ici, hors d'atteinte des lois de son pays, de la justice régulière de sa patrie.

Mais le porteur de la mauvaise nouvelle la confirme fermement avec la lettre toute fraîche d'un de ses proches, avocat d'un grand barreau de notre Midi. Le doute n'est plus permis et nous doutons encore.

La longue nuit se passe en violents soubresauts, en insomnies fatigantes, en cauchemars torturants. Qu'il nous tarde de voir arriver le jour avec nos journaux de France !

Les voici. L'horrible est vrai.

C'est avec les blessures de ces poignantes émotions que nous quittons ces lieux si longtemps enchanteurs pour prendre le chemin du retour.

\*  
\* \*

On ne saurait traverser Genève sans s'y arrêter, quelque hâte vous presse de regagner le logis.

Son lac est toujours le plus bleu.

Le Rhône, aux eaux toujours bleues également, le traverse, sans s'y perdre, s'y mélanger, s'y attarder même. Il en sort avec une farouche impétuosité. Et aussitôt il établit majestueusement son cours rapide pour descendre largement vers notre Midi, pour couler à pleins bords jusqu'à la mer. Qui dirait, à le voir ainsi, qu'il est si avare

ou si difficile à capter pour notre bonne ville de Nîmes, qu'il nous lave et nous abreuve si parcimonieusement ?

Encore une légende, à son sujet, que notre vérification personnelle a repoussée dans le domaine des inventions poétiques, des suppositions de pure hypothèse ou des affirmations audacieuses. Nous avons lu quelque part que le fleuve ne fusionne jamais avec le lac et qu'il est facile de suivre, des yeux, son cours, durant toute la traversée, de distinguer toujours ses eaux de celles du lac. C'est ce qui arrive vraiment et visiblement au confluent du Rhône et de la Saône, qui semblent, sur une longueur de plusieurs kilomètres, en aval de Lyon, couler parallèlement dans le même lit. Nous n'avons constaté rien de semblable entre Le Bouveret et Genève.

\* \* \*

Le lac est bleu, sa surface unie et calme ; le Rhône, limpide et majestueux ; mais, à l'horizon nébuleux et sombre, les montagnes sont embrumées ainsi que nos cœurs. L'atmosphère est lourde. On est oppressé comme à la veille de malheurs ignorés et imprécis, mais pressentis secrètement.

Les anarchistes ont établi leur quartier général dans ce pays. Ils ont fait à cette grande ville le triste honneur de la choisir et de la désigner comme théâtre du plus prochain de leurs sanglants exploits. Sur ce beau quai, demain, dans quelques heures, un des leurs exécutera froidement, sans hésitation, sans remords, son terrible engagement ; il accomplira le plus abominable des forfaits ; il perpétrera ce crime épouvantable, l'assassinat d'une femme, pour lui faire expier ce crime irrémissible : elle porte parfois sur sa tête, quoique sans ambition et même à contre-cœur, une lourde couronne d'impératrice. (1)

(1) Samedi, 10 septembre 1898, assassinat de l'Impératrice d'Autriche, par l'anarchiste Luccheni, sur le quai du Mont-Blanc, à Genève.

\* \*

On se reconforte bien un peu en revoyant des compatriotes, en serrant des mains d'amis retrouvés ; mais les événements se précipitent dans leur implacable cruauté et leur fatalité inéluctable.

C'est la DÉMISSION DE M. CAVAINAC, MINISTRE DE LA GUERRE, que clament les vendeurs de feuilles publiques, et qui est affichée partout. Ce sont toutes les conséquences logiques et raisonnables ou extravagantes et folles de cet événement fantastique, qui s'enchainent irrésistiblement et sans discontinuité. C'est toute la suite qui se heurte impitoyablement en une tourbe épouvantable, qui se rue aveuglément et sans relâche. C'est la tempête dévastatrice qui s'élançe, l'ouragan effroyable qui gronde avec furie, qui se précipite, qui renverse, brise, arrache, roule et emporte tout.

On dirait le passage exterminateur de l'ange implacable du châtement.

Et pour broyer jusqu'à l'anéantissement les cœurs français, à toutes les devantures, à toutes les vitrines, cet étalage de cartes postales, illustrées de méchants dessins et de grossières peintures, outrageusement blessantes pour la France et son armée, profondément, invinciblement irritantes pour notre patrie et nos compatriotes.

Cette mise en risée injurieuse de nos douleurs comprend des médaillons et des séries symboliques : dans les médaillons, les portraits, en tenue, avec les noms, pour éviter toute erreur, des généraux et des officiers mêlés à l'*Affaire* ; dans les séries symboliques, qui font une suite complète, généralement par paquets de six, des incidents, des souvenirs du procès Dreyfus.

Ces ignominieuses hideurs, ces allusions et ces travestissements sans vergogne ont la vogue. Ces cartes de correspondance font ou feront bientôt prime. A preuve l'avis qui souligne quelques paquets, cet avis impudent et suggestif pour attirer et allécher l'amateur, pour presser et décider l'acheteur : *Série presque épuisée*. C'est notamment la série qui comprend la mise en image de la

légende fantastique, éhontée, de *La Dame voilée*. J'en copie la description dans une protestation indignée, que j'ai sous les yeux. Le courage me manque pour y songer et réfléchir à l'effet de la faire moi-même.

« D'un fiacre borgne descend une femme enveloppée  
» d'un long manteau qui ne laisse passer que des éperons.  
» Dans un mouvement pour tendre quelque chose à l'in-  
» dividu qui l'attend sous un réverbère, son manteau se  
» dérange et montre sur la poitrine la croix de la Légion  
» d'honneur. En remontant vite en voiture, elle s'embar-  
» rasse dans un long sabre. Rentrée, devant la glace  
» elle se dégrafe et apparaît en uniforme français et mous-  
» taches, dans la ressemblance exacte du commandant  
» du Paty de Clam. »

Invention, fabrication allemandes ! Vente en Allemagne ! Vils moyens allemands pour nous humilier et nous narguer ! Cela peut encore, sinon s'excuser, s'expliquer du moins, se concevoir.

Des industriels belges se sont livrés, eux aussi, paraît-il, à cette honteuse exploitation. Ils avaient eu jusqu'ici le monopole exclusif des cartes transparentes. La vente n'en trait-elle plus comme précédemment ? ou bien le commerce récent de ces vilaines choses est-il si universellement prospère qu'à l'étranger nul ne néglige d'en tirer un profit certain ?

Genève même n'a pas eu la délicatesse ou le courage de se priver d'un trafic fructueux peut-être, mais à coup sûr injustement désobligeant, bien gratuitement provocant pour des voisins amis ou tout au moins utiles.

Cependant, si l'abstention à ce sujet devait paraître quelque part convenable, si elle était, ce semble, commandée quelque part, c'est bien là qu'elle s'imposait. Elisée Reclus a écrit avec raison que le « voisinage » de la France a fait la fortune de Genève ».

Mais le principe de liberté est une si bonne excuse qu'on le pousse à l'abus jusqu'à la licence. Et c'est là un prétendu sanctuaire de liberté.

Lisez plutôt ce qu'en dit un écrivain qu'on ne saurait soupçonner d'esprit étroit et de parti pris. Entre des



lignes que je passe, afin de ne pas paraître, en les transcrivant, vouloir m'approprier ou accréditer des vivacités qui peuvent n'être que de simples appréciations personnelles, je prends cette unique constatation. « Pas d'autres sou-  
» tanes dans ses rues que celles des prêtres étrangers,  
» venus là en touristes... Ceux du culte catholique, domi-  
» ciliés dans la ville, n'y peuvent circuler qu'en costume  
» séculier : s'ils endossent la soutane, la première infrac-  
» tion leur vaut cinquante francs d'amende ; si récidive,  
» ce sont alors cinq cents francs qui tombent et trois mois  
» de prison en plus ; voilà la liberté de la Croix de  
» Genève... »

\*  
\* \*

Les églises non plus, sans doute, n'ont pas toute faculté d'exister, de se montrer, de tenir leurs portes ouvertes. Rares elles sont, comme dissimulées dans le centre et les quartiers fréquentés, disséminées et fort peu apparentes dans les faubourgs éloignés où elles sont reléguées, les unes et les autres fermées la plupart du temps. On dirait qu'elles sont tout juste tolérées, à la condition de ne point se manifester, de ne pas même se laisser soupçonner.

Cependant, la Cathédrale sollicite l'étranger. Une réclame intéressée appelle le visiteur. Sa dénomination primitive conservée attire et surprend la confiance des catholiques. Une violente désillusion les attend.

C'est une vieille basilique romaine. Elle est, aujourd'hui, désaffectée et depuis longtemps devenue un préche.

« Ces messieurs et dames comprennent-ils le français ? » nous demandent successivement, de l'air traditionnelle-ment obséquieux, le Suisse et la Suissesse élevés au grade de *barnum* d'église. Je ne sais quel air nous avons de touristes exotiques, susceptible de provoquer cette interpellation inattendue. Pour rire, nous allions spontanément et d'une seule voix répondre non. Nous aurions été les premiers punis de notre farce, si nous n'avions pas entendu la langue qu'aurait alors pu employer le préposé aux explications. Donc, prudemment, nous disons oui et nous montrons, sans dissimulation, ce que nous sommes.

Dès l'entrée, le changement de destination nous frappe ; la désaffectation nous choque. L'usage de ce monument pour un culte autre, et si différent, que celui en vue duquel il a été conçu et édifié, produit des contrastes qui désorientent l'imagination et déconcertent le visiteur.

Avec orgueil et componction, le concierge nous montre l'escabeau de Calvin.

Avec malice, le *cicerone* nous arrête vers la pierre gravée qui recouvre et ferme le tombeau du cardinal de Brogni, celui, dit-il, qui a été mis en scène dans la *Juive*. On sait, en effet, que le juif Halévy en a fait un beau rôle, musicalement, s'entend, dans son superbe opéra.

\* \*

Me sera-t-il permis de rappeler, à cette occasion, sans froisser personne, le mot historique, par cela même excusable pour qui le répète, de Rossini, qui eut la langue aussi spirituellement cruelle que la plume naturellement musicale et génialement harmonieuse ?

Son silence prolongé, après le succès retentissant de *Guillaume Tell*, étonnait et chagrinait ses admirateurs. Lorsqu'on le poussait à donner une suite à ses précédents chefs-d'œuvre, il répondait avec sa fine et mordante ironie : « Je me tairai jusqu'à ce que les Juifs aient fini leur » sabbat ». C'était une allusion jalouse aux triomphes éclatants et incontestés de *La Juive*, de *Robert le Diable*, des *Huguenots* ; c'était le trait satirique décoché à ces rivaux heureux et acclamés, qui avaient nom Halévy et Meyerbeer, par un émule, sinon distancé, du moins serré, égalé peut-être.

On n'ignore pas que la réplique victorieuse d'Halévy fut *L'Eclair*.

Des critiques avaient attribué le succès de *La Juive* au luxe de la mise en scène, tandis qu'en réalité ce luxe était un obstacle certain à la juste appréciation du mérite de la musique. Six mois à peine après la mise au jour de son grand opéra en cinq actes, Halévy fit représenter cet opéra-comique en trois actes. « Élégante et légère, dit » Fétis, la musique de *L'Eclair* forme un contraste remar-

» quable avec celui de *La Juive*. Ce contraste, et le peu  
» de temps qu'il y avait eu entre la représentation des  
» deux ouvrages, prouvèrent qu'il avait le travail facile,  
» et qu'il savait prendre plus d'un ton. » J'ajoute que le  
musicien confondit ses détracteurs en faisant, dans le  
genre modéré, un chef-d'œuvre soutenu durant trois actes  
avec quatre personnages seulement, sans secours même  
d'un chœur. (1)

Afin de mettre toutes choses au point, répétons un autre  
mot de Rossini, expliquant pourquoi, au rapport d'un  
biographe documenté et digne de foi, « le lendemain de la  
» première représentation de *Guillaume Tell*, l'auteur de  
» cette belle partition jeta sa plume pour ne plus la re-  
» prendre. A trente-sept ans (2), il se considéra comme  
» parvenu au terme de sa carrière, disant à ses amis, qui  
» le pressaient d'y rentrer : *Un succès de plus n'ajoute-*  
» *rait rien à ma renommée ; une chute pourrait y porter*  
» *atteinte ; je n'ai pas besoin de l'un, et je ne veux pas*  
» *m'exposer à l'autre.* »

On me pardonnera cette digression. Elle ne paraîtra  
pas, j'espère, m'avoir trop éloigné de mon sujet. La Suisse  
forcément fait songer à *Guillaume Tell*. Comment parler  
d'elle sans en venir à s'occuper de l'autre, dans ses diver-  
ses incarnations, sous ses diverses formes, avec ses mul-  
tiples incidents et en des occasions variées ?

\*  
\* \*

Reprenons et poursuivons la visite de la Cathédrale.

D'un ton et d'un air qu'il est inutile de qualifier, le  
*barnum* vante et nous fait remarquer, veut nous faire  
admirer la beauté de l'édifice, la pureté de la ligne archi-  
tecturale qui n'est plus brisée, ni cachée par les *oripeaux*  
*du culte catholique*. Provocation impertinente d'un pré-

(1) *Guillaume Tell*, de ROSSINI (août 1829). — *Robert le Diable*,  
*Les Huguenots*, de MEYERBEER (novembre 1831 ; 21 février 1836). —  
*La Juive*, *L'Eclair*, d'HALÉVY (1835).

(2) ROSSINI est né le 29 février 1792. Ce 29 lui permettait de ne  
compter, en riant, son âge, ses années, que par années bissextiles.

posé qui débite un texte imposé ou une formule apprise? Maladroite imprudence d'un *cicerone* plein de son sujet et qui s'abandonne à l'inspiration? Qu'importe?

Il semble que la franchise de notre déclaration d'entrée devait nous garantir contre cette mésaventure; car, Dieu merci, il y a encore des catholiques en France.

Et voilà ce qu'il fait payer 0 fr. 20 par personne. C'est le chiffre du tarif placardé comme avis sur le panneau extérieur de la première porte. Voilà le prix que doit verser, comme rémunération de l'inconscience ou récompense de l'effronterie, tout visiteur, qu'il soit chrétien, mahométan ou juif.

Quelle envie m'a chatouillé de relever comme de juste cette amabilité à rebours, aussi déplacée qu'imprévue!

Ce qui étonne, c'est que l'occasion d'un avertissement salutaire et efficace ne se soit pas encore présentée. La persistance du bonhomme est la preuve de son impunité.

Nous n'étions pas seuls. Nous étions confondus dans un groupe nombreux, peu à peu grossi, disparate, d'inconnus fort divers assurément, et, à tous les points de vue, très mélangés. La plus élémentaire et stricte convenance imposait le silence le plus absolu. Nous serrâmes les dents et restâmes muets.

A tout prendre, ce personnage était chez lui, libre d'en faire .. gratuitement, par exemple,... les honneurs à sa guise, et d'exploiter son petit commerce, en somme, à sa façon.

Le vrai, le grand tort (je le confesse pour ma part) est à ceux qui, cédant à la curiosité, ne rebroussent pas chemin, quand ils s'aperçoivent qu'ils se sont fourvoyés, qui, de leurs deniers, naïvement entretiennent pareils pédants, et sottement enrichissent des arrogants de semblable désinvolture.

Mais, au demeurant, le respect des étrangers sans distinction, surtout quand ils paient, n'est-il pas le premier devoir de l'hospitalité? Bien plus, le souci de sa prospérité commerciale, le soin de sa fortune, ne doivent-ils pas déterminer, habituer celui qui vit de la clientèle à la flatter pour l'attirer, le détourner, lui défendre de la

mécontenter, de la froisser, de crainte de la rebuter, de l'éloigner ?

\* \*

Que les logeurs et les marchands écorchent les voyageurs et les touristes, ils ont, ma foi, peut-être raison. Ils profitent de la vogue. C'est la loi économique : la demande surabonde ; le prix de la denrée augmente. Il n'y a que chez les montagnards écossais que l'hospitalité se donne. Les Genevois la vendent à beaux deniers comptants, plus ou moins confortable, suivant votre goût et selon vos apparences. Qui pourrait leur en faire un crime ou seulement les en blâmer ? Celui-là seul qui aurait assez de force ou de grandeur d'âme pour ne pas les imiter, s'il se trouvait placé dans les mêmes conditions. Le désintéressement n'est pas une loi ; c'est une vertu ne court pas le monde.

« Le nombre des hôtels est si considérable en Suisse, »  
» écrivait naguère un statisticien, qu'en admettant, pour »  
» chaque voyageur, une dépense de 12 francs par jour, »  
» l'apport des étrangers se chiffre annuellement par »  
» 120 millions !

» Heureux pays, où un immémorial usage permet aux »  
» hôteliers d'additionner le numéro de la chambre avec »  
» le prix du repas ! »

Cette exagération dernière dit bien, sous une forme plaisamment humoristique et vivement railleuse, marque bien et le succès de ce pays et le profit qu'en tirent les habitants.

A quoi bon se plaindre ? Peut-il être entendu et admis dans ses récriminations le mouton qui offre bénévolement sa laine aux ciseaux du tondeur ? Le mulet qui tend docilement et patiemment l'échine ne doit pas trouver l'étrille dure, la main du palefrenier lourde, et le pansage long.

\* \*

Ce n'est point là heureusement toute la Suisse : ce n'est pas la Suisse de Salvan, la Suisse hospitalière de 1870, la Suisse même de Berne, sa capitale.

Comme pour consoler la France de ces étalages injurieux, de ces provocations voulues ou inconscientes, que je citais tout à l'heure, le hasard, une coïncidence heureuse, je n'oserais croire et dire cherchée, a fait ce rapprochement réconfortant pour notre pays. En septembre (c'est le 26 que cette nouvelle est annoncée par la presse, la feuille au moins que j'ai sous les yeux), une correspondance, datée de Berne, porte : « On a inauguré à Romont, en présence d'une nombreuse assistance de Français et de Suisses, le caveau construit par le *Souvenir français* pour réunir les restes des soldats morts en 1871. Une messe a été célébrée, puis le cortège s'est rendu au cimetière. »

Je vois bien que c'est le *Souvenir français* qui a pris l'initiative, qui a fait exécuter le monument et organisé la cérémonie. Mais c'est beaucoup que la Suisse supporte le monument sur son territoire, que ses habitants autorisent la manifestation religieuse et patriotique, qu'ils s'y associent de cœur et de fait en y assistant, en y prenant une part active.

Devant ces constatations si divergentes, ces contrastes si accusés, on se prend à regretter que la nature ait ainsi comblé Genève, notre voisine, notre tributaire, peut on dire, en la faisant si belle, en prodiguant autour d'elle et en elle tous ces moyens de séduction irrésistible. en lui accordant cet intense rayonnement de fascination merveilleusement féérique.

\*  
\*  
\*

Il est temps. Fuyons la traîtresse sirène ; fuyons la maligne enchanteresse. Repassons vite la frontière. Retournons rapidement au foyer. Les charmes d'un voyage si longtemps heureux, d'un séjour de quelques semaines si agréablement tranquilles, si doucement paisibles et reposantes, menaçaient de nous le rendre moins regrettable. L'indifférence des uns, la morgue des autres, les vicissitudes des temps, le trouble des événements, le doute anxieux d'un avenir terriblement menaçant, lui ont rendu tout son attrait et l'ont fait plus désirable.

\* \*

A la rentrée en France, la douane est plus curieuse, plus méticuleuse, plus sévère. On dirait qu'en prévision des mauvais jours qui se préparent et déjà s'annoncent, elle veille, compatissante, par ses lenteurs et ses difficultés, avertir les timorés, arrêter charitablement les peureux, les indifférents et même les égoïstes, au bord de la fournaise des passions déchainées, qui chauffe et qui rougit.

Français et patriotes, nous n'hésitons pas. Nous franchissons l'espace et regagnons nos pénates.

\* \*

Notre bonne ville paraît plus déserte. L'été n'a pas encore éteint, pas même modéré ses feux. La poussière plus épaisse est plus sèche. L'eau, cette eau que nous avons vue si claire, si abondante, si impétueuse et majestueuse, est plus trouble et plus rare, et, ô ironie, la question des eaux, de l'eau d'arrosage, de l'eau à rafraîchir, plus brûlante que jamais.

Ici, du moins, on est chez soi, dans sa patrie, cette pauvre patrie que ses malheurs rendent plus chère, et qui, contre les attaques de ses ennemis, de ses jaloux, a plus besoin de l'affection, du dévouement de tous ses vrais enfants.

Ici, encore, avec beaucoup de bonne volonté et pas mal d'imagination, on peut se faire l'illusion qu'on va laver son linge sale en famille.

Ici, enfin, on ne reçoit pas en plein visage et à bout portant le mépris et l'insulte de l'étranger.

*Nîmes, octobre 1898.*

---

ESSAI  
BIOGRAPHIQUE & LITTÉRAIRE

SUR

M. le chanoine Delacroix<sup>(1)</sup>

PAR

M. l'abbé Louis BASCOUL,  
correspondant.

---

Les auditoires les plus autorisés sont d'ordinaire les plus indulgents : mes remords d'un long silence, mon impuissance à me rendre digne de votre docte Compagnie avaient besoin de cette certitude pour ne point me couvrir de confusion.

Mes efforts, je ne le sais que trop, ne parviendront pas à faire revivre devant vous l'homme d'esprit qui fut votre confrère, un peu négligent peut-être, — il l'avoua lui-même un jour en votre présence, — mais fier de vos sympathies. Puissè-je, du moins, vous rappeler sa franche bonhomie avec ce je ne sais quoi d'ouvert, d'intelligent et de bon qui répondait de son cœur, au milieu même des fines railleries et des pétillantes malices de son esprit.

M. Delacroix porta, pendant près de vingt ans, le titre d'honneur de votre Académie avec un sans-gêne que toléra, sans plainte et presque sans surprise, votre fraternelle indulgence.

(1) Cette étude a été lue à l'Académie de Nîmes.



Aussi, je crois bien qu'un sourire d'étonnement courut sur les lèvres de Messieurs de l'Académie, lorsque, par une fortune inespérée, vous vîtes sa maigre et piquante silhouette se dresser ici pour consacrer à son paroissien, Léon Alègre, un éloge plein d'art et de saveur.

Et, aujourd'hui, ne faudrait-il pas un autre Delacroix pour parler dignement de l'auteur de *Fléchier* ? Je souhaite, Messieurs, pour ne pas succomber sous le grand honneur que vous me faites, de parvenir à me faire oublier en réveillant la mémoire du spirituel et savant curé de Bagnols.

## I

Le chanoine Delacroix naquit à Connaux, le 26 décembre 1828. Il reçut, au baptême, les noms d'Alphonse-Etienne, et fut tenu sur les fonts par son frère Louis et par sa sœur Rosalie.

Sa famille, originaire de Tresque, était de condition modeste et de foi robuste. Dès le berceau, Alphonse reçut les saintes leçons d'honneur et de croyance que rien ne remplace et qui font les « hommes » et les chrétiens. Elevé au foyer paternel, dans une simplicité digne et avec une grande sollicitude, il fut entouré de tous les soins qu'exigeaient sa complexion délicate et sa nature impressionnable.

Tout jeune encore, selon la remarque de l'un de ses frères, « il avait dans les yeux des lueurs d'avenir ». S'il était d'une piété légèrement espiègle, il n'en laissait rien paraître à l'autel. « Ce petit n'est pas ordinaire », dit un prêtre, de passage à Connaux, où l'enfant venait de lui servir la messe. Et ses parents, foncièrement chrétiens, s'appliquaient à développer en lui les dons de Dieu.

Alphonse ne tarda pas à être distingué entre tous par le curé de l'endroit, homme d'esprit et de cœur, fort aimé de ses paroissiens. Il n'était cependant pas un passionné du travail, — les enfants, à cet âge, laissent plutôt leur esprit vivre de paresse et de distraction, que d'attention

et d'étude, — mais ce qu'il faisait, il le faisait bien. D'ailleurs, sa frêle santé ne servait-elle pas d'excuse aux irrégularités de son application ?

Heureusement son frère Jules veillait. Comme tous les membres de la famille, c'est le mot reconnaissant de l'abbé Delacroix, Jules était riche de dons naturels ; seul et sans maître, en trois ans, il avait su conquérir ses diplômes de bachelier ès-lettres et ès-sciences. Une affection toute particulière l'unissait au petit Alphonse sur lequel il fondait de hautes espérances. Il pria donc le curé de Connaux, déjà prévenu en faveur de l'enfant, d'enseigner au futur grand homme les éléments de la langue latine.

Sous la tutelle du pasteur, la vocation que la piété maternelle avait fait germer dans l'âme de l'enfant se développa et le goût littéraire de l'élève ne tarda pas à se manifester. Rien, d'autre part, ne le détournait de la voie pieuse où il entrait : il ne trouvait au foyer paternel que des livres capables de fortifier les vertus domestiques et les sentiments chrétiens. Aussi, en répondant à la confiance de son frère, dépassa-t-il les espérances de ses maîtres.

L'un après l'autre, deux curés de Connaux cultivèrent son âme et son intelligence : ils se réjouirent également de la docilité de l'élève et des succès du disciple. Alphonse fut une merveille pour le premier et le second le tint pour un prodige. C'est ainsi que, pauvres curés de village, nous couvons souvent des aigles ! Est-il surprenant, dès lors, que le jeune Delacroix ait ébloui ses maîtres ?

Le curé de Bagnols partageait-il la bonne opinion de ses confrères de Connaux ? Il est certain qu'un jour, étant de passage dans ce bourg charmant, il dit au débutant latiniste, en lui donnant une tape amicale sur la joue : « Continuez à bien travailler, mon petit ami, et vous me succéderez à Bagnols. » Personne, assurément, ne soupçonnait l'abbé Bourrié d'être prophète.

L'enfant avait fait, tant bien que mal, moins de deux ans de latin, quand l'abbé F..., son second maître, déclara l'heure venue d'envoyer au collègue, où les plus

brillants succès l'attendaient, son étonnant élève. Bagnols se trouva tout désigné pour recevoir le prodige.

Voilà donc le petit Alphonse au collège, en troisième. La classe était nombreuse et forte, et, à la fin de l'année, les succès du nouveau venu furent couronnés... par un prix d'encouragement ! Ses camarades de classe, revenus de leur terreur première, purent s'écrier :

« Nous l'avons terrassé, lui, le divin Hector ! »

Du moins avait-il édifié ses maîtres et ses condisciples par une conduite exemplaire et par son ardeur à l'étude !

En seconde, la fortune eut d'autres sourires et le rêve entrevu reprit tout son éclat. Après avoir perdu cette nonchalance qui arrête l'essor des enfants livrés à l'étude sans lutte et sans rivaux, Alphonse avait pris l'habitude du travail ponctuel et régulier. Ses maîtres, devinant déjà, sous les formes de son langage et à la délicatesse de ses manières, une distinction d'esprit peu commune, virent avec plaisir se renouveler pour lui les triomphes du pays natal.

N'importe ! le collège fut dur à l'enfant de Connax. Il se crut, lui même l'a dit, « le plus malheureux des écoliers ». Sa petite patrie tenait une si grande place dans son âme ! Et il voyait, ou croyait voir, là-bas, le clocher béni du village ! Mal préparé, par sa première éducation toute privée et tronquée, à la lutte et aux rivalités de la classe, il sentait plus lourdement le poids de la vie de collège. Il lui en coûta bien des larmes qu'il dévora en silence, et Bagnols lui devint odieux.

Aussi faut-il lui appliquer, ce qu'il dit, pour d'autres motifs peut-être, de M. de Boulogne jeune homme : il sortit de pension à sa rhétorique, qu'il fit seul, à l'aide de quelques livres d'emprunt. Comment, au milieu de parents agriculteurs, travailla-t-il à sa formation littéraire ? Dieu le sait. Quant à nous, nous savons seulement qu'il y mit tout son cœur. Le goût des lettres et le désir de je ne sais quelles aventures l'avaient déjà saisi : par vocation, sans doute, et probablement aussi par admiration pour son frère aîné.

Alphonse aimait les siens avec tendresse et il était heu-

reux de faire ressortir les dons naturels dont Dieu les avait favorisés. Il mettait une filiale complaisance à dire leurs mérites, et à déclarer qu'une culture plus complète eût rendu chacun de ses frères de beaucoup supérieur à lui-même. Mais, au-dessus de tous, il plaçait son protecteur, Jules, ravi à son affection et à ses espérances, simple étudiant en médecine à Montpellier.

Celui-ci, de son côté, n'avait-il pas écrit, un jour, au curé de Connaux, à propos de son Benjamin : « Il y a un volcan dans ce cerveau ! » Alphonse lut cette lettre, crut à l'oracle, et le volcan s'enflamma. Dès lors ce fut une hantise d'écrire. et pendant son internat au collège de Bagnols son cerveau se mit en ébullition... et le collégien retrouvait sa chère liberté dans le pays du rêve.

Ne croyez pas que son entrée au grand séminaire arrêta le cours de ses idées. Le recueillement les mûrit plutôt et favorisa leur développement réfléchi.

Lorsque le jeune Delacroix se présenta au grand séminaire de Nîmes, il avait quinze ans. Sa figure juvénile et pâle, son apparence frêle et souffreteuse produisirent une profonde impression sur ses condisciples et sur ses maîtres : on ne crut pas à la résistance de ce corps délicat dans la lutte pour la vie. De tous côtés il reçut mille preuves de bonté. Qui n'aurait eu pitié de ce jeune homme à qui le souffle allait manquer !

Il a raconté lui même son examen de 1849. Un examinateur bienveillant l'avait prévenu : « Je vous interrogerai sur ceci. » Au moment voulu, l'oublieux directeur interrogea l'élève sur cela qui n'était point ceci. Malgré son émoi, le jeune abbé entame le sujet convenu. laisse protester l'examinateur distrait, et sans hésitation, sans tâtonnement, file, file, file, et finit par convaincre examinateur et assesseurs qu'il n'a pas tout-à-fait tort. Le désastre était évité.

Si ce trait ne fait pas absolument l'éloge de la science du séminariste, il permet d'entrevoir les promesses d'une grande facilité de parole et d'une présence d'esprit peu commune. D'autre part, il ne faudrait pas croire qu'Alphonse n'employa pas sagement ses quatre ans de grand

séminaire. Il étudia la philosophie et la théologie sans se laisser absorber par elles, au point d'oublier les lettres. Jeune lévite, il préparait de son mieux les voies du Seigneur ; aspirant écrivain, il ne négligeait point celles de la littérature. Il fit si bien qu'il passa pour un lettré aux yeux de ses condisciples.

L'abbé Delacroix n'a pas crié à la légende mais il a écrit que c'en était une. Légende, si l'on veut, mais légende, comme tant d'autres, conforme à l'histoire. Souvenons-nous qu'à cette époque, la *Bible* et les *Paroles d'un croyant* lui inspirèrent des pages vibrantes, dans le genre biblique, genre faux, assurément, même sous la plume de Lamennais, mais si original qu'il faut pardonner à la jeunesse de s'y être laissé prendre. Il eût pu garder ces pages pour lui seul, mais allez dire à un volcan de retenir ses flammes ! Et puis ne faut-il pas des admirateurs au talent qui se sent naître ?

Avec quel enthousiasme notre petit Lamennais lisait à ses condisciples ces pages de feu pour lesquelles il rêvait l'impression et presque la gloire ! *Audaces fortuna juvat* ; il trouva autant d'admirateurs que de confidents. Pouvait-il, après cela, ne pas escompter de plus illustres succès ? Oh ! les beaux rêves que fit alors le séminariste lettré !

Un goût si prononcé pour la littérature attira l'attention, et, préjugé ou non, sa réputation littéraire naissante valut à l'abbé Delacroix d'être choisi, à vingt et un ans, pour occuper la chaire des humanités à l'Institution Saint-Stanislas, après qu'il eut rempli dans la même maison les fonctions de surveillant. C'est ainsi qu'il fit partie de ce groupe d'hommes d'élite qui établirent la haute renommée de l'établissement diocésain.

La carrière professorale fut en quelque sorte son noviciat littéraire. Ses classes avaient été manquées, il les refit en professant, et telles étaient ses aptitudes que malgré les lacunes antérieures il fut un brillant professeur. Il mettait une telle ardeur dans son enseignement ! L'esprit plein de poésie, le cœur ouvert à l'enthousiasme, il s'exaltait tant à faire goûter les chefs-d'œuvre de la littérature ! Je ne me porterais point garant qu'il n'ait fait part

à ses élèves de ses inspirations littéraires ; il eût prêché d'exemple : *exempla trahunt* !

Du moins, est-il certain qu'à Saint-Stanislas l'abbé Delacroix renouvela auprès de ses collègues les épanchements confidentiels du grand séminaire. Il avait dans son tiroir un certain nombre de petits vers qui voulaient sortir accompagnés de quelques pages de prose. Cédant à la tentation de se donner un nouveau triomphe, il rechercha de nouveaux admirateurs. Hélas ! il eut la douleur de constater que la maturité professorale boudait aux charmes de la plus éloquente lecture. Fallait-il donc étouffer dans l'œuf l'aigle qui s'apprêtait à briser la coquille ! Ou plutôt, amertume suprême, fallait-il se résigner à éteindre la flamme et le volcan !

Dans son inquiétude de littérateur méconnu, le jeune écrivain résolut de prendre conseil ; il fit appel de ce jugement sommaire au tribunal de prêtres admirés alors de la jeunesse ecclésiastique de Nîmes, — les abbés Goubier et Couderc, auxquels il adjoignit le P. Bouffier, jésuite de grand mérite. Les juges examinèrent soigneusement le cas et ne se prononcèrent qu'après avoir consulté avec indépendance leur conscience littéraire : « Vous êtes jeune, Monsieur l'abbé, vous avez du talent, de l'esprit et du goût, vous promettez de faire honneur au clergé du diocèse, mais brûlez cela et remettez-vous au travail : le feu purifiera votre or. »

L'abbé Delacroix prend ses manuscrits et livre courageusement aux flammes ses premières pages. Il voit sans sourciller la fumée de sa gloire et paraît écouter

L'écho retentissant de sa grandeur croulée !

Qu'importait, après tout ! Moins que jamais il doutait de son talent, mais il doutait de sa science et il resta tel toute sa vie. N'est-ce pas le secret pour éviter bien des bévues et pour arriver à produire de bons livres et des œuvres savantes ?

A cette heure néanmoins, ainsi qu'il l'écrivit plus tard dans ses *Tribulations littéraires* (1), il n'était remarqué

(1) *Revue du Midi*, juin 1887.

que pour cette silhouette qui le faisait ressembler « à un des personnages légendaires descendus, par quelque hasard, de nos vitraux gothiques. »

## II

Au désastre de ses premiers essais, l'abbé Delacroix répondit en se faisant dramaturge occasionnel. L'artiste, en lui, fut révélé par l'heureuse représentation d'un drame, sorte de pantomime parlée, qu'il avait composé pour les élèves du collège. Ce succès ralluma le volcan.

Je me trompe : le volcan n'avait pas menacé de s'éteindre. En effet, vers ce temps, les abonnés de l'*Opinion du Midi* lisaient en feuilleton les fragments de je ne sais quelle *Fleurette* discrètement éclosée au rez-de-chaussée du journal. Sa poétique fraîcheur provoquait une admiration générale et chacun savourait ses parfums délicats et purs.

Mais le jour vint où *Fleurette d'Occitanie* s'étala sans crainte ni timidité, chez Messieurs les libraires. Sur sa couverture coquette elle dénonça la paternité de M. Alphonse Delacroix. L'abbé, pour le moment, se déroba aux regards et aux critiques du public, je voulais dire aux applaudissements.

Hélas ! ce fut une tempête d'ironies narquoises et de moqueries piquantes. Un abbé, fi donc ! et puis, *Fleurette*, quel titre ! et encore, d'*Occitanie*. quel barbarisme ! Ceux qui avaient loué les fragments blâmèrent la nouvelle. Le charme était rompu, on connaissait l'auteur. On ne se contenta pas de dire que celui-ci contait fleurette, on lui donna un baptême littéraire, Alphonse Delacroix devint l'abbé *Fleurette*.

Comme il l'aima cependant la première fille de son imagination ! Et plus tard, beaucoup plus tard, au souvenir des amertumes passées, le conteur vieillissant écrivait avec tendresse : « O ma *Fleurette*, je te pardonne tout ce que tu m'as donné, bien par ma faute, d'ennuis et presque de larmes ! » Voilà bien le cri du cœur et l'accent de la paternité ! Tous les pères en sont là !

Dans sa tristesse, le jeune professeur rencontra des fidélités qui le consolèrent. Reboul n'eut que des sourires pour la charmante et vertueuse *Fleurette*. Il dit à l'abbé Delacroix : « Je ferai un petit article, votre œuvre est la sœur de la mienne ; entre poètes on se doit un salut. » Malheureusement l'article ne fut pas publié, le poète avait seulement oublié de l'écrire.

Aujourd'hui *Fleurette* est dans sa quarante-sixième année, mais elle est toujours jeune. Sous le nom de Blanche, elle naquit au château de Hord, en plein moyen-âge. Orpheline dès sa première jeunesse, elle eut, dans la personne de son frère Bohémond, un persécuteur au lieu d'un protecteur. Le jeune comte de Sabran, Emenon, l'épousa. Blanche, devenu comtesse, habita le château de Saint-Victor. Mais bientôt la croisade est prêchée. Emenon part pour la Terre Sainte où il va renouveler les exploits du vieux comte de Saint-Victor, devenu aveugle, qu'il laisse avec son petit enfant sous la garde de sa femme.

Tandis qu'elle prenait soin du vieillard, l'épouse pensait au chevalier absent ; puis, penchée sur le berceau arrosé de larmes, elle endormait le pauvre petit au chant de quelque ballade.

Oui, j'aime à voir sur ton visage  
Errer le paisible sommeil,  
Mais que ton gracieux réveil  
Me réjouit bien davantage.

Clos cette bouche, aimable enfant,  
Ferme ces yeux à la lumière,  
Aux regards de ta pauvre mère,  
Pour les rouvrir en souriant.

Mais voici que la malheureuse femme, à toutes les douleurs d'un veuvage anticipé, voit s'ajouter la double mort de son jeune fils et du vieux comte. Seule désormais, elle tourne ses regards vers son frère. N'a-t-elle pas en lui un protecteur naturel ? Hélas ! celui-ci la chasse comme une étrangère et l'inconsolable châtelaine se réfugie dans



l'hôtellerie du couvent de Saint-Pierre. Et *Fleurette* dépérit comme une fleur des champs, flétrie par les rayons trop ardents du soleil. Sur ces entrefaites, l'époux revient de Terre Sainte ; trop tard, il est trop tard, *Fleurette* a exhalé tous ses parfums.

Cette œuvre, sans doute, n'était pas d'une grande audace, ni d'une envolée prodigieuse : mais l'abbé Delacroix avait, du moins, le mérite de montrer un fleur de grâce et de vertu à un siècle dont la littérature s'enrichit sans cesse de quelque nouveau type de l'inconduite ou du vice. Blanche est le vrai modèle de la femme chrétienne ; fille, sœur, épouse et mère, elle souffre et sait être saintement malheureuse. On sent en elle le combat de la nature et de la grâce, mais *Fleurette*, après tant d'assauts et d'épreuves, reste l'héroïne de la vertu.

Il y a bien des esprits assez chagrins pour déclarer que c'est ainsi que l'on écrit des livres fastidieux ; je souhaiterais volontiers, à leurs livres, s'ils en ont fait, et à leur style s'ils en ont, la correction, la fraîcheur et le lyrisme de *Fleurette d'Occitanie*.

L'abbé Delacroix était poète ; il le fut encore, autant que délicat, dans cette épigraphe écrite à la main sur l'exemplaire de *Fleurette* qu'il fit parvenir à son premier maître, M. Malarte, alors curé de Saint-Ambroix :

C'est un petit ruisseau qui revient à sa source.

L'entrée du professeur de Saint-Stanislas dans la vie littéraire ne manqua ni de joies ni d'épreuves. Quelques personnages, non des moindres dans le monde ecclésiastique, essayèrent même d'indisposer Mgr Cart contre le « jeune romancier ». Trouvait-on sa plume trop mondaine ? peut-être ; en tout cas, on voulait la briser. On espérait y parvenir sans trop de peine, sachant que le pieux évêque n'aimait guère les prêtres écrivains. Mais le prélat, plus favorable qu'on ne le croyait à la libre manifestation des talents reçus du ciel, jugea qu'il convenait de laisser écrire l'auteur de *Fleurette*. « Il faut lui laisser, dit-il, cette soupape d'échappement. » Qui fut penaud ? Je soupçonne l'abbé Delacroix d'avoir ri de l'aventure.

Du reste, il était digne de cette juste liberté. Elève, séminariste, professeur, il n'avait pas cessé d'être un homme de règle, et jamais il n'avait sacrifié la fidélité au devoir, à l'amour des lettres. A voir la liberté de ses allures, on eût pu croire à quelque indocilité de sa part ; mais l'indépendance de son esprit, qui éclatait d'une manière si originale dans la conversation, ne l'empêchait pas de plier sa nature aux exigences d'un règlement, ni d'assouplir son caractère aux nécessités de la discipline. Non seulement il se laissait saisir par la règle, mais sa vivacité même le rendait plus prompt à se modeler en quelque sorte sur elle, et sa flexibilité lui en rendait les mouvements pour ainsi dire naturels. Quel mélange étonnant de raideur et de souplesse, de finesse et de naïveté, dans cette nature d'élite ! On était surpris de l'impressionnabilité de cette âme simple et haute, ouverte à tous les vents et à toutes les aspirations, toujours inflexible et toujours mobile.

Echappé, grâce au bon esprit de son évêque, au danger de voir briser sa plume, l'abbé Delacroix garda toujours une profonde reconnaissance, j'allais dire un culte pour la mémoire de Mgr Cart. Aussi a-t-il pieusement consigné dans ses notes manuscrites sa dernière entrevue avec le saint prélat.

Celui-ci, le jour même où il reçut le sacrement de l'Extrême-Onction, voulut donner un baiser suprême à chacun des prêtres qui entouraient son lit d'agonisant. A l'auteur de *Fleurette*, penché sur son épaule, il dit : « Comment vont les affaires de votre livre ? — Bien, répondit l'abbé. — Tant mieux, ajouta le mourant. J'en avais quelque souci à cause de vous. » Quel baume pour les blessures du jeune écrivain ! On avait fait une si mauvaise guerre sur le titre de sa première œuvre au pauvre abbé *Fleurette* !

Cette guerre d'épigrammes, les soucis d'auteur, les inquiétudes du lettré, firent germer dans le cœur du jeune prêtre le désir de se réfugier à Paris. Aller à Paris, s'y créer une situation littéraire, se trouver au berceau de la renommée, quel est l'homme de lettres qui n'a pas été

bercé de cet espoir ou hanté de ce rêve ? L'abbé Delacroix rêva donc de Paris ; à plusieurs reprises il subit la tentation de la grande ville. Dès 1850, il y avait pensé. N'avait-il pas le *Deus ex machina* dans la personne de Mgr Sibour quelque peu son parent ? Mais ce n'était qu'une tentation fugitive. Les épreuves de la chère *Fleurette* la firent renaître plus pressante et plus forte. Des pourparlers s'engagèrent, ils étaient en bonne voie quand éclata la foudroyante nouvelle de l'assassinat de Mgr Sibour de la main d'un prêtre deux fois interdit, l'abbé Verger. Ce crime arrêta toutes les démarches et l'abbé Delacroix dut attendre. Il y avait un peu plus de cent ans qu'un autre abbé avait dit : « j'attendrai » ; et la fortune lui était venue. L'écrivain de *Fleurette* attendit... et son rêve se dissipa.

Lorsque, plus tard, en 1879, le curé de Bagnols, rafraîchissant ses souvenirs, se rappelait cette tentative avortée, il écrivait dans ses notes : « Aujourd'hui je bénis Dieu que ce dessein d'orgueil n'ait pas abouti. Le peu que je suis à Bagnols me suffit amplement. Heureux si je puis jusqu'au bout faire ici la figure que j'y fais. » Ces lignes peignent à merveille le conflit perpétuel qui agitait les pensées de l'impénitent écrivain. Il eut souvent de ces retours vers le passé, témoignages d'une longue lutte entre la touchante simplicité de son âme et les inquiets désirs de son esprit.

Mais *Fleurette* réclamait des sœurs, et l'enfant gâtée eut raison des hésitations du père. Le 10 janvier 1856, M. Bousquet lisait, dans une séance de l'Académie de Nîmes, son rapport sur sept légendes publiées par l'abbé Delacroix sous le nom de *Nouvelles*. L'auteur qui avait quitté, en 1855, le professorat de Saint-Stanislas pour le vicariat de Sainte-Perpétue jouit alors de son premier sérieux petit bonheur littéraire et c'est à vous, Messieurs, qu'il dut cette joie.

Une autre satisfaction lui était réservée. Mgr Plantier, récemment installé sur le siège épiscopal de Nîmes, agréa ces récits variés de tons et de couleurs, hommage délicat aux sentiments les plus nobles. N'alla-t-il pas jusqu'à dire, un jour, au vicaire écrivain : « Il n'est pas donné à tous les évêques, Monsieur l'abbé, de rencontrer dans leur

jeune clergé une plume comme la vôtre. » Puis, après une pause, entre deux sourires, il ajouta : « *sic itur ad astra !* » Sur ces mots, M. Delacroix fut sur le point de partir pour les astres et de se croire un personnage.

En outre, Reboul et Canonge, les maîtres de l'époque, n'avaient-ils pas promis de consacrer par un article le succès du livre et la gloire de l'auteur ? Mais les poètes habitent sur le Parnasse où l'on oublie les humains, et tous les deux gardèrent de Conrart le silence prudent. Serait-il vrai qu'il est de petits goujons pour les critiques, nos frères ?

Cependant le comte de Pontmartin ne dédaigna pas de louer publiquement « ces légendes gracieuses, touchantes, profondément empreintes du sentiment chrétien. » L'éminent critique appuya particulièrement sur *Une confidence*, récit tout-à fait contemporain, peinture de genre remarquable « par son style élégant, coloré, brillant », et aussi par certain concierge octogénaire, non moins singulier qu'honnête, qui croit résumer en sa personne tout l'honneur de la maison !

Voilà comment se mêlaient aux cruelles déceptions des débuts littéraires, les douces émotions d'un solide succès. Les joies se multiplièrent.

Attiré par les parfums de *Fleurette*, un prêtre d'Avignon se présenta chez l'aimable conteur. C'était l'abbé Terris, fondateur et directeur de la *Revue des bibliothèques paroissiales*, créée à la suite d'un concile provincial. Ce charmant abbé, appelé depuis à occuper le siège épiscopal de Fréjus, venait demander au jeune vicaire d'écrire dans son recueil. Comme il fit battre le cœur de M. Delacroix encore à cette heure délicieuse où la vue d'un homme de lettres trouble jusqu'au fond de l'âme l'écrivain novice ! Telle fut l'impression produite sur l'auteur de *Fleurette* par l'abbé Terris, écrivain, fondateur et directeur de *Revue*, que, vingt-quatre ans plus tard, il écrivait : « Je vois encore la figure juvénile et aristocratique du Monseigneur d'aujourd'hui, et.... les belles boucles d'argent qui brillaient sur ses pieds mignons ! » Ah ! les boucles d'argent ! N'avaient-elles pas des reflets de gloire et de for-

tune? Comment résister à un appel, à une tentation ainsi présentés? Les grâces du demandeur, et les boucles d'argent, avaient conquis sur l'heure la plume du vicaire de Sainte-Perpétue. L'abbé Terris partit content d'avoir gagné un collaborateur actif à sa chère *Revue*. Et jamais il ne reçut de manuscrit. C'est à peine si une note rapide, retrouvée dans les cartons du curé de Bagnols, réveillant le souvenir du beau visiteur, rappelle que le premier article..... est encore à paraître. D'où je conclus que Reboul et Canonge avaient trouvé un imitateur.

Mais n'y a-t-il pas là un trait de caractère? M. Delacroix, bon et bienveillant, n'avait-il pas de ces inconsistances?

Vers la même époque, la *Bibliographie catholique* de Paris accepta son concours et chercha à se l'attacher régulièrement. Le cadre était étroit pour un homme d'imagination : rendre compte d'un livre en une analyse succincte et donner le squelette de l'œuvre d'autrui sans s'abandonner au développement de réflexions personnelles, c'était étouffer. Dès le premier article il brisa le cadre ; on ne lui en fut pas reconnaissant. Supplié de se resserrer, il essaya une fois, deux fois ; mais qu'il en coûte d'être gêné dans les entournures ! Pressé de respirer à l'aise, il reprit sa liberté.

Vivement flatté des faveurs qu'il obtenait de gens inconnus de lui, le vicaire de Sainte Perpétue l'était moins de l'attention qu'on négligeait de lui prêter à Nîmes. Il n'en était point étonné, sachant que nul n'est prophète en son pays, mais le silence fait autour de lui ne paraissait pas s'accorder avec le *sic itur ad astra* de Mgr Plantier.

Un écrivain n'est-il pas capable de tout pour arriver à se faire lire? Il y avait alors, à Nîmes, un prêtre particulièrement distingué, M. l'abbé Azais, aumônier du lycée. C'était une puissance, et l'abbé Delacroix tenait à être lu de lui, chose malaisée ; il voulait même en être loué, chose plus difficile encore. En ce temps-là, celui que l'auteur de *Fleurette* qualifia, comme prédicateur, de « chef de l'école lamentable », était fort admiré du clergé nimois. On sent combien devait être précieuse la louange d'un tel homme ; il fallait l'obtenir.

Or, le jeune écrivain, — je ne sais pourquoi, — trouvait M. Azais, habile complimenteur des heureux, assez inabordable aux postulants comme lui. Pour attirer son attention, et afin de lui arracher quelque faveur, il tira le premier en louant, dans la revue littéraire de *l'Opinion du Midi*, la *Vie de Mgr Cart*. C'était bien viser ; le coup porta. M. Azais daigna remercier par la lettre la plus flatteuse l'élogieux critique ; bien mieux, il s'excusa de n'avoir point encore parlé des *Nouvelles* du jeune abbé auquel il promettait une revanche. L'encens ne flatte pas rien que les dieux.

Mis en goût par ce succès, l'abbé Delacroix visa plus haut. Louer des sommités de province ne lui suffisait plus, il s'attaqua aux plus belles gloires nationales.

En 1857, il publia dans *l'Opinion du Midi* une étude sur *Lacordaire biographe*. Bien pensé et bien écrit, ce travail qui ne manquait pas de quelque hardiesse plut à Mgr Plantier. Dans l'une de ses soirées célèbres, l'évêque de Nîmes félicita l'auteur de ce « charmant article. » Mais l'éloge le plus flatteur vint de Lacordaire lui-même qui remercia par une lettre pleine de délicatesse et de dignité le critique de *l'Opinion du Midi*.

Encore une fois l'encens était agréé ; tant il est vrai que grands dieux et demi-dieux aiment à être encensés.

Malheureusement, l'abbé Delacroix ayant publié aussitôt après, pour se conformer au désir de Reboul, un feuilleton littéraire sur les *Traditionnelles*, l'abbé d'Alzon lui asséna ce coup de massue : « Vous n'avez pas le sens commun ! »

Le critique s'était posé cette question : « Qu'est-ce que Reboul dans l'opinion publique ? C'est l'auteur de *l'Ange et l'Enfant*, beaucoup plus que celui du *Dernier jour*. Celui-ci peut mourir, l'autre jamais. Or, où est, dans les *Traditionnelles*, l'auteur de *l'Ange et l'Enfant* ? On le trouve tout entier dans les *Langes de Jésus*, dans la *Marraine magnifique* et dans la *Cueillette des olives*. Voilà trois pièces immortelles de ce livre. Les autres sont belles, sans doute, et très belles, mais ce n'est pas là du Reboul primitif. — Ah ! poète, que de larmes vous eussiez

fait tomber si vous l'aviez voulu... Sans doute vous avez de l'élévation dans l'esprit et ce sera votre éternel honneur ; mais votre gloire, celle qui vole de bouche en bouche, celle qu'Homère serait si fier de recueillir sur les lèvres de nos enfants, c'est votre cœur qui vous la donnera. — Un jour, quelqu'un prendra les poésies de Reboul et en fera un recueil choisi à l'usage des âmes nobles et sensibles. Ce recueil, qui s'ouvrira par *l'Ange et l'Enfant*, pourrait se fermer aujourd'hui par la *Marraine magnifique*, qu'on récitera bientôt à l'école. »

Voilà bien de quoi mériter le coup de massue de Zoile ! L'abbé Delacroix n'en mourut pas. Que dis-je ? Deux mois après, le comte de Pontmartin, le critique apprécié, portait un jugement de tous points conforme à celui du jeune critique de l'*Opinion du Midi*. Rencontre plus touchante encore, Mgr Besson, l'incomparable panégyriste de Reboul, n'a-t-il pas, lui aussi, exalté la *Marraine magnifique* au préjudice de tant d'autres pièces oubliées ? L'abbé Delacroix avait couru le péril de parler le premier des *Traditionnelles*, il a eu la gloire de voir son jugement confirmé par les maîtres du goût. Et le coup de massue, direz-vous ! Vous voyez que de blessés il eût fait s'il eût porté !

Mais le critique avisé tailla sa plume de plus belle et, le 23 janvier 1858, il analysa, dans un article remarqué, le premier volume de Mgr Dupanloup sur la *Haute éducation intellectuelle*. L'évêque d'Orléans remercia le prêtre de Nîmes, et de longues relations s'établirent entre le prélat et le vicaire (1). Ce modeste article pouvait-il avoir une conséquence plus agréable ?

Au mois de mars, c'était le tour du *Progrès*, du Père Félix.

Et l'encens qui fumait n'offusquait pas les dieux !

(1) Voir le récit détaillé de ces relations dans : *Les correspondants de l'abbé Delacroix*. Chez Gervais-Bedot, Nîmes.

### III

Faut-il dire que la vie littéraire ne nuisait en rien à la vie sacerdotale chez l'abbé Delacroix ? Convaincu que le temps consacré à la prière n'est jamais un temps perdu, il gardait pieusement le souvenir des leçons maternelles et les pratiques de la formation cléricale. Obligé de paraître dans le monde, il s'en fit estimer parce qu'il mettait au-dessus de tout son honneur de prêtre. Un regard clair qui ne se laissait jamais déconcerter illuminait son visage, comme le reflet d'une âme pure. Sachant que les soins de l'âme sont délicats, il était attentif à régler sa vie de telle manière qu'elle ne manquait ni de la prudence qui sauve, ni de la ferveur qui sanctifie. Point de négligence dangereuse, point d'ombre dans sa vie ; à sa nature franche il fallait la pleine lumière, et il savait, avec une apparence de candeur naïve, la chercher chez les autres. Ecrivain de race, l'abbé Delacroix était aussi un prêtre de choix.

Mgr Plantier, juste appréciateur de tant de qualités, jeta les yeux sur lui pour en faire un vicaire de la cathédrale, en 1858. Là, comme à Sainte-Perpétue, où il avait pu profiter encore des conseils de son ancien maître et curé, M. Malarte, le brillant vicaire donna l'exemple du travail et de la piété, gardant toujours autant de sagesse dans les relations que de délicatesse dans les choses du devoir. Parmi toutes les preuves de sa fidélité aux pratiques sacerdotales on remarquait son assiduité à venir tous les jours de cinq à six heures du soir prier devant le Saint-Sacrement : heure de sainte garde qu'il observa jusqu'à la mort ! Seules les obligations du ministère avaient le droit d'usurper sur cette heure bénie. La sainte messe, le bréviaire, le travail, tout était réglé et respecté.

L'esprit dégagé de tout système, il s'efforçait de rendre justice, en son âme et conscience, aussi bien que dans ses écrits, aux représentants de toutes les opinions et de tous les partis. S'il croyait avoir à se plaindre d'autrui, une



malice rapide, un trait d'esprit suffisait à sa vengeance sans rancune.

La grande famille catholique était alors partagée en deux groupes chatouilleux à l'excès sur leurs idées réciproques : il ne voulut entrer dans aucun, et il eut des amis dans les deux camps opposés.

Le travail intellectuel, plume en main, lui prenait quatre heures par jour ; mais il travaillait encore, hors de son cabinet, jusque dans les douces promenades de la Fontaine si chères à son cœur. Comme il aimait à se délasser, sous les beaux arbres, livrant son âme à de poétiques rêveries, faisant des confidences aux vieux troncs, causant aux feuilles et aux fleurs ! Qui dira le charme de cette promenade quotidienne entourée de rêves et de visions !

Quand, par hasard, il avait un compagnon, c'était une causerie pleine de bonhomie et de malice, de candeur et de finesse. Il aime dans la conversation ce qui sautille, pétille, frétille, disait quelqu'un ; et, en effet, sa langue sautillait, son esprit pétillait, sa personne frétillait.

Rentré dans son cabinet, à l'abri de la vieille tour, il écrivait des impressions qu'il gardait pour lui, et des articles qu'il livrait au public.

Plus d'un conte, plus d'un article de la *Revue du Languedoc*, j'en suis certain, ont été conçus dans ces causeries sous le feuillage, dans ces rêveries de la Fontaine, dans ces entretiens avec les arbres aimés. Oh ! sa *Revue du Languedoc* ! Eut-il rien de plus cher ! Comme il lui appartenait ! Il l'aima jusqu'à vouloir lui donner de la gloire !

M. Bedot avait eu la main heureuse en lui confiant le soin de sa *Revue*, car — il faut rendre à César ce qui est à César — la *Revue du Languedoc* était bien la propriété de M. Bedot qui avait eu l'idée de la fonder. L'habile libraire, heureux de défendre du même coup ses idées religieuses et ses intérêts commerciaux, — l'Eglise lui était chère et fort justement aussi sa librairie, — garda pour lui la gérance. L'abbé Delacroix écrivait plus tard, dans une lettre, à des amis : « Je n'oublie pas mon ancien gérant et toutes les colères qu'il m'a fait prendre pour

n'être pas de mon avis, et tous les *marchand d'encre* que je lui ai jetés à la face. » Mais ces légères contestations n'eurent jamais pour résultat de nuire à la *Revue* et moins encore à l'amitié.

Fondée en mai 1859, la *Revue catholique du Langue-doc* fut placée sous le patronage d'un comité présidé par le chanoine théologal Couderc de Latour-Lisside. En tête de la première livraison parut *Un mot aux lecteurs* signé par le distingué président. Ce mot légèrement prétentieux n'occupa pas moins de six grandes pages en style pompeux.

La *Revue* elle-même fut plus modeste et n'en eut pas moins de valeur. Que la forme se soit ressentie du solcil du midi, est-ce surprenant ? On n'écrit pas aux portes de l'Espagne et de l'Italie comme sous les nuages de l'Allemagne. Paraissant tous les quinze jours, en une brochure de 24 pages in-8°, elle fut, pour le jeune secrétaire, une bonne et régulière occasion de pénétrer de ses mérites l'esprit du clergé nimois. Mais l'inspiration venait d'ailleurs : elle soufflait de l'Assomption. L'abbé Delacroix et M. d'Alzon marchaient sous le même drapeau et grâce à cette alliance passagère l'aigle devint zéphyr : *Fleurette* n'eut plus à subir d'ouragan, elle fut oubliée. Oubliée ? Non pas. Mgr Plantier, ayant jugé les romans nécessaires, se souvint de *Fleurette*, et le vicaire de la cathédrale dut renouveler le péché de jeunesse du professeur de Saint-Stanislas. On vit même le fils bien-aimé du P. d'Alzon, celui qui allait être le vicaire général de Mgr Plantier, en attendant de devenir l'un des membres les plus estimés de l'épiscopat, faire campagne avec l'auteur des *Nouvelles*, et conter avec un charme exquis, entre deux savantes études, *Deux histoires vraies*. C'était un double paratonnerre pour le *Volontaire pontifical* de l'abbé Delacroix. Aussi, par une exception bien rare, ce péché du vicaire fut aimé de tous et M. d'Alzon lui-même descendit dans la lice à côté du pécheur pardonné.

Une légion d'écrivains se groupa autour de ces chefs. Aux premiers rangs, on remarqua l'abbé Azais dont la plume exercée donnait des articles érudits et pieux, sur Assise et Saint François, sur les chrétiens du Liban, sur

l'abbaye de Fonfroide relevée de ses ruines par l'abbé Léonard, un prêtre du diocèse. Au besoin, le secrétaire lui rappelait que Dieu accorde des talents pour les faire produire.

Citons encore parmi les prêtres l'abbé Marcou, l'abbé Ravanis, l'abbé Carle, qui publiaient des analyses littéraires, des causeries religieuses, des glanes artistiques ; l'abbé Dalmières, l'abbé Th. Blanc, etc..., qui parlaient de voyages, d'histoire ou de poésie.

Parmi les laïques, il convient de mentionner M. Eyssette, M. E. Bolze, M. N. Baragnon, qui mêlaient aux richesses du style les éclats de la verve et de l'esprit ; M. F. Boyer, M. Ch. Colet, qui racontaient leurs souvenirs ou fouillaient les archives.

M. Germer-Durand, il faut le nommer bien que sa signature manque à la collection de la *Revue*, jouait un rôle essentiel : celui d'empêcher les autres de mal écrire.

Seul, l'abbé Delacroix régnait sans gouverner, et allait librement au caprice de sa plume.

C'était, au reste, tant pis pour lui, car, dans chaque livraison. au bas de la dernière page, on lisait généralement : Pour les articles non signés, A. Delacroix.

La chronique l'occupait et lui valait la charge de distributeur de compliments et d'épigrammes. Il exécutait ce dernier point de main de maître, si bien qu'on l'a toujours cru en train de continuer.

Il avait été brillant professeur, il fut brillant polémiste. On attribue même à M. d'Alzon, à ce sujet, un mot dont je ne puis me porter garant, mais qui démontre, me semble-t-il, que l'aiglon était bien devenu zéphyr : « Décidément nous avons la preuve que l'abbé Fleurette manie avec une suprême adresse la plume et le fleuret. » C'est que, en effet, le style vif et alerte de l'abbé Delacroix se prêtait merveilleusement à la pointe et au trait.

La chronique et la polémique ne devaient pas absorber complètement les facultés littéraires de l'écrivain. Il s'en fût contenté peut-être, mais les circonstances, maintes fois, dominèrent sa volonté. Est-il sage de compter aveuglément sur les hommes, même les plus dévoués ? L'un

achète un bœuf, l'autre marie sa fille, le troisième préside à des funérailles... et la *Revue* manque de copie ! Cela se trouve dans les Saints Evangiles, je crois. Qui donc peut suppléer, à ces heures critiques ? Le secrétaire ou le chroniqueur. Ainsi fit l'abbé Delacroix. On ne peut douter qu'il le fit bien.

Le vicaire de la cathédrale avait, en cela, grand mérite, le secrétaire de la *Revue* restant toujours sur la brèche, malgré les sollicitudes et les travaux absorbants du ministère ; un travail ne nuisant pas à l'autre. Oui, certes, le mérite est considérable aux yeux de qui sait combien l'amour des lettres est envahissant : c'est un engrenage où l'on met d'abord la main qui tient la plume, et puis tout y passe.

On eût pu craindre cela d'un homme obligé à remplacer les collaborateurs dont la parole était donnée... mais non pas le manuscrit. L'actif secrétaire sut échapper au danger ; ce qui ne l'empêcha pas de rédiger des articles toujours goûtés, mûrs quoique hâtifs. Plusieurs de ces écrits improvisés lui procurèrent de douces joies.

Un article sur les *Filles de Babylone* charma Louis Veuillot qui remercia l'auteur par une lettre admirable de style et de foi. L'abbé Delacroix avait débuté par ces mots : « Voici un livre qu'une main amie nous fait passer comme dans l'ombre, et dont la mystérieuse et timide apparition a bien son intérêt... Ah ! poète encore inconnu, et pourtant vrai poète, vous vous cachez, et ma plume, bien qu'indigne de vous, frémit du désir de vous nommer. »

La main amie était celle de Reboul ; le livre mystérieux avait pour titre : *les Filles de Babylone*, et paraissait sans nom d'auteur ni de librairie. Ce volume de vers, inspiré par la *Bible* et par l'éloquence de l'abbé Combalot que le rédacteur en chef de l'*Univers* avait entendu à Saint-Sulpice, n'était imprimé que pour quelques amis. Reboul s'étant trouvé au nombre des confidents n'avait pu retenir ce cri : « Nous avons un grand poète de plus ! » Il communiqua l'exemplaire dont il avait reçu l'hommage au critique de la *Revue du Languedoc*. Celui-ci, comme Reboul, fut frappé de ces vers qui sonnent à l'égal du

clairon, et, sans cesser de respecter le mystère dont l'auteur aimait à s'entourer, il en fit le plus bel éloge. Louis Veuillot répondit à l'envoi de l'article en adressant au prêtre de Nîmes des remerciements qui sont l'un des plus beaux titres d'honneur de celui qui les reçut.

Un autre jour, l'abbé Delacroix gagnait l'amitié de Montalembert, en publiant une défense anticipée des *Moines d'Occident* dont il disait : « Ce qui nous a le plus frappé dans ces deux volumes (les seuls parus à cette date), c'est la nouveauté des points de vue, la sûreté, l'ampleur des jugements, la puissance de synthèse ; c'est la rapidité du récit au milieu de tant de détails ; c'est l'harmonie de l'ensemble, chaque fait, chaque personnage n'occupant juste que la place qui lui est due ; c'est la clarté résultant de cette harmonie et qui fait de l'ouvrage un ouvrage vraiment français. L'érudition de M. de Montalembert est immense ; mais comme elle pèse peu à la lecture ! Comme la pensée de l'auteur, toujours juste, toujours grande, s'épanche sous une forme admirable que n'abandonnent jamais deux qualités dont l'union fait seule le grand style : l'éloquence et la vérité ! »

Montalembert répondit à cet éloge en accordant au jeune prêtre le témoignage d'une véritable amitié. Et l'on sait que l'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux !

Mais les dieux, en cette circonstance, n'étaient qu'un : le gérant de la *Revue catholique*. C'était, en effet, M. Bedot qui avait eu l'idée d'envoyer au comte la livraison contenant l'article de l'abbé Delacroix. A lui donc remonte en partie l'honneur des relations établies entre le noble personnage et le bienveillant critique. Il y eut de part et d'autre des épanchements, mais le grand libéral ne tarda pas à s'emporter en invectives à l'endroit des puissants du diocèse de Nîmes, ce qui fit dire, plus tard, au curé de Bagnols : « Ces lettres sont là dans mon tiroir. On ne les aura pas ; car le comte n'était pas tendre pour quelques-uns de ses contemporains. »

Ces lettres, on les a aujourd'hui (1). Elles sont vives

(1) Voir la *Revue : La Quinzaine*, 16 avril 1898.

jusqu'à la violence. J'ai cru bon de les produire au grand jour, persuadé qu'elles démontrent seulement la sincérité de conviction du vaillant catholique sans outrager en rien la mémoire des personnages contraires à ses idées personnelles, et dont la haute valeur intellectuelle et morale reste, sans ombre, au dessus des querelles de partis. Il faut savoir pardonner aux combattants les emportements de la pleine bataille ; or, à ce moment là, se livraient, au point de vue des idées catholiques, les plus rudes combats du siècle. A nous, maintenant que la fumée de la guerre est dissipée, de voir clair et de juger sainement.

Bientôt l'abbé Delacroix lisait l'édition nouvelle des discours de Montalembert prononcés pour défendre le Saint-Siège et le pouvoir temporel. Il s'éprit de plus en plus de son nouvel ami et se laissa griser par la vaillance de ses luttes politiques et religieuses. D'enthousiasme, il écrivit au comte une lettre qui lui annonçait un nouvel adhérent. La chose parut d'autant plus précieuse au libéral infatigable que Nîmes, d'où lui venait la recrue, était l'un des centres de l'*Ecole ultramontaine* ; et il jugea bon de continuer des rapports amicaux avec le vicaire de la cathédrale.

Ces relations existaient depuis moins d'un an, lorsque l'abbé Delacroix, le 21 septembre 1861, reçut de Montalembert une lettre le prévenant de son passage à Nîmes. Le comte se rendait à Sorèze où le P. Lacordaire, qui s'y trouvait depuis le mois de février, venait d'être condamné par les médecins. « A moins d'obstacle imprévu, écrivait-il à son jeune ami, j'arriverai à Nîmes par le train venant de Lyon à six heures du matin, mardi 24. Je compte y passer la matinée pour visiter les monuments de cette ville que je ne connais pas. Je serai heureux de faire cette visite avec vous si vous avez quelques moments disponibles. Je vous prie de ne prévenir personne de mon passage à Nîmes, car je n'ai ni le loisir ni le désir de voir qui que ce soit, excepté mon ancien collègue Reboul. »

L'abbé Delacroix s'en tint aux indications de son noble visiteur. Il ne prévint que l'ancien député à l'Assemblée nationale. Reboul, en compagnie duquel Montalembert déjeuna.

Les *Tribulations littéraires* du curé de Bagnols nous ont raconté la visite du grand orateur chez le poète bou-langer, mais elles n'ont pas dit l'émotion de l'abbé Delacroix en voyant ces deux hommes d'élite s'embrasser. Volontiers, il se fut écrié après cette scène touchante : ce lieu désormais est sacré,

*Ite procul, sacer est locus, ite profani !*

L'illustre voyageur s'intéressa peu aux ruines païennes de Nîmes ; il était hanlé par la pensée du vieil ami qui se mourait.

Trois mois après, rentré à la Roche-en-Breny, il demandait à son correspondant nîmois pourquoi Mgr Plantier s'obstinait à traiter de *folliculaires* les hommes du parti catholique libéral ; et bientôt il ne se plaignait pas moins amèrement de M. d'Alzon.

L'abbé Delacroix ne mettait-il point de complaisance à écouter ces plaintes, au moins en partie ? Je ne l'affirmerais pas : ne se sentait-il pas jaloué autour de lui ? Et ne voyait-il pas que l'on pardonnait difficilement à un petit vicaire d'avoir eu l'auteur de *Sainte Elisabeth* pour lui tout seul pendant la journée du 24 septembre 1861 ? D'autre part, n'avait-on pas, à cause de ces relations, quelques craintes pour son orthodoxie ?

De fait, ces rapports avec l'aristocratique tribun devaient donner à son esprit et à son cœur des sympathies secrètes pour le libéralisme catholique. Il souriait aux idées de ce champion qui, dans toutes les luttes, littéraires, politiques et religieuses, n'attendait que de la liberté le triomphe de l'Eglise. Le jour où le souffle généreux du grand orateur le terrassa, le libéralisme catholique prit possession de son cœur, il l'avoue lui-même dans ses notes manuscrites, au point que *Nîmes* et *l'Univers* le retinrent avec peine au giron. Mais le prestige d'une si brillante amitié ne lui imposa jamais jusqu'à l'entraîner hors de l'orthodoxie. Il méritait qu'on lui rendit cette justice, on la lui a rendue.

C'est ainsi que rien ne put l'ébranler dans la question du concile et de l'infaillibilité. Il est même à croire que

les écarts de Montalembert en cette circonstance, et les mécomptes politiques survenus dans la suite le guérirent suffisamment de l'illusion libérale.

Aussi a-t-il pu écrire très exactement en se jugeant lui-même : « Je ne suis ni un grand dévot ni un anachorète ; mais ma droiture naturelle me mettra toujours du côté de l'autorité où résident la force et la grandeur de l'Eglise. Il n'y a personne de plus indépendant et à la fois de plus soumis que moi. »

Deux mois après la visite de Montalembert, Lacordaire mourait et presque en même temps la *Revue catholique du Languedoc* était tuée.

Le premier deuil était cruel pour l'illustre comte, le second pour le pauvre vicaire. Celui-ci envoya une lettre de faire part avec les derniers numéros de la *Revue* à son noble ami. Montalembert répondit par une lettre de condoléances, et par des récriminations au sujet de la conduite de « l'école absolutiste » à son égard. L'abbé Delacroix reçut ces plaintes avec tristesse, mais sa douleur était pour sa chère défunte ; Montalembert lui donnait une larme, et cette larme était douce au cœur du secrétaire affligé.

Mais comment la *Revue* était-elle morte ? Lui-même l'a raconté dans ses *Tribulations*. C'était à la fin de 1861. Un préfet à poigne, M. Dulimbert, guettait, du fond de la préfecture de Nîmes, l'occasion de se débarrasser de la *Revue*. Le rédacteur en chef le piquait d'incessants coups d'épingle ; n'avait-il pas, en outre, la hardiesse de défendre le Pape contre l'Empereur ? L'abbé Delacroix fut invité à mettre un terme à son humeur batailleuse ; il n'en tint aucun compte.

Aux avertissements succédèrent les menaces ; le jeune prêtre les brava : il fit un article plus vif sur la question de la souveraineté temporelle des papes. Le cas était prévu ; l'huissier qui se tenait derrière les coulisses parut et un procès s'ensuivit. Et l'abbé Delacroix montra sa silhouette dans le prétoire en compagnie de M. Bedot. Heureuses victimes ! N'allaient-ils pas au martyre ? Ils le croyaient un peu, mais pourquoi ne le leur disait-on pas ?



Hélas ! ils n'allaient qu'à la mort, mais à la mort de la *Revue* seulement.

Pourquoi cette mort ne fut-elle pas un triomphe comme l'avaient escompté les deux héros ? Nîmes, alors, était tout entier à son évêque dont la fameuse lettre au ministre Rouland venait de paraître. Pauvres victimes ! Leur martyre passa inaperçu.

L'abbé Delacroix n'avait plus qu'à se consoler avec le poète :

La gloire me dédaigne... oublie, ô ma mémoire,  
Les tristes rêves du passé !

#### IV

Après la mort de Lacordaire, le *Monde* et la *Revue du Monde catholique* publièrent deux articles dont les tendances et les jugements soulevèrent de vives réclamations de la part des amis du religieux. Montalembert, toujours fougueux, joua le rôle d'enfant terrible de son parti, et répliqua par quelques pages remplies de violentes invectives. Malgré son admiration pour le noble polémiste, l'abbé Delacroix fit quelques observations auxquelles le comte répondit en s'abritant derrière l'autorité de l'évêque d'Orléans et de M. de Falloux. Montalembert apprenait en même temps à son ami la prochaine arrivée de Mgr Dupanloup à Nîmes et l'invitait à voir l'illustre prélat : « Quand vous saurez son arrivée, disait-il, allez le trouver de ma part et soyez assuré de son bon accueil. »

Mais, soit crainte de se compromettre vis-à-vis des représentants de l'autorité diocésaine qui le soupçonnaient déjà de libéralisme, soit scrupule ou timidité, le jeune vicaire n'osa prendre sur lui de se présenter à un tel évêque.

Mgr Dupanloup vint à Nîmes, et l'abbé Delacroix s'abstint de demander une audience personnelle. Mais le bon abbé avait compté sans le remords. Saisi de regret, il écrivit une lettre d'excuse à l'évêque d'Orléans et fit part de son inquiétude à Montalembert.

Celui-ci, insistant plus que jamais, le pressa de « déguiser une visite à Orléans sous le voile d'une course à Paris », et finit par triompher d'une résistance qui, au fond, ne demandait qu'à être vaincue.

L'abbé Delacroix, à la suite de certains déboires, avait été repris du désir de Paris, et son ami lui conseillait de s'en rapporter, pour ce projet, au jugement de Mgr Dupanloup, personnellement désireux d'avoir avec lui « des relations qui auraient leur importance. » Il partit donc pour Orléans, à la fin de l'année 1862, très anxieux sur ce qui allait s'y passer.

L'Evêque, préparé au récit des peines, des ennuis et des aspirations de son visiteur, se montra fort sympathique, mais il le dissuada de courir les chances de la vie de Paris. « Vous avez peur du village, lui dit-il, et peut-être votre nature délicate et votre goût littéraire s'en accommoderaient-ils mal. Rassurez-vous ; si votre Evêque vous envoyait au village, j'aurais une stalle pour vous à Orléans. Mais votre Evêque est trop intelligent pour vous envoyer au village. »

Réconforté par les paroles du bienveillant prélat, charmé de tout et de tous, le jeune prêtre revint à Nîmes, heureux de son épanchement, et certain d'avoir un nouvel ami. Des lettres avaient déjà été échangées entre l'abbé Delacroix et Mgr Dupanloup, d'autres suivirent (1). A chacun des billets de son illustre correspondant, si courts, mais si glorieux pour lui, le vicaire de la cathédrale pouvait s'écrier avec Corneille, dans *Horace* :

Ah ! c'est beaucoup me dire en peu de mots !

De retour à Nîmes, il se hâta d'annoncer le succès de sa visite à l'auteur des *Moines d'Occident*, qui s'empressa de le féliciter en ces termes : « Vous m'avez fait grand plaisir en m'apprenant le résultat de votre visite à Mgr

(1) Pour la correspondance et les relations de Mgr Dupanloup avec l'abbé Delacroix, voir le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien* (diocèse de Nîmes), ou la brochure : *Les correspondants de l'abbé Delacroix*. Gervais-Bedot, éditeur.

l'évêque d'Orléans, et je me féliciterai toujours de vous avoir mis en relation avec lui. — Je n'ai pas besoin de vous dire que j'approuve tout-à-fait la ligne de conduite qu'il vous a conseillée. »

Ces hautes amitiés encouragèrent l'abbé Delacroix, rendu à ses loisirs par la condamnation et la suppression de la *Revue catholique du Languedoc*, à entreprendre des travaux plus considérables. Sous les tours de la cathédrale le souvenir de Fléchier le tenta. N'était-ce pas une gloire littéraire de la France en même temps qu'un illustre évêque de Nîmes ? Il résolut d'écrire son histoire, mais avant de se mettre à l'œuvre il tint à connaître l'avis de Mgr Plantier (1). Le prélat eut un petit sourire malin, qu'il accompagna de ces paroles inquiétantes : « Faites ce livre, M. l'abbé, faites le digne du sujet, et je vous promets une lettre-préface. »

L'abbé Delacroix avait vu le sourire, mais il n'avait pas pris garde à l'espèce, et il ne rêva que de la préface, une préface de Mgr Plantier ! Oh ! il ne lui fut pas pénible de se mettre à l'œuvre. Il courut à la recherche des documents ; il fouilla de tous côtés ; à Nîmes, à Pernes, à Carpentras, à Paris, à Avignon, dans les bibliothèques publiques et dans les archives de famille, dans les châteaux et dans les églises.

Parfois lancé sur une mauvaise piste, il revenait bredouille, comme un chasseur que le gibier a fui, mais c'était pour repartir dans une autre direction.

Un jour, on lui signale, dans un château situé à quatre ou cinq lieues de Nîmes, un document précieux. Il part, à pied, lui qui n'est pas un grand marcheur devant l'Éternel, il arrive, il s'informe, il cherche, et ne trouve rien. Le voilà déconfit, mais pas au point qu'il tienne secrète sa mésaventure. Il la raconte, on le plaisante, il se plaisante lui-même : « Il fallait me voir revenir, dit-il, j'étais comme un renard qu'une poule aurait pris. »

(1) C'est par erreur que M. Clastron attribue à l'Evêque de Nîmes la demande de ce travail ; il en approuva seulement l'entreprise.

Après quinze mois de recherches et de travail, le vaillant écrivain partait pour Paris. L'avenir s'ouvrait radieux devant lui, il allait à la fortune et à la gloire. Et il n'avait pas la préface ! Que serait-ce ?... Mais il attendait le tirage des bonnes feuilles.

Il passa par Orléans où M. de la Buzonnière tenait à sa disposition de nombreuses lettres de Fléchier et l'autographe du portrait de l'évêque de Nîmes par lui-même. A cette occasion, il revit pour la seconde fois Mgr Dupanloup, qui, toujours bienveillant, l'entretint à plusieurs reprises et lui renouvela ses bons conseils.

Après avoir remis son ouvrage sur le métier et utilisé les derniers documents, le jeune historien alla saluer l'évêque d'Orléans. Le prélat ne promit point de lettre-préface mais il eut un mot précieux pour l'abbé Delacroix : « Croyez moi, Monsieur l'abbé, si je ne craignais d'offenser votre digne évêque, mon illustre collègue, je n'hésiterais pas à vous attirer auprès de moi. » Cela ne remplaçait pas la préface, mais il tenait ce mot et il aurait la préface.

Maintenant c'est bien fini, Paris l'attend pour lui donner la gloire. Il y vole chargé de commissions de la part de l'évêque d'Orléans pour Montalembert qui se trouve par hasard dans la capitale. Le manuscrit de *Fléchier* devient encore plus précieux : si le noble comte allait y regarder ! C'est donc la joie dans l'âme et l'espérance au cœur que l'abbé Delacroix gagne Paris. Il verra son ami dans la capitale au lieu d'aller passer quelques jours à la Rochen-Breny comme il en a fait la promesse sur les instances répétées du comte.

C'est le soir, un dimanche de l'Avent, il vient d'entendre le P. Hyacinthe et arrive, tout à la joie de sa visite au grand homme et souriant à sa propre gloire, au numéro 40 de la rue du Bac.

— M. de Montalembert est-il chez lui ? demanda-t-il à une vieille portière en lui tendant fièrement sa carte.

— Oui, Monsieur, il arrive de la conférence de son P. Hyacinthe. Il est déjà au travail, j'ai bien peur qu'il ne puisse vous recevoir. Je vais toujours essayer...

Ils avaient respiré le même air, dans la même église, savouré la même éloquence, joui de la même musique, et, en provincial frais émoulu, il ne l'avait pas senti ! Il s'en voulut au moment d'être reçu par le comte !

La concierge était de retour, elle portait la réponse :

— Il a pris votre carte et me l'a rendue en disant : qu'il mette son adresse dessus et je lui ferai connaître si et quand je pourrai le recevoir.

Pauvre provincial ! Quelle déception ! Le bon abbé avait oublié l'étiquette. Il ne laissa pas sa carte et s'enfuit aux Champs-Élysées, honteux de sa déconvenue, se croyant poursuivi par des ricanements au milieu de ce tourbillon parisien dont il ne percevait ni le bruit, ni le mouvement.

Il ne cessait d'entendre résonner à ses oreilles ces vers de la comédie :

Je voudrais bien savoir quel était ce jeune homme,  
Si c'est un grand seigneur, et comment il se nomme !

Il promena dans Paris ce cuisant souvenir tout en s'occupant de l'impression de l'*Histoire de Fléchier*. Puis, cette affaire réglée, il revint à Nîmes. Le vicaire de la cathédrale avait hâte d'aller dire sa peine aux chers arbres de la Fontaine. Ces vieux et fidèles amis lui rappelaient certains vers du poète :

Attends profit du baril, dit la Muse :  
C'est le baril qui du vin fait parler.

N'ai-je pas, pensa-t-il alors, le baril qui fera parler de mon vin ? Et il causa de son *Fléchier* avec ces discrets consolateurs, après quoi il attendit les bonnes feuilles. Il les reçut vers la fin du carême de 1864.

Aussitôt, il court à sa plume, écrit quelques lignes de la plus persuasive éloquence, rappelle à Mgr Plantier la promesse, la bienheureuse promesse d'une préface, et attend l'effet des bonnes feuilles et du spirituel billct.

Il croyait attendre huit jours ; il attendit vingt-quatre heures. Il revenait de causer, avec ses bons amis de la Fontaine et de la Tourmagne, des beautés indiscutables de son livre, quand, à sa rentrée au logis, il aperçut un

paquet soigneusement plié et reconnut sur une carte la griffe épiscopale. Il lut : « Monsieur l'abbé, votre œuvre est mauvaise. Il est des choses qu'il faut laisser dans l'ombre ; je regrette vivement les chapitres sur les relations de Fléchier avec M<sup>lre</sup> de Lavigne et Deshoulières ; ils sont absolument inopportuns et surprendront désagréablement vos lecteurs. » Quelle chute ! Quel désastre ! Rêver d'une préface de son évêque et obtenir sa désapprobation formelle ! Comme ce jugement rappelait la sentence de ses premiers juges !

Allait-il donc livrer au feu cette œuvre, qu'en bon père, il ne cessait pas, malgré tout, de croire belle ! Heureusement, il n'en avait plus le droit, n'en ayant plus la propriété. Il fallait donc boire le calice jusqu'à la lie.

Un mois après, l'*Histoire de Fléchier* arrivait à Nîmes toute neuve et propre, mais, hélas ! comme un enfant mal né, elle était sans parrain. Vite, vite, l'abbé Delacroix lit et relit un exemplaire. Père inquiet, il le tourne et le retourne, l'examine sur toutes les faces, et se confirme de plus en plus dans son idée première : l'enfant est bien venu et bien conformé. Comment Monseigneur avait-il pu se méprendre ? En vérité, le volume est plus attirant, plus coquet ; il y a plus de jouissance à manier un beau papier, à rencontrer sous le regard des caractères nets et doux, à voir les chapitres à la fois bien suivis et bien détachés. C'est comme un habit de fête, tandis que les bonnes feuilles !...

Et l'auteur de *Fléchier* tenta une seconde fois la fortune auprès de son évêque. *Fleurette* avait bien trouvé grâce devant Mgr Cart !

Il lance donc *Fléchier* au devant de Mgr Plantier, en tournée pastorale. Va-t-il recevoir encore quelques lignes foudroyantes à propos de ses révélations sur la correspondance de Fléchier avec M<sup>lre</sup> de Lavigne et Deshoulières ? Le grave prélat sera-t-il toujours aussi ému des « tendretés » de son prédécesseur sur le siège de Nîmes, et des entrées de Damon (c'est le nom littéraire que Fléchier reçut à l'Hôtel Rambouillet) dans la *Chambre bleue d'Arthénice* ?

L'Evêque de Nîmes, à son retour, dissipa toute inquiétude ; la lecture du volume avait fait tomber ses préventions. Il dit à l'auteur de *Fléchier*, en présence d'un nombreux clergé : « N'importe, vous avez fait un beau livre. » Le mot fut entendu ; il voulait l'être, on en parla, et la blessure fut guérie.

Après son premier livre l'abbé Delacroix fut appelé l'abbé Fleurette ; après son nouvel ouvrage on ne l'appela pas l'abbé Fléchier. Et certes, cela n'eut pas trop surpris, il s'adaptait si bien à son héros ! il paraissait si bien avoir vécu de la vie de ces beaux esprits, de ces amateurs de Bergeries

Qui toujours bien mangeant meurent par métaphore !

A force d'étudier l'homme il était si près de lui ressembler ! Plusieurs critiques l'ont reconnu, mais nul ne l'a mieux montré que le comte de Pontmartin. Voici ses propres expressions : « A force d'étudier l'homme qu'il a réussi à nous peindre, M. Delacroix finit par lui ressembler ; aimable ressemblance qui n'est pas du tout de l'imitation servile ! A tout moment on dit en le lisant : voilà du Fléchier, et du meilleur ! »

Faut-il s'étonner après cela, si Mgr Plantier, revenant sur ses fâcheuses impressions, rendit un précieux hommage, publié par les journaux du temps, au jeune et gracieux historien ? L'illustre évêque crut cependant devoir écrire encore : « Mais je maintiens les réserves que je vous avais déjà indiquées dans une autre circonstance. Il est telle part de la correspondance et de la vie intime de Fléchier que vous auriez dû laisser dans l'ombre. Sa gloire n'a rien à gagner à la révélation de ces frivolités soi-disant littéraires. »

Les critiques atténuèrent grandement ces réserves, s'ils ne les supprimèrent pas tout à fait. On se souvint que Fléchier était de son temps — et il y a tant de gens qui ne savent pas être du leur —, qu'il sortit sans tâche de tous ces badinages et qu'il ne laissa pas sombrer la pureté de sa vertu dans ces jeux poétiques et platoniques. Oui, Fléchier avait navigué au milieu de tous ces écueils sans y accrocher un lambeau de sa soutane de prêtre.

Vivant à une époque où un scélérat galant pouvait arriver à la fortune, mais un homme mal élevé jamais. il avait su mettre à profit ses qualités et chanter, afin de s'insinuer dans les bonnes grâces de la société dirigeante, les corolles, les banderoles et toutes les choses frivoles alors à la mode. Et roturier, il vint à bout de plaire aux gentilshommes, et de les égaler.

Aussi, un jour qu'un prélat courtisan le plaignait de n'être point gentilhomme, répliqua-t-il : « Avec cette manière de penser, Monseigneur, je crains bien que si vous étiez né ce que je suis vous n'eussiez fait que des chandelles ! » Le père de Fléchier se livrait au commerce des suifs, mais son fils s'appelait Esprit.

Quelles que soient, d'ailleurs, les œuvres livrées au public et par là même soumises à la critique, il est bon de ne pas perdre de vue le mot de La Bruyère : « Il n'y a pas d'ouvrage accompli qui ne fonde entièrement au milieu de la critique, si son auteur voulait en croire les censeurs qui ôtent chacun l'endroit qui lui plait le moins. »

Et voyez comme l'auteur des *Caractères* a dit vrai ; Montalembert jugea complètement à l'encontre de Mgr Plantier : il blâma ce que louait l'évêque de Nîmes, il loua ce que blâmait le prélat. Ecoutez ce qu'il écrivit à l'historien de Fléchier :

« Vous n'avez point grandi votre héros outre mesure, vous n'avez pas caché ses petites faiblesses, et en cela il ne me paraît que plus aimable sans cesser d'être édifiant et d'occuper une grande place dans les rangs des illustres prélats du XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, votre style me paraît excellent, et tout-à-fait à l'abri des défauts en vogue. »

Comment expliquer cette différence de jugement entre deux écrivains de grand goût et de haute valeur, si ce n'est par la différence du génie ? Et Mgr Plantier, qui avait reproché des négligences de style à l'abbé Delacroix, s'abstenait-il toujours de l'emphase et de l'apprêt ?

Quoiqu'il en soit, journaux et revues louèrent fort l'*Histoire de Fléchier*. On félicita l'auteur d'avoir élevé un monument qui valait mieux qu'une statue.

Un critique moins banal lui appliqua le jugement de



Bayle sur l'*Histoire de Théodose* par Fléchier : « On estime fort ce livre tant par la belle élocution que pour les beaux événements dont il donne le détail. »

En vérité, l'abbé Delacroix avait chassé sur les terres de l'histoire et les connaisseurs savouraient des morceaux de choix.

V

Sollicité par quelques amis, encouragé par les éloges venus de tous côtés, poussé par le succès croissant du livre, l'abbé Delacroix résolut de tenter la fortune du côté de l'Académie Française. Ses hautes relations avec les chefs de l'école libérale catholique lui permettaient de compter sur un certain nombre de voix et lui faisaient espérer un véritable avantage moral. Mgr Dupanloup et Montalembert lui étaient dévoués ; de Falloux, Berryer, de Noailles, Cousin lui étaient acquis ; Sainte-Beuve même était prêt à soutenir ses prétentions et à faire valoir ses titres. Appuyé par cette phalange d'hommes célèbres, l'auteur de *Fléchier* pouvait aller de l'avant. Il courut l'aventure.

Au moment de la bataille, Montalembert ne put, à cause de son état de santé, s'occuper de l'affaire ; Mgr Dupanloup, dont la présence et le suffrage eussent entraîné les voix de plusieurs académiciens, fut absent ; de Falloux, retenu au Bourg-d'Iré, ne fut pas à l'appel ; le reste de la phalange, trop faible, et dispersé, se trouva hors d'état d'enlever la victoire, et l'abbé Delacroix dut attendre dix-neuf ans la récompense désirée. Il lui restait la ressource des vaincus, celle d'un autre aspirant lauréat s'écriant après sa défaite :

J'aime mieux peser les suffrages  
Que compter le nombre de voix.

Il eut cependant quelque consolation. Une lettre de Victor Cousin ranima son ardeur en rendant un bel hommage à cette œuvre « si digne d'être couronnée, mais

manquant de la protection nécessaire au bon moment. » Et ce n'est pas sans fierté qu'il relut la lettre adressée par le célèbre philosophe à M<sup>me</sup> Fabre, de Nîmes, au sujet de *Fléchier*, dans laquelle Cousin disait : « Je ne sais si M. Guizot sera tout à fait de son avis sur la Révocation de l'édit de Nantes, mais jusque sur ce point délicat je loue fort la modération de langage de M. l'abbé Delacroix. »

Il est bien vrai que la question des guerres religieuses dans le diocèse de Nîmes pouvait éloigner le suffrage du protestant Guizot; mais celui-ci, acceptant l'éloge fait devant lui de l'*Histoire de Fléchier*, avait dit, de même qu'autrefois à l'occasion de la candidature de M. de Falloux à l'Académie Française : « Comme je me propose de voter pour lui, j'éviterai de lire son livre. »

Ces souvenirs honorables adoucissaient l'amertume d'une défaite qui n'était pas sans gloire. Mais une autre consolation plus directe lui vint de l'Académie de Nîmes.

Trop prudente pour porter un jugement hâtif, la docte compagnie chargea l'abbé Azaïs de faire un rapport sur l'*Histoire de Fléchier*.

L'aumônier du lycée allait accorder la revanche de *Fleurette*. Après une étude très consciencieuse, le sage rapporteur ayant loué dignement l'œuvre du vicaire de la cathédrale, messieurs de l'Académie votèrent des remerciements à l'auteur de *Fléchier*, « en attendant, dit le compte-rendu de la séance du 3 juin 1865, qu'elle puisse lui décerner une autre récompense plus digne de son beau travail. »

L'abbé Delacroix reçut la récompense promise, le 2 décembre 1865. C'était une lettre de M. le Secrétaire perpétuel lui annonçant qu'il avait « été choisi par l'Académie du Gard pour l'un de ses membres non résidants. »

Mais, vous le dirai-je, le nouvel élu ne se réjouit pas, comme il l'eût fait en d'autres temps, de cette glorieuse faveur. Il était sous le coup d'une profonde émotion et souffrait d'un cuisant souvenir.

L'émotion lui était venue de l'ordre épiscopal qui l'avait arraché à sa chère ville de Nîmes. Avoir écrit l'*Histoire*

de Fléchier et se voir envoyé au village ! O rêves de Paris, qu'êtes-vous devenus ! *Vanitas vanitatum !*

Et voici que son élection académique réveillait la douleur de l'une de ses plus vives tribulations littéraires. Trois ans plus tôt les portes de l'Académie s'ouvraient devant l'un de ses vaillants collaborateurs de la *Revue catholique du Languedoc* et restaient fermées devant lui.

Les circonstances avaient été cruelles pour le vicaire de la cathédrale et il en garda quelque rancune à son *Volontaire Pontifical*. M. l'abbé de Cabrières avait raconté, dans la *Revue*, sous forme de traduction de l'anglais, *Deux histoires vraies*, intitulées, l'une : *Bénédicté*, l'autre : *Une sœur* ; tandis que, de son côté, l'abbé Delacroix avait donné le *Volontaire Pontifical*. Les trois nouvelles, parues fraternellement dans le même recueil, restèrent unies comme frère et sœurs chez le libraire.

L'éditeur Casterman, de Tournai, ayant demandé à faire à ses frais, mais sans droit d'auteur, un volume des *Deux Histoires vraies* et du *Volontaire*, les deux écrivains de la *Revue* accordèrent l'autorisation sollicitée.

Moins de trois mois après, le petit livre, coquettement vêtu, fit son entrée à Nîmes, sous ce titre : *Deux histoires vraies par l'abbé de Cabrières et le Volontaire Pontifical par l'abbé A. Delacroix*.

Le livre fit quelque bruit dans les salons nimois ; puis, l'abbé d'Alzon poussant, l'abbé Azais aidant, il franchit, en partie, le seuil académique. *Bénédicté* et sa *Sœur* pénétrèrent jusqu'au bureau de monsieur le secrétaire, et le *Volontaire*, en qualité de soldat pontifical, sans doute, monta la garde de l'autre côté de la porte. Par malheur, ce qui arrivait au livre advint aux auteurs : le futur vicaire général entra dans le sanctuaire et le curé de Milhaud abrita son isolement sous les tours historiques de la cathédrale.

L'aventure ne devait pas s'arrêter là. Le volume eut plusieurs tirages. Sur la couverture de la deuxième et de la troisième édition le titre fut modifié de la manière suivante : *Le Volontaire Pontifical par l'abbé Delacroix et Deux histoires vraies par l'abbé de Cabrières*. En faisant

cette modification à l'insu des auteurs, pécuniairement fort peu intéressés à la chose, l'éditeur n'écoula probablement que l'intérêt de ses lecteurs et de son commerce. Toujours est-il que l'abbé Delacroix s'emparait, sans le savoir, de la première place... il était vengé de sa mésaventure académique.

Mais attendons la fin. La troisième édition était encore en vente, et déjà une annonce de la librairie Casterman indiquait : *Le Volontaire Pontifical par l'abbé de Cabrières*. Et cette fois, l'abbé Delacroix, bel et bien détrôné, se trouvait finalement expulsé de chez lui !

L'intelligent libraire avait appris, je pense, que l'auteur du *Volontaire* était simple aumônier du collège d'Alais, tandis que son heureux collaborateur était vicaire général de Mgr Plantier. Je me demande ce qu'il a bien pu faire quand l'auteur des *Deux histoires vraies* s'est assis sur le siège épiscopal de Montpellier qu'il occupe avec tant de sagesse et d'éclat.

Pendant l'historien de *Fléchier* vit dans son élection à l'Académie de Nîmes un généreux hommage de messieurs les Académiciens et une tardive réparation de la part de ceux qui, si souvent, lui semblait-il, faisaient obstacle à sa fortune. Il n'en bouda pas moins la savante compagnie qui l'admettait dans son sein. Il l'en bouda pendant plus de vingt ans, sans cesser jamais d'être très aimable pour ses éminents trésoriers. « Je bornais tous mes rapports avec mes doctes confrères, dit-il lui-même dans les notes manuscrites recueillies par sa nièce, M<sup>lle</sup> Agnès Delacroix, à leur envoyer mes dix francs. » Puis, il ajoute : « *Meâ culpâ!* » Cette confession vous touchera, messieurs, et je ne doute pas que le plus gracieux pardon lui soit accordé.

C'est aussi avec le plus fin sourire que Mgr Plantier invita l'auteur de *Fléchier* à partir pour Milhau. Mais le sourire le plus fin pouvait-il compenser l'exil? oui, l'exil, car l'abbé Delacroix ne prit pas la chose autrement. Il est si dur de se séparer des confidents avec lesquels on a l'habitude de vivre !

Quel déchirement pour le malheureux vicaire le jour

où il dut dire adieu à ses bons amis de la Fontaine! Il s'était plu à venir mêler ses inquiétudes aux gémissements des arbres majestueux! Il avait aimé, dans ses heures tristes, à écouter les bruits profonds et mélancoliques de ces grands corps! et, à certaines heures plus gaies, il s'était réjoui des murmures confus d'approbation de ces vieux et fidèles amis! Parfois, n'avait-il pas entendu distinctement leurs voix. fugitives comme des cris jetés en courant! Ah! son âme alors s'abandonnait à d'ineffables rêveries bercée par le langage mystérieux des arbres ainsi que le feuillage par le zéphir! O délices perdues! O rêves évanouis! O beaux jours disparus!

Oui, il fallait partir et partir au plus tôt : telle était la conclusion de la lettre très élogieuse pour l'historien de *Fléchier*, écrite à l'ancien vicaire de la cathédrale, désormais curé de village, par Mgr Plantier, le 17 septembre 1865. L'abbé Delacroix était créé chanoine d'honneur après avoir été nommé curé de Milhaud. Ceci découlait moins que cela du succès de l'*Histoire de Fléchier*. Le héros de l'histoire l'a noté, avec quelque malice, dans une petite phrase de ses souvenirs qui mérite d'être retenue : « m'envoyer dans un village ainsi couronné de fleurs était me faire jouer le rôle des victimes antiques. »

D'ailleurs, le premier mouvement de Mgr Plantier, nommant l'abbé Delacroix curé de Milhaud, ne fut pas de le créer chanoine. Il lui suffisait de donner une situation nouvelle à l'auteur de *Fléchier*, mais celui-ci trouva l'échange insuffisant et même peu flatteur après le succès de son œuvre. Difficilement résigné, il se présenta devant son évêque, et, non content des éloges que s'empressa de lui adresser Mgr Plantier, il laissa échapper cette boutade : « Fort bien, Monseigneur, vous m'accablez d'éloges, mais vous m'envoyez au village et on dira que l'auteur de *Fléchier* n'a pas même un filet rouge à son camail! » Le prélat eut l'esprit de répondre en le nommant chanoine honoraire.

A son départ de Nîmes, le curé de Milhaud se souvint de l'évêque d'Orléans. A sa seconde comme à sa première visite, il avait entendu, de la bouche de Mgr Dupanloup,

ces paroles qui lui revinrent en mémoire : « Votre évêque est trop intelligent pour vous faire quitter Nîmes où vous avez fait vos premières armes et où vous rendrez encore des services. » La prophétie ne se réalisait pas, et l'abbé Delacroix partait pour le village sans se plaindre à son illustre ami. Mais le jour où il dit adieu à ses chers arbres il leur fit le serment de ne plus écrire et brisa sa plume.

L'auteur de *Fléchier* devenu curé de Milhaud, s'endormit au milieu des plus honorables et des plus précieux souvenirs. Il ne devait se réveiller que plus tard, beaucoup plus tard, en 1883, à l'appel de cet homme d'esprit, de ce merveilleux écrivain que fut Mgr Besson.

La première parole qui ébranla sa résolution de ne plus écrire fut celle-ci prononcée par le nouvel évêque, peu après son installation : « Si j'avais été là, vous n'auriez pas quitté Nîmes. » Cela rappelle Clovis à la passion du Christ.

Quel que fût son dégoût, ne croyez pas que le chanoine Delacroix s'endormit comme le poète, en disant :

Qu'importent les rêves fous  
Qui s'agitent en ce bas monde,  
Pourvu que la terre soit ronde  
Et qu'on soit dessus non dessous !

Non, ce paganisme ne pénétra jamais dans son cœur et lorsque, victime de son extrême sensibilité ou atteint par l'épreuve amère, il garda le silence devant les hommes, ce fut pour converser davantage avec Dieu !

## VI

On lisait, dans la lettre de congé adressée par Mgr Plantier à l'abbé Delacroix : « Heureux de vos succès je ne le suis pas moins de la pensée que vos labeurs d'homme d'étude n'ont point porté préjudice à vos fonctions de vicaire : Sainte-Perpétue et la Cathédrale en témoignent. »

Ce double hommage, rendu par le juge le plus autorisé, à l'écrivain et au prêtre, était légitime : l'homme de devoir

n'avait jamais faibli devant l'homme de lettres ; il appartenait aux âmes avant d'appartenir à l'étude.

Vous le savez, tout homme de cabinet court le danger d'être, en même temps que brillant érudit ou savant écrivain, un homme sujet à d'étranges illusions. Celui dont l'humilité ne protège pas le bon sens n'est-il pas trop souvent prêt à demander : « Ne suis-je pas un grand artiste ? » tandis que les autres disent volontiers de lui : « C'est un artiste », c'est-à-dire un propre à rien !

Le chanoine Delacroix évita, sans effort, ce péril du lettré. Ses habitudes d'ordre, sa vie sagement encadrée dans un règlement précis mais large, lui étaient une sauvegarde assurée.

Bien qu'ami de l'étude, il ne fut pas un travailleur proprement dit ; sa santé même s'y opposait. Il ne lui en coûtait pas, pour s'autoriser à la ménager, de dire : « J'ai toujours professé qu'il vaut mieux un âne en vie qu'un savant mort. »

Néanmoins, si quelque personne paraissait prendre un intérêt trop humain à la délicatesse de sa complexion, il remerciait avec un petit air narquois : « Quel intérêt touchant vous me témoignez ! Allons, cela autorisera peut-être à écrire de moi quand je ne serai plus de ce monde :

Quelques rates, dit-on, répandirent des larmes !

Il aimait la société des gens d'esprit et se plaisait dans les rêveries de la solitude. D'une politesse exquise, il attirait à lui par la noblesse de ses manières. Mais plus encore que sa distinction intellectuelle, son dévouement sacerdotal lui attachait les âmes dont il était le guide.

Si, parfois, sa nature délicate lui rendait pénible le service des malades, il savait dominer toutes les répugnances d'un tempérament impressionnable à l'excès. Quelques-uns le soupçonnèrent d'avarice : il avait le tort de pratiquer l'Evangile et de laisser ignorer à la main gauche les aumônes de la main droite.

Un prêtre se permit un jour d'exprimer ses doutes sur ce point à Mgr Besson. L'évêque répondit avec la spirituelle mimique dont il enrichissait sa parole : « Bah ! mon

cher curé, le soupçon est aisé mais l'art est difficile. Thésaurisez donc comme lui ; je vous en serai très reconnaissant. »

Il ne m'a pas été facile de retrouver les traces d'une charité si discrète, mais les ayant retrouvées, ne dois-je pas le dire ?

Comme sa charité, sa piété était discrète, sans étalage et sans déguisement. On eût pu le voir, après sa visite au Saint-Sacrement. à cette heure où il n'est plus jour et où il n'est pas encore nuit, marcher à petits pas dans son cabinet en égrenant un modeste chapelet. Il lisait ensuite plutôt qu'il ne travaillait jusqu'au repas du soir. Mais c'est seulement contraint par la nécessité qu'il reprenait le travail après souper.

Cette régularité de vie n'était interrompue que par les nécessités du service paroissial, de la politesse ou de l'amitié.

En un mot, pourquoi ne pas le répéter, l'homme de lettres n'étouffait pas l'homme de Dieu.

On l'avait vu à Nîmes traverser les séductions et les applaudissements, le cœur libre et haut ; curé, on le vit se donner complètement à ses paroissiens. Il ne se reprit jamais dans la suite, car en se donnant ainsi, il s'abandonnait à Dieu. Il faut écouter avec quel accent lui-même l'a dit : « Mon Dieu, pardonnez-moi mes trop nombreuses misères en retour de cet abandon que je vous fais de moi-même. Je serais si heureux de me livrer tout entier à l'étude, de me vouer à la publicité littéraire ! Et cependant j'y renonce volontiers dans l'intérêt de mes paroissiens. Je prêche, je catéchise, je confesse tant qu'on veut. Je me donne tout à tous. Il en est de plus saints, en est-il beaucoup de plus à leur petite affaire ! »

C'est ainsi que le chanoine Delacroix, malgré les craintes exprimées par Mgr Plantier, prouvait à ses premiers paroissiens qu'il n'avait pas « prétendu leur faire une grâce en acceptant d'être leur curé. »

Entendez-le encore : « Ces chers paroissiens de Milhaud, je les aimais bien, ils étaient bien un peu étonnés d'être placés sous une houlette si enguirlandée, mais cette hou-



lette n'était ni bâton, ni sceptre. Je conduisais mon troupeau avec simplicité et amour — *con amore*. »

Le spirituel chanoine était semblable à ce bon *Curé de Frigel* dont il nous a conté, à deux reprises, dans la *Revue du Languedoc* et dans la *Revue du Midi*, la délicieuse histoire : « Le cœur, monsieur. voilà le prêtre ; avec son cœur, le prêtre n'est jamais déclassé, attendu qu'il y a partout à aimer. »

Tel est bien le prêtre, homme de sacrifice et homme de charité. C'est dans le sacrifice qu'il enfante des âmes à Jésus-Christ. Avec quel travail ! au prix de quelles douleurs et de quelles angoisses ! Par quel oubli et quel don de lui-même ! Il a un cœur, mais ce cœur n'est pas à lui, il appartient aux malheureux, à ceux qui souffrent ; il est le refuge de toutes les détresses !

Dès les premières heures de son nouveau ministère, l'abbé Delacroix prit part aux épreuves de ceux qui lui étaient confiés. Arrivé à Milhaud en plein choléra, il dut, le jour même de son installation, tandis que l'église était encore parée comme aux plus grandes fêtes, présider une cérémonie funèbre. L'impitoyable fléau lui donna bientôt d'autres victimes à ensevelir ! Que de larmes à sécher ! Que de douleurs à consoler ! Le prêtre fut à la hauteur de sa cruelle tâche ; il s'empressa autour des malades, prodiguant à tous les soins les plus dévoués, ne cessant pas de déployer, tant que dura l'épidémie, l'ardeur d'un zèle paternel.

Aussi les âmes attristées se rapprochèrent-elles avec amour du vaillant pasteur.

L'épreuve passé, le chanoine Delacroix, incomplètement absorbé par le ministère pastoral, revint à ses chères études ; mais il y revint pour lui seul. Il songeait en son gîte, et il écrivait, mais il n'écrivait que pour se donner une satisfaction toute personnelle.

Parfois, les pages s'amoncelaient dans quelque tiroir, mais la cheminée se trouvait là et si ces essais menaçaient l'auteur de *Fléchier* de lui faire oublier son serment de ne plus écrire..... elles expiaient leur faute par le feu.

Et le temps s'écoulait.

Deux ans et quelques mois passèrent dans cette paroisse avec la rapidité d'un rêve. Plus tard, l'abbé Delacroix voyait Milhaud dans le lointain de sa vie comme une douce oasis ! Il avait été surpris d'y aller, il fut étonné de le quitter.

En avril 1868, on l'appela aux fonctions d'aumônier du collège spécial d'Alais. M. Deloche, inspecteur d'Académie, appréciant fort le talent du curé de Milhaud, bien qu'il ne le connût pas personnellement, fit une démarche auprès de Mgr Plantier dans le but d'attacher à l'Université un prêtre aussi distingué. Le prélat fut « on ne peut plus gracieux » et donna son agrément.

Le 25 avril, M. Deloche écrivait à l'abbé Delacroix : « Permettez-moi, Monsieur le Curé, de me féliciter d'une nomination qui assure au collège d'Alais une direction religieuse aussi aimable qu'éclairée. »

Il fallut donc quitter Milhaud ; ce ne fut pas sans regrets. Un prêtre laisse toujours un peu de lui-même dans les paroisses qu'il a servies et aimées pour Dieu. On ne se sépare pas sans inquiétude des âmes que l'on a enfantées à la grâce et à la vertu au prix des angoisses sacerdotales.

Mais l'abbé Delacroix se résigna ; la Providence, qui l'avait fait curé, le faisait aumônier. Bientôt il se sentit comme perdu dans un monde inconnu de lui ; son ministère lui parut d'une aridité morne. Il lui sembla, dit-il un jour, qu'il menait une *vie laïcisée*. Oh ! comme les journées étaient longues et les nuits pesantes ! Le cœur oppressé, l'esprit accablé, il était sans joie et sans espérance.

Dans les heures d'insomnie, dans les rêves nocturnes, Milhaud s'offrait à lui et, heureux de se retrouver curé, il remerciait la bienveillante fée qui, d'un coup de baguette, avait changé le cours de sa vie ; mais il se réveillait au collège avec un serrement de cœur.

Une autre peine lui venait de l'attitude de Montalembert et de Mgr Dupanloup dans la question du concile et de l'infaillibilité. La chute du P. Hyacinthe l'effraya : il se souvint que le comte admirait profondément le conféren-

cier de Notre-Dame, et son cœur se troubla. Un mot attribué à Montalembert redoubla son effroi. Il connaissait cependant le feu de cette âme et la générosité de ses illusions ; il savait que le tribun catholique pouvait être violent sans cesser d'être un fils dévoué de l'Eglise : il était comme ces chênes que les plus formidables tempêtes ne réussissent pas à ébranler, quelques gémissements furieux que les vents déchainés poussent dans leurs branches. Ainsi, pendant que durait la période de la discussion, le noble ami du chanoine Delacroix avait pu laisser éclater dans toute leur rudesse des paroles irritées ou malheureuses, mais l'énergie de sa foi garantissait qu'il s'inclinerait avec la simplicité du croyant quand le temps de la soumission serait venu. « Au moment le plus aigu de cette crise qui devait se terminer par la mort du noble comte, lit-on dans les manuscrits du curé de Bagnols, j'avais même écrit à celui-ci une lettre de respectueux et sympathiques reproches que la nouvelle inattendue de sa mort m'empêcha de mettre à la poste. »

Cette mort redoubla l'inquiétude de l'aumônier dont le trouble ne fut calmé que par la communication du trait suivant : « Que ferez-vous, avait demandé quelqu'un au grand libéral, si la définition a lieu ? — Tout simplement je me soumettrai », avait répondu Montalembert.

Quant à l'évêque d'Orléans, s'il avait eu le tort de quitter Rome à la veille du vote définitif, il fut le premier à donner son adhésion à la proclamation du dogme, de telle sorte que sa faute, si faute il y avait, faisait ressortir la profondeur de sa foi et la grandeur de son humilité ! L'aumônier du collège d'Alais en fut tout joyeux ; il eût pu s'écrier : *Felix culpa !*

Pendant que l'on discutait sur le futur concile, le 21 mars 1869, l'abbé Delacroix recevait avec surprise une lettre de Nîmes, signée : Victor Pelletier, chanoine d'Orléans. Ce bon chanoine, célèbre par ses démêlés avec Mgr Dupanloup, était venu prêcher la station du carême dans l'église Saint-Baudile. Il avait compté faire une visite de félicitations à l'auteur de *Fléchier*, mais il fut vivement désappointé en apprenant le départ de l'abbé Delacroix.

Il le crut apparemment un peu en disgrâce, et, pris de pitié pour un prêtre de talent qu'il supposait sacrifié, il lui écrivit de sa plus belle plume : « Venant à Nîmes pour prêcher la station du carême dans l'église de Saint-Baudile, j'ai eu dès les premiers jours le désir de voir et de saluer affectueusement l'auteur de l'*Histoire de Fléchier*. Ce n'est pas sans déception que j'ai appris que vous n'habitez plus Nîmes et que des fonctions récemment acceptées vous fixaient à Alais. Pour me dédommager il ne me reste qu'un parti à prendre, c'est de vous adresser ces lignes, à travers lesquelles je souhaite que votre pénétration puisse découvrir le cas que je fais de votre excellent ouvrage, et les sentiments tout particuliers d'estime que je conserve pour votre personne et pour votre talent. »

Cette attention d'un homme de quelque renommée fit rêver l'aumônier du collège d'Alais. Quoi donc, ce prêtre marquant qu'il n'avait jamais vu venait à lui sur la foi de ses écrits ou de sa petite réputation..., et dans son propre diocèse, l'auteur de *Fléchier* !... Mais il se gardait de murmurer, sachant bien que notre Maître à tous n'a pas été bien accepté chez lui.

De même, il avait reçu jadis une lettre de l'abbé Ange Vigne, alors aumônier de la Visitation à Valence, mort archevêque d'Avignon, demandant sa collaboration pour l'*Ami des familles* et l'autorisation de commencer, en attendant d'autres articles, la publication du *Volontaire Pontifical*.

Un autre écrivain distingué, auteur goûté de nombreux romans chrétiens, M. Devoille, de passage à Nîmes, n'avait-il pas tenu à voir l'auteur de *Fleurette* et de tant d'autres gracieuses *Nouvelles* ?

Certes, lettres et visites touchaient fort le prêtre littéraire, mais elles redoublaient son agitation intérieure. Des relations étendues lui étaient venues de tous côtés à cause de ses écrits et il restait dans l'isolement, délaissé, abandonné par ceux qui l'entouraient. Et pourtant n'est-ce pas aux relations d'un homme que l'on cote le personnage qu'il joue ?

Ennuyé des jalousies suscitées par ses succès, l'abbé

Delacroix, sorti de Nîmes, avait interrompu toutes ces relations. Force m'est de regretter la précieuse correspondance disparue. Résolu à vivre définitivement dans une sorte d'exil, l'historien de Fléchier, ayant pris le parti de ne plus écrire pour le public, se renfermait de plus en plus dans l'exercice de ses fonctions et voulait coûte que coûte être fidèle à la parole qu'il s'était donnée. « Des rapports suivis avec des hommes de lettres m'auraient ramené à mes anciens errements », a-t-il écrit dans ses souvenirs, et, crainte de rechute, il rompit avec les personnages les mieux disposés en sa faveur. Puis, comme toujours, il sacrifia dans les flammes les correspondances qui l'eussent fait succomber.

Mais il avait beau faire, la passion d'écrire ne le lâchait pas ; elle lui mettait toujours sous la main une plume tentatrice. Qui a bu, boira : la chose est certaine.

Les efforts mêmes du chanoine Delacroix pour éviter la tentation disent quels regrets devaient envahir, par moments, le cœur de l'écrivain. Combien de fois il dut arrêter sa main frissonnant du désir d'écrire ! Il était passé, mais il était bien doux, le temps où ses pensées étaient concentrées sur un objet d'études, où il avait son chantier toujours ouvert ! Les heures s'écoulaient si vite la plume à la main !

Il mit constamment en pratique le conseil de Mgr Dupanloup : « Lire la plume à la main est absolument nécessaire, pour les plus humbles comme pour les plus grands progrès. Quiconque n'a pas fait cela, ou n'est pas décidé à le faire, ne fera jamais rien, n'arrivera jamais à rien. »

Voilà comment l'aumônier d'Alais oubliait les amertumes de sa tâche. Esclave d'une fonction qui lui paraissait un insupportable fardeau, il sut triompher de tous les dégoûts et rester le prêtre du devoir ; mais au fond de son cœur il fut aussi désolé que les collégiens dont il recevait les confidences. Il les consolait cependant aux heures de tristesse, et plusieurs l'entendirent parler tout haut d'invincible espérance lorsque, au milieu des désastres de l'année terrible, tout espoir était évanoui.

Goûté dans ses leçons, il ne le fut pas moins dans ses

conseils. Maîtres et élèves prisèrent son caractère généreux et son esprit large. Que lui fallait-il de plus pour attirer l'estime des personnages avec lesquels il était en contact ?

Hélas ! tout cela augmentait ses regrets ; et il répétait, comme malgré lui, les vers du poète :

. . . . . Rêver, penser, écrire !  
O bonheur qui venais à treize ans me sourire !

Et sa main brûlait de reprendre la plume ; mais, nouveau Mucius Scœvola, il la laissa brûler.

## VII

Le 7 octobre 1871, M. le vicaire général de Cabrières annonçait au chanoine Delacroix que « Mgr l'Evêque avait fait choix de lui pour remplacer à Bagnols M. le curé Bourrié. »

A quelques jours de là, le futur évêque de Montpellier, à la prière de son ami, présidait à l'installation du curé de Bagnols. Encore sous l'impression de cette fête pleine d'éclat, l'ancien aumônier d'Alais confia le secret de son cœur au journal de sa vie : « Toute mon ambition, écrivit-il, est de vivre et de mourir à Bagnols sans avoir écrit d'autre livre que la *Vie de Fléchier*, qui, tout imparfait qu'il paraît à mes yeux, suffit à ma petite gloire, à honorer ma famille, sans déshonorer le diocèse. »

Mais quels souvenirs réveillait dans son âme le poste qui lui était confié ! Depuis vingt ans il n'avait trouvé dans son cœur que des sentiments d'aversion pour ce pays où il avait connu, au collège, les premières angoisses de la vie. Le prêtre changea les sentiments du collégien.

« Cette haine, écrivait-il en 1879, s'est changée [en amour dès que j'y ai remis le pied comme curé.

» Si jamais j'avais la faiblesse de quitter ma bien-aimée paroisse et tous ces horizons harmonieux et purs où s'est

passée mon enfance, je me préparerais, je crois, beaucoup de regrets. Oh ! que mon regard vieilli, mais toujours ouvert à la poésie se tournerait avec mélancolie vers les bords de la Cèze !

» C'est là que je voudrais vivre.

» Et c'est là que je vis aussi heureux que possible. »

On s'étonne presque de trouver un cœur si tendre sous l'enveloppe froide et sèche qui frappait à première vue chez M. Delacroix. Mais il y avait sous ce dehors un cœur aimant et fidèle. Si l'on peut lui appliquer le mot de d'Argenson sur Voltaire : « Tout nerf et tout feu, sensible aux mouches », il ne faut pas oublier qu'il trouvait dans son cœur le repos de son esprit.

En toute chose il aimait sa liberté, mais il était trop bon pour vouloir nuire à celle d'autrui. Bien qu'il eût la parole facile et le mot rapide il ne détestait pas chez les autres la finesse du langage et la répartie prompte. Certains hochets qu'il avait dédaignés dans sa jeunesse, et dont il avait vu le brillant effet sur l'abbé Terris, entrèrent plus tard dans ses goûts. On l'eût dit vaniteux, il n'était qu'un peu curieux de sa personne.

Il se connaissait assez pour s'avouer ses défauts — tout nerf et tout feu, craint les mouches — mais il ne se méprenait pas davantage sur sa valeur personnelle. Il avait de l'esprit et le savait ; il regrettait seulement que l'on s'en plaignit quelquefois : l'esprit ne guérit il pas les blessures qu'il fait ? Son cœur, du moins, les guérissait volontiers. Naturellement porté à la bienveillance, il se montrait facilement content de tout et de tous. Il n'y avait à craindre avec lui qu'un coup de feu ou une explosion des nerfs.

Les succès d'autrui ne le rendaient point jaloux, mais ils le remplissaient d'émulation : tout ce qu'il lisait, tout ce qu'il entendait lui inspirait le désir, souvent mêlé de mélancolie, de faire aussi bien. Ce n'était point que les défauts lui échappaient, mais qu'eût il fait lui-même ? Ce sentiment lui rendait odieux les gens raffinés ou passant pour tels qui sont sans indulgence pour les petits. Cette charitable opinion à l'égard des inférieurs lui fit

prendre plus d'une fois avec une vivacité non dépourvue de malice la défense des faibles.

Admirateur sincère de Mgr Besson dont les qualités littéraires et la hauteur d'idée le charmaient, il se plaignait que le spirituel évêque acceptât parfois péniblement l'esprit de ses inférieurs. Or, un jour, le fin prélat dit devant lui, après une observation faite à je ne sais quel prêtre : « Je suis toujours resté un vieux professeur » : et le curé de Bagnols répliqua, souriant : « Votre Grandeur a-t-elle jamais mieux dit ? » L'abbé Delacroix avait de ces imprudences en face de plus hauts que lui. En revanche, il ne garda jamais rancune à autrui des traits qu'il avait lancés lui-même !

Ne lui arriva-t-il pas de mettre de l'amertume dans ses saillies ? N'a-t-il blessé personne, accidentellement, par un trait acéré qui dépassait le but ? Moins qu'un autre peut-être il aurait répondu de lui ; mais, après les surprises de sa nature sensible, il ne craignait pas de s'appliquer avec une grande simplicité de cœur à faire oublier la parole irritante ou le mot trop vif : à son cœur simple et droit il fallait la justice et la vérité.

Tel était l'homme, tel fut le prêtre : imitateur légèrement indiscipliné du divin Maître.

Curé, il aimait ses paroissiens et voulait être aimé d'eux. Quelle affliction pour lui quand il apprenait qu'un trait échappé dans sa conversation ou dans ses discours avait pénétré trop avant ! Comme il regrettait les allusions ou les actes mal interprétés ! les paroles ou les choses pénibles à certaines âmes ! Il désirait instruire et corriger, non pas humilier ou blesser, et il employait le cœur du prêtre à panser les blessures faites par l'esprit de l'homme ! Comme il s'ingéniait alors à revêtir la tendresse et la délicatesse d'un père, la douceur et l'humilité du ministre de Dieu !

Mais il était curé, c'est dire qu'à ce titre il veillait avec un soin jaloux sur les âmes qui lui étaient confiées. N'est-ce pas ce qui lui fit prodiguer son dévouement aux écoles chrétiennes, fidèlement soutenu par l'esprit religieux de la population ?



Dans une distribution de prix, répondant à l'antique accusation d'obscurantisme, il s'écria : « Je suis partisan de l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge où l'on est un bon élève ; je suis partisan de l'instruction laïque, je la loue même là où elle me paraît louable : au collège de Bagnols par exemple. Mais je suis par dessus tout, quoique je n'en aie point l'air, partisan de la liberté. Oui, que je lise, dans les pétitions démocratiques, qu'on veut aussi la liberté en matière d'enseignement ; qu'un père sera contraint de par la loi de faire instruire son enfant, mais qu'il sera libre dans le choix de l'instituteur ; qu'il pourra à son gré l'envoyer à l'école congréganiste, ou à l'école laïque : et je dirai aux pétitionnaires : nous sommes d'accord. Voilà ma main d'absolutiste et d'obscurantiste ; mettez-la dans votre main pleine de lumière et de liberté. »

Parler ainsi n'était-ce pas faire de la politique ? On l'en accusa. Il n'en fut point surpris ; et je ne répondrais pas que pour quelque boutade de l'abbé Delacroix on n'ait pas cassé quelque élection, mais je crois qu'on ne l'eût point fait si l'on eût connu ce prêtre tel qu'il était. Fallait-il oublier, à cause de son esprit mordant, son amour de la liberté ?

Au nom de la liberté, il soutint sans faiblesse toutes ses œuvres paroissiales et tous ses droits curiaux ; il lui en coûta parfois personnellement, mais si, comme il ne faut pas se lasser de le remarquer, le chanoine Delacroix mettait l'amour du devoir avant celui des lettres, il savait aussi, quand il le fallait, opposer l'indiscutable devoir au faux masque de la liberté.

Bagnols l'a vu à l'œuvre pendant vingt-deux ans et il a pu rendre ce témoignage porté par l'ami qui occupe aujourd'hui le siège épiscopal de Rodez : « Ni l'attachement à ses opinions, ni ses sympathies et ses préférences, encore moins l'intérêt, ne prévalurent jamais chez lui contre le devoir et la vérité. »

Plein de sollicitude pour l'enfance, on le vit chaque année, pendant vingt-deux ans, donner lui-même les instructions de retraite aux enfants de la première communion : il tenait à honneur de préparer par lui-même ces jeunes âmes aux grands mystères.

L'auteur de *Fléchier* portait donc avec honneur le bâton pastoral. A côté des écoles chrétiennes, il fondait une maison de Gardes-Malades et un Ouvroir : deux œuvres où se confondent le dévouement et la charité. Il ne négligea pas le temple matériel qu'il fit peindre et restaurer avec goût, mais il portait toute son attention vers ces temples spirituels qui sont les âmes. C'est pourquoi il faisait les catéchismes comme un jeune vicaire.

Il recevait, pour sa part, les décrets doctrinaux et les enseignements dogmatiques de l'Église avec les dispositions et la soumission d'un catéchumène. — L'élévation et la simplicité ne font-elles pas leurs délices d'habiter dans une même âme ? — Puis, il les transmettait avec une sûreté et une force pleines de saveur et d'originalité.

L'abbé Delacroix voulut prêcher seul le carême qui suivit son installation à Bagnols. De même, pendant quatre ans, il se réserva de faire le catéchisme du dimanche à la messe paroissiale. Ne convenait-il pas que le pasteur enseignât au moins une fois à ses paroissiens tous leurs devoirs et toute la règle de leur foi ?

Quel charme il donnait à ses instructions ! Quel accent à sa parole ! Tantôt la foi éclatait débordant de son âme dans celle de ses auditeurs, tantôt le zèle grondait dominant à ses expressions une vivacité qui déroutait le vice.

Cependant son éloquence lui venait plus de l'esprit que du cœur. Non que l'orateur ne s'échauffât en présence de son auditoire, mais cette chaleur était plus intellectuelle que ne pouvait en juger le vulgaire.

Pendant ses deux vicariats, l'abbé Delacroix écrivit tous ses sermons. Dans la suite, après un long usage de la parole sous toutes ses formes, il écrivit seulement les discours de circonstance ; quant aux autres instructions, il en préparait soigneusement le fond, et la forme venait d'elle-même quelquefois avec un bonheur plein de charme et de surprise. Jamais il ne se laissait aller à prêcher sans préparation, et il lui arriva de donner, sur ce point, des leçons à plus d'un jeune téméraire. Un vicaire ayant avancé devant lui que la préparation ne lui coûtait pas et qu'il était toujours prêt à monter en chaire, il lui dit avec

une douce ironie : « Savez-vous bien, mon ami, que vous êtes plus fort que moi ? »

Malheureusement, il avait une façon de dire les choses, et surtout de les débiter, qui, plus d'une fois, fit prendre le change à ses auditeurs. Rien d'étonnant si ses hardieses de tournure et d'inflexion lui ont joué de mauvais tours. Comme il le comprenait fort bien, il dit un jour de lui-même : « Ma composition gagne à être vue de près comme ma personne. »

Ne faut-il pas attribuer à cette tournure personnelle qu'il donnait à tout ce qu'il écrivait et à tout ce qu'il disait, l'aventure de certain compliment adressé à Mgr Besson, à l'issue d'une retraite pastorale ? Pourquoi l'évêque de Nîmes entendit-il avec impatience l'abbé Delacroix lui dire : « Nous sommes méridionaux, Mon seigneur, mais nous avons du cœur ? » Vous me permettez de l'ignorer, mais sans aucun doute le spirituel chanoine avait mis du *lui* dans la langue et dans le ton. Et ce *lui* quelquefois, même avec les meilleures intentions du monde, le rendait suspect.

N'est-ce pas encore parce qu'il avait mis du *lui* dans une brochure intitulée : *Lettre à un succursaliste*, qu'il se vit faire grise mine par son évêque ? Il était cependant pétri de bonnes intentions ! On discutait, à la Chambre, un projet de loi tendant à diminuer le traitement des évêques pour augmenter celui des desservants, et l'abbé Delacroix avait pris la plume, — il oubliait son serment, mais il l'expia, — dans le dessein de provoquer un pétitionnement et de refuser les améliorations accordées aux succursalistes au détriment des évêques. Il reçut des félicitations, mais non pas de Mgr Besson. Il y eut échange d'épigrammes et froissement entre le chanoine trop généreux et l'évêque trop malicieux.

Ces choses et bien d'autres amenèrent le prélat à se contenter des relations indispensables, où la politesse ne se mêla plus que d'un certain abandon d'hommes de lettres.

Il arrivait à cette nature délicate de subir de véritables affaissements, il écrivait alors des lignes comme celles-ci :

« Plût à Dieu que le feu eût dévoré tout ce que j'ai eu le malheur d'écrire avant que l'imprimeur n'en eût connu ! Je dis ceci en toute sincérité. Pour arriver au poste où me voilà dans la hiérarchie je n'avais pas, d'ailleurs, besoin d'être auteur. Que d'autres n'ont rien écrit et sont placés plus haut que moi ! »

L'auteur de *Fléchier* luttait sans cesse contre ses velléités littéraires, mais il ne réussissait pas à endormir l'écrivain sous la soutane du prêtre. Ecoutez-le : « J'ai bien cependant des retours vers la littérature et la gloire, une certaine petite gloire surtout. Mais le bon sens l'emporte et la religion aussi ! »

Voilà bien notre faiblesse à tous ! Comme une certaine petite gloire ferait notre affaire ! Comme notre personnalité aime à se grandir et à se consoler en se comparant ! Quel secret bonheur de se sentir par certains côtés supérieur à sa position ! Tant d'autres s'escriment à se mettre au niveau de leurs paroissiens et n'y parviennent pas !

Touchant au seuil de la vieillesse, le chanoine Delacroix se sent frais et dispos ; l'imagination ni le cœur ne se sont refroidis et l'âme reste ouverte à toutes les nobles aspirations. L'envie le prend de donner un frère à son *Fléchier* ; mais il lui faudrait la grande ville. C'est toujours Paris qui se dresse devant lui et qui vient le hanter. Il avait dit à son *Fléchier* :

*Tu sine me ibis in urbem !*

Et il ne tenait pas à le répéter à un autre grand homme.

Ces retours vers de vieux désirs ne lui font pas oublier qu'il est à Bagnols, et il s'y trouve bien puisqu'il fait la volonté de Dieu. Au début, dans les nuits agitées, il redevenait aumônier et se croyait encore au collège d'Alais ! Une sueur froide l'envahissait..... quel soulagement, au réveil, de se retrouver curé de Bagnols ! Comme il reconnaissait le charme de sa vie réelle au sortir de ce cauchemar !

Eh bien, par une faveur inattendue, il faillit retourner à Alais, mais comme curé de la cathédrale cette fois. Il ne lui manqua que d'être nommé. Ne riez pas de cette affir-

mation naive, c'est la seule manière d'expliquer l'aventure. (1)

La cure cathédrale d'Alais était devenue vacante par la mort de M. Boissin. « La paroisse, longtemps éprouvée par l'inaction du curé, disait le vicaire-général, Clastron, demande une nomination rapide. » L'abbé Delacroix, mandé par dépêche à l'évêché, crut être le candidat favori. Les rêves du passé revinrent et l'enchantement revêtit les plus belles couleurs : il se voyait archiprêtre d'Alais.

Bientôt une lettre épiscopale fit tomber son illusion. Il en eut le cœur gros ; ce fut l'un des plus violents orages de sa vie.

Il écrivait à ce sujet, le 4 mai 1882, à une personne de ses amis : « Tout est bien qui finit bien... ; pour moi, je me rendais justice en pensant qu'on me trouverait la tête trop près du bonnet. Mais il ne s'ensuit pas qu'on n'eût pas dû aller jusqu'au bout une fois la chose entreprise, et qu'il fût permis à mes vénérés supérieurs de me traiter en petit garçon. »

Des renseignements personnels et autorisés lui rendirent l'aventure de plus en plus amère. Sa plume trembla dans sa main : il la trempa de l'encre la plus fine... et il se retira sous sa tente ; Achille boudait.

Ce fâcheux événement achevait de le convaincre qu'il faut se prêter aux hommes et ne se donner qu'à Dieu.

## VIII

• Douze ans après avoir quitté sa première paroisse, le chanoine Delacroix se trouvant à Nîmes jeta du haut de la Tourmagne un regard du côté de Milhau. Il en fut

(1) Il avait eu le même espoir à la dernière vacance de la cathédrale de Nîmes (1880). Une aimable causerie avec Mgr Besson avait fait naître dans son esprit l'illusion qu'il serait choisi pour remplacer M. Corrieu. Une seconde conversation le détrompa et fit envoler son rêve au milieu des sourires épiscopaux.

ému : là-bas, au pied de la colline surmontée de moulins à vent, dans une plaine immense, de son temps magnifique tapis de vignes, désolée en ce moment sous ses yeux, au bout de cette échappée de Montpellier avec sa ceinture de beaux arbres, sur les bords du Vistre trop ridiculisé peut-être, puisqu'on rêve sur ses bords, il voyait ce charmant village où il aimait à dire qu'il avait passé les trois meilleures années de sa vie.

Livré à cette douce contemplation illuminée de vieux souvenirs, il s'écriait : « Y pense-t-on encore à moi ? On m'y aimait, on y était fier de moi ! Beaucoup m'ont oublié depuis, et ils ont bien fait ; car, enfin, pourquoi les ai-je quittés ? Mais, j'en suis sûr, quelques âmes qui à leur tour se croient oubliées de moi y porteront saintement mon souvenir jusqu'au tombeau.

» Le prêtre a beaucoup d'ennemis et pourtant qui est aimé comme lui. C'est là notre consolation. »

Oui, l'affection de ses paroissiens consolait le curé de son renoncement à écrire, mais il ne manqua pas d'amis des lettres pour le rappeler à sa vocation littéraire.

D'ailleurs, il n'avait pas renoncé à se délecter des ouvrages d'autrui. Il s'était même réservé de faire partager au public, s'il y avait lieu, son estime ou son admiration pour des productions où il croirait voir l'honneur d'un ami ou du diocèse.

Aussi rendit-il compte avec joie du livre de M. l'abbé Fuzet sur *Pétrarque*, composé dans la chambre même où s'était élaborée silencieusement l'*Histoire de Fléchier*. « Je n'ai point assez d'esprit pour indiquer ce qui y manque », écrivait-il, et cela ne l'empêchait pas de conclure en rappelant qu'il avait dit en chaire, à propos de M. Fuzet dont il venait d'entendre deux beaux sermons : « Quand je rencontre sous la soutane un jeune homme de ce mérite. je me sens honoré comme prêtre. »

L'amitié ne trompait pas le curé de Bagnols : *Pétrarque* était une œuvre de marque et M. l'abbé Fuzet un de ces prêtres qu'attendent les plus hautes fonctions.

Quant à l'abbé Delacroix, il tint une fois, sans être évêque, la place d'un prélat célèbre. Mgr Besson le délégua

pour aller bénir le pont de Codolet. C'était la période du Seize-Mai ; la chose était délicate, et peut-être le pont était-il trop politique. La foule, accourue de toute la région, « au lieu de l'évêque ne vit sur le pont de Codolet qu'un curé-doyen, long et maigre, qui s'abritait sous un parapluie contre l'eau du ciel. Passe encore pour le parapluie, mais l'éloquence de l'évêque comment y suppléer ? »

Malgré tout, le chanoine, glorieux de son rôle, ne trouva pas que sa propre éloquence eût fait trop mauvaise figure sous ledit parapluie. Le préfet même dût être de cet avis puisqu'il lui fit l'honneur de l'impression officielle, à côté du discours préfectoral, près du toast éloquent de N. Baragnon. Cela frisait la gloire. Le délégué épiscopal n'avait plus qu'à entendre les félicitations de celui qu'il avait si dignement représenté.

Le voici donc à Nîmes. Il se hâte de rendre visite à Mgr Besson et reçoit le compliment qui approche le plus de celui que lui valut jadis son article sur les *Traditionnelles* de Reboul :

— « Vous avez fait un discours bon à mettre au cabinet. »

N'y avait-il pas dans ces paroles un écho de celles de M. d'Alzon : « Vous n'avez pas le sens commun ! » Vous l'avouerez, c'était l'envers de la gloire. Vous pensez aussi que l'orateur malheureux ne resta pas sans réplique. Il y eut un assaut d'esprit et de malice entre l'évêque et le chanoine. A la fin, Mgr Besson conclut : « Faites-moi donc un nouveau volume comme votre *Fléchier* ; à ce prix, je vous nommerai vicaire-général d'honneur comme Mgr Plantier vous a fait chanoine. »

— « Il est donc bien difficile d'être vicaire-général d'honneur ? » interrogea cruellement l'abbé Delacroix.

Ce trait peint l'homme ; il fut lancé devant une assistance où se trouvait certain vicaire-général d'honneur dont la plume n'avait jamais rien produit.

Comme Mgr Besson, Mgr Dupanloup venu à Nîmes poussa vivement le curé de Bagnols à reprendre son œuvre littéraire interrompue ; le chanoine se récria :

— « Mais, Monseigneur, il s'en faut que l'Eglise ait besoin de moi. »

— « Sans doute ; l'Eglise n'a besoin de personne ; mais ne faut-il pas rendre à Dieu ce qu'il nous a prêté ? Allons, ne l'oubliez pas, mon ami, *Fléchier* attend un frère. »

Tant de sollicitations arrachèrent un cri à cette âme ardente : « O soins tardifs !... Mes évêques, y compris celui d'Orléans, n'ont pas tiré de moi le parti qu'ils pouvaient en tirer. Il y a des choses qu'il faut faire à temps. »

Néanmoins, ces instances le troublaient. Il revenait à ses souvenirs littéraires avec une satisfaction marquée. Déjà il n'était plus arrêté que par la douleur de ce qu'il appelait son abandon : la lutte était permanente en lui. Il entendait, d'un côté, la voix de son évêque lui disant : « Je vous nommerai vicaire-général d'honneur. » D'un autre côté, une voix inconnue lui murmurait : « Méfiez-vous ! Ne vous laissez pas prendre au bloc enfariné. »

Et de nouveaux cris lui échappaient : « A cela ne tienne ! Qu'est-ce qu'un bon livre de plus ou de moins ? Servons Dieu avec ou sans gloire. Aimons l'Eglise, portons haut son drapeau dans un petit coin, si la Providence nous y a mis : cela permettra de la glorifier en haut lieu où l'on se passe de nous.

» Mon Dieu, que je vous aime, vous serve et me sauve : c'est maintenant toute mon ambition à moi qui ai eu tant d'ambition ! »

L'abbé Delacroix se calomniait : il n'était pas un ambitieux ; s'il l'eût été, ses relations lui eussent permis de monter plus haut, beaucoup plus haut, et qui sait jusqu'où s'il eût seulement désiré la stalle que lui offrait Mgr Dupanloup ?

En vérité, il fut repris, en 1883, d'une ancienne ambition : obtenir une couronne de l'*Académie française*. Il revoyait son *Histoire de Fléchier* dont il allait faire paraître la troisième édition notablement modifiée. Mgr Besson l'encouragea fortement à présenter son livre au concours ; il l'appuya de tout son pouvoir auprès de ses amis et le recommanda chaudement à Mgr l'évêque d'Autun, à Xavier Marmier, à de Falloux, etc...

Pendant les préparatifs de la bataille académique, Mgr Perraud vint prêcher à Nîmes. Un malencontreux refroi-



dissement empêcha le curé de Bagnols de profiter de la circonstance pour l'entretenir de son projet. Mais l'amitié le suppléa très adroitement et l'aspirant lauréat n'eut pas à regretter une absence forcée. Il remercia gaiement la charitable bienfaitrice dont l'intervention était décisive en sa faveur : « Mais vous donc ! lui écrivait-il, qui vous tiendra maintenant ? Avoir reçu la visite du seul évêque académicien que possède la France ? Il faut être vous pour avoir de ces chances. »

Lui, hélas ! il trouvait que Bagnols était bien loin de Nîmes... que dirais-je de Paris ?

La valeur de l'ouvrage, l'appui de tant d'académiciens, faisaient espérer à Mgr Besson une couronne pour le savant doyen, et, déjà, il remerciait l'auteur de *Fléchier* de la générosité dont il faisait preuve en promettant à son évêque pour les œuvres diocésaines la meilleure part du prix obtenu.

Un prêtre de Paris, l'abbé Sicard, homme de grand talent et de grande science, était un concurrent redoutable, et fut couronné. Serait-il vrai que les absents ont toujours tort, et l'infortuné provincial était-il trop éloigné de la coupole historique ?

Vaincu, mais non humilié, le chanoine Delacroix écrivit à sa protectrice de Nîmes : « A l'Académie, le succès a paru un moment assuré. La commission avait voté pour, et un prix de mille francs devait m'être décerné. Seulement l'Académie n'a pas ratifié le vote de la commission par la raison qu'elle avait, il y a deux ans, couronné un livre traitant le même sujet : celui de l'abbé Fabre. (1) C'est l'abbé Sicard, de Paris, qui a été couronné à ma place, pour un livre sur *l'Instruction*. Il est de Paris et l'un des rédacteurs du *Correspondant*. Cela en dit long. »

L'œuvre de l'abbé Sicard était belle ; mais il était bien permis à l'abbé Delacroix de préférer la sienne et de la regarder avec des yeux de père.

Une mention honorable fut réservée à *l'Histoire de Flé-*

(1) Ce livre avait pour titre : *La jeunesse de Fléchier*.

*chier* dans le rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie, lu en séance du 20 novembre 1884.

Et Mgr Besson écrivit au doyen de Bagnols une lettre qui débutait ainsi : « *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni*. Caton, c'est votre évêque, si les Quarante sont des dieux. Acceptons leur jugement sans nous plaindre. Vous aurez l'honneur et je n'aurai pas l'argent. »

Monseigneur se trompait : le chanoine Delacroix eut l'honneur et l'évêque eut l'argent ; le curé de Bagnols lui envoya une bonne partie de la somme promise bien qu'il n'eût pas gagné le prix.

A demi satisfait, l'auteur de *Fléchier* subissait, plus violente que jamais, la tentation d'écrire. En feuilletant le *Tableau de la littérature* de M. G. Merlet, qui avait attiré les regards de l'Académie française en même temps que l'*Histoire de Fléchier*, il lut une belle page en l'honneur de M. de Boulogne, évêque de Troyes et pair de France. Il lui en vint l'idée d'écrire l'histoire du prélat. Par une coïncidence curieuse ce projet fut d'autant plus sympathique à M. Delacroix que M. de Boulogne avait, comme lui, fait sa rhétorique, sans professeur, à l'aide de quelques livres d'emprunt.

Il communiqua sa pensée aux évêques de Troyes et de Nîmes. Les lettres parties, il fut pris de remords et de regret. N'avait-il pas perdu tout contact littéraire ? Sa plume n'était-elle pas rouillée ? Les sollicitudes pastorales ne l'entraveraient-elles pas ? Et puis, les livres lui manquaient... et la ville aussi !

Non, je n'espère pas de vous revoir encor,  
Murs sacrés que n'a pu conserver mon Hector !

Partagé entre le désir d'écrire et le serment de se taire, il s'écriait : « Employons ces années de la fin à penser plus sérieusement à Dieu, à lui demander par des prières et surtout par des actes obscurs de mériter le ciel, où nous n'aurons qu'à rougir d'avoir rêvé ici-bas de tout autre gloire. »

Telle était son agitation lorsqu'il reçut, le 26 décembre 1884, une lettre de Mgr Besson bénissant son dessein et

lui indiquant des sources abondantes. L'abbé Delacroix jeta ses filets :

*In verbo tuo laxabo rete.*

Désormais, la conscience du curé se trouvait en repos : l'évêque avait parlé. Mais le serment de ne plus écrire ? Il était à vau-l'eau. Celui qui bénissait la plume du prêtre n'était-il pas le maître en même temps qu'un maître ?

La pêche fut bonne. Après moins d'un an de recherches et de travail, un volume de 425 pages sortait des presses de la maison Retaux-Bray, de Paris.

A l'apparition de son livre, l'abbé Delacroix s'abstint d'aller à Nîmes. J'en trouve le motif dans une lettre adressée à une personne de la ville épiscopale : « Je ne veux pas, disait-il, avoir l'air d'aller chercher des compliments. Ceux qui me viennent spontanément de mes amis vrais me suffisent. Vous êtes du nombre et à un rang que je n'ai pas besoin de vous dire. »

Revenant à son *Boulogne*, le 26 janvier 1886, il ajoutait : « Je comprends la surprise de tous à son apparition. J'avais tant dit que je n'écrirais plus ! J'avais tenu parole vingt ans, mais voilà qu'un beau jour en lisant une page de littérature contemporaine je me sens pris d'une fantaisie opposée. Il y a un an de cela. Je consulte l'évêque qui m'approuve. En trois mois le livre était fait. Deux autres mois ont été employés à le transcrire, le reste à l'imprimer. Et le voilà ! de partout il m'en arrive de bonnes nouvelles. J'en ai une joie de père. Honni soit qui mal y pense ! »

Cependant, Mgr Besson ne l'oubliait pas quoi qu'il en eût un peu l'air. Le 29 avril 1886, il écrivait à l'auteur de *Monsieur Boulogne*, une belle lettre parue dans les journaux du temps (1). Cette lettre contenait-elle le titre de vicaire-général d'honneur ? Pas encore. Une si haute distinction demandait au moins une visite. Le curé de Bagnols le pensa fort justement, et le titre ne venant pas,

(1) Voir *Les correspondants de l'abbé Delacroix*. Gervais-Bedot, éditeur.

il jugea bon d'aller à sa rencontre..... mais il ne rencontra qu'un gracieux sourire de son évêque.

Quelques amis du savant chanoine l'exhortèrent à briguer à nouveau une couronne au concours de l'Académie Française. Il s'en défendit; voici comment : « Je ne prétends pas à la couronne académique par la raison que mon sujet n'est pas académique, bien que traité académiquement. M. de Boulogne fut un homme militant de ceux que l'Académie n'aime pas. »

Si l'Académie-mère a de ces antipathies, ses filles de province se montrent plus accommodantes. J'en ai pour preuve l'Académie de Nîmes, qui par l'organe de M. le docteur Mazel, son honorable rapporteur, classa le nouveau livre parmi « les études remarquables ». Les louanges arrivèrent de tous côtés. Une seule critique se trouva contredire toutes les autres. Elle venait du *Correspondant*.

Depuis longtemps l'abbé Delacroix était malheureux avec la célèbre Revue. Un jour, il lui avait adressé une note bibliographique à propos d'une brochure de M. l'abbé de Cabrières. L'article était sincère quoique très élogieux. Dans la lettre d'envoi le signataire priait la rédaction d'agréer cette note surtout à cause des destinées très claires et très hautes de l'auteur, *son ami* : « C'est, disait-il, un évêque marquant de l'avenir. Il n'est pas présentement tout à fait dans vos eaux ; il s'agit de l'y attirer. » *Le Correspondant* se tint dans une dignité sévère .. et l'article ne parut pas. Il doit croire aujourd'hui à la fortune du noble écrivain.

Un autre jour, l'abbé Delacroix adressa le manuscrit d'une lettre de Montalembert à la grande revue libérale. C'était une critique élogieuse de l'*Histoire de Fléchier*. *Le Correspondant* se tint dans une dignité sévère... et la lettre ne parut pas. En provincial honnête, l'auteur de *Fléchier* réclama le manuscrit. Mais revient-on des bureaux d'une Revue parisienne ? *Le Correspondant* se tint dans une dignité de plus en plus sévère... et muette — comme la fille de Molière !

Pareille aventure arriva, plus tard, à l'abbé Fuzet, curé

de Pouzilhac. « C'est inutilement, raconte le chanoine Delacroix dans un article sur *Pétrarque*, que l'abbé Fuzet a frappé, à Paris, à la porte de la revue *Le Correspondant*, porte souvent fermée par le génie de la partialité à défaut d'autre. » Certes, ces derniers mots peuvent paraître un peu vifs, mais, en vérité, *Le Correspondant* ne gardait-il pas sa dignité avec un soin trop jaloux ? Cela valut à l'abbé Delacroix l'honneur de se trouver dédaigné en compagnie du brillant évêque de Montpellier et du célèbre prélat qui occupe le siège de Beauvais.

C'est vers cette époque, si je ne me trompe, que, pour la première fois, le curé de Bagnols franchit le seuil de l'Académie de Nîmes. Il crut devoir s'en excuser : « Voilà près de vingt ans, dit-il, que vous voulez bien me compter parmi vos confrères. Je m'en suis toujours fort honoré ; mais ayant attendu jusqu'à aujourd'hui pour faire acte d'académicien, je ne crois devoir qu'à un sentiment d'indulgence pareil à celui qui m'a valu ce titre, d'avoir pu le porter avec un tel sans-gêne. » Il venait vous lire une notice biographique sur Léon Alègre, votre confrère et son paroissien.

Il devait revenir une fois encore pour parler de l'ancien aumônier du lycée, l'abbé Azais. Qu'il me soit permis d'emprunter, à propos de cette lecture, les expressions de M. le chanoine Ferry : « Heureux ceux chez lesquels, après une carrière déjà longue, et non sans éclat, ni le talent ni le cœur ne faiblissent, et qui se trouvent toujours prêts pour défendre une chère mémoire contre ces ombres si odieuses, hélas ! et pourtant si envahissantes du silence et de l'oubli ! » Essayer un éloge, après ce jugement autorisé ne serait-ce pas engager la lutte du pot de terre contre le pot de fer ?

## IX

L'écrivain ne devait plus se reposer. Après *Boulogne*, il s'occupa de ce qu'il appelait malicieusement « sa divine comédie. » Le Dante ayant mis des Papes dans son *Enfer*,

il s'estimait autorisé à mettre des évêques dans un ouvrage sur la politesse ecclésiastique.

Cette « divine comédie » parut sous le titre de *Manuel de la vie sacerdotale au temps présent*. On ne peut analyser un tel écrit ; ou plutôt, il faut pour rendre compte d'une telle étude la plume de celui qui le premier l'avait conçue. Car je me demande si ce livre n'est pas sorti en quelque sorte des causeries intimes du curé de Bagnols avec son ami de Villeneuve-lès-Avignon. Et tout ferait soupçonner que l'historien de *Fléchier* n'entreprit cet intéressant travail qu'à défaut de l'auteur de *Pétrarque*, si l'abbé Delacroix lui-même ne l'avait révélé.

Quoi qu'il en soit, nous devons certainement à l'une ou à l'autre de ces circonstances la piquante critique adressée de l'île de la Réunion au chanoine Delacroix. « Votre *Manuel*, écrivait Mgr Fuzet qui, ses premières visites pastorales achevées, s'était délassé en lisant le livre de son ami, votre *Manuel* ne vous fera pas déchoir dans l'estime des maîtres de la langue française. Sans doute un jeune humaniste, cet âge est sans pitié, pourrait vous reprocher quelques phrases incorrectes ou négligées plus qu'il ne sied ; il pourrait même pousser le pédantisme jusqu'à vous reprocher d'attribuer à Horace un vers de Juvénal, et la pudeur jusqu'à se voiler la face au récit de votre vieille demoiselle errant sur les bords d'une rivière. Ces légères imperfections, cette distraction, ce récit n'enlèvent rien aux mérites de votre style si facile, si varié, si vivant, si personnel, qui donnent au *Manuel de la vie sacerdotale* une saveur littéraire bien rare en ces sortes d'ouvrages.

» Il ne serait pas impossible cependant qu'on vous accusât de trop d'originalité, de trop de vic. Certains héros de vos plus jolies anecdotes sont si connus, qu'on n'a pas besoin de *clef* pour les désigner ; vos portraits sont si parlants qu'ils apprennent à tous vos lecteurs le nom du curé ou du vicaire que vous avez peint. Vous ne pouviez échapper à cette nécessité du talent de peindre d'après nature.

» Vous avez peint (comme tous les auteurs d'ouvrages

analogues), mais avec tant d'art que vos figures sortent de la réalité pour devenir impersonnelles et elles se font applaudir par ceux-là même qui s'y reconnaissent. En passant, avec une respectueuse révérence toutefois, vous portrayez même les évêques et les prêchez un peu. Ces pages ne seront pas les moins goûtées des vicaires et des curés. Je ne vous en blâme pas ; je profiterai plutôt de vos portraits et de vos prêches, et je vous assure que, si un de mes doyens fait des livres comme les vôtres, je ne manquerai pas, suivant vos conseils, de lui donner des éloges... et de l'avancement, s'il est d'ailleurs, comme vous, aussi bon curé que bon écrivain..... »

J'abrège la critique ou l'éloge fait par l'évêque de la Réunion ; tout y est aussi mordant que littéraire. (1)

Les prévisions de l'ingénieur prélat se réalisèrent promptement. Dès son apparition, le livre eut un beau succès. Les portraits abondaient, et quelques-uns paraissaient empruntés à La Bruyère. De nombreux vivants eurent se reconnaître et gémissaient ; quant aux morts, comme ils ne pouvaient se plaindre, on se plaignit pour eux.

Mgr Besson se reconnut, et le montra : vous devinez avec quel esprit. Bref, à cause même des portraits que l'on voyait partout et dont on se plaignait, on lisait le *Manuel*. On le lisait, dis-je, même dans le diocèse de Nîmes.

Tandis que les hommes exhalaient des plaintes, les bêtes pouvaient rendre grâce au prêtre écrivain. Qu'il me soit permis de signaler la page suivante : « Je lis dans un auteur très recommandable qu'il ne faut ni oiseau, ni chien au presbytère. Je trouve cela sévère. Saint Jean ne s'amusait-il pas avec une perdrix ; et le chien de Saint Roch n'est-il pas célèbre ? Je ne souhaite à un curé ni volière ni meute ; mais je ne voudrais pas empêcher un oiseau, captif comme lui, de charmer par son babil ou son

(1) On trouvera intégralement cette critique dans *Les correspondants de l'abbé Delacroix*. Gervais-Bedot, éditeur.

chant les ennuis de sa solitude ; et, tout en réprochant *Jocelyn*, j'aime à voir un chien pareil au sien, couché aux pieds du curé de village, quand il étudie, ou l'accompagnant dans ses promenades qu'il agrémente de ses gambades ; lui tenant lieu d'ami au milieu de son troupeau ; le gardant, la mort venue, jusque dans sa bière, inquiet de ce qu'il ne se réveille pas :

Et couché sur les pieds du maître qu'il regarde  
Son chien blanc, inquiet d'une si longue garde,  
Grondait au moindre bruit ; et, las de veiller,  
Écouteait si son souffle allait se réveiller ! »

L'histoire raconte que *Miss*, la petite chienne de M. Delacroix, fut reconnaissante à son maître de cette page pleine de tendresse et se laissa mourir à la mort de celui qui avait si bien pris la défense des bêtes au presbytère.

*Le Manuel* en est aujourd'hui à sa quatrième édition et il a même été traduit en langue étrangère. Mais, j'en suis bien persuadé, le curé de Bagnols n'avait jamais prétendu se faire lire à l'étranger ; il ne s'était jamais figuré surtout que sa « divine comédie » serait lue avidement au pays du Dante !

Il est bien vrai que les écrivains ecclésiastiques ne peuvent prétendre qu'à un succès d'estime. N'est-ce pas même un peu trop notre partage à nous, prêtres auteurs ? Peut-être cela tient-il moins à notre talent qu'au terrain sur lequel nous devons travailler, aux limites qui nous sont imposées.

Cependant *Fleurette* et *Fléchier* ont eu trois éditions ; le *Volontaire Pontifical* n'a pas cessé d'être réimprimé ; enfin, le *Manuel de la vie sacerdotale* n'a pas épuisé son succès, avec quatre éditions françaises et deux éditions étrangères. L'abbé Delacroix manœuvrait donc avec adresse et talent sur le terrain que lui assignait sa qualité de prêtre.

On se souvient des deux articles si personnels publiés dans la *Revue du Midi : Mes tribulations et petits bonheurs littéraires ; Ma muse chez Mgr Besson*. Quelle malice et quel charme dans ces pages d'une naïveté vou-



lue et d'un goût si fin ! Il parlait de lui, mais avec une telle franchise, un tel esprit qu'involontairement on répétait en le lisant les vers du poète :

Eh bien, oui ! si puissant que soit le ridicule,  
Si mauvais air qu'on ait à bien parler de soi,  
C'est assez qu'on hésite et trop que l'on recule,  
Lorsque l'orgueil est juste et que l'esprit est droit !

Mgr Besson n'a pu lire le dernier article, mais il avait lu le premier, et il en avait ri : « C'est surprenant, il n'a pas le sens commun, disait-il », et, après l'avoir lu, il le relisait, et se le faisait lire et relire.

Pourquoi cela ? parce que cette manière de se raconter le charmait ; parce que dans ce spirituel doyen il voyait un frère d'armes. L'évêque riait, donc l'article était pétillant d'esprit.

C'est encore à la *Revue du Midi* que le chanoine Delacroix confia ses derniers écrits. Son article : *Du clergé français* fut très remarqué ; c'était un acte de foi dans ce clergé auquel certains esprits reprochaient sa faiblesse. Il protestait : « Je crois que, français et prêtre, j'ai le devoir de ne pas m'endormir sur mes lauriers, de progresser, de marcher avec mon temps, de le comprendre, de m'y plier, de lui faire face aussi ; et je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que la majorité de mes confrères pense comme moi. »

Le point d'honneur ecclésiastique lui avait mis la plume à la main, il lui donna la grande éloquence. Il pouvait se reposer après avoir plaidé si dignement la cause du clergé français.

Mais non, le repos n'était pas dans sa nature. La mort devait le surprendre les armes à la main, au lendemain du jour où, après avoir donné sa conférence sur *l'Illusion démocratique*, dit Mgr Germain, alors curé de Saint-Baudile, dans l'Oraison funèbre du doyen de Bagnols, il s'apprêtait à lire, sur Gounod, devant Messieurs de l'Académie, des pages exquisés qui témoignent de ses goûts artistiques non moins que de sa foi. Cependant, Messieurs, vous ne deviez plus entendre cette voix musicale aux modulations tantôt mordantes, tantôt caressantes.

Six mois après la mort de l'auteur de *Fléchier*, M. Clauzel, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, lisait, dans la séance publique du jeudi, 21 juin 1894, l'œuvre posthume du chanoine Delacroix : *Gounod au pays de Mireille*, après l'avoir qualifiée comme il suit : « Digne de ses aînées, digne, comme elles, de son auteur, cette œuvre suprême, sorte de testament littéraire de cet infatigable écrivain, nous a charmés à ce point que nous avons voulu, en la mettant au programme de notre séance publique, vous faire partager le plaisir que nous trouvons à sa lecture. »

L'abbé Delacroix avait signé cette œuvre dans la nuit du mercredi 27 décembre 1893. Il n'avait déposé la plume que pour se mettre au lit.

Le lendemain, jeudi, 28, il sonna comme toujours, à son réveil, pour se faire apporter les objets nécessaires à sa toilette. Sa nièce, M<sup>lle</sup> Agnès Delacroix, pénétrant dans la chambre, trouva le curé de Bagnols inerte sur son lit. Il dormait son dernier sommeil.

On lui exprimait, la veille, le regret de n'avoir pas offert, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le 26 décembre, jour de la Saint-Etienne, les vœux et les souhaits auxquels il avait droit ; mais, lui, de se récrier :

— « Non, pas d'anniversaire ! Les anniversaires sont des glas. »

Comme, dans la conversation, l'on vint à parler de certaines maladies cruelles, il ajouta :

— « Mourir, oui, mais pas de ces maladies..... et puis, mourir vite !

— Sans doute, Monsieur le curé, mais il faut être prêt.

— Prêt ! Un prêtre n'est-il pas toujours prêt ? »

La mort pouvait venir : le chanoine Delacroix ne redoutait pas ses allures de voleur. Ne l'attendait-il pas depuis longtemps ? Il avait toujours présente la pensée de sa mort prochaine. On en retrouve la trace dans plusieurs de ses écrits, notamment dans ces jolies nouvelles : *Le Virtuose* et *Le curé de Frigel*.

Elle vint donc foudroyante, la mort, dans le surmenage des fêtes de la Noël, sans réussir à surprendre sa victime.

Elle ravissait au diocèse de Nîmes un prêtre d'élite, à l'Académie un membre éminent.

Avec le souvenir d'un brillant écrivain et d'un homme d'esprit, l'abbé Delacroix nous laisse l'exemple d'un homme de conscience et d'un prêtre de devoir.

En ai-je dit assez pour montrer qu'il n'est pas de ceux qui ont plié le genou devant la force ou la puissance ? Je le voudrais :

*Verum hæc ipse equidem, spatiis exclusus iniquis,  
Prætereo, atque aliis posthac memoranda relinquo.*

Ce serait, d'ailleurs, ne vouloir point finir que vouloir tout dire, et vous auriez le droit de me traiter comme ce

Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume  
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume !

Néanmoins, je me permets un dernier mot : le chanoine Delacroix n'est-il pas un modèle pour ceux qui veulent donner à la vérité, indigente et nue, un vêtement ; le vêtement d'un langage simple et noble, le seul qui soit digne d'elle, et qui, hélas ! lui fait si souvent défaut ?

Louis BASCOUL.



## A PROPOS

DU TIR DE L'INFANTERIE AUX GRANDES DISTANCES

---

## LA RASANCE DES TERRAINS

AVEC LE

**Clipsomètre du lieutenant d'André**

DU 100<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE (1)

PAR

**M. le général BERTRAND.**

membre résidant

---

Depuis une cinquantaine d'années, des progrès immenses ont été réalisés dans la construction des armes et des munitions. Au fusil et au canon à âme lisse, se chargeant par la bouche et qui formaient l'armement pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, ont été substitués successivement le fusil et le canon rayés, puis les armes se chargeant par la culasse, ensuite le fusil de petit calibre à chargement rapide et à poudre sans fumée, enfin, de nos jours, le canon à tir rapide.

Pour ne parler que du fusil qui nous occupera aujourd'hui, chacune des améliorations apportées à sa construction a eu pour effet d'augmenter la tension de la trajectoire, et, par conséquent, d'accroître la portée, la justesse

(1) Paris. — Librairie militaire de L. Baudoin, 30, rue et passage Dauphine. 1899. — x-449 pages.

et la pénétration. En ne remontant pas au-delà d'une trentaine d'années, si on compare entre eux le fusil Chassepot, le fusil Gras et le Lebel, on voit que les zones dangereuses, c'est-à-dire l'espace de terrain sur lequel un fantassin de 1<sup>m</sup>, 60 debout peut être atteint par les balles sont respectivement :

à 600 mètres,	17,	54,	106 mètres
à 1000 mètres,	8,	18,	34 mètres

c'est-à-dire que le fusil Lebel double à toutes les distances la profondeur des zones dangereuses du fusil Gras, qui lui-même doublait ou triplait ces zones dangereuses.

Des comparaisons analogues, moins frappantes cependant, pourraient être faites en ce qui concerne la portée, la justesse et la pénétration. Le fusil Lebel, modèle 1886, tirant la cartouche modèle 1886 M, à culot renforcé, avec 2 gr. 75 de poudre B.F. a une portée efficace de 3400 mètres environ : il est au calibre de 8<sup>m</sup>/<sub>m</sub> et a sa hausse graduée pour le tir jusqu'à 2000 mètres.

Ce n'est pas le dernier mot de la science, qui progresse tous les jours, et déjà, à la suite d'expériences faites notamment en Suisse, en France et ailleurs, quelques puissances ont adopté un calibre plus petit, parce qu'on a reconnu que la réduction de calibre jusqu'à 6<sup>mm</sup> 5 et même 6<sup>mm</sup> augmente la tension de la trajectoire et la portée, en même temps qu'elle diminue le poids de la cartouche, ce qui permet un plus grand approvisionnement de munitions.

Dans la récente guerre des États-Unis contre l'Espagne, les Espagnols étaient armés d'un fusil de 7<sup>mm</sup> et les Américains d'un fusil de 6<sup>mm</sup> 5 pour les troupes de terre et de 6<sup>mm</sup> pour la marine. Ces armes lancent respectivement des projectiles : fusil de 7<sup>mm</sup>, 11 grammes ; fusil de 6<sup>mm</sup> 5, 10 gr. 40 ; fusil de 6<sup>mm</sup>, 9 gr 2, avec des vitesses de 700, 720 et 730 mètres, bien supérieures à la vitesse initiale de notre Lebel. On ne croit pas pouvoir réduire le calibre au delà de 6<sup>mm</sup>, parce que, dit-on, la balle alors n'est plus assez meurtrière ; elle traverse comme à l'emporte-pièce les tissus et les os sans causer de blessure grave à l'homme ainsi atteint. Cette objection paraît peu fondée, et les observations faites pendant la dernière guerre ne paraissent

sent pas la justifier. A la guerre, il n'est pas d'ailleurs nécessaire de tuer son adversaire, il suffit de le mettre hors d'état de continuer la lutte.

Le fusil de l'avenir aura donc un calibre compris entre 6<sup>mm</sup> et 7<sup>mm</sup>, un mécanisme plus simplifié, quoique robuste comme il convient à une arme de guerre, une poudre meilleure encore, peut-être même à la place un gaz liquéfié. Les études doivent donc être incessantes, le labeur constant, si nous ne voulons pas être dépassés par nos ennemis. Il faut se rappeler en effet l'impression démoralisatrice causée aux Autrichiens par le fusil prussien à aiguille sur les champs de bataille de la Bohême et celle que nous a fait éprouver le canon prussien dans les premières batailles de 1870.

Dans cette dernière guerre, notre Chassepot, bien supérieur au fusil allemand, a fait éprouver, toutes les fois que nous l'avons employé rationnellement, des pertes considérables à nos ennemis et, inversement, nous avons éprouvé les mêmes effets, lorsque nous n'avons pas su tenir compte de la puissance des armes. Deux exemples mémorables, et bien souvent cités par tous les auteurs militaires, viennent à l'appui de cette assertion.

A la bataille de Saint-Privat, le 18 août, la Garde prussienne, partant de Sainte-Marie-aux-Chênes pour se porter à l'attaque des positions de Canrobert, a perdu en un quart d'heure 6,000 hommes ! Il y a 2,000 mètres entre Sainte-Marie-aux-Chênes et Saint-Privat ; le terrain s'élève en pente, formant un glacis nu, sans autre abri que quelques sillons de labour et quelques légères dépressions. La Garde prussienne décimée par la violence et l'efficacité de notre feu s'arrêta et se coucha dans quelques sillons, à 600 mètres de nos positions. Ici nous occupions une position dominante et nous tirions sur un terrain incliné audessous de l'horizon.

A l'attaque de Champigny, après avoir franchi la Marne, nos troupes gravirent et enlevèrent les pentes s'élevant à l'Est. Elles gagnèrent la crête du plateau, mais là, après avoir déjà subi de grandes pertes, elles se trouvèrent en présence du parc crénelé de CœUILLY et

exposées à tous les feux tirés à 400 ou 500 mètres sur une croupe à pente douce : nos batteries ne parvinrent pas à s'établir sur le terrain, l'élan de nos soldats fut brisé et l'attaque repoussée. Le général Ducrot, rendant compte de l'action, dit dans son rapport : « Nous avons été vaincus par le terrain. »

Plusieurs officiers, méditant plus tard sur les cruels événements de 1870 et s'appuyant surtout sur les pertes subies par la garde prussienne à l'attaque de Saint-Privat, préconisaient l'emploi des feux d'infanterie aux grandes distances. Il y eut même un peu d'engouement sous ce rapport, car, en 1879, des officiers généraux et supérieurs furent réunis au camp de Châlons pour y étudier les effets et l'emploi de ces feux. Mais on ne s'occupait guère que du tir aux grandes distances ou du tir indirect, sans songer à l'adaptation du tir au terrain, c'est-à-dire aux effets de rasance. On étudiait le groupement d'une gerbe de balles sur un terrain horizontal et on négligeait l'étude des effets produits par cette gerbe sur un terrain incliné derrière lequel s'abriteraient les soutiens et les réserves de l'ennemi.

Depuis vingt-cinq ans, cette question a fait l'objet de nombreuses études. Une infinité de méthodes ont été proposées pour régler l'emploi des feux sur les terrains inclinés, qui sont ceux que l'on rencontre le plus souvent à la guerre, mais toutes jusqu'ici avaient l'inconvénient d'exiger l'emploi de formules, de calculs impossibles à faire sous le feu de l'ennemi.

C'est pour obvier à ces inconvénients et pour résoudre d'une manière simple et pratique les problèmes de tir que M. le lieutenant d'André, du 100<sup>e</sup> régiment d'infanterie, propose l'emploi d'un petit instrument qu'il a conçu et réalisé et qu'il appelle le *clipsomètre*, des trois mots grecs κλίτρος, pente. ψάωω, effleurer, raser, et μέτρον, mesurer, en ne prenant que les radicaux des deux premiers, cli - pso - mètre. C'est une simple lamelle de corne transparente, analogue au rapporteur de géométrie descriptive, de très petite dimension, qu'on peut placer dans le boîtier d'une montre ou dans un carnet, lamelle sur

laquelle sont tracées les courbes de hauteur et qu'on applique sur la carte. ce qui permet de résoudre instantanément tous les problèmes de tir.

Le livre publié par M. le lieutenant d'André et qui justifie sa proposition, est un des plus complets et des plus approfondis sur les effets du tir aux grandes distances et sur tous les terrains. Il a exigé une somme de travail énorme, des calculs compliqués et difficiles basés sur l'analyse, la résolution de nombreuses équations, et il dénote de la part de l'auteur un esprit ouvert, réfléchi, chercheur, consciencieux, une instruction variée, étendue, et des habitudes laborieuses.

Le feu, dans les guerres modernes, a acquis une grande prépondérance ; il prépare et précède le choc, qui décide le succès. Il faut savoir le manier avec habileté selon les phases de la lutte. Il importerait peu, en effet, d'avoir entre les mains un outil perfectionné, si on ne savait pas en tirer tout le parti possible. Voilà pourquoi l'étude complète des effets du tir s'impose à l'officier qui, sur le champ de bataille, doit le commander, le régler et le diriger. C'est le feu de l'infanterie qui, dans les combats, est le principal agent de destruction. Dans la guerre de 1870, le pour cent des Français atteints par les balles a été de 70 et celui des Allemands de 93. Les blessures par arme blanche ont été de 20/0, le reste est dû au feu de l'artillerie.

Il est donc nécessaire d'ouvrir le feu dès qu'il peut être efficace. Autrefois, on disait volontiers qu'une bonne infanterie est « avare de son feu », et on citait la maxime si connue de Souwarof : « La balle est folle, la haionnette seule est certaine. » Sans pousser à une consommation exagérée des munitions qui doit absolument être évitée, il faut savoir, dans certaines circonstances, utiliser la grande portée de l'arme et il y a une tendance actuelle à diviser la troupe en deux fractions très inégales, l'une plus faible chargée du tir en des positions latérales choisies à cet effet, ou abritée sous des couverts, l'autre beaucoup plus forte chargée du choc, s'avançant par chemine-ments jusqu'aux petites distances, favorisée dans sa pro-



gression par le tir des autres et s'élançant ensuite brusquement sur la position ennemie pour amener le dénouement.

Mais comment doit se faire ce tir aux grandes distances, c'est-à-dire entre 600 et 2,000 mètres ? Sera-t-il justifié sur tous les terrains, quelle que soit la position de l'ennemi ? C'est ici que s'imposent la connaissance complète de la trajectoire de l'arme et l'étude des terrains.

Supposons un peloton d'environ 100 hommes tirant à la fois, avec la même hausse, sur un but placé à une distance entre 1.000 et 2,000 mètres. L'ensemble des trajectoires des fusils formera une gerbe, dont on ne peut se faire une idée en la comparant, sauf les dimensions, au jet très puissant d'une pompe à incendie. Cette gerbe sera plus ou moins courbe selon que les fusils auront une portée plus ou moins faible ou que les trajectoires seront moins ou plus tendues. Si la vitesse initiale est grande, la gerbe sera peu courbe dans sa première partie, elle le sera davantage dans sa seconde moitié, en raison de la perte de vitesse due à la résistance de l'air, et de l'action de la pesanteur. Si le terrain est horizontal, les tireurs et le but étant au même niveau, les balles forment sur ce *tapis de billard* un groupement, qui sera dense au milieu, moins dense vers les bords, groupement dont la profondeur et la largeur varient selon la distance. En menant par le centre de ce groupement deux axes, l'un horizontal, l'autre vertical, on peut par rapport à ces axes mesurer l'écart probable de l'arme et par conséquent sa justesse comparée à une autre arme.

Si le terrain qui reçoit le groupement n'est pas horizontal, ce qui arrive le plus souvent, l'étendue de ce groupement varie d'une manière considérable selon l'inclinaison du terrain sur l'horizontale. Lorsque le terrain est incliné au-dessus de l'horizontale, la profondeur du groupement diminue d'autant plus que le terrain se rapproche de la verticale, et le tir est *fichant*. Si le terrain est incliné au-dessous de l'horizontale, la profondeur du groupement augmente d'autant plus que le terrain s'abaisse au-dessous de l'horizon, jusqu'à une certaine limite

cependant, et le tir est *rasant*. Dans certains cas, selon la distance de tir et la *pente* du terrain, c'est-à-dire selon son inclinaison au-dessous de l'horizontale, la gerbe coiffe le terrain, l'embrasse complètement, et le feu produit sur l'ennemi qui y serait placé son effet maximum.

La profondeur du groupement varie encore, sur les terrains inclinés au-dessous de l'horizon, selon que les tireurs et le but sont à des niveaux différents. Si les tireurs sont à un niveau inférieur à l'ennemi, la position ennemie est *dominante*; si les tireurs, au contraire, sont à un niveau supérieur, la position ennemie est *dominée*.

On conçoit dès lors l'importance qu'il y a à connaître non seulement la position de l'ennemi sur lequel on tire, mais encore la forme du terrain qui se trouve en arrière de lui et sur lequel peuvent, doivent être placés ses soutiens et ses réserves, qu'on cherchera à atteindre par le feu. C'est là le problème délicat qui s'impose et qu'il faut résoudre en quelque sorte sous le feu et dans l'émotion du combat, sous peine de brûler ses munitions en pure perte. Heureusement que ce problème ne s'impose qu'à une assez grande distance de l'ennemi et pour des troupes de position, car les troupes de choc, les troupes d'assaut doivent gagner du terrain le plus rapidement possible et aborder résolument la position déjà désorganisée par le feu de l'infanterie de position et de l'artillerie.

C'est là l'étude consciencieuse qu'a faite le lieutenant d'André. Il ramène toutes les formes de terrain à 13 cas, parmi lesquels 5 donnent la rasant mathématique, 3 la rasant théorique et 5 le tir fichant. Il y a lieu de distinguer, en effet, la rasant mathématique de la rasant théorique, qui est moins grande et ne rase certaine partie du terrain que à 1<sup>m</sup> 60, hauteur du fantassin, laissant au centre une espèce d'angle mort dans lequel on est à l'abri. Cette dernière rasant est produite par les terrains parallèles à la ligne de mire. Le tir fichant a lieu, quelle que soit la position des tireurs, supérieure ou inférieure, toutes les fois que le terrain où se trouve l'ennemi est incliné au-dessus de l'horizon. La rasant mathématique a lieu, quelle que soit aussi la position des tireurs, toutes les fois

que l'ennemi est sur un terrain incliné au-dessous de la ligne de mire.

Nous voyons ainsi qu'il existe une relation intime entre la forme du terrain et la trajectoire. Comment déterminer cette relation ? Il faut pour cela considérer quelques-uns des principaux éléments de la trajectoire, qui sont la distance ou la *portée* et l'*angle de chute*. c'est-à-dire l'angle formé par la tangente à la trajectoire au point de chute et l'horizontale. Cet angle de chute ne doit pas être confondu avec l'*angle d'arrivée*, plus grand que l'angle de chute si le terrain s'élève au-dessus de l'horizon, ou plus petit que lui si le terrain s'abaisse au contraire au-dessous de l'horizon.

Lorsque l'angle de chute est égal à la *pente* du terrain, c'est-à-dire à l'angle formé par l'horizontale avec le terrain, la rasance produit son maximum d'effet. Pour produire cette rasance, il faut donc connaître la pente du terrain sur lequel est établie la ligne ennemie ; cette pente étant égale à l'angle de chute, on en déduit la trajectoire correspondant à cet angle et, par conséquent, la portée ou la distance à laquelle il faut se placer pour tirer.

Les tables de tir donnant tous les éléments de l'arme font connaître cette portée, qui correspond à l'angle de chute ou, ce qui est la même chose vu sa faible amplitude, à la tangente de l'angle de chute. La pente du terrain se mesure facilement sur la carte en courbes, puisque l'écartement de deux courbes de niveau voisines n'est autre que la projection sur la carte de la pente du terrain. Connaissant l'échelle de la carte et son équidistance graphique, on en déduit tout de suite la tangente de l'angle ou la pente.

Mais les tables de tir ne sont pas portatives, on ne les aura pas sur le terrain, elles ne sont d'ailleurs pas faciles à consulter pendant le combat. D'un autre côté, il faudrait faire un effort de mémoire extraordinaire pour se mettre dans la tête les portées correspondant aux différents angles de chute. Faudrait-il alors livrer le tir au hasard, au petit bonheur ?

C'est ici qu'intervient le clipsomètre de M. le lieute-

nant d'André, qui résout le problème tout de suite, sans calcul et que le général Leger a appelé « le trait d'union entre le tir et le terrain ».

Supposons les tireurs et l'ennemi placés au même niveau. Il y a, dans ce tir particulier, deux angles à considérer : l'angle de pente du terrain au-dessous de l'horizon et l'angle de chute qui doit lui être égal pour obtenir le maximum de rasance. Représentons cet angle par  $\omega_0$ , sa tangente sera  $tg \omega_0$ , appelons  $p$  la pente du terrain, il faut que  $tg \omega_0 = p$ .

Comment calculer  $p$  ? L'équidistance graphique de la carte étant représentée par  $e$  et l'écartement de deux courbes voisines qui, dans la nature, sont séparées par « l'équidistance naturelle », étant représentée par  $l$ , on a

$$p = \frac{e}{l}$$

$$\text{d'où} \dots \dots \dots l = \frac{e}{p}$$

et  $p$  étant égal à la tangente de l'angle de chute, il vient

$$l = \frac{e}{tg \omega_0}$$

C'est sur cette formule simple que repose le principe du clipsomètre. Imaginons à cet effet deux axes, l'un horizontal, sur lequel on portera à l'échelle les distances variant de 100 en 100 mètres ; l'autre vertical, sur lequel on portera, à la même échelle, les différentes valeurs de  $l$  ; en menant les coordonnées des distances et des valeurs correspondantes de  $l$ , on obtient une série de points qu'on joint par une courbe, qui est la courbe de l'altitude zéro ou de  $h_0$ .

Mais le tir de niveau n'est qu'une exception ; le plus souvent, le tir a lieu sur des terrains inclinés. Si la position de l'ennemi est dominante ou dominée, il y a un troisième angle à considérer, c'est l'angle d'élévation du but ou *angle de site* formé par l'horizontale avec la ligne de mire, le terrain étant toujours incliné au-dessous de l'horizon. Appelons  $h$  cette différence de niveau entre les tireurs et l'ennemi. La formule ci-dessus qui ne contenait que deux variables  $D$  et  $l$ , distance et pente, doit être exprimée en fonction des trois variables  $D$ ,  $l$  et  $h$ . La

valeur de  $h$  sera positive, si la position de l'ennemi est dominante : elle sera négative, si cette position est dominée. On donne dans l'équation à  $h$  des valeurs variant de 20 en 20 mètres (pour une carte au  $\frac{1}{80,000}$ , ce qui est l'équidistance naturelle du terrain), et on en déduit les différentes valeurs de  $l$  correspondant à ces hauteurs. On construit alors les courbes de  $h \pm \epsilon$  comme on a construit celle de  $h_0$ . Les courbes qui sont au dessus de la courbe  $h_0$ , se rapportant aux positions dominantes, celles qui sont au dessous, aux positions dominées.

Pour la carte au  $\frac{1}{80,000}$ , le cliptomètre est un rectangle de 0<sup>m</sup>,025 de base sur 0<sup>m</sup>,016 de hauteur. La base représente les portées de 0 à 2,000 mètres, la hauteur le maximum d'écartement des courbes. Le rectangle est divisé en deux parties verticales inégales, l'une de 0 à 600 mètres indiquant *la zone d'assaut*, dans laquelle il n'y a pas de rasance, l'autre de 600 à 2.000 mètres indiquant *la zone de tir*. Des verticales sont menées aux différentes portées de 600 à 2.000, et des horizontales de millimètre en millimètre parallèles à l'axe des portées.

L'instrument est muni à l'angle inférieur gauche d'une petite pointe d'acier que l'on fixe sur la carte au point représentant la position de l'ennemi et en dirigeant l'axe des hauteurs dans le sens de la pente à raser. L'écartement des deux courbes voisines correspond ainsi à une abscisse auxiliaire qu'on suit jusqu'à sa rencontre avec la courbe  $h_0$ . La verticale de ce point d'intersection donne la portée, c'est-à-dire la hausse à prendre pour raser la pente.

L'abscisse auxiliaire coupe en outre toutes les autres courbes positives ou négatives et fournit ainsi différents points qui sont reportés sur l'axe des portées. Si on fait tourner le cliptomètre autour du pivot, chacun de ces points rencontre une courbe de niveau de même altitude et la série des points ainsi réunis par une ligne donne le *lieu géométrique des points* d'où l'on pourra raser la pente sur laquelle est placé l'ennemi.

Jusqu'ici, nous n'avons étudié que le tir sur un terrain

incliné au-dessous de l'horizontale. Dans ce cas, si le terrain est incliné en même temps au-dessus de la ligne de mire, il ne peut y avoir de rasanee et le tir est fichant ; il n'y a pas à en considérer les effets. Mais tout en étant incliné au dessus de l'horizontale, le terrain peut être incliné au dessous de la ligne de mire. Il peut alors y avoir rasanee mathématique et cette étude donne lieu à la construction d'un *clipsomètre spécial*.

Le clipsomètre ordinaire, appelé simplement clipsomètre permet donc de résoudre sur le terrain et en un clin d'œil tous les problèmes de tir. Il y a autant de clipsomètres que de genres de cartes que l'on considère, puisque le clipsomètre dépend de l'échelle de la carte et de l'équidistance graphique.

Il y a lieu de considérer, en outre, que toutes les cartes n'indiquent pas les altitudes au moyen de courbes. La carte de l'Etat-major français au  $\frac{1}{80.000}$  indique les pentes au moyen de hachures soumises à ce qu'on appelle *la loi du quart*, c'est-à-dire que les hachures qui ont la même grosseur ont entre elles un écartement égal au quart de leur longueur. Dans ce cas, si les pentes sont faibles, l'écartement des hachures est facilement lisible ; si les pentes sont fortes, cet écartement étant plus difficile à lire, et par conséquent sujet à erreur, on use d'un artifice en prenant l'écartement qui sépare cinq hachures consécutives, ce qui donne la longueur d'une hachure et on opère avec le clipsomètre en ne considérant que les courbes de *h* correspondant à cette longueur de hachure.

Il y a aussi des cartes dont les pentes sont exprimées en teintes, d'autres avec des hachures horizontales, d'autres enfin, comme les cartes allemandes des systèmes Lehmann ou Müffling, dont les pentes sont exprimées par des hachures suivant la ligne de plus grande pente, mais d'après d'autres lois que la loi du quart. Chacune d'elles exige un clipsomètre différent. Le lieutenant d'André s'est livré à une étude consciencieuse de toutes les cartes françaises ou étrangères et il indique les procédés de construction des clipsomètres qui leur conviennent. De toutes les cartes étudiées, la plus remarquable

est celle d'Alsace et des Provinces de Prusse au  $\frac{1}{25,000}$  en courbes, avec l'équidistance de 20 mètres. Elle est établie par la section cartographique de Prusse. C'est un chef-d'œuvre de précision, de netteté et de clarté ; les problèmes de tir s'y résolvent par le clipsomètre avec une facilité remarquable. Avec les cartes en hachures, en teintes, etc., la précision est beaucoup moins grande qu'avec des cartes en courbes.

Le clipsomètre tel que nous venons de l'indiquer pourra être perfectionné. Les cartes aussi sont susceptibles de perfection et il est à souhaiter que la France soit dotée, surtout pour les régions frontières, d'une carte semblable à celle des Provinces de Prusse, au  $\frac{1}{25,000}$ . Enfin, le fusil se perfectionnera aussi par la réduction du calibre, la simplicité du mécanisme et l'invention de nouvelles poudres (1). On arrivera ainsi à des trajectoires plus tendues encore, à des vitesses initiales plus grandes, de telle sorte que, jusqu'à 700 ou 800 mètres, on n'aura à employer que la ligne de mire inférieure.

Mais il ne suffit pas, comme le dit justement l'auteur, « d'avoir un fusil merveilleux et un tireur bien dressé, il » faut aussi que ce tout complet produise le meilleur » résultat possible. » Il faut, par l'étude complète des effets de l'arme, selon la forme du terrain, produire, dans toutes les circonstances où elle est possible, la rasance du terrain occupé par l'ennemi, tout en se soustrayant soi-même aux effets de son tir. Voilà pourquoi l'étude si complète du lieutenant d'André fait faire un progrès considérable à la question du tir, en permettant, dans toutes les circonstances où elle est possible, la rasance du terrain occupé par l'ennemi, tout en se soustrayant soi-même aux effets de son tir. Les jeunes officiers qui auront à commander, à régler et à diriger le feu devant l'ennemi, pourront s'exercer d'avance à la résolution sur la carte de

(1) L'Allemagne expérimente un nouveau fusil d'infanterie, de petit calibre.

tous les problèmes de tir intimement liés à la tactique et se préparer au rôle qu'ils auront à jouer. Ils sauront que le feu de l'infanterie est redoutable, même aux grandes distances, lorsqu'il est rationnellement employé et que la gerbe peut embrasser complètement le terrain ; ils sauront qu'on peut alors causer de grandes pertes à l'ennemi ; qu'on peut et qu'on doit, en utilisant habilement le terrain, se soustraire soi-même aux effets foudroyants de son tir et épargner ainsi le sang de ses soldats. Ils verront enfin démontré scientifiquement, ce que les règlements indiquent d'ailleurs, que, à partir de 600 mètres, il n'y a plus à songer aux effets de rasance ni aux feux de salve, qu'on est dans la zone d'assaut, celle des feux individuels, rapides ou à répétition, qu'il faut, de concert avec l'artillerie, cribler la position ennemie de ses balles, la désorganiser, se rapprocher d'elle ; puis, lorsque le cri de « En avant » se fait entendre, qu'on marche drapeau flottant au vent, au son des tambours et clairons et de la musique qui fait courir par tout le corps un frisson d'enthousiasme, il n'y a plus qu'à se jeter résolument et hardiment sur l'ennemi pour briser sa dernière résistance et le chasser de la position. C'est ainsi, par l'étude d'abord, par un labeur patient et constant, par la vigueur et la résolution ensuite que, le jour venu, et Dieu aidant, nous ramènerons la victoire sous nos drapeaux.

Je suis heureux, en terminant, d'annoncer à l'Académie que « la Société de Topographie de France », toutes sections réunies, a décerné, à M. le lieutenant d'André, une médaille hors classe, qui lui sera remise demain, par M. le Ministre de la Guerre, en séance solennelle à la Sorbonne. C'est la juste récompense de son travail remarquable.

*28 janvier 1899.*

---



# LE PHONOGRAPHE

## ET SES DÉRIVÉS

dans leurs applications récentes

PAR

**M. Gérard LAVERGNE.**

—  
membre résidant.  
—

Bien que sa découverte remonte à l'année 1877, le phonographe n'a guère été utilisé jusqu'ici.

Il a bien reçu quelques applications scientifiques. Notamment il a été employé pour mesurer la vitesse du son : en émettant un son très bref devant un cornet aboutissant au phonographe par deux branches, l'une droite, l'autre recourbée, et dès lors plus longue, les ondes acoustiques arrivent plus vite au phonographe par le premier chemin que par le second, et impriment sur lui deux tracés, dont on peut, après coup, rendre l'écartement sensible et mesurable, en faisant tourner le phonographe plus lentement pour la reproduction que pour l'enregistrement des sons.

Il a bien aussi reçu, dans ces dernières années, un commencement d'exploitation commerciale. Il a été appliqué aux poupées parlantes : celle d'Edison, celle de Jacques ont acquis, dans ce petit monde de carton-pâte, une notoriété du meilleur aloi, sans que nous puissions admettre que l'atelier monté à Orange, près du laboratoire du célèbre américain, et qu'un journal de son pays nous disait capable de fabriquer cinq cents poupées par jour, ait été

jamais obligé de marcher à plein travail. Même assez lucrative a été à la World's fair de Chicago, et est encore un peu partout, l'exploitation du phonographe par ces distributeurs automatiques qui, au lieu de vous délivrer, contre monnaie sonnante et trébuchante, une tablette de chocolat ou votre photographie, vous font entendre un fragment de discours ou un morceau de musique.

Mais tout cela est insignifiant en comparaison de ce que pourrait être l'emploi généralisé de l'appareil.

Il faut bien dire que, si les applications du phonographe n'ont pas pris plus d'extension, c'est parce qu'il n'était pas encore vraiment qualifié pour se prêter aux exigences multiples d'un service courant. Un français, M. Lioret, vient de le doter de perfectionnements remarquables, qui vont certainement en populariser l'emploi. Le moment semble donc propice pour parler de lui. Avant de faire connaître les résultats si satisfaisants que donne l'appareil Lioret, il ne sera pas inutile de rappeler en quelques mots la genèse du phonographe.

Le son, que le phonographe est chargé d'enregistrer et de reproduire, est le résultat des vibrations du corps qui lui donne naissance, ou à travers lequel il se transmet. Ces vibrations s'exercent dans le sens même de la propagation du son, et pour cela on les qualifie de longitudinales. Leur amplitude détermine son *intensité*, autrement dit la distance à laquelle il se fait entendre ; leur fréquence fixe sa *hauteur* ; quant au *timbre*, il provient de petites notes harmoniques, d'amplitude moindre que le son fondamental, sur lequel elles se greffent. La transmission d'un son avec ses harmoniques a été assez justement comparée à la propagation sur la mer des vagues, dont la surface est ridée par de petits mouvements secondaires.

Ce sont les harmoniques qui modulent la parole, dont l'émission est due à l'action de l'air projeté par les poumons sur ces membranes à tension variable, disposées au fond du larynx, qu'on appelle *cordes vocales*. Les cordes donnent le son fondamental, qui peut être le même quelle que soit la lettre prononcée ; la conformation de la bou-

che. elle, détermine la production des harmoniques caractérisant chaque lettre.

Il est facile de prouver la réalité de ces ondes longitudinales qui produisent la parole. Disposons très près d'un cylindre, recouvert d'une substance plastique, comme une feuille d'étain, une membrane munie d'un style. Faisons tourner le cylindre, sans parler devant la membrane : le style trace dans la feuille un sillon de profondeur constante. Si, au contraire, nous parlons devant le diaphragme, nous trouvons dans l'étain un sillon de profondeur variable : ces variations sont justement dues aux ondulations de la parole.

Renversons l'expérience : imprimons au cylindre sa même vitesse de rotation et faisons suivre au style toutes les inégalités du sillon, le diaphragme, entraîné par le style, exécutera de nouveau toutes les vibrations qu'il avait effectuées sous l'action de la voix. Ces vibrations seront transmises à l'air ambiant, et produiront des sons ne différant de ceux émis devant l'instrument que par leur moindre intensité et un timbre plus aigu. Tout le principe du phonographe est là.

Il est bien aussi dans ces quelques mots renfermés dans le pli que Charles Cros déposait, dès 1877, à l'Académie des Sciences, sous le titre de *Reproduction de la parole*, et que voici : « Mon procédé consiste à obtenir le tracé de va-et-vient d'une membrane vibrante et de se servir de ce tracé pour reproduire le même va-et-vient, avec ses relations intrinsèques de durée ou d'intensité, sur la membrane appropriée à rendre les sons et les bruits qui résultent de cette série de mouvements. » Comme le phonographe Edison ne date que de 1878, cela suffit à prouver — et c'est pour fixer une paternité mal connue que nous mentionnons la chose — que, si la réalisation du premier appareil est américaine, l'idée elle-même en est bien française.

De l'exposé que nous venons de faire découle la composition même de l'appareil, qui comporte le *diaphragme enregistreur*, le *diaphragme parleur* (c'est parfois une même membrane qui remplit les deux fonctions), le *cylin-*

*dre porte-phonogrammes*, enfin le *mécanisme moteur*, chargé non-seulement de faire tourner le cylindre, mais aussi d'assurer entre les styles et lui le déplacement relatif indispensable pour que les sillons se juxtaposent sans se recouvrir.

Nous allons passer brièvement en revue ces divers organes.

Les membranes peuvent être de substances fort diverses. Après avoir, dans son type de 1887, employé la baudruche, Edison l'a ultérieurement remplacée par le verre, qui a l'avantage d'être homogène, suffisamment élastique et complètement inaltérable par l'humidité ; cependant au verre il préfère, pour le parleur, la soie vernie. Dans le graphophone Bell-Tainter, le récepteur est en mica, le parleur en mica ou papier. M. White emploie l'aluminium.

L'épaisseur donnée aux diaphragmes est minime : un dixième à un tiers de millimètre. MM. Salomon Franck et Louis Rosenthal, de Francfort-sur-Mein, préconisent cependant les diaphragmes en métal, de deux à quatre millimètres et même plus. Ils affirment que les ondes sonores ont assez d'énergie pour faire vibrer des plateaux de ce genre, et que ces derniers transmettent au style assez de force pour effectuer le tracé phonographique sur des substances moins molles que celles ordinairement employées, et telles que le plomb, le zinc, le laiton, le cuivre, le fer, même l'acier. Leurs conclusions demanderaient, il nous semble, à être vérifiées, au moins pour les derniers termes de la série. Ne seraient-elles exactes que jusqu'au laiton et au cuivre qu'elles fourniraient le moyen d'avoir des phonogrammes suffisamment durables. Nous verrons comment M. Lioret a résolu fort heureusement le problème d'une autre manière.

Dans les premiers phonographes, la membrane vibrait librement dans son support : aussi les ondes sonores de grand volume lui imprimaient-elles des mouvements disproportionnés. Aujourd'hui le diaphragme est constamment tendu par la pression d'une matière élastique, une pastille de caoutchouc par exemple, qui, tout en emmagas-

sinant une énergie suffisante pour renvoyer vivement la membrane, offre cependant assez de résistance pour amortir les vibrations parasites. Il en résulte une reproduction plus claire des sons enregistrés.

Le porte-diaphragmes est souvent constitué par deux anneaux, accolés comme ceux d'une paire de lunettes, et dans lesquels sont fixées, ordinairement par l'intermédiaire de couronnes de caoutchouc, qu'on presse à volonté, la membrane réceptrice et la membrane reproductrice. Il est relié au chariot, qui le supporte, et qui, d'habitude, a pour but de le faire voyager le long du cylindre à phonogrammes, par une vis autour de laquelle il pivote, de manière qu'on puisse amener au contact du cylindre soit l'enregistreur, soit le parleur. Quand la même membrane est à la fois réceptrice et parleuse, le porte-diaphragme se réduit à un anneau, et, pour lui faire remplir l'un ou l'autre de ces rôles, il n'y a qu'à amener au contact du phonogramme celui des styles qui s'y rapporte.

Le style enregistreur était constitué, dans l'appareil Edison de 1887, par une lame d'acier, taillée en biseau, comme le tranchant d'un outil, et fixée, au moyen d'un peu de cire, à la membrane, ou du moins à une pastille de caoutchouc occupant le centre de cette dernière. Parfois il reçoit une forme hémisphérique, qui permet de le faire tourner dans sa douille, à mesure qu'il s'use, de manière à ce qu'il attaque toujours le phonogramme par une arête vive.

Quant au style parleur, le bout en est toujours arrondi, pour qu'il n'éraïlle pas le fond des sillons qu'il est appelé à parcourir.

Arrivons à la substance des phonogrammes. C'est d'abord l'étain, qui a été employé : mais avec lui les sillons s'altéraient fort vite. En 1888, Edison eut recours à la cire, durcie par son mélange avec un peu de cire de Car-nauba ; et on peut dire que de cette innovation date réellement le premier développement du phonographe.

Il nous reste à dire un mot du mécanisme moteur. Le plus souvent le cylindre est animé d'un mouvement de rotation autour de son axe par une manivelle, une pédale,

un moteur électro-magnétique. ou un mouvement d'horlogerie, et, afin que cette rotation soit bien uniforme, on adapte à l'appareil un régulateur à force centrifuge ou un modérateur à ailettes. Pour permettre aux styles de parcourir successivement les divers sillons du phonogramme, on leur donne un mouvement de translation convenable le long du cylindre, à l'aide d'un écrou actionné par une vis, qui partage le mouvement de rotation du cylindre. Quelquefois le phonogramme reste fixe, et le style est seul mobile : alors le dispositif le meilleur consiste à lui faire décrire une spirale sur un phonogramme plan ; mais il est fort peu employé.

Les choses en étaient là, quand M. Lioret s'appliqua à perfectionner le phonographe et fut assez heureux pour le doter de qualités vraiment pratiques, qui lui avaient plus ou moins fait défaut jusqu'alors.

C'est par de simples modifications de détail qu'il y est parvenu.

Edison, avons nous dit, emploie pour ses phonogrammes la cire plus ou moins durcie ; la consistance qu'il leur donne ainsi ne les empêche pas de se ramollir à la chaleur, et de se détériorer assez facilement. M. Lioret a substitué à la cire le celluloïd : celui-ci, rendu mou par un tour de main secret, est disposé, sous forme de rouleau, sur un mandrin, tourné et poli avec le plus grand soin. Le rouleau ainsi préparé est porté sur une machine, animée d'un mouvement de rotation absolument uniforme par un dynamo, et d'un mouvement de translation convenable ; toujours ramolli au point voulu, il reçoit les impressions du style. Il reprend ensuite sa dureté habituelle, et se conserve presque indéfiniment.

Quand on veut l'employer à la reproduction des sons enregistrés, on le fait tourner autour de son axe par un mouvement d'horlogerie, muni d'un régulateur à ailettes, et par l'intermédiaire d'une petite lanière de caoutchouc. L'emploi de cette dernière a, paraît-il, le très grand avantage de supprimer les vibrations parasites, qui gênent la bonne perception des sons.

Pour en augmenter l'intensité, le disque vibrant a été

élargi, et encastré dans une sorte de boîte plate formant résonnateur. On peut les rendre perceptibles au loin, en ayant recours, comme d'habitude, à un cornet, qu'on a seulement le soin de placer sur le résonnateur. Un dispositif excellent consiste à faire suivre ce premier cornet d'un gros pavillon tronconique en métal mince ; la portée des sons est très fortement accrue, sans que la netteté en soit amoindrie.

On comprend qu'ainsi perfectionné le phonographe est susceptible de recevoir de multiples et importantes applications, sur lesquelles nous pourrions longuement nous étendre.

Disons seulement qu'on lui a confié des morceaux de chant, qu'il a rendus avec une fidélité parfaite. C'est le théâtrophone affranchi de sa liaison avec la scène et donnant, quand on le veut, des auditions à toute une assistance. Une expérience décisive a été faite, dans cette salle du Trocadéro, si mauvaise au point de vue acoustique : un phonographe placé sur la scène s'est fait entendre, nous allons dire applaudir, de tous les points de l'immense nef. On l'a, avec le même bonheur, essayé en plein air.

Mais, pour si perfectionné qu'il soit, le simple phonographe ne nous donnera jamais que la reproduction des sons capables de faire utilement vibrer la membrane, qui en forme la partie essentielle

Ce sera bien autre chose avec le *microphonographe*, que nous devons à l'ingéniosité d'un savant genevois, M. Frantz Dussaud, et qui, étant, comme on l'a fort justement dit, pour l'oreille ce que le microscope est pour l'œil, rendra perceptibles pour nous des sons qui ne l'eussent jamais été sans lui.

Le microphonographe est, en effet, un merveilleux amplificateur des sons, résultant, comme son nom l'indique, de la combinaison du phonographe et du microphone.

Nous connaissons le premier ; voyons ce qu'est le second.

D'une manière générale, un microphone est constitué par tout circuit de pile, dans lequel on a intercalé un contact permanent, mais de résistance variable. La forme

qui a été donnée à ce contact par Hughes, l'inventeur du microphone en 1878. est celle d'une baguette de charbon, affilée aux deux bouts et placée entre deux blocs de la même substance. Le plus petit déplacement du crayon entre ses supports a pour effet de modifier la résistance électrique des contacts et du circuit tout entier, et par suite l'intensité du courant électrique parcourant ce circuit. En d'autres termes, il fait naître une onde électrique dans ce dernier. Si donc on y intercale un téléphone, sous l'influence des ondes dégagées, l'électro-aimant de l'appareil entre en fonction, la membrane vibre et le téléphone parle.

L'action est tellement sensible que si l'on parle devant le microphone, les vibrations imprimées par les ondes sonores à l'air ambiant amènent dans cet air des variations de pression et, au contact des charbons, des changements de résistance suffisants pour que le téléphone répète les paroles prononcées.

Cette sensibilité a valu au microphone le nom qu'il porte et a déterminé son application au téléphone.

C'est, en effet, seulement depuis que, dans ce dernier, on a substitué, pour la transmission des sons, aux appareils électro-magnétiques, ne donnant jamais que des courants induits très faibles, le microphone, dans lequel l'intensité des ondes peut être augmentée à volonté avec celle de la pile employée, qu'on a pu échanger à grande distance des conversations téléphoniques.

C'est également ce pouvoir amplificateur des sons, qui est utilisé dans le microphonographe.

Effectivement, pour enregistrer sur le phonographe, qui fait partie intégrante de ce dernier, un son de très faible amplitude, on dispose, aussi près que possible de l'endroit où ce son prend naissance, un microphone chargé de le recueillir et de le transmettre électriquement à de petits électro-aimants, dont le mouvement est employé à faire vibrer la membrane. Comme la pile, qui est disposée dans le circuit microphonique, comprend jusqu'à 60 éléments au sulfate de mercure, les ondes électriques dont ce circuit devient le siège, et par suite les vibrations qu'elles



transmettent à la membrane peuvent être considérables. Le style que porte cette dernière imprime donc à la cire des traces autrement profondes qu'il ne le ferait si la membrane vibrerait simplement sous l'action du son à enregistrer.

Si maintenant nous faisons tourner le rouleau de cire ainsi gravé au contact du style parleur, ce style, par cela même qu'il parcourra des sillons d'une grande profondeur, imprimera à la membrane de fortes vibrations. M. Dussaud les a encore beaucoup accrues en installant sur cette membrane un microphone fort petit, mais dont le circuit peut aussi recevoir un courant puissant de 1 à 60 éléments. On comprend dans ces conditions que le téléphone disposé sur ce circuit microphonique reproduira les sons initiaux, amplifiés pour ainsi dire dans telle proportion qu'on voudra.

Vous devinez qu'un aussi merveilleux appareil va devenir le point de départ de nombreuses et importantes applications.

Et, puisque c'est pour la guérison de la surdi-muté que M. Dussaud l'a patiemment combiné, nous commencerons par elle la rapide revue que nous allons faire de ses principaux emplois.

D'une observation physiologique, aujourd'hui bien assise, il résulte que « l'entrée en fonction d'un nerf ou d'un centre perceptif dépend non seulement de l'intensité, mais aussi de la nature de l'excitant. Pour un même nerf, pour un même centre nerveux, la forme de la douleur, ce que l'on pourrait appeler la *qualité* de la douleur », ou simplement de l'impression, « varie suivant que l'excitation du nerf a lieu par pincement mécanique, brûlure ou corrosion au moyen d'un acide » (1). Mais alors de ce que les bruits ordinaires et la voix humaine n'affectent pas tel sourd-muet, on ne saurait conclure à l'impossibilité de lui faire entendre des ondes sonores émises dans des conditions différentes.

(1) *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 30 décembre 1897, p. 1006.

Or le microphonographe, en permettant de produire des sons très variés, très faibles ou au contraire d'une grande intensité, met une gamme très riche à la disposition de qui voudra chercher par tâtonnements à impressionner l'oreille d'un sourd-muet.

Mais ce n'est pas tout; la physiologie nous apprend encore « qu'il suffit de provoquer le fonctionnement du centre cérébral perceptif des sons et celui de ses annexes pour susciter le fonctionnement d'un autre centre, celui de la mémoire auditive, et donner du même coup l'impulsion à l'influx nerveux, qui commande et règle l'admission des sons articulés » (1). Le microphone, en permettant de répéter indéfiniment, avec la même intensité, la même hauteur, le même timbre, le son qui aura impressionné le sujet, met l'opérateur dans les meilleures conditions voulues pour provoquer le fonctionnement corrélatif des deux centres en question. Donc ceux-ci, qui, en demeurant inactifs chez le sourd-muet, ne manqueraient pas de s'atrophier toujours davantage, vont peut-être, sous l'effet de la gymnastique à laquelle il s'agit de les soumettre, se régénérer et se reconstituer en partie. Ce ne serait pas la première fois que, suivant l'expression des physiologistes, la fonction aurait créé l'organe. Et l'on comprend de quelle utilité serait la chose pour compléter la méthode du *parler sur les lèvres* aujourd'hui employée pour l'éducation des sourds-muets.

Or l'expérience a commencé de prouver la légitimité de ces déductions. Plusieurs appareils ont été essayés à l'Institution nationale des sourds-muets, à Paris, sous la direction de M. Laborde, membre de l'Académie de médecine, et ont donné des résultats très encourageants. M. le Dr Gellé, médecin-auriste à la Salpêtrière, a aussi fait des expériences, notamment sur un enfant de trois ans et demi. Dès la quatrième séance les sons furent perçus et les intervalles de silence nettement distingués. Le mot *papa*, prononcé d'abord d'une voix sourde et rauque par

(1) *Loc. cit.*, p. 1005.

le sujet, sortit large et bien timbré, après qu'on l'eût en plusieurs leçons répété, avec le mordant, les nuances graduées, les *forte*, les *piano* qui exercent l'appareil auditif, l'assouplissent et sollicitent l'attention du sourd.

Le microphonographe semble devoir être un auxiliaire précieux pour la guérison de la surdi-mutité.

Il peut, en tout cas, être utilisé, pour des auditions collectives d'une ampleur vraiment extraordinaire.

M. Dussaud estime, en effet, que les sons d'un microphonographe peuvent être distribués concurremment à 200 téléphones, et qu'en munissant chacun de ces derniers d'un grand cornet parlant assez haut pour être entendu de cent personnes occupant la même pièce, on peut d'un seul coup transmettre la parole à vingt mille de ses semblables. Même en admettant que le calcul soit empreint de quelque exagération, souhaitons que seule la bonne parole soit ainsi semée à tous les vents.

Plus discrète, et aussi plus pratique, nous paraît être cette application, qui a déjà reçu, sous le nom de *télémicrophonographe*, un commencement d'exécution plein de promesses, et qui consiste à utiliser le mouvement de la membrane du téléphone récepteur pour inscrire le message sur le rouleau de cire d'un phonographe disposé tout exprès. L'appareil ainsi combiné a le double avantage de recevoir le message en l'absence de son destinataire, auquel il le répètera fidèlement au retour, et d'en garder indéfiniment trace pour faire foi en cas de besoin. Et ainsi disparaît la seule infériorité que le téléphone présentât vis-à-vis du télégraphe. Le système a été essayé, le 6 octobre 1897, devant le Ministre des postes et télégraphes, et établi, le 21 novembre de la même année, entre Paris et Lille : les 250 kilomètres, qui séparent ces deux villes, n'ont pas nui au bon fonctionnement du télémicrophonographe, qui semble appelé à entrer définitivement dans nos mœurs.

Il y sera suivi de près par le *cinémicrophonographe*, combinaison du microphonographe avec le cinématographe : le premier nous fera entendre les paroles et les chants des auteurs, dont le second nous montrera les

mouvements concomitants. Il ne manquera plus pour réaliser parfaitement la conformité, déjà depuis quelque temps escomptée, entre la scène vécue et sa reproduction artificielle, que la coloration de l'image. Mais si la photographie des couleurs est depuis assez longtemps réalisée, la longueur de la pose, qui est encore nécessaire, est incompatible avec la prise rapide des photographies successives que nécessite le cinématographe. Faisons à la science crédit de quelques années. Elle ne trompera pas notre attente.

Le cinémicrophonographe, que préparent pour l'Exposition de la Compagnie Générale Transatlantique, en 1900, MM. Dussaud, Berthon, administrateur de la Société industrielle des téléphones, et Jaubert, inventeur d'un microphone très précis, modifié de celui de Hughes, se compose d'un cinématographe, dont l'arbre mù par un moteur électrique d'un cheval environ, commandera douze microphonographes. Il représentera, dans leur entière complexité, les principaux tableaux dont les grands navires sont le théâtre.

A côté de ces applications, qui sont comme l'illustration grandiose du microphonographe, il en est beaucoup d'autres, moins topiques, mais tout aussi intéressantes, sur lesquelles nous n'avons pas le temps d'insister.

Avec lui on peut saisir au vol et figer sur la cire les détails de l'auscultation médicale, les changements de rythme produits dans un cœur par l'émotion dont il est le siège.

On pourra aussi percevoir dans la nature bien d'autres bruits infinitésimaux. M. Jaubert a déjà cherché à surprendre le rythme de la marche de plusieurs insectes ; il a trouvé que cette marche est caractérisée par des cadences bizarres et variées, mais qui, dans leur variété même, ne sont pas dénuées d'une certaine constance. Qui sait, ajoute le chroniqueur auquel nous empruntons ces détails, si, dans les interminables défilés dont nous sommes les témoins étonnés, les fourmis n'observent pas une cadence analogue à celle de notre pas militaire ?

Nous n'essaierons pas de trancher la question et termi-

nerons ici cet article, certain d'en avoir assez dit pour prouver que le phonographe était susceptible de devenir aussi utile qu'il est ingénieux.



# LES PLANTES ET LA SANTÉ

PAR

**M. le docteur BARRAL,**

membre résidant.

---

La médecine, de tout temps, a cherché autour d'elle, dans la nature, les moyens de guérir. Elle s'est adressée d'abord au règne minéral, et l'on connaît l'efficacité du mercure, du soufre, de l'iode et de tant d'autres corps chimiques qu'elle emploie utilement. Parmi eux, il faut surtout citer la houille : les chimistes en ont tiré de nombreux produits dont les uns servent à l'industrie, les autres à la médecine, soit comme antiseptiques, soit comme anesthésiques.

Elle s'est adressée aussi au règne animal. Depuis Jenner, avec Pasteur, elle utilise les vaccins animaux pour la cure des maladies. Des recherches récentes ont démontré que le venin de certains animaux pouvait être combattu par le sang, le sérum extrait des mêmes animaux. La médecine populaire avait le pressentiment de ces faits. Était-on piqué par un scorpion, mordu par un serpent, les bonnes femmes recommandaient l'application, sur la plaie, du corps même du délit, bien écrasé, pour que les humeurs (le sérum, le sang) puissent se mettre en contact intime avec les tissus envenimés.

Avant le règne minéral et le règne animal, la médecine avait eu recours au règne végétal. Dans l'étude de son influence sur la santé, on doit envisager l'action générale des plantes, puis l'action particulière, propre à chaque espèce, à chaque variété.

L'action générale elle-même diffère essentiellement suivant qu'on examine la racine, la feuille, la fleur.

La racine assainit le sol; elle le draine, elle l'aère; elle vit, donc elle brûle les matériaux, et ces combustions, si elles appauvrissent le sol, le purifient. N'allons pas loin : en Camargue ! Les fièvres autrefois sévissaient de façon cruelle; on a bouleversé le terrain, planté : l'état sanitaire est meilleur. Certes, il faut tenir compte de l'assèchement du sol, de la culture elle-même. Mais dans le résultat sanitaire obtenu, il ne faut pas oublier le rôle des racines : elles font beaucoup pour l'hygiène.

Plus encore feront les feuilles ! Tout ce qui vit, l'homme, l'animal, la plante elle-même, respire : donc fixe l'oxygène, dégage l'acide carbonique. L'oxygène nécessaire à la respiration est pris dans l'air ambiant; mais l'acide carbonique dégagé aurait bientôt vicié cet air si, à côté, ne se produisait pas une action chimique et vitale de sens inverse. C'est à la plante qu'est dévolu ce rôle.

A côté de son acte respiratoire commun à tout être vivant, il existe en elle une action bien autrement puissante : les feuilles vertes, en activité, dégagent de l'oxygène, fixent et réduisent l'acide carbonique. Qui produit ce miracle ? C'est la chlorophylle, cette substance qui tapisse les feuilles et les colore. Sous l'influence des rayons du soleil, elle réduit l'air atmosphérique, lui prend son acide carbonique, metant en liberté l'oxygène.

Mais le soleil se cache; la nuit vient; l'action de la chlorophylle cesse. La plante reprend l'acte respiratoire commun à tout être vivant : dégagement d'acide carbonique, fixation d'oxygène.

La médecine a cherché à utiliser la fonction chlorophyllienne au profit de l'homme malade. Elle ne peut rien dans les maladies aiguës, les maladies fébriles : là, on veut le repos absolu, le repos de la vision; pas de soleil, pas d'action végétale utile.

Dans les maladies chroniques, les maladies de la nutrition, les plantes peuvent rendre de réels services. Dans la chambre du malade placez des plantes vertes, araucarias, ricins, palmiers. Le premier effet produit est un effet

moral : le malade est réconforté par la vue de ces plantes dont il est privé par son séjour à la chambre. Vous les lui donnez, et lui donnez en même temps un peu de sécurité, un peu d'espérance.

De plus, si la chambre est largement ensoleillée, l'air qu'il respire sera purifié, assaini. Mais si le temps est sombre, gardez-vous de placer ces plantes auprès de lui. La nuit venant, retirez-les pour qu'elles ne soient pas plus nuisibles qu'utiles.

Plus grande encore est l'action des plantes, des arbres, sur le malade qui peut sortir de la chambre. On parle beaucoup, aujourd'hui, des *sanatoria*. Ils agissent surtout par l'air pur que respirent les malades. Cet air peut être purifié par le froid (qui agit aussi en ralentissant les combustions) : il l'est aussi par les arbres dont on choisit les espèces toujours vertes. Si j'avais un malade à diriger dans ce sens, je lui choisirais une maison dans un climat sec, à mi-hauteur d'un côteau. Pas d'arbres au dessus : le grand air, le grand soleil. Au-dessous de la maison et à proximité, un bois de pins ou de sapins, où le malade, au grand soleil, pourrait aller respirer la santé.

Je place le bois de sapins au-dessous de la maison pour une raison que vous allez comprendre : mettez-le au-dessus, l'oxygène se dégagera et montera purifier les couches supérieures de l'atmosphère sans bénéfice pour le malade ; l'acide carbonique descendra et viendra vicier l'air de la maison. Au-dessous, au contraire, tout est bénéfique pour la santé : joignez-y l'action tonique et balsamique des pins et des sapins ; ne pensez-vous pas que ce séjour améliorera l'état de notre malade ?

Poursuivons cette étude générale ; des feuilles passons aux fleurs : la médecine en tire encore parti. Si les plantes vertes agissent sur l'état moral ou mental des malades, combien plus peut-on le dire des fleurs !

Récemment, on a imaginé de traiter les maladies nerveuses par les couleurs. et la couleur bleue a paru celle qui a le plus heureusement agi sur ces maladies. Il y a peu de fleurs bleues : mais qu'elle soit blanche, ou rose, ou violette, la fleur peut agir et agit sur l'état d'esprit des malades.



Mais, n'est-elle pas dangereuse? L'action de la fleur sur l'air ambiant n'est pas la même que l'action des feuilles. Elle brûle l'oxygène et dégage l'acide carbonique; cette action comburante a été démontrée expérimentalement. On cite une plante de la famille des aroïdées qui, à la floraison, enfermée dans un récipient d'expérience, élevait la température de près de 20°. Cette combustion s'opère au dépens de l'oxygène de l'air: celui-ci se sature d'acide carbonique, et non pas d'une façon intermittente comme pour les feuilles, mais jour et nuit, à l'ombre comme au soleil.

L'expérience que je viens de citer s'applique à des faits exceptionnels. L'action réductrice des fleurs est faible: elles prennent peu d'oxygène, dégagent peu d'acide carbonique. Du reste, on s'est beaucoup exagéré le danger de ce gaz. Dans la plupart des empoisonnements signalés et parmi ceux-ci l'empoisonnement par le charbon, par les poêles, ce n'est pas l'acide carbonique qui tue, c'est l'oxyde de carbone: une quantité infinitésimale de ce gaz suffit pour amener la mort. Pour produire le même effet, avec l'acide carbonique, il en faudrait des quantités bien supérieures: et ce n'est pas la fleur, pas même un bouquet de fleurs (à moins de les amonceler en quantités énormes dans un espace restreint) qui fournira ces quantités.

Donc, la fleur, par l'acide carbonique qu'elle exhale, peut, très légèrement, vicier l'air, mais cette impureté ne suffit pas à créer un danger. Et cependant on a signalé des accidents graves. Il s'agit de savoir pourquoi!

Le type de cet empoisonnement est celui que produisent les fleurs du mancenillier. Tout voyageur qui s'endort sous cet arbre, à l'air libre cependant, est en danger de mort.

Est-ce la fleur qui est en cause? Beaucoup en doutent. Le mancenillier croit dans des régions où les conditions telluriques sont déplorable. Et comme les accidents éclatent à l'air libre, ne serait-ce pas cet air qui produirait ces accidents, amenant la mort par la malaria ou toute autre fièvre paludéenne? Certes il faut tenir compte de cette hypothèse; mais il y a autre chose: la fleur peut être nuisible par elle-même, nuisible par son parfum!

Il y a, dans l'organisme humain, des nerfs spéciaux qui ne servent ni au mouvement, ni à la sensibilité. Ils sont proposés au bon fonctionnement des organes vitaux, les appareils circulatoire, respiratoire, digestif : ils régissent le système nerveux lui même.

Une action irritante portant sur ces nerfs peut aller jusqu'à arrêter le fonctionnement du cœur, du cerveau, du bulbe (et ici c'est la mort). Ce sont les nerfs inhibiteurs. La même action, se produisant sur les autres organes, cause des troubles circulaires capables d'amener de graves désordres : ce sont les nerfs vaso-dilatateurs ou vaso-constricteurs. On sait qu'une émotion morale violente produit, notamment sur les organes abdominaux, des effets déplorable, que ces émotions ont pu causer la mort. Les fleurs peuvent produire des effets analogues.

Il est bien évident que, chez la majorité des individus, leur action est nulle. Chez d'autres, elle est minime. Mais dans d'autres cas, et c'est alors qu'on a signalé des accidents, la fleur est nuisible.

Dans un premier ordre d'idées, on a signalé l'action pernicieuse des fleurs sur la phonation : chez une jeune femme, un bouquet de fleurs odorantes produisait l'aphonie. Dans un autre cas, c'est la tubéreuse, ici la rose, là la fleur d'oranger ou la violette de Parme qui font perdre la voix. On cite des cas où le parfum de la rose produisait une congestion pulmonaire intense et faisant craindre une issue fatale.

Pour expliquer ces faits, on a incriminé le nervosisme exagéré, l'imagination, l'auto-suggestion. Et on cite le cas d'une dame à qui l'odeur des roses donnait de violentes attaques d'asthme. Elle consulte son médecin qui, croyant à des accidents nerveux, la prie de revenir. Elle entre chez le docteur : celui ci s'avance vers sa malade, découvre une rose qu'il tenait cachée ; — violente attaque d'asthme. — La rose était artificielle !

Non ! Il y a autre chose que l'imagination, que l'auto-suggestion ! J'ai vu des malades, un entre autres, à qui il suffit d'une goutte d'huile de lin, d'une parcelle de farine de lin, pour qu'éclatent des accidents terrifiants

d'asphyxie : si l'action nocive persistait, la mort serait fatale.

Ce qui se produit ici est de même ordre pathogénique que la fièvre des foins, la fièvre des roses et de beaucoup d'autres substances que quelques organismes peuvent avoir comme ennemis particuliers. Je suis sûr que si on cherchait la cause de beaucoup d'asthmes, on la trouverait dans les conditions de milieu où vit le malade. Et la preuve c'est que, souvent, en le déplaçant, on voit la maladie s'atténuer et parfois disparaître.

Après avoir étudié l'action générale des plantes, nous devons nous occuper de l'usage que la médecine en a fait. Notre pays est riche en plantes utiles à la santé. Il ne l'a pas toujours été. Pendant la longue période de formation de la France, les guerres, les invasions bouleversèrent le sol et furent désastreuses pour la culture. D'ailleurs, la médecine n'existait pas ou peu. Quelques moines plus instruits parcouraient les principaux châteaux ou venaient à la cour pour soigner les malades. Charlemagne s'inquiéta de la pénurie des moyens médicaux. Il envoya partout des émissaires chargés de recommander la culture et l'emploi des plantes qui devaient servir à guérir. Il prescrivit ainsi l'emploi de vingt-huit espèces.

L'aigremoine bouillie dans l'eau sucrée était employée en gargarisme contre les angines : grâce au tannin qu'elle contient, elle arrêtait les hémorrhagies. Elle était aussi vermifuge et aujourd'hui encore les cosaques l'emploient contre les vers du bétail.

La bardane, herbe aux rächeux, guérissait les teigneux : comme amer et sudorifique elle agissait dans le rhumatisme.

La bétoine donnait une poudre sternutatoire : une de ses variétés, la bétoine des montagnes, n'est autre que l'arnica, le vulnéraire populaire.

L'épurga, par sa racine et son écorce, purgeait ; par ses feuilles elle servait de révulsif.

La guimauve était un émollient que nous avons conservé.

On employait l'hellébore contre la folie, la magie ;

c'était aussi un purgatif mais peu recommandable. Aujourd'hui, on en fait un grand commerce, même à Nîmes, pour un tout autre usage. Les Anglais l'emploient dans leurs vaisseaux ou dans les écuries, pour les désinfecter et détruire les insectes nuisibles.

La joubarbe pilée avec du lait de femme, ou attachée en cataplasmes à la plante des pieds, guérissait les maladies aiguës.

On recommandait l'oignon du lis blanc, les feuilles de mauves, en cataplasmes contre les panaris.

L'hysope est restée dans le traitement des rhumes.

On employait la menthe comme stimulant et digestif, ainsi que le romarin et la sauge dont le vin sert encore contre les sueurs nocturnes, puis la tanaïsie comme vermifuge.

Je passe rapidement sur l'asaret, le basilic, la cataire, le glaïeul, la matricaire, la sclarée, la ruc, la sabine, et la mentastre, plantes dont quelques-unes sont encore employées de nos jours.

Servirent-elles à la médecine ? Nul doute dans les deux siècles qui suivirent. Mais après, de grandes épidémies frappèrent le pays. Ce furent, au XIII<sup>e</sup> siècle, les graves maladies de peau, avec, comme couronnement, la lèpre ! Puis les maladies nerveuses du XIV<sup>e</sup> siècle. Il fallait à ces maladies des remèdes plus puissants que les plantes de Charlemagne !

La médecine, qui se formait, n'osait rien, laissait faire.

Et cependant le remède était là ! Il était dans les ruines du château, dans le fond le plus sombre des bois, là où rien ne poussait si ce n'est l'herbe dangereuse, mais aussi l'herbe utile : je veux dire les solanées !

Quelle famille singulière et quels grands services elle rend !

En remontant de l'action calmante, consolante suivant l'expression de Michelet, à l'action plus violente et souvent vénéneuse, nous trouvons d'abord la molène, le bouillon-blanc, si répandu dans nos campagnes. On l'employait contre les rhumes : on écrasait ses feuilles et c'était un doux cataplasme pour les ulcères légers. A un

degré plus élevé on a la douce-amère, au goût d'abord doux puis amer, qui servait de calmant et de dépuratif. Plus haut, la morelle noire, émolliente aussi et sédative et narcotique.

Avançons d'un degré : c'est le datura, la stramoine, narcotique, antispasmodique, dont on emploie, aujourd'hui, la feuille en fumigation pour calmer la dyspnée des asthmatiques. Puis la jusquiame, poison violent, mais dont l'emploi judicieux constitue un puissant émollient : un *cataplasme sédatif qui résout, détend, endort la douleur*.

Enfin, au sommet, la belladone, la plante calmante de la peau, calmante aussi du système nerveux, des convulsions.

Ces plantes qu'on n'osait employer, ce fut la bonne femme, la sorcière, plus tard le berger qui les révélèrent et s'en servirent, d'abord avec tâtonnements, puis avec plus d'audace et dédaigneux du danger.

Car toutes ces espèces sont dangereuses, peuvent amener des accidents graves, mortels. Et, ce qu'il y a de plus singulier encore, dans cette famille, à côté de ces espèces si puissantes en bien comme en mal, on en trouve d'autres inoffensives.

Il y a, en effet, dans le groupe des solanées, des aliments, des condiments : la tomate, l'aubergine, la pomme de terre. Celle-ci surtout paraît inoffensive ! Méfiez-vous ; la pomme de terre peut devenir dangereuse : à l'époque de la germination des tubercules, il s'y produit de la solanine en quantité suffisante pour amener des accidents graves, même mortels. A ce moment, la pomme de terre est la vraie sœur de la belladone.

Dans les siècles qui suivirent, les plantes furent souvent employées pour guérir les malades.

Elles le furent d'abord d'une façon empirique : trouvait-on une analogie, une ressemblance entre une plante et les symptômes d'une maladie, sur le champ on employait l'une pour guérir l'autre.

La saxifrage, dont les bourgeons souterrains charnus affectent une forme granuleuse, fut employée contre la gravelle.

On réservait la pariétaire aux calculeux, parce qu'elle croit entre les pierres et les brise pour végéter.

La scabieuse guérissait la gale parce que les écailles de l'involucre et les paillettes du réceptacle imitent les croûtes galeuses.

Le chardon-marie, qui porte sur ses feuilles de belles tâches blanches, les devait à des gouttes de lait tombées du sein de la Vierge et guérissait les abcès du sein.

L'empirisme employait aussi certaines plantes pour la cure des affections hépatiques, par une similitude de couleurs : la patience, l'épine-vinette, la carotte — (celle-ci encore le triomphe de l'art culinaire à Vichy) — devaient guérir la jaunisse !

A côté de cette médication imaginative et toute de suggestion, peu à peu l'instinct populaire se développait. Dans les campagnes surtout, on s'occupait des plantes, on les groupait, d'une façon inconsciente sans doute, mais il s'agissait presque d'une méthode scientifique.

On savait qu'il y avait des plantes émollientes : la mauve, la buglosse, la cynoglosse ; celle-ci, inoffensive par elle-même, a donné son nom à des pilules dont on doit se méfier : elles contiennent de l'opium.

A côté d'elle la verveine, presque aussi sacrée pour les druides que le gui, philtre miraculeux, guérissait tout.

Au plantain, on prenait ses feuilles, ses semences pour combattre l'inflammation ? Aujourd'hui encore les graines du plantain psyllium atténuent l'irritation intestinale, macérées comme les graines de lin.

Le tussilage, fausse héliotrope d'hiver, servait contre la toux, comme le gruau en décoction. Avec l'orge, avec le riz, on obtenait d'excellents cataplasmes.

La bourrache a été tour à tour employée comme calmant, expectorant, sudorifique. Elle est plutôt diurétique, par la quantité notable de sel de nitre qu'elle contient, comme la pariétaire, le chiendent, la racine de petit houx, la capillaire, la baie du genévrier, l'uva ursi ou busserolle.

A ce propos, on raconte que Louis XIV étant malade, un empirique offrit de le guérir avec la tisane royale : c'était

une décoction de chiendent additionnée de pissenlit. Louis XIV ne guérit pas !

On employait aussi les plantes sudorifiques, les plantes purgatives.

Il faut remarquer que le bon sens populaire frappait juste dans ses choix. Aujourd'hui, tout l'effort thérapeutique tend à éliminer les microbes ou leurs sécrétions par la peau, l'intestin, le rein. Au mot « microbe » près, avec des moyens moins puissants, c'était ce qu'on cherchait autrefois.

La fleur de sureau, la scabieuse, étaient les espèces sudorifiques les plus employées. On donnait aussi le tilleul. Toutes ces plantes, en tisane, agissent surtout par la quantité d'eau ingérée et non par un principe spécial. Le tilleul est plutôt une espèce antispasmodique, comme la mélisse, l'origan, la valériane.

Comme purgatifs, citons la casse, le séné que leurs qualités et un proverbe fameux ont immortalisés. La manne que l'on extrait d'une variété de frêne, le ricin, la racine de pigamon jaunâtre appelée rhubarbe des pauvres, la racine de parisette (étrangle-loup), le fusain dont l'écorce, les feuilles, les baies purgent, mais quelquefois trop violemment, l'écorce de l'aune noir ou nerprun, la racine de l'épurga, et la racine de l'iris des marais. Une de ses congénères, l'iris de Florence, sert, par sa racine desséchée, à calmer la dentition des enfants.

J'allais oublier la rhubarbe officinale ; on la cultive en France, mais il y a peu de temps qu'on possède la véritable espèce. Les chinois la considéraient comme plante sacrée, ou plutôt la défendaient contre l'étranger, pour le grand profit qu'ils en tiraient. On l'apportait du fond de la Chine ou du Thibet, à dos d'homme, sous forme de placards enfilés dans des cordes, assez semblables, quoique plus petits, aux plaques de liège qui servent aux enfants à apprendre à nager. Depuis 1869 l'excellente variété de Chine a été importée en France ; on l'y cultive ; on peut ainsi éviter, dans une certaine mesure, les falsifications : la principale consistait à donner à sa place la racine du rhapontic qui lui ressemble et qu'on cultive

dans la Russie Orientale. Ajoutons que c'est une superbe plante de jardin, et qu'on fait une compote délicieuse avec les tiges de la plante.

La violette, dont les fleurs ont un parfum si doux, est employée en médecine. Sèches, ses fleurs calment la toux ; fraîches et en décoction ou en sirop, elles sont légèrement laxatives ; une pincée de poudre de sa racine est un vomitif efficace. La médecine populaire employait aussi, à cet usage, deux ou trois baies de lierre terrestre ; il vaut mieux délaissier ces moyens et s'en tenir à l'ipéca.

Contre les affections des voies respiratoires, on se sert de la fleur de souci des champs, de la capillaire de Montpellier, du lichen. Un remède très utile dans les altérations de la voix, c'est le vélar ou érysimum, l'herbe aux chantres qu'on emploie en tisanes ou en sirop.

Il faut citer aussi les plantes rafraichissantes : les baies du groseillier, le jus des feuilles de surelle, le suc des baies d'épine-vinette, et d'airelle myrtille, le jus de cerises.

Quelques plantes stimulent la circulation : l'absinthe, l'armoise, le fenouil, la cochléaria et le raifort qui sont aussi antiscorbutiques comme le cresson, la camomille.

D'autres sont toniques, mais aussi astringentes : les baies de cornouiller, le cassis, la tormentille, la sarriette, le prunellier, la ronce bleue.

Astringentes aussi la feuille de noyer, l'écorce de l'aune ou du chêne. De toutes ces substances, la plus efficace est la noix de galle : c'est une excroissance produite sur la feuille d'un chêne par la piqure d'une mouche (cynips gallæ) ; elle sert dans les hémorrhagies, comme la tisane d'orties, la grande consoude et l'ergot du seigle.

Pour le pansement des plaies, en dehors de l'arnica, du vulnéraire, on doit recommander surtout le millepertuis. Cette plante qui fleurit en mai et juin, macrée dans l'huile (huile rouge des campagnes), est le meilleur remède à employer contre les blessures, bien entendu si l'on n'a pas à sa disposition des médicaments plus actifs.

Je passe rapidement sur les plantes dites réfrigérantes, le gui, le nénuphar blanc, le caille-lait, le jasmin, pour arriver aux espèces narcotiques.



De toutes, les papavéracées ont le plus d'importance. Comme pour les solanées, il y a toute une gamme, allant du simple au composé.

C'est d'abord le coquelicot. l'ornement de nos champs, dont les fleurs en infusion calment la toux, la douleur, l'insomnie. A un degré plus élevé, c'est le pavot dont les capsules sont sédatives et narcotiques. Enfin l'opium qu'on extrait, par incisions, des capsules du papaver officinalis.

Le plus réputé est l'opium d'Yerli ou de Constantino-ple : il est dans le commerce sous forme de pains, assez semblables, en petit, à un pain de munition. De Chine, d'Egypte, on l'envoie sous forme de bâtons. En France, on le cultive surtout près de Clermont-Ferrand. L'opium indigène est un bon produit. moins riche en morphine que l'opium des pays plus chauds.

Après les papavéracées citons une renonculacée, l'aconit, tue-loup bleu, calmant la fièvre par une action spéciale sur le système nerveux. On le donne aussi pour pousser à la sueur : il faut s'en tenir à des doses modérées ; à dose forte, c'est un stupéfiant énergique.

La ciguë est aussi une plante narcotique. On en connaît deux espèces : la grande, la petite ciguë. Je dois insister sur cette plante et signaler une confusion malheureusement trop fréquente : on prend souvent la ciguë pour du persil ou du cerfeuil ; cette erreur peut être mortelle ; voici quelques moyens de l'éviter.

La grande ciguë en diffère par son odeur fétide, par sa tige haute et robuste, tâchetée de roux, de noir ou de pourpre, par ses feuilles d'un vert sombre, ses petites fleurs blanches.

Le persil se distingue de la petite ciguë par son odeur aromatique agréable, par ses feuilles d'un beau vert clair au lieu du vert foncé bleuâtre, par des feuilles inférieures deux fois ailées et non trois fois comme celles de la ciguë.

Les qualités distinctives du cerfeuil sont une involu-  
celle double, des semences allongées au lieu d'être globuleuses, des feuilles trois fois ailées comme celles de la ciguë, mais courtes, larges, tandis que celles ci sont aiguës, incisées.

Si la ciguë peut produire des accidents, ils sont bien plus fréquents avec les champignons.

De ceux-ci, les uns sont comestibles, les autres sont vénéneux. Il est parfois difficile de les distinguer. La confusion est surtout fréquente entre l'oronge et la fausse oronge.

La première a son pédicule jaunâtre ; les feuilletés situés sous le chapeau sont de même couleur ; le chapeau présente une surface lisse, de couleur orangée.

La fausse oronge a une couleur plus éclatante, écarlate ; la surface est légèrement visqueuse et souvent parsemée de tâches blanches. Le pied et les feuilletés sont blancs.

Quelques caractères généraux peuvent servir à distinguer les espèces comestibles des espèces dangereuses.

La couleur varie : le bolet a une couleur marron ; ses congénères dangereux ont une couleur livide ou violacée.

La section du champignon comestible est nette ; exposée à l'air, sa couleur ne varie pas. Elle varie pour le champignon vénéneux et devient noirâtre ou livide : sa chair du reste est plus visqueuse et donne issue, par pression, à un suc laiteux.

L'odeur, l'âge du champignon, le lieu où on l'a cueilli, sont aussi à considérer ; s'il y a le moindre doute, il faut le rejeter. On croit, par l'ébullition prolongée dans l'eau vinaigrée, plusieurs fois renouvelée, conjurer les accidents. On les atténue, mais, si l'espèce est très vénéneuse, ils éclatent quand même.

Il reste encore quelques plantes à signaler rapidement. Les plantes fébrifuges, parmi lesquelles l'écorce des quinquinas, les feuilles et les sommités fleuries de la germandrée (petit chêne), les feuilles du houx commun, la petite et la grande centaurée, l'écorce de saule blanc.

Les plantes vermifuges, la fougère mâle, la tanaisie, le fumeterre, l'algue désignée sous le nom de mousse de corse ou de mer, le semen-contra.

Les plantes absorbantes, le lycoperdon, le lycopode dont la poudre assure la propreté des bûches

Les plantes rubéfiantes, la renouée, la moutarde blan-

che, l'anémone, la clématite, ou herbe aux gueux qui profitaient de ses propriétés pour créer des ulcères attirant la pitié.

Avec des omissions, les unes volontaires, d'autres involontaires, voilà ce que la médecine a fait des plantes, dans le passé.

Aujourd'hui, elle n'abandonne pas les tisanes dont on a tant médité : bon moyen tout au moins d'administrer de l'eau stérilisée par l'ébullition. Mais elle met surtout sa confiance dans les teintures éthérées ou alcooliques, les extraits de plantes sèches ou fraîches.

Disons même que l'avenir paraît appartenir aux alcaloïdes : ce sont les principes immédiats de la plante, qui combinés avec les acides forment des sels pouvant régulièrement cristalliser. De l'opium, je vous citerai le phosphate de codéine, l'acétate, le sulfate, le chlorhydrate de morphine, — de la belladone, le sulfate d'atropine, — du jaborandi, le nitrate de pilocarpine. Du genêt, le sulfate de spartéine qui est avec la digitale, le muguet des vallées, le strophanthus, l'adonis-vernalis, un des meilleurs médicaments cardiaques. Je pourrais en citer bien d'autres : mais ce serait dépasser le sujet. Il me suffira de dire, en terminant, que les alcaloïdes sont doués d'une puissance toxique telle qu'il faut en réserver le maniement au médecin. A son défaut, servez-vous des plantes, mais bornez-vous à leurs infusions, leurs décoctions, leurs macérations.

---

# LES CRIÉES D'ARAMON

Texte en langue d'oc de 1522 (1523)

PUBLIÉ PAR

**M. E. BONDURAND,**

membre résidant.

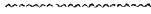
---

## AVANT-PROPOS

Les criées d'Aramon (Arch. com. d'Aramon, FF. 7) renferment 53 articles. Ce sont des prescriptions de police rurale, principalement. Eviter les dommages aux récoltes, aux oseraies, aux digues protégeant le territoire contre les inondations du Rhône, aux canaux permettant l'écoulement des eaux, indispensable à la culture, enfin sauvegarder la santé publique par quelques règles très élémentaires d'hygiène, voilà le but modeste de ces criées.

Pour les habitants d'Aramon de 1523, l'intérêt de ce règlement était tout entier dans le fond de ses dispositions. Pour nous, le point de vue a complètement changé, et le fond des articles est devenu l'accessoire. C'est la forme qui nous importe le plus, c'est la langue dans laquelle ce texte est rédigé, la langue d'oc. Nous avons là un monument qui nous fait connaître exactement l'état de la langue populaire à Aramon dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle est déjà corrompue par le voisinage du français, que commençaient à parler les nobles et les

bourgeois. Mais le patois de nos jours l'est bien davantage. Tandis qu'il a perdu tout caractère et n'est plus que du mauvais français, presque douloureux à entendre pour des oreilles philologiques, la langue de nos criées a conservé une bonne part de la primitive physionomie provençale. Saluons la donc comme quelque chose de disparu sans retour, où s'est fixée une saveur archaïque et naïve, exprimant un moment de notre pays.



## TEXTE EN LANGUE D'OC

---

**Proclamacions annuallos** de l'an mil V<sup>e</sup> et XXII et lo XVIII<sup>e</sup> jourt de fevrier per comget de mossenhor le vigier de la ville d'Aramon, à la requeste de messers le[s] sindics de la dita villo discretes homes Anthoni Saussinos et Guilhaumes Millon, an la deliberacion de lur consel.

Las callos proclamacions sont proclamades per ung sergent à vou[e]s de trompeto per lous luocs acostumats, las qualles proclamacions, bans et penos, sont en libertat, toustz lous ans, les sendics de lad. ville, en la deliberation de lur consel, de metre, et aquellos aumentar ho diminuyr anci que hon lur semble. per la conservacion des fruyts, et tout enssym que es de bonne costume ancienne, et ausy en conservant la libertat que les sendiczs an. aveques lur consel. de prolongar ho dimynuyr lo temps ho termine que meton en tout et per toustz les articles que s'en segon.

[I]

Et premierament que neguno persoune, de qual estat ho comdicion que sie, non ausse ne presume de metre ny fayre pasturgar son bestiary gros ny menut per lous blas et terros cemenades en tout lo terretori, aquo sur la penno, per bestio grosso come bovino, rousatino, mullatino et assenino que seran trobados fassen daumage al dis blas ho terres cemenades, payaran chascuno fes, et per chascune bestio, de jourt VI deniers, et la nuech le double.

[II]

Item, per troupeul d'aver menut (1), come(t) sont fedes,

(1) Bétail menu, brebis et moutons, pris collectivement. *Aver* richesse.

moutous ho capros, ho per escabot (1), payeran per chascune fes, de jourt, V sols, et la nuech lo double ; et au desout d'uf[n]g trenteniè, per bestio, I den.

[III]

Item, payaran que seran troubades auldis blas et ayros, per chascune bestio et chascune fes, III den. tourn.

[IV]

Item, des angnels ho cabris per scabot ou troupel, payeran per chascune fes III s., et au desout d'uf[n]g trentenier, per bestio, I den.

[V]

Item, per troupel de pors troubas en lous dis blas, ayros, fousigans (2), payeran chascune fes VI s. Et au desubz de vingt pors, per pors et per chascune fes, II den.

[VI]

Item, per pors que non saran baylas au porquiè en garda, quant seran trobachs ausdis blas, ayres, fassent daumage, payeran per chascun porc et chescune fes III s. Et parellement payera le verre (3) comme ung aultre porc quant fera daumage.

[VII]

Item, que negune persoune non ause menar negun bestiari grous arran (4) ne poutres (5) per lous blas, et aquo sur la penno, per chascune bestio et chascune fes, II s.

[VIII]

**Pratz.**

Item, que negune persoune non auze metre ny fayre

(1) Troupeau.

(2) Foussant, soulevant avec le nez.

(3) Verrat.

(4) De labour (de *arare*).

(5) Anes, bourriques.

metre negun bestiar ni grous ne menut en lous prats de las palluns ne de tout lo terretori et aquo de la peuto pal-lus, despueys le premier dimenche de caresme fins à Saynet Michel, et de la grande palun depuis led. dimenche fins à Sanct Andrieu, aquo sans comgiet des sendies, à pene, per bestio grosso bovine, rossatino, mullatino, assenino, per chescune fes. de jourt, XI den., et la nuech lo double ; reservat lo bestiar dau labour et que sara tassat (1) à ung chasqun per les sendichs quant le[s] fruis saran levas.

[IX]

Item, per troupel d'aver menut coume(t) sont fedes, moultous, capros. atroubas audis prats de las ditas pal-luns durant led. temps. payeran per chascune fes, III s.

[X]

Item, per tropel de pores que seran troubachs ausdis prachs, payeran per chascuno fes V s. Et au desout de vingt pores, per porc, II den.

Et au desut de ung trenteniè de fedes, moultous ho cabros, payeran I den.

Et ausy de las ferrages (2) payeran comme des prachs, quant les fruis hy seran.

[XI]

Item, que negune perssoune non ause metre negun bestiar de labour ne aultre en lasdites paluns depuis led. dimenche fins à Pasques sans conget des sendichs, et aquo sus la peno, per chascune bestio et chasune fes, III s.

[XII]

### Vignes.

Item, que negune persoune non ause metre ny fayre pasturgar en negun temps en las vignos de tout le terri-

(1) Taxé, assigné.

(2) Jardins potagers.



tori, negun bestiari gros ny menut, et quo sur la peno, per chascuno bestio grosse bouvine, rousatine, mullatine et assenino, et per chascunes, de jourt I s., et la nuech lo double.

[XIII]

Item, per troupel d'aver menut ho escabot atroubat en la[s] ditas vignnos, payeran per chascune fes, de jourt III s. et la nuech lo double. Et au desus d'ung trentenier, I d.

[XIV]

Item, que negune persoune non ause culhir malhous (1) en vignos d'aultruy sans conget d'aquellos de qui seran las vignos, et aquo sus la penno, per chascune fes, X s.

[XV]

**Olyviers.**

Item, que negune persoune non ausse metre ny fayre metre per pasturgar negune bestio hovine ny cabrino en negun temps audis olliviès de tout lou teretori, sy non les buous per laboura, a peno, per chascun buou ho vaquo, de jourt, I s., et la nuech lo double.

[XVI]

Item, per troupel de capbros atroubat en los olliviès, a pene per chascune fes. de jourt, X s. et la nuech lou double. Et au desout d'ung trentenier, per bestio que sera troubedo en troupel d'aver menut, I s., et las aultres, II d.

[XVII]

Item, que negune persoune non ause darabar, culhir ny coupar negun giech (2) al dis olliviès, a pene per chascune personne et per chasune fes, VII d.

(1) Boutures de vigne.

(2) Jet, rejeton.

[XVIII]

Item, que negune persoune non ause fayre manjar ne gastar negun jech audis oliviès en son bestiar gros ho menut, aquo sus la penno, per chascun giet que sera coungnut estre bon per lous estimayres à gardar au proffit et utilitat d'aquel que sera la poucecion ansinto daumagado, ce payera per chascun giet en aquel que aura res-sauput lo daumage, IIII den.

[XIX]

**Planssous.** (1)

Item, que negune presonc non ausse darabar ne ploumar en son bestiar ho aultrament neguns planssous ny aultres aubres, a pene, per chasquene persoune et chascune fes, II s.

[XX]

Item, que negune persoune non ause couppar lesd. planssous ne redortes (2) ho aultres aubres, a pene per chascune persoune et per chasune fes, I s.

[XXI]

**Vergantiere.** (3)

Item, que negune persoune non ause metre ny fayre [mètre] negun bestiar gros ne menut per pasturgar en la dite vergantiere, sus la peno, per chascune bestio grosso et per chascune fes, V s.

[XXII]

Item, per tropel d'aver menut come sont fedos, mol-tous et capros, ho per scabot, et per chascune fes, V s.

(1) Jeunes plants de saule.

(2) Osiers.

(3) Oseraie. Ms : *Vergantire*.

[XXIII]

**Levades. (1)**

Item, que negune persoune non ause fayre [passar] ny davalhar de las dites levades, synon auls passages acostumats, negun bestiari gros ny menut, aquo sus la peno, per bestio grossa et per chascune fes, I s., et à la reparacion de lasd. levados, per bestio grossa et per chascune fes, II jornades.

[XXIV]

Item, per tropel d'aver menut pasturgan ou traversan las dites levades. payeran par chascune fes V s. Et à la reparacion de lasd. levades payeran per troupelet ou per scabot et per chascune fes, II jornades. Et au desout d'ung trenteniè, per bestio, I den.

[XXV]

Item, que negune persoune non ause couper ny fayre derabar negun hoys vert ny assazounat (2) en lasd. levades et verguantiero, et aquo sur la peno, per chascune persoune et per chascune fes, II s. Et à la reparacion de lasd. levades, II jornades.

[XXVI]

Item, que negune persoune non ause fayre pasturgar ny labourar pres de lasd. levades synon fins auls termes, et aquo sur la peno, per chascune fes, V s. Et à la reparacion de lasd. levades payeran chascune fes II jornades. Escetat quant pasarien sus las martelicros. (3)

[XXVII]

Item, que negune persone non ause menar desus lasd.

(1) Chaussées, digues contre les inondations du Rhône.

(2) Poussé, en feuilles, de saison.

(3) Vannes.

levades negun bestiari que sie accoullat (1), et aquo sur la peno, per bestio grosso et per chascune fes, II s.

[XXVIII]

Item, que negune persono non ause menar ny trasar (2) negun arayre dau lon de las levades ; mays aion à pasar per lous camins et drayes de lasd. levades, et aquo sur la peno, per chascune fes, II s. Et à la reparacion de lasd. levades, per chascune fes, II jornadas. Reservat que las palus sejon plenos.

[XXIX]

**Bracieros.** (3)

Item, que negune persoune non ause pasturgar de lon de las bracieros, compre[n]t lo bort de dous passes, à peno, per chascune fes, et durant les fruyt, I s.

[XXX]

Item, que negune persoune non ause fayre traversar en son bestiari gros ny menut la braciero, et aquo sur la peno, per bestio grosso et per chascune fes. I s. Reservat lous passages dounats per lous sendis. Et à la reparacion de lasd. bracieros, per chascune fes et per chascune bestio, I jornada.

[XXXI]

Item, per tropel d'aver menut traversant lasd. bracieros. payeran chasque fes V s. Et à la reparacion de lasd. bracieros per chascune fes et chasque scabot, I jornada. Et au desus d'ung trenteniè, payeran per bestio I den.

(1) Bêtes accolées et par conséquent marchant de front. Pour ne pas dégrader la digue, elles devaient marcher a la file.

(2) Trainer la charrue, et par conséquent écorcher le sol de la digue.

(3) Fossés d'écoulement.

[XXXII]

**Jhesu Maria.**

Item, serran tengus les seguidors (1) trouban gens ho bestiari fasant daumage à lasd. levades et bracieros, aion à revelar à syre Fermin Guiraud, conservador de lasd., à cause de fayre pagar lesd. jornades quo serran degudos per entretenir lasd. reparacions. Aultrament l'acuso (2) des seguidors sera nullo.

[XXXIII]

Item, que negune persone non ause derrabar, copar ny culhir et emportar negun bosc vert ne assazounat du deves ordenat per les sendics et popular (3), que es depueys lo Termo (4), seguent lo camin d'Avignon, fins à las partides des Yssars (5), tirant vers Rouze (6), à peno, per chascune persoune et chascune fes, de V l.

[XXXIV]

Item, que negune persoune non ause lavar tripes ny fayre naysar cambre (7) desus la paliero (8) vi[e]lho, ny emportar peyros de lad. palhiero, aquo sus la penno, per chascune fes, V s.

[XXXV]

Item, que neguno persoune non ause neysar cambre en lo valat, aquo sur la peno et chascune fes, X s.

[XXXVI]

Item, que negune persoune non ause entremetre de

(1) Gardiens, surveillants.

(2) Accusation.

(3) Par les syndics et les habitants.

(4) Saint-Pierre-du-Termo.

(5) Les Issarts.

(6) Le Rhône.

(7) Rouir du chanvre.

(8) Palée, digue formée avec des pieux, chaussée.

fayre vendre neguno marchandiso à negune persoune, exetat que sie dau sieu propri. sans apelar les couretiès jurats (1) et deputats, et aquo sur la peno, per chascune fes, V s.

[XXXVII]

Item, que negune persoune non ause metr[e] fuocs en las garigos, per fayre daumage als oliviers, en tout lou terretori, aquo sur la peno, per chascune fes et chasqua fes, XI l.

[XXXVIII]

Item, que negune persoune non ause portar fuoc ny brases dau fornt ne d'autre part per la ville et borgades que non sieu cubertos et amorsades en aygrio (2), et aquo sur la penno, per chasquo fes, V s.

[XXXIX]

Item, que lous cassayres cassans hou prenens connilhs (3) en lo dit teretori, ayent intencion de los vendre, l'ayent à pourtar premierament en la plase per vendre, davant que en aultre part, et aquo sus la peno, per chasque fes, V s.

[XL]

Item. que les seguidors atroubant gens ho bestiari fassent daumage, dedins dous jours serran tengus de ho fayre asaber en aquel que aura rexaupt led. daumage, aultra-me[n]t l'acuso sera nullo.

[XLI]

Item. que nengun revendeire ny aultre non ause comprar ny fayre comprar neguno marchandiso en gros, que tout premierament lad. merchandise non aye istat en la plasso quatre houros, affin que les habitans s'en puesquon provesir, et aquo sus la peno, et per chascune fes, X s.

(1) Courtiers jurés.

(2) Couvertes et amorties par un grillage.

(3) Lapins

[XLII]

Item, que neguno persono, de calque estat que sic, non auze ny presume de rompre ho fayre ronpro las muralhos sive barris, ne gitar negunes ordures ny aygos enffectos ny courumpudes en toutes las muralhos de la vilho. et aquo sur la penno, per chasquo fes, V l.

[XLIII]

Item, que negune persoune non ause ny presume de g(u)itar per las carieros negun bestiari mort ne aultres ordures, mais los aient à portar en Roze, à pene, per chascune persoune, et per chascune fes. V s.

[XLIV]

Item, que negune persoune non ause traversar nengunes terres comenades en fassent camin novel, aquo sur la pena, et chascuno vegade, II s., synon que hy agust malvays camin que non pogesson passar, ho en anant, ho venef[n]t, visitant sas possessions, et getans ses fruyts(1), que non payeran que l'estimo; et las carretos lou double.

[XLV]

Item, que negun bestiari gros ny menut non ause traversar les valhats, sive filhollos de Domerguet, et aquo sur la penno, per bestio grosso et chasque fes, VI den.

[XLVI]

Item, per tropel d'aver menut payeran II s.

[XLVII]

**Le Plan.** (2)

Item, que neguno persoune, de qualque estat et condition que syc, non auze ny presume de metre en lo dit

(1) Ce membre de phrase est mal construit et se rapporte aux terres ensemencées dont la semence a levé.

(2) La plaine d'Aramon.

Plan negun bestiar gros ny menut, à cause de la deffenso des blas et terres semenades au dit Plan, que en depuyes la Levade Vi[e]lho en bas. Mays pouran passar et anar tout lo long de la Levade Vi[c]lho fins à la Bastide Vi[e]lho de laud. en tirant à Vaquieros, à peno, per bestio grosse ho poulins d'ung an, payeran per chascuno bestio et chascune fes, VIII den., exctat lo bestiar dau labor.

[XLVIII]

Item, per tropel d'aver menut atrou[bat] aud. Plan, payeran per chascune fes II l. mays pouran anar fins à Pont Trepis ; exctat lous angnels.

[XLIX]

Item, que neguno persoune, en son bestiar ne en carretos, non ause fayre camins per les prats, estant les fruis, à peno, per chascune fes, X s., exctat que aneson visitant ou gitant ces fruis de ses poccions, que non payeran que l'estimo.

[L]

Mays pouran passar per lous camins et passages dou-nats per les sendiges. So es d'entro lo vallhat de Ceris Martins fins à la Capouliero Mejane.

L'autre camin, à l'endrets dau Tranc en tirant au Clar.

L'autre camin es en tirant vers lo Moulon, et pasant vers lo prat de Lionnart Ymbe[r]t.

L'autre camin es vers lous planssous de monsenhor d'Aramon, tirant à la bantiero (1) de Cabrellos.

Les aultres camins, vers las capoulieros (2), premier au recoys (3) de.... tirant vers le.... de Cadays et de Nicoullau Bourdaud.

Le segont camin es vers lo prat de Joan Borgarel et tirant vers lou prat de mestre Jaques Jomquard.

(1) Enseigne, poteau indicateur.

(2) Filets à demeure.

(3) Tournant.



Le tiers camin es vers lou prat de Millitis et de Salladin, tirant à Vie Courte.

Et ausy lo camin desu lad<sup>es</sup> capoullieros, tirant de pueys lou prat de Ceris Martin fins à las vignos desd. Bourdaud et Cadays.

Et aquo quant lous fondiges (1) se pasturgaran.

[LII]

Item, que negune persoune non ause labourar ny cemenar synon fins auls termes que son ystat plantats en sequant las carrieros, et aquo sus la penno, et per chasqua fes, VII s. Et lo blat confiscat à la Caritat.

[LII]

Item, que neguno persoune non ause derrabar lesd. termes sur la peno de VI l.

[LIII]

Item, que negune persoune non ause cavar ne rompre negus prats ni valha[ts] per cerquar vermes ne aultra-me[n]t, sans conget d'aquel de qui sera la pousecion, et aquo sus la peno et chasque fes, XII s.

---

Fachos et pasados per deliberacion du conseil l'an et jourt desud<sup>e</sup>.

(1) Biens de l'hospice.

---

# UN PRÉDICATEUR DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

## OLIVIER MAILLARD

PAR

**M. le chanoine JULIEN,**

membre résidant.

---

Qui connaît Olivier Maillard, le cordelier prêcheur de toute la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle? La plupart de ceux, pour lesquels il n'est pas un inconnu, ne le connaissent peut-être que par cette méprisante autant qu'injuste parole, maintes fois reproduite, qui le représente comme un *arlequin en surplis, parlant un grotesque patois composé de mauvais latin et de mauvais français, chef-d'œuvre de la barbarie et digne tout au plus des Hurons et des Iroquois*. Cependant Maillard fut un prédicateur de haut mérite. S'il n'est pas connu, c'est surtout parce qu'il appartient à un temps qui a été trop dédaigné, malgré de grandes qualités associées à de grands défauts, et sur lequel on a jeté, je ne dirai pas de parti pris, un voile d'oubli qui entretient l'ignorance. Si Maillard est mal connu, c'est parce que l'on n'a pas pris la peine de l'étudier dans les sermons qu'il a laissés et dans le cadre où il a vécu, et parce que l'on a trouvé plus facile de s'en tenir aveuglément à un mot de critique railleuse plutôt que de s'attacher à en vérifier l'exactitude. Il y a tant d'hommes et de choses que l'on ne connaît pas autrement.

Mais, certes, loin d'être un arlequin, Maillard fut un homme d'esprit et de cœur, un prédicateur à l'âme d'apôtre, qui illustra la chaire chrétienne, y parut et y resta, armé de toutes pièces, contre les vices de son époque, qui remplit sa longue carrière avec autant de courage que de talent, et qui conquit, dans l'opinion de ses contemporains, une célébrité méritée. Si, au point de vue purement linguistique et littéraire, il se fit entendre dans le langage et de la manière usitée à l'époque où il vivait, il ne parla pourtant pas un grotesque patois. Bref, il eut les défauts particuliers de son temps, j'en conviens, mais il brilla aussi par les qualités qui ont une vraie valeur dans tous les temps.

Olivier Maillard naquit dans la province de Bretagne, vers l'an 1430. Il entra, de bonne heure, dans l'Ordre de Saint François d'Assise, et s'affilia à la branche la plus austère de toutes, à celle qui s'appelle : la stricte observance. Ses supérieurs l'envoyèrent compléter ses études dans l'Université de Paris, où il reçut le grade de docteur, qui lui valut une chaire de professeur dans la même Université, et où il conquit une renommée déjà considérable que devait néanmoins éclipser celle de sa prédication.

C'est en 1460, alors qu'il atteignait à peine l'âge de trente ans, qu'il *commença à parler aux foules assemblées* : et ce nouveau ministère devint celui de tout le reste de sa vie, durant quarante-deux ans, jusqu'en 1502, année de sa mort.

Il prêcha presque sans relâche : dans les Flandres, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie ; en France surtout, et surtout à Paris, à Nantes, à Poitiers, à Laval, à Toulouse, à Albi, à Cahors ; de telle sorte que, dit l'histoire, *il n'y a presque pas une province que n'ait parcourue cet infatigable semeur, répandant partout les germes de la parole de Dieu, et partout faisant lever une moisson abondante*. Avec un talent puissant, il sut attirer les foules, soutenir l'attention, provoquer l'admiration, dompter la popularité et se l'attacher sans qu'elle l'ait jamais abandonné. Avec une rare sagacité, il sut varier ses sujets presque à l'infini, les accommoder à toutes les

situations et à tous les besoins de ses auditeurs, les tourner et les diriger vers les points si nombreux où la foi et les mœurs se trouvaient en péril. Il nous reste de lui 1.500 sermons, qui ne représentent pourtant pas, tant s'en faut, la somme de ses innombrables prédications.

Entre temps, il fut élu, à trois reprises, vicaire général de son Ordre, et en exerça les fonctions avec un grand succès et des résultats féconds ; il fut choisi pour conseiller, par le roi Charles VIII, et la sûreté de ses conseils lui valut auprès de ce prince, de son entourage et du parlement, un ascendant qu'il fit toujours tourner au profit de la justice, du bien et de la religion, sans rien perdre de sa franchise et de son indépendance ; il mérita d'être loué, par le pape Innocent VIII, en termes magnifiques que l'histoire a conservés.

Parmi ces travaux et ces honneurs, sa vie fut si conforme à l'Evangile et aux règles religieuses qu'il fut regardé par ses frères, les Chroniques franciscaines en font foi, comme un bienheureux et un saint.

Par ce rapide portrait, on voit déjà que ce n'est point un homme vulgaire qui se présente à notre attention ; on est déjà surpris qu'un tel homme ait pu être traité dans les termes que j'ai rappelés.

Faisons plus complète connaissance avec Olivier Maillard prédicateur.

Sa manière de concevoir un sermon était celle qui était en vogue au moyen âge, et à laquelle chaque prédicateur apportait les modifications personnelles qu'il jugeait utiles, sans altérer toutefois le type traditionnel devenu classique.

« Tandis que, dans un discours moderne, la première règle essentielle est l'unité du sujet, un sermon de Maillard se compose de trois parties, dont la première sera divisée en trois sections ; ce qui fera, dans le même sermon, cinq sujets indépendants les uns des autres. »

Cette disposition, que l'on peut louer ou blâmer, permettait au prédicateur de donner une instruction, à la fois plus complète et plus variée, à des auditeurs d'ailleurs plus versés alors dans la connaissance de la doctrine chré-

tienne qu'ils ne le sont généralement aujourd'hui; elle explique également comment les sermons duraient longtemps, plus longtemps qu'ils ne durèrent plus tard, et surtout qu'ils ne durent de nos jours.

« La première partie des sermons de Maillard comprend l'exorde qu'il appelle *Prothema*, et qui n'est que la paraphrase d'un texte des Ecritures. Après le *Prothema*, se place la question, amenée par cette formule : *Movetur quæstio*, dans laquelle il discute une thèse de théologie scolastique, de droit canon, ou même de droit civil. Enfin, le prédicateur développe un exemple, une parabole, ou une simple similitude, dans laquelle il se propose de toucher ou simplement d'instruire l'auditeur. Ces trois sections forment le préambule. Dans le corps du sermon se trouvent deux parties principales. La première est une exposition dogmatique qu'il annonce par ces mots : *Sancti Evangelii expositiva*. La deuxième est le développement d'un point de morale, qui est précédé de cette formule : *Quantum ad secundum principale*. »

C'est dans ce moule classique que Maillard verse les trésors de son érudition théologique, l'abondance de ses connaissances variées, la richesse inépuisable de son talent et de sa verve, des détails infinis sur les mœurs de son temps, sa critique vive, acerbe souvent, toujours originale, des vices qu'il veut flétrir et corriger, ses expressions, toujours exactes, mais parfois trop grossières, ses reproches et ses invectives, ses ironies et ses apostrophes, autant d'éléments qui révélaient son âme d'apôtre et qui produisaient des effets si puissants.

Il n'est peut-être pas de prédicateur qui ait plus profondément et plus exactement tracé le vivant portrait de la société au milieu de laquelle il a vécu. En lisant les sermons de Maillard, on voit défiler toutes les classes, depuis l'enfant si légèrement élevé alors et la femme trop mondaine, jusqu'aux seigneurs si haultains et si capricieux; et, après les diverses corporations avec les abus qui s'y étaient glissés, les gens d'Eglise envahis par l'ingérance laïque qui les assujétissait au patronage et à la commende, au cumul des bénéfices et à la simonie, à l'ordination trop

fréquente de Prêtres et d'Evêques sans vocation ; enfin les princes du sang et le roi lui-même auxquels le prédicateur ne craint pas de faire la leçon qu'ils ont mérités et que l'autorité divine du ministère sacré a le droit et le devoir de ne leur pas dissimuler.

Maillard est à la fois courageux, austère et inexorable. Ne lui demandez pas de ménager celui-ci ou celui-là, à quelque classe qu'il appartienne haute ou basse, quelque fonction qu'il remplisse dans le gouvernement ou dans les affaires. Maillard poursuit sa mission sans acception de personnes. Il n'a pour tous qu'un poids et une mesure, comme il n'a, dit-il, *qu'une langue*. Où que soit le vice, l'abus, l'égarément, l'impiété, la diminution de la vertu et de la foi, il les signale sans faiblesse, avec une liberté apostolique. Les désordres sont-ils plus graves ? *C'est ici*, dit-il, *qu'il faut crier plus fort*. Tant pis pour qui est atteint. A des descriptions sans palliatifs, le prédicateur emporté ajoutera, s'il le faut, des termes qui nous paraîtront, à nous, être d'insupportables injures ; il appellera les coupables : Gros goddons, ruffiers, ribauds, pailiards, aussi bien qu'ignorants, ambitieux et aveugles ; il les enverra à 40.000 diables, à tous les diables. Ne témoignons pas un trop naïf étonnement ; ces expressions étaient alors si fort en usage que les auditeurs de Maillard n'en étaient eux-mêmes point étonnés. Ce qui les secouait davantage et profondément, c'est le sans-gêne, la vigueur, même la crudité, avec lesquels cet orateur mettait sous leurs yeux, dans l'assemblée chrétienne, les fautes, les vices, les crimes dont ils se rendaient coupables, en ce temps si dégénéré. Écoutons-le.

Aux femmes, il dit avec une antithèse satirique et saisissante : *Ne vous êtes-vous pas mirées aujourd'hui, lavées et espoussetées ? Que n'êtes-vous aussi soigneuses de nectoyer vos âmes !*

Aux grands, qui ne craignent pas de prélever les frais de leur luxe sur les besoins du peuple, il crie : *Vous êtes les écorcheurs des pauvres.*

Aux gens de justice, il cite l'exemple d'un procureur qui ne voulut pas restituer ce qu'il avait mal acquis, sous

le prétexte qu'il ne resterait pas une maille dans sa maison et parce qu'il lui fallait tenir son rang, et il termine par ces mots : *A tous les diables de tels rangs ! Savez-vous ce qui est arrivé ? Le procureur est mort huit jours après.*

A l'ecclésiastique qui retient deux bénéfices, il fait apparaître un autre coupable mort dans le même cas, et il fait interroger celui-ci par celui-là. *Je t'adjure*, dit celui-là, *de me dire si tu es damné ?* — *Oui*, répond celui-ci, *je suis damné pour avoir retenu deux bénéfices incompatibles.*

Aux diverses professions de marchands, il raconte une visite qu'il a faite à chacune d'elles, pour leur demander une once d'équité et de sincérité. *Allez ailleurs, elles ne sont pas ici, nous n'en tenons pas*, répondent, tour à tour, les orfèvres, les boulangers, les aubergistes, les épiciers les merciers, les bouchers, tous sans exception.

Les gens de cour, les seigneurs, les princes, et le roi lui-même, ne sont pas traités autrement.

Dans son sermon de Bruges, où il parlait en présence du duc et de la duchesse de Flandre et de toute la haute aristocratie flamande, Maillard apostropha chacun de ses auditeurs et les humilia publiquement, en ces termes : *Etes-vous de la part de Dieu ? Le prince et la princesse, en êtes-vous ? Baissez le front. Et vous autres, gros fourrés, en êtes-vous ? Baissez le front. Les chevaliers de l'ordre, en êtes-vous ? Baissez le front. Et vous, gentils-hommes, en êtes-vous ? Baissez le front. Et vous, jeunes gens et jeunes personnes de cour, en êtes-vous ? Baissez le front.*

« Un jour, Louis XI, fatigué de ses audaces, lui envoya un de ses valets pour le menacer de le faire coudre dans un sac et de le jeter à la rivière, s'il se permettait de pareilles indiscretions. Maillard lui fit rapporter cette mordante et courageuse réponse : *Va dire à ton maître que j'arriverai plus tôt au ciel par eau que lui avec ses chevaux de poste.* La réplique ne déplut peut-être pas trop au despote, et l'impunité après la menace ne fit qu'encourager et accroître la hardiesse du prédicateur. »

Il faut bien reconnaître que Maillard ne rencontrait, dans la société au milieu de laquelle il vivait et à laquelle il s'adressait, que trop de motifs pour parler avec cette indépendance et cette vivacité de langage. La foi des âges précédents s'était fort affaiblie ; et, par une conséquence naturelle, puisque la morale est fille du dogme, puisque la vertu est fille de la vérité, les mœurs avaient fléchi dans les mêmes proportions que la foi. *Quels sont les caractères de la vraie foi ? A quels excès ne se laissent point aller les personnes et les sociétés qui ont perdu la vraie foi ?* Ces sujets de la plus haute importance reviennent fréquemment au cours des prédications du zélé et fougueux cordelier. Et il les traite avec une orthodoxie irréprochable, avec une connaissance profonde des saintes Ecritures et de la saine théologie, avec cette droiture et cette lucidité d'intelligence, avec cette clairvoyance de l'esprit et cette flamme du cœur, qui constituent ses éminentes qualités de prédicateur.

N'allez pas croire néanmoins que l'onction lui ait fait défaut. Je n'en donnerai pour preuve qu'un exemple, mais il est très digne d'être connu.

« Un jour, il vint à comparer, aux souffrances et aux humiliations du Sauveur, le luxe et la mollesse des mondains, et l'émotion déborda de son âme et trouva des accents de la plus intime et de la plus poignante éloquence. Par un artifice qui lui était familier, il mit dans la bouche de N.-S. lui-même la condamnation des vanités du monde, et rapprocha, dans une confrontation saisissante, le sublime idéal et la misérable copie. Le contraste n'a rien ici d'ironique ; il est des plus attristants. *Je porte, dit N.-S., la couronne d'épines, et tu as, en la tête, chapeau de fleurs ou autres ornements de vanité mondaine. J'ay les clous fichés en mes mains, et tu as les petits gantsès mains. Tu prends tes délices en ornements précieux et curieux ; à la mienne volonté tu pensasses comment, avec un vêtement blanc, je fus démoqué, comme un fol, en la maison d'Hérode. Tu te reposes de tout bien, prenant grand peine en choses de ce monde ; et j'ay tant labouré pour toi jusques à la mort, les pieds*



*cousus à la croix. En la croix, ay eu pour tes péché douleur, angoisse et tristesse, en plourant et criant à haulte voix ; et toi, ès danses mondaines, tu gaudes, chantes et te resjouys par vaine liesse, au détriment du salut de ta poure âme. O homme inconsideré ! O femme sans sens ! Ingrat d'un si grand bénéfice, tu as la poitrine, le côté et le cœur ouverts à la vanité, la tête levée en signe de vaine gloire ; et, pour toi, ay eu la tête couronnée et baissée, la poitrine toute hâchée, et le costé jusqu'au cœur tout ouvert avec le fer d'une cruelle lance. Toutes fois, retourne-t-en à moi véritablement et je te recevray. »*

Quels furent les succès d'un tel prédicateur ? Le voici. Fidèle, comme je viens de le montrer, à la parole du Maître qui a envoyé ses Apôtres prêcher l'Évangile à toute créature, enseigner les nations et les pauvres non moins que les riches, il a exercé une action puissante, ramené de nombreux égarés, converti une foule de pécheurs, élevé une multitude d'âmes vers les sommets de la vie et même de la perfection chrétiennes. Nous en avons pour garant la célébrité qu'il conquit rapidement et qu'il ne cessa de voir grandir durant les quarante-deux ans pendant lesquels il prêcha.

Nous trouvons les preuves assurées de cette célébrité dans les préfaces des nombreuses éditions de ses sermons qui furent publiées de son vivant et aussitôt après sa mort.

« Dans ces préfaces, il n'est question que du très célèbre héraut de la parole divine, du prédicateur incomparable, du fervent, sévère et incorruptible orateur qui a parcouru tant de différentes régions, du frère Olivier Maillard, un nouveau Vincent Ferrier, un autre Bernardin de Sienna, que recommandent à un très haut point sa piété, sa religion, sa dignité, et qui a composé, avec science et élégance, un nombre infini de sermons. — Ces sermons, nous dit un de ses plus consciencieux éditeurs, nous les avons recueillis précieusement, comme les disciples recueillirent dans les corbeilles, à la parole du Maître, les morceaux de pain qui restèrent ; nous les avons recueillis, tant pour leur mérite propre qu'à cause de l'au-

torité de celui qui les avait prononcés. — Tantôt ce sont les prédicateurs qui réclament l'impression de ses œuvres, afin de trouver là, à leur disposition, une mine permanente et féconde qu'ils peuvent exploiter à leur aise. Tantôt c'est le peuple qui, encore ému par les accents de cette parole apostolique, demande à la conserver sous la forme durable d'un livre, afin de pouvoir y retrouver, en la relisant, la première impression qu'elle avait produite. A Toulouse, où il apparut comme *un charbon luisant, un flambeau éclatant*, l'impression produite par ses prédications a été si profonde que la population a tenu à en posséder le bienfait durable, dans un *Manuel* sur la manière d'examiner sa conscience et de se confesser; et, comme ce *Manuel*, écrit en français, ne suffisait pas et ne paraissait pas devoir pénétrer assez jusqu'aux dernières couches de la société pour lesquelles cependant il était aussi fait, on le traduit en patois à l'intention du menu peuple; et cet opuscule reste encore comme un pieux vestige de cette parole si simple et si populaire. A Poitiers, au contraire, c'est la haute société de la ville, ce sont les dames et les seigneurs qui, fort troublés par toute une station de carême, lui demandent de leur laisser, sous le titre de *Confession du frère Olivier Maillard*, le résumé des péchés que l'on commet le plus souvent contre les dix commandements. Ces faits sont significatifs et nous indiquent à la fois l'impression profonde que laissent ses sermons et le caractère éminemment pratique de sa parole, qui le faisait rechercher également par les grands et par les petits. Aussi les éditions et les exemplaires se multiplient-ils avec une profusion étonnante. On l'imprime à Paris et à Lyon, et ces éditions couvrent la France. On l'imprime à l'étranger, à Anvers et à Strasbourg, et ces recueils pénètrent en Belgique, en Allemagne, sans parler des convents de l'Angleterre et de l'Espagne qui devaient se faire une gloire de propager dans ces contrées les Œuvres de leur vicaire général. Des soixante-seize éditions que l'on est parvenu à découvrir des Œuvres de Maillard, un grand nombre se poursuivent jusqu'à vingt et trente ans après sa mort. Menot, voulant convaincre d'endurcissement ses

contemporains, leur en donne cette preuve, pour lui irréfragable, qu'ils ont résisté aux miracles de ces prêcheurs renommés pour leur vie et leur science, parmi lesquels Olivier Maillard... La célébrité de Maillard n'a donc pas été cette vogue d'un moment que l'on voit s'établir autour d'un personnage sans pouvoir l'expliquer autrement que par un entraînement passager de l'opinion et de la mode. Elle lui a survécu et a reçu sa consécration du temps et des siècles ; elle a été justifiée et confirmée par la confiance universelle. Aucun prédicateur de ce siècle n'a été plus en faveur que lui auprès des cours, des prélats, des religieux et des prêtres. Le pape Innocent VIII lui donna une marque particulière de sa confiance en le chargeant auprès du roi Charles VIII d'une mission délicate, et il ne craignit pas, dans une lettre des plus élogieuses qu'il lui adressa, de consacrer en quelque sorte la réputation universelle du saint religieux. »

Voilà quel était le prêcheur que l'on a osé appeler : *Un arlequin en surplis*. Reconnaissons plutôt en lui un de ces maîtres de la chaire qui font honneur à leur pays et à l'humanité.

---

UN NIMOIS CÉLÈBRE  
JEAN DE VARANDA  
et sa famille

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX INÉDITS

PAR

**M. Prosper FALGAIROLLE,**  
membre non résidant.

---

L'histoire n'est plus, à notre époque, le simple récit des faits et gestes des souverains, et des guerres qu'ils entreprirent pour l'indépendance ou l'agrandissement de la patrie.

Si l'historien veut décrire les pérégrinations de nos aïeux, à travers les siècles, il aura soin de nous renseigner sur leurs mœurs, leurs usages, leurs coutumes et leur condition économique. S'il nous raconte la vie des hommes célèbres qui doivent être nos modèles, il nous fera connaître leurs ascendants, leurs aspirations et leur vie intime.

Archives publiques et privées, minutes poudreuses des notaires, chartiers des vieilles demeures féodales, il interrogera, consultera et passera tout en revue pour nous donner une œuvre dont la science historique aura le droit de s'enorgueillir.

Plus modeste sera cette étude sur Jean de Varanda. Enfant de Nîmes, il illustra l'ancienne Université en médecine de Montpellier, à l'aurore du grand siècle, et fit

prosperer la science médicale plus qu'aucun professeur de son temps.

Notre savant et regretté confrère, M. le docteur Albert Puech, trop tôt enlevé à l'étude de la démographie, a retracé dans son discours d'ouverture, lu à la séance publique de notre Académie. — le 28 mai 1881, — la vie et les travaux de notre illustre compatriote.

Avant lui, Jean de Varanda était un oublié pour les Nimois ; celui que la science étrangère mettait au premier rang des savants médecins du XVII<sup>e</sup> siècle, n'avait pas encore son nom inscrit sur la liste des hommes célèbres auxquels la ville d'Antonin s'honore d'avoir donné le jour.

De la vie intime de Varanda, on sait peu de chose ; sa carrière universitaire est plus connue, et ses travaux, publiés par ses élèves après sa mort, ont exercé les patientes recherches de son premier biographe.

Mais le mystère plane sur sa naissance et sur sa famille, quoique M. Puech ait essayé de l'élucider dans son travail.

« Bien que les documents du temps, dit-il, s'accordent à lui donner la particule, le futur professeur n'était point d'extraction noble. Son père n'était pas même un petit bourgeois, comme il en existait un grand nombre dans la cité ; il appartenait à la corporation des cardeurs, corporation assurément honorable, mais médiocrement pourvue des dons de la fortune. » (1)

Autant d'affirmations, autant d'erreurs. Loin de nous, cependant, la pensée de blâmer notre éminent confrère, car il a soin de nous présenter ses assertions comme une hypothèse.

C'est le passage, que nous venons de citer textuellement, qui nous a engagé à déchirer le voile jeté sur la naissance et sur la famille de Jean de Varanda. Nous nous rappelions, en le lisant, avoir découvert, aux *Archives communales de Montpellier*, l'acte de célébration de son mariage avec une demoiselle de Bouques, appartenant à la plus haute aristocratie d'alors, et nous pensions que si

(1) *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1881, p. VIII.

la mythologie a fait épouser aux rois des bergères, en l'an 1603, les fils de cardeurs ne devaient pas s'allier avec les filles de la noblesse.

Durant plusieurs années nous avons fouillé vainement les archives départementales du Gard et de l'Hérault, celles de l'état civil ancien de Montpellier, et nous allions abandonner, de guerre lasse, nos investigations, lorsqu'un nom, rencontré par hasard, au cours d'une recherche, dans l'*Armorial du Languedoc*, nous fit suivre une autre voie. Ce nom était celui de Marguerite de Varanda, fille unique du professeur doyen, que l'*Armorial* précité fait épouser à Charles de Cadolle (1620).

Evidemment les archives de Jean de Varanda devaient se trouver dans celles de cette famille. M. le marquis de Cadolle, à qui nous en avons fait la demande, nous a confié et permis de publier tous les documents concernant Jean de Varanda et sa fille, qu'il a en sa possession. Mais il n'a pu nous communiquer que les documents purement historiques, ses ascendants n'ayant pas conservé les manuscrits de leur aïeul maternel.

Ce que nous possédons suffit amplement à résoudre le problème que nous prévoyions insoluble, au début de nos recherches.

## I

Le 9 novembre 1559, par une froide matinée d'automne, arrivait à Genève, un homme, jeune encore, nommé Pierre Colliod sieur de Varanda (1), natif de Bourg-en-Bresse. Il allait suivre les cours de la célèbre Académie Genevoise, et dès son arrivée, comme c'était l'usage, il inscrivit son nom sur le livre du Recteur. (2)

(1) Ce nom est écrit de diverses manières : *Davarandal*, *De Varandat* et *de Varanda*. Le professeur doyen signe indifféremment : *Varandal* ou *Varanda*, mais cette dernière forme prévalut chez ses neveux et ses nièces.

(2) *Le Livre du Recteur, Catalogue des Etudiants de l'Académie de Genève*, de 1559 à 1859. Genève, Guil-Fick, 1860, in-8°, p. 5.

Durant le temps de ses études, il eut pour condisciples bon nombre d'étudiants du Languedoc : Robert Bernard et Paul Brunel, de Nîmes ; Louis Rainald et Gilles Solas, de Montpellier ; Nicolas du Faur, des environs de Toulouse ; François Térond, de Sauve ; Pierre Fabre et Antoine Pélicier, de Mauguio ; Christophe de Plantavit, de Saint-Etienne-de-Valfrancesque ; Jean Mondon et Jean Serran, du Vivarais ; et Jean Alard, du Mirepoix. (1)

Ce que fut l'éducation du jeune étudiant bressan, on peut le deviner. Genève était alors la ville de Calvin, et son Académie préparait des pasteurs pour prêcher la doctrine nouvelle. Un vaste champ s'ouvrait devant eux ; le Languedoc, que des prédicants avaient commencé d'évangéliser, allait devenir leur pays de prédilection.

Ses études terminées et ses grades conquis, le jeune Varanda, que l'apostolat avait tenté, demanda un poste de combat. On l'envoya à Aubenas, en Vivarais, d'où le 16 juillet 1561, il écrivit en ces termes aux ministres de Genève :

« Messieurs, ayant trouvé l'opportunité de vous fere entendre le portement de nostre esglise, je nay voulu estre négligent à vous escrire affin que tous ensemble en rendions grâces au Seigneur. Car avons tousjours presché publiquement en la mayson de la ville, sans aulchung empeschement depuis que sommes arrivez en ceste ville. Et navons faulte si non que dun lieu assez grand veu labondance du peuple qui se trouve aux assemblées... » (2)

C'est ce qui engagea les réformés d'Aubenas à présenter, le 19 octobre 1561, une requête au marquis de Montlaur, leur seigneur, pour obtenir l'autorisation de laisser prêcher Colliod, dans l'église paroissiale de Saint-Laurent. (3) Nous ne savons si leur demande fut accueillie favorablement.

Mais avant cette époque Colliod avait été chargé de

(1) *Le Livre du Recteur*, p. 2 à 6.

(2) *Calvini opera*, t. XVIII, p. 562, n° 3446.

(3) *Notariat d'Aubenas*, Reg. Demars, notaire.

desservir l'église d'Aiguesmortes. Il ne put pénétrer dans cette ville, le gouverneur tenant à distance les prédicants. Colliod se rendit à Lunel, où il prêcha et d'où il écrivit à Calvin, le 5 septembre 1561, une lettre dont nous citons le passage suivant :

« ... Ne suys ignorant combien vous estes occupé en divers affaires, mesmes des le temps que suys party. Ce qua esté la cause que jay rescrit à M<sup>r</sup> et pere d'Anduze de lempeschement qui mestait fait à entrer au lieu convenu, lequel est plus grand que jamays, car tant le chef que les membres deviennent de jour en jour plus enrégés, tellement que les povres frères qui sont enfermés en telle espelonque parmy ses brigans sont en grande peyne, tant desprict que de corps. Toutefois ils vivent en espérance que le Seigneur les en délivrera en brief par la reintegration de ce bon serviteur de Dieu, M<sup>r</sup> D'Aisse... ce que pour micux executer ilz mont assigné de demeurer en ceste ville ou je leur seray plus commode que là ou jesity... » (1)

Le 16 décembre de la même année, Colliod se trouvait à Pézénas, (2) où il était allé, d'après le conseil du ministre Viret, attendre l'occasion d'entrer à Aiguesmortes. Il ne put y réussir, puisque au début de l'année suivante (1562) il exerçait son ministère à Pézénas. En 1563, il résidait à Marsillargues ; à Bédaricoux en 1565 ; à Montauban en 1570 ; à Jouarre en 1571 ; à Réalmont en 1572, et la même année à Orange, où il resta jusqu'au 15 avril 1578, qu'il fut transféré à Aiguesmortes. Dans cette ville, Colliod remplit les fonctions de pasteur durant dix-neuf ans (1578-1597).

Pierre Colliod se maria, en premières noces, avec Catherine DE RECOLIN, (3) fille de Charles, bachelier ès-droits, avocat à Montpellier, (4) et de Anne de Sauzet.

(1) *Calvini opera*, t. XVIII, p. 678, n° 3510.

(2) *Ibid.*, t. XIX, p. 314.

(3) Voir aux *Pièces justificatives*, n° X, la notice sur cette famille.

(4) *Pièces justificatives*, n° I.



Ce mariage eut lieu en 1562. Fut-il célébré à Anduze, où la famille résidait, ou bien à Montpellier, où Charles de Recolin était avocat au présidial ? Nous ne le savons.

Sa femme étant morte, Colliod se remaria — lorsqu'il était pasteur d'Aiguesmortes — avec *Judith* DE ROUX, sœur d'Isaac Roux, apothicaire d'Aimargues. Elle survécut à son mari jusqu'en 1626.

De son premier mariage naquirent :

1. *Jean* DE VARANDA, le professeur doyen ;
2. *David* de Varanda, docteur ès-droits, conseiller au présidial de Montpellier ; (1)
3. *Judith* de Varanda, femme de *Laurent* ALARD, de Montpellier.

Du second sont nés : un fils, *Charles*, et deux filles, *Françoise*, alliée à *Antoine* CABIRON, d'Aiguesmortes, et *Jeanne*, non mariée.

Le 19 septembre 1597, Pierre de Varanda prêchait dans le temple d'Aiguesmortes, lorsque, vers la fin de son discours, un froid le saisit, et l'obligea de s'aliter ; il mourut dix jours après, le 28 septembre de la dite année, ayant été consolé dans ses derniers moments par le célèbre ministre Jean de Serres qui, à cette occasion, prêcha plusieurs fois dans le temple d'Aiguesmortes. (2)

## II

D'après son biographe, Jean de Varanda naquit à Nîmes vers 1563 ou 1564. Quoique sa famille ne résidât pas dans cette ville, Catherine de Recolin voulut faire ses couches dans la maison paternelle de sa mère ; (3) c'est à cette circonstance que Jean doit sa qualité de nimois.

(1) *Pièces justificatives*, n° IX, la notice sur David de Varanda.

(2) *Ibid*, n° II.

(3) *Jean* DE SAUZET, originaire d'Alais, oncle de Jean de Varanda, était conseiller au présidial de Nîmes, depuis 1538 ; il résigna cette charge, en 1579, après la mort de ses enfants, à son neveu Louis Recolin.

Il avait épousé *Madeleine* BOILEAU, dont il eut 8 enfants ; l'aîné :

« Il reçut une instruction littéraire des plus soignées ; latiniste de premier ordre, il avait encore à son service une intelligence d'élite. Il alla, vers 1582, s'asseoir sur les bancs de l'université de médecine de Montpellier, et il y fut reçu bachelier le 11 juillet 1585 et docteur le 11 août 1587. » (1)

M. Puech, à qui nous empruntons ces détails, a retracé le séjour de Varanda, dans sa ville natale, de 1588 à 1591. Il nous le montre quittant Nîmes pour aller participer à Montpellier, à l'enseignement universitaire comme *docteur ordinaire*, c'est-à-dire suppléant.

En 1597, Varanda, après un brillant concours, fut nommé professeur titulaire, en remplacement de Nicolas d'Orsman, décédé. Promu à la dignité de vice-chancelier en 1604, il devint, en 1609, *doyen* de l'université.

De son enseignement universitaire nous ne dirons rien, M. Puech ayant traité cette partie avec une compétence particulière.

Jean de Varanda contracta deux mariages : le premier eut lieu le 29 mai 1594. Le contrat, (2) rédigé à cette occasion, nous a révélé son origine en ces termes : « *M<sup>e</sup> Jean de Varanda, docteur en médecine, professeur du roi en l'université de Montpellier, fils naturel et légitime de M. Pierre Colliod de Varanda, et de feu damoizelle Catherine de Recolin.* »

Et pour mieux établir que Jean était fils du pasteur d'Aiguesmortes, nous ajouterons que ce dernier — d'après le contrat — ne pouvant se rendre à Montpellier, envoya « *sa permission escripte et signée en la ville d'Aiguesmortes, le 3<sup>e</sup> du mois de mars dernier.* »

La future, *Jeanne DE DAVID*, (3) était fille de feu M<sup>e</sup>

*Guillaume* se maria avec *Claudie DE TAULIGNAN*, de laquelle il n'eut qu'une fille, morte en bas âge ; et le cadet *Jean* fut avocat au présidial, mais ne laissa pas de postérité.

(1) *Notice* de M. Puech, *loc. cit.*

(2) *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> III.

(3) *Ibid.*, n<sup>o</sup> XI.

Jacques David, docteur ès-droits, seigneur de Montferrier, et de Marguerite de Trinquère. (1)

Andrine de Recolin, tante de Jean, et David de Varanda, docteur ès-droits, son frère, donnèrent leur consentement à ce mariage.

De son côté Jeanne de David était autorisée par Marguerite de Trinquère sa mère, Marguerite de Salla, son aïeule maternelle, noble André de Trinquère, seigneur de Vaulx, conseiller du roi et son juge-mage au gouvernement de Montpellier, son oncle, et M<sup>e</sup> Pierre David, seigneur de Montferrier, son frère.

La dot, assez importante pour l'époque, se composait de 1.700 livres léguées par le père dans son dernier testament ; de 300 livres données par Marguerite de Salla, la grand'mère ; de 500 livres par Marguerite de Trinquère, la mère, et de 300 livres par le sieur de Trinquère, juge-mage, l'oncle, soit en tout 3.000 livres. De plus, comme c'était l'usage, deux coffres garnis et deux robes nuptiales accompagnaient la dot.

Jeanne de David mourut quelques années après son mariage, laissant à son mari une fille.

Jean de Varanda convola à de secondes noces, (par contrat du 4 mai 1603 et célébration du 7 juin suivant) (2), avec Marie de Bouques (3), fille de feu Messire Jean de Bouques, seigneur du Poux, président au gouvernement et siège présidial de Montpellier, et de dame Antoinette du Moys. Jean se dit, dans le contrat signé la veille : « Conseiller du Roy et son professeur stipendié en l'Université de médecine de Montpellier. »

La dot fut de 3.000 livres. A ce mariage assistèrent comme parents ou témoins : Jean de Trinquère, sieur de Vaulx, juge-mage ; David de Varanda, conseiller du

(1) M. LOUIS DE LA ROQUE, en son *Armorial du Languedoc*, t. I, p. 509, a donné une longue notice sur cette famille.

(2) *Archives communales de Montpellier*, Reg. GG-365.

(3) Voir aux *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> XII, la notice sur cette famille.

roi et magistrat au présidial; noble Tannequin de Vaulx, seigneur de Doscares, et David Suau, bourgeois.

Jean de Varanda fit son testament (1), le 4 septembre 1605, et un codicille (2), le 26 février 1616. Il voutut être inhumé au cimetière *de ceulx de la religion réformée*. Nous ne nous étendrons pas longuement sur ces deux documents, que nous donnons aux *Pièces justificatives*. Nous dirons seulement que Marguerite de Varanda, fille unique du professeur doyen, fut son héritière universelle; que ses neveux et ses nièces reçurent des legs, et que ses livres allèrent augmenter le fonds de la *bibliothèque du roy* de Montpellier.

La copie de son testament, qui lui fut délivrée par le notaire Jean Tandon, porte, en marges et au bas des pages, des notes autographes par lesquelles il modifiait ou augmentait ses legs.

Jeanne de Bouques, sa seconde femme, testa le 10 avril 1609, faisant son mari héritier universel de ses biens, à la charge de les rendre à Guillaume et à Paul de Bouques ses neveux, ce qu'il fit après la mort de sa femme, par un acte du 20 avril 1615.

Jean de Varanda mourut à Montpellier, le 31 août 1617, et fut inhumé le 1<sup>er</sup> septembre. (3)

Nous avons pu retrouver au compoix de la ville de Montpellier la consistance des biens du professeur doyen; il possédait une maison *au Campnou*, sa résidence habituelle; deux autres à la Valfère; une vigne à *l'Herme de Prade* et une autre *en Montmaur*. (4)

De son premier mariage Jean de Varanda n'avait eu qu'une fille :

*Marguerite*, dont nous parlerons plus loin;

Et de son second, deux fils :

(1) *Pièces justificatives*, n° IV.

(2) *Ibid.*, n° V.

(3) *Archives communales de Montpellier*, GG-325, f° 31.

(4) *Ibid.*, Compoix de 1600, CC,651. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VIII, le détail des biens.

*Guillaume*, né le 20 janvier 1605, présenté, le 23, par Guillaume de Bouques, et mort en bas âge ;

*Pol*, né le 31 mai 1606, présenté, le 1<sup>er</sup> juin, par noble Pol de Bouques, sieur de Viols et Françoise Alard, veuve d'Esprit Audifret ; Pol mourut jeune.

### III

*Marguerite DE VARANDA*, fille unique et seule héritière du professeur doyen. épousa, le 29 avril 1618, messire Daniel de Gallieres, trésorier général de France en Languedoc, mort peu de temps après son mariage.

Elle se remaria, par contrat du 23 août 1620, (reçu M<sup>e</sup> *Planque, notaire*), avec noble *Charles DE CADOLLE*, officier dans les troupes du Roi, dont elle eut :

*Charles* de Cadolle, qui épousa, le 14 avril 1653, *Marguerite de Bornier* ;

*Marc-Antoine* de Cadolle, seigneur de Tasques, qui a formé la branche dite des *marquis de Monclus* ; il se maria, le 14 août 1659, avec *Charlotte de Convers*, veuve de *Guillaume de Madronnet* ;

*François* de Cadolle de Campnau ;

*Marthe* de Cadolle, qui se maria : 1<sup>o</sup> le 6 janvier 1651, avec *Gabriel Gauthier*, ministre de Sommières ; 2<sup>o</sup> avec N... *Bertrand*, ministre de Montpellier.

*Violande* de Cadolle, mariée à noble *François de Brun*, seigneur de Saint-Estève et de Saint-Martin, aux environs d'Uzès.

*Marguerite de Varanda* fit son testament (1) à Lunel, où elle résidait, le 1<sup>er</sup> novembre 1661, et mourut dans cette ville le 11<sup>e</sup> jour du même mois. (2)

Lors de son mariage, ses tuteurs firent estimer ses bijoux et sa vaisselle plate, dont l'inventaire, l'un des plus curieux de cette époque, s'éleva à 3229 livres. (3)

(1) *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> VII.

(2) *Archives communales de Lunel*, série GG.

(3) *Pièces justificatives*, n<sup>o</sup> VI.

En terminant cette trop aride notice qu'il nous soit permis de relater ce qu'a dit de Jean de Varanda son regretté biographe :

« Nîmes a perdu la mémoire des actes et de la glorieuse renommée du citoyen qu'elle avait produit. Il n'est que temps de conserver, pour les générations présentes et futures, le nom de notre illustre compatriote. Tout nous y convie.... Il faut honorer en lui le savant qui concourut au bien-être de l'humanité, il faut honorer en lui le progrès, dont il se montra un des serviteurs les plus fidèles. » (1)

(1) Docteur A. PUECH, *loc. cit.*, p. XX.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### I

#### Reconnaissance de dot pour Catherine de Recolin.

27 novembre 1577.

Lan 1577, et le 27<sup>e</sup> jour du mois de novembre.....

Establie en personne damoyse *Catherine* DE RECOLIN fille naturelle et légitime de feu M<sup>r</sup> *Charles* RECOLIN, et femme à M<sup>r</sup> *Pierre* COLLIOD DE VARANDA, ministre de la parole de Dieu,

Comme ainsin feut que par le pere commun des parties luy heust esté constitué en douaire et verquier la somme de 400 livres tournois, elle n'auoit encores des heritiers du d. M<sup>r</sup> de Recolin pere de la d. *Catherine* [rien receu], laquelle somme presentement elle fesoit demande à ses d. freres, heritiers du d. M<sup>r</sup> Charles Recolin, qui luy auroient accordé en sa demande et requisition de luy payer la d. somme de 400 livres :

Or est-il que la d. de Recolin avec procuration du d. M<sup>r</sup> Colliod son d. mary, escripte et receue, par M<sup>r</sup> Jehan de Drivon, no<sup>r</sup> d'Aurange (Orange) en lan 1577 et le 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre, de laquelle elle en a faict prompte foy..... et lad. *Catherine* de Recolin suyvant la teneur de la d. procuration auroit acordé et convenu avec ses d. freres, sçavoir est quilz luy payeront à la S<sup>t</sup> Michel prochain la d. somme de 400 livres t. contenez au d. instrument de mariage, cest assavoir M<sup>r</sup> *Loys* RECOLIN conseiller de Nismes pour sa part et portion et comme coheritier du d. M<sup>r</sup> Charles, et comme il est porté par le testament dicelluy 175 livres t.....

Et noble *Jacques* DE RECOLIN, aultre frere et aussi coheritier de son d. pere... 225 livres t. au terme que dessus.

Et moyennant icelle somme la d. dam<sup>le</sup> sera tenue quicter ses biens et droictz paternelz et fraternelz, et du recceu le d. M<sup>e</sup> de Colliod en fera reconnoissance aux d. frères.

Faict au d. Anduze et mayson des d. parties, ez présences et audiences de sires Jacques Reboul, Guillaume Plantier merchans soubzignés avec les parties et de moy Maurice Robert noterc royal soubzigné.

Recolin, Recolin, J. Reboul, G. Plantier, M. Robert no<sup>re</sup> signés. (1)

## II

### Mort de Pierre Colliod de Varanda.

28 septembre 1597.

Notable.

Ce bon personnage Monsieur M<sup>e</sup> *Pierre COLLIOD DE VARANDA*, ministre de la parole de Dieu, son vray organe et serviteur, originaire de la ville de Bourg-en-Bresse, vint de la ville d'Orange, où il estoit pasteur, en ceste dAig<sup>tes</sup> le 15<sup>e</sup> aoust 1578, pour servir lesglise dicelle. en laquelle il aurait demuré et faict fidèlement sa charge de serviteur de Dieu au grand contentement de toute la d. esglise jusques au vendredi xix<sup>e</sup> septembre 1597, lequel ayant presché le matin du mesme jour, en continuant d'interpréter le second chappistre de lespitre de St-Pol aux Corinthiens. sur la fin de son presche fut surprins dung froid, ce qui se convestit en fievre tierce, de laquelle finalement il deceda, et passa de ceste vie corporelle a linternelle, le dimanche xxviii<sup>e</sup> du d. mois de septembre, à neuf heures de nuict qui estait le dixiesme de sa maladie, estant lors eagé de lxx ans et plus.

Il est certain qu'il s'en alla avec un grand courage, mesprisant le monde et esperant à la vie internelle. Il parla et loua Dieu jusques quil luy eust rendu lesprit. Il aurait

(1) MAURICE ROBERT, notaire a Anduze. — *Registre de 1577*. fo<sup>e</sup> 261 v<sup>o</sup> 262.



servy a ceste esglise sans intermission dix-neuf ans, ung mois, treize jours.

Au temps du decès de ce bon personnage se trouva en ceste ville, tout à propoz, et comme envoyé den hault, Monsieur M<sup>e</sup> Jehan de Serres, aussi ministre de la parole de Dieu, demourant au d. Orange, lequel le exhorta et ne labandonna jusques quil eust rendu lame à Dieu, voire l'accompagna à sa sepulture. Il fit, en ce temps, quelques presches en ceste esglise, le exhorta à patience. Dieu par sa grâce la lui doint. (1)

### III

#### Contrat de mariage de Jean de Varanda

29 mai 1594.

Au nom de Dieu soit fait.

Sachent tous presens et advenir que lan 1594, et le 29<sup>e</sup> jour du mois de may, après midy . . . . . comme ainsi soiet que mariage se soiet tracté par parole de présent,

Entre M<sup>e</sup> Jean VARANDA, docteur en médecine et professeur du Roy en luniversité de Montpellier, *fils naturel et legitime de M<sup>e</sup> Pierre Colliod de Varanda et de feue damoysselle Catherine de Recolin mariez*, procedant du vouloir et permission du dict de Varanda son pere, ainsin qu'appert de la permission, par luy escripte et signée en la ville d'Aiguesmortes, le 3<sup>e</sup> du mois de mars dernier, presens et consentans moy dict notaire royal comme son oncle, damoysselle Andrine de Recollin sa tante, et David de Varanda docteur-ès-droietz son fraire d'une part,

Et damoizelle Jeanne de DAVID, fille nat. et lég. de feu M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Jacques David, docteur ez-droitiz seigneur de Montferrier, et damoysselle Marguerite de Trinquere mariés, procedant de licence et consentement dicelle de Trinquere sa mere, et en la présence de damoysselle Marguerite de

(1) GUILLAUME DE LARC, notaire à Aiguesmortes. *Registre de 1596 à 1597*. Feuille premier.

Salla, vefve de noble André de Trinquayre, seigneur de Vault, son ayeule maternelle, de M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Jean de Trinquere, seigneur de Vault, conseiller du Roy et son juge-mage au gouvernement du d. Montpellier, son oncle, et de M<sup>e</sup> Pierre David, seigneur du d. Montferrier, son fraire, daultre part,

Ont esté accordés les pactes de mariage du consentement des susnommés, tels que sensuyvent :

Premierement, de bonne foy par mutuelle et reciproque affection et stipulation, ont promis sespouser à la premiere requisition de lung de laultre, et ce suyvant les uz et costumes de la d. ville de Montpellier ;

Pour la supportation des charges du d. mariage, ont convenu et accordé que la d. dam<sup>e</sup> Marguerite de Trinquaire, dame mere et heritiere du d. feu David, par ensemble avec le d. Pierre David, seigneur de Montferrier, son filz, donnent et constituent à la d. Jeanne de David, leur fille et seur, en faveur et contemplation du d. mariage, comme layant pour agréable et fait de leur vouloir et consentement, la somme de 566 escus 40 soulz, à soixante soulz pièce, en ce comprins le legat de 1500 livres fait à la d. Jeanne, au testament de feu son pere, et la somme de 200 livres que le d. Pierre David, dès à présent donne du sien propre, laquelle susdite somme de 566 escus deux tiers, est accordé quelle sera mise le jour des nopces entre les mains dung marchand solvable pour la tenir à proffiet honneste, en faveur dicculx mariés, et jusques à ce que la d. somme soit convertie en fonds ;

Comme de mesme la d. dam<sup>e</sup> Marguerite de Salla, en faveur et contemplation du dict mariage, comme layant pour agréable, a donné et donne, pour laugmentation de la dicte dot de la dicte Jeanne de David, la somme de 100 escus, à 60 soulz piècc, payable le d. jour des nopces, et pour estre employée comme dessus ;

Pareillement ont convenu que la d. dam<sup>e</sup> de Trinquere, vefve du d. David, outre la d. constitution de dot, donnera, comme elle donne des à présent, la somme de 166 escuz deux sous, à mesme valcur que dessus, payable à la fin de ses jours par ses héritiers ;

Aussy est accordé que le d. sieur de Trinquere, juge-mage, en contemplation dicelluy mariage et pour lamitié quil porte à sa niepce, a donné, comme dès à présent luy donne, la somme de cent escus, payable à la fin de ses jours et par ses héritiers, à la mesme valeur,

Revenant toutes les sus d. sommes, à la somme universelle de 933 escus 20 souls, lesquelles à mesure quelles seront receues par le d. de Varanda, seront par luy recogneues et employées à lachapt de fons, comme dict est, pour les restituer en cas de restitution, que Dieu ne veulle, en une somme totale ;

Ont aussy convenu et accordé, que la d. dam<sup>e</sup> de Trinquere, mere de la d. Jeanne, oultre ce dessus et deux coffres quelle sera tenue luy bailler, garnis de ses hardes et menues besongnes, luy donnera comme donne, deux robbes, savoir une dessus et laultre dessous, ainsin que le d. sieur juge-mage de mesme luy en donne deux aultres de lestoffe quy sera advisé entre les parens :

Aussy est accordé entre les d. partyes, que le d. de Varanda sera tenu donner, comme dès à présent donne, par douaire et augment dotal, à la d. Jeanne de David, la somme de 400 escus, à la valeur que dessus, ensemble toutes ses robes, bagues et joyaulx que luy fera durant leur d. mariage, et la d. Jeanne reciproquement donne au d. Varanda, la somme de 200 escus, en cas de predecez lung de laultre, et non aultrement,

Et moyennant ce dessus a esté convenu et acordé que la d. Jeanne de David, sera tenue de quitter, comme par la teneur des presens pactes quite, à sa d. mère et heritiere du d. feu David, son perc, tous biens paternelz, maternelz et fraternelz,

Lesquels pactes et toutes les choses contenues au present instrument de mariage, les d. partyes respectivement ont eu pour bons et agréables, et ont promis et promettent tenir, garder et observer de point en point, sellon leur forme et teneur, et pour ce fere avoir restitution de tous despens, dommages et interetz, icelles partyes ont hobligé lune envers laultre tous es chescuns leurs biens .....

Faict et recité au d. Montpellier, en la maison de la d.

dem<sup>l</sup>e de Trinquaire, ez presences des d. de Coste, de Recolin et de Varanda, et des d. dam<sup>l</sup>es de Trinquaire et de Salla, et du d. sieur juge-mage et dam<sup>l</sup>e de Fizes sa femme, du d. sieur de Montferrier, de M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Pierre de Sarret, conseiller du roy et son advocat en la cour des aydes, de sire Bernardin du Ranc m<sup>e</sup> appoticquaire, et M<sup>e</sup> Anthoine Coste procureur en la d. cour des aydes soubzsignés, excepté les d. dam<sup>l</sup>es de Sala et de Recolin qui ont dict ne savoir escripre, et de moy Darde Coste notaire royal soubzigné, quy de tout ce dessus requis ay retenu acte et instrument.

Varanda, Jeanne de David, Marguerite de Trinquere, De Trinquere, David, Marguerite de Fizes, De Sarret, De Varanda, Duranc, A. Coste, Coste notaire, ainsin signés à loriginal auquel plus à plain me rapporte.

COSTE, no<sup>re</sup>. (1)

#### IV

#### Testament de Jean de Varanda.

4 septembre 1605.

Au nom de Dieu soiet tout faict amen !

Saichent tous presens et advenir que ce jourdhuy 4<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1605, après midy, regnant souverain prince Henry tres chrestien par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, dans la ville de Montpellier, par devant moy notaire royal soubzigné, presens les tesmoingz has nommés,

Estably en personne monsieur M<sup>e</sup> Jean VARANDAL conseiller et professeur du roy en luniversité de médecine du d. Montpellier. (2).

(1) Ce contrat de mariage fut insinué a Montpellier par devant M<sup>r</sup> Pierre Blancard, conseiller tenant les causes, le 9 aout 1594.

(2) En marges de l'expédition signée Tandon, notaire, et que nous copions, le testateur a ajouté ou modifié ses dispositions et biffé même certains legs, ce qu'il annonce en ces termes :

« J'ai corrigé ce présent testament de ma main propre, et désire

Lequelsachant la faculté donnée à ung chacun de disposer de ses biens à son liberal arbitre, et que lincertitude des accidans ordinaires bien souvent empeschent que lhomme, ny la femme, ne peuvent en rien disposer, à raizon de quoy ny a par après que procès et dissensions, et considerant dailheurs quil ny a rien plus certain que la mort, ny rien plus incertain que lheure dicelle, à ceste cause le d. s' de Varandal testateur, estant en ses bons sens, propos et jugement, ores soit détenu de maladie corporelle, a proposé tester des biens que Dieu luy a donnés en ce monde, en la forme et maniere que sensuit :

Premierement a recommandé son ame à Dieu le Pere tout puissant, le priant par la mort et passion de nostre Sauveur Jesus-Christ, luy fere pardon et misericorde de toutes les fautes et pechez quil a comis en ce monde, et quand la separation en sera faite davec son corps, le recevoir et colloquer au nombre de ses esleux, en attendant la resurection bien heureuse, soubz esperance de laquelle a voleu sont d. corps, estre ensepvely au cimetiére de ceulz qui font profession de la religion prethendue refformée de la, d. ville.

Et venant a la particuliere distribution de ses biens, a donné et légué le d. s' testateur aux poures de la d. religion refformée, la somme de cent livres tournoises payables un an apres son decez et distribuables par les anciens et surveilhans qui seront pour lors en la d. esglise ;

Item a donné et légué, aux enfans du second lit de feu M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Pierre Varanda, son père, et à chascun deulx qui se trouveront en vye, lors du decez du d. testateur, la somme de cent livres tournoises, payables a chascun deulx ung an apres son decez, et avec le d. loguat veult que soient con-

*quil soit ainsin couche et effectue (a). Du 7 de septembre 1614. Varandal. »*

(a) Ici Varanda avait écrit : *Fait le 4 décembre 1605.* Puis il a biffé cette phrase et l'a remplacée par celle qui suit.

tens et ne puissent aultre chose demander, ny quereller, en ses biens. (1)

Item a donné et légué à damoiselle Marye de Bouques, sa femme, outre laugment contenu en leur contract de mariage, receu par moy d. notaire, les fruitz et usufruitz de tous et chescuns ses biens et debtes, et ce tant quelle demeurera en viduité honneste, (2) et jusques à ce que Marguerite de Varanda sa fille légitime et naturelle et de feu damoiselle Jeanne de David, sa premiere femme, et aultres enfants quil pourra avoir de la d. damoiselle de Bouques, ayent atteint laage de vingt ans, ou que viennent à se marier, à la charge de les nourrir et entretenir honnestement, sans quelle soit tenue den rendre aulcung compte à personne, et moingz que pour raison des d. fruitz elle en puisse estre aulcunement travaillée, ny recherchée en proces, ny aultrement, et avec le d. leguat veult que soit contente.

Item a donné et légué à Jon, son laquay, la somme de cinquante livres pour le mectre en apprentissage, quil a volu luy estre payée après son decez ; (3)

Item a donné et légué à Jeanne, sa chambriere, outre ses gages, la somme de vingt-cinq livres, (4) payable un an après son decez.

(1) Ce paragraphe est biffé et remplacé en marges par : « La fille aisnée Françoise ayant esté mariée avec le sieur Cabiron, je luy ay donné 150 livres et partant est excluse du presant legat ;  
» Item, le filz nommé Charles Varanda, luy ayant donné 180 livres lorsqu'il a esté mis en apprentissage ;

« Reste seulement la dernière fille à laquelle je legue de mesme 150 livres tournoises, payables ung an après mon decez. »

(2) En marges : « Ma femme estant décédée cest article na maintenant lieu. »

(3) « Si le d. Jon estoit en aprentissage lorsque je referoy le present testament, ou que je leusse autrement contanté, il faudra rayer cet article. »

(4) « De mesme si la d. Jeanne estoit hors davec nous, pour lors il y faudra prandre garde »

« La d. Jeanne a este mariée et recompensée et partant ny a lieu. »

Item, a donné et lègué à tous ses parans linagins et consanguins, ayant ou pretendans droit en ses biens, la somme de cinq solz tournois a despartir entre eulx, et avec le d. leguat veult que soient contens et ne puissent aultre chose demander en ses biens ;

Et en tous et chescuns ses aultres biens noms, droictz et actions, meubles, immeubles, presens et advenir quelconques, le d. sieur testateur a faict, institué et de sa propre bouche nommé ses heritiers universels et generaux, scavoir est Marguerite de Varanda, sa fille legitime et naturelle, et de damoiselle Jeanne de David, *sa première femme* (1), ensemble les posthums ou posthumes (2) du ventre de la d. damoiselle de Bouques, sa seconde femme, si point en y a, et aultres enfans quil pourra avoir cy après d'elle, si Dieu luy donne vye, tous par esgalles partz et portions,

Et au cas la d. Marguerite de Varanda. sa fille et coheritiere. posthums ou posthumes, viendroit à deceder, *ou quelques uns diceux*, sans enfans de legitime mariage procréés, leur a substitué et substitue egalement les uns aux autres ;

Et au cas la d. Marguerite de Varanda sa fille. et tous ses autres enfans quil pourra avoir cy après, comme dict est, viendront à deceder avant leage capable de fere testament, ou aultrement estans en cage capable de pouvoir disposer sans avoir testé, a substitué et substitue au dernier survivant de ses d. enfans, sa d. hérédité, aulx enfans qui seront pour lors en vye de monsieur m<sup>e</sup> David de Varandal, son frere, conseiller et magistrat au siège presidial et gouvernement du d. Montpellier, ensemble à ceulx de damoiselle Judith de Varanda, sa sœur, femme de Laurens Alard, du d. Montpellier, tous par esgalles partz et portions, pour de ses d. biens en fere et dispozer à tous plaisirs et volontés ;

(1) Tous les mots en italiques sont ajoutés en marges.

(2) « *La d. Marguerite demeure seule heritiere, jusques à ce que Dieu mait donné dautres enfans.* »

Si a voulu et ordonné le d. testateur que la d. Marguerite de Varanda, sa fille et coheritiere, aye par préciput sur tous ses biens et heritage, les coffres, bagues, robes et aultres joyaulx qui appartenoint à la d. damoiselle de David, sa mère, voulant et entendant aussi le d. testateur, que les meubles de sa maison ne soient aulcunement vendus, sinon ceulx que la d. damoiselle de Bouques trouvera bon, qui seront neanmoingz recogneus et inventoriés par moy d. notere, ez presence et assistance du d. Alard et aultres ses amys comuns ;

Prohibant et deffendant à tous juges et magistratz den prendre cognaissance. ny moingz proceder a aulcune confection dinventaire des d. meubles, livres et papiers, à laquelle damoiselle Marguerite de Bouques, et à tous aultres, le d. testateur a de mesme prohibé et defendu la vente de ses livres, lesquelz il veult estre reservés et conservés pour celuy de sa parenté, *du nom de Recolin ou de Varanda, selon le plus prochain degré*, qui estudiera en medecine, auquel le d. testateur les donne dès à present; et au cas quil ne sen trovast aulcung de sa d. parenté, dans dix ans après son decez, veult et entend que les d. livres soient mis dans la bibliothèque du college du Roy, pour servir au commun des escholiers en medecine. selon la façon que les sieurs professeurs, docteurs et conseillers de la presente université, trouveront plus comode et utile. (1)

Et pour ce que sa d. fille Marguerite est en bas aage, luy a ordonné et aux d. posthums ou posthumes, sy point y en a, de la d. damoiselle de Bouques, sa d. femme, pour tuteurs testamentaires, la damoiselle de Bouques, ensemble le d. Laurens Alard son d. beau frere, lesquelz il prie

(1) Varanda avait biffé ce don à la bibliothèque et ajouté en marges : « *Quil voulait que lon vendit ses livres pour le prix servir aux estudes de Jean de Varanda son filleul, et fils de son frère David ou de tout autre de ses enfans, et à defaut, pour le mariage de la première de ses filles qui se marieroit* » ; puis il biffa cette note marginale, et rétablit, en surcharge des lignes, le don qu'il avait fait de ses livres à la d. bibliothèque.



accepter la charge, déclarant le d. sieur testateur ses moyens consister en ce qui est contenu en ung billet, de luy escript et signé, remis devers moy d. notere. (1)

Cest son dernier testament nuncupatif, dernière volonté et disposition de ses biens..... cassant et revoquant toutes aultres dispositions quil pourroit avoir cy devant faictz.....

Faict et recité au d. Montpellier, et maison dhabitation du d. testateur, luy gisant dans son liet, à ce presens et appellés en tesmoingz Bernardin Durant m<sup>e</sup> appoticaire, Anthoine Pelotier marchand, et Jean Rolland, habitans au d. Montpellier, signés à loriginal, avec le d. sieur testateur et moy Jean Tandon, notaire royal public en hérité, du nombre reduict, au d. Montpellier..

TANDON. no<sup>re</sup>.

*« J'aurois dix-huit mille francs estant en debtes, le 4 de juin 1607, comme on treuvera par mes lettres et mémoires de mes affaires, qui sont au cofre de bois blanc de mon estude. Fait le d. jour. (2)*

VARANDAL, professeur.

## V

### Codicille de Jean de Varanda.

21 février 1616.

Sachent tous presens et advenir que lan 1616, et le 21<sup>e</sup> jour du mois de fevrier... dans Montpellier... a esté en personne M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Jean VARANDA, conseiller professeur du Roy en luniversité de medecine du d. Montpellier,

Lequel sachant avoir fait son testament, receu par M<sup>e</sup> Jean Tandon notaire, les an et jour y contenus, depuis

(1) En marges : « Jay retiré le d. billet et le tiens ordinairement dans un sac, au cofre de bois blanc qui est dans mon estude. »

(2) Cette note est ajoutée par Varanda, à la fin de l'expédition du testament, au-dessous de la signature du notaire.

lequel seroit arrivé le deceds de damoiselle Marye de Bouques, sa seconde femme. et de quelques enfans de son second licet, et plusieurs legats mentionnés au d. testament payés, et desirant pourvoir à ses affaires, adjouster ou diminuer à son d. testament, ainsin quil luy est permis de droict, à cause de quoy estant en ses bons sens, memoire et entendement, par la grâce de Dieu, bien que detenu de maladie corporelle, en codicillant a codicillé, legué et donné à Jean Aigouin, son serviteur, pour les longs services quil luy a rendus et rend encore, la somme de trois cens livres tornois, comprins à la d. somme, ce quil luy a légué par son dit testament, payable un an après son decedz, et outre ce un abit de deuil entier, non comprins ses gaiges quil veut luy estre payés jusques au jour de son decedz. (1)

Item, à Charles de Varanda son fraire la somme de septante six livres, restant de la somme de cent quatrevingtz livres quil luy donna, lorsqu'il se mit en apprentissage d'appoticaire, payable à la fin de son apprentissage, et lorsqu'il en aura quittance; (2)

Plus à Jean Varanda son nepveu, filz de m<sup>e</sup> David de Varanda son frere, la somme de cent cinquante livres, payable dans trois ans, ou plus tost sil vient à passer docteur;

Plus a donné à damoiselle Judicq de Varanda, sa sœur, femme du sieur Laurens Alard, la somme de cent cinquante livres, payable un an après son decez;

Item, à Françoisze Alarde, sa filleule, fille du d. Alard, fiancée avec Jean Audiffret marchant, un cotillon descar-

(1) En marges de la main du testateur :

« Ce légat est nul, le dit Jean Angouin sen estant allé depuis davec moy, et ayant receu la recompense que je luy donnais, comme appert par le contrat, receu du 22 de juillet 1616, par mons<sup>r</sup> Tandon notere. »

(2) « Le d. Charles de Varanda a esté entierement satisfait du d. legat, comme appert par la quittance prinse par le sieur Vidal notaire. »

late, ou la vailleur dicelluy, au choix delle, payable le jour de ses nobces ; (1)

Plus à Pierre Reynard m<sup>e</sup> brodeur, pour lamityé quil luy a tousjours porté, un cotillon de satin jaune, quy a esté de sa feu femme, pour sen servir à son mestier, ou autrement comme bon luy semblera ;

Declare le dit codicillant que, en cas il se trouvera avoir payé par cy devant, ou payera avant son decedz, les d. legatz, ou partie diceux, portés tant par son d. testament que present codicille, que les d. legatz soyent et demeurent de nulle vertu, sans pouvoir estre redemandés ;

Veut quaprès son decedz soit faict inventaire de ses biens meubles, debtes et aultres ses facultés, par moy notere, en la presance de messieurs Pierre David juge-criminel, et David de Varanda, conseiller du roy au siege presidial du d. Montpellier, M<sup>e</sup> Antoine Coste procureur en la cour des aides, et Laurens Allard marchand du d. Montpellier, ou les deux diceux en labsence des aultres, quil a pryés de tout son cœur y vouloir assister, et servir dadvis et conseil à damoiselle Marguerite de Varanda, sa fille et heritiere cy après nommée, niepce des d. sieurs David et Varanda conseiller, notamment du d. sieur Allard, pour lexactions de ses debtes et aultres siens affaires, le priant particulierement den vouloir avoir le soing, et le tout estre laissé au pouvoir et libre disposition delle, prohibant par exprès tout inventaire solempnel dautorité de justice, et à tous officiers et magistratz den cognoistre, à peine de contrevenir à sa vollonté ;

Tout le surplus du contenu de son d. testament, le dit sieur Varanda codicillant, a ratiffié, approuvé et confirmé, et que soit suivy et observé, mesmes pour linstitution hereditaire de la d. damoiselle Marguerite de Varanda, sa fille naturelle et legitime, et de feu damoiselle Jeanne de David, sa premiere femme, quil a faict et nommé, entend

(1) « La d. Françoise Alard a esté satisfaite du d. legat, ayant receu le jour de ses nopces, par les mains de ma fille, quatre doubles ducats pour la vailleur du d. cotillon. »

que besoin est, son heritiere universelle et generale de tous ses biens, pour en fere et disposer à ses plaisirs et vollontés, en la vye et en la mort, conformement au d. testament, voulant que sorte son plain et entier effaict et que le present codicille vaille par droict de codicille ou donation à cause de mort.....

Sy a recogneu les tesmoingz soubznommez, a sa requizition assemblez, et iceux priez, du contenu en son present codicil estre memoratifz, et moy d. notere en rettenir acte.

Faict et recitté au d. Montpellier et maison du d. codicillant, gisant au lict mallade, presentz à ce M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Estienne du Mois, conseiller du roy, juge et magistrat en la cour presidiale, M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Barthélemy Planque, conseiller du roy, juge et conservateur des registres et privilèges du petit scel, et Pierre Duranc m<sup>e</sup> appo<sup>re</sup> du dit Montpellier, signés avec le d. codicillant et moy Samuel Vidal notaire royal du d. Montpellier signé à loriginal. — Collationné : Vidal notere.

## VI

### Estimation des joyaux de Marguerite de Varanda.

9 septembre 1620.

Ce jourd'huy 9<sup>e</sup> de septembre 1620, nous *Lazare GAUTERON* et *Leonard SEIGNEUR*, m<sup>rs</sup> orphevres de la presante ville de Montpellier, estant esté mandés à la maison de feu monsieur de Varandal, quand vivoit docteur et professeur en medecine, ou estant nous sont esté présentés les marchandises et joyaux que sensuivent, pour iceux en faire lestimation selon Dieu et nos consciences, lesquelz joyaux et marchandises nous sont esté exhibés par M<sup>r</sup> Coste bourgeois de la présente ville, lequel lez a retirés incontinent apres que en avons faite lestimation, en la presence et priere des sieurs de Varandal, Davit, Ledemez, de Combe et Cadolle quy nous avaient només à cest effect ;

Premièrement, avons veu quatre rozes dor esmaillé de

noir, ayant à chacune pièce un diamant au milieu, et trente perles en tour, lesquelles pièces ayant pezé avons trouvé valloir toutes quatre, 314 livres ;

Plus vingt-sept boutons dor esmaillé de noir, ayant chacun bouton un diamant au bout, lesquels boutons avons estimé tous ensemble à 313 livres 10 sols ;

Plus un drageoir, dor en forme de tortue, avec des attaches aussi dor, le tout pezant trois onces un denier et demy, que avons estimé à raison de trente-deux livres lonce, revenant à 98 livres ;

Plus un poinçon dor, avec sept diamants et une queue d'argent, que avons estimé tout à 269 livres 10 sols ;

Plus dix-huit boutons de petites perles, que avons estimé vingt-deux sols pièce, revenant tous à 19 livres 16 sols ;

Un bouquet de plusieurs perles enfilées, que avons estimé 18 livres ;

Un collier garni de neuf rubis et des perles, avec une paire pandan d'oreille, garnis de vingt rubis et perles pendantes, que avons estimé le dit collier et pendans 87 livres 10 sols ;

Un collier de petites perles, avec des larmes de verre vert, avons estimé 6 livres ;

Trois chaînes carrées, pezant trois onces treize deniers et demy, que avons estimé à trente-deux livres lonce, revenant tout à 114 livres ;

Un jazeran en sinture avec quatre attaches, le tout pezant un marc trois onces six deniers, estimé à trente-deux livres lonce, revenant la somme de 360 livres ;

Une teste de mort dor, pesant six deniers et demy, estimée 9 livres ;

Une portugaise, pesant une once quatre deniers, estimée à trente-six livres lonce, revenant à 42 livres ;

Une ducate de quatre ducatz, vallant selon le cas 16 livres 10 sols ;

Un demy Jacobus d'Angleterre, vallant selon le cours 5 livres 10 sols ;

Deux escuz vieux, du poix de trois deniers, vallant selon le cours 8 livres 10 sols les deux ;

Une paire pandan garnis de douze diamans, que avons estimé 60 livres ;

Un aneau diaman en forme de cœur, esmaillé de noir, avons estimé 7 livres 10 sols ;

Un aneau dun petit diaman en table, avons estimé 8 livres ;

Une chaine à porter sur la robbe, de verre equemarine, avons estimée 3 livres ;

Une aiguille d'argent estimée une livre ;

Un bassin, une eguiere, deux escuelles. deux tasses, un sucrier, un vinaigryer, trois sallieres, une gondolle, un petit plact, une culler couverte. treize culliers et trois forchettes et deux escueles, le tout pezant vingt-trois marcs, à raison de vingt et une livres le marc, revenant en tout à 483 livres ;

Un sinturon de six pièces dor, esmaillé de noir, avons estimé 32 livres ;

Une aiguille dor ou il y a trois diamans, avons estimée 42 livres ;

Un collier de dix-sept diamans et dix-sept perles, avons estimé en tout 555 livres ;

Plus une chaine de mil neuf cent trente perles, avons estimée à trois sols six deuyers pièce, revenant en tout à 337 livres 15 sols ;

Tous les susdictz joyaux, marchandise et vessele d'argent, se montant en général, à la somme de 3.229 livres un sol, à quoy avons vacqué selon Dieu et nos consciences, en foy de quoy nous sommes signés,

Au diet Montpellier ce 11<sup>e</sup> de septambre 1620.

GAUTERON, L. SEIGNEUR.

## VII

### Testament de Marguerite de Varanda.

1<sup>er</sup> novembre 1661.

Au nom de Dieu amen !

Lan 1661 et le 1<sup>er</sup> jour du mois de novembre, avant midy, regnant tres chrestien prince Louis 14<sup>e</sup> de ce nom,

par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, par devant moy notaire royal et tesmoings,

Estant presante damoiselle *Marguerite* DE VARANDAL, vefve de noble *Charles* DE CADOLLE. habitante de Lunel,

Laquelle sçachant estre déjà agée, et estre indisposée de son corps, estant toutesfois en ses bons sens, memoire, jugement et entendement de raison, et quil ny a rien de plus certain que la mort, ny de plus incertain que lheure dicelle, a fait et ordonné son dernier testament nuncupatif, ordonnance de derniere volonté nuncupative en la forme et maniere que sensuict :

Premierement a recognu et salué de son ame en la mort et passion de N<sup>o</sup> Seigneur et redempteur Jesus-Christ, le priant lorsque son ame sera separée du corps, la fere jouir de la felicité bien heureuse de paradis, et son dict corps estre enseveli en la forme de ceulx de la religion chrestienne prethendue refformée, de laquelle fait profession,

Et venant à la disposition de ses biens, a donné et légué aux pauvres de la dicte religion de Lunel, la somme de trente livres, payables après son décès, entre les mains des anciens du concistoire de lesglise prethendue refformée du dict Lunel, et recepveur des deniers des pauvres de la dicte esglize, et moyenant lequel soient contans,

Veut et entand la diete dame testatrice, que damoiselle *Marthe* de Cadolle, sa filhe, et du dict feu sieur de Cadolle, à presant femme du sieur *Bertrand* ministre de Montpellier, se contente de ce quelle luy a donné en faveur de son premier mariage avec deffunt Monsieur maistre *Gabriel* Gautier, receu par moy notaire, le 6<sup>e</sup> janvier 1651, quelle ratiffie et confirme,

Comme aussi que damoiselle *Violan* de Cadolle, son aultre filhe se contente des sommes et aultres choses quelle luy a données, en son contrat de mariage avec noble *François* de Brun, sieur de *Saint-Estienne* et *Saint-Martin*, receu par M<sup>e</sup> *Castanier*, notaire de *Saint-Ambroix*, le 5<sup>e</sup> juin 1652 quelle ratiffie aussi :

Confirme et ratiffie la donation de la moitié de ses biens, quelle a fait à noble *Charles* de Cadolle, son fils ainsné et du dict sieur Cadolle, en faveur de son mariage

avec damoiselle Marguerite de Bornier, receu par M<sup>e</sup> Pellerin notaire royal de Montpellier, au mois de juillet 1653, et que soict contant ;

Ratiffie et confirme la dicte dame testatrice, la donation quelle a faicte à nobles Marc-Anthoine et François de Cadolle, ses aultres enfans et du dict feu sieur de Cadolle, reçeue par M<sup>e</sup> Baumes notaire royal de Lunel, le 10<sup>e</sup> jour de janvier 1654 ;

A tous ses autres parans, à quy seroict tenue leguer, a donné et légué cinq solz à partager entre eulx, et que soient contans ;

Et parce que le chef et fondement dun chacun testament est linstitution hereditaire, à ceste cauze la dicte dame testatrice, en tous et chacuns ses autres biens quelle sest rezervée, que de sa portion visible quelle a gagnée de la somme, que le dict sieur de Cadolle son feu mari lui auroict donnée pour son augmant dotal, que intheretz que lui peuvent estre deulz dudict augmant dotal, a faict, institué et de sa propre bouche nommé, ses heretiers universels et generalz. sçavoir est, les dictz sieurs Marc-Anthoine et François de Cadolle ses dictz enfans,

Et daultant que les donations par la dicte testatrice faictes, tant en faveur du dict sieur de Cadolle, lors de son contract de mariage avec la dicte damoizelle de Bornier, que celle quelle a faicte en faveur de la dicte damoizelle Violan de Cadolle, lors de son contract de mariage avec le dict sieur de Saint-Estienne, et que le dict sieur de Cadolle et Damoizelle Violan de Cadolle pourraient deceder sans enfans, ou leurs enfans sans enfans legitimes, et par ainsi ce quelle leur a donné pourroict passer entre les mains des estrangers apres leur decès, desirant la dicte damoizelle testatrice conserver les dictz biens donnés aux dictz sieur Charles et damoiselle Violan de Cadolle, à ses autres enfans, a ceste cause, elle declare quen cas le dict sieur Charles et Violan de Cadolle viendraient à deceder sans enfans, ou leurs enfans sans enfans, a substitué et substitue ce quelle a donné par leur contract de mariage, aux dictz sieurs Marc-Anthoine et François de Cadolle, ses dictz autres enfans et heretiers



conjointement, et pour en fere et dispozer, comme de tous leurs autres biens quelle leur a cy devant donnés, que ceux dont elle les a substitués heritiers par ce testament, à leurs plaisirs et vollontés, tant en la vie quen la mort ;

Cest son dernier testament nuncupatif et ordonnance de dernière volonté nuncupative, quelle a voulu que valie par droict de dernier et valable testament..... cassant, revocant et annullant tous autres testamens et dispositions de dernière volonté, quelle pourroit avoir cy devant faictz, nonobstant toutes les clauses derogatoires qui pourroient y estre couchées.....

Fait et recite à Lunel, maison de damoiselle Marguerite de Cadolle, vefve de deffunt Monsieur maistre Charles Damalric, ou elle faict son habitation, presentz noble Abel des Pierres sieur d'Arenes, Louis de Solas, sieur Pierre Combel, Marc Pinard, Salomon Maurel, Barthelemi Fourcade, et Pierre Malechane, tous habitans du diet Lunel signés. et la d. damoizelle testatrice na peu signer a cause de lindisposition quelle a, et moy Yves Gras notaire royal du diet Lunel requiz et subsigné,

Darenes, Combel, Fourcade, Maurel, Pinard, Pierre Malechane, Solas, Gras notaire. (1)

## VIII

### Propriétés de Jean de Varanda.

1600.

Mons<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Jean DE VARANDA docteur-regent en medecine.

Une maison au Campnou, confrontant d'une part M<sup>r</sup> Fonbon, dautre Foulcarand Nouvel, en deux rues et le d. Nouvel, estimé 30 livres ; (2)

Item, ung plantier à lhermi de Prades, contenant deux carteyrades deux cartons douze dextres du 4<sup>e</sup> degré, faict 3 livres 17 s. 5 d. ;

(1) Yves Gras, notaire à Lunel, *Reg. 1661*, f<sup>o</sup> 217.

(2) En marges on lit que la d. maison a été mise, le 2 avril 1621, sur le s<sup>r</sup> de Cadolle, qui l'échangea le 2 avril 1651 avec M<sup>r</sup> Henry Louis, docteur et avocat.

Une *vigne en Montmaur*, contenant en tout une carreyrade trois cartons quatre dextres et demy, estimée 2 livres 5 s. 5 d. ;

Item, une *maison et jardin à la Valfere*, confrontant dune part damoiselle Charlotte de Calvet, dautre Claude Pourtal, Jean Courrencen deux rues, estimée 3 livres 10 s. ;

Autre *maison à la d. rue*, confronte dune part Marg<sup>te</sup> Careascauses, dautre la ruelle qui ne passe point la rue, et Pierre Careascauses, estimée 3 livres 5 s. ;

(*Compoix de Montpellier — S<sup>t</sup>-Mathieu*, après 1600, CC. 661, n<sup>o</sup> 400).

## IX

### David de Varanda et sa descendance.

David DE VARANDA, second fils de Pierre Colliod de Varanda, pasteur d'Aiguesmortes, et de Catherine de Recolin, fut inscrit sur le livre du recteur de Genève en 1584, et reçu docteur ès-droit en 1591.

D'Aigrefeuille cite un conseiller au présidial ayant le même prénom (1578). Est-ce le même personnage ? En tout cas David était conseiller du roi en cette cour, bien avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Henri IV pour le récompenser de son mérite lui accorda, en 1598, une pension de 300 livres.

David fut nommé professeur à la Faculté de droit de Montpellier, quoique protestant, sur la proposition de l'évêque Fenouillet (1616). Cette nomination, contestée par quelques-uns de ses coreligionnaires, fut confirmée par la cour du parlement de Toulouse.

David exerça avec une grande compétence ses fonctions jusqu'en 1622 ; il quitta sa chaire, à la suite des troubles religieux de cette époque. Il reprit alors, avec plus d'assiduité, ses fonctions au présidial, et s'occupa d'écrire sur l'histoire de Montpellier divers mémoires, notamment une généalogie des Guilhem, à ce que rapporte l'historien d'Aigrefeuille.

Nous ne connaissons pas l'année de sa mort, mais elle eut lieu après 1626. Par son testament il avait fait un legs à l'hôpital de charité de Montpellier.

David de Varanda épousa, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, *Madeleine* DE MERLIN, probablement fille de Claude, sieur de Roy-lès-Beaujeu qui s'établit à Montpellier, et s'y maria, en 1566, avec Jeanne de Mourgue.

Voici la descendance de David et de Madeleine de Merlin :

1. *Jean*, né avant 1600, mis en possession d'un canonicat en l'église collégiale d'Aiguesmortes (19 avril 1628), et prévôt de la dite église en 1634 ; il testa, le 16 février 1639, faisant sa mère héritière universelle de ses biens :

2. *Yolande*, née aussi avant 1600, fit son testament le 15 janvier 1662, en faveur de Daniel son frère, chanoine d'Aiguesmortes, et décéda à Montpellier le 14 août 1666.

3. *Jacques*, né à Montpellier, le 24 novembre 1600 ;

4. *Marguerite*, née le 13 mai 1602, et morte à Montpellier, le 12 mars 1641 ; elle avait été mariée, le 19 juillet 1626, à noble *Antoine* DE RICARD, sieur d'Orthoux ;

5. *Etienne*, né le 14 avril 1604, marié à Montpellier le 16 novembre 1642 (contrat du 14 septembre, M<sup>e</sup> Robert, notaire), avec *Isabeau* DE CAUSSE, veuve du sieur de Carlencas ;

6. *Jeanne*, née le 6 juillet 1606, femme de *François* DE JANVIER DE LA FAVERIE, capitaine au régiment de Vermandois, puis maréchal de bataille des armées du roi ; elle mourut à Montpellier le 3 octobre 1655 ;

7. *Madeleine*, née le 20 février 1608, morte jeune ;

8. *Guillaume*, né le 19 juin 1610, mort jeune ;

9. *David*, né le 2 juin 1611, mort célibataire ;

10. *Daniel*, né le 24 novembre 1613 ; d'abord chanoine de l'église collégiale d'Aiguesmortes, puis archidiacre de la dite église, il testa le 13 janvier 1674, faisant un legs à Etienne de Varanda, son frère, et son héritier universel Charles de Varanda, son autre frère, pour remettre à son décès, à un ou plusieurs de ses petits-neveux, enfants de messire Louis de Grotteuille, trésorier de France, et de dame Anne de Janvier de la Faverie, sa nièce.

11. *Charles*, né le 8 février 1615, avait servi avec le grade de capitaine ; s'étant retiré du service il fut premier consul de Montpellier en 1670, et mourut dans cette ville, le 2 novembre 1675 ;

12. *Catherine*, née le 10 septembre 1626, mariée le 26 janvier 1643 à noble *Jérôme DE PONT*, sieur de Gout, et morte à Montpellier le 10 janvier 1679.

(*Archives communales de Montpellier*, série GG. — *Notariat d'Aiguesmortes*. — M. LOUIS DE LA ROQUE, *Les Professeurs de l'Ecole de droit*, etc...)

## X

### Famille de Recolin.

Cette famille était originaire d'Anduze.

I. — *Guillaume RECOLIN*, notaire d'Anduze, vers la fin du XVI<sup>e</sup> et au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, avait épousé *Antonie Cambays* qui le rendit père de :

1. *Charles* qui suit ;
2. *Isabelle*, mariée, par contrat du 20 décembre 1517 (M<sup>e</sup> Mote, not<sup>e</sup>), à *Martin GIBERNE*, marchand d'Anduze ; elle transigea, le 11 avril 1531, avec Charles son frère pour ses droits de légitime ;
3. *Marguerite*, femme de M<sup>e</sup> *Jean DE GARRIGUES*, notaire de Sommières ; elle fit un accord avec son frère, le 4 novembre 1527, touchant sa dot ;
4. *Michelle*, mariée à noble *Pierre DE ROCHEBLAVE*, d'Alais ;
5. *Madelcine*, femme de *Jean GIRARD*.

II. — M<sup>e</sup> *Charles RECOLIN*, bachelier ès-droit, épousa *Anne DE SAUZET*, dont il eut :

1. *Louis* qui suit ;
2. Noble *Jacques*, qui transige avec sa mère veuve alors (28 mars 1569). Jacques fut père de noble *Etienne*, qui de sa femme *Anne DE MALBOIS*, laissa deux enfants : *François*, marié le 20 juillet 1633, avec *Anne TEISSIER*, et *Romaine*, tous deux nommés au testament de leur père (1<sup>er</sup> mars 1617) ;
3. *Guillaume*, époux de *Catherine CABANIS* ;
4. *Catherine*, femme de *Pierre COLLIOD DE VARANDA*, ministre ;

5. *Charlotte*, femme d'*André* Novis, marchand, d'An-duze ;

6. *Andrine*, non mariée.

III. — M<sup>e</sup> *Louis* DE RECOLIN, conseiller du roi et juge magistrat au siège présidial de Nîmes (1578), conseiller au parlement d'Orange (1588), teste en 1596 et meurt à Nîmes, le 22 janvier 1598. Sa femme, *Pierrette* DE LA BAUME, lui donna les enfants suivants :

1. *François* qui suit ;
2. *Claude* ;
3. *Guillaume*, baptisé le 25 avril 1590 ;
4. *Jane*, baptisée le 13 avril 1594.

IV. — *François* DE RECOLIN, baptisé le 28 avril 1588, fit son testament le 18 mars 1659, et mourut à Nîmes, le 22 mars 1659. Docteur et avocat au présidial, il devint conseiller de la Calmette. Il se maria deux fois : 1<sup>o</sup> avec *Louise* DU PIN, morte en 1618 ; 2<sup>o</sup> le 31 mai 1627, avec *Marguerite* DE BRUEYS DE FONTCOUVERTE.

De son premier mariage naquit :

1. *Antoine*. Né le 8 février 1618, docteur et avocat au présidial, il se maria le 2 avril 1668 avec *Marie* DE DUPIN, et mourut à Nîmes le 15 juillet 1676, ayant pour enfants : *François*, né en 1648, *Marie*, née en 1655, *Jean*, né en 1657, tous trois morts sans postérité.

Du second :

2. *Denis*, conseiller de la Calmette. Né le 26 décembre 1626, avait épousé le 20 septembre 1668, *Catherine* DE SALHENS, dont il eut *Madeleine*, née le 30 avril 1670 ;

3. *François* qui suit ;
4. *Louis*, né le 27 mars 1630 ;
5. *Jacob*, né le 5 janvier 1635 ;
6. *Flury*, né le 28 novembre 1642 ;
7. *Olivier*, né le 10 août 1645 ;
8. *Suzanne*, mariée le 2 décembre 1668 à *Isaac* BARRE.

V. — *François* DE RECOLIN, seigneur de Massilian, né en 1638, mourut à Nîmes le 8 février 1708 ; il se maria, dans cette ville, le 22 avril 1668, à *Catherine* DE TERIEU dont il eut :

1. *Pierre*, prieur d'Uchaud (novembre 1707 à 1741), mort dans cette localité le 1<sup>er</sup> mai 1741 ;
2. *Antoine*, né le 5 avril 1670 ;
3. *Joseph*, prieur de Junas ;
4. *Louise*, née le 5 octobre 1674, mariée à Uchaud, le 4 février 1714, à noble *Henri-David* DE ROVEROLES sieur de Graves ; elle mourut à Nîmes le 18 février 1730 ;
5. *Jean-Jacques*, né le 19 décembre 1676 ;
6. *Guillaume*, né le 2 juillet 1678 ;
7. *Antoinette*, née le 11 décembre 1683 ;
8. *Elisabeth*, mariée à Uchaud, le 18 janvier 1725, à *Etienne* LONJON, capitaine au régiment de Languedoc-infanterie.

(Notariat d'Anduze et de Nîmes. — Archives communales de Nîmes, série UU. — *Ibid.*, d'Uchaud. série GG. — L. DE LA ROQUE, *Armorial de Languedoc*, t. II.)

## XI

### Famille de David.

Cette famille possédait les seigneuries de Montferrier, le Vila, Combes et Combaillaux, localités situées aujourd'hui dans le département de l'Hérault.

*Jean* DAVID, dont on ignore le nom de la femme, laissa deux enfants : *Jacques* et *Antoine* ;

*Jacques* DAVID, docteur ès-lois, seigneur de Montferrier, fut premier consul de Montpellier en 1561, et en cette qualité député aux Etats du Languedoc, et de nouveau premier consul en 1581. Il avait épousé, en premières noces, *Françoise* Mathei, dont il eut *Marguerite*, femme de *Jean* DE RUDAVEL, conseiller en la Cour des aides, et *Perrette*, mariée à *Jean* DUCHÉ, chancelier de l'université en médecine de Montpellier ; et en secondes noces, avant 1562, *Marguerite* DE TRINQUERE, qui lui donna :

*Pierre* ; *Jeanne*, baptisée le 16 mars 1572, mariée le 29 mai 1594, à M<sup>e</sup> *Jean* DE VARANDA, professeur de l'université en médecine de Montpellier ; *Madeleine*, baptisée le 26 février 1575 ; *Philippe*, baptisé le 1<sup>er</sup> janvier 1576.

*Pierre DE DAVID*, seigneur de Montferrier, le Vila, Combes, et Combaillaux, fut conseiller du roi en la sénéchaussée et gouvernement de Montpellier (1599). Il épousa Catherine de Perdrier de Maurilhan, qui le rendit père de *Charles DE DAVID*, seigneur du Vila, maintenu dans sa noblesse par jugement de M<sup>r</sup> de Bezons, le 27 septembre 1669.

(*Archives communales de Montpellier*, série GG. — L. DE LA ROQUE, *Armorial précité*, t. I.)

## XII

### Famille de Bouques.

*Jean DE BOUQUES*, premier consul de Montpellier, en 1526, eut pour fils :

Messire *Jean DE BOUQUES*, seigneur du Poux, d'abord conseiller du roi en la Cour des aides (1553), puis président au gouvernement et siège présidial de Montpellier, mort avant 1603.

D'*Antoinette DU MOYS*, sa femme, il eut :

*Guillaume*; *Paul*, sieur de Viols, qui testa le 15 octobre 1610 (David Gibert notaire); *Madeleine*, mariée le 3 mai 1603, à M<sup>e</sup> *Jean DE VARANDA*, professeur du roi en l'université de médecine.

*Guillaume DE BOUQUES*, sieur du Poux et de Londres, premier consul de Montpellier en 1586 et 1605, avait épousé à Lunel, le 5 novembre 1587, *Françoise DE ROZEL*, fille du lieutenant au présidial de Nîmes; de ce mariage naquirent :

*Charles-Jean*, sieur du Poux (1), né le 17 septembre 1592; *Tiphène*, née le 9 septembre 1594; *Paul*; *Françoise*, née le 10 août 1600; *Isabeau*, mariée, le 14 janvier 1631, à *Guillaume D'ORTOMAN*, docteur et avocat à Montpellier;

*Paul DE BOUQUES*, sieur de Viols, épousa, le 21 octobre

(1) Est-ce *Charles DE BOUQUES*, auteur d'un poème médiocre intitulé : *Poème sur les merveilles de Jésus-Christ*, 1632?

1630, *Judith* DE CATHELAN, dont *Jean*, seigneur du Poux, Londres, Viols, capitaine de cavalerie, né le 12 juillet 1635, mort à Montpellier le 29 novembre 1659; *Isabeau*, née le 17 mars 1638; *Françoise*, née le 28 avril 1641; ces deux filles durent mourir jeunes.

Nous ne pouvons rattacher *Jean* DE BOUQUES, célèbre jurisconsulte, collaborateur d'*Antoine* DESPEISSES, mort avant 1658.

(Archives communales de Montpellier, série GG.)



# POUR LE BACCALAURÉAT

PAR

**M. l'abbé C. DELFOUR,**

membre résidant.

---

Il vaut mieux que je l'avoue tout de suite, je viens entretenir le lecteur de choses terribles. En ce moment même, existe en France, indéfinissable et cependant doué d'ubiquité, un monstre, ou plutôt le Monstre, comme l'appellent les hommes courageux et compétents qui se proposent de l'anéantir. Même, ce substantif horrifique ne rend pas toute la laideur de la Réalité. On devine, en lisant les lignes qui précèdent ou qui suivent, on devine le mouvement de répulsion qui a secoué la main des doctes écrivains enrôlés dans la grande bataille. Le plus terrible en cette affaire, c'est que le Monstre, dur pour les hommes qu'il a faits ses esclaves, s'acharne particulièrement sur les jeunes gens. Il fond sur eux, quand ils entrent dans leur seizième printemps, et alors ! oui, alors... Qu'attendez-vous, lecteur trop calme ? peut-être qu'il les mette en pièces ? Hélas ! c'est quelque chose de pire, il en fait de petits monstres, aussi hideux que lui-même, mais, par bonheur, il ne s'en tient pas là, il les réduit aussitôt à *rien*. Encore est-il juste de comprendre que ce rien n'est pas un rien ordinaire. M. Lemaitre, le plus athénien de nos lettrés, n'emploie qu'au superlatif ce mot *rien*, déjà si expressif par lui-même ; il dit « prodige de néant », comme Pascal disait : « raccourci d'atome. »

Nous n'avons pas le droit, vraiment, de tant nous apitoyer sur la crédulité de nos ancêtres, voire même de

ceux qu'un auteur du moyen âge appelait les vieux d'antiquité. Les contemporains d'Eschyle redoutaient vaguement l'Hydre, que n'avaient point encore rendue désuète les métaphores des pédagogues, le sanglier d'Erymanthe, le Minotaure, les Hipparions aux pieds digités, qui galopaient par bandes. Nos ancêtres immédiats tremblaient quand on leur parlait de la Bête du Gévaudan. Et nous, malgré le canon à tir rapide, nous sommes menacés par le Monstre. Qui que vous soyez, vous tremblez pour quelque jeune parent ou quelque jeune ami, qui demain... Que dis-je, peut-être entrez-vous quelquefois dans la caverne du Monstre ; peut-être, malheureux, en faites-vous votre résidence habituelle ! Moi qui vous parle, je consacre la moitié de ma journée, très exactement, à exécuter les ordres du Monstre, car je suis son esclave. J'ai pour mission de rechercher des victimes choisies, *eximias*, épithète liturgique, remarquez-le, et familière aux sacrificateurs anciens ou modernes. Ou plutôt, je n'ai pas même à les rechercher. Tel est le fanatisme des familles, qu'elles viennent, joyeuses, m'offrir, elles-mêmes, leurs jeunes gens. Je me mets à l'œuvre, et en dix mois, de ces jeunes éphèbes qui devraient s'exercer à la palestre, je fais ce que M. Jules Lemaitre décrit en ces termes : « Je dis qu'un bachelier ès lettres moyen, c'est-à-dire un bon jeune homme qui ne sait ni le latin ni le grec, mais qui en revanche ne sait pas mieux les langues vivantes ni la géographie ni les sciences naturelles, est un monstre, un prodige de néant. »

Depuis, M. Ernest Lavisse a repris cette thèse, qui lui était familière, d'ailleurs, bien avant le discours de M. Lemaitre ; il est venu nous dire, avec trop d'éloquence peut-être : « Il faut supprimer le baccalauréat. »

Avant même d'aborder la discussion proprement dite, me sera-t-il permis de demander grâce pour le nom ? Même si on doit supprimer ou modifier profondément la chose, il est à souhaiter qu'on laisse subsister le nom. Ceux qui combattent contre le Monstre affirment hautement leur volonté de mettre un terme aux excès de la bureaucratie et de la pédagogie. Or, ils veulent remplacer

ce mot presque poétique de baccalauréat (1) par cette autre formule : *attestation d'études* ; quelques-uns parlent de certificat. Notez bien que ces mots *certificat* et *attestation d'études* manquent de clarté, puisqu'ils s'appliquent déjà à d'innombrables examens. Quant au relent pédagogique et bureaucratique qu'ils dégagent, seule, l'émotion oratoire de MM. Lavisse et Lemaitre a pu les empêcher de le remarquer. Enfin, ne pensez-vous pas qu'on en a suffisamment supprimé, de ces jolis noms, qui nous rattachaient à la vieille France ? Le département d'Indre-et-Loire, par exemple, ne dit rien à notre imagination, il évoquerait plutôt de mesquins et vulgaires souvenirs administratifs, mais tous nous aimons la Touraine, patrie de M. Lemaitre, et j'imagine que M. Lavisse parle plus volontiers de la Thiérache que du département de l'Aisne. Les réformateurs ne se lassent jamais de citer l'exemple de l'Angleterre ; que ne le suivent-ils ? Nos voisins d'Outre-Manche conservent, avec piété, tous les vieux noms de la vieille Angleterre, mais ils procèdent, sans s'arrêter jamais, comme aussi sans se précipiter, à des réformes sérieuses, utiles et discrètes. Chez nous on aime à faire table rase ; peuple routinier par nature, nous nous contentons, d'ordinaire, de consommer un grand nombre de substantifs comme progrès et réformes, tout en marquant le pas. Puis, comme il faut se donner l'apparence de l'action, on se décide, de temps à autre, à quelque destruction solennelle, puérite et inutile. Vous verrez que M. Lavisse, après avoir détruit le baccalauréat, recevra, de ses supérieurs, l'ordre de le remplacer. J'ose prédire que le nouvel examen ne différera pas très sensiblement de l'ancien, mais il aura perdu son nom, probablement quelques-uns de ses avantages, et il fournira un thème superbe à l'éloquence, tour à tour spirituelle ou émue, d'un nouveau Lavisse ou d'un nouveau Lemaitre.

Encore une fois, je demande grâce pour le mot baccalauréat.

(1) Il est vrai qu'il tire son origine d'un barbarisme, mais il nous rappelle les écoles du XVI<sup>e</sup> siècle, et indirectement la chevalerie.

M. Lavissee se montre si dur pour l'institution elle-même, qu'il intimide un peu ceux qui, très froidement, et sans illusion d'ailleurs, voudraient entreprendre sa défense. « Le baccalauréat, dit-il, est mauvais pour trois ordres de raisons. Il est mauvais, parce qu'il encourage des travers et des défauts ; parce qu'il est un obstacle à l'éducation et à l'instruction véritables ; parce que, dans son application, l'examen lui-même est absurde. »

Des accusations si graves et si précises méritent qu'on les discute une à une. « Le baccalauréat, explique M. Lavissee, encourage des travers mesquins et des égoïsmes fâcheux, notre amour des distinctions, si vaines soient-elles, et notre recherche égoïste des injustes privilèges qu'il confère. Il encourage surtout la passion française pour les fonctions publiques, ce mal ancien et pernicieux qu'il faut combattre avec une extraordinaire énergie. Les fonctions publiques, les offices, se sont multipliés, au cours des siècles de l'ancienne France, jusqu'au grotesque, jusqu'à devenir une calamité publique. Au dix-septième siècle déjà, les esprits judicieux les accusaient d'encourager la fainéantise, d'étouffer l'énergie de la nation. »

Il est superflu, je pense, de déclarer ici que nous partageons tous l'opinion professée par M. Lavissee sur le fonctionnarisme. Qui d'entre nous n'a pas fait sa petite tirade contre le Rond de cuir ? Il s'agit donc uniquement de savoir jusqu'à quel point le baccalauréat engendre et développe, chez les Français, le goût des emplois rétribués. Selon M. Lavissee, Colbert attaquait furieusement les fonctions publiques, et il était impuissant à tuer ce qu'il appelait lui-même le monstre. N'hésitons pas à décharger le baccalauréat d'une partie au moins des crimes qu'on lui impute. Comment l'aurait-il fait, au temps de Colbert, puisqu'il n'était pas né ? Pour donner un point d'appui à son réquisitoire, M. Lavissee devrait bien nous fournir quelques statistiques. Les aspirants fonctionnaires étaient-ils, au dix-septième siècle, proportionnellement plus ou moins nombreux qu'aujourd'hui ? M. Lavissee n'en sait probablement pas plus que nous ; il en est réduit à l'à peu près. En somme, il est prouvé que le monstre, au dix-

septième siècle, se portait trop bien et nous constatons qu'il jouit, de nos jours, d'une santé trop florissante. Mais ne pouvons-nous pas constater autre chose ? Les ouvriers et les paysans, qui ignorent les choses du baccalauréat, manifestent-ils moins de goût que les fils de bourgeois pour le fonctionnarisme ? Hélas ! non, tous veulent entrer dans quelque compagnie, tous briguent une place d'agent municipal, de cantonnier, ou de garde champêtre. Dans la libre Amérique et dans l'industrielle Allemagne, on ne dédaigne ni les pensions, ni les diplômes, ni les rubans, ni les décorations. En supprimant le baccalauréat, vous ne supprimez nullement une tendance fâcheuse, mais tenace, mais invincible, de la nature humaine.

Que si la crise actuelle revêt, comme le pense M. Lavissee, et comme nous le reconnaissons après lui, dans une certaine mesure, un caractère particulier d'acuité, pour quels motifs en rendre responsable le seul baccalauréat ? Je ne vois nullement pourquoi les critiques officiels innocenteraient les brevets, qui servent de couronnement à l'enseignement primaire, ou les diplômes de l'enseignement supérieur ? Le brevet simple est-il si beau que l'esthétique nous fasse un devoir de l'admirer ? Le doctorat en droit est-il si magnifiquement organisé qu'il ne prête à aucune critique ? En vérité, cet acharnement contre ce pelé, ce galeux de baccalauréat d'où nous vient tout le mal, me laisse rêveur. Je comprends que M. Lavissee trouve beau, bien fait, joli, sur tous ses compagnons, l'enseignement supérieur de nos jours : il a ses raisons. Mais tout esprit impartial reconnaîtra que la passion malade des Français d'aujourd'hui, pour les fonctions, a des causes plus générales, plus profondes, plus sérieuses, plus authentiques que le baccalauréat. Comment ne voulez-vous pas que ces bons électeurs de France, devant qui se prosternent d'innombrables aspirants à la députation, ne veuillent pas pousser leurs fils dans la voie du fonctionnarisme ? On leur affirme, sur tous les tons, que l'instruction est nécessaire, que l'instruction mène à tout, que l'instruction est une sorte de panacée. Naturellement, ils se laissent prendre à ces belles déclarations. M. Lavissee a

contribué à créer, autant et plus que personne, cet état d'esprit très fâcheux. Ne s'écriait-il pas jadis, avec une sorte de lyrisme : « Il nous faut des étudiants ? » Ne racontait-il pas l'organisation nouvelle de l'enseignement supérieur, comme un général rédige un bulletin de victoire ? « La statistique de 1878 constatait que depuis 1868, 30 chaires avaient été instituées dans les facultés des sciences et des lettres, qui avaient en outre reçu leur part des 42 cours complémentaires et des 47 conférences récemment créées. De 1878 à 1884, les facultés des sciences ont reçu 4 chaires nouvelles et plusieurs laboratoires ; les facultés des lettres 15 chaires nouvelles ; il y a aujourd'hui, dans les premières, 43 maîtrises de conférences et 35 cours complémentaires ; dans les secondes, 65 cours complémentaires et 46 maîtrises de conférences. Les bourses d'études, demandées par M. Duruy, ont été fondées, au nombre de trois cents, par M. Waddington ; il y en a aujourd'hui cinq cent soixante-seize ; il y a aujourd'hui, en Sorbonne, un millier d'étudiants en sciences et en lettres, corporation nouvelle, qui a, si nous le voulons bien, un grand avenir ! » J'ignore ce que pense aujourd'hui M. Lavissee de ces lignes, qu'il a écrites le 15 juin 1884, mais il me paraît difficile de supposer qu'en les relisant il n'éprouve aucun regret. Le prolétariat intellectuel s'appliquant à créer une sorte d'anarchie d'en haut, voilà ce que nous réservait cet avenir, que caressait l'imagination prophétique de M. Lavissee. N'oubliez pas, au surplus, que M. Lavissee demandait énergiquement qu'on établisse une sorte d'harmonie entre l'enseignement supérieur d'une part, et l'enseignement secondaire d'autre part, l'enseignement secondaire pépinière de bacheliers, cependant que les instituteurs et les hommes politiques promettaient, aux électeurs ravis, une sorte d'âge d'or. M. Lavissee compte parmi les hommes qui sont le plus directement responsables de la situation actuelle. Je sais bien qu'en présidant à l'organisation des facultés, il servait ou croyait servir un noble idéal, mais comment n'a-t-il pas vu, lui, comment n'ont-ils pas vu, tous ces intellectuels, qu'il ne convient pas d'adresser, à une démocratie, des excitations

qui seront nécessairement mal comprises ? Entre la campagne universitaire de 1884 et l'encombrement dont on se plaint aujourd'hui, dans toutes les carrières, une relation existe, qu'il faut fermer les yeux pour ne point voir.

Et le passé pèse sur le présent. M. Lavissee, qui prédisait si mal l'avenir en 1884, ne veut pas fixer aujourd'hui son attention sur la plus grande, presque sur la seule cause du mal dont nous souffrons. Qu'on réduise le nombre des aspirants bacheliers, et toutes ou presque toutes les calamités inhérentes au baccalauréat disparaîtront comme par enchantement. En tout cas, de la tourbe actuelle qui sollicite le diplôme, on aura toujours une peine infinie à extraire une élite.

En résumé, le mal dont se plaint M. Lavissee est antérieur au baccalauréat ; il prend ses racines dans le plus profond de notre histoire nationale et dans la nature humaine. Croire qu'on pourra le faire disparaître entièrement semble presque naïf. Quant au surcroît de mal qui afflige notre génération, surcroît dont l'importance n'est pas exactement déterminée, il a pour auteurs ceux-là mêmes qui déploient tant d'éloquence contre le baccalauréat. On pourra différer d'avis sur les remèdes qu'il convient d'employer, mais ces remèdes, tous les hommes impartiaux s'en rendent compte, ne deviendront applicables que du jour où l'on aura éclairci les rangs, dans la foule des candidats au baccalauréat. Il n'est pas impossible que M. Lavissee et ses amis se refusent précisément à prendre les mesures élémentaires que comporte cette constatation.

Nous en arrivons au second grief que formule M. Lavissee. « Le baccalauréat, dit-il, est destructeur de l'esprit d'éducation. Chez les parents, chez les élèves, chez les maîtres, l'uniformité des programmes détruit la réflexion, rend impossibles ou vaines les initiatives. Les programmes imposent à tous uniformément les mêmes choses, trop de choses, de bonnes et de mauvaises. Il faudrait rompre cette contrainte, laisser aux maîtres et aux élèves plus d'initiative, d'audace, de liberté. Le baccalauréat, qui entrave le maître, hypnotise la plupart des élèves, fait

d'eux des candidats, les asservit à un programme, et, au lieu d'éducation, leur donne un dressage. Neuf fois sur dix, l'élève arrive à l'examen, l'esprit bourré de formules apprises, de notions mal comprises, empilées hâtivement, dont l'échafaudage s'écroulera bientôt, jetant par terre des pièces de bric-à-brac. »

Mais, d'abord, en quoi consiste cet « esprit d'éducation » que détruit le baccalauréat? Je n'ignore pas que M. Lavissee pourrait nous fournir là-dessus de très beaux développements; mais je doute fort que l'esprit d'éducation, tel qu'il l'entend, concorde avec l'esprit d'éducation tel que le définit M. Gréard, ou M. Demolins, ou M. Doumic, ou M. Desjardins. Tous ces messieurs diront bien en chœur : « Formons des hommes », mais ils ne s'entendront certainement pas sur la définition de l'homme. Peut-être finiront-ils par conclure, à tort, selon moi, qu'un « esprit d'éducation » n'est pas nécessaire. Nous autres, croyants, nous tenons fermement à faire pénétrer, aussitôt que possible, dans l'âme de l'enfant, des sentiments chrétiens. Mais si les pères de famille n'ont pas ce genre de préoccupation, il est probable que, sans entrer dans les exagérations de Rousseau, ils se déferont, dans une certaine mesure, de ce que M. Lavissee appelle l'esprit d'éducation. Tout professeur qui subordonne l'instruction à l'éducation tend en définitive à modeler sur son âme propre, l'âme de ses élèves. Le voulût-il, d'ailleurs, qu'il est parfaitement incapable de faire autre chose. Or, les pères de famille ne désirent pas très vivement que leur fils ressemble à monsieur un tel, professeur d'histoire, ou à monsieur un tel, professeur de philosophie. Ils veulent que leurs fils reçoivent la plus grande somme possible d'instruction, mais, en matière d'éducation proprement dite, ils ont plus de craintes et de répugnances que de désirs positifs. Comment pourrait-il en être autrement? Un professeur, qui appartient à l'enseignement public, s'adresse à des enfants élevés dans des religions différentes; il froisse nécessairement quelqu'un dans son jeune auditoire, dès qu'il veut aborder les questions, même les plus élémentaires, de la morale, ou bien il s'en tient à cette phraséologie pédago-



gique qui alimente, depuis quelques années, certaine littérature, et qui est bête à faire pleurer.

Les terreurs qu'inspirent à M. Lavissee les dangers courus par l'esprit d'éducation, ne nous touchent que faiblement. Nous ne savons pas au juste en quoi consiste cet esprit d'éducation, et nous ne sommes pas loin de souhaiter que la plupart des professeurs se bornent à instruire leurs élèves. Mais M. Lavissee précise ses griefs : « Chez les parents, chez les élèves, chez les maîtres, l'uniformité des programmes détruit la réflexion, rend impossibles ou vaines les initiatives. » Ici encore je ne comprends pas bien ce que M. Lavissee entend par l'uniformité des programmes. Pense-t-il que chaque professeur puisse modifier, à sa guise, l'objet des études ? Cette théorie pédagogique est séduisante ; elle ménagerait très probablement de désagréables surprises à ceux qui s'aviseraient de la faire passer dans la pratique. Voudrait-il qu'on fit du programme deux parts, l'une fixe et obligatoire pour tous, l'autre mobile et facultative ? Une telle combinaison triomphera difficilement, étant donné que l'encombrement actuel du programme résulte d'une compétition entre spécialistes. Aucun des intéressés ne voudra sacrifier la partie du programme qui se rapporte à ses ordinaires occupations. Bref, une grande obscurité subsiste dans les explications de M. Lavissee.

Il est certain toutefois que l'uniformité des programmes n'a pas toute l'importance qu'il lui attribue. Plus portés à la critique railleuse qu'à la superstition, les professeurs, le plus souvent, le prennent à l'aise avec le programme. Il n'est aucun d'entre eux qui ne dise, plusieurs fois par an, à ses élèves : « Mes amis, le règlement m'oblige à vous parler de tel auteur, que je n'aime pas du tout et que j'estime moins encore : lisez les appréciations qu'on porte sur ses œuvres dans votre manuel, mais ne les acceptez que sous bénéfice d'inventaire. Par contre, je vous parlerai très longuement d'un ou de plusieurs grands maîtres dont le nom ne figure pas au programme. » Tel professeur aime d'un amour particulier Shakespeare ou Goethe ; tel autre s'enthousiasme pour Shelley ou Lamartine. Même

dans les limites du programme, il est loisible au maître de manifester des préférences, de les motiver, de les faire partager à ses élèves. Je demande à M. Lavisse si l'élève, dont le professeur honore d'un culte particulier Aristophane, Plaute, Rabelais, Molière, Voltaire et Paul-Louis Courier ressemblera beaucoup, intellectuellement parlant, à l'élève dont le professeur se nourrit d'Eschyle ou de Sophocle, de Platon, de Virgile, de Bossuet, de Racine et de Chateaubriand ? Ne nous payons pas de mots : l'uniformité des programmes ne paralyse que les professeurs médiocres, esclaves du manuel et routiniers par nature, auxquels les plus beaux des programmes ne sauraient communiquer la flamme et la vie.

« Mais le baccalauréat détruit la réflexion chez les élèves et rend impossibles les initiatives. » Décidément, l'ardeur des convictions et l'impétuosité oratoire entraînent M. Lavisse plus loin qu'il ne conviendrait à un directeur de l'enseignement national, quelque peu homme d'Etat. La réflexion et les initiatives font symétrie, à peu près comme la rime flatte à la fois l'œil et l'oreille, quand elle dit Quinault au lieu de Virgile. Le baccalauréat n'a empêché aucun élève intelligent de réfléchir, autant qu'on peut réfléchir à 15 ans, et s'il exige, des ordinaires candidats, de grands efforts de mémoire, où donc est le mal ? Les enfants et les jeunes gens, qui n'ont pas encore dix-sept ans, disposent rarement d'une grande puissance de réflexion. Au contraire, ils ont naturellement, ou ils acquièrent sans trop de peine, une mémoire à la fois souple et forte. Les bons maîtres d'autrefois tenaient compte de cet état de choses, et c'est pourquoi ils exerçaient beaucoup la mémoire, et ils se contentaient de développer, chez leurs élèves, le goût d'une observation modeste. Aujourd'hui nous familiarisons les jeunes gens avec les idées générales, convaincus qu'ils sont capables de réfléchir sur des sujets vastes et difficiles. Et, en effet, ils nous répètent toutes les formules que nous leur apprenons, formules qui résument, assez souvent, tout un système philosophique. Cela s'appelle réfléchir en commun. Ainsi, le pauvre diable chanté par Voltaire philosophait à l'école de l'immortel abbé Trublet.

Il me choisit pour l'aider à penser ;  
Trois mois entiers, ensemble nous pensâmes,  
Lûmes beaucoup et rien n'imaginâmes.

Cette question de la réflexion suggérée aux élèves est extrêmement délicate et obscure. Nous ne savons jamais, au juste, si les élèves, qui nous écoutent, réfléchissent ; nous constatons qu'ils sont attentifs, qu'ils veulent comprendre et retenir la parole du maître, et c'est tout. Quand le semeur a jeté les grains de blé dans le sillon, il n'a plus qu'à s'éloigner et à attendre. Un élève récite de brillantes leçons. Il rédige de très convenables devoirs, même il sait flatter assez ingénieusement son professeur par un choix habile de textes et d'idées. Le maître, qui a toujours pour ses élèves une faiblesse quasi paternelle, se dit, avec une joie profonde, que celui-là, du moins, sait réfléchir. Quelques années plus tard, il revoit ce fort en développements, et quelle n'est pas sa surprise de constater que le « cher enfant » n'a réalisé aucune des brillantes espérances qu'on avait fondées sur lui. Il est toujours correct et un peu brillant, mais on s'aperçoit qu'il redit, qu'il redit, qu'il redit ce qu'il a entendu dire.

Donc, que les candidats au baccalauréat, capables de réfléchir, soient très rares, nous le concédons à M. Lavissee ; que le baccalauréat soit responsable de ce fait, nous le nions.

Et de même, nous ne prendrons pas au tragique, comme le fait M. Lavissee, l'éroulement d'érudition factice qui se produit toujours au lendemain d'un examen bien préparé. Il parle de bric-à-brac, et il a raison. Mais voudrait-il, par hasard, qu'un enfant de seize ans possédât une érudition à la fois personnelle et méthodique ? Du bric-à-brac, hélas ! on en trouve chez tous les marchands de science, même à la Sorbonne, même chez les professeurs d'histoire, prédécesseurs de M. Lavissee ; il nous l'a prouvé lui-même abondamment. Quand on a lu ses conférences, on demeure à peu près convaincu qu'avant 1884, la véritable méthode historique était radicalement inconnue dans les Facultés des Lettres, dans toutes les Facultés des Lettres. M. Lavissee exige trop des élèves.

Il exige trop des parents. Ne leur reproche-t-il pas de manquer d'initiative, tout comme les enfants eux-mêmes, et comme les professeurs? L'initiative est un mot à la mode qui, quelques années encore, pulvérisera toutes les objections, résoudra toutes les difficultés, expliquera toutes choses. Je ne vois pas du tout comment les parents pourraient, en matière d'examen, faire preuve d'initiative. Il est vrai qu'ils disent tous à leur fils : « Pense au baccalauréat. le baccalauréat est absolument nécessaire, nous sommes bientôt au moment décisif; le baccalauréat ! Ah ! le baccalauréat ! » Rien ne m'échappe de ce qu'il y a de bas, de mesquin, de sottement utilitaire, dans ces exhortations paternelles que je connais trop. Mais il faut prendre la nature humaine telle qu'elle est. Ces tristes litanies que le père, la mère, les oncles, les tantes, tous les parents, tous les amis, font retentir aux oreilles du jeune rhétoricien, ont pourtant leur bon côté. A les entendre, l'enfant, pour peu qu'il ait de bon sens ou de cœur, se transforme comme par enchantement. Il ne pensait hier qu'à des bagatelles, il se sent investi d'une responsabilité maintenant, il comprend qu'il ne doit pas rendre inutiles les sacrifices de sa famille. Parlez-lui travail, avenir, nécessité de devenir un homme, lutte pour la vie, il vous écoutera et vous comprendra. Tous les professeurs des classes supérieures savent à quoi s'en tenir, ils gémissent fréquemment sur certaines misères inhérentes à l'examen, mais ils concluent toujours : « Tout de même, sans le baccalauréat, nous n'obtiendrions rien de nos élèves; grâce au baccalauréat, il nous est facile de les faire travailler. »

Dans la troisième partie de son réquisitoire, M. Lavisso, heureux de pouvoir déverser le trop plein de son cœur, en vient à blasphémer le sanctuaire, où il remplit, depuis des années, les fonctions de prêtre, c'est-à-dire de sacrificateur. Comme, ici, les griefs sont à la fois nombreux et graves, il convient de procéder par ordre.

Premier grief. « Le baccalauréat est d'une application absurde, impossible. Les juges ne savent pas exactement ce qu'est un collégien. Ils ne savent rien (malgré le livret

scolaire), à peu près rien du candidat, peut-être troublé, surmené. Ils ont quelques minutes chacun pour juger un candidat ; ils le jugent du mieux qu'ils peuvent, mais plus ou moins sérieusement, avec leur humeur, leur caractère, leur nature. » Comment M. Lavissee n'a-t-il pas vu que ces reproches, qu'il formule avec tant de vivacité, s'appliquent à tous les examens ? Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, pour ne pas dire cent fois sur cent, les juges ne connaissent pas les candidats sur lesquels ils ont à se prononcer. Même, il ne semble pas que l'opinion générale s'émeuve de cette ignorance ; bien au contraire. Dans les écoles, la tradition constante et universelle est de confier le soin d'examiner les élèves, non pas à leurs professeurs ordinaires, mais à des hommes compétents qu'on appelle expressément du dehors. M. Lavissee pense, lui, que le professeur ordinaire de l'élève est son seul juge naturel. Il nous prouve ainsi, une fois de plus, qu'il pousse très loin l'amour de la justice et de l'équité, mais il nous autorise à penser qu'il connaît assez mal la nature humaine et le train ordinaire de la vie de collège.

« Il est délicat, dit M. A. Albert-Petit, — et il sera gênant » pour eux, — de laisser aux professeurs secondaires la » faculté d'exempter d'examen leurs meilleurs élèves. Si » les recommandations trouvent moyen d'assaillir les » professeurs de la Sorbonne, malgré le secret qui plane » sur la composition des jurys, vous pensez bien qu'elles » tomberont dru comme la grêle, et de près, et sans possibilité de les esquiver, sur les infortunés professeurs » des classes à examen. Ils seront héroïques, sans doute, » et surhumains, mais alors ils mécontenteront des parents, parfois influents dans une petite ville. C'est grave » pour certains collèges et pour certains professeurs, surtout pour ceux qui auront donné des répétitions. Eloignez d'eux ce privilège dangereux. Que tout le monde » se présente devant le jury, ce qui aura aussi l'avantage » de ne pas créer deux catégories d'institutions libres : » les assimilées et les autres. »

La très petite parenthèse, que M. Lavissee consacre au livret scolaire, laisse à désirer du côté de la clarté et

aussi de l'exactitude. Je ne puis pas croire que M. Lavisse n'ait jamais trouvé de livret scolaire consciencieusement rédigé. Il n'a donc aucune confiance en la loyauté des professeurs de l'enseignement secondaire ? Or, admirez, je vous prie, la contradiction. Ces mêmes professeurs, qu'il considère comme incapables de rédiger un pauvre petit livret scolaire, M. Lavisse veut les investir d'une fonction grave et redoutable. Ils délivreront eux-mêmes le diplôme, ou le certificat qui doit remplacer le diplôme. J'avoue ne rien comprendre à cette psychologie. Les professeurs de l'enseignement supérieur ne sont pas mieux traités par M. Lavisse : « Ils jugent le candidat avec leur humeur, leur caractère, leur nature. » Ceci est de la pure chimère. Aussi longtemps que les examinateurs ne seront pas de purs esprits, ils apporteront quelques-unes des misères de notre pauvre nature humaine, dans l'accomplissement de leurs fonctions. La haine du baccalauréat entraîne M. Lavisse un peu bien loin.

L'objet même de l'examen donne lieu à des critiques plus vives encore, plus brillantes et intéressantes, mais aussi peu sérieuses. « Ce défilé hâtif est étrange et n'est pas beau. On dirait un défilé devant un bureau d'octroi, où des préposés demandent aux jeunes voyageurs ce qu'ils ont à déclarer sur Sophocle, Cicéron, Louis XIV ou sur Dieu. En quelques instants, par quelques questions prises dans la mer immense du programme, on juge ainsi les résultats de plusieurs années d'études. Les candidats s'accoutument à compter moins sur eux-mêmes que sur la chance, sur la protection, souvent sur la fraude. Le baccalauréat est un instrument de démoralisation. »

M. Lavisse a raison, les programmes sont trop étendus, mais les mesures qu'il préconise auront pour résultat certain de les étendre davantage. Libres de choisir, à leur guise, la matière de leur enseignement, les professeurs ajouteront aux questions variées, que posent aux candidats les préposés de l'octroi universitaire. Pourquoi, en effet, nos pédagogues se gêneraient-ils, pour causer avec leurs élèves de choses intéressantes, d'économie politique, par exemple, ou de théâtre, ou de colonisation ? On a vu

des professeurs prendre des initiatives plus surprenantes encore, et cela, sous le régime de réglementation à outrance dont se plaint M. Lavisse. Que verra-t-on, grand Dieu ! sous le règne de la liberté ?

Mais, sans avoir montré le lien, qui existe entre l'étendue du programme et la morale, on nous fait entendre un acte d'accusation terrible : « Le baccalauréat est un instrument terrible de démoralisation. » M. Lavisse nous a expliqué jadis, dans une interview demeurée célèbre, en quoi consiste, selon lui, cette démoralisation. Les parents sollicitent les examinateurs, directement et indirectement, ils les circonviennent, ils leur font de petits cadeaux peut-être, il paraît que quelques-uns ne craignent pas de se livrer à des insinuations peu délicates. Je comprends très bien qu'un honnête homme soit ennuyé profondément : je comprends même qu'il s'indigne quelquefois, au point de perdre son sang-froid. Ainsi s'expliqueraient peut-être, pour la plus grande gloire de M. Lavisse, ses erreurs et ses incroyables exagérations ; il nourrit contre le baccalauréat une haine légitime, généreuse et honorable, qui trouble son ordinaire clairvoyance. Mais les très excusables doléances d'un professeur de faculté ne doivent pas nous émouvoir outre mesure. Les ouvriers, les fonctionnaires de tous ordres, les commerçants, les paysans et les industriels, supportent des épreuves pour le moins aussi dures, et dont ils n'ont pas la consolation de se plaindre éloquemment, comme M. Lavisse.

Il s'agit de savoir tout simplement si les sollicitations indiscrètes, quelquefois grossières et immorales, des parents, ont une véritable importance. Autant que je m'en souviens, M. Lavisse a déclaré lui-même qu'elles sont inutiles, et nous le croyons sans peine, d'abord parce que les professeurs de facultés se respectent, et ensuite parce que le grand nombre même de ces recommandations les rend, pour la plupart, inoffensives. Quand presque tous les candidats sont recommandés, les choses se passent nécessairement, comme si presque tous les candidats n'étaient pas recommandés. Parmi ces innombrables recommandations, un très petit nombre ont une valeur réelle. Exige-t-on

qu'elles disparaissent ? Je le désire aussi vivement que quiconque, mais nous savons bien tous que le favoritisme a toujours existé sur notre planète. Estimons-nous heureux, très heureux, quand on sait le réduire à son minimum, comme dans les facultés.

M. Lavissee aura beau jeu ici ; il ne manquera pas de nous répondre : « La réalité m'importe moins que l'apparence. Tous ces pères et toutes ces mères de famille vivent et élèvent leurs enfants dans cette idée que tous les juges sont vénaux, et je dis que c'est lamentable. » Nous aussi, nous dirions comme M. Lavissee, si le fait qu'il déplore était certain ; mais, par bonheur, il n'est pas certain. Tel homme, bien connu pour la sincérité de ses convictions, professe à l'égard de la médecine un scepticisme absolu ; il n'en appelle pas moins le médecin, pour lui-même et pour les siens. De même la plupart des parents se décident à tenter une démarche auprès des examinateurs, sans espoir bien précis, un peu pour faire comme tout le monde, en se disant : « Après tout, cela ne fera pas de mal. » Le fond de leur pensée se révèle, presque toujours, au lendemain d'un échec, dans ces petites réunions de famille où l'on prend des déterminations décisives en vue de la session suivante. Les professeurs de l'enseignement secondaire peuvent en parler plus savamment, je n'ai pas besoin de le prouver, que ces Messieurs de l'enseignement supérieur. Eh bien, jamais, les parents ne déplorent l'inefficacité des protections, si vantées la veille de l'examen ; leur cri du cœur va droit au jeune candidat qui est là pleurant, ou tout au moins baissant la tête. « Paresseux, tu as échoué, pendant que tes condisciples remportaient le diplôme de haute lutte. » Non, la course aux protections, qui n'est pas belle, je le reconnais, n'a pas toute l'importance que lui attribue M. Lavissee.

Par contre, je trouve profondément regrettable que M. Lavissee défende si mollement, et même attaque ses confrères, les examinateurs. A l'heure actuelle, en France, il n'est pas une institution qu'on n'ait essayé de démolir, il n'est pas une corporation, si respectable et si savante soit-elle, sur laquelle on n'ait jeté du discrédit. Le clergé est



entré le premier dans la voie douloureuse ; longtemps il a bénéficié de toute la verve et aussi de toute la grossièreté des caricaturistes, des plumitifs et des conférenciers ; l'armée a eu son tour, la magistrature passe par des épreuves pénibles. Au milieu de ce déchainement universel, on ne voit qu'une catégorie de juges, dont les sentences ne soient pas contestées. Non seulement les justiciables ne se plaignent pas, mais ils rendent hommage à la compétence et à l'impartialité de ces magistrats scolaires, qui remplissent si dignement leurs fonctions. Nous qui sommes souvent condamnés, nous n'usons jamais des vingt-quatre heures traditionnelles qui nous sont accordées, pour maudire nos juges. Ce n'est pas là pour l'Université une mince gloire. Je ne conçois pas que des hommes comme M. Lavissee ne sachent pas l'apprécier, au moment précis où tant d'universitaires déploient, contre l'*Alma mater*, leur formidable puissance de critique. Il faut croire qu'un vent de folie souffle sur notre génération ; elle ne sait que critiquer, dénigrer et détruire.

Naturellement, elle se promet de reconstruire sur ces ruines ; M. Lavissee a bien soin de nous mettre sous les yeux des plans magnifiques. « Il faut en effet, dit-il, aux études de collège, une sanction ; les notes de toute la vie scolaire de chaque élève, peut-être un examen final, familial, de récapitulation, sous le contrôle d'une autorité extérieure, inspecteurs ou professeurs d'Université, donneront les éléments d'une attestation d'études. La difficulté, c'est que ni les maisons d'enseignement ni les maîtres n'ont une valeur égale, et que ces attestations, de toute provenance, ne pourront être considérées comme équivalentes.

« Je propose que des attestations d'études soient décernées de droit, sans examen, aux meilleurs élèves des lycées et collèges, après délibération du conseil des professeurs, approuvée par l'autorité académique. Les autres élèves seront examinés par un jury composé de professeurs de lycées et de collèges, sous la présidence d'un professeur de l'Université si l'on veut, pour faire la transition entre le régime ancien et le nouveau, et pour mar-

quer le lien entre les études supérieures et les études secondaires.

« J'admettrais et même je désirerais, en outre, que des maisons libres, possédant un certain nombre de maîtres, licenciés et agrégés, et qui solliciteraient l'inspection de l'Etat au point de vue des études, fussent assimilées aux collèges publics. Leurs élèves les meilleurs recevraient l'attestation dans la maison même, comme ceux des lycées et des collèges ; les autres comparaitraient devant le jury dont je viens de parler. Et ce jury examinerait les élèves des maisons fermées à l'Etat et ceux qui reçoivent l'éducation dans leurs familles.

« Je ne puis qu'indiquer ici cette organisation. Il faudra l'étudier avec soin, et je vais dire dans quel esprit. Il importera de donner aux familles toutes les garanties d'impartialité ; l'impartialité, elle est certaine, je n'ai pas besoin de le dire ; mais il faut aussi qu'elle paraisse certaine. La présence d'un professeur d'Université, dans le jury qu'il présidera, est une première garantie. Depuis que nous examinons des candidats au baccalauréat, dans nos Facultés, jamais on ne nous accusa de partialité contre les élèves des établissements libres. Je voudrais en outre que, le jour où les élèves d'un collège public ou libre seront appelés à l'examen, un ou plusieurs délégués de ce collège, sans siéger dans le jury, pussent être entendus par lui, au moins dans les cas douteux. »

Les solutions indiquées par M. Lavissee touchent à la politique, dont je ne veux pas parler ici. Trouveront-elles grâce devant les hommes compétents et devant le grand public ? Ont-elles quelques chances de devenir définitives ? Je n'en crois absolument rien et si, par grand hasard, elles prévalent momentanément, elles ne tarderont pas à disparaître, mais elles auront ajouté aux troubles présents, et la France comptera à son actif, ou à son passif, une révolution inutile de plus. En tout cas il est au moins prématuré, il est certainement inutile, d'approfondir un projet aussi sommaire, sur lequel s'exerceront nombre de représentants de la haute pédagogie et sept ou huit cents législateurs, dont quelques-uns cabarettiers, la plupart avocats, médecins, ou journalistes. Attendons.

Mais nous n'avons pas besoin d'attendre pour dire toutes les inquiétudes que nous inspire la péroraison, pour tant pathétique et très belle, de M. Lavisse. « Penchons-nous, a-t-il dit, penchons nous sur nos collègues avec sollicitude, avec inquiétude, avec anxiété. Ayons la volonté qu'une éducation meilleure, fortifiant les qualités natives de notre race, corrigeant ses défauts naturels ou acquis, donne à ce pays des générations meilleures que les nôtres. ce qui ne sera pas difficile, hélas ! »

Ces déclarations font le plus grand honneur au patriotisme et au zèle pédagogique de M. Lavisse. On ne saurait mieux décrire l'attitude qui convient aux professeurs vraiment dignes de ce nom. Elles dénotent, je le crains, une tendance fâcheuse à intervenir trop fréquemment dans la vie morale et intellectuelle des jeunes gens. Corriger les défauts naturels, c'est fort bien ; encore faut-il ne pas se substituer soi-même à la nature, ou, pour parler plus justement et plus chrétiennement, à Dieu.

« Au fond de l'éducation, dit M. Faguet, comme au fond de toutes les choses humaines peut-être, il y a une contradiction essentielle, inhérente, dont on ne sait comment faire pour se dégager. Nous enseignons à écrire, et tout style qui n'est pas original n'est pas du style ; nous enseignons à penser, et toute pensée que nous tenons d'un autre n'est pas une pensée, c'est une formule, et toute méthode pour penser que nous tenons d'un autre n'est pas une méthode, c'est un mécanisme ; nous enseignons à sentir, et un sentiment d'emprunt est une affectation, une hypocrisie, ou une déclamation ; nous enseignons à vouloir, et vouloir par obéissance est l'abdication de la volonté. L'enseignement va donc, par définition, contre tous les buts qu'il poursuit. Les maux qu'il soigne augmentent à les vouloir guérir, et plus il réussit, plus il échoue.

.....  
Contre cette tendance naturelle il est bon qu'une réaction très forte et même brutale se fasse de temps en temps, que quelqu'un vienne, qu'il dise : « Prenez garde, mieux » vaudrait ne point enseigner, qu'enseigner si fort. Vous » revenez par un cercle au point que vous fuyez. » C'est

ce qu'a dit Rousseau ; on instruisait trop l'homme, il a crié qu'il fallait qu'il s'instruisit seul. C'est une chose à ne pas croire vraie et à ne jamais oublier. Il a inventé « l'éducation intuitive » comme il n'a pas dit, mais comme nous disons d'après lui. C'est une chose où il ne faut nullement se fier, mais qu'il y a péril immense à perdre de vue. Il faut enseigner, mais profiter de toutes les velléités que l'enfant montre de s'instruire lui même, vénérer sa curiosité, ses efforts personnels. »

A ces aperçus si justes et si fins, il faudrait joindre deux tableaux d'histoire : le premier serait consacré aux précepteurs illustres, qui ont médiocrement réussi dans la personne de leurs élèves ; le second comprendrait tous les grands hommes qui ont illustré la France, dans la politique, dans les sciences ou dans les lettres, sans ou malgré leurs professeurs. Marot disait :

En effet, c'estoyent de grans bestes  
Que les régents du temps jadis,  
Jamais je n'entre en Paradis,  
S'ils ne m'ont perdu ma jeunesse.

Et depuis le temps de Marot jusqu'au temps d'Alphonse Daudet. que de plaintes, que de récriminations, que de railleries, à l'adresse de leurs maîtres, n'ont pas formulées un très grand nombre d'hommes célèbres ! Il est à souhaiter que M. Lavisse, historien de profession autant que pédagogue. veuille bien porter quelquefois son attention sur ce point d'histoire. Peut-être lui serait-il ainsi plus facile de ne pas prendre au tragique certaines misères du baccalauréat, peut-être réverait-il moins souvent d'un âge d'or pédagogique que personne ne verra. Et alors tous, très pacifiquement, sans éloquence, nous pourrions peut-être discuter, avec fruit, quelques réformes modestes et pratiques, ayant pour objet le baccalauréat. En ce siècle qui vit de l'esprit de Jean-Jacques Rousseau, on oublie toujours cette belle parole de Jean-Jacques Rousseau : « Je ne dis pas qu'il faille laisser les choses dans l'état où elles sont, mais je dis qu'il n'y faut toucher qu'avec une circonspection extrême. »

---

# NOTRE-DAME DE VAUVERT

## LE PÈLERINAGE, LA PAROISSE

PAR

**M. l'abbé E. BOUISSON,**  
membre non résident.

---

### Avant-propos

Que l'on assigne au sanctuaire de Notre-Dame de Vauvert une origine apostolique ou simplement carolingienne, les péripéties de son histoire, les invasions sarrasines, l'ouverture d'une université juive, l'agitation albigeoise, son siège par Simon de Montfort, son érection en pèlerinage mineur, la fondation de sa maladrerie, la visite des croisés, le séjour de Saint Louis à la veille de ses divers embarquements, celui de Jacme 1<sup>er</sup> que la tempeste y jeta, le sauvetage miraculeux d'un compagnon de Saint Louis, la visite de Clément V, l'expiation de Guillaume de Nogaret, les pèlerinages flamands, le prieuré et ses fondations, la paroisse et ses accroissements, tout ce qui, en un mot, prouve l'exceptionnelle vitalité de ce centre religieux nous a paru digne d'être raconté, pour l'instruction des générations présentes, à la lumière des documents que les siècles passés nous ont transmis.

I

Topographie de Vauvert.

*Irrité par le vent, le Rhône  
faisait courir vers la mer ses va-  
gues troubles, pareilles à un  
troupeau de laureaux sauvages.*

MISTRAL, *Mireille*, chant VII.

En un angle du bas-pays rhodanien, voici, sous un nom transparent, le chef-lieu et le point central de la verte vallée que féconde le Vistre. Ville ou bourg, son prestige de canton populeux et très étendu est grand aux alentours. Le passé historique de sa baronnie ne fut point sans gloire (1). Mais son pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame, en même temps qu'il lui donnait son nom, lui communiqua, durant les siècles du moyen-âge, une renommée universelle (2). Qui s'en doute seulement aujourd'hui ? (3) Le redire aura assurément, à l'heure présente, quelque attrait de nouveauté.

(1) Cf. PROSPER FALGAIROLLE, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Vauvert*, Nîmes, Catélan, 1881 ; *la Maison d'Authéville*, Avignon, Séguin, 1884. — SAUSSE-VILLIERS, *Annales historiques, religieuses et biographiques de la ville de Vauvert*, Nîmes, 1863. — COMTE E. DE BALINCOURT, *Histoire de la maison de Genas*, Nîmes.

(2) Outre les *Mémoires* de M. PROSPER FALGAIROLLE et les *Annales* de M. SAUSSE-VILLIERS, cf. L'ABBÉ GOUBIER, *Notre-Dame de Vauvert*, dans la *Revue catholique du Languedoc*, t. I. — Lors des récentes fêtes du XI<sup>e</sup> centenaire de N.-D. de Rochefort, célébrées dans la Cathédrale de Nîmes, Mgr Dadolle et Mgr de Cabrières ont distingué l'antique pèlerinage de N.-D. de Vauvert parmi tous ceux qui, à diverses époques, avaient été fréquentés dans le diocèse.

(3) La plus curieuse façon dont l'histoire a été méconnue, c'a été de confondre Notre-Dame de Vauvert avec l'ancien château du même nom, dont l'emplacement se trouve, à Paris, à l'extrémité

Les voyageurs indifférents qui sillonnent, par voie ferrée, le territoire de Vauvert, allant de Nîmes à Aigues-mortes, ou de Lunel à Arles, ne font généralement qu'une constatation assez superficielle : c'est qu'ils se trouvent en un pays bas, presque sans altitude. Ils rêvent alors de lagunes, de côtes submersibles, de la Hollande ou de Venise. Et, au bout de leur voyage, ils ne sont point surpris de rencontrer ici la mer, là les étangs et les Rhônes morts ou vifs.

La dune caillouteuse à laquelle est adossé Vauvert, et qui sépare la plaine de Nîmes des terrains d'alluvion de la Crau, a vu, aux temps préhistoriques, d'étranges révolutions géologiques. Et, par bonheur, elle n'est point là-dessus restée muette. Sa constitution même et son orientation ont appris bien des choses du passé aux savants qui l'interrogeaient. Ceux-ci ont bien voulu le redire aux autres (1).

Ajoutez un nombre respectable de siècles aux trois mille ans de l'histoire européenne. Vous rencontrez un grand hiver, d'une durée plusieurs fois séculaire, au cours duquel se forme un énorme glacier, recouvrant toute la

du jardin du Luxembourg, dans la rue d'Enfer. Ce château, qui passait pour être hanté, devint un couvent de chartreux, dans lequel on prétendit que Jean de Luna, neveu de l'antipape Benoît XIII, recevait la visite d'un esprit familier. Le « Diable Vauvert » devint un terme à la mode qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, était parfois appliqué, par homonymie, à Notre-Dame de Vauvert. ABEL JOUAN raconte, dans un livre imprimé en 1566, l'arrivée de Charles IX à « Vauvert, que l'on appelle le diable de Vauvert ». Un éditeur de Joinville a commis, de nos jours, la même confusion, attribuant ainsi au diable l'un des plus remarquables prodiges accomplis par Notre-Dame. Cf. JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, ed. NATALIS DE WAILLY, Hachette, 1883, p. 274.

(1) Cf. CHARLES LENTHÉRIC, *les Villes Mortes du golfe de Lyon*, Paris, Plon, 1876 ; la *Région du Bas-Rhône*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1880 et 1881 ; le *Rhône, histoire d'un fleuve*, Paris, Plon, 1892 ; — EUGÈNE MELCHIOR DE VOGUE, *le Rhône*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> novembre 1894 ; — COMTE REMACLE, *le Delta du Rhône*, ibid. 1<sup>er</sup> avril 1898 ; — P.-P. DEBÉRAIN, *la Science et l'Agriculture*, ibid. 1<sup>er</sup> juin 1898, p. 645, 650 et 664.

crête des Alpes, comblant toutes les vallées intermédiaires, débordant de tous côtés, et atteignant notamment aux environs de l'emplacement actuel de Valence. De ce glacier procèdent les grands fleuves : le Rhin, le Danube, le Pô, le Rhône.

Mais, au lieu de prendre, comme aujourd'hui, sa source en Suisse, c'est à même le glacier que celui-ci s'alimente, profitant des siècles de débâcle et de fonte, entamant, rongant, charriant la glace. Par l'immensité du glacier, on peut préjuger le débit du fleuve. Il était énorme, assurément. Son cours, toutefois, était exigü. S'il ne commençait qu'à Valence, c'est à Avignon, suivant les uns, à Tarascon, d'après les autres, qu'il finissait. Car, la Mer Intérieure, la bien nommée, pénétrait hardiment au sein des terres. De Tarascon ou d'Avignon, jusqu'à Fos (1), et jusqu'à Cette (2), un estuaire triangulaire s'étendait, delta maritime alors, futur delta d'alluvion de Camargue. La colline de Vauvert, à la suite de la Costière, opposait son humble mais suffisant barrage à l'envahissement des flots. Seule, en cet endroit, elle émergeait de la mer. Aucun des bourgs du littoral actuel n'existait encore, même à l'état rudimentaire. Les futurs ports, comme Vic, Maguelone, Pérols, Melgueil, Marsillargues, étaient alors sous les eaux. D'Aiguesmortes ni des *graus* il ne pouvait être question. Le *mare magnum* des Prophètes (3), la Méditerranée que ne retient aucune falaise, que n'enserrent ni récifs ni écueils, se meut mollement, comme en une vase que sablée, dans l'intégrité de son lit primitif, dont ses remous effleurent les variables contours.

Pareille à un sphinx couché, la Costière a l'air de monter une garde d'honneur aux flots. Elle transmet le mot d'ordre au dos de pays, garigues (4), causses, serres et

(1) Situé à l'emplacement des *Fossæ Marianæ*, en Provence.

(2) C'est-à-dire jusqu'à l'endroit où commençait le domaine de l'Aude, dont les alluvions ont comblé le lac de Narbonne.

(3) EZECHIEL, XLII, 19, 20, PSAUME CIII, 25.

(4) Nous empruntons à Mistral l'étymologie de ce mot qui revient si fréquemment, — et souvent mal orthographié, — dans les écrits



*puechs*, qui marquent les dernières assises du massif cévenol. Ici deux mondes se rencontrent et prennent contact. En face du pays maritime, c'est le terrain néocomien et tertiaire moyen, se rattachant aux escarpements basaltiques qui bornent l'horizon du côté du nord, ou qui surgissent en pays isolés, depuis le Ventoux, père des vents (1), jusqu'au Bouquet, au Pic Saint-Loup et au Saint-Clair, l'ancien cap Sigion, le *mons pinifer* d'Aviénus (2). Vauvert semble spécialement placé pour passer la revue de la montagne. Face à lui, c'est Gallargues-le-Montoux, ce sont les collines caillouteuses, puis les terrasses inégales des contreforts cévenols (3), le Larzac et les deux principaux sommets de la chaîne : le Lozère et l'Aigoual.

Au point où viennent mourir, en simples accidents de terrains, les dernières ondulations de la montagne, les peuples ont eu de tout temps l'un de leurs chemins les plus fréquentés. La voie ferrée qui conduit de Cette au Rhône, outre qu'elle suit l'ancienne route royale des diligences et des convois muletiers, reproduit à peu près le tracé de la voie Domitienne et de l'antique chemin par lequel antérieurement les Celtes des bords du Rhône s'étaient mis en contact avec les Ibériens de Catalogne ou de Bétique (4). Le long de cette route se formèrent les

meridionaux : « Garigue, *garrigo*, lande couverte de chênes à Kermès, qui en roman se nommaient *garrig*, et qui se nomment aujourd'hui *garrus* ou avans. » (*Calendau*, note du chant II).

(1) « Le Ventour, haute montagne, à quarante-huit kilomètres au Nord-Est d'Avignon, s'élevant tout à coup à dix-neuf cent onze mètres, isolée, escarpée, visible de quarante lieues, couronnée de neige durant six mois de l'année ; c'est à tort que les géographes écrivent Ventoux. Les populations voisines de cette montagne prononcent unanimement Ventour. » FRÉDÉRIC MISTRAL, *Mireille*, notes du chant III.

(2) .... *Setius inde mons tumet,*  
*Procerus arcem et pinifer.*

AVIENUS, *Ora maritima*, v. 604, 605.

(3) La L'age (922<sup>m</sup>), le Liron (1 010<sup>m</sup>), la Sérane (953<sup>m</sup>).

(4) « Polybe, qui écrivait en l'an de Rome 600 (154 av. J.-C.), parle d'une voie antique, qui, de Carthagène, dans la Bétique, passait par Empurias, dans la Catalogne, traversait toute la Narbonnaise

groupements d'où sortirent les premières villes celtiques. On en trouve la preuve dans leurs noms même (1). Les pays, au contraire, qui étaient situés au Sud de la route, dans la région primitivement occupée par la mer, n'apparaissent dans l'histoire qu'avec des appellations gallo-romaines (2).

Des deux noms sous lesquels Vauvert est connu dans l'histoire (3), ni l'un ni l'autre n'est celtique, comme paraît

et conduisait jusqu'au Rhône. Ce chemin existait bien avant que les Romains se fussent rendus maîtres du pays, et il était sans doute l'œuvre primitive des tribus autochtones, — celtiques ou ibériennes ». GR. CHARVET, *les Voies Romaines chez les Volces arekomiques*. — Pour le tracé de la voie Domitienne et la nomenclature des localités qu'elle traversait, d'Arles à Cadix, cf. LENTHÉRIC, *les Villes Mortes*, II, XIII, p. 437.

(1) « Tous les noms des lieux qu'on trouve sur la route de Nîmes à Béziers sont celtiques : *Ugernum*, Beaucaire ; *Nemausus*, Nîmes ; *Ambrossus*, Ambrussium ; *Sostatio*, Castelnaud, près Montpellier ; *Cessero*, Saint Thibéry ; *Biterræ*, Béziers. Et c'est, comme on voit, une preuve que ces lieux subsistaient déjà quand les Romains se rendirent maîtres du pays des Volkes Arékomiques. » ASTRUC, *Mémoires pour l'Histoire naturelle de la province de Languedoc*, Paris 1737. A cette liste on peut joindre *Ar-lath*, Arles, si l'on ne préfère dériver ce mot de *Ἄρης*, Mars, ou de *θηλή*, mamelle, le nom primitif d'Arles ayant été *Théliné*, d'après AVIÉNUM, *Ora marit*, v. 680.

(2) « Aiguesmortes, *Aquæ mortuæ* ; Franquevaux, *Francavallis*, Saint-Gilles, *Fanum Sancti Ægidii* ; Vauvert, *Vallis viridis*, Marsillargues, *Massilianicæ*, Lansargues, *Lansanicæ* ; Candillargues, *Cantillianicæ* ; Melgueil, *Mercurium*, *Mercorium*, *Melgorium* ; Perols, ou comme on prononçait autrefois, *Pezols*, *Pedolium*, Villeneuve, *Villanova*, Mirevaux, *Mira callis* ; Maureillan, *Maurillianum* ; Vic, *Vicus*, Frontignan, *Frons stagni*, etc. Cela prouve que ces lieux n'ont été bâtis que depuis la domination des Romains, et par conséquent que ce n'est que depuis ce temps qu'ils sont habitables ; car on ne saurait imaginer d'autre raison qui ait empêché les Gaulois d'habiter le pays le plus fertile du Languedoc, sans contredit. » ASTRUC, *op. cit.* — Saint-Gilles avait reçu de ses fondateurs le nom grec d'Héraclée.

(3) POSQUIERES, *Poscheriæ*, 1151 (Lay. du Tr. des ch.) 1224 (cart. de Psalmodi), *Posqueriæ*, 1384 (dén. de la Sén.), et VAUVERT, *Vallis viridis*, 1308 (Ménard).

l'être le nom primitif de Beauvoisin (1). L'on peut croire cependant que son site lui valut d'être habité de très bonne heure. Outre le voisinage de la route d'Espagne et des localités qu'elle traversait, la mer qui baignait le pied de sa colline était un attrait puissant auquel de tout temps les hommes furent sensibles (2). Peu de pays réunissent les avantages qu'offrait alors cette terre d'élection. Elle recevait, du Nord, les saines effluves de ce vent des montagnes auquel Auguste élèvera des autels (3), et elle recueillait, au Midi, les tièdes effluves de la mer (4). Des

(1) ΤΟΥΑΝΑ, 821 (cart. de Psalmodi) et ΤΟΥΑΝΑ, 821 (Arch. du Gard, H. 106).

(2) « M. de Bismarck, l'homme le moins capable d'émotions, ne s'écriait-il pas, à son tour : « Je ne conçois pas qu'on puisse demeurer ailleurs qu'au bord de la mer. » FREDERIC FABREGE, *Histoire de Maguelone*, t. I. *Introd.* p. LIX.

(3) Cf. SÈNEQUE, *Quæst. nat.* V. 17, 4. — Par contre, Vauvert est protégé contre le Mistral, ce vent impétueux qui était peut-être le Lion dont le nom fut donné au Golfe gaulois. Car, féroce, il défendait l'accès des terres aux vaisseaux, « bouleversait les cailloux, renversait les hommes de dessus leurs montures et leur enlevait jusqu'à leurs armes et leurs habits. » STRABON. « Le mistral, dit un savant dont la compétence est grande en ces matières, accomplit tous les jours sous nos yeux de véritables méfaits ; et sans parler des désastres accidentels qu'il a pu commettre, tels que l'enlèvement du grand pont suspendu du Rhône, en 1845, entre Beaucaire et Tarascon, nous le voyons souvent déraciner les arbres, renverser les voitures chargées sur les routes, et détruire des récoltes entières. Les trains de voyageurs et de marchandises subissent dans la plaine de la Crau des retards considérables ; quelquefois même ils sont complètement arrêtés, les toitures des wagons sont enlevées et projetées au loin ; les tuiles des maisons seraient presque toutes emportées, si l'on n'avait soin de les recouvrir d'énormes pierres ; la traversée du Rhône est interdite pendant des jours entiers ; et, dans toute cette partie du Languedoc et de la Provence, on trouverait peut-être difficilement un arbre exactement vertical, presque tous sont inclinés d'une manière très sensible sous la pression du terrible ouragan. » LENTHÉRIC, *les Villes Mortes*, II, IX, p. 319.

(4) Telle est l'origine géologique du climat provençal qui, au dire de Plinè le naturaliste, fait de notre pays « la plus agréable des provinces, une Italie plutôt qu'une province. » PLINÈ, lib. III, c. V.

garigues descendait le parfum des lavandes et des thym, tandis que montaient des plages les senteurs des viornes et l'arome des romarins :

*Ros maris, et lauri, nigraque myrtus olent.* (1)

Tandis que, d'un côté, s'épanouissent les pins parasols, amis de l'embrun et de la salure, de l'autre moutonnent sur les flancs des collines les oliviers grisâtres. Et, de toute part, un ciel subtil, d'une transparence sans limite, semble atteindre au trône même de Dieu, et enveloppe de sa sérénité idéale les origines d'un peuple.

Bien qu'il dût être très flatteur pour Vauvert d'avoir été habité tout primitivement, nous ne pouvons cependant nous départir de l'axiome géologique d'après lequel l'homme n'a paru en aucun pays si ce n'est au moment où la vie lui était devenue possible. L'homme est partout précédé par l'animal, et celui-ci par le végétal. Or, le végétal suppose la terre, et, nous l'avons dit, tout le côté sud de l'emplacement de Vauvert était sous l'eau. La mer y agitait ses vagues. Le Rhône y déversait, en déluge, ses masses torrentueuses. Le débit actuel du fleuve ne saurait nous donner l'idée de la puissance qu'il avait alors (2). Tout devait céder à sa violence. En outre des fontes de glaces, c'étaient aussi les terres diluées, les détritiques variés, les roches désagrégées, les cailloux, la moraine, en un mot, qu'il emportait en suspension dans ses eaux troubles.

D'éminents géologues ont narré les efforts du fleuve, comme ils eussent fait des exploits d'un héros épique. Des penseurs l'ont montré « réalisant dans son âge mûr une

(1) OVIDE, *Art. amator.* Hb. III, v. 690.

(2) L'on aura une légère idée des transports effectués par le Rhône à cette période héroïque de son histoire, si l'on songe que le vieux terrassier arrache encore, annuellement, au glacier de la Furka, une profondeur de treize mètres, et atterrit le Delta de trente à quarante mètres, conquis sur la mer, y répandant en outre superficiellement vingt-un million de mètres cubes de limon.

pensée de sa jeunesse » (1), qui était de créer une terre nouvelle. et. après l'avoir façonnée, de la parer et de l'enrichir. Tout semble confirmer, en effet, la séduisante hypothèse. Les cailloux qui constituent les assises de la Camargue (2), et qui, en certains endroits, sont demeurés à nu, ont une origine alpestre. Pour l'avoir ignoré, les premiers qui les virent les jugèrent tombés du ciel (3).

(1) DE VOGUE, *op. cit.*, p. 196. Il faut lire toute cette adaptation du système neptunien à la formation du delta rhodanien. Cf. DEHENAIN, *op. cit.*, p. 650. « Tous les grands fleuves du globe ont engendré des deltas et ne se fraient que difficilement un passage au travers des boues qu'ils ont accumulées à leur embouchure. Le Rhin, le Rhône, le Pô, le Fleuve Rouge du Tonkin, l'Amazone, l'Orénoque ont des bouches multiples; les alluvions du Mississipi ont couvert un espace de 31.800 kilomètres carrés, et le delta du Hoang-Ho, ou Fleuve-Jaune de la Chine, s'étend au moins sur 250 000 kilomètres carrés. Ces dépôts, accumulés pendant des siècles, forment en général des terres d'une grande fertilité. » — Il n'est pas jusqu'aux romanciers qui n'aient inséré en leurs ouvrages un aperçu du cataclysmisme originel. « Tout en marchant... l'alpiniste leur racontait la dramatique histoire de la Dent-Grise: les luttes, aux temps préhistoriques, contre le glacier du Rhône, dont la masse compacte emplissait la vallée; les éboulements qui de siècle en siècle déchirèrent ses parois, le Noveiroz s'écroulant comme autrefois le mont Taurus, et barrant le cours du grand fleuve; et l'évêque de Sion exorcisant en vain les eaux grossissantes, que l'effroi populaire voyait pleines de damnés. » EDOUARD ROD, *Là-Haut*, IV.

(2) Nous ne saurions parler du Rhône sans faire de multiples allusions à la Camargue. Nous avons toutefois en vue, pour l'ordinaire, uniquement la *Petite Camargue*, appelée aussi le *Sauvage*, ou la *Crau de Languedoc*. De celle-ci Vauvert occupe le point angulaire, et la plus grande partie s'en trouve dans son territoire communal.

(3) Les premiers Massalotes qui parcoururent la Crau cherchèrent sans doute à s'expliquer ce champ de cailloux, qui était peut-être alors découvert dans toute son étendue, soit sur une surface de trente-cinq mille hectares. Les naturalistes prétendirent, avec Aristote, que la terre, avec des tremblements spéciaux, appelés *brastes*, avait vomi à sa surface ce banc pierreux, ou avec Posidonius, que ces galets étaient le résultat du refroidissement d'un lac primitif. Strabon (*Géogr.* lib. IV) n'ose attribuer formellement à ces pierres une origine alpestre qui est bien la leur, mais il la soupçonne. Pomponius Méla (lib. II, cap. V) reproduit tout simple-

Les sables de la plage sont faits des débris de ces mêmes cailloux (1). Les apports de terre fertile et d'excellent limon n'ont point même cessé de nos jours. Ils sont seulement de profondeur variée et de richesse relative. Les alluvions contemporaines ne valent ni en qualité ni en quantité les alluvions primitives.

Si nous voulons déterminer, l'histoire en main, les diverses phases de la formation des terres rhodaniennes, nous constaterons aisément que la crau de Vauvert obtient, entre toutes, la priorité d'existence. Ceci est d'ailleurs conforme à la loi qui influence en sens contraire du mouvement de la terre l'action des fleuves qui sont parallèles au méridien. Au lieu que les villes s'accroissent d'ordinaire en gagnant vers l'Ouest, c'est du côté de l'Orient que ces fleuves tendent à transporter leur cours. L'étude de la côte (du *lido*) montre que le Rhône a suivi primitivement la ligne des étangs qui s'échelonnent depuis Agde jusqu'à Saint-Gilles. Les plus anciennes cartes le font déboucher dans l'étang de Mauguio, qui venait jusqu'à l'emplacement actuel d'Aiguesmortes (2). A mesure que

ment la légende héracléenne telle qu'elle avait cours de son temps. Après avoir délivré Prométhée, enchaîné sur le Caucase, l'Hercule gaulois se rend en Espagne, jardin des fabuleuses Hespérides. Suivant les prévisions de Prométhée, le mistral rend sa marche difficile. Les Ligures s'opposent à son passage. Or, ses flèches sont épuisées. Les pierres même manquent absolument en ces lieux. Mais Jupiter, touché de compassion, couvre le ciel de noirs nuages et fait pleuvoir en grêle les cailloux de la Crau. C'est de cette légende que la Crau a tiré son nom de *Campus lapideus, sive Hercules*. Cf. LENTHÉRIC, *les Villes Mortes*, II, IX, p. 311.

(1) « Les roches vertes, cuphotides et varolites du Rhône, surtout de la Durance, broyées et rouées, arrondies et polies par le fleuve, se dissolvent sous l'action de la vague, qui en restitue le silx en galets et graviers, ou le pulvérise en sable fin, étendu comme un moelleux tapis sur les plages de la Méditerranée. » FRÉD. FABRÈGE, *op. cit.* p. LXI.

(2) En 1532, le Rhone ayant menacé Aiguesmortes, François I<sup>er</sup> fit exécuter certains travaux de préservation, et approfondir une branche de dérivation qu'on appela le *Rhône-Vif*. Presque de nos jours, en 1840, le Rhône, ayant reconquis son ancien domaine, vint baigner les remparts d'Aiguesmortes.

le dépôt diluvien se formait dans cette région. le lit du Rhône s'exhaussait au point d'en rendre le cours impossible. Le fleuve, se rejetant alors vers l'Est, coula dans ces *bouches Libyques* ou *Ligures*, dont l'une était appelée *Espagnole*, à cause de sa direction occidentale (1). Les autres, au nombre de sept, d'après Strabon (2), sillonnaient la Crau en tout sens. Leurs atterrissements ont laissé, dans la Crau du Gard, plusieurs dépressions, connues de nos jours sous le nom de *Rhône morts* (3). Des montilles sablonneuses tracent, autour du littoral, quatre cordons déterminatifs de quatre époques différentes. Telles parties de notre Crau furent successivement des *graus maritimes*, des étangs, des îles, enfin des acquisitions du continent (4). Chaque dune, chaque tour de défense (5), chaque sylve (6), et jusqu'à ces *mas gallo-romains* qui dorment derrière leurs rideaux de platanes ou de pins racontent quelque chose du passé lointain. On sait par quelle progression lente le *lido* recula jusqu'aux plages actuelles. On connaît l'origine des fortins, des monastères (7) et des villes. On pourrait fixer la date à laquelle les premiers colons érigeaient des autels au dieu protecteur des troupeaux qu'ils guidaient à travers les

(1) *Libyca appellantur duo ejus ora modica; ex his alterum Hispaniense.* PLINE, lib. III, c. V.

(2) *Géogr.*, l. IV.

(3) Le *Rhône-Mort de la Ville*, et le *Rhône-Mort de Saint-Roman*.

(4) Pour ne point parler de l'île de Maguelone, Psalmodi et les Sylves furent souvent appelées, même au moyen-âge, des îles de la Méditerranée. Certains quartiers sont encore désignés par le nom d'Isclès, ou îles.

(5) La plus ancienne de ces nombreuses tours fut vraisemblablement la tour Matafère, cédée par Charlemagne au monastère de Psalmodi. C'est sur son emplacement que s'élève de nos jours la tour de Constance.

(6) Les principales de ces anciennes forêts sont la *Sylve Godesque* et la *Sylve Réal*.

(7) Psalmodi, Franquevaux et Saint-Gilles.

*tamariguières*, les oseraies et les *pinèdes* (1). Ces troupeaux eux-mêmes, aujourd'hui composés de noirs taureaux et de chevaux blancs, l'on n'ignore pas leur provenance sarrasine et leur importation par les croisés (2).

Peut-être Vauvert eut-il originairement une physionomie maritime comme l'antique *Rhodanusia* (3), dont l'emplacement nous est inconnu, comme Saint-Gilles (4), Beaucaire, Arles, Marsillargues, Mauguio, Pérols, Maguelone et Vic, et comme l'a conservée encore de nos jours Aiguismortes.

Il est acquis à l'histoire que les étangs du littoral étaient fréquentés par les vaisseaux quatre siècles avant Jésus-Christ, et qu'ils le furent jusqu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Mais, tandis qu'à l'origine les navires de charge. *onerariæ naves*, s'y mouvaient aisément, l'on n'y vit dans la suite que les légers bateaux utriculaire, sortes de radcaux que soutenaient des outres

(1) Un autel votif trouvé dans la Sylve Godesque porte cette inscription ou l'on remarquera le mot *armentum*, qui désigne évidemment le gros bétail :

SILVANO  
VOTUM · PRO  
ARMENTO

C'est ainsi que la main demi-savante du fermier de Martial avait élevé à Silvain un autel rustique, au milieu des yeuses de son petit bois, entre deux pins jumeaux. *Epigr.*, l. X, XCII.

(2) Pour le voyageur, rien de plus curieux que les *manades*, paissant en liberté dans de vastes prairies naturelles, sans abri et presque sans gardien. C'est un tableau virgilien.

...*Itque pecus longa in deserta sine ullis  
Hospitiis, tantum campi jacet !*

(3) Pline, Saint Jérôme, Marcius d'Iléraclée et Etienne de Byzance sont garants de l'existence de cette ville au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

(4) « Le port de Saint-Gilles a eu même, pendant plusieurs siècles, une importance réelle. Les marais de Scamandre et de l'Hermitane formaient, au sud de la ville, une rade sûre ; et les navires de Venise, de Gênes, de Pise, de Tyr et d'Alexandrie venaient mouiller presque sous les murs de l'ancienne abbaye... Le pape Gélase II y abordait en 1118, et le pape Innocent II en 1130. » LENTHERIC, *Les Villes Mortes*, II, XII, p. 386.



gonflées d'air, *utriculariæ naves*. L'on sait qu'il existait, au moyen-âge, dans la Crau, plusieurs corporations de mariniers utriculaire, et une flotte paludéenne distincte de la flotte fluviale et de la flotte maritime. Toute cette batellerie a été amoindrie et presque supprimée par suite de la création des canaux et des voies ferrées, autant que par l'atterrissement progressif des étangs. A mesure que, sous l'apport incessant du Rhône, l'altitude des craus s'élevait, la période agricole succédait naturellement à la période maritime et paludéenne. Si les terrains les plus bas demeuraient encore sous l'eau, constituant les derniers étangs, à une altitude supérieure, ces étangs devenaient marais :

*Stagnum hic palusque diffusa patet.* (1)

Leur végétation étrange donne du prix aux marais. Leurs roseaux fournissent un médiocre fourrage, mais une excellente litière. Les ajoncs, les soudes et les salicornes contribuent à l'assainissement d'un climat jadis pestilentiel, de nos jours à peine fiévreux. Là où le sol, pénétré de sel marin, parvient à émerger au-dessus de l'eau, c'est la lande stérile, le désert vague, avec son silence, son mirage, ses oasis, ses essaims de moustiques, et le rare vol des oiseaux d'Egypte, blanches mouettes ou flamants roses. A mesure que, sur ces bas-fonds saumâtres s'étend plus épais le manteau de terre végétale qu'y déposa le Rhône, voici les prairies naturelles, à l'herbe savoureuse, pâture des bêtes à laine et du gros bétail. Enfin, dans les terrains plus richement colmatés, poussent les fourrages artificiels, les céréales et la vigne. L'ornement des arbres aux essences variées n'y fait même point défaut en maints endroits. L'ormeau, le peuplier, le chêne s'y rencontrent avec le frêne et le pin parasol :

*Fraxinus in sylvis pulcherrima, pinus in hortis.* (2)

(1) AVIENUS, *Ora marit*, v. 570. — L'espace soustrait par les étangs à l'agriculture a son utilité comme champ de chasse ou de pêche.

(2) VIRGILE, *Bucol. Egl.*, VII, v. 65.

La mise en rapport de régions autrefois réputées impropres à la culture, ne va pas sans l'incessant danger de voir remonter à travers les couches fertiles de la terre d'alluvion l'eau de mer dont le sol primitif reste imprégné. Un système de canaux d'irrigation pourrait seul rassurer les cultivateurs contre cette éventualité redoutable, et, naturellement, c'est du Rhône qu'il faudrait les dériver. Ainsi le constructeur de cette terre, le laborieux créateur de ces richesses, le rassembleur des races qui en jouissent deviendrait l'agent le plus puissant de leur prospérité. Et si l'on dressait un jour au vieux fleuve une statue sur quelque nouvelle fontaine Pradier, il faudrait la marquer de cette inscription, renouvelée de l'antiquité : *Pater Rhodanus*.

L'importance du présent que nous faisait le fleuve (1) attira de bonne heure des colons dans la Crau de Languedoc. Le bourg qui en commandait l'accès, Vauvert en demeura comme le point d'attache principal (2). Ce furent ses habitants qui, les premiers, prirent possession de cette terre, merveilleusement issue des flots. Des contingents nouveaux lui vinrent de régions diverses, dont sa puissance s'accrut. Le Golfe Gaulois, *Sinus Gallicus*, n'était-il pas, à ces heures décisives de l'histoire, le centre de la vie, de l'expansion commerciale de l'Occident et du monde ? Les bouches du Rhône, le cordon d'étangs et la voie littorale dont l'ancienneté se perd dans la préhistoire ne facilitaient-ils pas singulièrement la circulation des races ? Le peuple autochtone, d'origine celtique ou ibérienne, qui vivait là, reçut, par ces voies, en échange de la sécurité de son site et de l'agrément de son climat, les bienfaits d'une civilisation précoce.

Au commencement de notre ère, tout était prêt, à Vauvert, pour l'avènement du Christianisme et l'accomplissement d'une destinée religieuse qui ne devait point être dénuée d'éclat.

(1) *Δῶρον τοῦ ποταμοῦ*. HÉRODOTE.

(2) « La tradition prétend que Vauvert a été une station romaine. »  
GOIFFON, *Monogr. paroiss.*, p. 161.

II

**Les origines chrétiennes de Vauvert**

A la garde de Notre-Dame les,  
pâles nautonniers recommandent  
leur proue.

MISTRAL, *Mireille*, chant VI.

Si la ville de Vauvert a joui d'une longévité exceptionnelle, entre toutes celles du littoral, elle peut revendiquer aussi une célébrité historique de premier ordre. Mais ce n'est pas, on le pense bien, à cause de son rôle politique, civil ou militaire. Celui-ci ne dépasse pas ce qu'on peut attendre d'une localité qui fut centrale, dont les marchés étaient fréquentés, qui devint successivement une place forte, le siège d'une baronnie, une commune dotée de précieux privilèges, abrita dans ses murs une université juive et protégea autour d'elle de nombreux châteaux, monastères ou hameaux de banlieue. Vauvert a été tout cela, mais il a été surtout le siège d'un sanctuaire dédié à Notre-Dame, qui fut, pendant les siècles du Moyen Âge, le but des pèlerinages d'une grande partie de la chrétienté (1).

Notre-Dame de Vauvert apparaît pour la première fois dans l'histoire au commencement du IX<sup>e</sup> siècle (2). Mais

(1) « Les annales de bien des villes d'une plus grande importance ne présentent pas de sujet plus attrayant que l'histoire du sanctuaire dont la réputation fit, au Moyen Âge, la fortune religieuse de Vauvert, de cette chapelle qui abrita sous ses voûtes tant d'illustres chevaliers, de nobles dames, de rois et de pontifes. » ERNEST ROUSSEL, Introduction aux *Annales historiques, religieuses et biographiques de la ville de Vauvert, depuis son origine jusqu'à la proclamation du premier empire, en 1803*, par SAUSSE-VILLIERS, Nîmes, 1863.

(2) En 807 ou 810, suivant la date que l'on assigne à la charte de Raphinel, dont nous reparlerons.

il est permis de croire que ses origines remontent plus haut, et se perdent, comme celles de la plupart de nos institutions religieuses, dans la nuit des atrocités sarrasines et des invasions antérieures, dont la région méditerranéenne eut particulièrement à souffrir. On sait combien les églises, les monastères, avec leurs richesses diplomatiques, — titres de fondations ou manuscrits de l'antiquité, — furent particulièrement en butte aux excès de ces divers barbares. En l'absence de documents positifs, disparus en cette période désastreuse, nous sommes réduits à émettre des conjectures, trop heureux que l'histoire générale, loin de les contredire, les appuie même de son autorité.

Nous plaçons au premier rang des hypothèses légitimes l'apparition du christianisme à Vauvert, dès le siècle apostolique. En cela nous ne heurtons aucunement les diverses écoles critiques, car nous ne prétendons pas qu'il y ait eu, à Vauvert, une organisation hiérarchique telle que, d'après ces écoles, il n'y en eut pas, en Gaule, avant le III<sup>e</sup> siècle, mais seulement que la prédication de l'Évangile y avait été inaugurée par des contemporains de Jésus-Christ et des Apôtres.

Notre pays était alors en communication fréquente avec l'Orient. La Méditerranée n'était-elle pas la grande intermédiaire entre les peuples ? Les voyageurs qui la sillonnaient semaient sur tous les rivages les nouvelles de tous les pays. Leurs récits intéressaient particulièrement les anciens émigrés qui avaient préféré le séjour d'une quelconque des provinces de l'Empire, à leur pays natal. Rien, par exemple, de ce qui survenait en Judée ne pouvait laisser indifférents les juifs de la *diaspora* (1), qui avaient commencé ce vaste mouvement d'émigration qui devait faire d'un peuple l'hôte de tous les peuples (2).

(1) Ou de la *dispersion*.

(2) S'il faut en croire la tradition, une colonie juive avait fondé la ville de Lunel dont le nom (*luna Elohim*) rappellerait la ville palestinienne de Jéricho, dont le nom signifie : lune. Les juifs de Lunel, apprenant la mort de Jésus, auraient écrit aux juifs de Jéricho :

Les premiers récits de la mort du Christ furent apportés en Gaule par les principaux acteurs de ce drame sanglant : par Ponce Pilate, exilé à Vienne, à la suite des exactions qu'il avait commises contre les Samaritains (1), par Archélaüs Hérode, relégué dans la même ville (2), par Hérode Antipas, frère de ce dernier et meurtrier de S. Jean-Baptiste, détenu à Lyon, par ordre de Caligula, en attendant qu'il s'en échappât, pour aller mourir en Espagne (3). Or, comme pour confirmer ce témoignage des ennemis de Jésus, un certain nombre de ses disciples, proscrits par la haine des Juifs, ou poussés par un besoin de prosélytisme, abordaient à l'embouchure du Rhône. Ils arrivent apparemment en plusieurs convois. Parmi eux, l'on ne voit aucun des douze apôtres à qui a été spécialement confiée la prédication de l'Évangile. Mais ils ont tous été liés à la personne ou à l'œuvre du Christ. Ce sont Lazare, le ressuscité de Béthanie, qui vient de Chypre où il a fondé une église (4), Maximin, ami de Lazare, Marthe et Marie Madeleine, ses sœurs, Marie Jacobé, mère de trois apôtres, Marie Salomé, mère de Jacques le majeur et de Jean, Sidoine, l'aveugle de Jéricho, Parménas, un des sept diacres, Joseph d'Arimathie, Martial, Simon le Lépreux, et bien d'autres encore (5). La tradition provençale n'est pas seule à affirmer le fait de l'arrivée de ces saints personnages (6). Il est appuyé aussi par l'autorité

cho une lettre dans laquelle ils se plaignaient que leurs coreligionnaires eussent livré un des leurs aux autorités romaines.

(1) S. ADON., *Chron. xtat.*, 7. — EUSEBE, *Hist.*, 2, 7.

(2) JOSÈPHE, *Antiq. jud.*, 17, 15.

(3) JOSÈPHE, *Antiq.*, 18, 9 ; *Guerre des Juifs*, 2, 8.

(4) FAILLON, *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte Marie Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée*, t. II, col. 109, 115.

(5) Gervais de Tilbury, maréchal du royaume d'Arles, au XIII<sup>e</sup> siècle, prétend que le nombre total des apôtres de Provence était de soixante-douze. Cf. RABAN MAUR, *Vie de Sainte Marie Madeleine*, ch. XXXVI.

(6) « Il y a quelque chose de plus fort et qui parle plus haut que les livres et que la science, c'est l'affirmation des peuples. Et ici,

des leçons hagiographiques insérées dans l'*Office divin*. L'on peut, en outre, invoquer en sa faveur les actes du martyr de S. Alexandre de Brescia, sous Néron, qui désignent Maximin et Lazare comme ayant été évêques d'Arles et de Marseille, du temps de l'empereur Claude. Enfin il a été adopté comme conforme à d'anciennes biographies par l'écrivain le plus savant et le plus consciencieux du VIII<sup>e</sup> siècle, Raban Maur, archevêque de Mayence, dans sa *Vie de Sainte Madeleine* (1).

la tradition, l'affirmation est vivante, constante, unanime : c'est un pays entier qui la proclame. Si c'était une simple tradition particulière, isolée, récente, d'une seule ville ; mais ce sont tous les peuples de la Provence qui, depuis dix-huit siècles, vénèrent Lazare, Marthe et Madeleine, Maximin et Trophime, comme leurs apôtres. De temps immémorial, les rois, les princes, les personnages les plus éminents ont vénéré ces souvenirs et visité la Sainte-Baume. Leur témoignage est grand ; mais j'en atteste un plus grand, plus irrécusable encore, celui du peuple lui-même, celui du peuple entier. Quand un souvenir est sur toutes les lèvres, dans tous les cœurs, sur tous les monuments ; quand des noms sont partout sur une terre, quand on les trouve, pour ainsi dire, à chaque pas sur un sol, il y a là quelque chose qui domine tout, qui force la conviction. On n'invente pas de tels souvenirs. On n'invente pas un premier évêque, une première Eglise dans des villes comme Marseille, Aix, Arles, depuis longtemps peuplées et civilisées. » Mgr DUPANLOUP, *Paroles prononcées le 19 avril 1864, pour la restauration de la Sainte-Baume et du Saint-Sépulchre de Sainte Madeleine, Œuvres, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 214.* — La tradition du peuple de Provence veut que ces saints personnages aient traversé la mer sur une barque sans voile, ni rames, conduite providentiellement par des anges. *Brev. Arelat.*, 1549, ap. FAILLON, t. I, p. 630. Or, bon nombre d'écrivains, parmi même les plus favorables aux saints de Provence, ne croient pas devoir admettre cette traversée miraculeuse dont les auteurs les plus anciens ne parlent pas. Réduite à sa forme primitive, la légende exprimerait donc uniquement la vérité d'un fait historique, à savoir : l'arrivée des Apôtres de Provence, dès l'an 37 ou 38 de l'ère chrétienne.

(1) Un exemplaire de cette *Vie de Sainte Madeleine*, par Raban Maur, que M. Fallon a éditée d'après un manuscrit d'Oxford, se trouve à Montpellier, *Bibliothèque de l'École de Médecine, fonds de Clairvaux*, ms. n<sup>o</sup> I, t. III, sous le titre : *Vita Mariæ S. Magdalene, Lazari et Marthæ*. Il importe de ne pas confondre l'ouvrage authentique de Raban Maur avec les imitations qui en furent faites, et dans lesquelles la légende a une trop grande part.

Les monuments lapidaires qui, dans bien des cas, sont appelés à suppléer à l'absence de documents écrits, ne manquent pas non plus. et c'est même en Provence que l'épigraphie chrétienne a recueilli ses plus antiques inscriptions (1). On a découvert, à la Sainte-Baume, des sarcophages, datant du IV<sup>e</sup> siècle, qui avaient contenu les ossements de S. Maximin et de Ste Madelcine. Donc, au IV<sup>e</sup> siècle, les habitants croyaient posséder les corps des saints de Provence et les honoraient comme ceux des premiers apôtres de leur pays. Marseille montrait également le tombeau de S. Lazare, et des fouilles pratiquées dans les cryptes de l'abbaye Saint-Victor ont permis d'y reconnaître la prison où il fut enfermé. (2)

L'école critique, ne distinguant pas toujours, ainsi qu'il conviendrait, l'établissement de la hiérarchie épiscopale, en Gaule, de l'apparition spontanée des premiers disciples du Christ, persiste à reculer jusqu'au III<sup>e</sup> siècle l'évangélisation de notre pays. Son principal argument est tiré d'un texte de Grégoire de Tours, d'après lequel sept évêques auraient reçu, sous l'empereur Dèce, la mission de gouverner les églises des Gaules (3). Or, nous trouvons, dans ce même écrivain, la preuve que la foi chrétienne n'avait pas attendu cette mesure administrative pour « respirer », en Gaule, et qu'elle y était apparue dès la naissance de la religion nouvelle. Ce sont des évêques gallo-francs qui s'expriment ainsi dans une lettre collective à Sainte Radegonde (4). Pouvait-il, d'ailleurs, en être

(1) Cf. EDMOND LE BLANC, *Inscrip. chrét. de la Gaule*, t. I<sup>er</sup>, préface, p. XXXIX.

(2) Cf. FAILLON, *Monuments inédits*. — Ce ne serait pas une preuve contre l'existence du tombeau de Lazare, à Marseille, que d'alléguer, avec M. Chevalier (*Orig. de l'Eglise de Tours*, p. 47, n. e) que le moine Bernard, dans son *Itinerarium ad sacra loca*, mentionne le tombeau de Lazare, en Palestine, car il veut parler du premier sépulchre d'où Lazare fut tiré par Jésus. Cf. DOM CHAMARD, ap. *Rev. des quest. hist.*, t. XIV, p. 434.

(3) GREG. TUR., *Hist. fr.*, l. I, c. XXXVIII.

(4) *Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu capissent galli-*

autrement ? D'une part, ainsi que le déclare un des plus chauds partisans de l'école critique, « à défaut de textes, le sentiment chrétien suffirait pour nous dire que la Gaule ne put être entièrement négligée au milieu de cette immense prédication qui, selon l'ordre du divin maître, se proposait de porter la bonne nouvelle à l'univers entier. » (1) Et, d'autre part, alors même que les premiers prédicateurs de l'Évangile ne fussent pas venus, en Gaule, de la Palestine même, Rome n'aurait pu tarder à y en envoyer. « Rome, dit un historien de grande autorité, qui avoue n'avoir pas toujours pensé de même, Rome où le christianisme faisait tous les jours de nouveaux progrès depuis le règne de Néron, Rome qui avait déjà fait aux partisans de la foi nouvelle quatre grandes persécutions successives, Rome était dans un rapport trop immédiat, trop continuel avec les Gaules, pour que les prêtres et les confesseurs chrétiens, obligés de lutter dans le cirque contre les lions et les tigres, ou de se réfugier dans les catacombes, n'eussent pas fréquemment passé dans les Gaules, pépinière constante de rhéteurs, de philosophes et de grammairiens, qui ne cessaient d'aller et venir de Rome à Lyon, Arles, Marseille, Toulouse, Nîmes et Narbonne. Non, cela nous semble moralement impossible, car nos grandes cités gauloises vivaient de la vie, des sentiments, des mœurs de la Rome impériale ; et supposer que le christianisme, qui avait déjà envahi la Germanie et l'Espagne, n'eût pas alors assez de retentissement pour que le bruit en arrivât dans les Gaules, c'est aller contre le sentiment de Sénèque, de Plin et de Tacite ; c'est fermer les yeux à la lumière de l'histoire » (2)

Le silence de l'histoire écrite ne saurait donc prévaloir contre les affirmations de traditions que nous avons mon-

*canis in finibus veneranda fidei primordia respirare.* » GREG. TUR., *Hist. fr.*, t. IX, c. XXXIX.

(1) CASIMIR CHEVALIER, *les Origines de l'Église de Tours d'après l'histoire*, Tours, 1871, p. 2.

(2) PAULIN PARIS, dans la nouvelle édition de *l'Histoire littéraire des Bénédictins*, t. I. Notes, p. 441.



trées infiniment respectables. C'est ici le cas de dire, avec le plus critique des historiens de ce siècle, Augustin Thierry : « En ce point, la tradition locale prévaut réellement contre l'histoire. » (1)

Enfin, à l'affirmation de l'école historique, qu'il n'y eut pas, en Gaule, d'Eglise organisée avant le III<sup>e</sup> siècle, nous opposons le témoignage d'un pape du I<sup>er</sup> siècle, S. Clément, qui n'exclut nullement la Gaule, lorsqu'il affirme que « les Apôtres, ayant reçu la mission de répandre l'Evangile, sont allés annoncer partout l'avènement du royaume de Dieu, prêchant la parole sainte par les campagnes et les villes. Après avoir éprouvé, dans l'Esprit, ceux qu'ils y avaient gagnés d'abord à la foi, ils les établirent comme évêques et diacres de ceux qui devaient les recevoir après eux. » (2)

S'il fallait ne s'en rapporter qu'aux documents écrits, ce n'est pas du III<sup>e</sup> siècle qu'il conviendrait de dater l'organisation des Eglises de France, mais du XI<sup>e</sup>, car ce n'est

(1) Lettre d'AUGUSTIN THIERRY à M. l'abbé Arbelot, auteur de *l'Apostolat de S. Martial, et l'Antiquité des Eglises de France*.

(2) CLEM. ROM., *Epist. I ad Corinth.*, éd. F.-X. Funk, XLII. A ce témoignage on peut joindre ceux de TERTULLIEN, sur l'universalité des Eglises dès le temps des apôtres, (*De præscriptione*, c. XX); d'EUSEBE, sur l'établissement de centres religieux dans les villes et les bourgades, (*Hist.* II, 3); de S. AUGUSTIN, sur les milliers d'Eglises qui avaient été rapidement fondées, dans les pays même transmaritimes, (*Contrà Epist. Parmeniani*, lib. I., c. II, 2, et *Epist.* XLIII, 2); et de S. HILAIRE, qui distingue, dans l'unité de l'Eglise universelle, une multiplicité incroyable d'Eglises particulières, (*In. Ps.* XIV, 3). De tous ces témoignages l'on peut conclure qu'il y a eu des Eglises chrétiennes, dès les temps apostoliques, partout où il existait des agglomérations d'hommes. C'est pourquoi, l'un des modernes détracteurs des Saintes-Maries n'a rien trouvé de mieux que de nier l'existence même, au I<sup>er</sup> siècle, du sol d'alluvion sur lequel le bourg ne se serait élevé que vers le XIII<sup>e</sup> siècle. (E. DESJARDINS, *Rhône et Danube*, p. 22 et 24.) Nous croyons avoir suffisamment établi, dans le précédent chapitre, l'existence du delta rhodanien à l'époque apostolique. Cf. LENTHERIC, *les Villes Mortes*, 2<sup>e</sup> part., ch. XII, III, et F. REYNAUD, *la Tradition des Saintes-Maries*, p. 91 et 94.

guère qu'à partir de cette époque, que la plupart des diocèses peuvent produire des listes épiscopales à peu près complètes. (1)

Les lacunes que l'on constate dans la période antérieure ne sauraient toutefois être attribuées à la négligence des Eglises. Le canon apostolique qui prescrivait d'inscrire et de conserver sur les diptyques les noms des évêques était religieusement observé. L'absence complète de documents de notre histoire méridionale, durant les siècles antérieurs à Charlemagne, est due aux dévastations successives du pays par les hordes diverses de barbares qui le parcoururent à plusieurs reprises. Attila, avec les Huns, Alaric, avec les Goths, ainsi que les Vandales et les Burgondes, avaient tantôt passé en bandes dévastatrices, et tantôt s'étaient établis pour un temps, à leur convenance. Toutes ces peuplades rivalisaient d'ardeur à piller, à incendier et à détruire. Les églises surtout et les monastères connurent alors toutes les vicissitudes de la fortune. Tour à tour détruits, puis reconstruits, par la persévérance de moines héroïques, secondés par les populations qui aimaient à se grouper autour de ces centres religieux, ils jouissaient enfin d'une paix relative, parmi les guerres civiles et les compétitions des grands, lorsque, au début du VIII<sup>e</sup> siècle, cinquante ans après la mort de Mahomet, apparurent les Sarrasins.

Les califes qui commandent à l'Asie et à l'Afrique, après avoir occupé les îles de la Méditerranée, ont pénétré en Espagne. Afin de s'emparer de tous les pays qui formaient autrefois le royaume des Wisigoths, ils ont franchi les Pyrénées, et se sont engagés principalement

(1) Cf. DOM CHAMARD, *Revue des quest. hist.*, t. XIV, p. 407. Nous ne connaissons, pour la période des dix premiers siècles, que quinze évêques de Marseille, quatorze de Gap, neuf de Toulouse, encore est-ce parce que leurs noms figurent au bas des actes de quelque concile. On sait que tous les évêques présents à un concile ne signaient pas. Au concile d'Arles de 314, par exemple, il y avait six cents évêques, gaulois en majorité, et il n'y a que seize souscriptions.

dans la région du littoral méditerranéen. A la rivalité de races s'ajoute la passion religieuse la plus violente. La destruction des églises est partout leur premier soin. Le massacre des chrétiens leur est un moyen de sanctification ; le meurtre des enfants passe à leurs yeux pour une action agréable au Prophète (1). Le *Gallia Christiana*, les *Annales* du cardinal Baronius, les *Chroniques* d'Arles, de Lérins, de Marseille et de Narbonne sont remplis des témoignages de leur férocité. A Narbonne, le roi Soma fait massacrer tous les hommes et réduire toutes les femmes en esclavage (2). En la plupart des villes, ils rassemblent la population en troupeaux et la poussent vers l'Espagne (3). Ils s'attaquent de préférence aux monastères et aux églises, tantôt les rasant complètement (4), tantôt les laissant subsister au prix d'un impôt périodique, ou lunaire (5), et, dans ce cas, détruisant les livres liturgiques, les chroniques, les listes épiscopales, les titres de fondations, afin de jeter l'oubli sur le passé et de supprimer, s'il était possible, jusqu'au nom du christianisme (6).

Voilà qui explique surabondamment la pénurie de l'histoire diplomatique de cette époque. Grâce à la destruction de l'abbaye de Saint-Victor, par exemple. Marseille, la cité que Cicéron appelle la sœur de Rome, ne peut pro-

(1) Dozy, *Hist. des Musulmans d'Espagne*, t. I, p. 38. Le calife Omar avait dit : « Nous devons manger les chrétiens, et nos descendants doivent manger les leurs, tant que durera l'Islamisme. » *Ibid.*, t. II, p. 50.

(2) *Chron. Moissac*, ap. DOM BOUQUET, *Script. rer. gallic.*, t. II, p. 654.

(3) « *Innumerum populum abigunt, atque in Hispanias transponunt.* » *Chron. Adonis*, ap. DOM BOUQUET, t. II, p. 654.

(4) « *Quotidie ecclesie Dei destruuntur et antiqua soliditate templa firmata terratenus coequantur.* » BARONIUS, *Ann. eccles.*, an. 716, 13

(5) Cf. FAILLON, *Monuments inédits*, l. II, col. 783.

(6) « *Christi deleto nomine.* » *Vita S. Porcarii*, ap. *Acta SS. Bolland.* Aug., t. II., col. 737. — Cf. *Ibid.*, sept., t. I, col. 293.

duire aucun document remontant à son origine (1). On trouve la même absence totale de documents à Arles (2), à Lérins (3), à Narbonne (4) et à Nîmes.

Cette dernière ville eut particulièrement à souffrir de ces diverses invasions. Prise une première fois, en 673, par Wamba, roi des Wisigoths (5), elle le fut de nouveau, en 730, par Ambizat, émir sarrasin de Septimanie (6). Suivant une tactique alors adoptée, les Arabes firent venir d'Afrique des colonies entières pour les établir dans les pays conquis. C'est ainsi que s'est perpétué parmi nous un filet de sang Maure (7). Quand Charles-Martel, après la victoire de Poitiers, pénétra en Septimanie, il put croire que des villes comme Nîmes, Avignon, Agde, Béziers, Maguelone (8) étaient des places sarrasines, et il les livra aux flammes. La chronique d'Arnaud de Verdale, évêque de Maguelone, dit notamment que les arènes de Nîmes

(1) Cf. PAPON, *Hist. de Provence*, t. II, l. II ; *Hist. analytique et chronologique des actes du concile de Marseille*, p. 182 ; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 684.

(2) *Pontificium arelatense*, p. 105.

(3) *Chronol. Lirin.*, p. 276.

(4) Cf. E. CAUVET, *Etude hist. sur l'établissement des Espagnols dans la Septimanie*, ap. *Bulletin de la commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne*, 1877, t. I, p. 359. « A Narbonne, pendant quatre-vingts ans, de 688 à 768, aucun acte, aucun document ne signalent l'existence d'un archevêque. »

(5) GERMAIN, *la Septimanie*, ap. *Mémoires de la Société archéol. de Montpellier*, t. VIII, p. 430.

(6) *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 552.

(7) « Les habitants de Sauve (Gard), petite ville située au pied des Basses-Cévennes, passent pour être les descendants d'une colonie de Sarrasins, restés en France après la défaite d'Abd-el-Raman. Ils ont conservé un type et un accent qui les font distinguer des villages voisins. Florian est né près de Sauve. Faut-il voir dans cette origine une des raisons (avec la nationalité de sa mère) de son gout pour l'Espagne ? » *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1895.

(8) « Maguelone, dont le grau était le port de débarquement, et, en cas de dérouté, le port de refuge (des Sarrasins), ce qui lui avait valu le surnom de *port sarrasin*. » FRÉDÉRIC FABREGE, *Hist. de Maguelone*, t. I, ch. II, p. 45.

parurent à Charles-Martel favorables à un soulèvement de la population, et que c'est pour ce motif qu'il les livra aux flammes (1). Ainsi, Nîmes subissait des deux côtés les mêmes mauvais traitements, et cette situation dura jusqu'à Charlemagne. Les Sarrasins venaient d'y établir un de leurs seize rois, qui se nommait Cobrin (2). Charlemagne y plaça un des sept comtes qui devaient régir la marche de Gothie, au nom de son fils Louis, roi désigné d'Aquitaine (3). Les Sarrasins étaient définitivement chassés de la Narbonaise, et une ère de paix et de prospérité s'ouvrait pour notre pays.

Si nous ne voulons pas nous résigner à ne rien savoir de notre histoire locale dans les siècles antérieurs à cette époque, c'est aux Arabes d'Espagne ou aux chroniqueurs d'Orient que nous devons demander de rares et parfois assez vagues renseignements. C'est de Constantinople que serait parvenu en Allemagne, à la bibliothèque

(1) « *Tunc Nemausenses exuri jussit Arenas,  
Aptas presidio perfide populi.* »

ARNAUD DE VENDALE, *Chron.*, éd. Germain, p. 58. — Une remarque s'impose, c'est qu'en ces temps de guerres atroces, la destruction des églises et des monastères, généralement défendus par leur position ou fortifiés, était le meilleur moyen d'ôter aux envahisseurs la possibilité du retour. Mais le pillage avait aussi son attrait pour ces hommes de proie qu'étaient les guerriers d'alors. Charles-Martel ne se fit point faute d'enrichir ses partisans des dépouilles des évêques et des abbayes. Le fait, contesté par quelques écrivains (ROTH, *Geschichte des Beneficialwesens*; COMTE BRUGNOT, *Etude sur la spoliation des biens du clergé, attribuée à Charles-Martel*, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 12 janvier 1848), a été, au contraire, maintenu par M. BOUTARIC, dans : *le Régime féodal, son origine et son fondement*, lu à l'Académie des Inscriptions, en 1875 (*Revue des Questions historiques*, t. XVIII, p. 337), se basant sur les chroniques et sur les lettres de S. Boniface. Le continuateur de FRÉDÉRIC, dans DOM BOUQUET, *Script. rer. gallic.*, t. V, p. 4, nous montre Pépin-le-Bref s'occupant de réparer, par des restitutions ou des dons, les injustices commises envers les gens d'église, par son père.

(2) Manuscrit 21.218, fol. 15 et 16, au *British Museum*.

(3) Notes sur l'*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, c. 268.

du Palatinat, un fragment grec, dans lequel se trouve vraisemblablement indiquée l'origine de la foi chrétienne à Nîmes, et à Vauvert. Gariel, qui s'y réfère volontiers, attribue, en effet, la conversion de Nîmes à la prédication de Cedonius, ou Cedonicus (S. Sidoine), l'aveugle-né guéri par Jésus aux portes de Zéricho, et qui en aurait été le premier évêque (1). Il assigne ensuite à Simon le Lépreux l'établissement de l'évêché de Maguelone (2). Or, de ces deux compagnons des saints de Provence, lequel a-t-il plus vraisemblablement évangélisé le lieu de Vauvert, et, selon toute probabilité, y a-t-il établi le culte de Notre-Dame ? Contrairement à ce que dit un historien local (3), ce n'est pas de Nîmes, ni par conséquent de Cédonius que dut venir la première connaissance de l'Évangile, à Vauvert, mais de Provence et de Simon le Lépreux. Gariel fait de celui-ci le premier évêque de Maguelone, où Marie-Madeleine l'aurait peut-être accompagné, ce qui expliquerait le nom de ce pays et serait conforme à certaines traditions locales (4). Si, partant de

(1) « Saint Sidoine devint plus tard le second évêque d'Aix » L'ABBE LAMOUREUX, *les Saintes-Maries de Provence*, Nîmes, 1895, p. 35.

(2) *Idée de la ville de Montpellier*, 1<sup>re</sup> part., p. 72. — Quant aux auteurs arabes auxquels nous faisons allusion, RAZLS, écrivain du VI<sup>e</sup> siècle, cité par MARIANA, *Hist. d'Espagne*, traduction française, et par ALOIS HEISS, *Description générale des monnaies des rois Wisigoths d'Espagne*, nous a conservé, sur l'existence des villes de la Narbonnaise, le témoignage de l'*Itinéraire d'Antonin* (*Itinerarium provinciarum Antonii Augusti*, Lugduni, ap. Hæredes Simonis Vincentii, p. 122), celui du livre de la *Notice de l'Empire*, composé sous Honorius (395-423), (*Notitia utraque dignitatum cum orientis tum occidentis, ultra Arcadii Honorique tempora*, Lyon, 1608, p. 157), et enfin l'énumération des diocèses de la province dès le temps de Constantin. La métropole était Narbo, et les suffragants : *Biterræ, Tolosa, Magalona, Nemausus, Carcasso, Luteva, Helena* (Elne).

(3) PROSPER FALGAIROLLE, *Mémoires pour servir à l'hist. de la ville de Vauvert*, t. I, p. 3.

(4) GARIEL, *Séries præsul.*, éd. 1665, p. 73, et *Idée*, 1<sup>re</sup> partie, p. 473.

cette affirmation de Gariel, laquelle fait autorité dans le diocèse de Montpellier (1), nous ouvrons le *Livre archivial du Couvent des PP. Recollets d' Aimargues* (2), nous serons en mesure de reconstituer le voyage probable de S. Simon, sur notre littoral.

Comme « le sort lui était échu des étangs et du Lez » (3), S. Simon se met en marche à travers le delta d'alluvion du Rhône, dont nous avons esquissé l'histoire et donné la description. « Mais, comme ces personnes apostoliques estoient des soleils en vertu dont la splendeur ne pouvoit que dissiper les ténèbres de l'erreur du paganisme partout où ils paroissoient, il advint que nostre glorieux saint Simon, passant par la ville d'Arles, ce feut le premier à y laisser dans l'esprit du peuple le premier colori du tableau de la foy que le grand saint Trophime (4) y devoit perfectionner en suite, ainsi qu'il se lit en sa légende : que traversant en suite la grande forest qui se trouvoit depuis Saint-Gilles jusqu'à Vauvert, arrivant en suite en cette ville d'Aimargues, il y trouva un peuple si disposé à recevoir les lumières de la foy, qu'après y avoir fait abattre les idolles, notamment celui de la déesse Sérapis, que de toute ancienneté les paysans de la colonie de Nismes avoient choisie pour leur singulière protectrice et patronc, il y consacra au vray dieu un fameux temple que la sus ditte Emilia (5) y avoit autrefois faict construire, d'où

(1) « Suivant une ancienne tradition, en particulier rapportée par Gariel, chanoine de la cathédrale de Montpellier, et historien de cette Eglise, qui vivait au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, Simon le Lépreux serait l'Apôtre de Maguelone et son premier évêque. Cette tradition, si glorieuse pour le diocèse de Montpellier, n'a pas été infirmée. » *Ordo divini officii, jussu episcopi Montispesulani editus*, p. 105, note 1.

(2) Sur le *Livre Archivial*, cf. notre étude, ap. *Revue du Midi*, 1890, juillet, p. 45.

(3) GARIEL, *Idée*, p. 116.

(4) S. PAUL, II *Tim.* IV, 20, nomme S. Trophime.

(5) « Eymargues... par l'esthimologie de son propre nom... vaut autant dire comme *Emilia agrum*, le champ d'Emilie ; laquelle Emilia l'histoire nous apprend qu'elle estoit fille unique d'un pre-

s'ensuivit que nostre glorieux saint Simon voyant ainsi réussir avec tant de succès le christianisme, en cette ville d'Amargues, après qu'il y eut bien fixé toutes choses pour ce faict et confirmé de plus en plus les fidèles en leur nouvelle loy, il y laissa son disciple Prothus pour la consolation de cette église naissante après l'avoir fait prestre. et en suite il se porta au dit Maguelone d'où le prince des Apostres l'avoit desja consacré évesque. où estant arrivé, après y avoir estably le christianisme, il eut la gloire et l'honneur d'y estre faict martyr pour Jésus-Christ par le commandant du prefect des Romains qui résidoit ordinairement au dit Maguelone. » (1)

fect des Romains en la colonie de Nismes, nommé Pyrrhus, qui régnoit environ cent trente-six ans avant la venue de Jésus-Christ, lequel Pyrrhus, donnant sa fille pour espouse au tribun de Lunel, il luy donna pour dot l'endroit ou se trouve présentement située cette ville d'Amargues, d'où s'ensuivit, comme nous l'avons dit cy-dessus, que dès lors cette contrée, qui jusqu'alors n'avoit point eu de nom feut nommée *Emilie agrum*, d'où le nom d'Aymarques a tiré son ethimologie. » *Livre archival*, init.

(1) *Livre Archival, Discours sur l'establissement des PP. Recollez en la ville d'Amargues, et sur tout ce qui s'y passa de plus memorable*, init. — La suite du discours du P. Césaire Lambin reproduit le récit de la mort de S. Simon, d'après le chanoine Gariel. Le voici, avec les réflexions qu'il nous inspire : « Sa récompense fut que nos Vestales qui avoient un temple où est à présent l'église de Notre-Dame des Tables, agissant par les ordres aussi cruels qu'impies du pontife de Maguelone, le firent estouffer dans les eaux de l'estang. » (GARIEL, *Idée*, p. 116.) Le savant auteur de *l'Histoire de Maguelone*, M. FRÉDÉRIC FABRÈGE, dit d'autre part que S. Simon se serait noyé dans l'étang, en se rendant en Espagne (*Op. cit.* t. I, p. 81). Nous nous permettons de croire que S. Simon ne s'est pas noyé du tout, et qu'au lieu d'aller en Espagne, c'est à Rome qu'il put se rendre, auprès de S. Pierre. En effet, une tradition, dont le *Bréviaire d'Orléans* se fait garant, veut que ce soit lui qui, sous le nom de Julien, ait converti les Manceaux, *Cenomani*, à l'Évangile. D'après le *Bréviaire du Mans*, S. Julien, disciple de S. Pierre, aurait été envoyé dans les Gaules par le pape S. Clement. Il y aurait fondé l'église du Mans, qui aurait été gouvernée, après lui, par ses compagnons, le prêtre Thuribus et le diacre Pavatus, devenus évêques. Cf. MABILLON, *Annal. vet.* et



Tel est le récit de Césaire Lambin, l'auteur du *Livre Archival*. Si, au lieu d'être l'archiviste du couvent des Récollets d'Aimargues, il eût été l'un des chapelains de Notre-Dame de Vauvert, il n'eût point manqué, sans doute, de signaler aussi le passage de Simon le Lépreux dans la localité qui en occupait alors l'emplacement, à l'orée de la *Forêt Flavienne*. L'occasion s'offrait à lui, naturellement, d'évangéliser les habitants. Il ne pouvait faire moins pour eux que pour ceux d'Aimargues. Suivant la coutume de ses compagnons, les saints de Provence, c'est à la Vierge Marie, vraisemblablement encore vivante, qu'il devait dédier le premier autel, à Vauvert, en quelque champ spontanément offert, ou *Condamine* (1), comme il dédicra à la Sainte Croix les premiers sanctuaires d'Aimargues et de Mauguio, et à Notre-Dame encore l'église de Maguelone (2).

A Notre-Dame aussi avait été dédiée la première église du littoral, longtemps appelée Sainte-Marie de *Ratis*, ou

DOM PIOLIN, XCIII. Les bulles des papes CLÉMENT VII, 1383, SIXTE IV, 1473, et GREGOIRE XIV, 1591, rappellent la fondation de l'église du Mans par S. Julien. Les persécutions exercées contre les premiers chefs de l'Eglise autorisaient ces derniers à changer de nom, pour dérouter les recherches de leurs adversaires. C'est ainsi, croit-on, que le pape S. Clet, ayant été envoyé en exil, fut remplacé par S. Clément, et revint, à la mort de ce dernier, occuper le siège pontifical, sous le nom transparent d'Anaclel, *iterùm Cletus*.

(1) C'était le nom qu'on donnait aux concessions de terrains faites pour l'érection d'une chapelle ou pour l'accroissement de ses dépendances, *Campus Domini*. Or, Vauvert conserve un quartier de ce nom sur l'emplacement approximatif du pèlerinage de Notre-Dame.

(2) \* Là, sur le rivage, on voit la première église du continent qui ait été fondée en l'honneur de Marie, la très sainte Mère de Dieu, et consacrée par plusieurs des soixante-douze disciples chassés de la Judée : Maximin, d'Aix, Lazare, de Marseille, frère de Marthe, et Marie-Madeleine, Eutrope, d'Orange, Georges, de Velay, Trophime, d'Arles, et en présence de Marthe, Marie-Madeleine et plusieurs autres. \* FAILLON, *pièces justificatives*, n° 231, t. II, p. 1265.

de la Mer, et, bientôt après, la première église d'Arles, la Major, et la première chapelle d'Aix, Notre-Dame de la Seds, dans la Basilique Saint-Sauveur.

Nous savons, d'autre part, qu'il existait, non loin de Vauvert, dans la direction d'Aimargues, un bourg d'origine celtique, du nom de *Virinn* (1), qu'on a localisé à l'emplacement du hameau aujourd'hui disparu de Védri-nes (2), siège, pendant le Moyen Age, d'un prieuré rural. Or, son titre de Prieuré Saint-Sauveur le classe parmi les plus anciens (3). Il est donc permis d'y voir une nouvelle station du voyage apostolique de Simon le Lépreux, intermédiaire entre Notre-Dame de Vauvert et Sainte-Croix d'Aimargues.

Ainsi, malgré l'absence de documents précis, et à cause de cette absence même, sommes-nous amenés à attribuer à l'église Notre-Dame de Vauvert la plus haute antiquité possible. Si, en effet, la fondation d'un sanctuaire qui fut aussi célèbre, durant tout le moyen âge, n'a été signalée nulle part, c'est qu'elle remontait précisément à l'époque à laquelle l'histoire, du moins pour nous, n'existait pas

(1) Ce nom se trouve, avec dix autres, sur une base de colonnette en marbre blanc, qui constitue peut-être la pièce la plus curieuse du Musée de Nîmes. Cf. GERMER-DURAND et ALMÉRAS, *Collect. épigr.*, p. 477.

(2) GERMER-DURAND, *Dict. topogr. du Gard*, art. *Védri-nes, et Saint-Sauveur-de-Védri-nes*. — On trouve dans le cartulaire de Psalmodi, en 1074 et 1090, *Virunas*; en 1115, *Virines*; en 1123, *Veyrunæ*; en 1125, *Verunæ*; dans les *Insinuat. ecclés.* du diocèse de Nîmes en 1579, *S. Salvator de Virinis*; en 1591, *S. Sauveur del Vernies*, et, en 1697, *S. Sauveur du Caylar*; dans la *Carte de la baronnie du Caylar*, en 1726, *S. Sauveur du Caylar*, dans Ménard, t. VI, *Success. chronol., la Verrine, paroisses de Vauvert et du Cayla*. On sait, d'autre part, que cette église fut détruite en 1570, mais qu'il en subsistait encore quelques pans de murs en 1615. Cf. GOIFFON, *Monogr. paroiss. de l'Archipr. de Nîmes*, p. 173, pour la liste des prieurs de Védri-nes jusqu'à la Révolution.

(3) « On y a trouvé des inscriptions romaines. » GERMER-DURAND, *Dict.*, art. *S. Sauveur-de-Védri-nes*.

encore. En tout cas, aucun argument contraire à cette opinion si honorable ne peut être produit.

Que l'église de Notre-Dame ait subi les mêmes vicissitudes que tous les autres sanctuaires des Gaules, au temps des invasions, ce n'est point douteux. La proximité de Nîmes dut l'associer aux malheurs de cette ville. Le voisinage d'Aimargues dut lui attirer la visite des Goths, qui, en 626, saccagèrent et ruinèrent presque entièrement cette ville, cinquante ans avant que Nîmes n'eût été pris par les Wisigoths (1). Durant toute la période des guerres sarrasines, Notre-Dame de Vauvert, placée sur la route d'Arles, fut exposée aux pires malheurs. Plusieurs fois détruite, puis relevée, elle paya peut être au Calife de Cordoue l'impôt lunaire (2). De nombreux faits d'armes ont dû s'accomplir dans son voisinage. Peut-être faut-il voir en Vauvert le *vallon vert* dans lequel le Guillaume d'Orange des *Chansons de Geste*s poursuivit les Musulmans, jusqu'à extinction de tous ses guerriers, après l'héroïque bataille des Aliscamps. (3)

(1) *Livre Archival, Discours.*

(2) Un historien estime que les seuls monasteres d'hommes détruits, durant le VII<sup>e</sup> siècle, étaient au nombre de trente cinq, dont quelques-uns assez puissants pour lever des armées. Quant aux couvents de femmes, leur nombre était beaucoup plus considérable. SCHNITZLER, *Atlas hist.*, t. II, p. 48.

(3) « Les Français chrétiens ont lutté pendant toute la journée contre les Musulmans. Tous ont été tués, sauf quatorze. Cent mille païens restent encore debout.

» Parmi les mourants chrétiens, un jeune homme était étendu sur l'herbe, les mains en croix, raide et blanc, comme un cadavre, auprès d'une fontaine, dans un *vallon vert*. C'est Vivien, le neveu de Guillaume d'Orange. Parfois sa main s'abaisse et bat sa coulpe, ses yeux s'ouvrent et regardent le ciel, ses lèvres s'agitent et balbutient le nom de Dieu.

» Guillaume d'Orange combat à la tête des quatorze survivants, monté sur son beau cheval Beaucent. Il pense à son neveu qu'il aime comme un fils. Où est-il ? Où est Vivien ? Et il va le chercher dans le champ de bataille.

» Dieu a pitié de lui et le conduit dans le *vallon vert* où il aperçoit Vivien sans un mouvement, sans un souffle.

» Une pensée saisit alors le chevalier : Il sera mort, dit-il, sans

Charlemagne, après Pépin le Bref, délivra enfin et protégea notre pays. Ayant pourchassé les Sarrasins jusqu'en Espagne, en 778, il organisa, pour la sûreté de l'avenir, la Marche de Gothie, ou Septimanie, avec Toulouse pour capitale, Carcassonne, Narbonne, Maguelone, Agde, Nîmes. Elne, Fézensac pour comtés (1). Il fonda, près de Narbonne, un monastère qu'il enrichit des dépouilles des Sarrasins, et qu'on appela, pour ce motif, Notre-Dame *la Grasse* (2). En passant près de Montpellier, il fonda aussi l'église Sainte-Croix de Celleneuve, en souvenir d'une victoire remportée sur les Musulmans, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix (3). Partout où Dieu avait béni ses armes, Charlemagne érigeait une et souvent plusieurs églises. surtout des chapelles à la Vierge, qui devenait

avoir fait sa Première Communion. Que ne suis-je arrivé plus tôt ! Dans son aumônière, Guillaume portait une hostie consacrée, et il eût voulu la déposer pieusement sur les lèvres de son neveu. Hélas, ces lèvres sont sans vie.

» Tout à coup, l'enfant fait un mouvement imperceptible. C'est un reste de vie.

» — Ne voudrais-tu pas, lui dit alors Guillaume, manger de ce pain qui est consacré par les prêtres ? — Je n'en ai jamais goûté, répond le mourant, mais, puisque vous voilà, je sens bien que Dieu m'a visité. — Alors, Guillaume devient grave, et se penchant vers Vivien : — Tu vas me faire ta confession, dit-il à son neveu, parce que je suis ton plus proche parent et qu'il n'y a pas de prêtre ici. — Je veux bien, répond l'enfant, mais il faudra que vous me teniez la tête contre votre poitrine. J'ai faim, oui, j'ai faim de ce pain. Mais, hâtez-vous, je vais mourir.

» Il se confesse : — J'avais fait le vœu de ne jamais reculer devant les païens, et j'ai bien peur d'avoir aujourd'hui manqué à ma promesse.

» Guillaume prend l'hostie, l'élève, l'adore et communique Vivien.

» Le visage de l'enfant s'illumine pour la dernière fois ; il soupire et meurt. » LÉON GAULTIER, *La Chevalerie*.

(1) *Notes sur l'histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, c. 268.

(2) *Gestes de Charlemagne à Carcassonne et à Narbonne*, fragment de *Philomena*, cité par M. FREDÉRIC FABREGE, *l'histoire de Maguelone*, t. I, p. 56.

(3) Cf. une inscription du chœur de cette église, relevée par DE GREFFEUILLÉ, *Discours préliminaire*, I, p. XXXI.

déjà, dans l'esprit des preux, comme elle devait l'être dans celui des chevaliers, l'objet d'un culte enthousiaste. Les autres saints auxquels Charlemagne dédiait des églises étaient des saints forts, soldats comme Saint Martin, martyrs comme St André, St Etienne et St Pierre. (1)

On a même remarqué que Charlemagne érigeait d'ordinaire quatre églises à la fois dans la même région. (2)

En admettant que Notre-Dame de Vauvert eût été restaurée par ses ordres, il ne serait point malaisé de signaler, dans son voisinage, des églises de l'époque carolingienne, placées, elles aussi, sous le vocable des saints forts. (3)

Ajoutons qu'à la même date Charlemagne préparait la fondation, réalisée vingt années plus tard, du sanctuaire de Notre-Dame de Rochefort, dédié primitivement à Sainte Victoire. (4)

Avec la pacification générale du pays, la régularité des actes publics, et la conservation assurée des archives, Notre-Dame de Vauvert entre dans l'histoire, au début du IX<sup>e</sup> siècle, par la charte de Raymond, dit *Raphinel*, duc d'Aquitaine.

(1) Ainsi, entre Maguelone et Montpellier, M. FABRÈGE, *Hist. de Maguelone*, t. I, p. 65, signale Saint-Martin-de-Prunet, Saint-André-de-Maurin, Saint-Etienne-de-Villeneuve, Saint-Pierre, Saint-Sauveur et Notre-Dame.

(2) M. FABRÈGE, *op. cit.*, p. 65, note 1, attribue cette opinion à M. de Saint-Andéol, de Grenoble.

(3) Par exemple, outre Sainte-Croix-d'Aimargues et Saint-Sauveur-de-Védrines, il est fait mention de Saint-Rémy-du-Mas-de-Touche, en 896; de Saint-Saturnin-de-Nodels, en 788; de Saint-Pierre-de-Candiac, au X<sup>e</sup> siècle; de Saint-Thomas-de-Beauvoisin, en 821.

(4) La fondation du pèlerinage de Notre-Dame de Rochefort est de 798. Son onzième centenaire a été célébré par un jubilé et un *Triduum*, à la cathédrale de Nîmes, en 1898.



III

**Posquières et Vauvert.**

Cloîtres poudreux, salles antiques,  
Où gémissaient les saints cantiques.  
VICTOR HUGO, *Odes et ballades*.

Il est certain qu'un bourg, du nom de Posquières, existait antérieurement sinon à la chapelle de Notre-Dame, du moins à l'ensemble des édifices que nécessita, au moyen âge, l'importance croissante des pèlerinages dont elle était le but. Au début du IX<sup>e</sup> siècle, auquel nous nous trouvons parvenus, le mamelon terminal de la Costière était le siège d'une localité que la Charte de Raphinél désigne ainsi : « dans le comté et évêché de Nîmes, non loin du rivage de la mer, un fief appelé Posquières (1). » Ce nom, assez peu usité comme désignation de pays (2), signifie évidemment : *marché aux porcs* (3). Il se trouve diversement écrit dans les documents qui sont en notre possession (4). Le titre de fief, qui lui est attribué, suppose l'existence de seigneurs locaux. La position de l'antique château, au sommet de la colline, ainsi que le nom de *Pourqueirieu* conservé à une rue et à un quartier du territoire, justifient pleinement notre tentative de localisation.

(1) *In comitatu, vel episcopio Nemausensi, non procul a litore maris, fiscum qui Poscarias dicitur.* — La charte de Raphinél se trouve ap. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. I, p. 296.

(2) Le monastère d'Aniane fut confirmé par Charlemagne, en 799, dans la possession d'un moulin situé sur le Lez, dans un lieu appelé *Porquières*. Cf. Mgr PAULINIER, *S. Benoît d'Aniane*, p. 79.

(3) Le suffixe *arius, aria, arium* ou *erium*, indique toujours un lieu de fabrication spéciale ou de vente en gros.

(4) *Poscarias*, 807 (Charte de Raphinél) ; *Poscheria*, 1151 (*Layette du Trésor des Chartes*, ch. I, p. 67) ; 1224 (*cart. de Psalmodi*) ; *Posqueria*, 1384 (dénombrement de la sénéchaussée) ; *Poscheris*, *Porcheris* (*Hist. gén. de Languedoc*).

A mille mètres environ du lieu de Posquières, se trouvait la chapelle Notre-Dame, au sein d'un vallon verdoyant, d'où lui venait son titre de Notre-Dame de Vauvert (1). La partie du territoire avoisinant, qui, de nos jours, n'est point occupée par des habitations, s'appelle encore la *Condamine*, nom qui en rappelle la destination religieuse. La chapelle elle-même, sauvée des incursions sarrasines, ou relevée de ses ruines sous l'influence de Charlemagne, est désignée par Raphinel, dans sa célèbre charte, que les historiens ne sont point parvenus à dater avec certitude. Comme tous les documents du temps de Charlemagne, elle porte simplement la désignation de l'année de son règne. Or, ainsi qu'il arrive pour les empereurs romains, qui commençaient d'ordinaire par être seulement associés à l'empire, les divers avènements de Charlemagne, au lieu de fournir un point de départ fixe, en présentent trois différents. En 768, il fut roi de Bourgogne et de Neustrie ; en 771, roi de tout le territoire franc, et, en 800, empereur d'Occident. La charte de Raphinel étant datée « du mois de mars, XII<sup>e</sup> jour des Calendes d'avril (21 mars), férie V (jeudi), l'an XXI<sup>e</sup> du règne du sérénissime empereur Charles », il s'ensuit qu'elle n'a pas pu être écrite avant l'an 789, le vingt-et-unième de son règne, ni après 814, date de sa mort. Mabillon la rapporte à l'année 793, qui était la vingt-et-unième depuis la mort de Carloman et le règne exclusif de Charlemagne sur la monarchie des Francs (2). Dom Vaissette veut la date de 810. M. l'abbé Goubier préfère celle de 807. Une chronique manuscrite de l'abbaye de Saint-Thibéry va jusqu'à proposer celle de 861. Enfin, M. Mabille s'autorise des divergences que nous venons de relever

(1) *Vallis viridis*, dans plusieurs actes du XIV<sup>e</sup> siècle ; *Valvert*, 1355. C'est donc par une interprétation abusive que les armoiries de Vauvert portent : *d'argent à un veau de gueules passant sur une terrasse de sinople, accostée d'un saule de même*.

(2) En observant toutefois que Carloman mourut vers la fin de 771, et que la charte serait au contraire du commencement (21 mars) de 793. — MABILLON, *Ann. Bened.*, an. 796.

pour taxer cette charte d'apocryphe (1). Il y joint l'observation que la suscription *gratia Dei dux Aquitanorum* n'était point encore en usage à cette époque (2), non plus que les autres formules employées dans le préambule.

Ne pouvant étudier, de ce document, tout ce qui permettrait de le dater avec certitude, notamment le papier ou parchemin et l'écriture, nous devons nous contenter de l'examen du texte.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Amen. Moi. Raymond Raphinel, par la grâce de Dieu. duc d'Aquitaine, établi dans les vérités de la foi catholique et admis au nombre des fidèles, considérant la rigueur du jugement dernier. me trouvant plein de grandes fautes. désirant avec ardeur que les coupables soient livrés aux flammes dévorantes de l'enfer, et que les justes jouissent pleinement des récompenses célestes, enflammé du désir d'obtenir une entière rémission de mes fautes, au dernier jour, demandant miséricorde comme un malheureux fugitif, par l'intermédiaire des serviteurs de Dieu, et accourant à la source de la miséricorde pour le pardon de mes péchés. »

Tel est le préambule. Il est établi conformément aux traditions de la diplomatie carolingienne. On y trouve d'abord l'invocation d'usage : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Amen.* Vient ensuite la suscription : *ego Raimundus Raphinel, gratia Dei Aquitanorum dux*; en troisième lieu. la réflexion indispensable sur l'amour de l'Eglise et la nécessité des bonnes œuvres; enfin, l'indication du but que se propose le donateur, à savoir l'entière rémission de ses fautes.

(1) MABILLE, *Le Royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carolingiens*. — Dans le cas où cette pièce serait un faux, il faudrait y voir un exemple des pratiques des hommes du moyen âge, en particulier des hommes d'affaires des monastères, lesquels ne reculaient pas toujours devant ce procédé pour accroître ou défendre leurs droits.

(2) Nous nous souvenons de l'avoir lue en tête d'un acte de 1144, ap. *Recueil des fac-simile de l'École des Chartes*, n° 44.



La difficulté principale vient assurément du titre de duc d'Aquitaine dont l'attribution à Raphinel n'est point aisée à concilier avec l'histoire. Sans remonter jusqu'aux origines du gouvernement d'Aquitaine, le premier duc dont le nom doive être mentionné ici est Waifre, qui fut compétiteur de Pépin au trône de France, comme descendant de Clotaire II, et qui, après avoir essayé vainement d'envahir la Septimanie, fut assassiné par ses propres soldats, en 768. L'Aquitaine fut alors réunie à la monarchie des Francs. Après la mort de Pépin le Bref, elle est laissée en indivis à ses deux successeurs, Charles et Carloman. Hunold, père de Waifre, sort du monastère où il vivait depuis vingt-quatre ans, et appelle les Aquitains aux armes. Charlemagne marche contre lui, le fait prisonnier, mais le laisse s'échapper et se réfugier en Lombardie. Loup II, fils de Waifre, nommé par Charlemagne duc de Gascogne, fait attaquer traitreusement l'arrière-garde des Francs, à leur retour d'Espagne, dans la vallée de Roncevaux. En représailles de la mort de Roland, il est pris et pendu. Dès cette époque, sous le nom de *Marche d'Espagne*, l'on distingue la *Septimanie*, ou *Marche de Gothie*, et la *Marche de Gascogne*. Les gouvernements de ces fiefs sont donnés par Charlemagne, puis par son fils. Louis le Débonnaire, qu'il proclama, en 781, roi d'Aquitaine, en attendant que celui-ci, à son tour, proclamât, en la même qualité, son fils Pépin, à des guerriers de leur choix. Les duchés de ce temps-là ne sont point héréditaires, mais tendent à le devenir. D'une part, les titulaires cherchent à se constituer de vrais apanages territoriaux, et à les transmettre à leurs descendants. D'autre part, les rois ont intérêt à encourager la fidélité des chefs de provinces, et le meilleur moyen dont ils disposent est d'appeler les fils à succéder à leurs pères. (1)

L'un des ducs d'Aquitaine les plus populaires fut Guil-

(1) A partir du règne de Charles le Chauve, l'hérédité est la règle générale et la loi même de la féodalité. Cf. *Hist. gén. de Langue-doc*, éd. Privat, *Notes*, t. II, c. 212.

lem, le *Guillaume au court nez* des *Chansons de gestes* (1), le même qui devait fonder l'abbaye bénédictine de Gellone, au diocèse de Maguelone, en 806. Saint Guillem, fils de Théodoric, comte du pays d'Autun, et d'Aldane, sœur de Pépin le Bref, était, par sa mère, cousin germain de Charlemagne (2). A ce titre, il vécut d'abord à la cour (3). Fait duc d'Aquitaine, en 789, il maintint dans le devoir les Gascons, aussi bien que les Sarrasins.

Il convient d'observer que la Septimanie faisait alors partie du même gouvernement que l'Aquitaine. (4)

La retraite de Saint Guillem fit passer le duché d'Aquitaine aux mains de Raymond, surnommé Raphinel. La Septimanie, dont faisait partie le comté de Nîmes, continua à suivre les destinées de l'Aquitaine. C'est ce qui explique et rend plausible la donation de l'église Notre-Dame de Vauvert à l'abbaye de Saint-Thibéry.

A cette époque, les grands aimaient à faire preuve de leurs sentiments chevaleresques en enrichissant, par des donations avantageuses, les abbayes situées sur leur territoire. Raymond Raphinel, désireux de favoriser l'accroissement de l'abbaye de Saint-Thibéry, au diocèse de Maguelone, lui donne, en une seule fois, deux chapelles des plus célèbres, à cette époque. « Je cède et je donne le lieu appelé Lombez (5), situé dans le territoire de Toulouse, sur le bord de la petite rivière appelée Save, dans lequel est bâtie une église consacrée en l'honneur de Marie, mère de Dieu, et un oratoire, situé non loin de là,

(1) D'après les *Chansons de gestes*, il se serait d'abord appelé *Guïem*, nom dérivé de celui de *Guyenne*.

(2) *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 218 et note, p. 272.

(3) *Acta SS. ord. S. Benedicti*, t. V, *Vita S. Guillelmi Gellonensis*, p. 73.

(4) *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 267 et 272.

(5) Lombez, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Gers, doit sa naissance au monastère qui existait sur les bords de la Save au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, et qui fut érigé en évêché, en 1317. La cathédrale, qui fut construite à cette date, est encore fort bien conservée de nos jours.

et dans lequel repose le confesseur du Christ, Majan (1) ; et dans un autre lieu, dans le comté et évêché de Nîmes, non loin du rivage de la mer, le fief qu'on appelle Posquières, dans lequel, de la même manière, est construite une église en l'honneur de la Vierge Marie (2). Je les cède et je les donne à Dieu tout puissant, à Jésus-Christ son Fils, au Saint-Esprit, à Marie, mère de Dieu, à Saint-Thibère (3), à Attilion abbé, à tous ses religieux, et à son monastère, appelé Césarion, qui est bâti dans le territoire de Béziers. » (4)

Ainsi, Notre-Dame de Vauvert n'apparaît dans l'histoire que pour être placée sous la sujétion d'une abbaye lointaine, que ses revenus étaient destinés à enrichir. Mais nous pouvons conjecturer que cette dépendance fut de courte durée. Ce qu'un gouverneur avait fait, un autre dut le défaire. Le duché d'Aquitaine passa fréquemment en de nouvelles mains. La moitié orientale de la Septimanie en fut même promptement détachée (5). Tandis que

(1) Saint Majan (*Majanus*) était un ancien évêque de Septimanie. Sa fête se célèbre, dans toute la province ecclésiastique d'Auch, à la date du 7 juin.

(2) *Et in alio loco, in comitatu vel episcopio Nemausensi, non procul a litore maris, fiscum qui Poscarias dicitur, in quo simili modo est constructa ecclesia, in honore virginis Mariæ.*

(3) Saint Thibère, martyrisé à Agde, sous Dioclétien, est le patron du monastère qui a donné naissance à la petite ville de Saint-Thibéry, au diocèse de Montpellier.

(4) Le document se termine ainsi : « La charte de cette donation a été écrite sur la demande du prince Raymond, dans le mois de mars, le XII des calendes d'Avril, en la férie V, dans la ville de Béziers, sous le règne de Louis, l'an XXI<sup>e</sup> du règne du sérénissime empereur Charles. » Cf. *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 296. — La conclusion de cet acte est conforme aux traditions de la diplomatique médiévale. Les trois personnes de la Sainte-Trinité, invoquées au commencement de la charte, y sont nommées à la fin. La Vierge, le patron de l'abbaye, l'abbé, les moines et le monastère lui-même y figurent en ordre hiérarchique. Quant à la date, l'année 807 ou l'année 810 conviendraient également, puisque Raphinel était duc d'Aquitaine depuis 806.

(5) Dès 817, à l'avènement de Pépin, comme roi d'Aquitaine.

L'abbaye suzeraine faisait enlever de l'oratoire de Lombez et transporter à Vallemagne, au diocèse de Béziers. les reliques de S. Majan (1), l'on ne trouve nulle trace, dans l'histoire, d'aucun acte d'autorité exercé par elle à l'égard ou au préjudice de Notre-Dame de Vauvert.

Il est probable que les seigneurs de Posquières recouvrèrent de bonne heure leur liberté d'action, et que, sous leur autorité, le pèlerinage de Notre-Dame continua à attirer les populations d'alentour. La preuve qu'il en fut ainsi, c'est que l'on vit bientôt s'élever, dans le voisinage de la chapelle, objet de ce concours de peuple, quantité d'édifices, destinés à loger le clergé qui y était attaché, et à hospitaliser les étrangers. Comme le monastère de Saint-Thibéry, comme l'oratoire de Saint-Majan et le tombeau de Saint-Gilles, l'église Notre-Dame donna rapidement naissance à une agglomération, distincte du vieux bourg de Posquières. Ce fut le quartier Notre-Dame, la *ville neuve* (2). Vauvert La distance entre les deux bourgs fut comblée par des constructions dont la Grand-Rue actuelle fut le centre. La tradition constante est que l'église Notre-Dame était située à la jonction de la Grand-Rue et de la rue de la Barre. « Certains actes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles nous font connaître plusieurs reconnaissances ou ventes à *nouvel achapt* de terres ou jardins assis *le long de la grand caryère de camin, près l'esglise Notre-Dame*, ou bien situés tout près de l'enclos du sieur *prévôt*, — le jardin actuel du presbytère en représente une partie — *où estoit bastie l'ancienne esglise.* » (3)

(1) Le *Martyrologe Romain* mentionne cette translation au 25 juin, et les diocèses de la Province d'Auch en ont longtemps célébré la fête, au 25 septembre.

(2) En 1181 (donation d'Elzéar de Posquières à l'abbaye de Franquevaux), la partie de la ville qui est « située au Midi du château de Posquières, dans la direction des marais », est appelée *Villeneuve*. En 1235 (dans la charte accordée à ses vassaux par Rostaing IV, dans l'enceinte de l'église Notre-Dame), celui-ci prend le titre de seigneur de Posquières, Générac, *Villeneuve* et de la ville d'Anglas.

(3) FALGAÏROLLE, *op. cit.*, d'après des *Archives particulières*.

Le mouvement de la population se fit surtout entre ces deux points extrêmes, le château et l'église Notre-Dame. Une importante juiverie y occupa tout un quartier (1). Posquières et Notre-Dame finirent par se confondre en un seul centre, d'importance plus grande. Vauvert prenait rang dans l'histoire. Désormais le vieux nom de Posquières ne sera plus employé qu'à désigner la seigneurie et les seigneurs ; Vauvert devient, à dater de cette époque, le nom exclusif de la localité. (2)

Si nous nous proposons de suivre l'histoire de la seigneurie de Posquières, nous devrions signaler la présence du seigneur Rostaing à l'assemblée solennelle, tenue en l'église Saint-Bausile, à Nîmes, le 1<sup>er</sup> décembre 1066, pour l'union de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny (3). Nous trouvons ensuite la signature de Raymond Decan d'Uzès, époux (probable) de Marie, fille et héritière de Rostaing de Posquières, au bas d'un jugement rendu, le 15 septembre 1074, dans le château du Caylar, pour débouter l'abbaye Saint-Victor de Marseille de ses prétentions injustifiées sur Psalmodi (4). L'année suivante, ce même Raymond Décan, qualifié seigneur d'Uzès et de Posquières, prend la croix, avec toute l'aristocratie du comte de Toulouse (5). En 1105, il est encore en Palestine,

(1) Les Juifs, qui s'étaient fort multipliés en Espagne, durent émigrer en France, au IX<sup>e</sup> siècle, pourchassés par le fanatisme des Almohades. Ils trouvèrent, en Languedoc, grâce à la tolérance de Charlemagne, une nouvelle patrie. Avant peu, ils eurent des communautés à Narbonne, Béziers, Lodève, Montpellier, Lunel, Saint-Gilles et Arles. A Posquières, ils eurent une université qui fut célèbre et à la tête de laquelle nous trouvons, en 1163, le rabbin Abraham avec cinq autres rabbins et quarante maîtres. Le seul souvenir qui en reste, c'est le nom de *rue des Juifs*, qui est resté à l'emplacement probable de cette université.

(2) On dit : Rostaing de Posquières (1066), Décan de Posquières (1095), Raymond de Posquières (1129), le château de Posquières (1179), Bermond de Posquières (1181) ; mais on dit : l'église de Vauvert (1308), Notre-Dame de Vauvert (1379).

(3) BALUZE, *Miscellanées*, t. VI, p. 480.

(4) *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 304.

(5) Cf. notre ouvrage : *Les Trois Ermites*, ch. VI, 1095 et suiv.

et signe au testament que fait le comte de Toulouse en sa principauté du Mont-Pélerin, le 31 janvier.

Dès cette époque, le pèlerinage de Notre-Dame de Vauvert est très fréquenté. Le pape Urbain II, qui, en sa qualité d'ancien moine de Cluny, fit plusieurs fois le trajet, en 1096, entre Saint-Gilles et Maguelone, deux dépendances de la célèbre abbaye bénédictine, y passa peut-être, ainsi que Gélase II et Innocent II, également dévoués à l'ordre de Cluny. En 1119, Calixte II se rendit de Saint-Gilles à Maguelone, ce qui ne put se faire par la voie côtière qu'en passant à Vauvert. En 1155, Louis VII, revenant de son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, traversa toute la région méridionale de ses États, et visita nombre de sanctuaires célèbres. (1)

Déjà le pays est troublé par l'agitation albigeoise. Les légats du pape parcourent en tous sens les contrées des bords du Rhône (2). Le comte de Toulouse, Alphonse, qui a donné dans la rébellion, s'empare de Saint-Gilles. en chasse l'abbé et encourt pour ce fait l'excommunication de Calixte II. Le 21 juillet 1122, le Pontife, par une lettre particulière adressée à l'évêque de Maguelone, à Bernard-Aton, vicomte de Nîmes, à Bernard d'Anduze et à Raymond Décan, seigneur de Posquières, les supplie de prêter secours à l'abbé et aux religieux de Saint-Gilles (3). Le seigneur de Posquières, en cette circonstance, ne ménagea point son dévouement. Son épitaphe, relevée sur le tombeau de sa famille, dans l'église de Psalmodi, rappelle qu'il fut le père de quatre évêques : Raymond de Viviers, Raymond d'Uzès, Pierre de Lodève et Aldebert de Nîmes. (4)

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. III, p. 794.

(2) En 1099, Innocent III accordait des indulgences aux fidèles qui viendraient en aide à ses légats dans le Midi de la France. Cf. INNOCENT III, *Epist.*, t. I, p. 94.

(3) MÉNARD, *Hist. de la ville de Nîmes*, t. 1, p. 201.

(4) *Millesimo C° XXX° viij° kal. Augusti obiit Raimundus Decanus, Dominus Poscheriarum et Ucecie, pater Raimundi Vivariensis, Raimundi Uceciensis, Petri Lutevensis et Aldeberti*

En même temps que le château de Posquières fournissait d'évêques tant de diocèses voisins, l'église Notre-Dame, de son côté, vit son doyen élevé au siège épiscopal de Maguelone. Issu, d'après les uns, de l'illustre famille des Guillem de Montpellier (1), et, suivant les autres, des seigneurs de Lunel, dont le chef devait épouser Sibylle de Montpellier, fille de Guillem VII (2). Raymond, qui était peut-être un Gaucelm, fit construire le clocher de Villeneuve-lez-Maguelone, et y mit son blason au croissant et à trois étoiles d'argent (3). Son épiscopat dura de 1129 à 1158.

La présence d'un personnage aussi considérable à la tête de l'église Notre-Dame est un signe certain de l'importance qu'elle avait, dès cette époque. Raymond était doyen, ou prieur, à collation royale, des vingt chapelains qui la desservaient, et dont le nombre nous est révélé par les archives communales de Vauvert. Plus tard, s'y joignirent, sans s'y mêler, les Quatre-Prêtres, dont les fonctions étaient déterminées par l'acte de leur fondation. Les chapelains, sans appartenir à aucun ordre de moines ou de clercs réguliers, vivaient cependant en communauté. Ils habitaient une vaste maison distincte de celle du Prieur (4). Un acte de 1377 nous apprend qu'ils portaient, sur le surplis, une aumusse de couleur décente, ce qui veut dire vraisemblablement noire, le noir tendant, à cette époque, à devenir la couleur à peu près exclusive du cos-

*Nemausensis episcoporum.* Cf. *Archives de la famille Sorbier de Pognadoresse*, ap. CHARVET, *La Première maison d'Uzès*, p. 64. — La descendance de Raymond Décan fut perpétuée par son fils aîné Rostaing, qui fut seigneur de Posquières, par son fils cadet Bermond, qui fut seigneur d'Uzès et par sa fille Faydide, qui épousa Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.

(1) GABRIEL, *Séries præsul*, I, p. 160. — *Gallia Christ.*, t. VI, *Instrumentum.*, p. 354.

(2) ABBÉ ROUET, *Notice sur la ville de Lunel*, p. 94.

(3) Les armes actuelles de Lunel, qui sont celles de Bernard Gaucelm, archevêque de Narbonne, ne portent qu'une étoile, qui est d'or.

(4) *Arch. com. de Vauvert*, FF, 6.

tume des prêtres, et psalmodiaient, chantaient et célébraient toutes les Heures canoniques, jour et nuit. Sous le rapport de la louange divine ininterrompue, Notre-Dame était un nouveau Psalmodi. *insula Psalmodia*. Des cloîtres, des jardins, des salles communes, un cimetière constituaient les dépendances de la maison presbytérale.

C'est au centre de ces divers édifices et du nouveau faubourg que s'élevait l'église. Tous les historiens sont d'accord pour en signaler les vastes proportions et en vanter la beauté architecturale. « C'était, dit l'un d'eux, une des plus riches créations de l'époque et une des plus belles de la province » (1). — « Ce lieu saint, dit un autre, conservait encore, avant le XVI<sup>e</sup> siècle, toute sa beauté d'architecture gothique » (2) Par cet excès de précision, relativement au style dans lequel était construite l'église Notre-Dame, Rivoire a montré qu'il parlait au hasard. et se faisait illusion sur l'époque de sa construction qui fut de beaucoup antérieure à l'apparition de l'art ogival. (3)

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'une église qui était fréquentée par des multitudes de pèlerins, et qui était assurément l'objet de leurs largesses, ne pouvait être que riche et vaste. (4)

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle. elle était sans contredit l'un des premiers sanctuaires de second rang de la chrétienté.

(1) ASTRUC, *Mémoires pour l'hist. naturelle du Languedoc*.

(2) H. RIVOIRE, *Statistique du Gard*, t. II, p. 743.

(3) ABBÉ GOUBIER, ap. *Revue cath. de Languedoc*, t. I, p. 574.

(4) « L'église Notre-Dame de Vauvert fut longtemps un lieu de pèlerinage remarquable par le nombre de personnes que la dévotion y attirait. » *Manuscrit* du château de Bec, cité par l'ABBÉ GOUBIER, *loc. cit.*



IV

**Les Albigeois à Vauvert**

Kathares de Toulouse et d'Albi, vieux et jeunes,  
En haillons, desséchés de fatigue et de jeûnes,  
Horde errante, troupeau de fauves aux abois  
Que la meute pourchasse et traque au fond des bois.

LEGONTE DE LISLE.

L'importance du pèlerinage de Notre-Dame s'accrut des dangers même que faisait courir à la religion et à l'ordre social l'hérésie albigeoise. Plusieurs phases de la guerre civile qui ensanglanta cette époque se déroulèrent autour de ce sanctuaire, dont le rôle fut particulièrement bienfaisant à l'époque de la pacification.

Sous le nom d'Albigeois l'histoire comprend les hérétiques qui troublèrent, du milieu du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup>, tout le pays compris entre le Rhône et Bordeaux, c'est-à-dire la Gascogne, le Languedoc et la Provence. Leurs erreurs étaient renouvelées des anciens manichéens. Vainement proscrites de l'empire d'Orient, dès le II<sup>e</sup> siècle, elles s'étaient perpétuées en Perse et en Arménie où elles étaient très répandues au IX<sup>e</sup> siècle. De là, elles passèrent en Thrace et en Bulgarie, d'où elles envahirent l'Italie, au début du XI<sup>e</sup> siècle, et le Midi de la France, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'ils aient emprunté, parmi nous, les diverses appellations de *Bulgares*, de *Cathares* ou *Purs*, de *Bonshommes*, *Humiliés*, *Apostoli*, c'est surtout sous le nom d'Albigeois qu'étaient connus ces divers Manichéens, car ils avaient fait de la ville d'Albi leur capitale. Ils admettaient, comme leurs devanciers, deux principes des choses : l'un bon, créateur du monde invisible ; l'autre mauvais, créateur du monde visible. Ce dernier monde est, de par son origine, essentiellement mauvais. Il est donc inutile de chercher à l'amender par la contrainte ou la mortification. Par suite,

toute morale était discréditée comme superflue. Les plus graves désordres étaient indirectement excusés comme nécessaires. Le mariage était réputé illicite : dès lors l'union libre devenait la pratique commune, si elle n'était point la règle (1). Les divorces, les répudiations, si fréquentes déjà dans la haute société féodale, devenaient journalières parmi le peuple.

L'audace des sectaires accroissait étrangement leur puissance de prosélytisme. Ils en donnaient la mesure en niant effrontément les désordres secrets dont on les accusait, et en les attribuant eux-mêmes à l'église catholique. Or, si les pratiques des anciens manichéens nous sont connues par le témoignage autorisé de Saint Augustin, qui avait appartenu à leur secte (2), celles des Albigeois nous ont été révélées par bien des personnages clairvoyants et contemporains (3). Bossuet taxe leurs mœurs *d'abominables* (4), et, si c'était ici le lieu de nous étendre sur cette question, nous n'aurions qu'à résumer l'étude si documentée de Mgr Plantier, sur *l'Hérésie des Albigeois* (5). Disons seulement qu'une apparente austérité, faite de la condamnation du mariage et de l'abstinence de viande et de vin, leur donnait quelque ressemblance avec les ordres religieux qui furent fondés précisément à cette

(1) « Le comte de Comminges gardait paisiblement trois épouses à la fois. Si nous en croyons les chroniques ecclésiastiques, le comte de Toulouse, Raymond VI, avait un harem. » MICHELET, *Abrégé d'Hist. de France, Moyen Age*, p. 166.

(2) Cf. *Confess.*, lib. III, c. VI et seq. Saint Augustin n'a pas composé moins de sept ouvrages contre les Manichéens.

(3) Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. VI ; les chroniques de Geoffroy, de Guillaume de Puylaurens, de Pierre de Vaux-Cernay, etc., ap. DOM BOUQUET, *Recueil des historiens de France*, t. XIX ; LABBÉ, *Concil.* ; BARONIUS, *Annal.*, t. XI ; S. BERNARD, *op.*, t. II, etc.

(4) BOSSUET, *Hist. des variations ; Hist. partic. des Albigeois*.

(5) Mgr PLANTIER, *Instruction pastorale sur l'hérésie des Albigeois*, à l'occasion de l'établissement, dans le diocèse de Nîmes, du culte public du B. Pierre de Castelnau, martyrisé près de Saint-Gilles, par la haine de ces sectaires, 18 mars 1867, ap. *Œuvres compl.*, t. XIV, p. 149.

époque, et tout particulièrement avec l'ordre franciscain (1). Ils se donnaient même ouvertement comme supérieurs en vertu aux plus austères familles religieuses. « Seuls continuateurs de la vie apostolique, disent-ils par l'organe d'Evervin, ils dédaignent de chercher les choses de ce monde, et ne possèdent ni maison, ni champ, ni trésor quelconque, de même que le Christ a refusé pour lui-même et interdit à ses disciples la possession de ces objets. Vous, au contraire, vous ajoutez maison à maison, champ à champ, et ainsi recherchez-vous ce qui est de ce monde. Même ce qu'il y a de plus parfait parmi vous, même les moines et les chanoines réguliers, quoiqu'ils ne possèdent pas tout cela à titre particulier, ils le possèdent pourtant comme une propriété commune, et, en définitive, ils en sont tous possesseurs. (2) »

De telles affirmations étaient de nature à encourager les entreprises des seigneurs, fort corrompus et fort rapaces, contre les personnes et les biens d'église. A cette époque, la richesse, le luxe, la vie facile et légère étaient l'idéal et la pratique de la plupart des nobles du Midi (3). Aussi, les plus considérables d'entre eux, Raymond VI, comte de Toulouse, Raymond Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, Gaston VI, vicomte de Béarn,

(1) Cf. notre étude sur *la Première biographie de S. François d'Assise*, ap. *Revue du Midi*, août 1898, p. 140.

(2) EVERVIN, *Epist. ad S. Bern.*, n. 3.

(3) Cf. MICHELET, *Hist. de France*, t. II, ch. VI, et *Hist. gén. de Languedoc*, t. VI, éd. Privat, p. 60. Le chroniqueur Geoffroy rapporte les détails de la réunion de la cour plénière du comte de Toulouse, à Beaucaire, en 1174 : « Le comte de Toulouse y donna cent mille sols à Raymond d'Agout, chevalier, qui, étant fort libéral, les distribua aussitôt à environ dix mille chevaliers qui assistaient à cette cour. Bertrand Raimbaud fit labourer tous les environs du château et y fit semer jusques à trente mille sols en deniers. On rapporte que Guillaume-Gros de Martel, qui avait trois cents chevaliers à sa suite, fit apprêter tous les mets dans sa cuisine avec des flambeaux de cire. La comtesse d'Urgel y envoya une couronne estimée quarante mille sols... Raimond de Venous fit brûler par ostentation trente de ses chevaux devant toute l'assemblée. » GAUFRIDUS, *prior Vosiensis, chronicon*, p. 321.

Gérard IV, comte d'Armagnac, Bernard V, comte de Comminges, et Raymond Roger, comte de Foix, se montrent-ils plus ou moins ouvertement favorables à la nouvelle secte. La populace, que de tels exemples ont troublée, et que des meneurs ont habilement ameutée contre le clergé, se livre à des actes de cruauté qui rappellent les plus mauvais jours des discordes civiles. Non contents de faire huer Saint Bernard, à Verfeil (1), les Albigeois le suivent, à Albi, avec des ânes et un charivari de sonnettes (2). Ils chassent de son siège l'évêque de Carcassonne (3), terrorisent l'évêque de Toulouse, Folquet (4), et tuent le vicomte de Béziers, Raymond Trencavel, pour avoir adhéré à ce concile de Lombez auquel assistait l'évêque de Nîmes, Aldebert de Posquières, originaire de Vauvert (5). Ils brisent les croix, incendient les églises. tournent en dérision les ornements sacrés et parodient les cérémonies catholiques. Sur la place de Saint-Gilles, le vendredi saint, les *Péetrobrussiens* entassent toutes les croix qu'ils ont pu saisir, y mettent le feu, et, sur ce bûcher, cuisent de la viande (6). Le peuple de la ville, imprudemment invité à en manger, se jette sur les sectaires, s'empare de Pierre de Bruges et le fait périr dans les flammes.

La situation s'aggravait. Raymond IV, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, écrivait aux rois de France et d'Angleterre, pour solliciter leur intervention. Ceux-ci, d'accord avec le pape Alexandre III, préférèrent envoyer des missionnaires que des soldats. Les ordres religieux

(1) DOM BOUQUET, t. XIX, p. 196.

(2) S. BERNARD, op. t. II, p. 1208.

(3) DOM BOUQUET, t. XIX, p. 16.

(4) GUILLAUME DE PUYLAURENS, *historia*, c. 7.

(5) Ap. LABBE, *concl. Lumbar.*, t. X, p. 1470 et 1479, le nom donné à l'évêque de Nîmes est *Arnaud*. MGR PLANTIER, *op. cit.* p. 162, se range à cette opinion. Nous croyons, au contraire, que Labbe s'est trompé, et notre opinion est conforme à celle qui est exprimée dans l'*Ordo* diocésain de Nîmes, p. 7.

(6) PETR. VEN. *Tractat. contr. Petrob.*

établis en Languedoc s'empressèrent de prêter leur concours. Les moines de Cluny, établis à Saint-Gilles, les Prémontrés, ayant à leur tête l'abbé de Foncaude, Bernard, enfin les Cisterciens, dont Saint Bernard était la gloire, et qui venaient de recruter, en la personne d'Alain de Lille, un maître éminent, attaquèrent en même temps l'hérésie par l'exemple de leur vie édifiante, par la plume et par la discussion publique. Le monastère de Franquevaux, voisin de Notre-Dame de Vauvert, était alors très florissant. Il dut fréquemment donner asile aux légats ou missionnaires apostoliques. cisterciens de Grandselve, de Candeil ou de Fonfroide. Innocent III choisit dans cet ordre et dans cette dernière maison Pierre de Castelnau et Raoul, et leur donna les pouvoirs les plus étendus pour la réformation du clergé, la défense de l'Eglise et la conversion des hérétiques.

Les deux légats commencent par interdire des clercs indignes et déposer même des évêques. Ils s'adjoignent ensuite des compagnons tels que Saint Dominique, l'abbé cistercien Arnaud Amalric, et le moine Guy de Vaux-Cernay. Quant aux nobles réfractaires, ils les font comparaître, les jugent ou les défèrent au tribunal du pape.

Parmi les actes les plus énergiques de Pierre de Castelnau, il faut citer les censures dont il frappa à plusieurs reprises Raymond V, comte de Toulouse. Ces peines ecclésiastiques atteignaient indirectement toute la vicomté de Nîmes, que Raymond possédait alors. Etant mort dans cette dernière ville, en 1195, après s'être plus ou moins sincèrement réconcilié avec l'Eglise, le comte reçut la sépulture dans la chapelle funéraire de la maison de Toulouse, qui se trouvait dans le cloître de la cathédrale. (1)

Son fils, Raymond VI, continua ses exactions sur l'abbaye de Saint Gilles. imita, dépassa même ses écarts de conduite. Aussi le légat le fit-il excommunier par le pape. La bulle d'excommunication ayant été fulminée à Nîmes, par l'évêque Guillaume II d'Uzès, les bourgeois

(1) *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. VI, p. 160.

et les chevaliers des Arènes, irrités contre Raymond, détruisirent son palais, tuèrent son viguier Adhémar et lui refusèrent à lui-même l'entrée de la ville. (1)

Le principal grief relevé à la charge de Raymond VI était de faire ouvertement cause commune avec les pires des Albigeois, ceux qui, sous les noms de *routiers*, de *Basques*, *Navarrais*, *Aragonais*, *Cotteraux* ou *Brabançons*, mettaient le Midi à feu et à sang. Les témoignages les plus authentiques de leurs violences n'ont pas empêché un historien de vanter « leur grande douceur de cœur (2). » Or, il est certain que le Languedoc souffrait beaucoup de leurs exactions et de leurs déprédations. « Leur histoire, a dit Michelet, n'a guère été écrite ; mais à en juger par quelques faits, on pourrait y suppléer par celles des mercenaires de l'antiquité, dont nous connaissons l'exécrable guerre contre Carthage (3) ». La connivence du comte de Toulouse avec ces hordes était scandaleuse.

Désireux de se faire relever de l'excommunication afin de pouvoir s'unir à Eléonore d'Aragon, Raymond VI entra en pourparlers avec le légat. Les entrevues eurent lieu dans le château comtal, à Saint-Gilles. Pierre de Castelnau s'y montra inébranlable dans ses justes exigences. Rien ne prouve toutefois qu'il se soit emporté jusqu'à insulter le comte, ainsi que l'ont prétendu deux historiens notoirement hostiles à l'Eglise (4). « Mais, dit Mgr Plantier, la perversité est d'autant plus irritable qu'elle est plus profonde (5). » Raymond non seulement se refusa à toute concession sérieuse, mais il proféra contre le légat

(1) Cf. HEYSSETTE, *Notice historique sur les origines municipales de la ville de Nîmes*, Nîmes, Soustelle, 1853, p. 98.

(2) HENRI MARTIN, *Hist. de France*, t. IV, p. 14.

(3) MICHELET, *Hist. de France*, t. II, p. 473. — M. Leconte de Lisle a traduit en une poésie d'un réalisme vigoureux l'état d'âme des hordes albigeoises, sous le titre : *La Mort du Moine*, ap. *Revue des Deux Mondes*, nov. 1894, p. 692.

(4) HENRI MARTIN, *op. cit.*, et DE SISMONDI, *Hist. des Français*, t. IV.

(5) *Op. cit.*, p. 219.

des menaces de mort (1). Comme naguère Henri II d'Angleterre, à propos de Saint Thomas de Cantorbéry, il avoua que « ce prêtre l'empêchait de vivre en paix. »

Un des écuyers de Raymond, témoin du déplaisir de son maître, suivit le légat, que la population catholique escortait jusqu'à une des tours ou fortins qui défendaient les rives du Rhône. Le matin venu, Pierre de Castelnau dit la messe et congédia son escorte. Comme il s'apprêtait à franchir le fleuve, avec son compagnon, le sicaire se jeta sur lui et le perça mortellement de sa lance.

Innocent II dénonce cet attentat à la chrétienté, et fait appel au bras séculier pour en tirer vengeance. Philippe-Auguste répond au pape qu'il ne peut se charger de cette affaire, étant menacé par deux lions (le lion britannique et le lion germanique). L'initiative de la répression est donc laissée aux nobles et aux chevaliers. Une croisade est décidée, à laquelle le pape accorde les mêmes faveurs spirituelles qu'à celles de Palestine. Simon de Montfort prend le commandement des seigneurs du Nord. Raymond, qui craint d'être dépossédé de ses états, s'empresse de faire amende honorable dans l'église de Saint-Gilles, et joint les croisés à Valence.

Un effectif de plus de deux cent mille hommes, dont vingt mille cavaliers, descend jusqu'à Nîmes et suit la voie Domitienne. Arrivée à proximité de Béziers, elle campe entre Mèze et Saint-Thibéry. Le siège et la prise de Béziers, suivis d'un épouvantable massacre, jetèrent sur les débuts de cette guerre une indicible horreur. Carcassonne fut mise à sac. Une suite de faits d'armes aboutit enfin à la grande victoire de Muret, à laquelle assistaient, entre autres prélats, les évêques de Nîmes et d'Uzès.

Le concile de Montpellier, qui suivit, assigna à Simon de Montfort le comté de Toulouse dont Raymond était déclaré déchu. Le roi de France, Philippe-Auguste, et le

(1) *Mortem et publice cominatus est*, dit INNOCENT III, *epist.*, lib. XI, 26.

concile de Latran, tenu en 1215, ratifièrent définitivement cette mesure.

Raymond VII, fils de Raymond VI et d'Eléonore d'Aragon, réussit à soulever en sa faveur la Provence. Il se rallia de nombreux partisans dans le territoire de Saint-Gilles. Son autorité s'établit jusqu'à Posquières. Cette place, ainsi que les châteaux d'Aiguesmortes et de Beauvoisin, avaient fait partie de la dot de sa mère Eléonore, ayant été cédée, en octobre 1179, par Bernard-Aton, vicomte de Nîmes, à Alphonse II, roi d'Aragon, père d'Eléonore et de Pierre II (1). Le seigneur Elzéar de Posquières avait été fidèle à la fortune des comtes de Toulouse. Il avait signé au traité de pacification conclu, le 15 février 1209, dans l'église de Caissargues, entre le comte Raymond VI et la ville de Nîmes. Son fils Rostaing assista, avec les quinze autres barons du comté de Toulouse, au concile de Saint-Gilles, tenu le 18 juin 1209, fit avec eux sa soumission au légat du pape, Milon, renonçant formellement aux brigandages et aux erreurs albigeoises. Mais la fidélité du seigneur de Posquières ne survécut pas à la défaite de son suzerain, à Muret. Le 2 avril 1215, à Lavaur, il fit sa soumission à Simon de Montfort et reconnut tenir de lui le château de Posquières et ses dépendances (2), quitte à passer au parti des anciens comtes dès l'arrivée du jeune Raymond VII.

Simon de Montfort apprit, à Toulouse, la défection du seigneur de Posquières. Il se rendit directement, sans retard, sous les murs de cette place, s'en empara après une vigoureuse résistance, et reçut ses habitants à discrétion, ce qui veut dire, d'après un des historiens de Vauvert, qu'il en massacra sans pitié tous les défenseurs. (3) Mais la chronique romane rapportée par Dom Vaissette ne permet pas de se prononcer à ce sujet en toute certitude. (4)

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, p. 477.

(2) *Hist. gén. du Languedoc*, t. III, p. 84.

(3) GOUBIER, *op. cit.*, p. 530.

(4) « Et adonc que aguet fec tot so dessus, deldit Tolosa s'en



De Vauvert, Simon de Montfort se rendit à Bernis qui fut fort maltraité par ses troupes.

Rostaing avait réussi à échapper à Montfort. Il ne se rendit et ne fit sa soumission que le 3 février 1218, sous les murs de Toulouse assiégée, en présence du cardinal Bertrand, légat du pape, des évêques d'Agde et de Lodève et de Guillaume d'Ailac, commandeur du Temple. Il reconnut tenir du chef des croisés le château de Posquières, qui lui était rendu à la prière d'Héraclé de Montlaur, son gendre, et le château de Marguerittes. La fille unique de Rostaing IV et de son épouse Aigline de Castries, qui s'appelait Douce de Posquières, était la femme d'Héraclé de Montlaur, seigneur d'Aubenas. Celui-ci avait donc l'espoir d'hériter des biens de Rostaing, et c'est pourquoi il lui servit de caution auprès de Simon de Montfort, lui faisant lui-même hommage pour ces deux châteaux. (1)

Simon de Montfort mourut cette même année. Le comté de Toulouse devint un objet de litige entre son fils Amaury, d'une part, et le vieux Raymond VI d'abord, ensuite son fils Raymond VII, d'autre part, jusqu'à ce que Louis VIII en accepta le retour à la couronne.

Pendant ce temps, la conversion des Albigeois se poursuit par les missions des dominicains et des franciscains. Les hérétiques sont admis à résipiscence, moyennant l'accomplissement de certaines pénitences qui varient suivant la gravité de leurs méfaits. Les pèlerinages, qu'on leur impose d'ordinaire, sont classés, d'après leur éloignement, en grands et en petits pèlerinages. Un registre de l'église de Carcassonné nous a conservé la liste des uns et des autres, telle qu'elle avait été établie à l'usage des confesseurs. Les quatre grands pèlerinages étaient ceux

partit et drech anet à Posquieras, la quela era una forta plassa, laquela fouc aussi presa, et ne fec à sa voulountat, ainsi que volguet, et peis anet et turet à Vernis, ont fouc tuat pel el maint home et fema. »

*Hist. de la guerre des Albigeois*, ap. VAISSETTE, t. III, p. 84.

(1) BALUZE, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 86, ap. FALGAIROLLE, *op. cit.*

des Saints-Apôtres Pierre et Paul, à Rome. de Saint-Jacques, à Compostelle, de Saint-Thomas de Cantorbéry, et des Trois Rois Mages, à Cologne. Parmi les pèlerinages mineurs, Notre-Dame de Vauvert vient en seconde ligne, après Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer et avant Notre-Dame des Tables de Montpellier. On y voit ensuite les sanctuaires de Sérignan, de Roc-Amadour, du Puy, de Chartres, de Notre-Dame de Paris, de Soulac, de Sainte Marie-Madeleine à Saint-Maximin, de Saint-Gilles, de Saint-Guillem du Désert, de Saint-Antoine du Dauphiné, de Saint-Martial et de Saint-Léonard de Limoges, de Saint-Denis en France, (et plus tard de Saint-Louis en l'île), enfin, de Saint-Vincent de Castres. (1)

Dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, les nouveaux convertis de l'Albigeois et du Toulousain affluaient à Notre-Dame de Vauvert. L'armée de Simon de Montfort en précédait un nombre considérable. (2) Mais le mouvement qui y amenait les populations méridionales était antérieur d'un siècle à cette date. Dès 1132, la voie Domitienne est désignée, dans un traité entre Alphonse I<sup>er</sup> d'Aragon et Guillaume VI de Montpellier sous le nom de chemin des pèlerins, *Peregrinorum caminus*. (3) Nîmes, qui se trouvait sur son passage, possédait dès le XIII<sup>e</sup> siècle, « deux hôpitaux pour les pèlerins qu'attiraient Saint-Gilles et Notre-Dame de Vauvert, ou qui allaient visiter Saint-Jacques en Galice. » (4) Maguelone avait aussi un hôpital, sous le vocable de Saint-Pierre, et Montpellier en

(1) *Hist. de Languedoc*, éd. de 1737, t. III, Preuves, p. 372.

(2) GOUBIER, *op. cit.*, p. 530.

(3) « La voie Domitienne garde aujourd'hui...., sur plusieurs points de son parcours, et notamment entre la Vérune et Montbazin, la vieille appellation populaire de *cami das Roumiéus*. Or, le mot Roumiéu, avec sa forme correspondante Romieu, ne signifiait pas seulement Romain, au moyen-âge; il avait en outre le sens de pèlerin ou de voyageurs. » GERMAIN, *Etude historique sur les comtes de Maguelone*, p. 39, note 3.

(4) VINCENS ET BAUMES, *Topographie de la ville de Nîmes*, 1802, p. 41, cité par M. FR. ROUVIÈRE, *le Logis de S. Jacques*, ap. *Rev. du Midi*, 1<sup>er</sup> janv. 1898, p. 608.

avait plusieurs dont l'hôpital Saint-Eloi était le principal. (1)

Les lieux de pèlerinage devaient, à plus forte raison, être pourvus d'hôpitaux. Saint-Gilles en avait un, tenu par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et dont les privilèges furent consacrés par une bulle d'Innocent III en date du 10 décembre 1212 (2). Vauvert posséda aussi sa *Maladrerie*, ou *Hôpital des Croisés*, dont il existe encore d'importants vestiges. C'est dans une des dépendances de cet hôpital que Saint-Louis prit logement lors de son pèlerinage à Notre-Dame. Les revenus de l'hospice de Vauvert ont subsisté jusqu'aux approches de la Révolution. En 1770, un bureau de charité les administrait encore.

Ces diverses institutions charitables étaient indispensables dans l'état où se trouvaient alors les routes et en l'absence de moyens de transport. La plupart des pèlerins parcouraient à pied de nombreuses étapes, quêtant leur nourriture et quémandant un gîte pour la nuit. Parfois, la maladie les terrassait en pays lointain. Même en état de santé, ils avaient à compter avec les fatigues. Les hôpitaux leur offraient partout, suivant leurs besoins, un secours momentané ou une assistance durable.

En un temps où les sentiments de foi se traduisaient généralement par des fondations magnifiques, il n'est pas douteux que l'hôpital Notre-Dame n'ait reçu de larges dons au bénéfice des pèlerins. Rostaing IV, seigneur de Posquières, et sa femme Aigline de Castries, qui devaient se montrer si généreux à l'endroit de l'hôpital Saint-Eloi de Montpellier, ne pouvaient se désintéresser de celui de Vauvert.

Ils aimaient leurs vassaux. Ils furent des premiers, parmi les seigneurs du Midi, à leur accorder ou à leur

(1) En 1220, Rostaing IV, de Posquières, à qui est attribué, cinq ans plus tard, le titre de consul des nobles de Montpellier, avait fait, conjointement avec sa femme, de grandes donations à l'hôpital Saint-Eloi de cette ville. Cf. GERMAIN, *Hist. de la commune de Montpellier*.

(2) Cf. *Bulletin du Comité de l'Art. Chrétien*, t. V, p. 400.

confirmer des libertés communales. L'Église Notre-Dame fut associée à cet acte de libéralisme. C'est dans son enceinte que, le 20 mars 1235 (le IV des Calendes d'avril), Rostaing, seigneur du château de Posquières, de Générac, de Villeneuve et de la ville d'Anglas, et de toute la seigneurie de Posquières, « n'ayant point été déçu par dol ni circonvenu par paroles ou flatteries de personne », octroie à tous les hommes et écuyers de la seigneurie les plus précieuses libertés, franchises et immunités. (1)

Nous avons remarqué ailleurs le titre de seigneur de *Villeneuve* que s'attribue Rostaing, dans cette charte. D'après le marquis d'Aubais, qui en avait vu le texte original, le sceau représentait, non *le puits d'or maçonné de sable*, qui constituait les armes des Posquières, mais *une tour* (2), qui pouvait être l'emblème de la nouvelle ville ou même de l'église Notre-Dame.

Ainsi rendue chère aux habitants par les meilleurs souvenirs de leur histoire, visitée par les Albigeois repentants, dotée par les seigneurs, l'église Notre-Dame de Vauvert allait prendre, au XIII<sup>e</sup> siècle, un essor plus grand et devenir l'église des Croisades.

(1) Cf. *Arch. comm. de Vauvert*, AA, 1, ap. FALGATROLLE, *op. cit.*

(2) G. CHARVET, *la Première Maison d'Uzès*, p. 73, note 4.



V

**L'église des Croisades.**

Le vent a redoublé de fureur, et les flots,  
Plus courroucés toujours, escaladent la dune.  
La douce Vierge ait en pitié les matelots !

GABRIEL VICAINE.

Si l'hôpital de Vauvert portait le titre d'*hôpital des Croisés*, l'église Notre-Dame, par le rôle qu'elle joua, durant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, mérite celui d'église des Croisades, non seulement de la guerre albigeoise à laquelle fut donnée cette appellation, mais encore des croisades de Palestine. Comme les soldats de Simon de Montfort, la plupart des guerriers qui allaient s'embarquer dans nos ports méditerranéens, à destination de Terre-Sainte, vinrent prier au pied de la Vierge de Vauvert. Leur foi fut récompensée par des miracles. Ces miracles et ces pèlerinages marquent l'apogée du vénéré sanctuaire.

Les peuples méridionaux, et, par solidarité, tous les peuples chrétiens avaient à prendre, sur l'Islam, une vieille revanche des atrocités dont nous avons retracé l'histoire (1). Les envahisseurs d'autrefois, refoulés maintenant en Afrique et en Asie, étaient traqués jusqu'en leurs derniers repaires. Surtout, on voulait les déposséder des Lieux Saints, consacrés par les souvenirs de la Rédemption. Il paraissait monstrueux que le Saint-Sépulcre fût sous la dépendance de leurs sultans de Syrie. Les Sarrasins étaient, d'ailleurs, fort durs aux pèlerins chrétiens, très nombreux en ce temps-là. Ils les rançonnaient, les pillaient, les réduisaient en esclavage, et parfois les massacraient en masse. A leur haine farouche

(1) Cf. notre chapitre II.

du nom chrétien s'ajoutaient ces instincts sanguinaires qui semblent propres aux peuples d'Orient, ainsi que l'ont prouvé, une fois de plus, les récents massacres d'Arménie (1). Bien des familles d'Europe portaient le deuil de pèlerins qui n'étaient point revenus. D'autres, ayant eu les leurs sauvés par miracle, après avoir enduré toutes sortes d'avanies, nourrissaient d'après désirs de vengeance. Les récits des victimes qui avaient survécu étaient partout colportés. Le courage de ceux qui, s'étant formés en caravanes armées, étaient parvenus à en imposer aux Turcs, exaltaient d'autre part les imaginations.

Le pape Urbain II, dont l'âme était sans contredit aussi forte que celle de Grégoire VII, malgré des difficultés innombrables qu'il éprouvait alors en Europe, dépouillé de sa ville pontificale, bravé par les grands, obligé d'excommunier, en la même année, l'empereur d'Allemagne, Henri VI, et le roi de France, Philippe I<sup>er</sup>, lança le mouvement sublime des Croisades par une simple harangue prononcée en 1095 sur la grand' place de Clermont. A la suite de ce premier fait, Pierre l'Ermite entreprit de prêcher, à travers tous les pays latins, la guerre sainte.

Mais déjà, le premier d'entre les seigneurs, Raymond IV de Saint-Gilles, a fait parvenir son adhésion et déclaré qu'il prenait la croix. A son exemple toute l'aristocratie

(1) En septembre 1895, deux mille cinq cents Arméniens sont massacrés à Constantinople où ils étaient venus en députation régulière. En octobre, novembre et décembre, les émissaires du sultan organisent une tuerie de cent cinquante mille Arméniens. On évalue à quatre-vingt mille ceux que des mesures de rigueur contraignent en outre à périr de misère. Enfin, pour nous borner aux faits principaux, le 26 août 1896, une chasse aux Arméniens dans les rues de Stamboul coûte la vie à huit mille d'entre eux. « Les massacreurs... assommèrent avec ordre et méthode, comme on recense. Sans doute le fanatisme les poussait et l'on a vu de ces égorgeurs armer et conduire le bras de leurs enfants en bas-âge, afin que ceux-ci obtinssent la félicité promise à tout fidèle pour le meurtre d'un chrétien. » ETIENNE LAMY, *La France du Levant*, ap. *Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1898, p. 428.

de la région se dispose à la croisade. Chaque diocèse du comté de Toulouse est représenté par un ou plusieurs seigneurs, autour desquels se groupent les hommes de bonne volonté. Ceux du diocèse de Nîmes reconnaissent pour chef Decan de Posquières, seigneur de Vauvert. (1)

Ce noble guerrier porta, à dater de ce moment, une croix écarlate sur l'épaule droite de son manteau de cour. Il hâta ses préparatifs et choisit pour le jour de son départ la fête de Notre-Dame de Vauvert, le 15 août 1096. Guillem de Montpellier avait confié sa maison et ses vassaux à la protection de Notre-Dame des Tables. Decan confia les siens à Notre Dame de Vauvert, faisant sans doute quelque promesse magnifique en cas de retour, ou quelque riche donation en cas de mort. Urbain II, qui employa une année à visiter les principaux croisés, pour honorer leur dévouement et exciter leur héroïsme, vint probablement à Vauvert. (2)

Nous ne raconterons pas — nous l'avons fait ailleurs (3) — le départ des Croisés par la voie de terre, leur dur voyage à travers l'Europe, leurs périls, leurs déceptions, leur triomphe enfin, et la fondation du royaume chrétien de Jérusalem, au profit de Godefroy de Bouillon, et au détriment de Raymond de Saint-Gilles. Nous ne saurions non plus nous étendre longuement sur l'histoire des croisades subséquentes. Notons toutefois que les tristes débris de la seconde croisade, deux à trois cents chevaliers conduits par le roi Louis VII, débarquèrent

(1) Les autres chefs des croisés méritent aussi une mention : Hugues de Monteil, Raimbaud d'Orange, Guillaume d'Uzès, Guillem V de Montpellier, Guillaume-Raymond de Lunel, Pons et Bernard de Montlaur, Guillaume de Fabrègues, Eléazar de Montredon, Pierre-Bertrand et Eléazar de Castries, Guillaume, comte de Forêt, Otho de Béziers et Girard de Roussillon. Cf. GABRIEL, *Series Præsul. Magal.*, I, p. 128, et GERMER-DURAND, *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes*, c. LIII, p. 245.

(2) Cf. notre ch. III.

(3) Cf. notre ouvrage *Les Trois Ermites*, Paris, 1890, ch. IX et seq.

non loin de Vauvert, à Saint-Gilles, en 1149. Lors de la troisième croisade, le roi Philippe-Auguste choisit pour point d'embarquement et de débarquement la Sicile. La quatrième croisade prend la mer à Venise. La cinquième et la sixième se font en dehors de l'initiative française

Quand Saint Louis, qui s'était engagé par vœu à prendre la croix, voulut mettre son projet à exécution, il dut se préoccuper tout d'abord de trouver un port d'embarquement qui fût favorable, et qui lui appartint en propre. Sans doute, il aurait pu emprunter quelqu'un des ports déjà existants à l'un de ses frères, soit à Alphonse de Poitiers, qu'il venait de marier à Jeanne de Toulouse, héritière de Raymond VII, 1241, et qui possédait, de ce chef, les ports de Narbonne, Agde et Saint-Gilles ; soit à Charles d'Anjou, qui avait épousé, en 1246, Béatrix de Provence, et pouvait disposer dans quelque mesure des ports de Marseille et d'Arles, bien que ces villes se prétendissent libres et d'empire. Mais c'était, à cette époque, chose si longue que d'embarquer une armée et surtout les grands seigneurs qui la commandaient ! Saint Louis, ne voulant gêner personne, acquit des moines de Psalmodi la ville et le port d'Aiguesmortes (1). Cette ville, perdue au milieu des étangs et des marais, n'était point en état de loger le roi et sa suite durant tout le temps nécessaire au

(1) L'acquisition du roi est ainsi délimitée : « Lequel territoire commence au Conse de Johannin, qui sépare la terre de done Guiraud de territoire dudit seigneur Roi, et de ce Conse s'étend droit jusques à la tête du Pont Neuf de Psalmodi, avec tout le pont et la chaussée, et de là s'étend encore vers Aiguesmortes selon que le tènement de Saint-Clément le divise, et dure dans cette partie jusques à la forêt du seigneur des Ports, et de ces ports jusques à la mer, et de la mer jusques audit Conse de Johannin. » Le Roi donne en échange, à l'abbaye de Psalmodi, « une terre ou condamine qu'il avait au territoire de Sommières, auprès des murailles de cette ville, à la porte qui donne sur le chemin d'Alais, du côté gauche jusques au chemin qui conduit au moulin de Gaveneil, etc. » (Extrait de l'acte de cession, consenti à Aiguesmortes, au mois d'août de l'an 1240, ap. LENTHÉRIC, *Les Villes Mortes*, notes et pièces justificatives, XV, p. 506.)



creusement d'un port dans le Grau Louis, ainsi que d'un chenal maritime entre ce grau et la tour Matafère. C'est à Vauvert que Saint Louis établit son quartier général, non au château de Posquières, mais dans les dépendances de l'église Notre-Dame.

Ce sanctuaire vénérable convenait aux expansions de sa piété. Il tenait à mettre la sixième croisade sous la garde de la Vierge protectrice de la mer. La reine Marguerite, et les deux frères du roi, Charles et Alphonse, l'une de par son origine, les autres de par leurs attaches présentes avec la région provençale et languedocienne, y prièrent volontiers avec lui. Beaucoup d'entre les croisés s'y rendirent en pèlerinage, et y prêtèrent, par la même occasion, serment de fidélité au roi. On sait que Joinville, sénéchal de Champagne, s'il vint sans doute faire ses dévotions à Notre-Dame, comme il les avait faites à Blécourt et à Saint-Urbain (1), refusa catégoriquement l'hommage à Saint Louis, dont il n'était pas le vassal direct, n'ayant pas d'autre suzerain que le comte de Champagne. Pour la même raison, Joinville ne s'embarquera pas à Aigues-mortes, port royal, mais à Marseille, port libre (2). La plus grande liberté, d'ailleurs, était laissée à chacun. Le rendez-vous général était à l'île de Chypre.

Parti de Vauvert, comme les héros de la première croisade, en la fête de l'Assomption, le 15 août 1248, Saint Louis hiverna en Chypre, y réunit soixante mille hommes, et, contrairement aux prévisions des seigneurs, dirigea, au printemps, son expédition contre l'Égypte. A part la prise de Damiette, les armées françaises ne furent pas heureuses. Le malheur s'abattit sur les croisés. En 1254, après six ans d'absence, et quatre ans de captivité, Saint Louis reprit la mer pour revenir.

Joinville a raconté, avec ce charme naïf dont il est

(1) JOINVILLE, *Hist. de S. Louis*, XXVII.

(2) JOINVILLE, *op. cit.*, XXVIII. M. le comte REMAGLE, *le Delta du Rhône*, ap. *Rev. des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> avril 1898, p. 662. prétend donc à tort que Joinville s'embarqua à Arles.

coutumier, divers incidents qui signalèrent ce retour. Il relate notamment un fait miraculeux à l'honneur de Notre-Dame de Vauvert.

« Une autre aventure, dit-il, nous advint en mer ; car Messire d'Argone, riche seigneur de Provence, dormait, la matinée, en son vaisseau, qui était à une lieue devant le nôtre. Appelant un de ses écuyers, il lui dit : « Va boucher ce pertuis (sabord), car le soleil me frappe sur le visage ». Celui-ci vit qu'il ne pouvait boucher le pertuis s'il ne sortait du vaisseau, il en sortit donc. Tandis qu'il allait boucher le pertuis, son pied lui manqua et il tomba à l'eau. Le vaisseau n'avait pas de chaloupe, car il était petit. Maintenant le vaisseau est éloigné. Nous qui étions sur le navire du roi, nous le vîmes ; et nous pensions que ce fût une charge ou une barrique, parce que celui qui était tombé à l'eau ne se donnait aucun mouvement. Une des chaloupes du roi le recueillit et l'apporta en notre navire. Là il nous raconta comment cela lui était arrivé. Je lui demandai comment il se faisait qu'il ne se donnait aucun mal pour se garantir, ni en nageant ni en aucune autre manière. Il me répondit qu'il n'eut nécessité ni besoin de se donner du mouvement, car aussitôt qu'il commença à tomber, il se recommanda à Notre-Dame de Vauvert, et elle le soutint par les épaules dès qu'il fut tombé, jusqu'à ce que la chaloupe du roi l'eût recueilli. » (1)

Ainsi, ce chevalier provençal n'avait point douté de la protection de Notre-Dame de Vauvert, et sa confiance avait été récompensée par un miracle.

« On ne voit pas trop, dit un historien de Saint-Louis, ce que pourraient dire sur cela des incrédules. Joinville en donne pour garants ses yeux et ses oreilles, et ajoute qu'à son retour il en fit peindre l'histoire dans sa chapelle et sur les vitraux de l'église de Blécourt (2) ; c'est-à-dire

(1) JOINVILLE, *Hist. de Saint Louis*, CXXIX, *D'un miracle de la Sainte Vierge*, éd. De Wailly, p. 273

(2) « En l'honneur de ce miracle, je l'ai fait peindre à Joinville en ma chapelle, et es verrières de Blécourt. » JOINVILLE, *loc. cit.*

dans un temps où un roi comme Louis pouvait le démentir, outre toute la cour de France et cinq ou six cents personnes qui étaient sur le vaisseau. » (1)

La renommée de ce miracle et d'autres encore accomplis en leur faveur (2) augmenta la confiance des Croisés envers Notre-Dame de Vauvert. Les pèlerinages d'actions de grâces succédèrent aux pèlerinages votifs.

Fidèle aux promesses qu'il avait faites aux chrétiens d'Orient, Saint Louis se prépara, en 1259, à une nouvelle croisade. Ses trois fils, son neveu, le comte d'Artois, ses frères, le comte de Poitiers et le roi de Sicile, devaient l'accompagner. A la prière du pape Clément IV, le roi d'Angleterre, Henri III, se faisait représenter par ses deux fils, et les rois de Castille et de Portugal prenaient la croix en personne. Quant au roi d'Aragon, Jacme I<sup>er</sup>, dit *le Juste*, à cause des lois qu'il avait promulguées pour le bien de ses sujets, et *le conquérant*, à cause des trente-trois victoires qu'il avait remportées sur les Arabes et des trois royaumes qu'il leur avait successivement enlevés, le pape l'engagea, au contraire, à demeurer dans ses États et à réformer sa conduite qui était scandaleuse. Ce fils de Pierre II et de Marie de Montpellier avait hérité des vices de son père dont les censures pontificales avaient dû refréner les écarts scandaleux (3). Clément IV pensa que « la cause du crucifié n'avait que faire d'un défenseur qui le crucifiait de nouveau en se souillant par une union incestueuse. » (4)

Nonobstant ce solennel avertissement du pape, Jacme I<sup>er</sup>

(1) FILLEAU DE LA CHAISE, *Histoire de Saint Louis*, Paris, 1682, t. II, p. 201, ap. FALGAIROLLE, *op. cit.*

(2) Par exemple, celui du *fanal miraculeusement allumé*, qui se trouve représenté dans l'image traditionnelle de Notre-Dame de Vauvert, dont il sera question plus loin. Cf. Chapitre VII.

(3) Jacme I<sup>er</sup> dit lui-même de son père que c'était un « homme de femmes » *ell era hom de fembres*, ap. TOURTOULON; *Jacme I<sup>er</sup> le conquérant*, t. I, Introd., p. 74. Le père de Pierre d'Aragon avait mérité, au contraire, de porter, dans l'histoire, le nom d'*Alphonse le Chaste*.

(4) RAYNALDI, *Annal. ecclesiast.*, an 1267, n° 33.

se disposa à précéder Saint Louis à Aiguemortes. La noblesse d'Aragon répondit à son appel. Plus de cinquante galères furent armées en rade de Barcelone. Le 4 septembre 1267, un vent favorable s'étant levé, le signal du départ fut donné. Le roi s'embarqua dans sa galère avec l'évêque de Barcelone. Le capitaine Ramond Marquet fit lever l'ancre, pour prendre la tête de la flotte. Or, le vent cessa tout à coup, dans la nuit, par quarante milles environ des côtes. Ensuite, un vent contraire souffla, qui ramena le roi au port. N'ayant pu s'assurer si son escadre le suivait, Jacme fut surpris de n'en voir d'autre trace qu'une seule galère, qui n'avait point pris la mer. Le reste des vaisseaux cinglait déjà vers Minorque. Le roi monta aussitôt sur cette galère, et, malgré les vents contraires, il finit, en trois jours, par arriver lui aussi à l'entrée de cette île, où il retrouva sa flotte. Le 9 septembre, il monta sur son vaisseau particulier, commandé par Ramon Marquet, et prit la tête de l'expédition.

Jacme pouvait croire à la fin de ses mésaventures. Ce n'en était que le commencement. Son escadre fut assaillie au large, par une tempête épouvantable. Au lieu d'être pourchassés par un vent violent, ses vaisseaux étaient assaillis en sens opposés par « les quatre vents » qui se heurtaient et se combattaient avec rage. Les agrès étaient rompus, les coques elles-mêmes étaient ébranlées. Toutes ces vies humaines couraient le plus grand péril. La mer fut ainsi démontée pendant six jours. Les matelots du vaisseau royal, aussi épouvantés que le seront plus tard ceux qui gouvernaient la caravelle de Christophe-Colomb, supplièrent Jacme I<sup>er</sup> de céder devant la rigueur des éléments et la colère divine. Il en coûtait beaucoup à ce cœur altier de renoncer à son entreprise. Mais force lui fut de reconnaître que ses galères, dispersées, étaient poussées par le mistral vers les côtes barbaresques, tandis que son propre navire semblait sur le point d'échouer sur le rivage languedocien. La pensée lui vint alors de faire un vœu à Notre-Dame de Vauvert, gardienne de la Méditerranée. Il y ajouta sans doute la promesse de ne point braver l'autorité pontificale et de renoncer à la Croisade.

Il n'y avait guère d'apparence à ce que le vaisseau royal pût aborder sur une côte balayée par le mistral. Les soldats et ouvriers du port d'Aiguesmortes qui embarquaient, le long du chenal, les munitions de guerre et de bouche, sur les vaisseaux de Saint Louis, ne pouvaient plus continuer leur besogne. La place ne leur était plus tenable.

Or, au moment où ces ouvriers se disposaient à fuir le port, ils aperçurent tout à coup, à l'horizon de la mer, deux vaisseaux qui luttaient désespérément contre la tempête. Sur leurs pavillons en lambeaux on distinguait la croix rouge. « La vue de ce signe sacré ranimant le courage des matelots, ils s'arrêtèrent, et des vœux ardents montèrent vers le ciel pour le salut des pèlerins en danger. Or, le premier de ces vaisseaux portait Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon. » (1).

Vœux et prières semblent inutiles. Les deux navires ne peuvent toujours point franchir les passes du port. Des coups de vent surviennent qui les rejettent au large et les chassent dans la direction d'Agde.

Mais une puissance invisible attirait sans cesse le vaisseau royal dans les parages d'Aiguesmortes. La tempête s'étant calmée, c'est dans ce port qu'enfin Jacme I<sup>er</sup> put s'abriter et rallier trois de ses galères, seuls débris de ce qui avait été sa flotte.

Après un repos de quelques jours, le roi d'Aragon accomplit son pèlerinage à Notre-Dame de Vauvert. C'était vraisemblablement le 14 ou le 15 septembre 1269. Les chroniques d'Aragon (2) racontent qu'il séjourna quelque temps auprès du sanctuaire. Les seigneurs qui s'y trouvaient déjà réunis, ignorant les dispositions intimes de Jacme I<sup>er</sup>, croyaient pouvoir compter sur lui pour la croisade. Les seigneurs du comté de Montpellier, vassaux du roi d'Aragon, non moins ignorants ou trompés par les

(1) F.-E. DI PIETRO, *Notice sur la ville d'Aiguesmortes*, ap. *Statistique du Gard*.

(2) G. CÉRITA, *Annales de la corona de Aragon impressos en Çaragoça anno 1610*, t. I, lib. III, c. 74, p. 196, col. 2. Cf. CH. DE TOURTOULON, *op. cit.*, et *Hist. gén. de Languedoc*, id, 1737, t. III, p. 516.

apparences, vinrent se mettre à sa disposition, avec leurs effectifs. C'étaient Bérenger de Fré dol, évêque de Maguelone et seigneur de Melgueil, avec dix chevaliers, et Rousselin, fils de Raymond-Gaucelm, seigneur de Lunel, avec vingt. Le roi feignit d'accepter leurs offres de service. Puis, sous prétexte de visiter sa ville de Montpellier, il quitta Vauvert, escorté par soixante cavaliers envoyés par les consuls montpelliérains. Il séjourna quelques jours dans la capitale de ses possessions françaises, puis, trompant les calculs de son entourage, il prit inopinément le chemin de l'Aragon. Il fut alors évident pour tous qu'il renonçait à la croisade. « Dont ce fu à lui grant honte et grant reproche » (1). Le peuple avait deviné à quelles misères morales son roi était descendu.

Vers le milieu du mois de mars de l'année suivante, Saint Louis, ayant pris la croix dans l'abbaye de Saint-Denis, partit pour Aiguesmortes. Mais les préparatifs de l'embarquement n'étaient point achevés. Plusieurs vaisseaux génois qui devaient se joindre aux galères du roi n'étaient point encore arrivés. Le séjour d'Aiguesmortes était malsain et exposait à la fièvre paludéenne. Saint Louis s'avança donc vers l'intérieur. A Saint-Gilles, il tint une cour plénière et donna audience aux ambassadeurs de Michel Paléologue, empereur de Constantinople, qui voulait détourner l'expédition des croisés vers tout autre état que le sien. A Vauvert, Saint Louis implora la protection de Notre-Dame, voulant, dit un de ses historiens, « emporter du pays natal toute la confiance, toutes les espérances que l'on ne puise aussi abondamment qu'aux sources de la religion. » (2)

Ce pèlerinage suprême du saint roi fut peut-être l'heure la plus solennelle de l'histoire du sanctuaire de Notre-

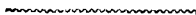
(1) *L'Histoire d'Eracle, empereur, et la conquête de la terre d'outre-mer*, ch. XII, p. 457, ap. *Recueil des historiens des Croisades*, t. II.

(2) VICOMTE WALSH, *S. Louis et son siècle*, p. 281. Cf. MICHAUD, *Hist. des Croisades*, t. V, p. 62 ; FILLEAU DE LA CHAISE, *Histoire de S. Louis*, t. II, p. 623.

Dame. Toute la famille royale, tous les grands dignitaires de la couronne entouraient Saint Louis. C'étaient Mathieu de Montmorency, Raoul d'Estrées, maréchal de France, Alphonse de Brienne, le comte de la Marche, le duc de Bourgogne, Thibaut II, roi de Navarre, le comte de Flandre, le sire de Montpensier, Henri de Beaujeu, maréchal de France, Florent de Varennes, amiral. et tant d'autres dont les noms remplissent l'histoire de la VII<sup>e</sup> croisade, qui fut fatale au saint roi. (1)

Mais au milieu de ses souffrances physiques causées par la maladie et des tortures morales qui lui venaient de l'échec définitif de ses grands desseins, la vision de Notre-Dame de Vauvert consola l'âme de Louis IX, parce qu'elle était la dernière qu'il avait emportée de la terre de France.

(1) Un chroniqueur dit en outre que Saint Louis tint un conseil de guerre dans le château de Posquères. La tradition locale désigne l'emplacement de la chambre, au toit de chaume, qui fut celle de Saint Louis à l'hôpital Notre-Dame, et dont la porte existe encore. On pouvait lire autrefois sur une dalle de cet humble logis la date de l'année et du jour où le roi de France y séjourna. « Le temps l'a fait disparaître », dit M. GOUBIER, *op. cit.* Cf. FALGAIROLLE, *op. cit.*



VI

**Pèlerinages de pénitence.**

Vers les dunes de fleurs sauvages, où s'étale  
Le déploiement des flots d'airain, mornes et lourds,  
Avec ses bœufs de pourpre et ses prés de velours,  
Se déroule sans fin la Flandre Occidentale.

HENRI POTEZ.

Le XIII<sup>e</sup> siècle avait peut-être porté à son apogée la gloire de Notre-Dame de Vauvert. Le siècle suivant fut signalé par des faits historiques fort honorables pour ce sanctuaire. Un pape le visita et de grands coupables y vinrent implorer leur pardon.

Une fois close l'ère des Croisades, l'activité des papes et des princes se déploya trop souvent en des luttes d'influence que des excès regrettables signalèrent.

Boniface VIII, par une suite de pontifes assez obscurs, se rattachait à l'inflexible et énergique Innocent III. Il crut pouvoir maintenir, à l'encontre du roi Philippe-le-Bel, toutes les prérogatives de sa charge. Il affirma, par une bulle célèbre, qu'en toutes choses, temporelles aussi bien que spirituelles, le roi était soumis à l'autorité du pape. Il protesta contre les taxes que Philippe-le-Bel prétendait exiger du clergé. Il défendit même aux ecclésiastiques de les payer sans sa permission. De plus, pour faire acte de suprême indépendance, l'évêché de Pamiers étant venu à vaquer, Boniface VIII, sans demander l'agrément du roi, nomma à ce siège son légat Bernard de Saisset, languedocien ardent, qui ne rêvait rien moins que de procurer par tous les moyens l'autonomie politique du Languedoc.

Philippe-le-Bel répondit aux bulles et aux mesures pontificales, en interdisant, de son côté, tout envoi de numéraire hors de son royaume, et en défendant à l'évêque nommé de Pamiers de prendre possession de son



siège. Sur le conseil de ses légistes, il déféra au parlement les bulles qui l'avaient si fort irrité, et les fit brûler publiquement. Par son ordre, Bernard de Saisset fut incarcéré.

Un des seigneurs de la cour, à la fois très violent dans ses haines et très habile dans l'art d'accorder les textes, Guillaume de Nogaret, en une assemblée d'évêques et de barons tenue au Louvre, démontra que le pape était hérétique et simoniaque et proposa de demander sa déposition à un concile général.

Boniface répond à cet outrage en jetant l'interdit sur le royaume de France, et en fulminant l'excommunication contre Philippe-le-Bel.

Nogaret passe alors les Alpes et se joint aux Colonna, les pires ennemis du pape. Celui-ci tenait, en ce moment, sa cour à Anagni, sa ville natale. Nogaret et Sciarra Colonna se rendent auprès de lui, lui parlent avec une extrême hardiesse, et, ne pouvant dompter son énergie, s'abaissent jusqu'à l'outrager. Guillaume de Nogaret souffleta ce vieillard de quatre-vingt-six ans, et prétendit le retenir prisonnier dans son château. Mais le peuple d'Anagni se souleva et délivra le Pontife, que l'émotion de cette journée conduisit promptement au tombeau.

Benoit XI, qui lui succéda, voulut continuer la lutte contre Philippe-le-Bel, mais, se voyant délaissé par une partie du clergé français, il dut se résigner à subir le mal qu'il ne pouvait point empêcher.

À la mort de ce Pontife, Philippe-le-Bel fut assez habile ou assez puissant pour faire tomber le choix du conclave sur Bertrand de Got, prélat français, archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V.

Guillaume de Nogaret recevait, en cette même année, à titre de don royal, plusieurs châteaux et terres de grande valeur. De ce nombre était le château d'Aujargues, possédé auparavant par Bernard-Aton, vicomte de Nîmes, et par Alphonse, roi d'Aragon.

Le nouveau pape, moins pour se montrer conciliant vis-à-vis du roi de France que pour punir les Romains de leurs récents soulèvements, choisit, pour se faire sacrer,

la ville moitié impériale et moitié épiscopale de Lyon. (1) Il partit de Bordeaux, s'arrêta à Montpellier, où il reçut l'hommage de Jacme II, roi d'Aragon, pour la Corse et la Sardaigne, puis vint à Vauvert, où il fit ses dévotions à Notre-Dame, le mercredi 20 octobre 1305 (2). Le roi d'Aragon, deux cardinaux, sept à huit légats et bon nombre de chevaliers gascons accompagnaient le Pontife.

Le lendemain, 21 octobre, le pape, continuant sa route, fut reçu à Nîmes, avec une grande munificence, par l'abbé de Saint-Gilles, Hugues II de Folaquier, qui dut prélever un double décime sur tous les prieurés dépendant de son abbaye, pour se couvrir de ses frais.

Le couronnement de Clément V marque le commencement de la série des papes français, qui furent au nombre de sept, et dont les trois premiers résidèrent à Avignon, ville du comté de Provence, qui relevait du Saint-Empire Romain, et dont le pape Clément VI devait faire l'acquisition en 1348. Aux yeux des Romains, le séjour des papes dans Avignon fut considéré comme une seconde *Captivité de Babylone*.

Les conséquences de cette nouvelle élection de résidence, furent, pour les papes, de voir bientôt leur autorité contestée et disputée par des anti-papes et amoindrie par les empiètements des rois de France.

Clément V, à la prière de Philippe-le-Bel, consentit, en 1311, à accorder l'absolution des censures à tous les persécuteurs de Boniface VIII, à l'exception toutefois de Guillaume de Nogaret. Cependant, sur les vives instances du roi, le pape donna à celui-ci une absolution provisoire, par une bulle du 27 avril 1311, à condition qu'il accomplirait plusieurs pèlerinages en des sanctuaires célèbres, et qu'il passerait ensuite, au plus tôt, en Terre-Sainte, avec ses chevaux et ses armes, pour y combattre les Turcs jusqu'à ce qu'il plût au Pape de le rappeler. Dans le cas où il

(1) Lyon ne fut réuni à la couronne qu'en 1312, à la suite d'un coup de main de Philippe-le-Bel, qui en avait enlevé l'archevêque et le détenait à Paris.

(2) *Hist. gén. du Languedoc*, t. IV, p. 132.

viendrait à mourir avant d'avoir achevé sa pénitence, l'héritier de son nom serait tenu de se substituer à lui. Quant à ses serviteurs, ils devaient s'associer à la pénitence de leur maître, afin d'avoir part à l'absolution qui lui était accordée. (1)

Les pèlerinages que devait accomplir Nogaret étaient, en première ligne, celui de Notre-Dame de Vauvert, *Beatae Mariæ Valle-Viridi*, puis, ceux de Roc-Amadour, du Puy, de Boulogne-sur-Mer, de Chartres, de Saint-Gilles, de Mont-Majour et de Saint-Jacques de Compostelle.

Le concile de Vienne ayant décrété, en cette même année, une nouvelle croisade contre les Sarrasins, ou peut-être contre l'empire grec de Constantinople, Philippe-le-Bel affecta de prendre la croix avec toute sa famille. Mais c'était là un simple subterfuge à l'aide duquel il se permettait de lever des décimes sur le clergé et sur le peuple, et d'altérer les monnaies. Il n'avait pas le moins du monde le dessein de s'embarquer à Aiguesmortes, ni con-

(1) « Nos volentes salutis suæ animæ providere, necnon consideratione ipsius Regis pro ipso in hac parte cum instantia supplicantis, ipsum ab omnibus sententiis supradictis absolvimus ad cautelam, et injungimus sibi pœnitentiam ad cautelam, videlicet quod in proximo passagio generali transfretet personaliter, cum equis et armis, in subsidium Terræ-Sanctæ, ibidem in dictæ Terræ subsidium perpetuo moraturus, nisi a nobis vel successoribus nostris super abbreviatione temporis gratiam meruerit obtinere. Voluimus etiam quod interim peregrinationes personaliter faciat infra scriptas, videlicet quod visitet Beatae Mariæ Valle-Viridi, de Rupe-Amatoria, Anicien, de Bolonia supra mare, Carnoten, sancti Ægidii et de monte majori Ecclesias ac limina Beati Jacobi Compostellam, ipsumque dummodo pœnitentiam hujusmodi devote susceperit ac peregerit cum affectu dum vitam duxerit in humanis, vel eo mortuo heres ejus, prædictarum relaxationum, revocationum..... Datum Avenioni, V<sup>o</sup> Calendas Maii, Pontificatus nostri anno sexto. »

Cf. Fleury, *Hisl. ecclési.*, t. IV, l. 91; SIMON VIGOR, *Histoire du différend entre le pape Benoît VIII et Philippe le Bel, roi de France*, Paris, Séb. Cramoisy, 1655, Preuves, p. 601-602, et FALGAIROLLE, *op. cit.*

séqueusement de faire le pèlerinage de Notre-Dame de Vauvert.

Guillaume de Nogaret, au contraire, qui tenait à rendre définitive son absolution, accomplit, avec les signes de la plus sincère dévotion, toutes les œuvres de pénitence qui lui avaient été prescrites (1).

Bientôt après, Notre-Dame de Vauvert devint le but d'un pèlerinage d'autre sorte. Si Nogaret n'y était pas venu de loin, les Flamands de Bruges et de Courtrai durent traverser toute la France pour s'y rendre. Voici à quelle occasion.

Dans les démêlés de Philippe-le-Bel avec Edouard I<sup>er</sup> d'Angleterre, le comte de Flandre, Gui de Dampierre, avait embrassé le parti de l'Anglais. Robert d'Artois, frère de Philippe-le-Bel, attaqua les Flamands, les défit à Furnes, en 1298, et fit prisonnier Gui de Dampierre. Or, profitant des difficultés qui avaient surgi entre le roi de France et Boniface VIII, un tisserand de Bruges souleva les Flamands et infligea à Robert d'Artois la désastreuse défaite de Courtrai, 1302. Le roi, contraint de marcher en personne contre les révoltés, les vainquit, non sans avoir couru les plus grands dangers, à Mons-en-Puelle.

Vaincus, mais non soumis, les Flamands saisirent l'occasion des graves événements qui signalèrent la fin du règne de Philippe-le-Bel, notamment du procès des Templiers, pour essayer de reconquérir leur liberté. Ils accablèrent la couronne de leurs protestations et de leurs revendications. Sous Louis X et Philippe V, ils s'organisèrent en communes et forcèrent ces rois à reconnaître leurs privilèges. Puis, lorsque Charles IV le Bel fut aux prises avec Edouard II d'Angleterre, les Flandres se soulevèrent avec ensemble contre les représentants de la France. Bien des excès furent commis. Les églises et les biens des monastères furent pillés et livrés aux flammes.

(1) Les descendants de Guillaume de Nogaret ont joué un grand rôle dans l'histoire religieuse de nos contrées, où ils possédèrent les seigneuries de Calvisson et d'Aujargues. Pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, les prieurs de cette dernière localité furent des Nogaret.

La rébellion ne cessa que lorsque Charles de Valois, ayant repris la Guyenne à Edouard II, put passer dans les Flandres avec son armée.

Une fois la révolte apaisée, il fallut réparer les sacrilèges commis contre les églises. Charles-le-Bel, de concert avec l'autorité ecclésiastique, exigea que trois cents délégués des Flandres seraient envoyés en divers pèlerinages de pénitence, au nom de leurs compatriotes. Divisés en trois groupes, ils devaient se rendre : cent à Saint-Jacques de Compostelle ; cent à Rocamadour, et les cent autres à Saint-Gilles et à Notre-Dame de Vauvert. Le traité de paix conclu, le 21 avril 1326, entre le roi et les Flamands, stipule que ces pèlerins se mettront en route au lendemain de la fête de Sainte-Madeleine, qu'ils feront leur voyage loyalement et en rapporteront des attestations authentiques de la part des gardiens des sanctuaires visités. Un sauf-conduit royal devait protéger leur marche à travers la France et la Navarre, Charles IV ayant pris, à son avènement, le titre de roi de ce dernier pays, au mépris des droits de Jeanne, fille de Louis X. (1)

Durant leur séjour dans le sanctuaire de Notre-Dame, les Flamands de Bruges et de Courtrai promirent assurément de respecter désormais les biens des églises et des monastères, mais ils ne paraissent pas avoir voué, en cette circonstance, une fidélité inébranlable au roi de France. En effet, dix ans après, gênés dans leur industrie par certaines mesures vexatoires prises par la France à

(1) « Item, cil de Bruges et de Courtrai baudront trois cens pelerins ; desquies li cent iroent à Saint-Jacques en Galice, et li autres cent iroent à Saint-Gile et à Nostre-Dame de Vauvert, et cent à Nostre-Dame de Rochemadour ; et partiront pour les dits pelerinages faire et accomplir lendemain de la prochaine feste de la Magdelaine ; et parferont leurs pelerinages bien et loialement, et rapporteront lettres souffisans de l'accomplissement desdis pelerinages..... et seront lidit pelerin en alant et en retournant par le royaume de France et de Navarre ou sauf conduit du Roy..... » *Traité de paix entre Charles le Bel et les Flamands*, ap. MENARD, *Hist. de Nîmes*, t. II, *Preuves*, p. 56, col. 1.

l'endroit des marchands de laine anglais, ils arrêtèrent leurs métiers et prirent les armes. Mettant à leur tête le brasseur gantois Jacques Arteveld, ils créèrent une fâcheuse diversion aux hostilités que la France entretenait avec l'Angleterre, et contribuèrent ainsi à nous jeter dans une longue et douloureuse épreuve, la guerre de cent ans.

Les scènes héroïques de cette nouvelle levée en masse des Flamands ont inspiré à un poète moderne des vers à l'allure vigoureuse :

Redresseurs sans merci de leurs griefs anciens,  
Voici que les barons ont écrasé les villes,  
Remis dans le devoir les multitudes viles,  
Et que le grand Brasseur est mort avec les siens. (1)

(1) HENRI POTEZ, *Sonnets de Bruges*, ap. *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> avril 1895, p. 692.

---

VII

**Notre-Dame de Vauvert et le Chapitre de Nîmes**

Et la nef a reçu mes pas retentissants.  
LAMARTINE.

A l'époque même qui précéda les pèlerinages flamands, nous est révélé un fait important de l'histoire de Vauvert. Le sanctuaire Notre-Dame, confondu avec le prieuré local, et lui servant de siège, était passé, avant 1312, en la possession du Chapitre cathédral de Nîmes. Désormais son histoire s'éclaire des reflets de celle du Chapitre, qui nous est mieux connue.

Les chapitres cathédraux venaient d'être profondément remaniés par les papes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Comme ils s'étaient généralement écartés de la règle de Saint Augustin, mitigée par Crodegand, évêque de Metz, qu'un concile d'Aix-la-Chapelle leur avait imposée, en 816, les papes Nicolas II et Alexandre II, dans les synodes de 1054 et 1063, ordonnèrent une réforme devenue nécessaire. Saint Pierre Damien, envoyé en France comme légat, fut chargé de soumettre tous les chapitres à la stricte observance de la règle de Saint-Augustin, et tout particulièrement de la pauvreté et de la vie commune qui en était la base. L'idéal de la vie religieuse étant alors l'abbaye bénédictine, les chapitres remaniés s'en rapprochèrent. Ils se vouèrent, comme les abbayes de l'ordre de Saint-Benoit, à la vie claustrale, à la psalmodie, à l'étude et aux œuvres de charité.

Plusieurs chapitres embrassèrent la vie régulière dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle : ce furent, dans notre voisinage, la collégiale de Saint-Ruf, près de Valence, et le chapitre de Maguelone.

Le concile de Latran ayant ordonné, en 1139, la régularisation générale de tous les chapitres, celui de Nîmes

prit ses dispositions en conséquence. Il fallait, en effet, remanier et agrandir les bâtiments claustraux de façon à permettre l'observation de la règle. Il fallait aménager un réfectoire et un dortoir (1), une bibliothèque, un cloître, des locaux scolaires pour les jeunes clercs et un cimetière claustral, sans parler de la sacristie (2) et de l'hôpital Saint-Marc dont les chanoines étaient les infirmiers. Cet hôpital fut cédé, plus tard, par le chapitre, à la ville, et devint le collège. (3)

Pour construire ces divers locaux et assurer la subsistance de chanoines en nombre suffisant, le chapitre prélevait des droits sur certaines usines et moulins (4), et sur les étalages de la foire Saint-Michel, qui se tenait annuellement contre les murs latéraux et jusque dans les dépendances de la cathédrale. Il acceptait les donations des bienfaiteurs, leur assurant en échange soit des prières perpétuelles, soit la sépulture, avec l'habit de l'ordre, dans les chapelles funéraires du cloître. Les rois, les seigneurs de Nîmes et les papes conférèrent en outre aux chanoines diverses exemptions, telles que celle de l'*albergue*, ou logement des gens de guerre, de tout impôt et des frais de justice. Enfin, les évêques, dont le chapitre constituait le *Sénat*, en même temps qu'il desservait leur église cathédrale, attribuèrent soit à la mense des chanoines, soit aux divers dignitaires du chapitre, certaines églises du diocèse, dont les revenus dépassaient les nécessités du service local. Parmi les églises du voisinage de Vauvert qui furent ainsi annexées à la mense capitulaire, nous citerons celles de Gallargues, de Générac, Saint-Côme, Cla-

(1) Les anciennes chartes disent, en parlant des chanoines : *communitur manducantes et dormientes*.

(2) La sacristie était vaste, à cause de ses destinations multiples, dont l'une des plus curieuses était de renfermer des armoires où le chanoine sacristain tenait des dépôts d'argent, à lui confiés, sur un récépissé de sa main.

(3) HEYSSETTE, *Notice archéologique sur la Basilique de Sainte-Marie, église cathédrale de Nîmes*, VIII.

(4) Le moulin de Vedel et le moulin de l'Agau.



rensac, et les importants prieurés aujourd'hui disparus de Saint-Vincent d'Olozargues (1) et de Notre-Dame de Carugières (2). Aimargues fut uni, au contraire, à la mense abbatiale de Saint-Ruf de Valence, et Le Cailar à la mense capitulaire de Maguelone et de Montpellier. Une foule de chapelles rurales furent, suivant leur origine historique, la propriété de la mense épiscopale de Nîmes, de la mense abbatiale et plus tard capitulaire de Saint-Gilles et de la mense abbatiale de Psalmodi, plus tard mense capitulaire d'Aiguesmortes et d'Alais. Les églises Notre-Dame de Vauvert et Saint-Thomas de Beauvoisin devinrent l'apanage de deux dignitaires du chapitre de Nîmes. L'une des dignités était celle du prévôt, ou président du chapitre, élu par les chanoines. Le prévôt pouvait être nommé par l'évêque, archidiaque, et, dans la suite, premier archidiaque. Le prieuré Notre-Dame de Vauvert fut attribué à la dignité prévôtale. Lorsque certains actes désignent le prieur de Vauvert sous le titre d'archidiaque, c'est que les deux dignités étaient réunies sur une même tête.

A cause de ces divers arrangements nécessaires, la régularisation du chapitre de Nîmes ne put être accomplie qu'en 1178. (3)

La situation faite, dès lors, à l'église Notre-Dame de Vauvert fut celle de tous les prieurés simples et séculiers unis à une mense ou dignité quelconque. Le prévôt du chapitre de Nîmes y commandait en maître, non par lui-même, mais par son vicaire, qui y résidait, assisté ordinairement d'un secondaire. Les revenus appartenaient au prévôt, déduction faite de la portion congrue, ou convenable, qui était laissée au vicaire pour son entretien et celui du clergé du sanctuaire.

Les revenus du sanctuaire consistaient surtout dans les

(1) Eglise détruite dans le territoire de Codognan.

(2) Eglise détruite dans le territoire d'Aiguesvives.

(3) GERMER-DURAND, *Cartul. du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes*, p. XIV.

donations des pèlerins, lesquelles comprenaient parfois des pensions, rentes ou usufruits sur certains immeubles. Il y avait ensuite des droits de sépulture dans le cimetière des chapelains (1). Enfin, les archives du château de Bocc signalent le produit de la vente d'images de Notre-Dame, et de médailles d'étain, qui se faisait moitié au profit du seigneur du lieu et moitié au profit du prévôt de la cathédrale. (2)

L'histoire peut regretter qu'aucun de ces symboles de la foi naïve des aïeux ne nous soit parvenu. Une médaille de Notre-Dame de Vauvert du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle serait, à nos yeux, un document d'un prix inestimable. Nous pouvons à peine nous figurer le genre des sujets qui y étaient gravés, par ce que nous savons du rétable richement décoré qui surmontait le maître-autel, et par l'heu-

(1) Il n'existe aucun document permettant d'évaluer le revenu de l'église Notre-Dame, avant le *Pouillé* de l'ancien diocèse de Nîmes de 1729, qui porte : « Revenus en terres, censives et dîmes : 4.675 livres. Charges, congrue du vicaire, du secondaire, aumône, etc., 722 livres. Revenu net : 3.953 livres, » et le *Pouillé* de 1750 : « Revenu : 4.700 livres. » Ce dernier document a été inséré dans le tome VI<sup>e</sup> de l'*Histoire de la ville de Nîmes*, par MÉNARD. Cf. GOIFON, *Pouillés des diocèses anciens compris dans le diocèse actuel de Nîmes*, ap. *Bulletin du comité de l'art chrétien*, t. VI, n<sup>o</sup> 37, p. 111.

(2) Le document auquel il est fait allusion est aujourd'hui perdu. Nous en possédons toutefois l'analyse suivante : « Sentence arbitrale sur le différent entre Messire Pons de Montlaur, seigneur de Vauvert, d'une part, et le prieur de Notre-Dame de Vauvert, d'autre part, par laquelle aurait été ordonné que lesdites parties respectivement auraient faculté ou leur serait loisible de faire des *images d'étain* pour les pèlerins de Vauvert, sans que l'une partie puisse donner empêchement à l'autre, toutefois avant le terme de trois ans prochain et en avant. Lesdites parties feront faire les dites images d'étain à communs dépens et sera le profit partagé entre eux. Acte reçu Pons Cavaleri, aux nones de septembre MCCLIII (5 septembre 1253). » *Inventaire des titres et documents de la terre de Vauvert*, remis à M. d'Auteville par M. Rossy, garde des archives de M. de Ventadour, communiqué par M. le comte E. DE BALINCOURT.

reuse découverte d'une vieille gravure, dont M. l'abbé Goubier nous a donné la description suivante.

« Elle représente l'auguste Mère de Dieu élevée sur un nuage d'azur, au-dessus d'une chapelle bâtie sur une hauteur ; de la main droite, Marie tient le sceptre ; de l'autre main, le Sauveur. A ses pieds on lit : *Notre-Dame de Beauvert*. La colline est parcourue par une procession de pèlerins, sortant d'une église voisine, tandis que, dans le lointain, se distinguent à peine des foules compactes. Et l'on voit, autour de Notre-Dame de Beauvert, comme les diamants d'un diadème, six médaillons ou *ex-voto* de forme octogone, où sont inscrits les miracles suivants, avec la mise en scène de leurs divers détails :

- 1<sup>er</sup> Médaillon à gauche : Mal caduc guéri.
- 2<sup>e</sup> Médaillon à droite : Fanal miraculeusement allumé.
- 3<sup>e</sup> Médaillon à gauche : Hérétiques convertis.
- 4<sup>e</sup> Médaillon à droite : Estropiés guéris.
- 5<sup>e</sup> Médaillon à gauche : Relâchés guéris.
- 6<sup>e</sup> Médaillon à droite : Aveugles rendus à la lumière. » (1)

M. l'abbé Goubier avait découvert un exemplaire de cette gravure dans le domicile d'un de ses paroissiens (2). Un autre exemplaire fut trouvé dans une maison particulière, à Lanuéjols, à plus de vingt lieues de Vauvert.

Le prévôt du Chapitre de Nîmes intervenait de sa personne dans les actes importants d'administration, et particulièrement dans tout ce qui devait favoriser l'accroissement du pèlerinage.

C'est ainsi qu'en 1312, Hermengaud de Tessiers, voulant qu'un cierge en cire du poids d'une livre brûlât perpétuellement, nuit et jour, devant l'autel principal de Notre-Dame, céda à Guillaume de Tessiers de Posquières, archidiacre de l'Eglise de Nîmes et prieur de Notre-Dame

(1) GOUBIER, *op. cit.*, p. 577.

(2) Cette gravure, déposée au *Musée d'archéologie sacrée* du Grand Séminaire de Nîmes, a été malheureusement égarée et n'a pu être retrouvée.

de Vauvert, une pièce de terre, avec toutes ses dépendances. d'une contenance de deux *carteyrades* et demie, sise dans le territoire d'Airargues, près la porte Soubeyrane. (1)

De même, en 1372, Raymond Arbousier, voulant obtenir un service de prières perpétuelles pour lui-même et pour le défunt Jacques Chabrier, fonde, en l'église de Vauvert, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame, et l'enrichit de plusieurs terres dont le revenu servira à l'entretien du chapelain. (2)

La suzeraineté des prévôts du Chapitre n'était donc pas un vain mot. Nous en possédons plusieurs preuves intéressantes, sur lesquelles nous reviendrons. C'est ainsi qu'un des archidiaques de Nîmes (3) enrichit le sanctuaire de la fondation des *Quatre-Prêtres*, et qu'un autre (4)

(1) « Guillelmo de Texeris Posqueri, archidiacono ecclesiæ Ne-mausensis, rectori in ecclesia Beatæ Mariæ de Valleviridi, recipienti et ementi, de propria pecunia Domini Clementis divina providentiã papa quanti, pro emendis redetibus ad opus candelæ seræ unius libræ perpetuo die ac nocte ardende coram principali altare ecclesiæ Beatæ Mariæ de Valleviridi... petiam terræ cum omnibus pertinentiis suis continentem duas quarteriãtas et dimidiã ad mensuram castri Armasanicis, quæ est ex portale de Armasanicis vocato portale Sobeyran... » *Acte passé a Gallargues*, en présence de Pierre de Montferrat, chanoine de Nîmes, d'Etienne Cannaci, prêtre, et autres, par devant le notaire Pons Rodellan, ap. *Archives départementales du Gard*, G, 1549

(2) Acte reçu Guillaume Negri, notaire de Vauvert, le 14 juin 1372, ap. *Inventaire des titres et documents de la terre de Vauvert*, etc., communiqué par M. le comte E. DE BALINCOURT. Comme il ne peut s'agir ici ni de la chapellenie des Quatre-Prêtres, du titre de Notre-Dame, dont l'origine nous est connue, ni d'aucune autre chapellenie connue, nous inclinons à croire que la fondation Arbousier fut l'origine de la chapellenie de Notre-Dame, dite *de la Roserie*, que nous retrouvons plus tard desservie par deux prêtres, chargés d'une messe par semaine, sous le patronage des consuls et à la collation du prévôt prieur. Le revenu net de cette chapellenie était, en 1729, de 36 livres, et, en 1750, de 80 livres. (*Pouillés* du diocèse de Nîmes.)

(3) Anglic Grimoard, cardinal d'Albano.

(4) Monseigneur George Anet.

commanda à deux peintres picards la décoration du rétable de l'autel principal.

Nous aurons enfin à raconter comment Vauvert dut à un prévôt du chapitre ses deux principaux édifices religieux, l'église paroissiale et le presbytère. (1)

(1) L'abbé Cohon.

---

## VIII

### Fondation des Quatre-Prêtres.

Ceux qui servent à l'autel vivent de l'autel.  
SAINT PAUL.

Le cours du XIV<sup>e</sup> siècle qui s'ouvre par la donation de Hermengaud de Tessiers se termine par la célèbre fondation des Quatre-Prêtres. Vauvert dut ces diverses libéralités à la haute situation de ses prieurs. Ceux-ci, en effet, depuis l'union du prieuré à la charge prévôtale du chapitre de Nîmes, appartenaient ordinairement à quelque une des grandes familles du Midi, comme Guillaume de Tessiers de Posquières. Les archidiaques de Vauvert avaient en outre l'influence que communique à chacun de ses membres une puissante institution comme l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Les prévôts des chapitres ou des collégiales dont Saint-Ruff, près de Valence, était la maison-mère, jouaient un grand rôle dans les affaires ecclésiastiques du temps. L'un d'entre eux parvint au souverain Pontificat (1), et c'est même le seul anglais qui ait ceint la tiare. Bon nombre d'autres furent légats du Saint-Siège et cardinaux. Le titre de cardinal-évêque d'Albano, l'un des six sièges suburbicaires, leur était pour ainsi dire réservé. Si, après Nicolas Brakespeare (Adrien IV) nous trouvons un cardinal d'Albano qui n'est pas chanoine régulier, mais abbé de Clairvaux (2), il n'en

(1) Adrien IV (Nicolas Brakespeare), né à Saint-Alban, en Angleterre, après avoir mendié pour vivre, devint clerc dans l'église Saint-Jacques de Mauguio, dépendant de Maguelone, fut chanoine régulier de Saint-Augustin, abbé de Saint-Ruff d'Arles, cardinal-évêque d'Albano, et pape de 1154 à 1159.

(2) En 1179, Henri, abbé de Clairvaux, légat du Saint-Siège et cardinal d'Albano, régla certains différends intervenus entre l'évêque de Maguelone et son chapitre. Cf. GERMAIN, *Maguelone*, Pièces justificatives, n<sup>o</sup> XVII.

est pas de même dans la suite. Pendant le séjour des papes à Avignon, et à l'époque à laquelle nous sommes parvenus, le cardinal de Talleyrand, évêque d'Albano, fut titulaire du prieuré de Vauvert. Or, le pape Innocent VI, voulant remédier aux inconvénients qui résultaient de la pluralité des bénéfices attribués à une même personne, ordonna, en 1352, que chaque ecclésiastique ne possédât qu'un seul bénéfice, et y résidât. Le cardinal de Talleyrand, qui vraisemblablement avait laissé en souffrance le sanctuaire de Notre-Dame de Vauvert, voulut réparer ses torts en y fondant à perpétuité deux chapellenies. Il laissa dans ce but la somme, très considérable pour l'époque, de deux mille florins d'or (1). Ses exécuteurs testamentaires, Hélié, archevêque de Bordeaux, et Pierre de Calais, évêque de Montauban, étaient chargés d'accomplir cette œuvre pie. On ne sait par quelles circonstances ils en furent empêchés. Toujours est-il qu'ils se contentèrent de verser entre les mains du successeur de Talleyrand, Anglic Grimoard, archidiacre de Vauvert et cardinal-évêque d'Albano, les deux mille florins d'or destinés à cette fondation.

Anglic Grimoard, frère du pape Urbain V, était né au château de Grisac, près de Mende, de Guillaume Grimoard et de Félicie Montferrand. Entré de bonne heure à la collégiale Saint-Ruff de Valence, il devint chanoine régulier de Saint-Augustin. Il fut successivement, en cette qualité, prieur de Chirac, puis, en 1341, de Saint-Pierre de Dic, d'où il fut promu à l'évêché d'Avignon, le 12 décembre 1362, et au cardinalat, le 14 octobre 1366. Sa

(1) Le florin d'or, ou *fleur de lis*, de valeur très variable, était, sous Charles V, du titre de 64 au marc, soit de 3 gr. 824, ce qui représente un peu moins de 12 fr. de notre or monnayé. Les 2000 florins du cardinal de Talleyrand valaient donc intrinsèquement 24,000 fr. d'aujourd'hui. Quant à leur puissance d'achat, si on accepte l'évaluation de M. le vicomte G. D'AVENEL, (*Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> avril 1894, p. 558, note) elle était, au XIV<sup>e</sup> siècle, trois fois et demi plus grande que de nos jours, et représentait un capital de 84,000 francs.

nomination à l'évêché d'Avignon coïncide avec la date de l'élevation de son frère Urbain au souverain Pontificat. Sa promotion au cardinalat, avec le titre d'évêque d'Albano, répond au dessein du pape d'administrer lui-même, par ses camériers, l'évêché d'Avignon, du moment que, malgré ses tentatives, il ne pouvait retourner définitivement à Rome.

Urbain V étant mort, le 19 décembre 1370, et son successeur, Grégoire XI, ayant pu enfin transférer le Saint-Siège à Rome, le cardinal Anglic, demeuré en France, y réalisa de grandes œuvres et y joua un rôle prépondérant. Il administra les nombreux domaines qu'il tenait de la succession de son père et de son frère Urbain V, parmi lesquels les seigneuries de Verfeuil, des Ponchets, de Grisac, de Gras-Vilar, de Montbel, Bédouès et Bellegarde, toutes situées dans les Cévennes (1), et les salins de Peccays, près d'Aiguemortes, sans parler des châteaux et domaines qu'on le voit acquérir ou aliéner en diverses circonstances. Il s'attacha surtout à faire prospérer les maisons religieuses qu'il avait fondées, ou dont il avait la charge. Il fit des donations à divers couvents de religieuses d'Avignon et d'Apt, et aux chanoines réguliers de Saint-Ruff de Montpellier. Il éleva à ses frais une haute

(1) Nous connaissons les possessions du cardinal d'Albano par l'acte de partage de sa succession, lequel ne fut réalisé que le 17 juin 1493, cent cinq ans après sa mort, entre ses petits-neveux Jean de Pierre, comme héritier de Algaya de Cadris, seconde femme de son père Louis de Pierre, et Urbaine Grimoard, épouse de Guillaume Beauvoir du Roure. Cette transaction, conservée aux *Archives Départementales du Gard*, E, 537, f<sup>o</sup> 27, a été publiée pour la première fois par M. ACHILLE BARDON, ap. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, t. V, p. 353. Voici, d'après M. Bardon, où il convient de localiser les diverses seigneuries que nous venons d'énumérer. Verfeuil est une dépendance du hameau des Chaussés, près de Génolhac. Le hameau des Ponchets est au-dessus de Saint-Julien-des-Points. Grisac est dans la commune de Fraissinet. Gras-Vilar est près de Belvèzet (Lozère). Bellegarde est dans la commune de Saint-Privat-de-Vallantique ou de Vallongue. Bédouès est situé près de Florac.



tour au château de Barbentane. Enfin, il dépassa généreusement les intentions du cardinal de Talleyrand en ce qui concerne la dotation de Notre-Dame de Vauvert.

Ce sanctuaire lui était cher à cause des fonctions de prieur qu'il y exerçait et des nombreuses propriétés qu'il avait acquises aux environs. Nous avons des preuves effectives de la sollicitude qu'il lui témoignait. En 1272, il conclut avec Raymond Arbousier l'arrangement en vertu duquel l'église Notre Dame s'enrichissait d'une nouvelle chapelle (1). En 1373, il rend une sentence arbitrale entre les syndics de Posquières et ceux d'Aimargues, au sujet de certaines contestations relatives aux biens dotaux dont la propriété passait d'une communauté à l'autre à la suite des mariages (2).

Enfin, six ans après, voulant accomplir la mission charitable dont l'avaient chargé les exécuteurs testamentaires du cardinal de Talleyrand, il donna, en son palais d'Avignon, l'acte du 17 novembre 1379, qui est la charte de fondation des Quatre-Prêtres de Vauvert.

Transformant en une donation immobilière le legs de deux mille florins fait par son prédécesseur, il en double l'importance, et, au lieu de deux chapelains qu'avait voulu doter Talleyrand, il en établit quatre.

Ce chiffre était usuel en pareil cas. Bien que trois religieux eussent suffi rigoureusement pour constituer un chapitre, on préférait, d'ordinaire, dépasser ce nombre. Il y avait ou il y eut plus tard des communautés de Quatre-Prêtres à Sommières, à Aubais, à Bagnols, à Sauve, à Sumène (3) et à Saint-Seris de Marges (Saint-Sébastien d'Aimargues) (4). Dans un sanctuaire que vingt

(1) Cf. le chapitre précédent.

(2) *Arch. commun. d'Aimargues*, E. sup. 247.

(3) Cf. les *Pouillés du diocèse de Nîmes*, ap. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, t. VI, p. 89, *passim*.

(4) Cf. SAUSSE-VILLIERS, *Annales historiques, religieuses et biographiques de la ville d'Aimargues*, ouvrage manuscrit, p. 80. Au X<sup>e</sup> siècle, le chapitre de Maguelone ayant cherché un refuge contre les atteintes des pirates, à Villeneuve, quatre chapelains

prêtres suffisaient à peine à desservir aux époques des grands pèlerinages. il fallait, outre le vicaire perpétuel et son secondaire, au moins quatre chapelains.

Ces derniers, d'après la volonté d'Anglic Grimoard, devaient être choisis parmi les plus recommandables, par l'archidiacre de Vauvert, et, à son défaut, par l'évêque de Nîmes, d'accord avec les syndics du lieu de Posquières. Ils étaient tenus à une résidence effective et à la stricte exécution des conditions expresses que leur imposait l'acte de donation, pour la gestion et la conservation des biens à eux confiés. Ils assisteraient à tous les offices, le jour et la nuit, comme le clergé de l'église Notre-Dame, et porteraient, comme lui, le surplis et l'aumusse. Au demeurant, ils mèneraient la vie de communauté.

L'acte indique le but de la fondation qui est la gloire de Dieu et de la Vierge, et le repos de l'âme du premier donateur, le cardinal de Talleyrand, ainsi que du pape Urbain V, du cardinal Anglic et de tous ses parents, amis, serviteurs, familiers, bienfaiteurs, et en général de tous ceux qui, à sa connaissance, s'étaient recommandés à ses prières. Les Quatre Prêtres célébreront toutes leurs messes et appliqueront leurs prières à ces intentions.

Ils pourront d'autant plus librement vaquer à leur pieux office, que leur subsistance est libéralement assurée par les dispositions de la fondation.

Le cardinal Anglic Grimoard affecte, en effet, à l'entretien des Quatre-Prêtres, et leur donne à perpétuité le mas d'Estagel, avec les animaux domestiques et les instruments aratoires qui s'y trouvent ; diverses propriétés à Saint-Gilles, à Bellegarde et au Cailar ; une maison à Générac, une autre à Vauvert et un moulin sur le Vistre.

Le mas d'Estagel, siège, dès le IX<sup>e</sup> siècle (1), d'un

furent établis pour aller célébrer la messe capitulaire, le dimanche, dans la cathédrale abandonnée. *Erant ibi constituti quatuor capellani*, dit la chronique de Maguelone, ap. GERMAIN, *Maguelone*, p. 307.

(1) *Ecclesia Sanctæ Cæcilæ*, ap. MÉNARD, t. I, preuves, p. 12, col. 1 ; *Ecclesia Sanctæ Cæcilæ cum villa*, 1119, ap. *Bullaire de Saint-Gilles*.

prieuré rural, était devenu par la suite une simple exploitation agricole, ainsi que nous l'apprend un acte de 1317 (1). Situé dans les limites du fief de Signan (2), propriété du chapitre cathédral de Nîmes, il était encore à la collation de l'abbé de Saint-Gilles. Mais il devait perdre toute son importance, comme prieuré. L'église subsistait seule : la charge d'âmes avait disparu (3). C'était d'ailleurs une ferme importante. Nous regrettons de n'être point fixé sur le revenu qu'elle produisait. en 1379, mais nous savons qu'en 1535, l'abbaye de Saint-Gilles, à qui elle avait été cédée, payait chaque année, de ce chef, trente-six livres aux Quatre-Prêtres de Vauvert. (4)

Les biens-fonds que cédait en outre le cardinal Anglic étaient situés dans le voisinage, savoir à Saint-Gilles, au Cailar et à Bellegarde. Ce dernier domaine, ainsi qu'une maison avec cour, sise à Générac, avait été acheté par Anglic au chevalier Guillem de Dence.

Enfin, le généreux donateur assigne aux Quatre-Prêtres une maison d'habitation, sise à Vauvert, à proximité de l'église Notre-Dame, et un moulin, établi sur le

(1) *Mansus de Stagello, positus in valle Sinani*, ap. Arch. comm. de Vauvert.

(2) *Valis de Sinano*, 1115, ap. Arch. départ. du Gard, *Chapitre de Nîmes*.

(3) *Prioratus Sancte Cæcilie de Stagello, sine curâ*, 1538, ap. *Gallia Christiana*, t. VI, instr. col. 206.

(4) Acte du 1<sup>er</sup> avril 1535, publié par M. le DOCTEUR PUECH, ap. *Revue du Midi*, mai 1889, p. 369. — Ces trente-six livres ne représentaient évidemment qu'une partie du revenu du mas d'Estagel, le reste devant demeurer aux mains de son récompt acquéreur, l'abbé de Saint-Gilles. En tenant compte de l'époque, qui est celle de tout le moyen-âge ou l'ouvrier rural a fait payer le plus cher ses services (D'AVENEL, *Paysans et ouvriers depuis sept siècles*), ou le gain annuel du journalier emportait le revenu de quinze hectares, et équivalait, pour 250 jours de travail seulement, à la somme actuelle de 1.100 à 1.240 fr., on arrive à se demander comment l'abbaye de Saint-Gilles pouvait trouver moyen de payer même cette modeste rente, qui équivalait, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à 180 fr. et, à la fin, à 90 fr. de nos jours.

Vistre (1), qu'il avait acheté, en 1374, au seigneur de Posquières. (2)

La possession de ce moulin, qui était un bien noble, assura aux Quatre-Prêtres un rang honorable sur la liste de la noblesse de la viguerie d'Aimargues. ainsi qu'en témoigne un document du XVI<sup>e</sup> siècle (3). Par suite de leur inscription sur cette même liste, les Quatre-Prêtres furent admis à siéger à l'Assemblée de l'*Assiette* du diocèse de Nîmes à côté de l'abbé de Cendras, de l'archidiacre de Nîmes, de l'abbé de Sauve, de l'abbé de Psalmodi, etc. S'ils n'assistaient pas aux réunions, leur absence était constatée au registre (4)

L'acte du 17 novembre 1379 n'était que la réédition, entourée de plus de formalités légales, d'un autre acte du 18 avril 1378, écrit sur parchemin et scellé du sceau du cardinal, qui se trouve aux archives départementales. Pour assurer toute efficacité à sa donation, le cardinal en fit dresser l'instrument authentique, le 17 novembre 1379, par ses notaires, en son palais d'Avignon. Les témoins qui furent invités à y apposer leur signature étaient Jacques, évêque de Gap ; Audibert de Sade, docteur en droit, supérieur du monastère de Pignans, diocèse de Fréjus, chanoine de l'Ordre de Saint-Augustin ; Raymond de Gur-

(1) Le *Molin Domenegal*, 1374, ap. *Archiv. hospital de Nîmes ; le moulin des Quatre-Capellans*, 1656, ap. *Arch. comm. de Vauvert*. — Les revenus totaux du moulin et des autres possessions des Quatre-Prêtres étaient, en 1727, de 512 livres brut (avec 182 livres de charges), et en 1750, de 700 livres. (*Pouillés* du diocèse).

(2) Cf. GERMER-DURAND, *Dictionn. topogr. du Gard*. Le seigneur de Posquières devait être Antoine de Posquières, damoiseau, dont il est question *Arch. comm. d'Aimargues*, E, suppl. 738.

(3) *Arch. comm. d'Aimargues*, E, suppl. 767.

(4) *Arch. commun d'Aimargues*, E, suppl. 758. — Après chaque session des Etats du Languedoc, des délégués du Tiers-Etat des principales localités du diocèse se réunissent au chef-lieu, sous la présidence de l'évêque ou de son grand-vicaire, assistés des dignitaires ecclésiastiques et des barons qui ont droit de séance, et répartissent la quote-part des demers ordinaires et extraordinaires due par chaque commune : telle était l'Assemblée de l'*Assiette*.

gite Petra, prieur de Montfavet, diocèse d'Avignon; Raymond de Luxando, prieur de La Vérune, diocèse de Montpellier, etc. (1)

Anglic Grimoard survécut neuf ans à sa donation. Il se rendit plusieurs fois en Italie, auprès du Pape. Il jouit d'un grand crédit auprès de l'empereur Charles VI, et en obtint le privilège de battre des monnaies à sa propre effigie. Dans la période troublée qui divisa le Sacré-Collège en deux partis adverses, ayant chacun la prétention de nommer le pape, il prit fait et cause pour le pape d'Avignon, Clément VII.

Sentant sa fin approcher, il obtint de cet antipape, comme il l'avait obtenu de son frère Urbain V, un indult lui permettant de tester, quoique profès de l'Ordre de Saint-Augustin. Il fit donc, le 11 avril 1388, un testament dont un siècle ne suffit pas à assurer l'exécution, ainsi que nous l'avons vu.

Il mourut, le 18 du même mois, en son palais d'Avignon. Bien qu'il eût désigné, pour sa sépulture, l'église de Saint-Ruff de Valence, il fut enseveli dans celle du même nom de Montpellier, dont il était le fondateur.

Notre-Dame de Vauvert n'eut jamais de prieur plus illustre ni de plus généreux bienfaiteur.

Plusieurs de ses successeurs apportèrent, il est vrai, leur contribution personnelle à l'accroissement du sanctuaire ou de la demeure prieurale, ancienne maison claustrale des clercs de Notre-Dame.

Toutefois, nous ne pouvons, en connaissance de cause, nous prononcer sur les avantages réels ou imaginaires de la cession, consentie, en 1466, par l'archidiacre Henri de

(1) Le 15 juin 1617, les notaires Ricard Gardet et Pierre du Roux tirèrent une copie de cet acte et le collationnèrent avec l'original, au château de la Voulte, appartenant au duc de Ventadour, afin de le délivrer à Jacques de Burgata, l'un des Quatre-Prêtres. Cette copie se trouve aux archives hospitalières de Nîmes. M. le comte E. DE BALINCOURT l'a publiée, dans le texte latin, avec une notice à laquelle nous avons fait de nombreux emprunts. Nîmes, Gervais-Bedot, 1892.

Jambes, de la famille du viguier d'Aiguesmortes, à Jean Le Forestier, écuyer, seigneur de Vauvert et de Marguerittes, d'une maison appelée *Salavert*, et d'une autre petite maison contiguë à la première, lesquelles étaient attenantes à la maison claustrale. L'archidiacre trouvait avantageux de se débarrasser d'immeubles qui nécessitaient en ce moment des réparations onéreuses. et il en céda la jouissance, par *emphytéose*. au seigneur de Vauvert, à charge par celui-ci d'exécuter les travaux de réparation, de clore toutes les fenêtres qui ouvraient sur la maison claustrale, et enfin de payer annuellement, à la Saint-Michel, une redevance de soixante livres, cinq deniers. Une clause stipulait que le bail ne serait valable qu'avec l'assentiment du chapitre de Nîmes. Une autre clause réservait les droits féodaux, ou cens, qui étaient de deux sols. (1)

Un acte de 1479 porte confirmation de ce bail emphytéotique, avec cette clause additionnelle que le seigneur de Vauvert fera placer un *clédât* au *fenestron* qui se trouve au-dessus d'une tribune nouvellement édifiée dans l'église, au-devant du maître-autel. (2)

L'étude minutieuse des lieux permettrait peut-être de retrouver ces deux maisons, dans le voisinage du presbytère actuel. On sait, d'ailleurs, que la maison claustrale était attenante au sanctuaire Notre-Dame, par l'expertise qui fut ordonnée en 1482, par Messire Henri de Jambes et Noble Jean le Forestier, à l'effet de déterminer si la maison claustrale était lieu d'asile comme l'église. (3)

Dans ces divers actes, Henri de Jambes est qualifié prieur commendataire et administrateur perpétuel de l'archidiaconat de Notre-Dame de Vauvert. Le prieuré Notre-

(1) Acte reçu Jean Hugues de Monteissin, notaire à Montpellier, le 16 septembre 1646. *Arch. d'Authéville*, à M. le comte E. DE BALINGCOURT.

(2) Acte reçu Jean de Roray, le 24 mars 1479. *Arch. d'Authéville*.

(3) « L'occasion du différend était venue de ce que le dit seigneur de Vauvert avait fait emprisonner une personne au service de l'archidiacre et l'avait fait prendre dans la dite maison. » Acte reçu Gabriel Teissier, le 2 mars 1472. *Arch. d'Authéville*.

Dame était donc, à cette date, tombé en commende. La *commende* était une disposition prise par le Roi, avec l'assentiment du Pape, en faveur des ecclésiastiques de naissance, à qui étaient attribués les titres et revenus des bénéfices les plus riches, à charge par eux d'en faire remplir les fonctions par d'autres ecclésiastiques, en leur abandonnant une modeste pension désignée sous le nom de *portion congrue*. Le prieur commendataire jouissait en somme d'une véritable sinécure, résidant peu ou point du tout et préférant d'ordinaire le soin de ses intérêts personnels à l'accroissement des établissements religieux qu'il était trop souvent porté à exploiter comme on fait d'une simple ferme.

Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, nous avons la preuve de la négligence coupable d'un prieur commendataire, qui était peut-être le successeur immédiat de Henri de Jambes. Il résulte d'un acte d'appel interjeté par Noble Gailhardet de Montcalm, seigneur de Vauvert, (1) contre une décision du sénéchal de Nîmes et de la cour des Conventions, que cette cour et le sénéchal avaient autorisé l'archidiacre de Vauvert à rentrer en possession d'une somme de soixante-dix florins, saisie, par Montcalm et les syndics, entre les mains du fermier du prieuré. Mécontents de cette décision, Montcalm et les habitants en appellent au Parlement de Toulouse, prétendant que cette somme est indispensable pour exécuter des réparations d'un caractère urgent à l'église Notre-Dame. Cette église, disent-ils, « l'une des belles du Languedoc, et où il y avait le plus grand concours de pèlerins », menace ruine.

(1) Après la mort de Jean le Forestier, seigneur de Vauvert et capitaine-gouverneur d'Aiguesmortes, sa veuve Marguerite de Joyeuse épousa, en 1494, Gailhardet de Montcalm, maître d'hôtel des rois Charles VIII et Louis XII, bailli de Gévaudan, gouverneur de Marvéjols, capitaine du château de Grèze, à qui elle laissa, par son testament du 25 avril 1500, les trois terres de Vauvert, Marguerittes et Candiac.

Sa toiture est ouverte à la pluie en plusieurs endroits, ce qui scandalise chacun. (1)

Ce document parle d'une autre église existant à Vauvert sous le vocable de Sainte-Croix. « qui était présentement en ruine par la démolition de l'un des piliers et faute de le réparer. » Nous ne connaissons pas d'église Sainte-Croix à Vauvert. Il n'est pas probable, d'ailleurs, qu'on ait voulu désigner sous ce nom ni l'église rurale de Saint-Sauveur de Védrières, qui ne fut détruite qu'en 1570, ni l'église Sainte Croix d'Aimargues qui le fut en 1572, l'une et l'autre au cours des guerres religieuses. Ce passage de l'acte d'appel de Gailhardet de Montcalm reste donc, pour nous, d'une obscurité parfaite.

Quant à l'état de délabrement où se trouvait, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le sanctuaire de Notre-Dame, il dénote évidemment un affaiblissement de la foi publique, précurseur de la grande crise religieuse qui va s'ouvrir. Les pèlerins doivent être plus rares et moins généreux. Cette constatation, jointe au fait de la mise en commende de l'archidiaconat de Notre-Dame est la préface des épreuves que le sanctuaire va subir.

(1) Acte reçu Jean Atrebat, notaire, le 27 septembre 1504. *Arch. d'Authéville*.



IX

**Le Retable de Notre-Dame.**

Du pavé, tout gravé d'armes seigneuriales,  
Aux vouîtes de la nef où l'encens vient mourir,  
On sent frémir, monter, redescendre et courir  
Les grands hymnes sacrés des vieilles cathédrales.

CH. DE BERKELEY.

Ce n'était pas seulement avec l'archidiacre de Notre-Dame et son coseigneur pour la terre de Candiac, Louis de Lévis (1), que Gailhardet de Montcalm entra en contestation. Le viguier d'Aiguesmortes se trouva aussi en conflit avec lui.

Il était d'usage que la garnison de la tour de Constance se rendit, chaque année, à Vauvert, à l'époque du grand concours des pèlerins (15 août), pour y faire le guet. Dans cette affluence d'étrangers, des incidents pouvaient se produire. Des malfaiteurs se glissaient quelquefois parmi les pèlerins. Ceux-ci étaient à la merci des hôteliers qui pouvaient les exploiter ou leur extorquer leur argent. Or, le seigneur de Vauvert, voulant rester maître chez lui, avait organisé un corps de police et aménagé une prison dans son château. Le 14 août 1510, le sous-viguier d'Aiguesmortes arriva, selon la coutume, avec sa petite troupe, et demanda au seigneur de Vauvert, de par le roi et de par le viguier d'Aiguesmortes, quel guet il était d'usage de faire. Gailhardet de Montcalm, qui avait conféré à ce sujet avec le sieur d'Albenas, lieutenant-général de la

(1) Le procès entre Gailhardet de Montcalm et Louis de Lévis se termina par le triomphe de ce dernier à qui le Parlement de Toulouse adjugea, par arrêts du 3 juin 1513, du 6 février 1514 et du 1<sup>er</sup> août 1517, les terres de Vauvert et de Marguerittes, ne laissant à Louis de Montcalm, petit-neveu et héritier de Gailhardet, que la terre de Candiac.

sénéchaussée, lui répondit qu'il lui permettait de faire le guet à la double condition que ses patrouilles se mettraient à la suite des siennes et que les malfaiteurs qui seraient arrêtés seraient amenés aux prisons du château. Le lieutenant du viguier dont le rôle était précisément de pourchasser les vagabonds dans toutes l'étendue de la viguerie d'Aiguesmortes et de les juger sommairement en sa qualité de magistrat de robe courte, s'empressa toutefois de céder devant les prétentions du seigneur de Vauvert que ses fonctions de juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire tenaient en relations constantes avec l'omnipotent lieutenant-général Jean d'Albenas. Il répondit donc que, s'il était dû, par justice, que les prisonniers fussent déférés au tribunal du seigneur, il s'y soumettrait. (1)

La diminution déjà constatée des pèlerinages avait empêché les seigneurs de Vauvert, aussi bien que le seigneur et les habitants, de restaurer l'église Notre-Dame. Le remarquable retable qui en surmontait le maître-autel se trouvait être particulièrement en fort mauvais état. C'était alors un important accessoire de l'ornementation des églises, qu'un retable monumental « Tout le monde sait, dit un spécialiste, que l'on désigne sous ce nom un ouvrage de marbre, de pierre ou de bois posé verticalement sur une table d'autel et formant une sorte d'écran devant le prêtre qui officie. Dans la primitive Eglise, les autels avaient un caractère particulier de simplicité; ils étaient construits de telle sorte que l'évêque ou le prêtre, qui y célébrait les mystères divins, pouvait être vu de tous les côtés par les fidèles. Ils devaient être placés au milieu du chœur ou dans un espace libre et ne pouvaient être adossés, parce que certaines cérémonies exigeaient que l'on tournât autour de la table du sacrifice. Dans ces conditions, les retables n'étaient qu'un simple dossier décoré de peintures et de bas-reliefs. Plus tard, lorsque les chœurs et les sièges épiscopaux furent établis en

(1) Acte reçu Jean Marin, le 14 août 1510, *Arch. d'Authéville*.

avant et non plus autour de l'abside, et que diverses modifications eurent été apportées dans les rites liturgiques, ces ouvrages prirent un développement considérable et devinrent, pour les architectes, les sculpteurs et les peintres, un motif fécond d'ornementation ; on y représentait généralement la légende du saint sous le vocable duquel l'autel était dédié. » (1)

L'origine du retable de Notre-Dame de Vauvert est rappelée dans le préambule d'un acte du 2 décembre 1526, dont voici la teneur. (2)

« L'an de l'incarnation Nostre Seigneur 1526 et le second jour du mois de decembre, tres excellent prince François par la grâce de Dieu roy de France régnant, sçachent toutz presents et advenir que, en la presence de moy notaire et tesmoins dessous escriptz establis et personnellement constitués révérend père Monseigneur George Anet, chanoine de l'esglise cathédrale Nostre-Dame de Nismes, prieur et archidiacre de Nostre-Dame de Vauvert, au diocèse de Nymes, et noble Jacques Raymond, Glaude Palhet, Symon Galician et Guilhem Barnier, sindicz tant des nobles que des plébéiens dudit lieu de Vauvert, et moy Jehan Angelvin notaire royal et obrier (fabricien) de la susdite esglise de Nostre Dame de Vauvert, et tant en mon nom que de messire Jehan Faudou prebtre, sacristains et obriers de lad. esglise, lesquels, considerants que au temps passé au bien grand honneur et révérence de Nostre Seigneur Dieu Jesus Chrispt et la glorieuse Vierge Marie sa sacrée Mère, avoyt esté construit et edifié la susd. esglise de Nostre Dame de Vauvert, bien beau et ample et très excellent temple et en après consequitivement en sa auroyent esté fait ung beau reta-

(1) GUSTAVE BAYLE, *Introduction à une étude sur l'école avignonnaise de peinture*, ap. *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1896, p. 204.

(2) Le texte qui suit a été découvert en 1872, par M. PROSPER FALGAIROLLE, dans des archives particulières, et a été lu par M. DE LAMOTHE, archiviste du Gard.

ble en bois de noquier contenant beaucoup de hystoires et mystères. et que aussi despuis en sa auroyent esté faitz beaucoup de legatz (legs) à la reparation du susd. retable tant par feu noble Bernard de Bordes de Lunel, que austres, combien que iceulx legatz et ausmones n'ayent point esté levés ne convertiz à la reparation dud. retable..... »

Nous pouvons conjecturer, par ce qui précède et par la description qui va suivre, que ce retable datait de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ou du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle on les fit plus élevés, plus compliqués et plus ornés, et où, d'ailleurs, on en fit beaucoup dans les localités avoisinantes. La présence, à Avignon, des papes et de leur cour, et plus tard de leurs légats, avec la multitude des églises qui y avaient été bâties (1), et la magnificence du château pontifical, avaient donné aux arts de décoration une puissante impulsion. Les guerres incessantes qui étaient issues de la rivalité de la France et de l'Angleterre avaient refoulé vers le Midi les artistes du Nord, les peintres principalement, qui recherchaient pour leur art des pays de prospérité et de sécurité. Les peintres de cette époque dont les noms sont venus jusqu'à nous étaient d'Amiens, de Châlons. de Bourgogne, de Besançon. Ils trouvaient, à Avignon, de nombreuses commandes, mais ils rayonnaient aussi dans les villes voisines, à Arles, à Marseille, Aix, Montpellier, Uzès, Tarascon. Les peintres d'Avignon décoraient les œuvres des architectes de Narbonne et des *imagiers*, ou sculpteurs, de tout pays.

L'imagier qui sculpta en bois de noyer le retable de Notre-Dame de Vauvert, et le peintre qui l'enlumina durent être amenés d'Avignon par quelqu'un de ces chanoines réguliers de Saint-Ruff qui aimaient les arts, puis-

(1) Il en subsistait quatre-vingt-dix, en 1790. G. BAYLE, *Contribution à l'histoire de l'école avignonnaise de peinture*, ap. *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1897, p. 517 et seq.

qu'ils avaient fondé dans leur monastère une sorte d'école de décoration. Si aucun d'eux n'avait procuré à l'église de Vauvert l'artiste capable de restaurer le retable, c'est sans doute que, depuis la sécularisation et la mise en commande du prieuré, l'Ordre de Saint-Augustin avait dû s'en désintéresser. Les artistes, d'ailleurs, ne manquent pas, à Avignon. Mais, à Vauvert, affirme l'acte de 1526, il n'y a pas eu, depuis quelque temps, de personne apte à mener à bien cette affaire. Les fabriciens n'ont pas réalisé les fonds nécessaires. La dévotion ayant diminué, les dons sont devenus si rares que le retable et bien d'autres choses sont en souffrance. Les restaurations nécessaires n'y sont pas faites. (1)

Une circonstance douloureuse rappelle tout à coup chacun à son devoir : prieur, fabriciens, habitants. C'est la peste, qui, en 1526, fait ses ravages à Vauvert. Bien que l'acte ne le mentionne pas expressément, il est probable que ce fait ne fut pas étranger à la conclusion de cette affaire.

Deux peintres picards, Pierre Paris et Jean de Maunicz, ont été appelés d'Avignon, où ils résidaient, par le prieur E. Covetty, et un devis détaillé des peintures à exécuter au retable a été dressé et signé. Mais, ce premier pas une fois fait, l'on s'est arrêté. L'on a réuni une seconde fois les intéressés. Au lieu de Covetty, c'est maintenant George Anet qui est prieur de Vauvert. A Glaude Palhet et Glaude de Rozario s'est joint noble Jacques Raymond. Le notaire est toujours Jean Angelvin, fabricien de l'église Notre-Dame. Par leur initiative sont rassemblés, dans l'église même, les représentants « tant des nobles que des

(1) « Mesmement à cause se n'est que depuis peu de temps en sa qu'il n'y a heu personne que aye entendu aud. afferre ne obriers que procurassent le proffit et utilité de la dite esglize que est amoindrissement de devotion de fère bien a lad. esglize et préjudicie beaucoup à icelle, et que led. retable et autres chouses sont reconnus utiles à lad. esglize... ny est survenu et les réparations necessaires ny sont faictes. »

plébéiens du lieu de Vauvert », savoir : « Noble Andrieu Valette, maistre Glaude de Rozario, Pierre Barjon, Etienne Barry, Glaude Salamon, noble Bertrand de Gange, Jehan Gras, Briquet Azemar, Anthoine Tempié, Anthoine Coste, Jaumes Tempié, Jacques Bonnet, Jacques Rougas, Jehan Causse, Glaude Fabre, Jehan de Roux, Jehan Sarrus, Etienne Galet, Etienne Sarrus, Guillen Gras, Marsel Viala, Louis Vareyne, Pierre Gras, Jehan Guigou, Jaumes Fonton, Jehan Marc. » L'église est représentée par Messire Jehan Ribeyrouon, prêtre curé, par Messire Jean Faudon, prêtre sacristain, et par le marguillier Angelvin.

L'assemblée, les deux peintres compris, adopte le devis antérieurement dressé sous le prieurat de Covetty, et le traité est conclu sur cette base. Le notaire insère donc dans son acte toute la teneur de ce devis. C'est la partie la plus intéressante de ce document, car elle nous permet de nous faire une idée du retable lui-même.

Suivant l'usage du temps, aucune initiative n'était laissée aux peintres. Tant qu'ils étaient élèves ou compagnons, les maîtres leur imposaient leurs idées, et, une fois maîtres, ils devaient se plier aux volontés de ceux qui les payaient.

Voici donc « l'ordenance du retable de l'esglise de Notre Dame de Vauvert et de ce que doibvent fere maistres Pierre Paris et Jehan de Mauniez painctres. (1)

» Et premyerement le revers dessus le retable (2) et les cleresboyes (3) et piliers et moleures (mouleurs) qui sont au dict retable seront d'ours fin brung (4) et le fous

(1) Cette partie de l'acte a été publiée, avec une notice, par M. A. DE LAMOTHE, ap. *Revue des sociétés savantes des départements*, t. IV, sept. oct. 1872, p. 326.

(2) Il s'agit de la galerie supérieure formant frise et peut-être dais.

(3) Ou *claires-voies*. C'étaient des volets à jour, tout dorés, et munis de vitres que l'on ramenait sur le retable pour le protéger, sans toutefois le dérober complètement à la vue.

(4) L'or fin brun est stipulé pour la plupart des cas. Rappelons que les deux artistes picards sont précisément « painctres et doureurs de ymaiges. »

(champ) dudit revers sera d'asur (1) semé d'estoyles eslevées de fin or. (2)

» *It.* Audit retable a douze hystoyres, (3) que en y a dix de Nostre Dame et deux exquelles y a un Saint Jehan et Sainte Catherine (4) qui presentent des présants (5) qui seront dourés enrichis d'asur et autres couleurs tout ainsin que le cas le requiert.

» *It.* Chascun hystoire a son' tabernacle (6) qui seront dourés de fin or brung.

» *It.* Le fous (champ) ou le dernier (derrière) (7) desdites hystoyres seront d'azur et les enrisèzements (ornementations) que seront dedans seront d'or fin.

» *It.* Les piliers sont au dict retable de long en long et de bas en hault seront de fin ours. (8)

(1) L'azur ne valait que 9 gros l'once, 24 fois moins que le bleu d'outremer, qui coûtait un florin l'once. Aussi n'était-il employé que pour les vêtements des personnages principaux.

(2) Les étoiles au ciel indiquent une scène de nuit, comme la Nativité de Notre-Seigneur ou l'Assomption de la Vierge.

(3) Les retables tiraient leur importance du nombre de leurs scènes ou *histoires*. Les plus riches n'en avaient guère que de quinze à vingt.

(4) Ces deux saints se trouvaient représentés dans un grand nombre de retables de cette époque, notamment en celui du couvent de Sainte-Praxède et en celui de Notre-Dame des Doms, à Avignon. Quel que fût d'ailleurs le sujet principal de l'œuvre, retable ou tableau, Saint Jean et Sainte Catherine pouvaient y trouver place, par exemple dans le magnifique tableau de la métropole d'Aix : la *Vision du Buisson ardent*. Tout porte à supposer que le donateur du retable de Vauvert s'appelait Jean, et sa femme, Catherine.

(5) Ces présents étaient une réduction du retable, s'il s'agissait d'en rappeler les donateurs, ou quelque objet d'orfèvrerie, calice, reliquaire ou châsse.

(6) Chaque statue ou chaque groupe avait sa niche, ou tabernacle, surmontée d'un dais. L'intérieur de la niche était doré et son dais d'azur semé d'étoiles d'or.

(7) Les *histoires* ou personnages n'étaient représentés qu'en demi-relief et se détachaient sur le fond ou champ du retable.

(8) Il s'agit ici des pilastres, reposant sur le *scabellon* et supportant la frise avec ses accessoires architectoniques. Le tout constituait l'encadrement du sujet central qui était non un tableau sur toile, comme de nos jours, mais une statue en haut relief, dans sa niche.

» *It.* Le stable, (1) là où sont les douze apóstres, le fous (champ) avec les moleures seront avecques l'enrichèzement dourés.

» *It.* Les apóstres de ladite stable *sive* marchepié ou *scabella* seront dorés et enrisis ainsin que le besoing le requier.

» *It.* Le grand tabernacle dessus Notre Dame tout doré de fin or brung.

» *It.* Les costés dudit retable *sive* parens (parois) qui seront enriches seront painctes de couleurs ainsin que le cas le requier.

» *It.* Seront tenus paindre les deux portes que fermeront ledit retable de N. Dame, c'est à sçavoir la première la Nativité de Nostre Dame, à la seconde le assuncement (l'Annonciation), et à la tierce de bas, de la Assomption, et la quarte la Conception prochainement là où sera escript : (*deux mots illisibles*).

» *It.* Seront tenus paindre aussi les dites deux portes au dehors, (2) et c'est à sçavoir quatre hystoyres de la passion : la première sera le congié de Nostre-Dame (ou *Jésus rencontre sa Très Sainte Mère*), l'autre quand Nostre Seigneur portoyt la croix, la tierce le crucifiement, la quarte Nostre Dame de Pitié, et le tout à huyle et

(1) Le *scabellon* était le socle commun à toutes les *histories* du premier rang. Il affectait d'ordinaire la forme d'un balustre. Il devait être assez développé en longueur pour pouvoir supporter un certain nombre de personnages. Plusieurs retables de la même époque avaient, sur leur *scabellon*, les douze apôtres sans le Christ (sacristie des Frères Prêcheurs d'Avignon), ou avec le Christ au milieu (chapelle de N.-D. des Doms). A Vauvert, le Christ ne pouvait y figurer sur le *scabellon* sans anachronisme, puisqu'il était remonté au ciel vingt ans avant l'Assomption de Marie.

(2) Décidément, le retable de Vauvert tenait du triptyque. Outre les volets à claires-voies, il avait des portes à panneaux pleins, par lesquelles il se prolongeait de chaque côté. Ces portes, peintes en dedans, continuaient le retable, lorsqu'elles étaient ouvertes. Peintes au dehors, elles le protégeaient, lorsqu'elles étaient fermées, et le suppléaient sous les vitres des claires-voies.



couleur (1)... (*une ligne indéchiffrable*), et les moleures desdites portes d'or brung.

» *It.* Seront tenus le dessus de la lice qu'est en boys aussi le paindre de couleur de cyel. (2)

• *It.* Seront tenus commancer d'yci à Nostre Dame de Février (Purification, 2 février) prochain, et continuer les obrages jusques à ce que sera faict, ou hormy empeschement de peste ou maladie.

• *It.* Seront tenus les dits messire l'archidiacre, obriers, et syndics au nom de la université (commune) et obre (fabrique), bailler aux dits maistres Pierre Paris et Jehan de Mauniez pour les obrages accomplir et fere la somme universellement de troys cent cinquante livres tournoyses. (3) C'est assavoir, le dit messire l'archidiacre la tierce part de la dite somme et les dits obriers et syndics au nom que dessus tout le reste de la dite somme et ce pour les cartiers et solutions suyvantes (aux échéances partielles suivantes). Pour quant la moytié des obrages sera fait ou à peu près, cent livres, et aschevés et parfinis les dits obrages autres cent livres, et le reste de la dite somme ung an après l'obrage faict et parachevé.

» *It.* Si le dit obrage n'estoyt faict assin que se appartient, le porront les dits messire l'archidiacre, obriers et syndics y celui faire visiter aux depens que tout (*un mot illisible*) ; et si le dit obrage ne se trouve tel que doyt estre et que ly appartient, et ainsin que dessus est escript, seront tenus les dits Pierre Paris et Jehan de Mauniez à l'estime de gens de mestier et controleurs experts.

(1) Ceci est purement de la peinture, non de la simple ornementation. L'imagier, ou sculpteur, n'y est pour rien.

(2) La lice, ou sommet, est une galerie surmontée d'une frise, qu'on désigne aussi sous le nom de *in supercelo*. La décoration du dessous de la lice devait naturellement rappeler le ciel.

(3) Pour juger de l'importance de cette somme, il est intéressant de savoir qu'à la même époque, la confection d'un retable (sculpture et peinture comprises) se payait, à Avignon, 100 florins (environ 1.200 francs), à Valréas, 300 florins (3.600 francs) avec parfois un tonneau de vin en sus.

» *It.* Seront tenus les dits obriers et syndics fere fere les chasses et pates (1) à ce necessaire.

» E. Covetty, archidiaconus Vallisviridis, Angelvin, G. Rozario, hic est G. Palhet, Pierre Paris, et Jehan de Mauniez. »

Il n'est pas douteux que ce premier pacte intervenu entre les signataires n'ait été repris par la suite et inséré dans le nouveau traité, conclu le 2 décembre 1526. C'est pourquoi le notaire éprouve le besoin de reproduire à nouveau les stipulations de prix, d'échéances, en y ajoutant de sérieuses garanties hypothécaires.

« Lesquels pactes ainssin que dessus faicts a esté, les susd. parties l'une à l'autre ont ratiffié, omologué et affirmé et ont promis. Assavoir est lesd. maistres Pierre de Paris et Jeh. de Mauniez bien et deument (dument) paindre et dorer led. retable ainssin que..... et les hystoyres, et affere le porteur (pourtour), et est script aux dits pactes que les d. monsieur l'archidiacre, obriers, et sindics respectivement payer pour les cartiers et solutions que dessus (aux échéances ci-dessus), aux d. de Paris et de Mauniez comme dessus presens, stypulans et accep-tans la susd. somme de troys cens cinquante livres tournoyse et aux d. pactes que dessus tenir de poinct en poinct et observer et non venir au contraire. Oncques les domaiges-interêts et despens aux dites parties en la teneur d'iceluy en pourroyt advenir. Et pour mieulz tenir et observer ont obligé lesd. parties et hypothéqué l'une envers l'autre, est asçavoir les d. de Paris, de Mauniez et monseigneur l'archidiacre leurs biens propres et lesd. sindics et habitans les biens des hômes (hommes, vassaux) et habitants dud. Vauvert et les leurs aussi compris et les d. obriers les biens de la obre (fabrique) de la d. esglize de Notre Dame de Vauvert et chacun les siens propres meubles et immeubles presens et advenir aux

(1) Il s'agit ici des travaux préliminaires de menuiserie (*chasses* ou caisses, ou cadres des claires-voies) et de serrurerie (*pattes* ou ferrures des lambris, portes et chassis).

frais et rigueurs des courtz de monsieur le sénéchal de Beaucayre et de Nysmes. juridictions royales et présidial de Nysmes et aussy à l'ordre spécial dud. Vauvert (1). Et ainssin l'ont juré tenir sur les saints esvangiles de Dieu par eulx touchés. Et le dit Monseigneur l'archidiacre... onques toute renonciation de faict et de droict à ce nécessaire. »

Ainsi l'exécution de la commande était assurée à la fois par une hypothèque sur nous ne savons quels biens que possédaient présentement les deux peintres et par une hypothèque autrement sûre sur les possessions des personnes et des communautés qui devaient solder la dépense. Le contrat toutefois eût paru imparfait sans l'addition d'un *pleige* ou *cauxion*. Le cautionnement était fort usité au moyen-âge. Il avait pour avantage principal de permettre un recours plus facile contre un seul répondant.

Ce fut un prêtre de Sommières, Etienne Guiraud, qui accepta de se porter caution des deux peintres.

« Et pour plus de assurance illec mesme establi venerable personne messire Etienne Guyraud, prebtre de la ville de Sommyères, lequel, aux prières desd. de Paris et de Mauniez, de son bon gré, tant pour luy que par esgard pour lesd. de Paris et de Mauniez, envers les sus d. messieurs l'archidiacre, syndics et obriers comme dessus presens et acceptans s'est rendu plaige principal payeur et a promis que. au cas auquel que les d. de Paris et de Mauniez ne fissent bien et deuement le d. retable et observassent tant que à eux touche (autant qu'il est en eux) les pactes que dessus, iceux pactes tenir et observer de point en point ainssin qu'ils sont scriptz comme dessus, onques les domaiges intheretz et despens que en porroyent advenir. Et les d. de Paris et de Mauniez, de leur bon gré et reconnaissans aud. messire Guyraud de la susd. fidéijussion (cautionnement), tant pour eulx que leurs hoirs,

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici de *l'ordinaire* de Vauvert, qui était le viguier d'Aiguemortes, magistrat de robe courte, et le juge ordinaire de la viguerie, magistrat de robe longue. *Ord<sup>r</sup>* est l'abréviation de *ordinaire*.

ont promis aud. Mes<sup>rs</sup> Guyraud, comme dessus present et acceptant de lad. pleige fidéijussion, le rellevar indemne de tous domaiges inthéretz et despens que lui en porroyt advenir, et ce sur la obligation et ypothèque de tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles presens et advenir, lesquels ont obligés et ypothéqués aux frais et rigueurs des courtz comme dessus. Et ainsin l'ont juré oncques toute renunciation à ce necessaire. Desquelles chouzes (choses) les d. parties, chacune d'icelles, ont demandé instrument retenu par moy, notaire sobsigné, leur estre faict. »

Toutes choses étant ainsi réglées et convenues, acte en fut dressé « dans la susd. esglize de Notre Dame de Vauvert, en présence de sieur Loys Michel, borgoys de la ville de Montpellier, Glaude de Myranolz, messire Jehan Ribeyrouon, prebtre curé de lad. esglize, Guillaume Povolle, marchant de la ville de Lunel, Valentin du Ga, du lieu de Beauvoisin, Jehan Serres, cleric, tesmoins à ce appelés. et de moy Angelvin, notaire. »

Il ne manqua à ce beau projet que d'être exécuté. Monseigneur George Anet, pas plus heureux que son prédécesseur Covetty, ne put faire aboutir cette affaire. La somme stipulée par le contrat ne fut sans doute pas recueillie dans les délais utiles et le retable demeura dans le même état précaire. François I<sup>er</sup> et sa cour feront leurs dévotions, douze années plus tard, devant la même lamentable misère.



X

**Notre-Dame de Vauvert et la Réforme**

Au désert des chapelles  
Les grands ciboires d'or dans la poussière épars.  
A. DE GUERNE.

La tentative de restauration du retable que nous venons de rapporter nous apparait comme une velléité, d'ailleurs stérile, de retour à l'ancienne prospérité du sanctuaire Notre-Dame. Le pèlerinage de Vauvert, comme l'Eglise catholique elle-même, était arrivé à un des tournants de son histoire. Après avoir dominé tout le moyen âge par la supériorité de ses enseignements et sa grandeur incontestée, celle-ci allait subir une crise redoutable qui devait remplir tout le cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

Par ce que nous avons eu l'occasion de raconter de l'histoire de Vauvert on se fera une idée des abus trop volontiers exploités par des esprits partiiaux. L'Eglise n'avait, à aucun instant, abdiqué le caractère divin de sa morale et de son dogme. Elle eut toutefois le malheur d'être servie trop humainement par des dignitaires imbus de l'esprit du siècle, et qui ne craignaient pas d'en fausser les principes dans l'application. L'institution des bénéfices, leur multiplicité sur une même tête, leur mise en commende, le détournement des libéralités publiques, au profit de privilégiés, parfois indignes, qui mettaient leur propre intérêt ou celui de leur famille au-dessus de la prospérité des établissements ecclésiastiques et de l'entretien du bas clergé qui les desservait, voilà surtout ce qui troublait et affaiblissait l'Eglise. Des protestations se produisaient, dont nous avons vu des exemples. Les seigneurs ou les habitants réclamaient contre l'opulence des prieurs opposée à la détresse des sanctuaires. Des tentatives de réaction se produisaient par l'initiative de pieux ecclésiastiques comme Gerson, de fondateurs d'ordres religieux, comme Saint François de Paule en attendant Saint

Ignace de Loyola, d'orateurs exaltés comme Savonarole et de conciles comme celui de Constance et celui de Bâle. Le mot de *réformes nécessaires* était surtout prononcé par ceux qui aimaient davantage l'Eglise et qui avaient l'hérésie le plus en horreur. Pour eux, comme pour nous, le dogme était immuable. et ce n'était que dans les choses accessoires que l'Eglise pouvait faire une part aux exigences des temps nouveaux. Encore reconnaissaient-ils que l'Eglise seule pouvait s'acquitter de cette tâche, et qu'elle s'y employait déjà, bien qu'avec une prudence un peu timide et une excessive lenteur. Toujours respectueux du principe d'autorité, ils attendaient de l'Eglise elle-même, et de l'Eglise seule, la réformation de tous les abus.

Or, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, au nom du principe adverse du *libre examen*, et sur une question de discipline, la question des indulgences, qui, à la vérité, est connexe à la question dogmatique de l'efficacité des œuvres, Luther se met en révolte contre l'Eglise. Bientôt, par suite des nécessités de la lutte, il va plus loin : il nie l'autorité dogmatique de l'Eglise, à laquelle il oppose l'autorité de l'Écriture, abstraction faite de la Tradition.

Luther fut suivi par plusieurs princes et quelques docteurs d'Allemagne. De là, le mouvement de séparation s'étendit à la Suisse et envahit enfin le nord de l'Italie, l'Angleterre et la France.

L'Europe occidentale et centrale était alors troublée par la rivalité de la France et de l'Espagne, représentées par François I<sup>er</sup> et Charles-Quint. François I<sup>er</sup>, d'abord bienveillant à l'égard des novateurs, comme sa sœur Marguerite reine de Navarre l'était encore, en vint bientôt à des dispositions sévères à leur endroit. Cette complication de la question religieuse au moment où son rival l'attaque à la fois en Provence, en Picardie et en Champagne, lui inspire des inquiétudes pour l'avenir. Charles-Quint fait, en 1526, le siège de Marseille. Il est à Nice, en 1538. C'est alors que le pape Paul III fait accepter sa médiation et signer aux deux monarques, en cette dernière ville, une trêve de dix années. Toutefois, une paix définitive eût été préférable. Les deux rivaux ne

purent s'y résoudre, refusant même de se voir et se retirant chacun dans ses états respectifs. La reine Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, réussit néanmoins à ménager entre eux un rapprochement. François I<sup>er</sup> reçut, à Avignon, un messenger de l'empereur, qui lui proposait une entrevue à Aiguesmortes. Il accepta et se rendit à Vauvert, ville plus salubre qu'Aiguesmortes, surtout au mois de juillet, et d'ailleurs tout aussi propre à recevoir le roi et sa cour et à les loger confortablement soit dans le château, soit dans les dépendances de l'église Notre-Dame. (1)

Par sa position centrale sur la route de Lunel à Arles, qui était à cette époque le chemin stratégique qui unissait le Bas-Languedoc à la Provence, Vauvert avait eu souvent occasion de loger des gens de guerre et de hauts fonctionnaires. Pour diriger les apprêts de la réception royale, la ville pouvait en appeler aux lumières de son archidiacre, Messire Robert Delacroix (2), qui avait joué un rôle actif dans les préparatifs de la réception de François I<sup>er</sup> à Nîmes, en 1533 (3), et de Jean de Montcalm, qui,

(1) ARCHAMBAUD DE LA RIVOIRE, sieur de Lèques, *Mémoires sur l'entrevue de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint*, ap. VAISSETE, t. V, Preuves, p. 93.

(2) Robert Delacroix jouit d'une grande autorité à Nîmes. Il est pour beaucoup dans la décision du 12 juillet 1535 relative à la création d'un collège dans cette ville. (*Arch. comm.* de Nîmes, LL., 6, f<sup>o</sup> 2<sup>o</sup>). Son frère, Bernard Delacroix, est camérier de l'abbaye de Saint-Gilles, et, en cette qualité, prieur de Saint-Saturnin de Cieurre. (*Arch. départ.* E. 442, f<sup>o</sup> 96).

(3) C'est lui qui notamment avait dit, à la première assemblée du Conseil de ville, que « la réception du Roy et de toute la famille royale ne pouvait se faire sans grande dépense ; il faudra beaucoup de choses... beaucoup de personnages savants qui y travaillent et donnent ordre, et les payer et satisfaire de leurs peines et travaux, autrement les consuls ne trouveraient personne qui y voulût entendre ni travailler... trois mille livres au moins. » Cf. A. BARDON, *L'Entrée de François I<sup>er</sup> à Nîmes, 1533*, ap. *Rev. du Midi*, nov. 1893 et seq. — L'archidiacre, d'ailleurs, était trop modeste dans ses prévisions. L'entrée de François I<sup>er</sup> coûta, à la ville de Nîmes et au diocèse, 9000 livres.

dans la même circonstance, avait présidé les assemblées de l'Assiette.

Il y avait toujours deux parts, dans ces sortes de réceptions : l'une de frais d'entretien, de ravitaillement du personnel et des troupes, que le roi payait « au taux » (1), l'autre qui restait à la charge de la localité. Cette dernière était naturellement en raison de la durée du séjour.

Or, François I<sup>er</sup> passa à Vauvert la journée entière du samedi, 13 juillet, et une partie du dimanche, 14, jour où Charles-Quint aborda dans le port d'Aiguesmortes.

Le roi de France était accompagné de la reine Eléonore d'Autriche, de leur fille Marguerite, de Catherine de Médicis, nièce du pape et femme du Dauphin, du roi de Navarre et de la reine Marguerite, sœur de François I<sup>er</sup>, du connétable de Montmorency, grand maître de France et lieutenant-général pour le roi, en Languedoc, du cardinal Antoine Duprat, légat *a latere*, du cardinal Jean de Lorraine, premier ministre, de Guillaume Poyet, chancelier de France, d'une foule d'évêques, de dames, de seigneurs, parmi lesquels les ducs de Guise, de Lorraine et de Wurtemberg, le maréchal d'Annebaud et le prince de Salm.

L'escorte d'honneur, à en juger par ce qu'elle avait été en 1533, lors du passage de François I<sup>er</sup> à Nîmes, devait comprendre « les cent suisses avec leurs grands plumoux, les quatre cents archers français de la garde du roi avec leurs hocquetons, la garde écossaise commandée par d'Aubigny, les cent gentilshommes de la maison du Roi, et les cent gentilshommes de l'hôtel du Roi. » (2)

(1) « Quand le Roi et la Reine, avec leur compagnie, marchaient par le pays, ils payaient a tout le moins au taux. » Délibérat. de l'Assiette, ap. BARDON, *op. cit.* — Le roi se faisait suivre également du matériel de cuisine et autre nécessaire. C'est ainsi qu'en 1542, Jacques Bérenguier, vicaire-général de l'abbaye de Saint-Gilles, remit « à la reine Marguerite, fille du roy de France, une couverte de pot d'argent, pesant huit unzes et demie, qui avait été trouvée dans le foyer d'une maison, après que la cour fut partie de Saint-Gilles. » *Arch. départ.*, E, 447, f<sup>o</sup> 149.

(2) BARDON, *op. cit.*



L'assemblée de la communauté devait, conjointement avec les fourriers du roi, assurer des approvisionnements suffisants pour tout ce personnel. Des traités conclus avec les marchands obligeaient ceux-ci à se pourvoir de bœufs, moutons, poules, gibiers et fruits. Les boulangers devaient faire ample provision de blé et de seigle. Des magasins spécialement aménagés devaient être remplis d'avoine, de foin, de paille. Outre ce que la culture locale pouvait fournir en ce genre, des achats devaient être faits au Cailar, pour le fourrage, à Aimargues, Marsillargues et Saint-Gilles, pour l'avoine, à Caissargues ou ailleurs pour la paille. Ces divers pays avaient fourni à la ville de Nîmes les approvisionnements nécessaires au logement de l'escorte de François I<sup>er</sup> en 1533.

Il convenait de songer aussi aux réjouissances, aux cadeaux et à l'ornementation de la ville. Les réjouissances comprenaient des décharges de mousqueterie ou d'artillerie, des cortèges et probablement une course de taureaux, comme il en avait été donné une à Nîmes. Les cadeaux d'usage étaient soit des antiquités romaines (1), soit des objets d'art (2), pour le roi, des médailles d'or de poids variable pour la reine et les personnages de la cour, des « chevaux-légers » du pays pour les princes, des torches de cire fine pour les dignitaires ecclésiastiques, et, pour tous, des pièces de venaison (3), et des barriques de vin, sans parler des étrennes aux hérauts d'armes, aux gardes du corps, aux suisses, aux hautbois, fifres et trompettes du roi.

Quant aux embellissements de la ville, il était de rigueur

(1) André Berthelod, garde des salins de Peccais, avait offert à François I<sup>er</sup>, en 1533, des médaillons de marbre.

(2) La ville de Nîmes avait fait exécuter une réduction des arènes, en argent, que le premier consul Arlier apporta, en 1534, au roi, à Courcy-le-Château. Les habitants du Puy avaient offert à François I<sup>er</sup> une statue de la Vierge.

(3) En 1533, le seul cerf qu'on a pu tuer dans le mandement d'Alais est offert au connétable de Montmorency, à Lunel, au nom du diocèse.

de sabler les rues, d'élever des arcs-de-triomphe et de pavoiser les maisons. Il y avait des achats de toile à faire, mais les femmes les coudraient gratuitement, tandis que les hommes charrieraient le sable et que les enfants couperaient de la verdure et tresseraient des guirlandes.

La somme nécessaire à ces divers objets est votée par le conseil général des habitants. Toutes les classes rivalisent de bonne volonté pour y contribuer : la noblesse, le clergé, le tiers-état, les fonctionnaires (officiers du roi) et les marchands à qui le séjour de la cour rapportera de gros bénéfices.

Les travaux des champs étaient forcément interrompus pendant le temps des préparatifs et celui du séjour. De plus, le brigandage s'exerçait d'ordinaire presque ouvertement à l'occasion du passage du roi (1). Pour être dédommagé des pertes subies, Vauvert pouvait recourir à l'assemblée diocésaine ou *Assiette*. Des précédents nombreux autorisaient une telle démarche. Gallargues, Uchaud, Bernis, Milhaud, Manduel, Marguerittes et Bezouze avaient été défrayés des dépenses et pertes subies, en 1533, dans des circonstances analogues.

La visite pieuse que fit François I<sup>er</sup> au sanctuaire de Notre-Dame de Vauvert avait, en ce temps-là, une haute signification. Comme Saint Louis, ce roi de France honorait la Vierge et se mettait sous sa protection, et cela au moment même où la Réforme s'élevait contre son culte, et où son propre entourage était si diversement disposé à l'égard de la nouvelle doctrine.

L'historien Mézeray raconte que les premiers réformateurs français « s'insinuaient dans les compagnies des femmes et s'étudiaient à gagner leurs bonnes grâces, pour gagner leur créance » (2). Au premier rang de celles qui donnaient dans la nouveauté, il faut citer Marguerite,

(1) « Rien ne demeure dans les vignes, dans les fruitiers. Le diocèse est plein de larrons, brigands et mauvais garçons qui ne font tous les jours que piller et meurtrir. » *Délibération de l'Assiette*, 23 août 1533.

(2) MÉZERAY, *Hist.*, t. III, ch. de l'*Eglise*.

reine de Navarre, sœur de François I<sup>er</sup>, la toute-puissante duchesse d'Etampes. qui se trouvait à Vauvert, avec la cour, et Renée de France, sœur de Louis XII, mariée au duc de Ferrare. Les admonestations du roi ne purent dompter le cœur de sa sœur. Elle partit de Vauvert aussi obstinée que jamais, et sa cour de Nérac resta le principal foyer de la réforme en France. C'est à Nérac que s'était réfugié Calvin, en 1533, pour échapper aux censures dont le menaçait la Sorbonne. Mais, depuis 1535, Calvin était en Suisse.

François I<sup>er</sup>, comme Saint Louis encore, voulait du bien à Aiguesmortes. Depuis 1532, il formait le projet d'agrandir son port (1). Là fut scellée amicalement la réconciliation de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint, qui cependant ne fut pas définitive. Toutefois, en 1539, les Gantois s'étant révoltés contre Charles-Quint, François I<sup>er</sup> permit à celui-ci de traverser la France et lui ménagea une réception solennelle à Paris (1540).

François I<sup>er</sup>, par ses dispositions pacifiques et ses intentions conservatrices, inspirait alors confiance à ceux qu'inquiétaient les progrès de la Réforme dans le Languedoc. Certaines mesures édictées par le roi sont bien vues du peuple. C'est ainsi qu'il a prescrit aux prélats de résider dans leurs diocèses, de veiller à la régularité des religieux et à la distribution des aumônes aux pauvres. Il a ajouté qu'il comptait sur le concours de tous pour arriver à une réforme de l'Église, de concert avec le Pape, dont il attend la visite.

François I<sup>er</sup> mort, le parti calviniste profite de la faiblesse et de la nonchalance de son fils Henri II pour se fortifier. Il s'appuie, à défaut de Marguerite de Navarre, sur sa fille Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

La ville et le diocèse de Nîmes sont fortement travaillés par les émissaires genevois. Des querelles incessantes troublent la paix des habitants. L'évêque Michel Brignon-

(1) Cf. Chapitre I<sup>er</sup>.

net se retire à Lodève, après un épiscopat de trente-neuf ans. Son neveu, Claude Briçonnet, administre le diocèse jusqu'en 1561. Il voit la plupart des localités passer à la Réforme, en totalité ou en majorité, à la parole de Georges Viret, envoyé de Calvin.

En ce qui concerne Vauvert, c'est vers 1560 que le vicaire perpétuel, Claude Gelly, constata la tenue d'assemblées clandestines dans les forêts voisines et ensuite dans la ville elle-même. La conjuration d'Amboise, dont le but était de s'emparer du roi François II, eut pour principal résultat d'attirer l'attention sur l'accroissement du parti calviniste. Le comte de Villars reçut l'ordre de se fixer à Vauvert, avec des troupes, afin de réprimer les tentatives de rébellion, et d'empêcher les assemblées publiques des religionnaires, que l'*édit de juillet* 1561 prohibait. Il eut à sévir contre François de Montcalm, seigneur de Candiac et capitaine de Nîmes, qui, ayant fait un voyage à la cour, en avait rapporté des chansons satiriques contre la religion, et passait pour en composer lui-même. (1) En même temps se produisait la défection d'un autre Montcalm, Louis, fils de Jean, juge-mage de la sénéchaussée, et frère du précédent, qui était d'église et possédait le prieuré de Millau, en Rouergue, et celui de Vallabrègues, sur le Rhône. S'étant présenté devant le consistoire de Nîmes, le 24 décembre 1561, il déclara « ne vouloir plus faire profession de la religion de l'Anté-christ, ains de la véritable religion chrétienne. » Il demanda à être admis à la cène. En même temps, il fit appeler son frère François, sieur de Saint-Véran et premier capitaine de la ville de Nîmes, pour lui faire demander par Viret de lui faire raison de ses droits. Le sieur de Saint-Véran aurait préféré que son frère conservât ses bénéfices, prétendant qu'il le pourrait en conscience, puisque « il n'y aurait pas d'idolâtrie, ains que la parole de Dieu s'y prêcherait purement, en baillant une partie pour l'entretienement du ministre, et l'autre partie aux pauvres. » Le consistoire, à la pluralité des

(1) MENARD, t. IV, p. 250.

voix, émit un avis contraire. Mais Viret et les diacres Maltrait et de la Jonquières dirent qu'il pouvait garder ses bénéfices jusqu'à ce que le roi y eût pourvu, en distribuant le bien aux ministres et aux pauvres, de crainte que quelque autre ne s'en emparât, ce qui ferait tort à leur Eglise. Cette diversité de sentiments fit qu'on renvoya la décision sur ce point au prochain synode. Il fut statué qu'en attendant, Louis de Montcalm serait reçu à la cène et qu'il laisserait le revenu de son bénéfice au consistoire de Millau. Si les habitants de Vallabrègues avaient consenti à passer à la réforme, la difficulté eût été aisément résolue, mais ils s'y refusèrent. On attribua donc au prieur apostat 300 livres sur son bénéfice de Millau. On l'exhorta à entrer dans le ministère, mais il répondit qu'il ne s'en croyait pas encore capable, mais qu'il voulait étudier pour s'y adonner. (1)

La régente a cependant accueilli à sa cour le prince de Condé et son frère Antoine de Bourbon, qui ont embrassé la réforme. Elle a consenti à réunir en colloque, à Poissy, les théologiens catholiques et les pasteurs protestants, au nombre desquels Théodore de Bèze. Enfin, par l'*édit de janvier*, l'exercice public du culte réformé est autorisé pour la première fois, hors des villes et sans armes, 1562.

Les calvinistes de Vauvert n'auraient pas sans doute attendu cet édit pour tenir des assemblées, si la présence d'une garnison imposante dans leurs murs ne les eût intimidés. Ils étaient dès lors très nombreux, et ils eussent probablement émis la prétention de s'emparer de l'église Notre-Dame, à l'exemple de leurs coreligionnaires d'Aimargues, qui avaient enlevé l'église Sainte-Croix aux catholiques, le 24 septembre 1561, non sans avoir livré aux flammes les tableaux, reliques et ornements qui s'y trouvaient. D'ailleurs, les mêmes usurpations se produisent partout. A Nîmes, il n'y a plus de catholiques. Ceux qui ont voulu demeurer fidèles malgré tout en ont été chassés. Dans les derniers mois de 1561 et durant l'année

(1) MÉNARD, t. IV, p. 320 et 341.

1562, chaque village de la région enregistra d'horribles massacres de catholiques. Le *Livre archival* des Recollets d'Airargues évalue à trente le nombre des prêtres ou laïques de Vauvert qui furent victimes du parti calviniste. Les troupes royales, obligées de chevaucher dans les environs, ne purent préserver ni les personnes ni les édifices religieux. Elles furent d'ailleurs défaites, le 27 septembre 1562, près de Saint-Gilles, par les capitaines réformés. (1)

C'est peut-être à la suite de cette affaire et du pillage de Saint-Gilles que l'église Notre-Dame fut détruite par les religionnaires. Ce qui porterait à le croire c'est que Abel Jouan, dans sa relation du voyage de Charles IX et de Catherine de Médicis, sa mère, à Vauvert, en 1564, n'en fait pas mention, alors qu'il signale cependant le château dans lequel le roi séjourna et coucha. « Le mardi 13<sup>e</sup> jour dudict mois (décembre), tout le jour séjourna au dict lieu de Nymes ; et le mercredi 14<sup>e</sup> jour, il vint disner et coucher à Vauvert que l'on appelle le diable de Vauvert, qui est une petite ville et chasteau. » (2)

Nous devons dire toutefois que l'un des historiens de Vauvert, nous ne savons sur la foi de quels documents, affirme que Charles IX accomplit ses dévotions à l'église Notre-Dame. (3)

Quant au fait lui-même de la démolition de l'église par les religionnaires, il est affirmé par un mémoire de messire Philippe Robert, prévôt de la cathédrale et prieur de Vauvert. Ce document nous apprend en outre que la maison des chapelains et celle du prieur, qui étaient, nous le savons déjà, contiguës à l'église, subirent le même sort. (4)

(1) *Journal de* BALTHAZAR FOURNIER, de Nîmes, ap. MÉNARD, t. IV, preuves. Cf. L. DE PERUSSIS, *Hist. des guerres du comté Venaisin, de Provence, du Languedoc*, p. 29 et 30.

(2) ABEL JOUAN, *Recueil et discours du voyage du roy Charles IX*, Paris, Bonfons, 1566, in-12, p. 30.

(3) GOUBIER, *op. cit.*, p. 576. Cf. GOIFFON, *Monogr. paroiss. de l'archip. de Nîmes*, p. 163.

(4) *Archives comm. de Vauvert*, acte du 10 avril 1729.

XI

**Nouvelle église Notre-Dame.**

Ceux qui se souvenaient de l'ancien temple, voyant le nouveau, ne pouvaient s'empêcher de pleurer.

I ESDRAS, III, 12.

Le résultat du voyage de Catherine de Médicis à travers la France, avec le jeune roi Charles IX, fut un redoublement de sévérité à l'égard des calvinistes. Ceux-ci, ayant Condé et Coligny à leur tête, se soulevèrent partout à la fois. A Nîmes eut lieu le massacre de la Michelade, 29 septembre 1567, au cours duquel la maison de Jean de Montcalm fut pillée, malgré les gages que ses deux fils, François et Louis, avaient donnés à la Réforme. La cathédrale fut démolie, partageant le sort d'un grand nombre d'églises du diocèse, ce qui explique l'absence presque totale de monuments religieux du Moyen Age dans notre pays.

En 1569, après la défaite de Condé à Jarnac, et sa mort sous le poignard d'un assassin, Henri le Béarnais, âgé de seize ans, présenté par Jeanne d'Albret, sa mère, avec Henri, fils de Condé, deviennent les chefs nominaux des huguenots, mais Coligny porte seul la responsabilité du commandement. Battu à plusieurs reprises, en Gascogne, harcelé par Montluc, l'amiral passe en Languedoc et vient établir son quartier général à Vauvert. Il résida plusieurs mois dans cette ville, avec Henri de Béarn et Henri de Condé, et leurs troupes huguenotes, renforcées de lansquenets allemands. Aimargues possédait, à ce moment, une petite garnison de troupes royales qui reçut pour mission d'inquiéter les princes par de fréquentes sorties. Ceux-ci, fatigués de ces escarmouches, vinrent mettre le siège devant Aimargues. Un renfort venu d'Avignon permit à la garnison de les tenir à distance et enfin de les repousser, le 14 avril 1570. Les huguenots se réfugièrent du côté de Marguerittes. Ils avaient eu soin d'incendier

toutes les fermes du voisinage d'Aimargues, afin d'ôter tout moyen de subsistance à l'armée catholique qui arrivait de Montpellier.

Cette même année, le 15 août, fut signé un nouvel édit de pacification, à Saint-Germain-en-Laye, qui accordait aux réformés, outre le libre exercice de leur culte et l'admission à toutes les fonctions publiques, l'occupation de quatre places de sûreté : la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité.

Durant les cinq années qui suivirent, et qui furent signalées par la mort de Joanne d'Albret, l'assassinat de Coligny, le massacre de la Saint-Barthélemy, 23-24 août 1572, et la prise d'armes générale qui en fut la conséquence, Vauvert changea plusieurs fois de maîtres. Les deux partis s'en disputèrent constamment la possession, que rendait enviable la reconnaissance de Nîmes comme place de sûreté des protestants.

Le maréchal Damville, ancien compagnon de Montluc, et ancien chef des troupes catholiques qui avaient occupé Vauvert et Aimargues, venait de passer au parti huguenot, rattachant les religionnaires du Languedoc à la faction des *malcontents*, et sanctionnant un essai de confédération républicaine à Millau, en Rouergue. Grâce aux intelligences qu'il avait conservées à Vauvert, Aimargues et Bernis, il était parvenu à s'emparer de ces localités. Il avait installé, au commencement de 1575, une imposante garnison à Vauvert. Le 3 février de la même année, le duc d'Uzès, Jacques de Crussol, sous les ordres duquel se trouvait alors le *brave* Crillon (1), après avoir repris Saint-Gilles aux huguenots, vint mettre le siège devant Vauvert. Il fit battre les murs du château par quatre pièces d'artillerie. La résistance des assiégés fut énergique mais vaine : obligés de se rendre, ils furent tous passés au fil de l'épée, le 7 février (2). Aimargues et Bernis furent également enlevés aux religionnaires par le duc d'Uzès, qui se rendit ensuite à Avignon.

(1) RIVOME, *Statistique du Gard*.

(2) MÉNARD, *Hist. de Nîmes*, t. IV, p. 13.



Vauvert ne tarda pas à retomber en la possession des huguenots, à qui le maréchal de Bellegarde le reprit, le 19 juin 1577. Comme Nîmes, comme Alais, comme Sommières (1), Manduel, Beauvoisin, pour ne citer que ces quelques places du Languedoc, Vauvert eut donc ses deux sièges, et à peu près aux mêmes dates. C'est ce qui ressort de la *Requête donnée en conseil de ville*, à Nîmes, le 11 avril 1576, et envoyée aux princes réformés et au duc d'Alençon leur allié, où il est dit que « la ville et chasteau de Vauvert fut par deux fois assiégé, battu, pris et repris. » (2)

Vauvert ne resta pas longtemps en la possession du maréchal de Bellegarde. Les Calvinistes tenaient trop à cette place pour ne pas essayer de s'en emparer. Le chef huguenot Saint-Romain, rentré en possession d'Aimargues, grâce à l'appui des contingents nimois, pénétra bientôt aussi dans Vauvert.

La paix de Bergerac, 1577, consacra cet état de choses, avec des réserves dont les huguenots ne tinrent aucun compte. Aux termes de cette paix et de l'édit de Poitiers qui la confirma, les catholiques devaient avoir toute liberté d'exercer publiquement leur religion et de conserver leurs prêtres dans les villes mêmes qui étaient laissées aux mains des protestants. A Vauvert, cette clause demeura lettre morte. L'église Notre-Dame ne se releva point de ses ruines. Les ecclésiastiques qui y étaient attachés ne purent rentrer dans Vauvert. Le seul de ces derniers dont nous connaissions le nom, Jacques de Burgata, qui était l'un des Quatre-Prêtres, en 1617, et appartenait

(1) Inutile de faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici des deux sièges de Sommières, dont la relation a été publiée par M. PÉLISSIER, ap. *Revue du Midi*, 1<sup>er</sup> nov. 1898, et qui eurent lieu en 1625, mais des deux sièges de 1573 et 1575, dont le récit nous a été conservé par ESTIENNE GIRY, *bachelier ez droictz, natif et habitant du mesme Sommières*, Lyon, Benoit Rigaud, 1578, avec privilège. Petit in-8<sup>o</sup> de 166 pages dont on ne connaît plus qu'un seul exemplaire. — De même, il ne saurait être question ici du siège d'Alais du mois de juin 1629, qui précéda immédiatement la *Paix d'Alais*.

(2) MÉNARD, *Hist. de Nîmes*, t. V, Preuves, p. 156.

à une famille originaire de Gluiras, au diocèse de Viviers, qu'une alliance avec les d'Authéville avait attiré à Vauvert, séjournait le plus ordinairement en Vivarais ou à Montpellier.

Nous ne possédons aucun document de l'histoire religieuse de Vauvert jusqu'à l'année 1621 (1), qui signala une nouvelle prise d'armes des protestants, exaspérés par les rigueurs de Louis XIII. L'assemblée de leurs chefs, réunis à La Rochelle, malgré la défense du roi, confia le commandement de leurs troupes au duc de Rohan et à son frère le prince de Soubise, les seuls membres des grandes familles qui fussent prêts à verser leur sang pour la cause de la Réforme. Le roi leur opposa de Luynes, son connétable, et, après la mort de celui-ci, le duc de Lesdiguières, protestant converti.

La Guyenne, la Gascogne et le Languedoc furent particulièrement éprouvés par la guerre religieuse. Les armées royales eurent l'avantage partout, sauf devant Montauban, où commandait un fils de Sully. Le duc de Montmorency, commandant les troupes royales en Languedoc, s'empara de Vauvert. Le duc de Ventadour, Anne de Lévis, lieutenant-général du roi en Languedoc, et dont les ancêtres ont été les premiers barons de la chrétienté, était alors baron de Vauvert. Le sieur Valette, habitant de cette ville, lui fut envoyé à La Voulte, pour régler le chiffre de la contribution de guerre que Vauvert devait verser entre les mains du duc de Montmorency. Il est probable que la communauté n'avait pu s'entendre à ce sujet avec Jacques d'Authéville, intendant du duc dans la baronnie de Vauvert et châtelain de Bech. Le résultat de cette démarche fut que Générac et Beauvoisin durent contribuer, pour quinze écus, à la somme de vingt-cinq écus que demandait Montmorency.

L'année suivante, Rohan ayant opposé une vive résistance aux troupes royales, dans la place de Montpellier, le

(1) Nous savons toutefois que, le 20 mai 1616, le duc de Montmorency occupait Vauvert et qu'il y signa l'ordre de la démolition des remparts d'Aimargues.

roi, malgré l'avis de Condé, signe avec les huguenots la *paix de Montpellier*. Bien que ce traité n'assignât aux rebelles d'autres places de sûreté que La Rochelle et Montauban, le duc de Rohan affiche la prétention d'établir une garnison à Vauvert. Il désigne, à cet effet, le 17 avril 1622, la compagnie de Roise, pour occuper le château avec cent hommes et sous la contribution de guerre de neuf cents livres par mois, que les communautés de Vauvert, Bernis, Beauvoisin et autres devaient payer. Le viguier d'Aiguesmortes, dont relevait Vauvert, était alors Anne Rulman, l'historien de la ville de Nîmes. Il fut député, le 10 mai, auprès de Rohan, afin d'obtenir la rétractation de cette ordonnance.

Quand Louis XIII passa à Aimargues, le 22 octobre de la même année, le pays lui parut à peu près pacifié. Les huguenots avaient été délogés de Vauvert. Les habitants n'en étaient pas moins grevés de lourdes charges, conjointement avec ceux de Beauvoisin. Ces deux communautés devaient le logement et la fourniture de l'*ustensile* (1), pour deux compagnies du régiment de Normandie, savoir la compagnie de Montferrier et celle de La Coudrelle. Les démarches des consuls des deux villes finirent par obtenir, le 18 mai 1625, la retraite de ces deux compagnies sur Lunel. Elles continuèrent cependant à devoir payer l'*ustensile*, fixé à dix-huit deniers par soldat et par jour. Ayant député à Aimargues, auprès du marquis de Ragny, lieutenant du duc de Montmorency, le sieur Jacques d'Aiguine (2), elles obtinrent enfin la remise de l'*ustensile* par la lettre suivante : « Consulz et habitans de Vauvert et de

(1) Dans le langage du Midi, l'*ustensile* signifie les épices de première nécessité, et se compte généralement, dans le budget des fermes, un sou par homme et par jour.

(2) M. d'Aiguine, qui devint plus tard lieutenant du roi au fort de Nîmes, puis gouverneur d'Alais, est souvent désigné à tort sous le nom de chevalier de Guines, notamment dans les registres de la cathédrale. Cf. FRANÇOIS DURAND, *Monsieur Novy, curé-fondateur de la paroisse de Saint-Castor*, ap. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, t. V, p. 268.

Beauvoisin, quoyque par mon ordonnance du XIX<sup>e</sup> may dernier je vous aye ordonné fournir les ustancils aux deux compagnies que j'ay estably en garnison à Lunel, néaultmoins je ne veux pas que continuez davantage à les fournir ; sy lon vous y veulx contraindre vous men avertirez pour y mettre ordre, cesla nestant à aultre fin. Je me dis vostre affectionné à vous servir. RAGNY. A Esmargues le 8<sup>e</sup> jung 1625 » (1)

La guerre religieuse ne tarda pas à recommencer. Tandis que Richelieu, accompagné du roi, dirigeait le siège de La Rochelle, 1627, le duc de Rohan, chef des protestants du Midi, quitta Nîmes avec du canon et se dirigea sur Vauvert, dont il convoitait le château, à peine relevé de ses ruines. Mais l'approche du prince de Condé l'intimida. Le château fut donc occupé par les troupes royales. Le sieur de Vestric en fut établi gouverneur, avec une garnison de quatre-vingt-deux soldats (2). Une ordonnance du marquis de Portes, datée de Lunel, 1<sup>er</sup> février 1626, enjoint aux lieux de Beauvoisin et d'Uchaud de faire à la communauté de Vauvert les avances nécessaires à l'entretien de cette petite troupe (3). Une nouvelle ordonnance du même, datée du 23 juillet 1628, enjoint aux communautés de Vauvert, Générac, Beauvoisin, Le Caylar, Saint-Laurent et Boissières, de pourvoir solidairement aux besoins de la garnison (4). Nous possédons une reconnaissance de la somme de 300 livres que le sieur de Vestric reçut à cet effet des consuls de Beauvoisin (5).

Rohan, étant parvenu à déloger la garnison royale, ordonna, le 24 septembre, la destruction du château. Le seigneur de Vauvert, le duc Henri de Lévis-Ventadour, commandant des troupes royales en Languedoc, fit rechercher les responsabilités de cet évènement et réclama une

(1) *Arch. comm. de Vauvert*, EE, 20.

(2) *J. Bruguier*, notaire à Vauvert, *Reg. de 1627 à 1631*.

(3) *Arch. comm. d'Uchaud*, CC, 29.

(4) *Arch. comm. de Vauvert*, EE, 20.

(5) *Arch. comm. de Vauvert*. Pièces à l'appui des comptes des consuls.

indemnité qui fut fixée à dix mille écus, que durent lui payer les habitants de Vauvert (1).

Immédiatement après la destruction du château de Vauvert, Rohan attaqua la place d'Almargues que défendait Jacques de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, de la maison d'Uzès. Vauvert servit de base et de point d'appui aux opérations des huguenots. Leur réserve, composée de la compagnie de cheveu-légers du sieur de la Cassagne, y résidait, à la charge des habitants (2). Le marquis de Saint-Sulpice ne résista que mollement et capitula le 30 septembre 1628 (3). Ce fut l'un des derniers exploits de Rohan. L'approche des armées royales, de Richelieu et de Louis XIII, l'engagea à faire sa soumission. Louis de Montcalm, qu'on appelait alors Monsieur de Candiac, conseiller en la chambre de l'édit, séante à Béziers, servit d'intermédiaire entre le cardinal de Richelieu et le duc de Rohan. Ce même M. de Candiac contribua dans la suite à la conclusion de la paix d'Alais et de l'édit de Nîmes. Il exécuta plusieurs des clauses de ces traités, fit abattre les fortifications de Nîmes, les bastions de Rohan, à Almargues, fit respecter les dispositions de l'édit de Nantes, et fut spécialement chargé par le roi du partage des consulats entre les protestants et les catholiques.

Aux termes des arrêtés royaux, la minorité catholique de Vauvert devait avoir une représentation au conseil de la communauté. C'est du moins ce que pensa l'abbé

(1) « La tour fort haute qui dominait ce château subsista jusqu'au 10 juin 1721 ; un coup de tonnerre l'abattit à l'entrée de la nuit. » GORFFON, *Monogr. parois.*, p. 164. — L'usage d'indemniser les possesseurs des châteaux dont les vicissitudes de cette guerre avaient causé la ruine est général. En 1620, le duc Emmanuel de Crussol reçoit une indemnité pour la perte de son château d'Almargues.

(2) Les consuls de Vauvert achètent 20 salmées d'avoine à François de Génas, seigneur de Beauvoisin, pour les besoins de cette troupe. *J. Bruquier*, notaire à Vauvert, *registre* de 1627 à 1631.

(3) Le 1<sup>er</sup> novembre 1628, Rohan ordonne aux lieux de Vauvert, Beauvoisin et Générac de lui fournir une grande quantité de bois pour hiverner à Almargues. *Arch. comm. de Vauvert*, EE, 20.

Antoine Caffarel, curé, que préoccupait la nécessité de rétablir l'église et le presbytère. Il adressa donc une pétition à l'intendant du Languedoc, tendant à obtenir le droit d'entrée au conseil, avec voix délibérative. Une ordonnance de janvier 1639 fait droit à sa demande. Quant au conseil, il proteste, ajourne sa décision, et, en définitive, est obligé de s'incliner.

C'est encore M. de Candiac qui fournit les renseignements utiles pour fixer la part contributive des diverses localités voisines pour l'entretien des garnisons royales de Nîmes et d'Aiguesmortes. Au cours de la même année, 1632, le marquis de la Force intime l'ordre aux consuls d'Aimargues, Saint Laurent, Vauvert, Candiac, Marsillargues et Gallargues, de contribuer, suivant leur compois, à l'entretien de la cavalerie du roi, logée à Nîmes, et le maréchal de la Force répartit sur les communautés de Beauvoisin, Bernis, Codognan, Aiguesvives, Aimargues, Marsillargues, Saint-Laurent, Générac et Gallargues la charge d'un effectif de cent cinquante hommes destiné à renforcer la garnison d'Aiguesmortes (1).

Envoyé par le roi dans les Cévennes, pour surveiller la conspiration du sieur de Chavagnac, M. de Candiac réussit à hâter la pacification du pays, 1642 (2). Richelieu meurt, précédant de peu dans la tombe le roi Louis XIII.

Au moment où s'ouvre le règne de Louis XIV, Vauvert compte à peine quelques catholiques et n'a pas encore d'église. Le nouveau seigneur, Pierre d'Autherville, est protestant. Toutefois, ayant éprouvé des difficultés pour être admis à siéger aux Etats de Languedoc, et parce qu'il était de la religion, et parce qu'il était de robe et n'avait jamais porté les armes, il s'empessa de céder la baronnie de Vauvert à son fils Gabriel, le 27 janvier 1645, s'engageant à lui faire embrasser la religion catholique et la carrière des armes. Cet arrangement fut ratifié par les Etats, le 3 février suivant. (3)

(1) *Arch. comm. d'Aimargues*, E, suppl. 258.

(2) *Arch. du château de Candiac*.

(3) *Procès-verbaux des Etats du Languedoc*, 1644-1645.

Le prieur de Vauvert était à cette époque, et depuis 1635, Nicolas Hallay, prévôt de la cathédrale de Nîmes. Il eut à plaider, par devant le parlement de Grenoble, contre le baron d'Aubais, Louis de Baschy, au sujet du tènement de la Jonquière ou Mauvinède, situé dans le terroir du Cailar. M. d'Aubais obtint la reconnaissance de ses droits de propriété, mais le prieur et les habitants conservèrent leur droit d'usage et de dépaissance (1). Nicolas Hallay mourut, le 11 janvier 1658, des suites d'une blessure à la cuisse reçue, le 31 décembre précédent, dans la bagarre qui signala l'installation des consuls de la Grand-Croix à l'Hôtel de Ville de Nîmes. (2)

L'année suivante, 1659, le 11 octobre, Vauvert reçut la visite de Mgr Anthime-Denis Cohon, évêque de Nîmes pour la deuxième fois. Le procès-verbal de cette visite porte que l'ancien sanctuaire est complètement ruiné, que le cimetière qui l'entourait a été usurpé par les huguenots, que le service divin se fait dans un lieu indécent et incommode. Nous savons d'autre part que le local qui servait d'église était un simple petit appartement (3). Le curé habitait une maison qui lui appartenait en propre. Sur une population totale de 1.000 à 1.200 personnes, Vauvert comptait de 80 à 100 catholiques. Dès lors, plusieurs projets d'achat d'un immeuble convenable sont mis en avant. Il y a la maison de l'abbé Caffarel et deux autres qui seraient susceptibles d'être acquises à cet effet. L'évêque de Viviers, présentement titulaire du prieuré de Vauvert, demande au conseil de s'occuper de

(1) Mgr Cohon écrit, le 13 octobre 1656, au P. Hallay, jésuite, frère du prieur : « Je ne sçay encore s'il est content ou mal satisfait du jugement de son procès. Selon mon sens, il l'a gagné, quoique M<sup>r</sup> d'Aubais ait avantage, quant au fonds, pour la propriété ; car, pour les habitants et prieur de Vauvert, ils n'y prétendaient que l'usage et le droit de paistre qui leur est conservé. » P. FALGAIROLLE, *Lettres intimes de Monseigneur Cohon*.

(2) DE LA FARELLE, *Etudes historiques sur le consulat et les institutions municipales de la ville de Nîmes*, 1841, p. 115.

(3) « Un petit membre ». *Délibérations du Conseil de Vauvert*, 4<sup>e</sup> vol.

cette affaire. Or. deux de ces maisons sont refusées par leurs propriétaires. Quant à celle de l'abbé Caffarel, Monier-Baudan, de la maison de Vestric, habitant Nîmes, offre de l'acheter de ses deniers. (1)

A cette date, la communauté est administrée par quatre consuls, dont deux catholiques et deux protestants.

Le successeur de l'abbé Caffarel, Antoine Boissonnade, se basant sur un arrêt du 19 décembre 1661 de la Cour des Comptes de Montpellier, au sujet de la participation des curés aux élections consulaires et à toutes les délibérations du Conseil, prend séance dès le 27 octobre 1662.

Après l'abbé Boissonnade, nous trouvons comme curés Jean Bertel, jusqu'au 31 août 1672, Benoit Boyron, jusqu'en 1673, et Donat Boulle ou Boulez, prêtre du diocèse de Grasse, jusqu'au 29 juillet 1674.

A cette date fut nommé Elzéar Barthieu, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Riez. C'était un homme de caractère, propre à mener à bien de grandes entreprises. Nous en apporterons bientôt des preuves évidentes. Nous ne saurions affirmer qu'il déployât, à Vauvert, le zèle notoirement indiscret qu'il montra plus tard à Saint-Jean-du-Gard, où il fut transféré, et où la tradition prétend qu'il encourageait ses paroissiens à l'exacuitude aux offices en accueillant les retardataires à coups de bâton (2). Nous savons, par les registres communaux, qu'il maintint son droit d'entrée au conseil, comme ses prédécesseurs, à côté du prieur et des Quatre-Prêtres. L'abbé Cohon, neveu de l'évêque de Nîmes du même nom, était, depuis 1669, prévôt de la Cathédrale, et, en vertu de ce titre, prieur de Notre-Dame de Vauvert (3). Sa haute situation lui permettait de soutenir effectivement son vicaire per-

(1) *Délibérations du Conseil de Vauvert*, 5<sup>e</sup> vol.

(2) *Notes sur l'Histoire religieuse de Saint-Jean-du-Gard*, ap. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, t. V, p. 310.

(3) Mgr Cohon, évêque de Nîmes de 1633 à 1644 et de 1655 à 1670, avait tenu à pourvoir son neveu de cet important bénéfice, et il avait été favorisé par une vacance opportune quelques mois seulement avant sa mort.



pétuel, Barthieu (1). L'un des Quatre-Prêtres, M. de la Courvazerie était une créature des Cohon, qui l'employaient aux multiples démarches nécessitées par l'administration de leurs divers bénéfices.

L'une des premières interventions des sieurs Cohon et de la Courvazerie fut pour demander, au conseil du 13 septembre 1676, que les habitants des deux religions nommassent séparément leurs consuls et leurs conseillers. Mais l'entente ne put se faire sur ce sujet. Moins endurant que son prieur, le curé Barthieu, dans la séance du 10 novembre 1680, pour la nomination des conseillers, prétendit que les édits royaux obligeaient le conseil à choisir ses nouveaux membres parmi les catholiques, à l'exclusion des réformés. Le notaire Jean Bruguier objecta qu'aucun édit royal n'imposait une telle obligation à la communauté de Vauvert, et qu'il y avait lieu de suivre les anciennes coutumes dont s'accommodaient les habitants de l'un et l'autre culte. L'abbé Barthieu répliqua que, d'après les déclarations du roi, les communautés devaient être censées catholiques, ce qui ne saurait être si les consuls se trouvaient être d'une autre religion. Il alléqua ensuite diverses ordonnances de l'intendant de Languedoc, données notamment à l'endroit des localités voisines d'Aimargues et de Saint-Laurent. Il termina en disant que lorsque Sa Majesté commandait, il fallait obéir, « sachant mieux que nous ce qu'y nous est bon et nécessaire sans vouloir interpréter sa volonté. » Devant cet appel à l'obéissance à l'égard du souverain, les consuls et conseillers protestants se déclarèrent prêts à se soumettre s'il était prouvé qu'une ordonnance de Sa Majesté eût été donnée pour le lieu de Vauvert. Ils ajoutèrent qu'ils n'avaient pas

(1) L'influence d'un personnage se mesure le plus souvent par le chiffre de ses revenus. Il convient donc de rapporter ici l'évaluation que l'évêque Cohon envoyait à son neveu des revenus de la prévôté de la cathédrale. Ils s'élevaient au chiffre total de 5.600 livres, dont il fallait déduire 400 livres de décimes et 240 livres pour le traitement du vicaire perpétuel de Vauvert. Cf. *Lettres intimes de Mgr Cohon*, Lettre du 6 janvier 1665.

à tenir compte d'une ordonnance de l'intendant qui concernait les communautés voisines, et contre laquelle, d'ailleurs, celles-ci s'étaient pourvues. Ils requièrent en conséquence la création des officiers politiques suivant les anciens usages. Le sieur Louis Dupré, procureur à la cour de Nîmes, qui présidait la séance en l'absence du juge, se rangea à leur manière de voir et permit de procéder à l'élection. Le prieur de Vauvert, M. Cohon, prenant d'abord fait et cause pour son curé, fit assigner, en 1681, la commune au parlement de Toulouse. Le conseil, voulant éviter les ennuis d'un procès, députa auprès du prieur les consuls Malinas et Valat, afin d'obtenir confirmation des élections contestées. M. Cohon accéda à leur prière, à condition que le nombre des consuls serait réduit à deux, dont un catholique et un réformé, condition que le conseil accepta (1).

Dans l'intervalle, l'abbé Barthieu avait été transféré à la vicairie perpétuelle de Saint-Jean-du-Gard, à la tête de laquelle il ne demeura pas moins de trente-sept ans, 1680 à 1717. Il apporta dans cette nouvelle cure les mêmes qualités combattives qu'il avait déployées à Vauvert. Il obtint des réparations à l'immeuble servant de presbytère et d'église, fit triompher l'élection de deux consuls catholiques, donna une mission et posa la première pierre de l'église. Il donna l'hospitalité au P. Louvreleuil, auteur du *Fanatisme renouvelé*, que la révolte des Camisards avait chassé des hautes Cévennes (2). Enfin, il mourut le 28 octobre 1717. (3)

Le zèle de l'abbé Barthieu n'avait point été stérile, à Vauvert. La visite pastorale qu'y fit Mgr Séguier, le 28

(1) *Arch. comm. de Vauvert*, BB, 9, f<sup>o</sup> 46-51.

(2) « Je ne saurais assez louer la bonté avec laquelle M. Barthieu, curé de Saint-Jean-de-Gardonque, M. de Cicelière, juge, et M. Viala, premier consul et subdélégué de M. l'intendant, pourvurent à notre sûreté pendant le séjour que nous y fîmes. » LOUVRELEUIL, *Le fanatisme renouvelé*, I, p. 34.

(3) *Notes sur l'hist. relig. de S.-Jean-du-Gard*, ap. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, t. V.

mai 1677, dénote un progrès considérable du catholicisme. Moins de vingt ans après la visite de Mgr Cohon, la population totale de la ville est doublée, par suite de nombreuses immigrations. Elle est de 2000 habitants, sur lesquels 200 catholiques. L'abbé Cohon a fait construire un très beau presbytère, dont la salle basse sert provisoirement d'église (1).

La maison de l'abbé Caffarel n'ayant pas été acquise par la communauté pour loger le prieur, l'obligation lui demeurait toujours de remplacer la maison presbytérale, qui « avait été détruite par son propre fait » (2), en même temps que l'église Notre-Dame et la maison des chapelains qui y étaient jointes. Or, dans le voisinage de l'église ruinée, les religionnaires avaient acquis « en corps, de la communauté, en trois temps différents, à savoir en 1596, 1598 et 1613, trois maisons, avec leur basse-cour et jardin » (3), lesquelles avaient été « rebâties et réduites en un seul corps. » En 1672, l'abbé Cohon, « qui savait se faire craindre » (4), réclama pour son logement cette maison, comme ayant appartenu à la communauté et étant bâtie dans les dépendances de l'ancienne église. D'après son successeur, Philippe Robert. « la communauté, reconnaissant la nécessité où elle était de lui fournir un logement, lui donna cette maison, qui avait été abandonnée par le ministre à cause de son mauvais état. » Selon les consuls, au contraire, M. Cohon « s'empara de la dite maison et en chassa ceux qui la tenaient occupée. » Quoi qu'il en soit, il y fit aussitôt des réparations considérables. Il lui donna, sur la Grand'Rue, une façade d'une simplicité aus-

(1) L'ancien hôpital Notre-Dame, autrefois très riche, ne possède plus que 225 livres de rente. Son local ne comprend plus que trois chambres, l'une pour l'hospitalier et les autres pour les pauvres de passage : il n'y a pas de pauvres dans Vauvert.

(2) *Exposé produit au nom de messire Philippe Robert, prévôt de l'église cathédrale de Nîmes et prieur de Vauvert, contre les consuls de Vauvert*, 10 avril 1729, ap. *Arch. comm. de Vauvert*.

(3) *Mémoires des consuls de Vauvert*, 1729, *Arch. de Vauvert*.

(4) *Ibid.*

tère, mais d'un effet grandiose, « surmontée d'un dôme qui n'est pas sans grâce » (1). Il la flanqua, « au couchant, de deux pavillons qui lui donnent un air tout à fait mon-dain. » Le tout « rappelle, par sa pose (*sic*), les construc-tions des derniers jours du XVIII<sup>e</sup> siècle », bien qu'il date de la fin du XVII<sup>e</sup>. « Beaucoup de dignitaires de l'Église ne sont pas logés comme le curé de Vauvert. »

Le prieur, disent encore les consuls, « ne s'en tint pas à cette usurpation ; il s'appropriâ un sol que les habitants (calvinistes) avaient acheté et qu'ils faisaient servir de cimetière, le fit servir pour y semer du fourrage pour ses chevaux, et se croyant tout permis, parce qu'on ne lui fai-sait rien, il usurpa un autre sol de la communauté, et y fit construire des écuries, greniers à foin et des caves » (2). Tout le terrain « usurpé » par le redoutable prieur avait été d'abord usurpé par les habitants, presque en totalité réformés, sur les dépendances de l'ancienne église Notre-Dame. L'abbé Cohon estimait qu'il n'était que juste de le rendre à sa destination primitive.

Il subsistait encore un emplacement non aliéné, c'était celui de l'ancienne église et qui servait de cimetière aux catholiques. L'évêque Séguier, en le visitant, constata que le prieur y avait déjà fait jeter les fondements d'une église paroissiale. Il serait sans doute arrivé à la construire, sans les difficultés que lui suscitèrent les réformés. Un legs de 400 livres, fait par Gabriel d'Authéville, baron de Vauvert, par son testament du 13 juin 1671, devait fournir une première mise de fonds (3). Mais les protestants, qui

(1) SAUSSE-VILLIERS, *op. cit.*, p. 179.

(2) D'après une *Délibération du Conseil*, 12<sup>e</sup> vol., l'un des Qua-tre-Prêtres aurait protesté contre l'usurpation du sol de l'ancien cimetière de Notre-Dame par le prieur Cohon.

(3) *Arch. de la Maison d'Authéville*, t. I. Gabriel d'Authéville, baron de Vauvert, en vertu d'une cession faite, le 27 janvier 1645, par son père Pierre, qui, en sa qualité de protestant, avait été exclu des États, abjura la Réforme, à sa majorité, entre les mains de l'archevêque de Paris, testa le 13 juin 1671 et mourut le 19 juin 1689, trois mois après la bénédiction de l'église reconstruite.

n'avaient pas cessé de dénoncer ce qu'ils appelaient les usurpations du prieur, s'emparèrent avec violence de la nouvelle maison presbytérale et la donnèrent à leurs ministres. Le service divin fut fait alors dans une écurie, dont le grenier à foin servit de logement au curé. L'abbé Cohon sollicita du parlement de Toulouse, et obtint un arrêt qui le remit en possession de sa maison. (1)

En même temps, une procédure était intentée au prédicant Jean Leroy, pour avoir prêché dans une assemblée tenue à Vauvert, en 1680.

Tout en travaillant à la construction d'une église sur l'emplacement de l'antique sanctuaire et avec les mêmes matériaux, l'abbé Cohon organisa, au rez-de-chaussée du presbytère une église provisoire que Mgr Séguier trouva fort décente, et où il faisait célébrer les offices avec de très beaux ornements et de très riches vases sacrés dus à sa libéralité et à la munificence de Louis XIV.

Cependant, un important mouvement de conversion au catholicisme se produisait, à Vauvert. Une mission donnée, en 1685, au lendemain de la révocation de l'Edit de Nantes, et à la suite d'élections consulaires favorables, obligea à choisir pour lieu de prédication « la paillère et la jasse » du notaire Jacques Bruguier, aménagée aux frais de la communauté, qui emprunta les fonds nécessaires. (2)

La question de l'église à construire ayant été dès lors sérieusement étudiée, le conseil trouva l'emplacement choisi par le prieur trop éloigné du centre actuel de la ville. Malgré le désir qu'on aurait eu de conserver l'emplacement de l'ancien sanctuaire, on se rallia généralement à l'idée de la construire au lieu le plus honorable de la ville, entre la place et le jeu de ballon. La baronne douairière de Vauvert, qui, depuis la mort de son mari, Pierre d'Authéville, administrait la baronnie au nom de son fils Gabriel, céda le terrain nécessaire, moyennant une redevance de la communauté.

(1) *Arch. du Gard*, G, 43.

(2) *Délibérations du Conseil*, 12<sup>e</sup> volume.

Cette même année, 1685, fut commencée la construction de l'église actuelle, par le double concours de la communauté et du prieur. L'architecte Dardaillon (1), de Nîmes, dressa le plan. Jean Cassefien, maître-maçon de la même ville, exécuta les travaux, pour le prix de six mille huit cent cinquante livres. L'abbé Cohon s'engagea à fournir les matériaux pour les deux chapelles, une sacristie, une chambre pour le prédicateur et un clocher.

La préoccupation de loger les nombreux convertis fit donner à cette église de majestueuses proportions. Une nef immense, entourée de pilastres sévèrement enchassés dans les murs, percée de fenêtres romanes et surmontée d'une voûte en berceau en constitue la presque totalité. Le chœur s'ouvre dans toute la largeur de la nef. Les chapelles, par contre, sont peu profondes et s'ouvrent par un arceau en plein cintre. La façade, en entablement, est flanquée de deux tours peu saillantes et inachevées, percée d'une rosace et surmontée d'un clocheton. Un perron court le long de la façade et lui fait une base agréable à l'œil.

La nouvelle église, dédiée à Notre-Dame, en souvenir de l'ancienne, et dont la fête patronale fut fixée au 15 août (Assomption de la Sainte-Vierge), date des grands pèlerinages d'autrefois et de la fête votive locale actuelle, fut terminée au commencement de 1689. L'évêque Séguier de la Verrière était en ce moment malade et retiré à Paris, où il devait mourir au mois de novembre de la même année. La communauté invita Mgr Esprit Fléchier, son successeur, qui n'était encore qu'évêque nommé de Nîmes, à venir en faire la bénédiction, le 20 mars 1689.

(1) C'est un Dardalhan, architecte, qui fit, en 1735, le plan de la Fontaine de Nîmes qui est conservé à la Bibliothèque municipale. Cette similitude de nom pourrait indiquer une identité ou une filiation des personnes.

---

XII

**Les Camisards à Vauvert.**

Cette guerre toujours plus sombre et plus profonde  
Des partis au pouvoir, du pouvoir aux partis.

VICTOR HUGO.

De ceux qui avaient contribué au relèvement de l'église Notre-Dame de Vauvert, la plupart n'en virent pas l'achèvement. Mgr Séguier et M. Gabriel d'Authéville moururent l'année même où elle fut bénite. Quant à l'abbé Barthieu, il avait quitté Vauvert en 1680. Jean Leyton, originaire comme lui du diocèse de Riez, le remplaça, voulut, lui aussi, forcer les portes du conseil de la communauté, en novembre 1681, mais n'y put parvenir. Il fut transféré, le 16 novembre 1683, à Vestric. Il eut pour successeur encore un de ses compatriotes, l'abbé Dominique Bressan. Celui-ci, en l'absence d'un maître catholique, se dévoua à faire lui-même l'école, et regut, de ce chef, un traitement de la commune. « Il fut remplacé par Pons-Joseph Roche, le 9 mai 1685, à qui succéda Jean-Louis Sarrasin, le 20 novembre 1685. Des lettres *de regimine* furent ensuite données, le 21 novembre 1685, à Jean de Lantaret, prêtre du diocèse de Die, et, le 23 mars 1686, à Pierre Bousquet. Lors de l'établissement des vicairies perpétuelles, Antoine Espérandieu fut le premier titulaire ; il prit possession, le 7 juin 1686, et eut pour secondaires successifs d'abord Barthélémy Bancaud, puis, le 2 juin 1687, Matthieu Séguret ; le 13 août 1687, Joseph Mercier, du diocèse de Cavaillon ; le 16 septembre 1688, Antoine Chamon, du diocèse de Saint-Flour ; le 1<sup>er</sup> décembre 1689, Jean Gary, du diocèse de Rodez, qui y resta jusqu'en 1697 » (1).

(1) GOIFFON, *Monogr. paroiss.*, p. 166.

Quant au prieur Cohon, il demeura à la tête de l'église de Vauvert jusqu'à sa mort, 4 janvier 1703. Il avait construit le presbytère et l'église, et avait assisté à la conversion générale des habitants au catholicisme.

Il est remarquable qu'à Vauvert cette conversion précéda, au lieu de la suivre, la révocation de l'édit de Nantes. Les délibérations du Conseil, antérieures à cet événement, constatent que tous les réformés sont devenus nouveaux catholiques. En même temps qu'est votée la reconstruction de l'église, la démolition du temple est décidée, pour ce motif que, tous les réformés s'étant convertis, il est devenu inutile.

La révocation de l'édit de Nantes étant du 22 octobre 1685, on ne saurait trouver d'autre cause de la démolition du temple, le 19 du même mois, sinon l'avis du conseil, ratifié par le duc de Noailles, commandant en chef les troupes du Languedoc. Le sieur de Barbezières, capitaine de dragons, ayant été chargé de cette besogne y délégua son lieutenant Joseph de Rochebrune. Le temple fut complètement rasé. Les matériaux et la cloche furent vendus à quelques habitants pour la somme de 350 livres.

Ici se place naturellement l'histoire des cloches de Vauvert. Celles qui se trouvaient à l'ancienne église Notre-Dame étaient passées, à la destruction de celle-ci, aux mains des Réformés, qui en placèrent une à leur temple, et peut-être cédèrent la seconde à la communauté, pour l'horloge. En 1669, les catholiques réclamèrent une troisième cloche, demeurée sans emploi, pour leur servir exclusivement, et ils payèrent à ceux de la Religion, pour cet objet, une somme de 75 livres. Or, cette cloche fut jugée trop petite eu égard à la vaste étendue du pays.

Sur ces entrefaites, le conseil, s'étant substitué aux acheteurs des matériaux et de la cloche du temple, demanda à l'intendant de Baviile l'autorisation de s'en défaire au mieux de ses intérêts. Celui-ci, par ordonnance du 11 novembre 1685, leur enjoignit, au contraire, de les conserver pour les employer à la reconstruction de la nouvelle église, et, par une autre ordonnance du 25 du même mois, les autorisa à emprunter la somme de 300 livres,



pour se libérer (1). Cette somme ayant paru insuffisante aux premiers adjudicataires, ils cédèrent les matériaux, mais refusèrent de se dessaisir de la cloche.

Après l'achèvement de l'église, la nécessité de la doter d'une seconde cloche, plus grosse que la première, s'imposait. Une motion qui tendait à céder à l'église, après refonte, la cloche de l'horloge, fut repoussée par le conseil, en 1692 (2), puis adoptée quelques années plus tard (3).

Enfin, le 20 janvier 1715, les consuls proposèrent au conseil d'acheter pour l'église l'ancienne cloche du temple, disant « qu'on ne sauroit se dispenser d'avoir une cloche pour mettre à l'esglise, et suppléer à celle qui y est actuellement, à cauze qu'elle est trop petite, qu'on ne sauroit peut-être mieux faire que d'achapter celle-là, soit parce qu'elle se trouve fort bonne et toute portée sur les lieux, soit parce qu'on pourra l'avoir à bien meilleur compte que de l'achapter chez un fondeur ». Le conseil, se rendant à ces raisons, vota l'achat de la cloche du temple, et la fit transporter à l'église, 1717 (4). Mais, le clocher n'étant pas encore construit, elle fut déposée provisoirement en un coin de l'église.

En 1725, fut commencée la construction du campanile, qui fut pourvu de la cloche primitivement acquise des protestants (5).

L'ancienne cloche du temple demeurant toujours inutilisée, l'intendant du Languedoc, au mois d'avril 1748, fit proposer, par son subdélégué à Nîmes, M. Tempié, à la communauté de Vauvert, de la céder à la confrérie des Pénitents bleus de Montpellier. Le conseil de ville, saisi de la question, refusa cette cession par plusieurs raisons longuement déduites, mais s'en remit finalement au bon plaisir de l'intendant (6). « Il est à croire, dit M. P. Fal-

(1) *Arch. comm. de Vauvert*, CC, n° 2.

(2) *Délibérations du Conseil*, 12° vol.

(3) *Délibérations du Conseil*, 13° vol.

(4) *Délibérations du Conseil*, 15° vol.

(5) *Délibérations du Conseil*, 17° vol.

(6) *Délibérations du Conseil*, 20° vol.

gairolle, que la vente se fit, car, en 1761, la communauté traita avec un maître fondeur de Nîmes, pour refondre la vieille cloche de l'église, qui se trouvait hors d'usage » (1). Il est tout aussi probable que cette cloche, qui avait eu des destinées si diverses, fut fondue pendant la Révolution, et servit à faire du canon.

Le prieur Cohon n'avait point tenu sa promesse de doter l'église d'un clocher. Le procès-verbal de visite de Mgr Fléchier en constate l'absence. Ce prélat, ayant reçu ses bulles et commencé la visite de son diocèse, fut prié, par le Conseil de Vauvert, en 1692, de venir confirmer les nombreux néophytes et nouveaux convertis. Il ne put se rendre à cette invitation que le 10 mai 1694. Le vicaire de Vauvert était toujours l'abbé Espérandieu. Le secondaire était Jean Gary. Ce fut le sieur Perrière, docteur en médecine, qui harangua l'évêque au nom des consuls. L'église s'était enrichie, depuis la visite de Mgr Cohon, de trois legs ou fondations, dites l'une de *Saint-Jean*, l'autre de *Castan* et la troisième de *Saint-Auban*. « L'hôpital était en très mauvais état et presque en ruines ; les pauvres, dit le procès-verbal, y sont mal, n'y étant couchés que sur un peu de paille sur la terre et les directeurs ne voulant pas rendre compte des revenus. » L'évêque ordonna de réparer la maison « si mieux n'aiment les administrateurs en acheter une autre, auquel cas l'évêque permet l'aliénation de l'ancien hôpital ; les directeurs seront contraints par toutes les voies de droit de remettre leurs comptes » (2).

« En 1696, Antoine Espérandieu ayant été nommé à la cure de Saint-Gervais, eut pour successeur Guillaume Duvieux. Trois ans après, Duvieux dut abandonner sa paroisse. Nous trouvons, en effet, dans les Actes du secrétariat de l'Évêché, une double nomination, *loco parochi absentis*, celle d'Antoine Cadars, prêtre du diocèse de Rodez, qui régira la paroisse depuis le 10 novembre 1699 jusqu'en mai 1701, et celle d'André Reynier, du diocèse

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Vauvert.*

(2) GOIFFON, *Monogr. paroiss.*, p. 167.

de Riez, qui fut faite, le 29 juillet 1700. Guillaume Duvieux s'étant démis, Honoré Vincent, prêtre du diocèse de Montpellier, prit possession de la vicairie perpétuelle, le 22 novembre 1701, et la régita pendant plus de 27 ans » (1). En 1703, le Conseil de ville, d'accord avec lui, fixa le casuel qu'il percevrait à 200 livres, garanties par une imposition extraordinaire (2). Cette somme, jugée plus tard insuffisante, fut portée à 300 livres, 1717 (3). C'est sous la longue administration de l'abbé Vincent que Vauvert connut de nouveaux troubles religieux, à l'occasion de la révolte des Camisards.

Dès le début du soulèvement des Cévennes, une assemblée de plus de cinq cents personnes fut surprise, en mai 1701, dans les bois voisins de Vauvert, par une compagnie franche. Une mêlée se produisit, au cours de laquelle plusieurs protestants furent tués ou blessés. Le ministre Laurier, qui présidait, fut pris et condamné au gibet. Treize hommes furent envoyés aux galères, et quatre femmes furent condamnées à être fouettées publiquement. (4)

En 1702, le prédicant Gras, de Clarensac, vint tenir une assemblée à Vauvert. (5)

La même année, M. de Saint-Côme, seigneur de Boissières et colonel de la milice bourgeoise, ayant cherché à surprendre une assemblée qu'on lui avait dénoncée dans le bois de Candiac, arriva trop tard et se contenta d'arrêter neuf ou dix filles qui en revenaient. Quelques jours après, le sieur Viète, lieutenant de M. de Guilheminet, surprit une assemblée de quatre à cinq cents personnes, aux environs de Vauvert. Il fit cinquante prisonniers dont un fut condamné par M. de Baille à être pendu, à Vauvert, et quatre filles à être fustigées, à Beauvoisin, d'où

(1) GOIFFON, *Monogr. paroiss.*, p. 167.

(2) *Délibérations du Conseil*, 13<sup>e</sup> vol.

(3) *Délibérations du Conseil*, 15<sup>e</sup> vol.

(4) *Lettre de M. de Baille*, ap. *Hist. du Languedoc*, éd. Privat, t. XIV, c. 1158.

(5) LOUVRELEUIL, *le Fanatisme renouvelé*, t. 1, p. 41.

elles étaient (1). L'une des représailles des rebelles fut l'assassinat de M. de Saint-Côme, près du moulin de Candiac (2). Presque aussitôt une assemblée très nombreuse, tenue dans les bois de Vauvert, décidait de se mettre en relations avec les révoltés des Cévennes. Un émissaire fut envoyé à Laporte. Celui-ci chargea son neveu Roland, de Mialet, de leur apporter une réponse favorable. Roland avait l'ambition de devenir chef d'une troupe : il offrit ses services aux révoltés du Midi et fut accepté. (3)

Le 12 janvier 1703, le comte de Broglie, avec un détachement de soixante-deux dragons, battit toute la Vistrenque, afin de découvrir les Camisards. Parti de Caveirac, il passa à Milhau, Bernis, Vergèze, Candiac, Vauvert, Beauvoisin et Générac et les atteignit enfin près d'Aubord où il leur livra bataille.

En juillet de la même année, le maréchal de Montrevel venait à peine de quitter Vauvert pour se rendre à Montpellier et à Cette, qu'un parti de Camisards y survint et y mit à mort le greffier de la communauté et son fils. Le même parti surprit près d'Uchaud et tua deux officiers irlandais de l'escorte de M. de Baviile, ainsi que le tambour de la milice bourgeoise de Bernis, puis alla se fournir, en Camargue, de cinquante à soixante chevaux (4). La bande de Cavalier mit à feu et à sang Gallargues, Aiguesvives, Mus, Bernis, Beauvoisin, Générac, les propriétés de Campagne et Campagnole, la commanderie de la Vernède, l'abbaye de Franquevaux et les Sylves. Entre Saint-Gilles et Aiguesmortes, environ cent catholiques furent massacrés (5). Les Camisards se ravitaillèrent de fourrage au Cailar. (6)

Le 18 octobre, Cavalier envahit Vauvert, à la tête de 500 hommes et 180 chevaux. Il venait de Vergèze. Autour

(1) LOUVRELEUIL, *le Fanatisme renouvelé*, t. I, p. 42.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 43.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 45.

(4) LOUVRELEUIL, II, p. 25.

(5) *Id.*, p. 57.

(6) *Id.*, p. 81.

de l'église, la communauté avait élevé un mur de protection : les Camisards le démolirent. Suivant leur coutume, ils entassèrent au milieu de l'édifice les ornements, tableaux, chaises, bancs, confessionnaux, et les livrèrent aux flammes (1). Un document contemporain affirme qu'un catholique, enfermé dans l'église, fut victime de cet incendie (2). Montant ensuite au château, les rebelles s'emparèrent des munitions qu'ils y purent trouver, et notamment de sept fusils. Ils n'y mirent pas le feu, par considération, sans doute, pour le baron Philippe d'Autheville qu'ils regardaient comme un nouveau converti, étant né de parents protestants et n'ayant abjuré qu'en 1685, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes. Cavalier rassembla ensuite sa troupe sur la place, où la plupart des habitants se rendirent aussi. Il pria pour le roi, demandant à Dieu de lui inspirer de ne pas suivre les mauvais conseils de ses courtisans. Il assura ses frères de la protection de l'Éternel, s'ils sacrifiaient leur vie pour le rétablissement de leurs temples.

La prière terminée, il ordonna aux habitants de rendre entre ses mains toutes les armes qu'ils pouvaient avoir. Il fit prier à deux reprises l'un d'eux, nommé Pierre Barbier, de rendre les siennes, et lorsqu'il se présenta enfin, il lui demanda les raisons de son retard. Barbier ayant juré qu'il n'avait pas reçu le premier avis : « Malheureux, lui dit Cavalier, tu jures le nom de l'Éternel ; si tu n'étois un de nos frères, je te ferois fusiller ; et si j'apprends que tu aies juré, j'en feroi un châtement si sévère que tu ser-

(1) « Quand j'ai parlé d'églises brûlées, je n'ai pas entendu les corps des églises, car elles sont toutes voutées, mais j'ai voulu parler des tabernacles, des autels de bois, des balustres, des bancs, des tableaux, des chaires à prêcher, des couvercles des fonts baptismaux, des meubles de sacristie, des confessionnaux, et généralement de tout ce qui se trouvait de combustible. » LOUVRELEUIL, t. I, p. 126.

(2) « Les rebelles se rendirent, au mois d'octobre 1703, de Vergèze à Vauvert, renversèrent ses murs de clôture et brûlèrent l'église avec un catholique qui s'y était réfugié. » *Manuscrit* du château de Vendargues, ap. GOUBIER, *op. cit.*, p. 576.

viras d'exemple à tous ceux qui prophangent le nom du Seigneur » (1). Après cela, les Camisards se retirèrent, non sans avoir enlevé de grandes provisions de vivres et de fourrage, ainsi que le constate une procédure qui fut faite contre eux à Montpellier.

Parmi les Camisards qui s'étaient le plus compromis dans diverses insurrections, il s'en trouva deux de Vauvert : Maroger, qui fut rompu vif, à Nîmes, sur la place du Marché, et Brunel, qui eut le poing coupé et fut brûlé vif sur l'Esplanade de la même ville, le 8 juin 1704. (2)

Dans les premiers jours de 1704, les habitants, pour se prémunir contre une nouvelle incursion des Camisards, firent des travaux de fortifications au château, établirent des palissades sur la place et élevèrent un redan devant la porte de l'église.

Grâce sans doute à l'efficacité de ces mesures, Vauvert ne fut pas visité à nouveau par les Camisards qui ne cessèrent point toutefois leurs déprédations dans le voisinage. En juin 1704, Abdias Morel, dit Catinat, originaire du Cailar et lieutenant de Cavalier, tint même une assemblée aux portes de Vauvert, dans la maison de campagne du sieur Chabot, avocat. (3)

Au cours de ces événements était mort le prieur Cohon, le 4 janvier 1703. Il avait eu pour successeur l'abbé Philippe Robert, prévôt de la cathédrale de Nîmes et vicaire général de Mgr Fléchier.

Pendant la guerre des Camisards, les biens ecclésiastiques avaient particulièrement souffert et les fermiers ne pouvaient payer les dîmes et redevances stipulées par

(1) COURT, *Hist. des troubles des Cévennes*, t. II, p. 100 ; — LA BAUME, *Relation de la révolte des fanatiques*, p. 227.

(2) « Parmi les prédicants du parti était un nommé Samuelet, qui se fit appeler Saint-Paul, garçon meunier de Vauvert, lequel tua d'un coup de fronde le capitaine Poul, dans la rencontre des Camisards avec les catholiques au lieu appelé : *lou Cros de val des Banes*, territoire d'Aubord. » MENARD, *Hist. de Nîmes*, t. VI, p. 378.

(3) LOUVRELEUIL, III, p. 82.

leurs hauts. La communauté intervint en faveur de l'abbé Robert, et se chargea elle-même de la ferme de ses revenus. (1)

Mais, par contre, en 1712, le Conseil commença à élever des prétentions à la jouissance du presbytère. En 1729, des mémoires, que nous avons cités au précédent chapitre, furent produits de part et d'autre, rappelant contrairement les circonstances de la construction du presbytère par l'abbé Cohon. L'année suivante, 6 juillet 1730, le parlement de Toulouse reconnaissait que le presbytère était propriété communale, mais déclarait qu'il devait être laissé au curé et à son desservant pour leur logement.

Le desservant, ou vicaire perpétuel, était, depuis le 27 avril 1729, Jacques-Joseph Mitier, précédemment curé de Milhaud, successeur, à Vauvert, de Honoré Vincent. Pendant le procès entre le prieur Robert et la communauté, il introduisit lui-même une demande de logement qui, on l'a vu, lui fut accordée (2). Il obtint aussi que son casuel fût élevé à 350 livres.

A cette époque, 1729, « la vicairie ou cure à portion congrue de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Vauvert, à la collation du prévôt de la cathédrale de Nîmes, rapportait, congrue et casuel, 600 livres » (3). Le prieuré de Saint-Pierre de Candiac, que desservait le même prêtre, lui rapportait 20 livres. Il cumulait les titres de chapelain de Saint-Jean-de-Casbon, qui lui rapportait 44 livres neuf sols, et celui de chapelain de Notre-Dame de la Roserie, qui valait 36 livres. Il recevait enfin, des Quatre-Prêtres, un honoraire de 40 livres.

L'abbé Mitier fut curé de Vauvert pendant quarante-sept ans. En 1739, il dénonça trois habitants qui n'avaient pas décoré leurs maisons au passage de la procession du Saint-Sacrement, et les fit condamner chacun à trois livres

(1) *Délibérations du Conseil*, 14<sup>e</sup> vol.

(2) *Délibérations du Conseil*, 17<sup>e</sup> vol.

(3) *Pouillé* de 1729, ap. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien*, t. VI, p. 116.

d'amende (1). En 1744, à sa requête, le Conseil infligea une pareille amende de trois livres à David Rey, pour avoir travaillé le dimanche (2). Vers le même temps, des réparations étant devenues nécessaires à la nef de l'église, la commune fit un emprunt de 1,100 livres aux dames religieuses du premier monastère de Sainte-Ursule de Montpellier (3). Elle s'imposa extraordinairement, ce qui excita les plaintes de la marquise d'Orsan et de Madame de Lapinquerie, qui étaient deux des plus fortes imposées (4). Le conseil vota le remplacement des deux cloches de l'église qui s'étaient fêlées. Les réparations à l'église, la création d'un tambour, et la pose d'une cloche se montèrent à la somme de 769 livres 6 deniers.

L'abbé Mitier résigna sa cure en cour de Rome, le 13 mai 1776, en faveur de Jean-Baptiste Solliers, se réservant toutefois la jouissance viagère d'un logement dans la maison curiale et d'une pension de 600 livres. L'abbé Solliers ayant été curé de Vauvert jusqu'en 1811, et ayant joué un rôle pendant la période révolutionnaire, sa nomination nous avertit que des temps nouveaux et de graves conjonctures sont proches.

(1) *Délibérations du Conseil*, 19<sup>e</sup> vol.

(2) *Ibid.*, 20<sup>e</sup> vol.

(3) *Ibid.*, 19<sup>e</sup> vol.

(4) *Ibid.*, 21<sup>e</sup> vol.



XIII

**La Révolution à Vauvert.**

Ces trônes qu'on élève et qu'on brise en courant,  
Ce noir torrent de lois, de passions, d'idées.  
Qui répand sur les mœurs ses vagues débordées.

VICTOR HUGO.

Né à Saignon, au diocèse d'Apt, le 1<sup>er</sup> avril 1731, l'abbé Solliers prit possession de la cure de Vauvert, le 16 juillet 1776. Avec son secondaire, Géraud-François Mabit, et, plus tard, l'abbé Espérandieu, qui porte le titre de vicaire (1), et l'abbé Sylvestre Masson, régent des écoles, il représentait tout le clergé en résidence à Vauvert. Le prieur habitait Nîmes. Les Quatre-Prêtres, absents et employés ailleurs, se déchargeaient sur le curé du soin de célébrer les services auxquels ils étaient tenus. Le prieur de Saint-Sauveur de Védrines était, depuis 1737, Charles de Perussis, chanoine d'Alais, qui résignera, le 9 juin 1783, en faveur de Antoine-François Pignol. C'était encore un chanoine d'Alais qui possédait le prieuré de Villenouvelle, et c'était un prêtre d'Albi qui était prieur de Saint-Martin d'Anglas.

L'ensemble de ces ecclésiastiques constituait, à Vauvert, l'ordre du clergé, le premier de l'Etat, jouissant de nombreuses prérogatives et intervenant fréquemment dans les affaires locales.

La noblesse, le second ordre de l'Etat, comprenait un grand nombre de familles établies, à diverses époques, dans le pays, et qui se groupaient autour de la famille de Génas, maison seigneuriale de Beauvoisin, qui possédait la mairie perpétuelle de Vauvert depuis 1707 et la baronnie depuis 1713, date du mariage de Louis de Génas avec

(1) *Délibérat. commun.* du 26 juillet 1789 et *Comité permanent* des 31 juillet, 7 et 8 août 1789.

Suzanne d'Authéville, dernière représentante de cette famille. Les Génas étaient, depuis le milieu du dix-septième siècle, syndics du corps de la noblesse de Vauvert et des environs. Le baron Pierre de Génas étant mort le 20 janvier 1779, sa veuve Louise Allier, communiqua aussitôt son décès au conseil de la communauté. Le conseil lui députa une délégation pour lui exprimer ses condoléances, et ordonna un service solennel dans la paroisse. Conformément aux usages anciens (1), qui toutefois n'étaient pas partout ni toujours suivis, et peut-être à cause de la coïncidence de la mort de Madame de Génas, douairière, avec celle de son fils, le baron Pierre, il fut placé autour de l'église une *litre* ou ceinture funèbre (2), de couleur noire, blasonnée aux armes de la famille, par un peintre local, connu sous le nom de la Beauté. (3)

La fille aînée du baron ayant été mariée à Jean-Jacques-Maurice Reinaud, conseiller du roi et juge-mage au siège présidial de Nîmes, le 4 février 1760, celui-ci fut mis, par contrat, en possession du nom et des armes de Génas, et devint, par la mort de son beau-père, baron de Vauvert. (4)

L'union des trois ordres, à Vauvert, était intime. Tous les événements de l'histoire locale le prouvent. C'est par une démarche commune que, en 1784, une députation est adressée à Mgr Cortois de Balore, pour le féliciter de sa nomination à l'évêché de Nîmes (5). C'est avec le plus grand calme que se tiennent les séances préparatoires à l'élection des représentants des trois ordres à l'assemblée

(1) DESPEISSES, *Droits seigneuriaux*.

(2) SAUSSE-VILLIERS, *op. cit.*, p. 167.

(3) En 1692, à la mort du duc d'Uzès, seigneur d'Airargues, les consuls ordonnent qu'il sera fait à l'église « une ceinture funèbre, suivant la coutume en pareil cas, avec les armoiries de Monseigneur. » *Arch. commun. d'Airargues*, E, suppl. 261.

(4) Cf. PROSPER FALGAIROLLE, *Une fête à Vauvert en 1771*, ap. *Revue du Midi*, nov. 1895.

(5) En 1737, une députation du conseil était allée féliciter également Mgr Charles Prudent de Becdelièvre, prédécesseur de Mgr de Balore. *Délibérat. du Conseil*, 18<sup>e</sup> vol.

diocésaine pour l'élection des députés aux Etats-Généraux.

Dès le 23 novembre 1788, la population de Vauvert, convoquée par François Boissier, premier-consul-maire, se réunit, non à l'église paroissiale, mais dans la grande salle de la maison du même François Boissier, louée par la communauté pour servir d'hôtel-de-ville. Les cahiers où sont exprimés les vœux de la population y sont rédigés d'un commun accord. Le 27 décembre, sont élus, pour représenter Vauvert à l'assemblée générale du diocèse, MM. Louis-Auguste Reinaud de Génas, baron de Vauvert, par cession de son frère Jean-Jacques Maurice, représentant de la noblesse ; Jean-Baptiste Solliers, curé, représentant du clergé ; François Boissier, premier-consul-maire, Boissier fils, avocat, et Pierre Valz, bourgeois, représentants du Tiers-Etat.

On sait que les quelques mois qui précédèrent l'ouverture des Etats-Généraux, fixée au 5 mai, furent signalés sur tous les points de la France par des actes de brigandage armé et des réunions séditieuses. La milice bourgeoise de chaque localité fut réorganisée, en vue de réprimer ces soulèvements et transformée en garde nationale. L'ancienne légion Vauverdoise, devenue garde nationale de Vauvert, se rendit, le 14 février 1789, dans l'église paroissiale pour y prêter, entre les mains de la municipalité, le serment civique. Les membres du conseil permanent avaient pris place dans le sanctuaire. L'abbé Solliers prit le premier la parole, sur « le respect dû aux représentants de la nation, l'amour du Roi, la nouvelle organisation de la municipalité. Il traça ensuite, à la garde nationale, ses devoirs, et, après avoir défini la liberté et l'égalité, il invoqua l'Etre Suprême. » Après le curé, le maire parla à son tour. Il ne veut pas que le curé soit victime des dissensions qui se sont élevées, entre la communauté et le prieur, au sujet de la dime, et il fait nommer une commission pour régler cette affaire.

Après le 23 juin, dès qu'on connut, à Vauvert, la réunion des Trois-Ordres en Assemblée Nationale, un *Te Deum* fut chanté à l'église paroissiale. Un nouveau *Te*

*Deum* fut chanté à la nouvelle de la prise de la Bastille, et le pasteur Vincent s'y associa en faisant chanter un psaume, sur la place, lieu ordinaire des cérémonies protestantes.

Le 4 août, l'abolition des privilèges met fin à la baronnie de Vauvert et au prieuré royal de Notre-Dame, mais non à la bonne harmonie des trois ordres. La garde nationale élit, le 9 août, pour colonel, M. de Génas, ancien cadet-gentilhomme au régiment de Hainault, et un *Te Deum*, accompagné de décharges de boîtes et de fusils, est chanté à l'église.

Le 16 août, tandis qu'on ignore encore à Vauvert la proclamation de la *Déclaration des droits de l'homme*, « 180 citoyens, assemblés sous la présidence de Fr. Boissier, premier-consul-maire, décidaient de ne plus payer la dime, de quelque sorte et nature qu'elle fût. Ils s'obligeaient cependant à payer ce qui serait arbitré par les Etats Généraux pour l'entretien des ministres des cultes... Pour l'emploi d'un curé et d'un vicaire seulement, les fonciers payaient plus de 25.000 livres de rente, dans les bénéfices de grande dime (Saint-Pierre-de Candiac, Saint-Sauveur, Villeneuve, Saint-Martin-d'Anglas). Ces deux prêtres percevaient, à eux seuls, un revenu annuel de 2.400 livres, et le pasteur protestant était rétribué par ses ouailles. » (1)

Par la suite, le Conseil, se trouvant à l'étroit dans la maison de François Boissier, en loue une autre, au mois d'octobre. Mais, dès le début de l'année 1790, il tient la plupart de ses réunions dans l'église paroissiale, notamment les réunions électorales des 8, 9 et 10 février, et l'installation de la municipalité, le 11, avec un discours de bienvenue du nouveau maire, Jean Maurin.

L'Assemblée nationale ayant, suivant un euphémisme qui ne manque pas d'audace, mis à la disposition de l'Etat tous les biens du clergé, le Conseil permanent de Vauvert,

(1) EDMOND FALGAIROLLE, *Vauvert pendant la Révolution française*, Nîmes, 1897, p. XXXIV.

en sa séance du 20 mai, charge le sieur Tempié, notable et avocat, de faire un relevé de ces biens, et des droits y afférents, d'entendre les bénéficiaires, et de consulter, sur les difficultés qu'il pourrait rencontrer, un avocat de Montpellier. Cette tâche fut simplifiée, grâce à l'initiative de M. de Génas, qui ayant apporté ses titres de noblesse devant l'assemblée primaire tenue dans l'église, le 13 juin, remit en outre un travail personnel sur les droits et privilèges de l'abbaye de Franquevaux, du grand prieuré, et du prieuré Saint-Pierre-de-Candiac. (1)

Vers la même date, l'abbé Pignol, prieur de Saint-Sauveur de Védrières, étonné de ne point percevoir les dîmes accoutumées, intenta un inutile procès à la communauté de Vauvert.

Pour répondre aux bruits partout répandus de l'hostilité de l'Assemblée Nationale à l'égard de la religion, cette Assemblée afficha tout à coup la prétention de réorganiser sur de nouvelles bases tous les services religieux, et elle décréta la *Constitution civile du Clergé*. Le roi sanctionna cet acte par faiblesse, et le pape Pie VI ne put faire parvenir au clergé de France son improbation formelle. Dans l'absence de toute direction autorisée, chacun dut prendre conseil des circonstances et agir suivant son propre jugement. Le clergé de Vauvert, l'abbé Solliers et l'abbé Mabit, ne fit aucune difficulté de prêter serment de fidélité à la *Constitution civile*. Il s'associa, le 14 juillet, à la fête de la Fédération, qui fut célébrée sur la place du Jeu-de-ballon. Il s'y rencontra d'ailleurs avec le pasteur Rame. Le soir, un banquet fut offert par les grenadiers de la garde nationale, en plein air, devant la porte de l'église, et l'on s'y régala démocratiquement d'un plat d'escargots.

Le procès-verbal de cette journée fut adressé au directoire du département du Gard qui exprima en retour ses félicitations à la communauté. (2)

(1) Le presbytère, que le Parlement de Toulouse avait déclaré propriété communale, fut excepté de la mise à la disposition de l'Etat des biens du clergé, et ne fut pas aliéné le 15 prairial an IV.

(2) *Lettre du Directoire*, du 6 août 1790, *Arch. dép.*, II, 7, 1.

L'année s'acheva sur de nouvelles concessions de l'abbé Solliers au goût révolutionnaire. Il décora son étole pastorale du ruban tricolore. Il laissa effacer les armes du prévôt de la cathédrale de la façade du presbytère. Il subissait dès lors l'influence de Jean Jozan, nommé juge de paix du district, le 7 novembre 1790. et l'un des promoteurs les plus ardents des idées révolutionnaires, à Vauvert.

La messe de minuit de Noël 1790 fut célébrée au milieu d'un concours énorme de catholiques et de protestants. Le conseil municipal exploita cette dernière circonstance en faisant imprimer et répandre à un grand nombre d'exemplaires une lettre de Fr. Boissier à un ami, sur « les excellentes dispositions et l'amour mutuel des habitants divisés par la différence des cultes » et sur le « zèle édifiant » des réformés.

Moins d'un mois après, le Conseil, que n'avaient point satisfait les complaisances successives de l'abbé Solliers, voulut l'obliger, ainsi que tous les membres du clergé présents à Vauvert, à la formalité d'un serment solennel. Le 23 janvier, « les membres du Conseil général, placés par ordre d'élection dans l'église Notre-Dame de Vauvert, • écoutaient religieusement la lecture faite par Jean Maurin, maire, du décret du 27 novembre 1790 sur le serment civique prescrit aux ecclésiastiques. MM. Jean-Baptiste Solliers, curé ; Géraud-François Mabit, vicaire ; Henri et Jean-Louis-Séverin Boissier, frères, professeurs agrégés de la doctrine chrétienne (1), en ce moment dans leur famille, prêtèrent le serment et jurèrent solennellement fidélité à la Constitution civile, à la loi et au Roi. MM. Solliers et Mabit prononcèrent deux discours où ils célébraient tour à tour les beautés de la Constitution civile, l'efficacité du

(1) « Henri Boissier, ci-devant professeur de rhétorique au collège de Nîmes, actuellement de communauté à la maison profess de Saint-Jean d'Avignon, et Jean-Louis-Séverin Boissier, professeur de belles-lettres au collège d'Orange, et actuellement dans leur famille pour cause de maladie. » *Verbal* du 23 janvier 1791, *Arch. com. de Vauvert*, BB, reg. 28.

serment, l'amour et l'affection de leurs paroissiens, les vertus chrétiennes, la foi des premiers prêtres et la solidité des convictions religieuses que le nouveau serment n'affaiblissait en rien. » (1)

En retour de cette nouvelle faiblesse, le Conseil approuvait, séance tenante, le compte de M. Solliers relatif aux honoraires des prédicateurs de Carême, avec la restriction toutefois qu'une partie de ces honoraires serait prélevée sur les revenus des édifices religieux. Le Conseil émet en outre le vœu que le hameau de Candiac soit annexé à la paroisse de Vauvert.

En 1791, le départ de trois cents vauverdois pour le corps d'armée du général d'Albignac cause une misère générale parmi la classe populaire. Le curé Solliers et le pasteur Rame font, de concert, une collecte pour subvenir aux besoins les plus pressants.

Le 14 juillet, la fête de la fédération amène la prestation d'un nouveau serment « d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. » La municipalité donne l'exemple et tous les corps constitués jurent à sa suite. Les ecclésiastiques qui se joignirent en cette circonstance à l'abbé Solliers furent Henri et Séverin Boissier, doctrinaires, et Silvestre Masson, régent des écoles.

Mgr de Balore, évêque de Nîmes, avait courageusement refusé tout serment à la Constitution civile du clergé. Il avait même expliqué sa résolution, le 4 janvier 1791, à l'Assemblée nationale où il était député de Nîmes pour le clergé. Il avait dû prendre aussitôt le chemin de l'exil. Il passa la période révolutionnaire à Zurich, dans une détresse voisine de l'indigence. Les accointances protestantes de l'abbé Solliers, grâce à l'omnipotence du ministre Rabaut-Saint-Etienne, faillirent élever le curé de Vauvert à l'épiscopat schismatique du Gard. Il fut, en tout cas, l'un des premiers à reconnaître l'intrus Jean-Baptiste

(1) ED. FALGAIROLLE, *op. cit.*, p. L. — Cf. le discours du curé Solliers et celui du vicaire Mabit, *ibid.*, p. 78 et 80.

Dumouchel, qui fut nommé évêque constitutionnel, au mois de février 1791. Dans un club, à Nîmes, il s'écriait : « Aimons et respectons M. Dumouchel, notre évêque ; plaignons Balore jusque dans ses erreurs et admirons les vertus de M. Rabaut-Saint-Etienne. »

Le Conseil communal de Vauvert continue à s'occuper des intérêts religieux de la localité. Il délibère « la construction d'une chapelle aux environs du pont de Galician, qui serait desservie par un prêtre attaché à la paroisse de Vauvert » et qui est désirée par les habitants des métairies riveraines du canal (1). En même temps, il dresse l'inventaire de l'argenterie possédée par l'église paroissiale et l'envoie au Directoire du département. Les registres de la paroisse et ceux du pasteur sont saisis pour servir de point de départ aux nouveaux Actes d'Etat civil.

L'effervescence populaire est entretenue par les meneurs, qui ne cessent de répéter que la patrie est en danger. Des deux cloches de l'église, le Conseil décide, le 17 juin 1792, que la plus grande, du poids de neuf à dix quintaux, sera offerte au directoire pour être fondue et servir à faire du canon. (2)

Le 14 octobre, un nouveau serment de « fidélité à la nation, de liberté et de légalité », est imposé à l'abbé Solliers, à Henri et Séverin Boissier et à Silvestre Masson.

Quelques jours après, le 21 octobre, est fait un nouvel inventaire de l'argenterie de l'église. Outre le soleil, (ostensoir), le ciboire et le calice, exceptés par la loi, il y est trouvé seulement un encensoir d'argent, pesant deux livres deux onces, qui est remis aux officiers municipaux, et envoyé par eux au district. (3)

Au début de l'année suivante, le 19 février 1793, une commission municipale inventorie, en présence du curé Solliers, les objets appartenant à la confrérie du Saint-

(1) *Compte rendu* de M. Maurin, maire, le 13 novembre 1791, *Arch. comm. Délibér. du Conseil*, reg. 23.

(2) *Délibérations du conseil*, vol. 28.

(3) *Délibérations du conseil*, vol. 29.



Sacrement. Elle trouve un registre commencé le 31 juillet 1729 et fini le 4 juillet 1784 ; un banc avec appuyoirs et armoire ; dans l'armoire deux tableaux, l'un pour les noms des frères et l'autre pour ceux des sœurs de la confrérie : au-dessus de l'armoire, dans un tiroir, trois bassins de laiton ; dans l'armoire gauche du même banc, deux chandeliers de cuivre ; dans la chapelle de la confrérie, un autel de pierre avec un retable en bois doré ; deux bancs longs qui sont à côté de la chapelle. La confrérie, à cette date, n'est propriétaire d'aucun bien fonds. (1)

En mars, en septembre, des réunions patriotiques sont tenues dans l'église pour l'enrôlement de volontaires pour les armées révolutionnaires. La *Société populaire des sans-culottes régénérée de la commune de Vauvert* émet le vœu que l'église soit désaffectée, déclarée monument national, et que les objets du culte en soient ôtés.

A la tête de ce club se trouvait le pasteur Jean Rame, qui avait renié publiquement son titre de ministre, s'était voué au culte de la Raison et de l'Être Suprême, et avait pris la parole au service civique célébré autour de l'arbre de la liberté, devant l'église, en l'honneur de Michel Lepelletier. Ses assesseurs étaient Rey et Jozan. Ainsi qu'il résulte de leurs propres aveux, ces deux derniers avaient usé de toute leur influence et même de procédés d'intimidation pour arracher à l'abbé Solliers les concessions successives que nous avons signalées.

C'est ainsi qu'en une réunion populaire Rey avait émis l'avis que l'église fût mise à la disposition des protestants qui pourraient y « rendre leurs hommages à l'Être Suprême », alternativement avec les catholiques. Aussitôt, l'abbé Solliers, révolté par une idée aussi monstrueuse, avait protesté énergiquement, et, entre autres choses, s'était écrié : « Que feray je de mon Dieu ? Que feray je de mes tableaux ? Et sy par cas vous étiez assemblés le moment où je voudrez doner la sépulture à un cadavre. comment feray je ? Où passeray je ? » Ces paroles de l'abbé Sol-

(1) *Delibérations du conseil*, vol. 29.

liers, rapportées devant le comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Vauvert par Jacques Meizonet, et confirmées, quant au fond, par plusieurs autres témoins, montrent, chez l'abbé Solliers, d'évidentes velléités de résistance au courant qui l'entraînait. (1)

Plus audacieux, Jean Jozan se rendit auprès de l'abbé Solliers, « pour l'engager à suivre l'exemple du citoyen Rame. » Le curé lui répondit que « de ce moment il cessait tout culte général et particulier. » Alors Jozan « lui déclara que cela ne suffisait pas ; qu'il fallait se présenter devant le Conseil général de la commune pour y faire son abdication publique. A quoi il répondit qu'il ne le ferait pas, parce qu'il croyait qu'en cessant son culte, cela devait suffire. Jozan, peu satisfait de cette réponse, lui dit qu'il ne savait pas à quoi il s'exposait de ne pas remplir le vœu de la loi. A quoi il répondit encore qu'il promettait de cesser son culte et que, quand la guillotine serait là, il n'en ferait pas davantage. »

La guillotine était, en effet, en ce temps-là, le terme de toutes les résistances et la pierre d'achoppement de tous les courages. C'est pourquoi, le successeur de Jean Jozan aux fonctions de juge de paix, quand celui-ci était devenu receveur des droits d'enregistrement, Jean-Marc Gourdon engagea lui aussi l'abbé Solliers à se soumettre à la nécessité d'une abdication publique. Il raconte lui-même « qu'un jour, étant dans une des salles de la maison commune, avec plusieurs personnes, dans lesquelles le citoyen Solliers, ci-devant curé de la commune, était du nombre,

(1) Arch. dép. 12, L, 17. — Jean Rey déclare que Solliers a dit seulement qu'il fallait destituer Rey. Mingaud dit que le curé ne fut pas d'avis que l'église servit aux deux cultes. Maulet dit que le citoyen Solliers s'opposa à un discours qui tendait à faire aller les protestants célébrer leur culte dans la ci-devant église après que les catholiques auraient célébré le leur. Etienne Giraud se souvient que M. Solliers aurait dit « que si à toutes forces l'on voulait l'église, il donnerait les clefs. » Gamalié prête à M. Solliers ces paroles : « Comment feray, s'il me faloit baptuser, s'il me faloit confesser ? »... etc.

il lui dit qu'il avait tort de ne pas avoir abdicqué ses fonctions, parce que la loi était de le faire. Et, après plusieurs raisonnements lui répondit qu'il n'avait à répondre qu'à Dieu et à sa conscience; qu'il aimait mieux porter sa tête à la guillotine que d'aller contre sa conscience. »

L'abbé Solliers ne fut pas, dans sa conduite, aussi héroïque qu'il l'était en paroles. Par une aberration d'esprit que nous nous expliquons difficilement aujourd'hui, il se fit inscrire dans le tableau des *citoyens composant la société populaire des sans culottes*. Il vit bientôt son église désaffectée, transformée en temple de la Raison. Se résignant alors à cette renonciation formelle à toute fonction religieuse qu'on lui demandait, il signa la déclaration suivante : « Liberté, égalité, fraternité. République une et indivisible. Citoyens municipaux, je déclare en votre présence que j'ai cessé, à l'époque qui vous est connue, le métier et les fonctions de prêtre et que je les abdicque et m'en démet en ce jour où le peuple et la loi n'en veulent plus. Je suis et demeure simple citoyen, chargé d'années et d'infirmités. Toujours uni de cœur et d'âme à mes frères, j'honore la raison et ses vertus comme la source et le lien des devoirs de l'homme en société. Je ne remets pas mes lettres de prêtrise parce que je ne les ai. Le dépôt doit en exister dans les archives du ci-devant évêché de Carpentras, à l'époque de trente ans. Desquelles je me désiste. Je demande acte de mon dire et envoi partout où besoin sera. Et ai signé : J.-B. Solliers. » (1)

En compagnie du pasteur Rame, il se rendit au temple de la Raison. Il voulut vivre en simple citoyen, obscur et ignoré, dans un appartement de la maison de François Boissier, son presbytère étant devenu le siège de la justice de paix et du comité de surveillance. Mais son attitude devint suspecte. Le 14 prairial an II (2 juin 1794), le citoyen Jacques Meizonet le dénonce au comité révolutionnaire. Le 15, le 20, le 22 et le 24, sont entendus divers témoins de la scène d'emportement qu'avait provoquée,

(1) *Délibér. du Conseil, reg. 29.*

chez Solliers, la proposition de désaffectation de son église. Le 25, le curé est arrêté et conduit à Nîmes où il est écroué, le lendemain, à la citadelle.

L'œuvre des sectaires se poursuit, à Vauvert. Le 21 décembre (1<sup>er</sup> nivôse), les officiers municipaux Pierre Falgairolle, Antoine Giraud, Rey et de Graille font l'inventaire des ornements de l'église : chapes, chasubles, bourses avec corporaux. une bannière bleue, deux robes (aubes) de Rouen, trois de mousseline, etc., et les transportent de suite à la commune pour les envoyer au trésor public pour la défense de la patrie. L'arbre de la liberté a été planté devant l'église. La société populaire exige la destruction des croix. que le Conseil ne peut permettre sans l'autorisation du district. Le 3 janvier, le Conseil s'empare définitivement de l'église pour y tenir ses assemblées, et du presbytère pour les réunions municipales, le bureau de paix et le comité de surveillance.

La cloche qui était demeurée au clocher est descendue et envoyée au directoire du département, par le voiturier Maury, avec la lettre suivante : « 18 nivose, an II. Dieu conduise la voiture. Le corps municipal de Vauvert : A. Roux, maire, Barry, off. m., Giraud, off. m., Reinaud, off. m., Fontanès, s<sup>re</sup> greff., écrit aux citoyens administrateurs pour les informer qu'ils recevront du citoyen Jean Maury, dit Déserteur, voiturier de Vauvert, les ustensiles et ornements de l'église de la commune, le tout pesant 3 quintaux, 51 livres, 15 onces, poids de table. »

Du récépissé délivré par les administrateurs du district il résulte que Maury leur apporta, ce jour là : « 12 chandeliers, 4 croix. 1 benetier, 1 fontaine en leton et cuivre, 5 aubes, 13 amits, 46 purificateurs, 2 essuyes mains fins, 3 nappes de communion, 6 bourses, 8 chasubles dont l'une galonnée en argent, 3 chapes galonnées, 2 en argent, une en or, 1 chape noire, 2 voiles, 1 vieille nape d'hôtel, 1 ciboire, 1 petit porte-dieu, 1 calice, 1 ostensor en argent pes<sup>t</sup> 11 marcs, 4 onces, 2 gros, un encensoire avec la chaîne en leton, 3 petites assietes de leton, 1 bannière, 4 porte cierges en fer blanc, de vieux tableaux. »

Le 24 pluviôse an III, le Conseil rappelle au directoire,

qui lui avait sans doute réclamé les cloches, qu'il lui a déjà « fait passer par le citoyen Maury : 1 cloche pesant 1 quintal et demi, 2 croix en fer, 1 carcan (collier) avec sa chaîne pesant 40 livres. » Enfin, en réponse à une autre lettre du directoire, la municipalité lui fait connaître, le 13 vendémiaire an IV, qu'il n'existe pas d'orgues dans la commune.

Le campanile de l'église, devenu inutile, est renversé et ses matériaux employés aux réparations de l'édifice.

Dans les prisons de Nîmes, outre l'abbé Solliers, se trouvaient détenus les deux barons de Vauvert, Jean-Jacques-Maurice Reinaud de Génas, et son fils Auguste, ce dernier arrêté en novembre 1793 à l'armée des Pyrénées-Orientales ; Jacques-Samuel Guiraud, Pierre Valz et Jacques Pairaube, bourgeois de Vauvert. Ils se rencontrèrent dans la prison du Palais. Mais les deux barons furent bientôt transférés dans la prison des Capucins. Condamnés par le tribunal révolutionnaire, ils furent exécutés quelques jours avant le 9 thermidor.

Plus heureux, l'abbé Solliers avait été mis en liberté, le 24 fructidor an II. Revenu à Vauvert, il était rentré dans son appartement dont les scellés avaient été levés. Il y vécut sans bruit, loin des affaires, jusqu'à la fin de la Révolution. A peine voit-on figurer son nom, le 11 ventôse an IV (1<sup>er</sup> mars 1796), sur la liste des « citoyens aisés invités de venir au secours des pauvres. »

Il ne fut sans doute pas étranger à la pétition qui fut signée par les catholiques à l'effet de rentrer en possession de l'église, et à laquelle fit droit un arrêté préfectoral du 28 ventôse an IX (19 mars 1801). L'abbé Solliers rentra avec bonheur dans son église, en fit la bénédiction, le 4 avril, et reprit ses fonctions curiales comme on sort d'un affreux et long cauchemar, non sans avoir été réconcilié à l'église par M. de Rochemore, pro-vicaire général de Nîmes. Les fidèles, qui ne pouvaient oublier les égarements de l'abbé Solliers pendant les mauvais jours révolutionnaires, ne lui avaient point rendu leur confiance. L'évêque d'Avignon, de qui relevait alors le diocèse de Nîmes, dut l'inviter à donner sa démission, qu'il refusa.

« Puis, craignant sans doute de recevoir des ordres plus formels, il se cacha dans une petite grotte du puits du presbytère (1) ; on l'y trouva mort, mais non noyé, le 1<sup>er</sup> avril 1811 ; il avait probablement été saisi par le froid et l'humidité. » (2)

(1) Sur un mémoire de l'abbé Solliers réclamant la jouissance du presbytère, le préfet du Gard avait, par un arrêté du 18 fructidor an XII, invité la municipalité à évacuer cet édifice dans le délai de trois mois. Ce terme écoulé, le Conseil ne trouvant point de local à sa convenance, loua au curé le rez-de-chaussée, pour servir de mairie, moyennant une redevance annuelle de 200 fr. Cette redevance annuelle fut portée plus tard à 500 francs. Enfin, en 1862, l'hôtel de ville ayant été achevé, la municipalité évacua définitivement le presbytère.

(2) GOIFFON, *Monographies paroissiales*, p. 169.

---

## ÉPILOGUE

Lors de la restauration du culte, la paroisse de Vauvert fut érigée en succursale par décret du 26 août 1808. Bien que le titre de canton lui demeurât, et que la règle générale fût d'ériger les cures aux chefs-lieux de canton, ce fut la paroisse d' Aimargues, siège de l'ancien archiprêtre, qui devint le siège du nouveau doyenné. La primauté civile était laissée à Vauvert, mais la primauté religieuse restait à Aimargues.

Le successeur de l'abbé Solliers fut l'abbé François-Gaspard Valladier, antérieurement curé de Montdardier. Il fut nommé à Vauvert, le 1<sup>er</sup> Mai 1811, et transféré à Vézénobres, le 12 mai 1813.

Le 22 du même mois, fut installé Jean-Ange-Thomas Tardieu, ancien vicaire de Saint-Paul de Nîmes. Il ne demeura que deux ans à Vauvert et il passa dans le diocèse de Marseille.

M. Jacques-Thomas Chassarant, vicaire à Aiguesmortes, fut nommé curé de Vauvert, en 1815. Il obtint de la municipalité, en 1821, la création d'un cimetière de vaste étendue. Il fut transféré, en 1824, à Valliguières.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1824, M. Pierre-Alphonse Chainé, à peine âgé de 28 ans, prit possession de la cure de Vauvert. Il prêcha lui-même, avec un grand succès, le jubilé de 1826, dont une fort belle croix, dressée devant l'église, perpétue le souvenir. Cette croix a survécu à toutes les révolutions du siècle, toujours respectée par la population. Lorsque, sous le règne de Louis-Philippe, l'ordre fut donné d'enlever les croix qui se trouvaient sur les places publiques, la municipalité de Vauvert fut d'avis de conserver celle-ci et aucune protestation ne s'éleva contre cette décision. L'abbé Chainé fit aussi l'acquisition de la grosse cloche, qui fut bénite le 5 février 1832. L'année suivante, il était nommé à la cure de Redessan.

Mgr de Chaffoy nomma, le 30 janvier 1833, à la cure de Vauvert, M. Pierre-Louis Masseran, professeur au Grand Séminaire de Nîmes, et l'un de ses familiers (1). Ce prêtre zélé plaça les boiseries du sanctuaire, enrichit le maître-autel de gradins et fit les fonts baptismaux. Sa santé précaire l'obligea à prendre sa retraite, en 1841, après avoir eu, pendant un an, comme auxiliaire, M. l'abbé Lambert.

Le 22 mars 1841, fut nommé curé de Vauvert M. Louis-Paschaise Florian Bourrié. Il donna une mission, décora la chapelle de la Vierge, dont il fit le retable et l'appui de communion, et dota l'église de plusieurs tableaux, entre autres d'un *Saint-Pierre*, patron d'une chapelle latérale et d'une confrérie d'hommes, et d'une *Assomption*, œuvre d'un peintre local nommé Rey de Reynette qui voulut imiter l'*Assomption* de Sigalon qui surmonte le maître-autel de l'église de Montfrin (2). Surtout, il fonda, en 1845, une école de filles, dont il confia la direction aux religieuses de la Charité de Besançon, venues à Nîmes, l'année précédente, sous le patronage de Mgr Cart. Vauvert fut la première fondation de cet ordre dans le diocèse. Il obtint ensuite que les petits garçons catholiques fussent instruits par un instituteur de la même religion.

M. Bourrié devint curé de Bagnols. Il fut remplacé, le 15 mai 1847, par M. Jean Astier, auparavant curé de Rochefort. Après cinq années de ministère à Vauvert, l'abbé Astier, transféré à Laudun, fut remplacé, le 15 octobre 1852, par M. François Surel, curé de Sagriès, qui dota la paroisse d'un chemin de croix, et construisit, à proximité de l'église, la maison des religieuses.

Nommé à la cure de Saint-Ambroix, il fut remplacé, le 1<sup>er</sup> octobre 1855, par M. Jean-Baptiste-Achille Goubier, précédemment vicaire à Nîmes. Celui-ci écrivit, pour la *Revue catholique du Languedoc*, l'histoire du pèlerinage de Notre-Dame. Il reçut la visite de Mgr Plantier, le 17

(1) COUDERC DE LATOUR-LISSIDE, *Vie de Mgr de Chaffoy*, t. II, p. 332.

(2) SAUSSE-VILLIERS, *op. cit.*, p. 196.



février 1857. L'évêque, ayant remarqué, au chevet extérieur de l'église, des charpentes destinées à soutenir l'estrade officielle, lors des courses de taureaux, usa de son autorité pour en obtenir le retrait. L'abbé Goubier fit abaisser le sol de l'église, et donner ainsi à ce moment plus de hauteur et de grâce. Transféré à Saint-Gilles, en 1864, il fut assez heureux pour découvrir, sous les décombres, dans la crypte de l'église abbatiale, le tombeau du saint patron de cette ville.

M. Louis Castagnier, auparavant curé de Fontanès, remplaça M. Goubier, le 15 février 1866, et fut installé par M. l'abbé de Cabrières, alors vicaire général de Nîmes, le 17 avril suivant. Il fut transféré à Vallabrègues, en 1870.

Son successeur, M. Pierre Vidal, précédemment curé de Servas, réalisa plusieurs œuvres importantes. Il fit prêcher, en 1872, une mission, par deux Pères Maristes de Notre-Dame de Rochefort, fit peindre l'église, obtint l'agrandissement du cimetière, acheta une maison pour l'école des garçons et y installa les Frères des Ecoles chrétiennes.

Il eut le bonheur de découvrir, dans la paroisse de Lanuéjols, un exemplaire de l'ancienne gravure de Notre-Dame de Vauvert, qui avait été décrite par l'abbé Goubier et qui avait été malheureusement égarée (1). D'après cette image, il fit exécuter une statue monumentale de Notre-Dame et la plaça dans l'église au-dessus du maître-autel. Il reprit aussi la tradition des temps passés, en faisant frapper des médailles de piété à l'effigie de l'antique madone.

Sa mort étant survenue le 24 décembre 1887, son successeur, M. l'abbé Charles Triaire, antérieurement curé d'Arrigas, s'appliqua à continuer et à perpétuer ses œuvres. Il restaura le presbytère monumental construit par l'abbé Cohon. Il fit exécuter, par un peintre verrier d'Aix, quinze vitraux artistiques, représentant les quinze mystères du Rosaire, et une verrière, pour la rosace de la

(1) Cf. Chapitre VII.

façade, qui rappelle la scène historique du roi Saint Louis venant, à son départ pour la Croisade, offrir et consacrer son épée à Notre-Dame de Vauvert. Chacun de ces vitraux fut offert par une famille de la paroisse. Leur description, due à la plume de M. l'architecte Allard, ainsi que la liste des donateurs, se trouve dans une brochure publiée à l'occasion de leur inauguration. (1)

La date choisie pour cette fête fut le 24 mars 1889, deuxième centenaire de la bénédiction de l'église de Vauvert par Fléchier, le 20 mars 1689. L'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, descendant des anciens barons de Vauvert (2), la présida, assisté de M. Gilly, vicaire capitulaire de Nîmes.

Le 8 novembre 1891, la dépouille mortelle de M. l'abbé Vidal, ancien curé, fut transférée dans un tombeau élevé au centre du cimetière, sur un terrain concédé gratuitement par la municipalité. Ce tombeau est l'œuvre de M. l'architecte Allard et de M. l'entrepreneur Bonnc. L'inscription qui y fut gravée décerne à M. Vidal le titre de *bienfaiteur de la paroisse*. (3)

Les peintures de l'église, commencées par M. Vidal, venaient d'être achevées. La maison des Frères, qu'il avait acquise, s'enrichissait d'une vaste salle de récréation. Un autel, offert par une pieuse donatrice, était placé dans la chapelle Saint Pierre, où reposent les d'Authoville et les Génas, et dédié au Sacré-Cœur. Mgr Gilly, évêque de Nîmes, se rencontra à Vauvert, en cette circonstance, avec l'évêque de Montpellier. Le lendemain, 29 mars 1894, il bénissait le château des Génas, acquis, le 8 décembre 1892, par M. le curé de Vauvert, pour y installer ses

(1) *Les fêtes religieuses de Vauvert*, Nîmes, Lafare, 1889.

(2) Le baron Jean-Jacques-Maurice Reinaud de Génas avait eu trois enfants, un fils, le baron Auguste, qui fut exécuté, à Nîmes, avec son père, le 19 juillet 1794, et deux filles, Henriette, qui épousa Gabriel-Luc Vanel de Lisléro, et Sophie, qui épousa le marquis de Cabrières. La première fut la mère de Euphrosine de Vanel de Lisléro, qui épousa Maurice Testu, marquis de Balincourt. La seconde fut l'aïeule de Mgr de Cabrières.

(3) *Sem. relig.* de Nîmes, 6 déc. 1891.

écoles de filles et y créer un orphelinat et un asile de vieillards destiné à remplacer l'antique hôpital Notre-Dame.

Le 20 octobre 1895, la paroisse célébrait les noces d'or de son école des sœurs, sous la présidence de Mgr Theuret, évêque de Monaco.

En l'année 1896, une mission était prêchée, à Vauvert, par M. le chanoine Caucanas.

Mgr Béguinot, successeur de Mgr Gilly, étant passé au hameau de Gallician, le 23 mars 1897, en cours de tournée pastorale, la population catholique des bords du canal, reprenant l'idée émise en 1791 (1), lui soumit respectueusement le désir de posséder une chapelle et un service religieux. L'évêque accueillit favorablement cette requête, dictée par un sentiment de foi et répondant à un besoin évident. Deux ans après, en repassant sur la même route, Monseigneur a pu voir au centre du hameau une église fort gracieuse qui ne demande qu'à être achevée et érigée en chapelle de secours. La chapelle de Gallician sera seule à rappeler le souvenir des six prieurés ruraux qui entouraient, au Moyen Age, le prieuré royal de Notre-Dame de Vauvert.

(1) Cf. Chapitre XIII.

---

L'ANNÉE LÉGISLATIVE

LOIS NOUVELLES DE 1898

PAR

**M. Michel JOUVE,**

membre résidant.

---

Je me suis permis de penser, qu'il ne serait pas sans intérêt pour l'Académie, de consacrer, chaque année, quelques instants à une rapide excursion à travers les lois nouvellement issues des délibérations de nos législateurs. Vous ne bornez pas le cercle de vos travaux à la culture des lettres, de l'histoire et des arts. Les sciences les plus variées vous occupent. Les jardins *d'Academos* embrassent, dans les lauriers de leur ceinture, cent jardins divers, également féconds, où se moissonnent les fleurs de toutes les connaissances humaines. C'est au Jardin des Lois nouvelles que je voudrais vous mener, au retour des printemps législatifs, pour y visiter avec vous la récolte, tantôt puissante, tantôt débile, se levant, d'année en année, à la chaleur des discussions parlementaires.

Sans doute vos préférences se portent, moins vers les textes de loi contemporains, que vers ces textes antiques, ces inscriptions à demi effacées que vous avez la gloire de déchiffrer et d'interpréter. Mais nos lois ne sont-elles pas, souvent, aussi indéchiffrables, aussi difficiles à expliquer que les tablettes de bronze rongées par le temps, ou les énigmes scripturales des frontons séculaires ? A ce titre

seul, elles mériteraient de retenir un peu de votre attention. D'ailleurs, une grande voix de l'antiquité, celle de Plutarque, a dit, après le stoïcien Chrysippe : « La loi est la reine des mortels..... et des immortels. » C'est un hommage que nous devons rendre à cette souveraine en lui réservant une place dans nos études.

\*  
\* \*

L'année 1898 a vu, sans regret, mourir la sixième des législatures nommées directement par le suffrage universel depuis 1870, et, sans espérance, lui succéder la septième. On devait supposer que l'assemblée défunte ne voudrait pas disparaître, sans faire, à ses derniers moments, en guise de testament politique, quelque capitale réforme. Il n'en fut rien.

La nouvelle assemblée, sortie des scrutins des 8 et 22 mai 1898, est encore trop près de ses débuts pour qu'elle ait pu donner la mesure de sa capacité en quelque monument législatif de haute portée. Cependant la fin de sa première année approche. Il ne lui restera bientôt plus que trois ans de vie. La loi du 30 novembre 1875 a singulièrement écourté l'existence des hôtes temporaires du Palais-Bourbon.

Entre un décès et une naissance, au milieu du départ des uns et de l'arrivée des autres, l'année parlementaire 1898 était vouée à de médiocres résultats. La récolte fut chétive au champ législatif mal cultivé par des jardiniers trop vieux ou trop jeunes. Plus que jamais la floraison des idées y succomba sous la folle poussée des paroles vaines. Rares sont les fleurs que nous allons y cueillir en le parcourant.

\*  
\* \*

L'enfant, la femme, l'ouvrier, font partie de cette catégorie des « *petits et des humbles* », lieu commun cher au publiciste et au politicien qui en abusent, mais à travers lequel on peut apercevoir quelques-uns des grands problèmes sociaux offerts par l'histoire de l'humanité aux Lycurgues et aux Solons de ce temps. Nos réformateurs

de 1898 se sont occupés de *l'enfant*, de *la femme*, de *l'ouvrier*.

\*  
\* \*

Alors que les législations antérieures avaient pour but la constitution d'une famille autocratique, soumettant le fils et la mère au pouvoir plus ou moins discrétionnaire du mari, la tendance des lois nouvelles est, au contraire, de dégager la personnalité de l'enfant, de la femme, de leur créer un état individuel, jusques à un certain point, indépendant de la souveraineté familiale. Une action lente et continue désagrège peu à peu le faisceau des droits du mâle, père et mari.

\*  
\* \*

Un respect exagéré de la puissance paternelle avait empêché notre législateur de protéger l'enfant contre sa propre famille. Il en résultait des excès que les tribunaux étaient dans l'impossibilité de prévenir ou de réprimer. L'antique droit de vie ou de mort, depuis tant de siècles aboli, n'a jamais complètement perdu son empire, en de certains milieux. D'effroyables retours ataviques ramènent trop souvent ses cruelles revendications que la presse enregistre sous la rubrique, impropre d'ailleurs, des « *Enfants martyrs* ». C'est un vestige de ce droit qui s'affirmait dans ces marchés livrant de pauvres créatures âgées de moins de seize ans, aux jeux du cirque, à l'immoralité des entrepreneurs de spectacles ou de mendicité. La loi du 7 décembre 1874 intervint la première, pour assurer une juste limitation du pouvoir des parents. Elle édicta des peines contre le trafic des mineurs de seize ans.

La loi du 24 juillet 1889 parut ensuite et réglementa la déchéance de la puissance paternelle.

La loi nouvelle du 9 avril 1898 complète la défense de l'enfant. Malgré les pénalités créées en 1874, le nombre des garçons et des filles, lancés par leurs familles sur la voie publique, pour la mendicité et la prostitution, n'a cessé de grandir. En 17 ans, de 1880 à 1896, 28.000 de ces petits malheureux ont été arrêtés à Paris. La loi récente fortifie

l'action répressive en permettant d'atteindre l'intermédiaire, le placier, qui fait commerce d'exploiter le mineur de seize ans.

Cette loi fournit, en outre, au juge, de plus efficaces moyens de réussite, dans l'exercice du mandat qu'on lui confie, de mettre un frein aux abus du pouvoir familial. Les deux attributs principaux de ce pouvoir sont soumis à de tutélaires restrictions :

Le droit de correction, d'abord. Les parents, qui, sous prétexte de correction, se livreront à des violences contre leurs enfants, seront punis de peines considérablement aggravées.

Le droit de garde ensuite. Il ne sera plus nécessaire de toujours recourir à la procédure trop lente d'une action en déchéance de la puissance paternelle pour enlever un enfant à des parents indignes. L'article 4 de la loi a, sur la proposition de M. le sénateur Berenger, attribué au juge d'instruction et au tribunal, saisis d'un attentat contre un enfant, le droit de confier provisoirement la jeune victime aux institutions charitables ou à l'assistance publique.

\*  
\* \*

L'ancienne législation fut, pour la femme, aussi dure que pour l'enfant. L'épouse, comme le fils, furent autrefois, la chose, la propriété du chef de famille. Le droit, dédaignant la grâce frêle, s'associait à la force. Si, d'après un vieux texte indien, « une mère est plus que mille » pères, car elle porte et nourrit l'enfant dans son sein », d'après la plupart des lois de l'antiquité romaine ou franque, la femme est tenue pour un être inférieur. Dans une charte citée par Michelet, Louis VII, roi de France, dit : « effrayé que nous sommes de la multitude de nos filles, » nous souhaitons ardemment que Dieu nous accorde des » enfants *d'un sexe meilleur* ». De longs siècles de servage pesèrent sur ce malheureux sexe voué aux douleurs de la maternité. L'orgueil égoïste et brutal du mâle domine toute l'histoire des institutions sociales.

Des idées plus douces, plus humaines pénètrent peu à

peu la législation. Les peuples tendent à la réalisation de l'idéal juridique de l'égalité des droits. L'autonomie de l'individu féminin ou masculin apparaît comme une des bases de la cité future.

Le féminisme a bénéficié de ces tendances. Dès la fin de 1894, une quarantaine de députés formaient un groupe parlementaire se donnant pour mission de faire consacrer par des lois les droits de la femme. Nous sommes déjà loin de l'époque, pourtant rapprochée, où Armand Marrast, président de l'assemblée nationale de 1848, refusait de recevoir une des devancières de Mlle Chauvin, où la cause de l'émancipation féminine, même plaidée par Georges Sand, était invariablement condamnée.

L'année 1898 marquera une date mémorable dans les fastes du féminisme français. La loi du 23 janvier 1898 a, en effet, conféré aux femmes le droit de vote dans les élections aux tribunaux de commerce. La fin de l'année a donné lieu à une première application de cette loi, à l'occasion du renouvellement des magistrats consulaires. Les abstentions féminines furent nombreuses. Les électrices semblent suivre l'exemple des électeurs.

Il faut remarquer que la loi du 23 janvier a soin de spécifier que les femmes, quoique électrices, ne seront pas éligibles. La robe de juge est réservée aux hommes.

Moins de deux mois avant, le 7 décembre 1897, un autre droit, depuis longtemps réclamé, avait été accordé aux femmes : le droit d'être témoin dans les actes de l'Etat civil et des notaires. C'est encore une des misères historiques de la femme que cette suspicion élevée contre son témoignage. Dans la loi de l'ancien pays de Galles, la femme ne pouvait témoigner contre l'homme. Chez nous, on ne se contentait pas de répéter :

« Souvent femme varie,  
Bien fol est qui s'y fie ; »

notre législation défendait de se fier à sa déclaration, soit aux bureaux de l'Etat civil, soit aux études de notaires. Il est vrai que le témoignage féminin, rejeté pour le constat d'un décès ou d'une vente notariée quelconque, était



admis pour la condamnation d'un accusé. Le texte promulgué le 7 décembre 1897 a supprimé cette anomalie, et, avec elle, un des nombreux griefs que le féminisme fait valoir contre nos lois.

Quelques autres de ces griefs sont appelés à recevoir prochainement satisfaction. C'est ainsi qu'en février 1898, la Chambre des députés a voté, sans débat, une proposition ayant pour but de protéger la femme mariée contre les abus de la puissance maritale, et de lui assurer la libre disposition des fruits de son travail. Le Sénat est actuellement saisi de cette proposition. On veut que, dorénavant, un mari, ivrogne ou débauché, ne puisse plus s'emparer de l'argent péniblement gagné par sa femme, pour aller le gaspiller au préjudice des enfants. La mère aura le moyen légal de défendre le pain quotidien de la famille contre les vices du père.

Un autre projet de loi, ardemment soutenu par les adeptes du féminisme, a été récemment soumis à la Chambre des députés qui lui a accordé le bénéfice de l'urgence. C'est celui qui reconnaît à la femme le droit d'exercer la profession d'avocat. Trois arrêts de cours souveraines, à Turin, à Bruxelles, et à Paris, ont, dans ces dernières années, refusé la toge à de gracieuses doctoressees en droit. Des législateurs appartenant aux opinions les plus différentes : MM. Léon Bourgeois, Paul Deschanel, Poincaré, Léveillé et Viviani proposent à leurs collègues de réformer notre législation sur ce point, et d'admettre la femme française au nombre des avocats plaidants. Notons que Mlle Chauvin, exclue du barreau par la cour de Paris est professeur de droit, et qu'à Rome, Mlle Lidia Poët également exclue du barreau par la magistrature italienne est devenue avocat consultant à côté de son frère avocat plaidant renommé.

Aux Etats-Unis, au Mexique, au Japon, en Suède, en Norvège, dans les cantons suisses d'Appenzell et de Zurich, le législateur, reconnaissant le pouvoir de l'éloquence féminine, a autorisé les plaideurs à faire usage, devant leurs juges, de ce moyen de persuasion.

Tandis que la femme est encore en tutelle, l'ouvrier est, lui, depuis longtemps émancipé. Mais si, dans la pleine indépendance que lui assurent nos lois, il n'a rien à craindre de ses patrons, il n'en reste pas moins soumis à l'action menaçante des forces naturelles, des éléments, des machines au milieu desquelles il doit vivre. Les siècles passés laissèrent à la charité privée le soin de le protéger contre la misère, les infirmités. Les hôtels royaux qui recueillirent les invalides de la guerre demeurèrent fermés à ceux de l'industrie. On a pensé, aujourd'hui, que les victimes du travail méritaient une intervention plus active de l'Etat.

A mesure que le petit atelier d'autrefois a été remplacé par d'immenses usines, de colossales exploitations, à mesure que s'est développé le champ de bataille industriel, où, armés de merveilleux instruments de production, les hommes luttent pour la richesse, innombrables ont été les blessés, mis hors de combat, succombant dans la mêlée.

Depuis dix-huit années était pendante devant le Parlement la loi promulguée le 9 avril 1898, qui régleme enfin la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. Désormais notre législation admet l'existence d'un risque professionnel contre lequel l'ouvrier doit être protégé, et qui, s'il atteint le travailleur, abstraction faite de toute faute de son patron, oblige cependant celui-ci, vis-à-vis de l'employé, à une réparation du préjudice.

Ce n'est point sans de graves débats que cette obligation du patron a été sanctionnée. Les économistes de l'ancienne école la repoussaient. Ils protestaient au nom de ce principe que chacun doit être responsable de sa faute personnelle seule. Comment justifier vis-à-vis du patron cette mise à sa charge des conséquences d'un accident purement fortuit ou très souvent imputable à l'imprudence de la victime elle-même ?

Que l'Etat pensionne les invalides de la guerre, on le comprend. Le soldat n'est point allé au combat pour son propre intérêt, en vertu d'un contrat d'ordre privé. C'est la patrie qui lui a imposé le danger. Si la patrie l'indem-

nise, c'est que le préjudice a été éprouvé au cours d'un service obligatoire, commandé pour la défense nationale.

Les risques courus par l'ouvrier sont, au contraire, acceptés par lui, en échange d'un salaire librement débattu et dans un intérêt purement individuel. C'est de son propre gré que l'employé est entré dans telle ou telle usine. Ce travailleur, dont le bras vient d'être broyé par quelque formidable engrenage, était paysan. C'est volontairement qu'il a quitté la tranquille vallée où il gardait les troupeaux pour s'exposer aux morsures des machines. C'est volontairement que ce Cévenol a délaissé sa châtaigneraie pour descendre dans la mine et se placer sous la masse de charbon qui l'a mutilé. Avant de louer leurs services, ces malheureux ne pouvaient-ils stipuler de leur employeur, une assurance contre les accidents ?

Ces considérations n'ont point arrêté le législateur. Les anciennes doctrines économiques ont dû céder sous l'influence des idées que suscite partout la philosophie sociale contemporaine.

La loi nouvelle s'élève bien au-dessus des contrats éphémères qui lient entre eux les individus. Elle va puiser ses inspirations aux sources les plus hautes de la solidarité humaine. Elle considère que l'Etat, en échange de la sécurité qu'il procure au patron, a le droit d'exiger de lui des garanties pour la santé, pour la vie, pour l'avenir de ses ouvriers. Ce que l'ignorance, l'imprévoyance ou la misère des salariés manuels ne sut obtenir des chefs d'industrie, l'Etat le stipule pour eux. La loi intervient, manifestation suprême des aspirations sociales, expression impérative de la volonté universelle, pour inscrire dans le contrat de travail, des obligations primordiales à la charge de celui qui dirige le groupe industriel des travailleurs et des machines.

C'est dans la masse de ces travailleurs que résident, en partie, les destinées de la race ; c'est, en elle, que la nation recrute ses soldats. L'Etat défend son propre bien, quand il protège cette foule laborieuse en qui se prépare l'avenir, contre l'exploitation trop intense des intérêts présents.

« L'idée de solidarité nous lie à l'avenir par des devoirs de justice préventive..., dit M. Alfred Fouillée, dans un récent article (1) de la *Revue des Deux-Mondes*. C'est une justice de ce genre qui veut que l'Etat veille à la conservation de la race, au maintien de sa puissance de travail, de sa valeur physique, intellectuelle et morale. Tout régime de travail qui aboutit à l'épuisement des travailleurs et à l'abâtardissement de leurs générations, intéresse la nation entière. »

Il faut que le patron sache accepter ce sacrifice qu'on réclame au présent pour l'avenir, car le présent lui-même bénéficie des sacrifices du passé. Une chaîne de solidarité rattache entre elles les séries vivantes se succédant de siècle en siècle, et formant la trame de la vie infinie de l'humanité.

Ces machines par lesquelles le chef d'industrie centuple la force productrice de ses ouvriers, agrandit les sources de sa richesse, il les doit à l'effort séculaire de la pensée humaine, à l'accumulation des labeurs de milliers d'hommes disparus. Ces merveilleux instruments qui asservissent à sa fortune les puissances les plus redoutables de la nature, ils ont leur origine dans la détresse de l'humble inventeur, du savant désintéressé, du praticien anonyme, morts, souvent, pauvres, méconnus, heureux cependant de s'immoler à la gloire, au bonheur des siècles futurs.

La loi nouvelle ne demande pas un tel héroïsme au patron, mais seulement un effort de prévoyance. Le législateur français a même refusé d'édicter l'assurance obligatoire telle qu'elle est imposée en Allemagne, en Autriche, en Danemark. On s'est borné à établir le principe de la responsabilité générale du chef d'entreprise pour le risque professionnel, sauf à lui à se couvrir de cette responsabilité par le moyen qu'il choisira librement : affiliation aux sociétés de secours mutuels, subventions aux caisses de secours, assurances contre les accidents.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1<sup>er</sup> mars 1899.

Le montant de l'indemnité est fixé, d'avance, par la loi, suivant que l'incapacité de travail produite par l'accident est temporaire ou permanente. Le maximum absolu est des deux tiers du salaire, quand il y a incapacité de travail totale et définitive. Au cas de décès, une rente est servie à la famille de la victime, rente allant du 15 pour cent du salaire s'il n'y a qu'un enfant, au 40 pour cent s'il y en a quatre ou plus. C'est cette disposition qui a fait prétendre que la loi serait fatale aux pères de famille, les chefs d'industrie ayant désormais intérêt à les écarter de leurs ateliers pour employer des célibataires dont la mort ne risquerait pas de leur coûter une rente de 40 pour cent. On a répondu, avec quelque raison, que ce risque serait toujours largement compensé par les garanties de moralité, de prudence, d'application au travail, de stabilité, que donne au patron, chez ses ouvriers, la qualité de père de famille.

On peut dire, d'ailleurs, qu'à ce point de vue, loin d'aggraver la situation du patron, la loi nouvelle l'améliorerait plutôt. Grâce au forfait qui fixe d'avance l'indemnité pour l'accident, quelle que soit sa cause, l'employeur n'a plus à craindre l'article 1382 du Code civil. Cet article, au cas de faute du patron, mettait à sa charge une indemnité en quelque sorte illimitée. En vertu de ce texte les tribunaux pouvaient le condamner vis-à-vis des quatre enfants du père de famille, tué sur le chantier, à une rente égale à l'intégralité du salaire. Aujourd'hui le forfait établi ne permet plus de dépasser le 40 pour cent. Le chef d'entreprise gagne donc le 60 pour cent, à la nouvelle combinaison.

Si la loi englobe dans le risque professionnel les cas de faute du patron ou de l'ouvrier, elle en excepte cependant, et c'est justice, par son article 20, les cas de faute *inexcusable*. Quand une telle faute sera reprochable au patron, l'indemnité pourra être majorée par le tribunal jusqu'au montant du salaire annuel. Quand elle sera imputable à la victime, l'indemnité sera réduite au-dessous du tarif forfaitaire. Toute indemnité sera supprimée si l'ouvrier s'est blessé intentionnellement pour se créer

une pension et s'évader du travail, comme ces conscrits qui se mutilent pour échapper au service militaire.

L'article 25 crée un fonds de garantie géré par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et constitué par une taxe industrielle. C'est ce fonds qui paiera les indemnités au cas d'insolvabilité des patrons.

Une procédure rapide est organisée pour le règlement des litiges. Le juge de paix statue en dernier ressort, sur les infirmités temporaires. Quant aux contestations sur les accidents ayant eu des conséquences plus graves, elles sont réglées par les tribunaux de première instance, dans un bref délai. Les magistrats peuvent ordonner le paiement d'un secours provisoire par décision exécutoire nonobstant appel. L'assistance judiciaire est de plein droit. Les pièces sont délivrées, timbrées, et enregistrées gratis.

Telle est, en ses grandes lignes, cette loi sur les accidents du travail, dont le vote préparé par vingt années de discussions parlementaires, s'il ne réalise pas cette justice parfaite que l'humanité n'atteindra jamais, atteste toutefois un progrès vers le bien et l'effort persévérant de notre époque dans sa lutte contre la souffrance et la misère.

\*  
\* \*

Les salariés ne sont pas les seuls travailleurs qui sollicitent des lois nouvelles en vue d'améliorer leur sort. Il existe, sur toute la surface du territoire, une catégorie bien plus nombreuse de citoyens, dont le labeur journalier, dans l'indépendance du sol affranchi, associé à la fécondité de la terre, est le facteur le plus stable, le plus sain, le plus puissant, de la prospérité du pays. C'est par millions que se comptent, des Pyrénées et de la Méditerranée à l'Océan, au Rhin et aux Alpes, les propriétaires agriculteurs, possesseurs passionnés de la chair même de la patrie. Plaines, montagnes, forêts, vallées, ils étirent, sous le réseau de leurs bras vigoureux, toutes les parcelles, toutes les formes palpables de la divinité, dont l'âme, objet de notre culte, est la France. Pour eux aussi, la dernière année législative n'a pas été stérile.

Une loi destinée à leur futur *Code rural*, la loi du 8 avril 1898, réglemeute le régime des eaux. Il est superflu de rappeler, en cette ville de Nîmes, au seuil des garrigues brûlées d'où fuit Nemausa, où le Rhône récalcitrant refuse d'amener ses canaux, combien l'eau, élément nourricier de la terre, fut toujours convoitée et disputée. A peine tombé du ciel où il errait en liberté, le nuage vagabond, devenu eau pluviale, est saisi par la loi qui l'emprisonne jalousement dans un article de Code. Eau de pluie, eau de source, eau courante, eau publique, eau privée, eau navigable, eau flottable, eau d'irrigation, eau d'industrie. le législateur a dû se préoccuper minutieusement de ces métamorphoses par lesquelles les nymphes capricieuses exercent la patience des jurisconsultes.

La loi récente ne contient aucune innovation importante. Son principal mérite est d'avoir précisé des points de droit laissés jusques à présent à l'appréciation des tribunaux ou du Conseil d'Etat. Il était bon, en effet, pour encourager les agriculteurs à risquer les frais considérables des irrigations méthodiques, de les garantir par la fixité d'une loi, contre les fluctuations de la jurisprudence.

Le nouveau régime des eaux est encore favorable à l'agriculture, par la substitution, dans la plupart des difficultés, de la compétence du juge de paix, à celle du droit commun. Le cultivateur gagne à cette substitution une justice, sinon plus éclairée et plus indépendante, au moins plus rapide et meilleur marché.

Puisqu'on simplifiait la procédure judiciaire, que n'en faisait-on autant pour la procédure administrative ? On a malheureusement laissé subsister les inextricables complications dont les bureaux ministériels s'ingénient à enchevêtrer les moindres affaires de concession ou de répartition. La décentralisation reste, tout entière, à organiser, en ce qui concerne le régime des eaux ; et longtemps encore, riverains, viticulteurs, propriétaires, devront aller demander à Paris et briguer péniblement, le droit de se désaltérer dans le courant de l'onde claire qui passe devant leur porte.

Une autre loi, destinée comme la précédente, au Code rural, est celle du 21 juin 1898, sur la *Police rurale*. Elle augmente les garanties, si souvent réclamées pour la sécurité des campagnes, sans cependant donner toutes les satisfactions nécessaires. Elle réglemente le fonctionnement, précieux pour la richesse agricole, de la police sanitaire des animaux. Depuis que l'extension des voies ferrées a multiplié la circulation et l'échange du bétail, les contaminations épizootiques sont devenues de plus en plus redoutables. Le législateur a organisé la défense contre ce danger. Le maire, le préfet, le ministre sont munis de pouvoirs étendus, leur permettant d'ordonner aux particuliers tous les sacrifices utiles à la victoire sur le fléau, de véritables hécatombes dans les troupeaux contaminés. Des indemnités sont prévues au profit des propriétaires pour compenser les sacrifices ruineux faits à l'intérêt général.

Tout un chapitre de la loi est consacré à la protection des animaux domestiques. Le législateur n'a pas jugé indigne de lui, de rédiger un texte formel prescrivant aux transporteurs d'animaux, de leur donner à boire deux fois par jour.

L'article 65 prononce une interdiction renouvelée de cette loi du 2 juillet 1850, qui, sous le nom de Loi Grammont, à la suite d'un malentendu évident, est devenue généralement impopulaire en notre bonne ville de Nîmes : « il est interdit d'exercer abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques ». Il est à remarquer que la disposition nouvelle est plus rigoureuse que celle de la loi Grammont, d'après laquelle les violences publiques étaient seules punissables. L'article 65 accentue la répression en prévoyant les mauvais traitements, même non publics, exercés sur les animaux domestiques.

De hardis jurisconsultes affirment que cette loi ne saurait s'appliquer aux courses de taureaux espagnols des Arènes de Nîmes. Le taureau domestique serait une espèce particulière au nord de la France. A partir de



Tarascon, tous les taureaux sont sauvages. Au-delà des Pyrénées, ce sont des bêtes féroces !

..

Les petits cultivateurs désiraient que le législateur leur facilite les moyens de se procurer des avances d'argent en vue de leurs achats d'engrais et de semences. Leurs vœux n'étaient point accueillis favorablement par tous les économistes. Certains rappelaient la boutade de Louis XV : « Le crédit soutient l'agriculture comme la corde soutient le pendu ! » Ce mot n'a heureusement pas suffi à empêcher le vote de la loi du 18 juillet 1898 qui a créé le *Warrant agricole*.

Faute de crédit le paysan était fréquemment obligé de vendre sa récolte à vil prix, au moment inopportun. C'était pour lui la seule manière d'avoir des fonds quand il ne pouvait ou ne voulait recourir à l'emprunt hypothécaire toujours compliqué et onéreux.

La loi du 5 novembre 1894 avait bien facilité l'organisation des sociétés de crédit agricole. Mais ces sociétés n'avaient pu encore produire les heureux effets qu'on en attendait, parce que l'emprunteur rural ne leur offrait pas une garantie, commode et pratique, du remboursement des sommes empruntées.

Le *Warrant agricole* constitue cette garantie. Il fournit à l'agriculture l'instrument de crédit qui lui manquait. La loi qui l'organise, reproduction à peu près intégrale du projet de M. Méline, mérite d'être louée pour le souci qu'elle révèle d'éviter tout formalisme inutile.

Un registre à souche au greffe de la justice de paix. L'inscription sur ce registre de la récolte que le cultivateur donnera en gage du futur emprunt. La délivrance d'un feuillet détaché du registre. Avec ce feuillet, la récolte, sans cesser de demeurer au champ ou dans la grange du producteur, va se mobiliser, se transformer en or, fournir au paysan le capital créateur d'autres récoltes.

Au jour du remboursement, l'inscription du warrant est simplement rayée sur le registre. Que si le rembour-

sement n'a pas lieu à l'échéance, un simple avis, par lettre recommandée, à l'emprunteur. Le porteur du warrant sait qu'il n'a pas à craindre les interminables procédures. Huit jours après l'avis, il peut faire vendre son gage aux enchères. Hélas ! à ce moment, le débiteur trouvera peut-être que la justice est trop rapide !

\*  
\* \*

Parmi les lois de 1898, intéressant l'agriculture, je dois ne pas omettre celle du 17 mars tendant à faciliter des révisions partielles du cadastre. Elle prévoit la formation de syndicats de bornage qui pourront rendre de grands services, en contribuant progressivement à une exacte détermination des limites des propriétés, et en prévenant ainsi, au profit des populations rurales, des procès longs et dispendieux.

\*  
\* \*

Les divers textes dont je viens de parler visent surtout le bien-être matériel des citoyens. La loi du 16 mars 1898, concernant la répression des outrages aux bonnes mœurs, se préoccupe de leur bien-être moral.

En dépit des pénalités édictées par la loi du 2 août 1882 sur le même objet, le commerce pornographique avait pris des proportions inquiétantes pour l'avenir de notre race française. Une étude de M. le sénateur Bérenger nous apprend qu'on était arrivé à vendre, chaque jour, aux portes des lycées de jeunes gens et de jeunes filles de Paris, jusqu'à 30.000 exemplaires de publications obscènes dans lesquelles s'étalaient les vices les plus odieux, l'enseignement éhonté de la débauche et de la stérilité. La distribution à domicile des prospectus immoraux, l'offre publique des objets et des images contraires aux bonnes mœurs poursuivaient partout le père de famille, la femme honnête, l'enfant impuissant à se défendre. Certains journaux ne craignaient pas de s'afficher comme les moniteurs officiels d'un proxénétisme triomphant, enregistrant les offres et les demandes, les prix et les spécialités de la prostitution.

Il a fallu à M. le sénateur Bérenger un courage civique à toute épreuve pour se faire le champion de la moralité, en face des corrupteurs omnipotents, osant tout sous le couvert d'une prétendue liberté qui n'était que la tyrannie du mal sur le bien. Dès 1894, ce bon citoyen déposait une proposition de loi destinée à réprimer les abus de la prostitution et de la pornographie. Son projet frappait notamment le commerce des souteneurs, l'embauchage par ruse ou violence des malheureuses filles livrées aux maisons de débauche. Peut-être allait-il trop loin en d'autres parties de sa proposition. Emporté par son ardeur réformatrice l'honorable sénateur dépassait le but. Le Parlement ne l'a pas suivi jusqu'au bout, et s'est contenté de voter, en les modifiant légèrement, les dispositions relatives à l'outrage aux bonnes mœurs. Celles qui touchent à la répression de la prostitution demeurent en suspens.

La nouvelle loi punit d'un mois à deux ans de prison et d'une amende de cent à cinq mille francs, le commerce public des écrits, images et objets obscènes. Cette peine atteint également celui qui, même non publiquement, vend ou offre de pareils objets aux enfants. Elle réprime aussi les chansons obscènes, les annonces ou correspondances de journaux outrageant manifestement les bonnes mœurs.

Où commence exactement l'outrage aux bonnes mœurs, dans un écrit, dans une image, dans une chanson, dans une annonce ? C'est aux tribunaux qu'il appartiendra de le décider. La décision sera fréquemment malaisée et sujette à controverse.

La France n'est pas le seul pays qui ait à lutter contre les pernicieux produits de l'industrie pornographique. La moralité française vaut bien celle des nations qui affectent d'avoir le monopole de la vertu. Aux récentes assises de Chester, en Angleterre (1), M. le président Darling constatait que, dans le cours de ces derniers mois, il n'y avait pas eu moins de trente-deux condamnations pour avortements suivis de mort ; et, parmi les coupables, il en citait

(1) *Le Temps* du mercredi 15 mars 1899.

deux, un docteur en médecine et un lieutenant d'artillerie, condamnés à la peine capitale. La prostitution féminine et masculine de Londres et de Berlin rivalise avec celle de Paris qu'elle dépasse parfois. Les principales observations d'inversion sexuelle nous viennent d'Allemagne.

La multiplication des écrits et des images obscènes est, en réalité, la conséquence naturelle du développement de l'instruction publique, du progrès des arts graphiques. Jadis ceux qui savaient lire et achetaient des livres étaient une infime minorité. Jadis une eau forte, une gravure sur bois coûtaient fort cher. La photographie, la photogravure et leurs innombrables annexes n'avaient point mis l'illustration à la portée de tous. Seuls, au dernier siècle, les grands seigneurs, les fermiers généraux pouvaient s'offrir le luxe d'une édition libre des *Contes de la Fontaine* ou de la *Pucelle* de Voltaire.

Aujourd'hui la pornographie s'est démocratisée. L'employé, l'ouvrier, la demoiselle de magasin achètent, pour un sou, un feuilleton obscène, illustré en couleur. De là de nouveaux devoirs de défense sociale.

Le mal étant le même chez la plupart des nations, nous voyons toutes les législations, les unes après les autres, se forger des armes contre les pornographes. Dès 1882, le code criminel de New-York punit les expéditeurs d'écrits, images ou prospectus obscènes. Un projet de loi allemand de 1892, un projet de loi canadien de la même année, le nouveau code pénal italien, le *criminal bill* anglais de 1897 organisent, dans des proportions à peu près identiques, la répression des outrages aux bonnes mœurs.

\* \*

Nous n'entrons pas plus avant, Messieurs, dans le détail des lois nouvelles. J'ai tenu à n'appeler votre attention que sur celles qui font le mieux apercevoir les tendances essentielles du mouvement législatif contemporain. L'enfant, la femme, l'ouvrier, l'agriculteur, dont j'ai eu à vous entretenir, ce sont les atomes de cette masse populaire qui forme la substance des démocraties parvenues

enfin au pouvoir, ayant conquis, par l'instruction universelle, l'instrument d'émancipation et de progrès. par le suffrage universel, le sceptre de commandement. Ces conquêtes ont leurs dangers. Nous avons vu ceux de l'instruction généralisée, livrant les appétits inférieurs des foules aux vils flatteurs de leurs vices. Mais les dangers deviennent une source de force pour les races qui savent lutter contre eux et les vaincre.

\*  
\* \*

Je ne veux pas finir sans vous énumérer brièvement quelques-unes des autres principales lois, qui, en des matières diverses, au cours de l'année écoulée, ont modifié notre législation.

Deux lois ont remanié certains articles du Code civil, relatifs au contrat de nantissement et aux rapports à succession. — Le cadre de la réhabilitation criminelle a été encore élargi : les condamnés ayant prescrit leur peine peuvent désormais être réhabilités. — Les officiers ministériels destitués ne perdent plus, de plein droit, leur capacité électorale. — Les Sociétés de secours mutuels, les Chambres de Commerce sont réorganisées. — Les pharmaciens obtiennent leur part d'innovation : leur diplôme est unifié, la concurrence étrangère réfrénée. — Les vélocipèdes ont les honneurs d'une loi : à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, comme leurs congénères allemands ou belges, ils devront porter une plaque de contrôle. — Dix nouvelles charges d'agents de change ont été créées à Paris. — Enfin, et c'est le résultat le plus invariable de toutes les années législatives : de nouveaux impôts ont été ajoutés à ceux qui surchargent déjà les contribuables.

\*  
\* \*

Au-dessous de cette surface où nous venons de voir naître les lois nouvelles, jetons un coup d'œil, pour terminer, sur cette sorte de région souterraine, où, au sein des commissions parlementaires, les lois futures, projets indécis, propositions vagues, s'élaborent lentement. Des chimères, des larves, des fantômes, pullulent au fond de

ces limbes législatifs, à côté de nobles et pures idées, de conceptions dignes d'entrer immédiatement dans la réalité juridique.

Parmi les projets perdus depuis le plus longtemps dans ces ténèbres, je note ceux qui concernent : le droit d'association, les justices de paix, la recherche de la paternité, l'armée coloniale. Les années succèdent aux années, les législateurs aux législateurs. Les nouveaux élus sont aussi impuissants que les anciens à transformer ces projets en lois.

Dans la multitude des propositions plus récentes se reflètent les soucis, les passions de l'heure actuelle. On demande : pour l'enseignement, le monopole universitaire, l'interdiction des fonctions publiques aux élèves des congrégations, la suppression de la responsabilité civile des membres de l'enseignement public ; — pour l'armée, la suppression des conseils de guerre ; — pour la justice, la suppression de la peine de mort, la suppression de la publicité de cette même peine, la défense dans les expertises, l'indemnité pour les poursuites non suivies de condamnations, la réforme du régime pénitentiaire, la réforme du jury ; — pour l'agriculture, les chambres consultatives agricoles, la constitution du *bien de famille* insaisissable ; — pour les ouvriers, la protection contre la main-d'œuvre étrangère : — pour les chasseurs, à moins que ce ne soit pour les braconniers, la liberté absolue de la chasse ; — pour l'organisation électorale, le *referendum* communal, des procédés en vue d'assurer la sincérité des scrutins, et même des billets de chemins de fer à prix réduits pour faciliter l'exercice du droit de vote.

Qu'advient-il de tous ces projets ?

« On n'exécute pas tout ce qui se propose,  
Et le chemin est long du projet à la chose ! »

Nos législateurs démontrent, chaque jour, la vérité de ces vers de Molière. C'est même quelquefois fort heureux !

Qu'advient-il aussi de ces lois que nous avons vues, prenant vie, au cours de l'année écoulée, dans le domaine du droit positif ? Nous n'espérons pas pour elles de bien

longues destinées. Avant peu on les trouvera incomplètes, insuffisantes. On n'inscrit plus les lois sur les tables de marbre ou de bronze. Les feuilles légères où elles s'impriment, comme les frondaisons des arbres sont caduques et se dispersent aux souffles des courants populaires pour renaître et reverdir en des renouveaux de progrès. La législation n'est plus, qu'un instant, l'abri provisoire des idées sociales toujours en marche. Le temps est passé, où, monuments majestueux, les codes pouvaient vieillir et demeurer debout à travers les flots des générations obéissantes. L'évolution juridique est devenue plus rapide, plus liée au mouvement universel, qui, avec la vapeur et l'électricité, emporte les peuples vers de mystérieux horizons.

Pascal constatait que « trois degrés d'élévation du » pôle renversent toute la jurisprudence. » Un bulletin de vote, à gauche ou à droite dans les urnes parlementaires, suffit aujourd'hui à ce renversement. Il disait : « le » droit a ses époques. L'entrée de Saturne au Lion nous » marque l'origine d'un tel crime (1)... » Que dirait-il aujourd'hui ? Les époques sont devenues des années, des mois, presque des jours ; et l'origine des lois ne se marque plus à l'entrée superbe de Saturne au Lion, mais souvent à la fugitive apparition de nouveaux ministres au pouvoir.

(1) Pascal, *Pensées*, article 3, 8.

---

## Principales lois de 1898.

---

- 23 Janvier. Droit de vote des femmes dans les élections aux tribunaux de commerce.
- 15 Février. Règlementation du commerce des *brocanteurs*.
- 16 » Augmentation du pouvoir des Préfets pour la police de la chasse. (Article 3 de la loi du 3 mai 1844 modifié.)
- 1<sup>er</sup> Mars... Nantissement des fonds de commerce. (Article 2075 du code civil modifié.)
- 10 » Discipline des officiers ministériels. (Article 15 du décret du 2 février 1852 modifié, droits électoraux.)
- 10 » Réhabilitation en matière de peines prescrites. (Article 634 du code d'instruction criminelle modifié.)
- 16 » Répression des outrages aux bonnes mœurs.
- 17 » Révisions partielles du cadastre.
- 24 » Rapports à successions. (Articles 843, 844 et 919 du code civil modifiés.)
- 1<sup>er</sup> Avril... Réorganisation des sociétés de secours mutuels.
- 8 » Régime des eaux.
- 9 » Réorganisation des Chambres de Commerce.
- 9 » Accidents du travail.
- 13 » Valeurs étrangères, agents de change, coulisiers.
- 19 » Protection de l'enfance. — Garde provisoire de l'enfant.
- 19 » Pharmacie.
- 19 » Modification de la loi de 1883 sur l'organisation judiciaire en ce qui concerne les juges-suppléants.
- 21 Juin... Police rurale.
- 18 Juillet.. Warrants agricoles.



## QUATORZE LETTRES DE FLORIAN

COMMUNIQUEES A L'ACADEMIE DE NIMES

PAR

**M. E. BENOIT-GERMAIN,**

membre résidant.

---

Les restes du passé sont empreints d'un charme indéfinissable pour l'imagination. Il nous semble voir revivre les personnages qui furent en contact avec eux. Nous pénétrons dans leur intimité. Cette impression est encore plus attrayante lorsque ces reliques sont celles d'un homme qui a illustré son pays et qu'elles nous transmettent quelques-unes de ses pensées.

C'est ce qui m'enhardit à présenter à l'Académie quatorze lettres de Florian que je crois inédites. Elles n'ont qu'un faible intérêt historique : ce sont des lettres d'affaires adressées à des amis ; mais elles portent l'empreinte de l'aménité, de l'urbanité de Florian et, malgré la sécheresse des sujets traités, nous laissent sous le charme de cette nature sensible qui détonne singulièrement avec les formidables tempêtes de l'époque où il vécut et qui hâtèrent sa mort selon toutes probabilités.

Ces quatorze lettres appartiennent à M. Cazalet, chef d'atelier à l'Ecole Pratique d'industrie et de commerce de Nîmes. Il les a trouvées dans la succession de Mademoiselle Verdier, fille de feu le docteur Verdier, propriétaire des bains de Cauvalat, au Vigan (Gard).

D'après ces lettres . nous voyons que la famille de Florian était liée d'amitié avec un sieur Bruguier, négociant à Sauve. En 1788, M. Bruguier marie sa fille à M. Verdier, aïeul de la demoiselle défunte qui a conservé pieusement ces lettres. Elles sont adressées soit à M. Bruguier, soit à son gendre.

La première est du 25 février 1787, Florian allait avoir trente-deux ans. Comme cette première, celles des 28 août 1787, 23 février 1788, 27 novembre 1788, sont adressées à M. Bruguier. Après un intervalle de vingt mois la correspondance reprend le 17 juillet 1790 par suite de réclamations de créanciers de M. de Florian père. C'est encore à M. Bruguier que cette cinquième est adressée. La sixième (31 juillet 1790) est motivée par la mort de M. Séguret, notaire de la famille Claris de Florian à Sauve et est adressée à M. Verdier, gendre de M. Bruguier. La septième également. La huitième est pour M. Bruguier. De la neuvième à la treizième inclusivement Florian correspond avec M. Verdier qui a succédé à M. Séguret.

La quatorzième et dernière lettre est envoyée à M. Bruguier. Elle est du 11 messidor an II de la République Française (30 juin 1894), précède l'incarcération de Florian d'une quinzaine de jours et sa mort de soixante dix-huit jours environ.

---

### Première lettre

Paris, 25 fevrier 1787.

C'est surement à vous, mon cher Bruguier, que je dois des remerciements pour une boîte de figures qui m'est arrivée par la poste. Recevés en mes actions de graces, et ma prière de ne point ainsi me combler de présents, ou de m'indiquer les moyens de faire ou de vous envoyer quelque chose qui vous soit agréable. Je passe ma vie à vous remercier.

Il y a quelque temps, mon cher Bruguier, que je vous écrivis, en vous envoyant un de mes ouvrages, j'écrivis aussi à M. Seguret, tout cela était contresigné et chargé à la poste. Je n'en ai point encore aucunes nouvelles. Je vous prie de m'en donner, et de dire à M. Seguret, en lui fesant mes plus tendres compliments, que je le prie toujours de s'occuper de terminer toutes mes affaires, de payer surtout la pension de Margotton, et de finir tout cela le plutot qui lui sera possible. Comme je lui ai écrit la dessus très en détail, je n'ai rien à ajouter que l'assurance de ma très tendre amitié.

Quand à l'affaire de mon champ, ce n'est qu'en vous seul que j'espère, mon cher Bruguier, et je vous demande instamment de m'en défaire le plus promptement que le pourra votre amitié. Je vous ai déjà dit que je m'en rapportais a vous seul.

L'assemblée des notables s'est ouverte jeudi dernier avec la plus grande pompe. Le Roi a proposé des moyens pour soulager son peuple, et l'assemblée divisée en 7 bureaux va examiner ces moyens, et donner ensuite son avis. On ne peut rien savoir de positif encore. Mais il n'y sera point question des protestants. Le Roi se réserve cela pour son Conseil particulier, où l'on doit s'en occuper après tout ceci. Ainsi, mes chers amis, espérez de la bonté paternelle du Roi, qu'il adoucira votre sort, sans qu'il vous en coute rien pour cela.

Adieu, mon cher Bruguier, je vous prie de faire passer cette lettre à Margotton, et de me donner des nouvelles de tous les paquets que j'ai envoyés à vous et à M. Seguret, et à M. de La Menue. Engagés M. Seguret à finir un peu mes affaires. et vous, faites finir le champ. Quand à ma tendre amitié pour vous, elle ne finira jamais. Mille tendresses à toute votre famille. Je vous embrasse.

FLORIAN.

Cette première lettre, adressée à M. Bruguier, de Sauve, est de la main de Florian. Le paraphe de la signature est fort simple. Les *d*, préposition, n'y ont pas d'accent dans l'original. Nous les avons mis pour l'intelligence du texte.

#### Deuxième lettre.

Il faut, Mon cher Bruguier, que vous n'ayez pas reçu une lettre double que je vous avais écrite pour terminer l'affaire de mon champ, car vous ne m'avez pas répondu, et M. Segurette me mande que vous n'avez pas parlé à M. Souliers. Comme j'aime mieux accuser la Poste que votre amitié, que je ne reconnaitrais pas à cet oubli, je préfère de croire que vous n'avez pas reçu mon paquet. Je vous recriis donc, Mon cher Bruguier, pour vous engager de toutes mes forces à me faire vendre cette Pièce, soit à Castel, soit à d'autres. Je vous ait dit que j'étais décidé à la donner pour mille écus, si vous n'en pouvez tirer davantage. Je sais très-bien que c'est un mauvais marché que je fais là, mais ma confiance en vous est telle que je remets le tout dans vos mains.

Répondez-moi donc, Mon cher Bruguier, et annoncez-moi la fin totale de cette affaire, après laquelle je soupire beaucoup.

Mille compliments à toute votre famille, et ne doutez pas vous même de la très tendre amitié que vous a vouée pour la vie

Le ch<sup>r</sup> de FLORIAN.

Paris le 28 Août 1787.

P. S. — M. L'archevêque de Toulouse est déclaré Premier Ministre.

Cette lettre n'est pas de la main de Florian. Il doit l'avoir dictée. Le paraphe de la signature est un peu plus contourné que celui de la première lettre.

### Troisième lettre.

J'ai reçu, Mon très cher ami, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous m'apprenez le mariage de Mad<sup>lle</sup> votre fille avec M<sup>r</sup> Verdier de la Salle. Je vous en fais mon compliment de tout mon cœur, et je ne doute point que les nouveaux Epoux ne jouissent de tout le bonheur que le ciel accorde aux personnes vertueuses et aimables. La joye dont vous me paraissez rempli en m'annonçant ce mariage m'en est un garant d'avance. C'est par le bonheur des Enfants que Dieu recompense les peres. Puisse donc toute votre famille vous payer des peines que vous avez prises pour elle, et la félicité de votre maison, nous représenter le tableau vivant de celle du bon Tobie ! Voilà mes vœux bien sincères et bien vifs.

Je vous remercie des marons et des prunes que vous vouliez m'envoyer. mais je vous prie instamment de ne point me combler ainsi de présents. Vous m'avez donné assez de marques d'amitié pour n'avoir pas besoin d'augmenter ma reconnaissance. Quant aux Anchoyes et aux liqueurs dont vous me parlez, je vous en remercie. J'ai plus de liqueurs que je n'en peux boire. Quand mes papiers partiront, si vous pouvez y joindre seulement un pot d'anchoyes, belles et bien conservées, je vous serai bien obligé.

Je vous ai envoyé, Mon cher Bruguier, mon dernier ouvrage sous le contreseing du Prince, et joint à un exemplaire pour la pauvre Margotton ; ils ont du vous parvenir, car ils étaient chargés à la poste. Je vous prie de m'en accuser la réception, et de dire pour moi mille choses

tendres à Margotton. Je ne lui écris pas, parce que je lui ai déjà écrit en lui envoyant Estelle ; mais parlés lui de ma reconnaissance pour sa Dinde qui était excellente, et parlés-lui surtout de ma très tendre amitié qui ne finira qu'avec moi.

Je vous prie encore, Mon cher Bruguier, de dire à M. Seguret que j'ai eu l'honneur de diner il n'y a pas longtems avec son aimable fils et M<sup>r</sup> l'abbé son frère, à Versailles, où j'avais été remercier le Ministre du grade de Lieutenant-Colonel de Dragons qu'il a bien voulu m'accorder, et de la Croix de S<sup>t</sup> Louis que je vais avoir dans très peu de jours. Il est impossible d'être reçu avec plus d'amitié et d'amabilité que m'en ont témoigné Messieurs Seguret. J'en rapporte ma reconnaissance à Monsieur son pere à qui j'en dois déjà beaucoup et à qui je vous prie de faire mes plus tendres compliments. J'attends avec impatience la fin finale de toutes mes affaires. Parlez-lui en, je vous en prie, et dites-lui que l'impression d'Estelle me rend nécessaire la rentrée du peu qui doit encore me revenir de l'argent de M. Souliers. En conséquence, je le prie de m'envoyer ce reste d'argent le plutôt qu'il lui sera possible, bien entendu qu'il prélevera les avances qu'il aura pu faire. Quand à la reconnaissance que je lui ai voué, il m'est impossible de la lui exprimer autant que je la ressents.

Adieu, Mon cher ami, je vous prie de parler de moi à toute votre aimable famille et de leur souhaiter à tous ce que je vous souhaite à vous-même, une félicité égale à la vive et tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

FLORIAN.

Paris ce 23 fév<sup>r</sup> 1788.

Cette lettre, comme la précédente, a dû être écrite sous la dictée de Florian. Le paraphe de la signature diffère des deux précédents.

**Quatrième lettre.**

Paris, 27 novembre 1788.

Voici, Monsieur et tres cher ami, la procuration que vous me demandés. Je vous prie de finir le plutot que vous le pourés cette affaire, sur laquelle j'ai eu l'honneur de vous écrire à peu prés tout ce que j'avais a vous dire. Vous voudrés bien surtout retirer ma quittance, qui n'aurait pas dû rester si longtems dans les mains de M. Soulier, surtout à votre insçu. Je vous prie de me la renvoyer, de paier tout ce que je peux devoir d'ici à longtems pour les pensions, de vous solder de vos fraix et de me renvoyer le reste de mon argent.

Ce que je vous recommande surtout, Monsieur et tres cher ami, c'est de remercier bien tendrement M. de Pelet, à qui j'écrirai aussitôt que mon affaire sera finie pour lui marquer ma vive reconnaissance.

Croiés qu'elle n'est pas moins tendre pour vous, et que de ma vie je n'oublierai ce que je vous dois et combien je vous aime.

FLORIAN.

Mille respects et tendresses à toute votre famille.

L'écriture de cette quatrième lettre est identique à celle de la première. La signature et le paraphe sont également exactement semblables à la signature et au paraphe de la première.

**Cinquième lettre.**

Paris, 17 juillet 1790.

Il est écrit, Monsieur et tres cher ami, que je vous importunerai toujours. Voici deux lettres que j'ai reçues, l'une de M. Jullien de Sauve, l'autre de M<sup>rs</sup> Durand d'Anduze qui réclament encore des dettes de feu mon pere. Je vous les envoie, avec mes réponses qui ne m'engagent à rien, et que vous voudrés bien lire, cachetter avec une hostie, et leur faire parvenir. Je vous serai ensuite bien

obligé d'examiner les titres de ces Messieurs. S'ils sont justes et légitimes, je payerai. Dans ce cas, je vous prierai de réduire s'il est possible les mémoires et de les acquitter. S'ils ne sont pas justes, je ne payerai point. Dans tous les cas, comme voici un semestre d'échu de la pension de Margotton et de Suzanne, je vous demande, mon cher ami, de les payer, et de tirer sur moi une lettre de change à vue, ou de m'indiquer telle autre voie qui vous plaira, pour que je m'acquitte avec vous. Je vous demande de porter sur les créances qu'on réclame si tard l'œil de votre justice ordinaire, et je m'en rapporterai entièrement à l'opinion d'un homme aussi estimable et aussi estimé que vous. Je vous prie encore de faire dire bien des choses tendres à la pauvre Margotton. J'ai aussi reçu une lettre de Tourrette Dufour, ma nourrice ; elle me demande des secours. Si elle est dans le besoin, véritablement, donnez lui une douzaine de francs. Vous mettrés tout cela sur le meme compte, et sur le champ. le tout vous parviendra. J'ai bien pensé à vous, mon cher ami, dans tous les evenements qui se sont passés. J'en ai bien parlé avec votre aimable fils que j'ai vu souvent, et qui continue et continuera à vous donner des sujets de satisfaction. Dites moi de vos nouvelles, de celles de votre famille, et présentés mes respects et compliments à tout ce qui vous touche et vous appartient. Dans ce moment il est impossible de faire aucun projet et aucune démarche pour l'avancement de ceux que vous aimez. Il faut voir la tournure que prendront les choses. On va, je crois, organiser l'armée ; et je sais que la croix de St Louis sera mise a 24 ans. D'après cela, M. de Bony doit l'avoir. J'espère enfin, mon cher ami, que la paix et le calme approchent. Les vertus de notre bon roi nous les auront procurés. Je ne vous parle pas de la fédération, parce que vous en avés eu surement des détails. Il y a toujours un peu de fermentation dans ce moment ; mais je compte sur la sagesse et la prudence de M. de La Fayette notre digne général et sur celles de M. Bailly. Quand es-ce donc que les hommes sentiront que de tous les bienfaits de Dieu le plus grand, le plus désirable c'est la paix.



Adieu, Monsieur et cher ami, donnés moi des nouvelles de votre santé, qui m'intéresse plus que je ne puis dire ; terminés moi les petites affaires que je vous recommande, rappelés moi au souvenir de nos amis communs, conservés moi un peu d'amitié, et comptés à jamais sur celle que mon cœur vous a vouée pour la vie, et avec laquelle je vous embrasse bien tendrement.

Cette cinquième lettre est de la même plume que la précédente et que la première ; mais elle n'est pas signée.

### Sixième lettre.

J'ai reçu, Monsieur, avec une douceur bien vraie, la nouvelle de la mort du bon et honnête M. Seguret : Indépendamment des regrets que sa perte doit coûter à tous ses amis, tous ceux qui aiment la vertu et la probité doivent des larmes à ce digne homme. Je vous serois obligé de témoigner à toute sa famille combien je prends de part à leur malheur, et combien mon cœur partage leur peine.

Un des moyens de consolation le plus doux pour moi, Monsieur, seroit l'Espoir de pouvoir vous être utile. Dans les circonstances présentes où rien n'est encore arrangé, où l'on ne sait pas bien précisément de qui dépendront les nominations, je n'ose pas beaucoup m'en flatter, cependant je ferai mon possible, et vous pouvez être certain du zèle que j'y mettrai. Si vous pouviez m'expliquer d'une manière plus claire les personnes auxquelles il faudroit s'adresser pour obtenir ce que vous désirez je ne regretterois aucune démarche. Mais je crois que toutes ces places dépendront dorenavant des départemens. Je chercherai de mon côté à m'en assurer, et je ne négligerai rien pour vous convaincre de l'ancienne et tendre amitié qui me lie à votre famille.

Puisque vous m'offrez, Monsieur, vos obligeants services, je les accepte avec reconnaissance, et je vous demande de vouloir bien réclamer et garder tous les papiers d'affaires, quittances, etc., que M. Seguret avait à moi. M. Seguret étoit mon procureur fondé ; il a payé toutes les dettes

de feu mon pere et il avoit dans ses mains toutes les piéces relatives à ces payemens. Retirez-les, je vous en prie, Monsieur, de ma part, et daignez les mettre ensemble jusqu'à la première occasion que j'aurai de le faire venir ici. Daignez aussi redemander un Paquet contresigné que j'ai adressé, il n'y a pas longtemps, a M. Seguret dans lequel je le priois d'examiner de petits mémoires d'ouvriers que l'on me redemande, après un bien longtems et que je ne sais si l'on est fonde à me redemander. Je vous prie d'examiner cela dans votre justice, et de prendre en un mot la place de mon ami M. Seguret. Dans cette même lettre je le priois de payer à Margotton. l'ancienne Gouvernante de mon pere, et à Suzanne, l'ancienne Gouvernante de mon Oncle Merlet, les six mois échus au 1<sup>er</sup> de ce mois de juillet des petites pensions que je leur fais. Je suis en règle avec elles jusqu'à cette époque. Vous trouverez tout cela expliqué dans ma dernière lettre à M. Seguret, ainsi que les autres affaires dont je vous parle. Nous prendrons ensuite des moyens, pour que je vous fasse parvenir les petites avances que vous pourrez faire pour ces deux pensions. Enfin, Monsieur, je vous demande de prendre pour moi les sentimens d'amitié que m'a marqué M. Seguret, et que je suis sur de trouver toujours dans M. Bruguier, votre beau-pere, et mon ancien ami. Dites lui, je vous prie, que je suis le sien pour ma vie, ainsi que de toute sa famille, et que je conserverai toujours de bien tendres sentimens pour les amis de feu mon pere, et pour mes chers compatriotes.

Adieu, Monsieur, Pardonnez cette longue lettre à la confiance que vous m'inspirez et recevez l'assurance bien vraie de la constante amitié, et de l'inviolable attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'etre,

Monsieur,

Votre très humble et très  
obéissant serviteur,

FLORIAN.

Paris ce 31 juillet 1790.

Septième lettre.

Paris 11 décembre 1790.

Nos lettres se sont croisées, Monsieur, et je suis bien fâché de vous avoir causé ainsi deux importunités au lieu d'une ; j'y trouve du moins le plaisir de vous renouveler les remerciemens que je vous dois pour tout ce que vous me dites d'obligeant et d'aimable, tant de votre part que de celle de Monsieur Bruguier et de sa famille. J'ai éprouvé une véritable satisfaction à m'informer en détail de tout ce qui intéresse cette famille, auprès de Mad. Arnaud, et de MM. Ollivier et Brun que j'ai vu plusieurs fois ici. Je les ai bien priés de vous répéter à tous combien je vous suis tendrement attaché, et c'est de toute mon ame que je leur envie le bonheur qu'ils auront de vous revoir. Joignez à ces assurances bien sincères mes remerciemens de la Boete de figues que vous m'avez envoyées ; elles sont excellentes, et je n'en mange jamais sans penser à Monsieur Bruguier et à vous ; ce qui me les fait trouver encore meilleures.

Je vous fais mon Compliment, Monsieur, de tout mon Cœur sur la justice qu'on vous a rendue, en vous plaçant au directoire du District de S<sup>t</sup> Hypolite. Il est bien important, surtout dans le tems où nous sommes que ces places soient ainsi données à la probité et aux lumières. Je sais que ces nouvelles fonctions vous prendront une grande partie de votre tems, mais les hommes tels que vous, Monsieur, sont amplement dédomagés par le bonheur d'être utiles, et par les jouissances qu'ils trouvent dans l'estime de leurs Concitoyens.

D'après vos offres obligeantes, je puis donc compter, Monsieur, que vous voudrez bien mettre en ordre tous les papiers qui regardent la succession de mon pere, et examiner la validité des petites demandes que l'on pourroit me faire, pareilles à celles que je vous ai déjà renvoyées. Quant à la Pension de Margotton, je n'ai pu me procurer de Lettre de Change sur Montpellier, mais je remettrai à

M. Ollivier qui s'en retourne à Durfort les Cent Livres de Margotton, et les trente livres pour Suzanne. Quand elles les auront reçues vous voudrez bien en retirer les quittances, et nous serons ainsi parfaitement en règle au commencement de l'année mil sept cens quatre vingt onze, à la fin de laquelle je vous enverrai encore 130 fr., et ainsi de suite au bout de chaque année.

Adieu, Monsieur, je vous renouvelle ma priere de parler de moi au bon Monsieur Bruguier, et à son excellente famille, de recevoir avec eux les vœux bien sinceres et bien tendres que je fais pour vous tous à ce renouvellement d'année, et de ne jamais douter des sentimens et de l'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

FLORIAN.

Je vous prie instamment de vouloir bien faire parvenir cette lettre par une voie sure à Margotton à Durfort.

#### Huitième lettre.

Paris, 11 novembre 1791.

Quoiqu'il y ait longtems, Monsieur et cher ami, que je n'aie reçu de vos nouvelles et vous des miennes, je n'en compte pas moins sur une amitié dont vous m'avez donné tant de preuves, et dont je serai toute ma vie reconnaissant. J'ai recours à elle dans ce moment ci, et j'espère qu'elle ne me refusera pas le secours que je lui demande. Voici ce dont il s'agit. Vous savez qu'il y a trois ans a peu près que M. Bousquet me fit assigner à Durfort, domicile qui n'étoit pas le mien, pour m'appeller en garantie des Censives dues par la Terre de Florian à l'abbé de Sauve, et qui n'étoient pas comprises dans l'acte d'inféodation passé précédemment entre feu mon Pere et l'abbé de Sauve, etc. Je renvoyai cette affaire à M. Seguret, en lui disant que je ne voulois répondre à cette demande de M. Bousquet (dont le droit est au moins douteux) qu'en rendant un compte juridique et publique de la succession

de feu mon Pere. Succession dont je ne me suis porté héritier, comme vous savez, que par Bénédice d'Inventaire ; et qui a été absorbée si bien par les Créanciers que j'ai payés, que le bien de ma mere y a été consommé presque en son entier. Tous ces faits sont de votre connoissance, et de notoriété publique. Le pauvre M. Séguret me répondit dans le tems qu'il ne croyoit pas M. Bousquet fondé en droit, et qu'il ne me conseilloit point de rendre ce compte, parce que cela me couteroit des frais, et que l'objet n'en valoit guère la peine. Par une suite de ma confiance en M. Séguret, je désérai à ses Conseils et je laissai là cette affaire. Aujourd'hui, après trois ans de silence de la part de M. Bousquet, après la mort de M. Seguret, qui pouvoit seul me défendre, M. Bousquet revient sur ses prétentions, et m'écrit en date du 1<sup>er</sup> de ce mois, pour m'annoncer qu'il va me mettre en justice.

Je ne fais aucune reflexion sur ce procédé, mais je viens de répondre à M. Bousquet, que j'allois rendre compte juridiquement de la succession de mon pere, et lui prouver que j'ai beaucoup plus payé que je n'ai reçu. Voilà où en sont les choses. Voici à présent ce que je vous demande.

M. Verdier, successeur de M. Seguret, m'a fait des offres de services, avec une franchise et une amitié, sur lesquels je dois compter, et dont je suis reconnoissant. Je voudrois, Mon cher ami, que M. Verdier se chargeat de cette reddition de compte de la succession de mon pere, à laquelle je suis irrévocablement décidé. Si les occupations de M. Verdier le mettent dans l'impossibilité de s'en charger, je vous demande à vous et à lui de m'indiquer quelqu'un qui ait de la probité, des lumieres, et qui puisse promptement terminer entièrement cette affaire. Je sais qu'elle me coutera quelques frais, mais je veux en faire le sacrifice pour plusieurs raisons. 1<sup>o</sup> parce que je suis lassé d'avoir toujours depuis sept ans de nouvelles créances à acquitter. 2<sup>o</sup> parce que M. Bousquet n'aura plus la moindre chose à réclamer. 3<sup>o</sup> parce que si je venois à mourir sans Enfants, l'on pourroit venir chicaner les héritiers qu'il me plaira de choisir, sur la métairie de Rauret, et

le testament de feu mon oncle Merlet. 4° Enfin, parce qu'ayant employé le bien qui revenoit de ma mere à acquitter les dettes de feu mon pere, il est juste et raisonnable que je jouisse tranquillement de la petite fortune que je ne dois qu'à moi seul, sans que personne puisse venir inquiéter à ce sujet, ou moi, ou ceux à qui je voudrai la laisser. D'après ces raisons, qui paroîtront surement bonnes et valables à votre Esprit bien fait et à votre ame honnête, je suis entierement résolu à faire les sacrifices nécessaires pour assurer à jamais mon repos et ma propriété que je ne dois qu'à moi seul.

Il s'agit donc, Mon cher ami, de trouver dans M. Verdier, ou dans tel autre que lui ou vous choisirez, un homme intègre et exact qui defende mes intérêts, qui rende mon Compte, et m'obtienne une bonne et valable décharge, qui me mette désormais à l'abry de toute réclamation quelconque. Dans cette occasion, A qui puis-je mieux m'adresser qu'à vous, qui êtes le seul ami qui me reste dans mon pais, et de qui j'ai reçu tant de bons offices ?

Pour parvenir au résultat que je désire, il faut mettre en ordre les papiers à moi appartenant, qui doivent être chez M. Seguret, et qu'il m'a écrit plusieurs fois avoir déjà lui-même mis en ordre. Ces papiers sont les témoignages de tout le bien qu'a laissé mon pere, de tous les marchés que j'ai fait depuis sa mort, de toutes les dettes que j'ai payées pour lui. J'ai, en outre, une liasse de ces créances acquittées que M. Séguret m'a envoyées ; je vous ferai parvenir cette liasse par la poste sous notre contre-seing, qui doit avoir encore lieu jusques au 1<sup>er</sup> Janv<sup>r</sup> prochain. Je vous enverrai en un mot toutes les lettres de M. Séguret que j'ai conservées, et tous les papiers qui ont rapport à mes affaires, et qui pourront accélérer la conclusion que je désire. Vous pouvez compter là dessus. Mais auparavant de vous faire cet envoi, il faut que vous répondiez à cette lettre pour me dire 1° Si M. Verdier peut se charger de mon affaire. 2° Dans le cas où il ne pourroit pas s'en charger, quelle est la personne qu'il m'indique, et à qui il faudroit qu'il remit toutes les pièces nécessaires. 3° Quelle est l'espèce de Procuracy qu'il faut que je

lui envoie, et quelles sont les formes que je dois suivre pour qu'il finisse en mon nom cette affaire. En attendant, M. Verdier peut toujours mettre les fers au feu, en commençant par mettre en ordre tous les papiers qui me concernent et qui sont chez M. Séguret. S'il en manque, ceux que j'enverrai les compléteront; et les lettres de M. Séguret que je lui ferai parvenir acheveront de le mettre au fait. Quant aux frais je m'en rapporte à votre amitié pour moi; et vous pouvez être sur qu'ils seront acquittés sur le champ.

Vous voilà au fait, Mon très cher ami, de tout ce dont il s'agit. Je n'écris pas à M. Verdier, parce que je ne pourrais que lui répéter ce qui est dans cette lettre. Je vous prie de la lui montrer tout de suite; et tout de suite de faire commencer la besogne. Pour ne pas perdre de tems, et n'en pas faire perdre à M<sup>r</sup> Verdier, je joins dans ce même paquet les lettres de M. Séguret; Réservant la liasse des dettes acquittées pour un autre, dans lequel j'enverrai la procuration qu'il faudra, avec toutes les pièces qui sont en mon pouvoir. Je garde un Etat des pièces que je vous envoie, de peur qu'il ne s'en égare à la Poste.

Adieu, mon très cher ami, j'attendrai votre réponse avec impatience. Je vous prie, si vous le pouvez, de faire mes compliments à Margotton, et de lui dire que si elle veut m'envoyer une Dinde comme de coutume, j'aime mieux que ce soit vers la fin de décembre, que vers le commencement de Janvier. Rappelez moi au Souvenir de toute votre famille que j'aime autant qu'elle est aimable. J'espère n'avoir pas besoin de vous dire combien j'aurai de reconnaissance de ce nouveau service, et combien est véritable l'amitié que mon cœur vous a voué pour la vie, et avec laquelle je vous embrasse bien tendrement.

FLORIAN.

### Neuvième lettre.

Paris ce 10 décembre 1791.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier. Je l'ai trouvée

pleine de raison, d'honnêteté et d'obligeance. Permettez-moi de commencer par vous faire tous les remerciements que je vous dois, pour l'amitié que vous voulez bien me témoigner. J'y suis d'autant plus sensible que je ne puis l'avoir méritée que par ma reconnaissance et mon attachement bien vrai à votre aimable famille.

Ce que vous me dites, Monsieur, sur la demande de M. Bousquet, et sur les frais au moins égaux que me coûtera une Reddition de Compte, est on ne peut pas plus sensé. C'est par le même langage, raisonnable et amical, que M. Seguret me détourna, il y a trois ans, de cette reddition de compte. Mais permettez-moi de vous faire observer, que je n'ai pas d'autre moyen d'assurer à jamais mon repos, que ce bien inestimable du repos vaut bien quelque sacrifice : et qu'enfin la métairie de Rauret substituée à Mess<sup>rs</sup> de Monteil, dans le cas où je mourrois sans Enfants, et nonobstant vendue par mon Pere, mettroit les acquereurs de Rauret dans le cas de réclamer auprès de mes héritiers, si je mourrois à présent, des dédomagemens ou indemnité. Toutes ces idées là sont désagréables et pénibles. Je ne prétends rien aux biens de personne, mais je veux aussi disposer du mien, puisque je ne le dois qu'à moi. Je suis donc décidé, Monsieur, à cette reddition de compte. quel qu'en puissent être les frais ; et puisque mon bonheur me donne un conseil et un ami tel que vous, c'est vous, Monsieur. que j'en charge, avec l'entière confiance que j'ai dans vos lumières et dans vos vertus.

Je me rappelle fort bien, que lors de la première demande de M. Bousquet, il y a trois ans, je consultai pour cet objet les plus fameux de nos juriconsultes, entre autres mon confrere et ami, le célèbre M. Target. Tous furent d'avis que la prétention de M. Bousquet était au moins très douteuse, et tous unanimement me conseillèrent de répudier la succession. Ils me donnent encore le même Conseil, que je suis irrevocablement décidé à suivre ; et voici ce qu'ils me disent, qui me paroît plein de justice et de clarté.

N'ayant jamais été Emancipé, n'étant jamais selon nos



Lois Romaines, entré dans aucune jouissance, ni même aucune connoissance des biens de mon pere, tant qu'il a vécu, je me suis présenté à sa mort, et porté publiquement son héritier par bénéfice d'Inventaire. Dès ce moment, je ne suis responsable aux créanciers que du bien que possédoit mon Père : or, ce bien étoit fort peu de chose, puisque Florian vendu, il ne lui restoit que le bien de ma mere, duquel bien la moitié m'appartenoit par mon droit de naissance, et la moitié de l'autre moitié étoit encore à moi, par la mort de mon frere. Mon pere n'avoit donc à lui que la moitié de cette dernière moitié, c'est à dire, le quart du bien de ma mere. Je ne dois donc rendre compte aux créanciers que de ce quart, qui doit encore supporter le quart du total des dettes, dont étoit grèvé le total de l'héritage de ma mere.

Il ne s'agit donc que de prouver que ce qui pouvoit rester de ce quart paternel, a été plus qu'absorbé par les dettes qu'a laissé mon pere, dettes que j'ai payées avec l'exactitude et la piété que je devois à sa mémoire.

Or, pour cela, Monsieur, il ne faut que prendre l'Inventaire que je fis faire dans le tems par MM. Seguret et Bruguier de tout ce qu'a laissé mon pere, en défalquer les trois-quarts qui me revenoient ; ôter ensuite du quart restant le quart des dettes maternelles, et faire voir par les quittances que le reste a été employé à payer les créanciers qui se sont présentés. Tant pis pour ceux qui ne se sont pas présentés dans le tems. M. Bousquet est dans ce cas, puisque c'est en 1788 qu'il a fait sa réclamation, et que mon pere est mort en 1784.

Voilà, Monsieur, un raisonnement qui me parait clair comme la lumiere, et dont vous ferez l'usage qui vous paroitra le plus convenable. J'ai l'honneur de vous envoyer ci joint ma procuration en bonne forme et telle que vous me la demandez, avec une partie des papiers que M. Seguret m'avait fait passer. Le reste de ces papiers que je possède encore vous parviendra par un des premiers courriers, parce que j'ai craint de faire le paquet trop gros. Ce sera dans ce paquet que je finirai cette longue lettre, dans laquelle il me reste à peine la place de vous parler

des sentimens de reconnoissance et d'amitié que vous m'avez inspirés pour toujours, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

FLORIAN.

Mille tendres complimens à M. Bruguier et sa famille et ne vous donnez pas la peine de me répondre que vous n'avez reçu ma seconde lettre,

#### Dixième lettre.

Voici, Monsieur. le reste des papiers que je possède encore, et que m'avait envoyé feu M. Seguret. Vous avez actuellement dans les mains, tout ce que je puis vous fournir de relatif à la succession de mon pere : et tout ce que j'ai eu dans ma puissance touchant cette affaire. Car jamais je n'ai brûlé rien de ce qu'on m'en a fait passer. Je vous prie donc de vouloir bien mettre en ordre tous ces papiers, separer les inutiles des utiles ; y joindre ceux que vous pourrez rassembler vous même, et mettre tout de suite la main à l'œuvre pour rendre un compte clair et précis de la succession que je répudie. Je m'en rapporte a votre amitié, à votre prudence et à vos lumières pour que les frais en soient le moins considérables que vous pourrez. Soyez sur d'avance de ma très diligente exactitude à vous les faire passer sur le champ. Je m'en rapporte entiere-ment à vous pour le prix du tems et des soins employés à cette affaire, soit par vous même, soit par la personne sûre à qui vous la confieriez, si vos occupations ne vous permettent pas de tout faire. Ma confiance en vous, et en mon ancien ami M. Bruguier est entiere. Je vous prie donc de nouveau de commencer et de finir le plus promptement que vous pourrez ce compte définitif. Je vous prie de le conclure de manière à ce que jamais personne ne puisse venir me faire de demande, et de compter sur un acquittement très prompt de ce que je pourrai vous devoir, comme sur une très longue reconnoissance.

A present, Monsieur, que je vous ai dit tout ce que je puis vous dire sur cette affaire, dont la conclusion me tient extrêmement à cœur, permettez moi de vous parler de vous et de votre famille. Donnez m'en des nouvelles, je vous prie ; parlez de moi à votre aimable Epouse, et au bon M. Bruguier que j'aime et j'embrasse de tout mon cœur. Je voudrais que vous m'indiquassiez le moyen de vous faire parvenir deux volumes d'un nouvel ouvrage que je vais donner au Public vers le jour de l'an. Il est tres gros pour être mis à la poste avec le Contreseing ; et je voudrais pourtant que vous l'eussiez, comme un foible gage de mon amitié pour vous et pour M. Bruguier.

Je vous demande encore, Monsieur, de vouloir bien remettre à Margotton, à la fin de cette année. un assignat de 100 fr. pour sa pension échue, et trente Livres à l'ancienne servante de Mon oncle Merlet, que je vous ferai passer incontinent. Vous voudrez bien retirer la quittance pour l'année échue de ces deux pensions, et répéter à Margotton les assurances de mon tendre attachement pour elle.

Adieu, Monsieur, pardonnez-moi cette Lettre en deux volumes, et conservez moi toujours une amitié que je mérite par celle que je vous ai vouée et avec laquelle je finis sans cérémonie, comme votre véritable ami.

FLORIAN.

Paris le 13 decembre 1791.

### Onzième lettre.

Paris le 21 Janvier 1792.

J'ai un peu différé, Monsieur, de répondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois dernier, parce que j'ai voulu consulter plusieurs notaires et plusieurs jurisconsultes sur la demande que vous me faites d'une renonciation en forme à la succession de mon Pere. Tous unanimement m'ont dit de vous assurer que cette renonciation étoit absolument inutile ; qu'ayant

accepté la succession de mon Pere, je ne pouvois plus la répudier; mais que ne l'ayant accepté que sous bénéfice d'Inventaire, je ne puis selon toutes les coutumes être chargé des dettes que jusques à la concurrence de ce que j'ai recueilli de la Succession; qu'en conséquence dans la Position où je me trouve, je n'ai d'autres choses à faire que de rendre compte aux créanciers qui peuvent se présenter de cette Succession *bénéficiaire*, et de leur prouver que j'ai payé un Sol de plus que je n'ai reçu.

Voilà, Monsieur, ce que vous pouvez regarder comme certain. La procuration que je vous ai envoyée est plus que suffisante, car voici à quoi tout mon Procès se réduit : J'ai accepté la succession de mon Pere, je l'accepte encore sous bénéfice d'Inventaire. Voici à quoi s'est monté ce que mon pere m'a laissé, non compris le bien qui me revenoit de ma mere et de mon frere. Voici les quittances de ce que j'ai payé pour mon Pere; elles surpassent ce que j'ai reçu de sa succession bénéficiaire, donc je ne peux plus rien payer. Jamais il n'y eut de cause plus claire et aucun juge de la terre ne peut être un moment incertain.

La seule peine, le seul embarras n'est que pour vous, Monsicur, qui avez à établir d'après les papiers ce qui me revenoit et ce que j'ai payé. C'est cette peine là que je vous ai prié de prendre; ce sont ces soins que votre amitié m'a promis, et pour lesquels vous pouvez être aussi sur de ma reconnoissance que de mon exactitude à m'acquitter des frais du tems et des recherches que cela vous coutera. Je vous ai envoyé tous les papiers qui étoient dans mes mains; Je joins ici une lettre pour M. de Bony, telle que vous la desirez; vous voudrez bien la cachetter et l'envoyer. Je n'ai jamais eu le mémoire que feu M. Séguret me promettoit. Je vous envoie ci-joint le contract de mariage de mon Pere, seule pièce qui me restoit. Quant au contract de vente des biens de ma mere, je ne l'ai point, mais M. Campel de Sauve vous le fournira. En général tous les papiers qui regardent ma famille doivent être dans l'Etude de M. Séguret qui a toujours fait toutes nos affaires. Il est impossible que vous ne trouviez pas à Sauve tous les renseignements que vous pourrez désirer; quant

à moi je n'en ai plus. Je vous ai dit et envoyé tout ce j'avois et savoïs.

Je ne comprends pas pourquoi M. Bousquet prétend avoir payé 6000 fr. pour ma Compagnie. J'étois capitaine en 1777 et Florian s'est vendu en 1780. Ses six mille Livres dont il veut parler ont été je crois payées à mon oncle pour une créance de huit mille Livres, dont je me souviens même d'avoir payé le surplus ; et vous en avez la quittance dans les papiers que je vous ai fait passer. Je ne me rappelle pas bien tous ces détails, mais ils ne font rien à l'affaire. Je n'étois pour rien, et dans rien dans la vente de Florian. Je ne m'en suis point mêlé, j'ai été absolument nul.

Vous ne me dites pas un mot de la substitution de Rauret qui est une des grandes raisons qui me fait rendre mon compte. Vous avez entre les mains le testament de mon oncle Merlet.

Enfin, Monsieur, je vous prie instamment de terminer cette affaire, et d'assurer à quelque prix que ce soit ma tranquillité sur tous ces objets. J'ai fait de mon côté tout ce qu'il étoit en mon pouvoir de faire ; J'attends le reste de votre amitié, de vos lumières et de votre expérience dans les affaires.

Je vous dois au moins autant de remerciemens que vous m'en adressez pour toutes les choses aimables et amicales que vous me dites. Soyez bien sur qu'elles m'inspirent autant de reconnaissance qu'elles me font de plaisir.

L'Estime des personnes comme vous, comme M. Bruguier, comme votre bonne et respectable famille, est le seul bien qu'un honnête homme doive rechercher et envier. Ce bien vaut mieux que la Gloire. Etre aimé de ceux qui sont dignes d'être aimés eux mêmes est la seule véritable et aucun succès ne peut valoir une assurance d'amitié.

Recevez donc la mienne, Monsieur, ainsi que M. Bruguier et toute votre famille, et comptez y pour la vie.

Je vous serai obligé de payer le plutôt possible à Margotton et à la vieille Servante les 130 fr. dont je vous ai parlé ; tirez sur moi cette somme, par qui et quand vous voudrez.

J'ai reçu la boîte de figues que vous avez bien voulu m'envoyer ; elles sont excellentes et je vous en remercie, mais en vérité j'ai regret aux peines que des Envois si lointains doivent donner et je n'ai pas besoin pour vous aimer de savoir que vous avez de bonnes figues.

J'ai déjà parlé à M. Pieyre, député de Nismes, pour qu'il vous fit passer les deux nouveaux volumes que je viens de donner au Public. Il me l'a promis ainsi que M. Rabaud. Nous allons nous en occuper, et j'aurai un très grand plaisir à penser que ce livre vous amusera vous et les vôtres.

Je finis par vous offrir les vœux les plus tendres pour votre bonheur, pour celui de votre Epouse et de l'Enfant que vous élevez. Puisse-t-il vous ressembler ! C'est ce que je puis souhaiter de meilleur à tous trois. J'y joins encore le souhait que vous conserviez toujours un peu d'amitié pour celui qui vous en a vouée une bien tendre pour sa vie.

FLORIAN.

P.-S. — Je vous prie de faire passer la lettre ci jointe à Margotton a Durfort.

### Douzième lettre.

Je ne perds pas un moment, Monsieur, à vous envoyer la somme de cent vingt livres que vous avez eu la bonté de remettre à Margotton et à la servante de feu mon oncle. J'y joins le plus de petits assignats que je peux, et je n'y joins pas assez de remerciemens pour toutes les marques d'amitié que vous voulez bien me donner.

Comme vous ne me parlez presque point de nos affaires, je ne vous en importunerai pas cette fois-ci. Je vous renouvelle seulement ma priere de terminer le plutôt qu'il vous sera possible avec M. Bousquet qui ne doit pas être mécontent de la dernière réponse qu'il a reçu de moi. Margotton m'écrit qu'elle a des papiers qu'elle peut vous remettre ; je vous demande en grace de consacrer quelques-uns de vos momens à finir une fois pour toute cette

peu agréable affaire, et à assurer pour toujours ma tranquillité, qui est le premier bien de ce monde. Soyez bien sûr de mon exactitude à m'acquitter de vos frais, de votre tems, de vos soins, sans que pour cela mon amitié se croye quitte envers la votre.

Quoique vous ne me parliez point dans votre dernière de votre aimable famille, je ne vous en prie pas moins de leur en renouveler l'assurance des tendres sentiments que je leur ai voués, ainsi qu'à vous, Monsieur, pour toute la vie.

FLORIAN.

Paris le 23 février 1791.

Je vous envoie port payé et chargé à la Poste, un assignat de 50 l. et quatorze assignats de 5 l.

### Treizième lettre.

Paris le 14 mai 1792.

Pardonnez-moi, Monsieur et cher ami, si j'ai différé quelques tems à répondre à votre dernière. Un petit voyage que j'ai fait chez ma tante, abbesse à Vernon, a été cause de ce retard. Je me hâte de vous adresser les remerciemens que je vous dois, et de redresser la petite erreur de dix livres que j'avois faite dans l'envoi des assignats. Je vous prie d'en recevoir mes excuses, jointes à deux assignats de 5 l. que j'enferme dans cette lettre.

Je ne puis vous dire combien je suis reconnoissant de toutes les peines que je vous ai causées pour mettre en ordre la reddition de compte dont votre amitié a bien voulu se charger. Je conçois facilement combien d'embaras et de travaux a du vous donner cette opération. J'aime à me le dire souvent et j'aimerais encore plus à trouver une occasion de vous en marquer ma reconnoissance. C'est de quoi je vous prie d'être parfaitement sûr, parce que cette certitude influe sur mon bonheur.

Puisque votre ouvrage est fait et qu'il est clairement prouvé que j'ai plus payé que reçu 8.276 l., je vous de-

mande instamment deux choses. La 1<sup>re</sup> de me mettre en règle envers M. Bousquet, pardevant le tribunal de S<sup>t</sup>-Hippolite, et de me faire expédier un acte juridique et en bonne forme qui termine d'une manière positive toute discussion à ce sujet, et me mette pour jamais à l'abri, soit pour cet objet, soit pour tout autre, de toute demande ou poursuite. Vous savez que je vous avois parlé dans mes premières lettres, de la vente de Rauret faite par feu mon pere, qui me donnoit des inquiétudes à cause de la substitution de MM. de Monteil, en cas que je mourusse garçon. Il me semble incontestable qu'après l'opération que vous allez faire, personne n'aura jamais rien à réclamer ni de moi, ni de mes hoirs, que je meure garçon ou non. C'est en partie un des objets qui m'a fait le plus désirer cette reddition de compte, laquelle je vous prie d'arranger de manière que qui que ce soit ne puisse dans aucun cas rien prétendre sur le peu de bien que j'ai et que je ne dois qu'à moi.

La 2<sup>e</sup> grace que je vous demande, c'est de vouloir bien avancer tous les frais nécessaires pour la conclusion totale et l'expédition authentique et définitive de cette affaire. Ces frais là vous seront remboursés sur le champ par la voie que vous m'indiquerez ainsi que ceux dont je vous serai redevable pour votre tems et vos travaux. Rien n'est plus juste que ce dernier acquit qui n'affoiblit point la reconnaissance. Après tout cela, nous verrons à trouver le moyen de me faire parvenir les papiers qu'il sera nécessaire que je conserve pour assurer ma tranquillité.

Voilà, Monsieur, tout ce qui nous reste à faire, et pourquoi je vous demande le plus de diligence et de soin que votre amitié pourra me donner, m'en rapportant entierement, aveuglément et uniquement à elle.

Pour parler de choses moins sérieuses, je vous dirai qu'il y a plus de trois semaines que j'ai remis à M. Rabaud de S<sup>t</sup> Etienne mon dernier ouvrage pour vous le faire passer. Il m'a bien promis de profiter de la première occasion pour vous faire tenir ces deux volumes in-8°. J'espère que vous en serez content, et je voudrais qu'ils vous procurassent autant de plaisir à les lire que j'en



éprouve à vous les offrir. Avant peu je me servirai de la même voie, ou bien de celle de M. Pieyre pour vous envoyer un nouveau volume.

Je vous prie de parler de moi à toute votre aimable famille et de rappeler surtout à mon ancien ami M. Bruguiet, les sentiments que je lui ai voués pour toujours ; ils sont tendres, sincères et doux, et ne peuvent être égalés que par ceux avec lesquels je vous assure de ma reconnaissance et de mon vif attachement. C'est ainsi que je vous embrasse sans cérémonie comme un véritable ami.

FLORIAN.

De la sixième à la treizième lettre, l'écriture est celle d'un secrétaire. Le paragraphe des signature varie et devient de plus en plus compliqué par de nombreuses boucles.

#### Quatorzième lettre.

SUSCRIPTION :

*Au citoyen Bruguiet négociant  
à Sauve  
Département du Gard.*

(Sceaux, timbré en rouge, marque 13 comme redevance.)

~~~~~  
Sceaux l'unité 11. messidor. 2 de la R F une et ind.

Je vous remercie, mon cher concitoyen, de la lettre que vous m'avez écrite le 22 du mois dernier, des deux extraits de baptême qu'elle contenait, et surtout de l'assurance que vous me donnés de votre ancienne et bonne amitié, de laquelle mon cœur est tendrement touché. Je la mérite, mon cher concitoyen, par celle que j'ai pour vous. par l'amour que je porterai toujours aux lieux chéris où je suis né. par la tendresse que je conserve pour les anciens amis de mon père. C'est vous dire à combien de titres je vous aime, vous et votre excellente famille, à qui je vous demande de parler de moi ; sans oublier votre gendre. lorsqu'il sera de retour.

Les extraits que vous m'avez envoyés suffiront, j'espère, pour la liquidation de mes tres petites rentes. Ne les voyant pas arriver, j'avais écrit à la bonne Margotton, pour qu'elle vous en rafraichit la memoire. Je vous faisais tort en imaginant que votre amitié put rien oublier. Je vous en demande excuse, et vous prie de rassurer la bonne Margotton sur l'arrivée de votre lettre, et de lui faire mes tres tendres compliments.

Adieu, mon cher concitoyen et ami, conservés moi toujours votre amitié. C'est un des plus doux biens de la vie. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Salut et fraternité !

Cette quatorzième lettre est de la même écriture que les première, quatrième et cinquième, c'est-à-dire de la plume de Florian. Comme la cinquième, elle est sans signature.

Quinze jours environ après avoir écrit cette lettre, Florian était trainé en prison. Le 9 thermidor lui rendit la liberté. Le mois suivant, il était mort ; sa santé délicate n'avait pu supporter les émotions violentes auxquelles il avait été en proie.

---

LES  
VILLES DE LA NARBONNAISE

---

MARSEILLE

PAR

**M. Georges MAURIN,**

membre résidant.

---

J'éprouve quelque scrupule à introduire dans cette galerie des cités de la Narbonnaise romaine, Marseille, cette colonie phocéenne, si profondément grecque par son origine et son évolution sociale. Elle a cependant joué dans l'histoire de la Province un rôle si considérable qu'il est impossible de la négliger. Les Hellènes de Massalie furent les précurseurs d'abord, les fidèles auxiliaires ensuite, du peuple conquérant. Sans doute ils travaillèrent surtout pour leur intérêt personnel, devinrent très riches et vécurent longtemps heureux et relativement tranquilles. Mais au point de vue de l'expansion de leur race, de la pénétration des tribus indigènes, de l'influence politique, ils ne dépassèrent pas une humble moyenne, bien inférieure à celle des Carthaginois. Leur ville fut de bonne heure et demeura une fidèle alliée de Rome; de bonne heure aussi, et alors que les forces étaient à peu près égales, elle accepta un rôle subordonné. Elle fit avec les Gaulois de l'intérieur un très actif et profitable commerce : elle n'eut pas sur la civilisation celtique la décisive influence que nous sommes trop portés à lui attribuer. Sa position excentrique et éloignée de son centre

national en fut la principale cause ; isolée, elle dut s'appuyer sur une puissance guerrière et conquérante. Son histoire est donc liée à celle des progrès de la puissance romaine dans la Province et dans la Gaule ; elle est un intéressant chapitre de l'évolution politique et commerciale des côtes méditerranéennes. A ce point de vue plus particulièrement je l'examinerai, laissant à de plus compétents son étude spécialement archéologique.

L'aspect extérieur des grands ports maritimes se modifie incessamment sous une double action : la main des hommes qui arrange et dérange la nature au mieux de leur commodité, et l'usure lente et perpétuelle de la mer. Marseille, plus que toute autre ville, est exposée à subir des transformations. Elle est ainsi située qu'elle ne peut s'étendre qu'en nivelant sans cesse des rochers : son port, étroit, abrité des remous, véritable cône de déjection entre des collines resserrées, a besoin d'être fréquemment dragué pour rester abordable. Le rivage occidental du triangle irrégulier qui l'enferme a été complètement détruit pour faire place à de nouveaux ports. Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner beaucoup que ses monuments archéologiques soient rares et dispersés. N'exagérons pas toutefois cette pénurie. Si la vigilance des Marseillais avait su conserver tout ce qui a été découvert sur leur sol, leurs historiens auraient encore une série très suffisante à leur disposition pour guider leurs recherches. Il n'en a rien été malheureusement. Les pierres tumulaires, les stèles votives ont été employées durant le cours du moyen âge pour la construction des nouveaux remparts et de l'abbaye de Saint-Victor ; les œuvres d'art ont été vendues ou dispersées ; les vestiges des anciennes fortifications, démolis ou recouverts par de nouvelles substructions. Et toujours l'œuvre gigantesque du nivellement imposée aux municipalités de tous les temps a fonctionné, accumulant remblais sur déblais et enfouissant de plus en plus profondément les souvenirs du primitif passé. C'est la ville vouée de façon permanente aux grands travaux d'édilité ; si les contribuables s'en plaignent, les archéologues regrettent surtout que leur effort ne porte pas sur la vieille

cité. Celle-ci demeure toujours presque inviolée, enfermée dans l'isolement que lui imposent ses rues montantes, de difficile accès et trop souvent d'une douteuse propreté ; l'avenir prochain ne semble pas lui réserver de brillantes destinées. Longtemps encore elle gardera jalousement les secrets de l'histoire qu'elle peut enfermer sous les fondations de ses vieilles demeures. Résignons-nous à cette indigence relative et essayons de tirer le meilleur parti possible des ressources mises à notre disposition.

Ces documents sont de deux sortes : les textes et les monuments épigraphiques ou artistiques. Les anciens auteurs ont beaucoup écrit sur Marseille ; ils étaient attirés vers cette colonie célèbre par la richesse de ses habitants, l'originalité de ses institutions, la renommée de son commerce, et l'activité de sa vie intellectuelle, manifestée surtout dans les sciences naturelles, la médecine et la géographie. Malheureusement ces auteurs se sont trop souvent répété les uns les autres, et, comme il arrive toujours, ce sont les passages les plus intéressants de leurs œuvres qui ont disparu, ceux-là du moins qui satisferaient le plus notre curiosité. Aristote avait consacré un opuscule spécial à l'étude de la république marseillaise ; cette œuvre est perdue et il ne nous reste que les textes trop rares insérés dans « *la politique* » de cet auteur. En définitive, les deux écrivains les plus complets sur la matière sont Strabon et Justin. Mais le premier connaissait assez mal la région Rhodanienne et travaillait sur des textes de seconde main, dès qu'il s'agissait de parties historiques. c'était un Malte-Brun, souvent mal renseigné : le second était l'abrégiateur du Voconce Trogue Pompée, fils d'un ancien secrétaire de Jules César, politicien ambitieux, sans doute bien renseigné sur une grande ville voisine de son pays d'origine, où il avait été souvent et fait sans doute une partie de ses études. Malheureusement le texte de Trogue-Pompée n'a pas gagné à nous parvenir dans le travestissement que lui a fait subir son abrégiateur ; celui-ci très naïf, sans aucune critique, rarement heureux dans les additions de son cru.

Les monuments archéologiques sont de trois groupes,

correspondant aux trois influences de l'évolution de Marseille antique, phénicienne, grecque (les témoignages de celle-ci naturellement plus abondants) et romaine. Mais quel désordre et quelle confusion ! Les œuvres d'art sont dispersées un peu partout ; à Lyon, une statue d'Aphrodite ; à Stuttgart, un bas-relief de l'époque romaine ; à Marseille même, très peu d'indications d'origine pour les objets conservés ; des inscriptions et des débris de sculpture, transportés d'un bout de ville à l'autre, et recueillis enfin dans le musée après de longues pérégrinations qui ont adultéré leur état civil et déroutent leurs attributions. Doit-on les attribuer aux Phéniciens ? aux Grecs ? Les deux affirmations s'entrechoquent, dès qu'il s'agit des plus antiques débris et la lutte est ouverte, sans qu'on puisse encore prévoir la solution qu'une heureuse découverte donnera définitive. Essayons cependant de résumer les arguments invoqués de part et d'autre.

I

**Fondation de Marseille.**

M. l'abbé Albanès a déployé une ingénieuse érudition pour démontrer que le premier établissement dans l'anse de *Lacydon* (1), remontait aux Carthaginois. Après lui et sous l'influence de son incontestable autorité, toute une école d'érudits adopta cette thèse, qui compte encore des défenseurs sérieux. Les arguments invoqués en sa faveur ne sont cependant ni très nombreux ni très probants. Ils se résument dans la découverte d'une grande inscription phénicienne, où se lit un tarif très minutieux des divers sacrifices offerts au dieu Baal, et dans un texte de

(1) C'est le nom que Pomponius Mela donne à l'anse du port de Marseille : *et Halycidon, Massiliensium portus et in eo Massilia. Hæc de Phocibus oriunda.* » Ce géographe est le seul qui nous donne ce nom. Ce texte indique que la ville en elle-même n'occupait qu'une partie du rivage de l'anse.

Thucydide, allusion incidente à la création de Marseille et qui raconte que les Phocéens la fondèrent après avoir infligé une défaite navale aux Carthaginois (1); d'où il semblerait résulter que ceux-ci occupaient déjà la côte. Ces conclusions paraissent un peu bien absolues en présence des affirmations répétées des historiens antiques attribuant aux seuls Phocéens d'Ionie l'établissement primitif de Massalie, et aussi de ce que nous savons du développement de l'influence carthaginoise. Examinons cependant d'un peu plus près les raisons mises en ligne et nous verrons qu'elles ne sont pas assez puissantes pour justifier une dérogation pareille à l'unanime tradition.

La table de pierre sur laquelle est inscrite l'inscription phénicienne, peut avoir été apportée à Marseille pour bien des motifs, sans qu'on ait besoin de recourir à l'hypothèse d'un établissement carthaginois définitif. Renan avait d'abord pensé qu'elle avait pu servir de lest à une galère venant de Carthage et qu'elle avait été jetée à l'arrivée sur le point du rivage où avait atterri le navire : l'hypothèse est au total peu satisfaisante ; elle n'est cependant pas tout à fait impossible. Mais d'autres plus naturelles et plus logiques viennent à l'esprit. L'endroit où a été trouvé ce monument, est le revers Nord d'une des collines (Saint-Laurent) où était l'ancienne Massilia, pas très éloigné de la vieille cathédrale, dite *la Major*. Or, la position de cette église, principale entre toutes, est des plus excentriques ; elle est séparée de la vieille ville par toute la chaîne des hauteurs qui dominant le port, exposée en plein Nord-Ouest, sans communication directe et facile avec le gros de la population. Pour expliquer cette étrange situation, on a naturellement supposé que la Major avait remplacé l'ancien temple de l'Arthémis pho-

(1) Thucyd., liv. I, chap. XIII. — Cf Grote : *Histoire de la Grèce*, t. V, p. 63 et s. de la traduction Sadous. Ce dernier historien attribue aux Carthaginois la suprématie sur toutes les côtes occidentales de la Méditerranée et conclut que les Hellènes ont du toujours lutter à main armée pour fonder des établissements. C'est attribuer à mon avis une trop grande portée à un texte unique.

céenne qui à son tour se serait substitué au sanctuaire de Baal. Or, Strabon nous apprend que ce temple d'Arthémis était contenu dans la citadelle (1); de là à emplacer cette citadelle sur la colline Saint-Laurent, il n'y a qu'un pas facile à franchir. Le malheur est que ce pas conduit à un paradoxe stratégique, à savoir que les Phocéens auraient choisi pour élever leur citadelle et leur temple national, la moins élevée, la plus facilement abordable et la plus dominée des collines à leur disposition. Sans doute le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable; mais ici la raison militaire se double d'une raison plus pratique encore, l'absence de toute source sur et dans les alentours immédiats de la colline Saint-Laurent.

Donc ce temple national des Phocéens n'était pas et ne pouvait pas être près de la Major. Mais par contre, on comprend très bien que les habitants y aient autorisé la construction d'un sanctuaire de Baal, destiné au culte de la colonie carthaginoise, assez nombreuse à certains moments. Dans cette hypothèse toute naturelle, l'étrange situation de cet édifice s'explique tout naturellement. Baal était un dieu étranger; on n'avait pas à se gêner avec lui; on redoutait même son contact; un plateau exposé à l'âpre mistral était très suffisant. Plus tard, quand les premiers chrétiens ont voulu à leur tour construire un temple, ils ont été les successeurs contraints et forcés de l'ancien culte de Baal, négligé, perdu depuis longtemps, mais dont la vague tradition s'était conservée. N'étaient-ils pas eux aussi des étrangers, des suspects, tolérés plutôt que reconnus?

La conclusion semble donc toute naturelle: existence à Marseille d'un groupe carthaginois, assez nombreux pour s'être offert, avec l'autorisation des maîtres du pays, bien aises d'ailleurs de la donner pour avoir la paix, le luxe

(1) Strabon dit littéralement « *en de τῆ ἀκροῦ* », ce qui ne veut pas dire tout à fait la citadelle, mais la hauteur. Mais ceci est un acte de scrupule, car cette hauteur était par elle-même et par les constructions qui s'y élevaient une sorte de citadelle.



d'un temple particulier. Elle ne s'appuie pas sur un texte formel, je le reconnais bien volontiers ; mais elle résulte d'un ensemble de présomptions très probantes et ne heurte aucune tradition authentique. L'hypothèse d'une domination carthaginoise, officiellement établie et définitivement installée, est au contraire très en l'air et contredit tous les textes anciens. Il ne suffit pas d'une seule inscription à Marseille, d'une autre d'origine inquiétante à Avignon pour admettre cette dérogation. Sans doute nous savons que les Carthaginois colonisaient fort bien quand ils le voulaient ; exemples, l'Espagne et la Sicile. Nous savons aussi qu'ils fréquentaient beaucoup les côtes du Languedoc et de la Provence actuelle ; qu'ils y entretenaient un commerce important et y avaient même fondé des colonies parfaitement authentiques. Aucun auteur ne nous parle de leur établissement à Marseille. S'ils y avaient été réellement et fortement installés, il eût été impossible aux quelques galères, forcément peu nombreuses, venues les premières de Phocée, de les déposséder. Si précisément les aventuriers ioniens ont pu débarquer sur ce point de côte, c'est qu'il n'y avait personne, ou du moins qu'il y avait seulement des indigènes plus ou moins barbares, avec lesquels ils purent nouer des relations commerciales. Ils ont eu sans doute bientôt maille à partir avec des marchands Carthaginois. Toute la première histoire de notre colonie est pleine de ces luttes, qui, d'abord simples conflits entre corsaires isolés, prirent dans la suite un caractère plus sérieux et justifient les allusions de Thucydide et de Pausanias. Mais de là vouloir conclure à la dépossession violente d'une colonie punique définitive et solidement installée, il y a loin.

La question changerait elle de face, si l'on restituait aux Carthaginois et à l'art phénicien les fameuses stèles trouvées en 1863 au nord de la rue Négrel (1) ? Les érudits

(1) Ces stèles, au nombre de quarante-une, sont actuellement au musée du château Borély. Elles affectent toutes la forme d'une niche, au milieu de laquelle se détache une statue grossièrement

étaient jusqu'ici généralement assez d'accord pour considérer ces édifices comme d'origine grecque, témoignages de l'art le plus archaïque, dont d'autres spécimens avaient été retrouvés en Asie Mineure. Mais voici que la découverte d'un monument analogue dans les ruines de Carthage vient jeter un doute sur cette attribution (1). La géologie seule, en déterminant la carrière d'où ces pierres ont été extraites, nous donnera une réponse définitive. A vrai dire, la caractéristique du style artistique de ces stèles est d'en manquer absolument, et leur informe tracé autorise toutes les broderies de l'imagination. Je persiste d'ailleurs à les croire grecques, peut-être par suite de la douceur d'une habitude acquise, mais surtout parce qu'à l'époque lointaine où elles nous reportent, tous les styles employés dans les diverses nationalités de l'Asie-Mineure se confondent, parce que les Phéniciens ont beaucoup copié les Grecs ou les mêmes modèles que les Grecs et parce qu'en définitive l'édicule découvert par le P. Delattre est probablement de source hellénique. Mais serait-il établi que la pierre des petits monuments de la rue Négrel vient d'une carrière africaine, l'origine phénicienne de Marseille n'en serait pas mieux démontrée. Les nombreux objets d'origine grecque, découverts à Carthage, n'ont pas démontré que sa première fondation soit hellénique.

Qu'on entende bien d'ailleurs qu'il s'agit ici de deux nations, ayant eu des relations continues avec des vicissitudes diverses, toujours opposées, souvent ennemies, quelquefois réunies par une paix fourrée. Les infiltrations de l'une à l'autre ont été fréquentes, et elles ont dû se

sculptée. On en trouvera leur description minutieuse et les reproductions des principales dans l'ouvrage très documenté de M. P. Castanier, *Histoire de la Provence*, t. II, p. 164 et suiv.. M. Castanier attribue ces monuments aux Phocéens.

(1) Voir la communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres par le R. P. Delattre dans la séance du 26 août 1898 et la reproduction qui y est jointe. *Comptes rendus*, t. XXVI, 4<sup>e</sup> série, pp. 557 et suivantes.

faire à certaines heures des compensations réciproques. La collection des monuments de la rue Négrel n'est pas funéraire, puisqu'elle a été trouvée au milieu de la ville. Ce n'est pas non plus une réunion d'ex-voto déposés dans un même temple ; ils se ressemblent tous dans leurs lignes générales, datent de la même époque et ont la même facture. Or, le caractère des offrandes votives est de se réunir petit à petit, affectant des formes diverses. Cette collection ne peut être ou qu'un fonds d'atelier, dans lequel les dévots venaient s'approvisionner en détail, ou qu'un dépôt fait en bloc. Dans le premier cas, c'est aux environs de Marseille qu'il en faut chercher la carrière d'origine. Dans le second cas, c'est un apport des ateliers de l'Asie-Mineure, cargaison d'un marchand de santons de l'époque. Que si, définitivement et contre toute probabilité jusqu'ici, ces stèles devaient être restituées à Carthage, leur site de répétition démontre qu'elles n'avaient pas été réunies dans un édifice sacré. Elles sont bien plutôt comme un amas de dépouilles opimes qu'un audacieux corsaire aurait enlevées à l'ennemi héréditaire et qu'il aurait dédaigneusement jetées au pied des collines sacrées, où s'élevait le temple d'Arthémis.

L'établissement des Phocéens sur la côte ligurienne ne fut d'ailleurs qu'un épisode de la campagne d'explorations et de courses entreprise par les navigateurs de l'Orient au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. A ce moment l'Hellade asiatique débordait sur l'Occident méditerranéen. Une légende fabuleuse nous montre même ses navigateurs atteignant le détroit de Gibraltar et nouant des relations amicales avec un certain roi des Tartessiens, répondant au nom peu harmonieux d'Arganthonios (1). Les Phocéens avaient, paraît-il, à ce moment fort besoin d'argent : ils se sentaient menacés par les Mèdes et voulaient entourer leur ville de fortifications solides. Arganthonios, qui régnait sur un pays riche en mines de métaux précieux,

(1) Hérodote, liv. 1, chap. 163. Cougny. Auteurs Grecs, t. II, pp. 2 et 3. Cf. Strabon, III, 3.

leur aurait fourni l'argent nécessaire. Sous ce fabuleux travestissement, que décorent les sentiments très naturels d'une parure patriotique, on retrouve aisément l'explication de ces campagnes maritimes à longue distance, dont l'histoire de cette époque, quelque incertaine qu'elle soit, nous livre la tradition assez précise. La Ligystique et l'Ibérie étaient le Mexique et le Pérou de l'époque.

On a essayé d'attribuer une date à peu près précise à ce premier contact des Grecs de l'Ionie avec l'extrême Occident et on l'a reporté vers l'an 630. Quant à la fondation de Marseille, presque tous les auteurs anciens la fixent à une date qui correspond à l'an 600 avant notre ère. La première de ces dates est une hypothèse résultant de calculs et de rapprochements ingénieux, la seconde au contraire qui fixe la création de Marseille repose sur des données précises. Gardons-nous toutefois de ramener ces colonisations anciennes à la précision de nos occupations modernes et même à celle des déductions des colonies romaines. Quels sont les faits qui se dégagent de la moëlle des textes anciens ? Quelques galères sont parties de Phocée, à la recherche d'aventures et de débouchés nouveaux, portant une pacotille de marchandises diverses, louvoyant prudemment le long des côtes méditerranéennes, s'arrêtant un peu partout, faisant ici et là des affaires et recueillant des renseignements sur les pays non encore visités. Un jour elles trouvaient un port qui leur convenait, une anse bien abritée et jusqu'alors peu fréquentée ; à peine une tribu de l'intérieur y venait-elle pour les échanges avec les navigateurs étrangers, avec les Carthaginois notamment, dont les navires abordaient depuis longtemps ces parages et passaient même dans l'Océan. Les explorateurs phocéens avaient à ce moment un avantage marqué sur leurs compatriotes ; les premiers ils utilisèrent les galères à cinquante rames, vaisseaux de haut bord de l'époque qui leur permirent de pousser plus loin et avec plus d'audace. L'anse de Lacydon leur parut sûr et favorable à l'établissement d'une station commerciale ; ils plurent aux naturels, à qui sans doute ils firent des prix inférieurs à ceux de leurs concur-

rents ; je n'ai pas besoin d'ajouter que les naturels leur plurent aussi : on trouve toujours très bien ceux qui vous font gagner de l'argent. Ils installèrent sur cet heureux rivage un tout petit comptoir : sans doute ils eurent soin de s'entourer d'une palissade dont les forêts voisines leur fournirent les matériaux ; car c'est surtout en se fortifiant solidement qu'on témoigne sa confiance à des hôtes barbares. Les Grecs nouveau-venus échangèrent avec les gens de l'endroit les politesses que prodigue tout marchand désireux de se faire une clientèle ; on se promit mutuellement amitié sous des serments d'autant plus solennels que de part et d'autre on ne se comprenait pas très bien. En définitive les nouvelles relations furent cimentées par des mariages. Les célibataires de la bande se dévouèrent, dévouement qui ne fut sans doute pas un sacrifice. Tandis que cette fraction des voyageurs demeurait dans le comptoir, formé sans doute de deux ou trois petites cabanes, les autres retournèrent chercher de nouvelles marchandises et annoncer chez eux les résultats de leur voyage. D'autres galères, d'autres chercheurs d'aventures vinrent vers le centre naissant. Insensiblement la colonie se fonda, sans qu'on puisse fixer de façon bien précise à quel moment elle cessa d'être un établissement provisoire pour devenir une ville ayant titres et parchemins.

C'était l'histoire de toutes les colonies fondées à ces lointaines époques, où l'on voyageait beaucoup et où l'on émigrerait plus encore ; ce fut celle de la primitive Marseille. La légende de Protis et de Gyptis nous la dit avec le charme de ces récits quasi enfantins, dans lesquels se cristallise et se fixe toute une série d'efforts et de menus événements quotidiens. Gyptis était la fille du chef de la tribu avec laquelle s'étaient abouchés les navigateurs phocéens. Ceux-ci furent invités à un grand banquet où devaient se célébrer les fiançailles de cette jeune fille, laissée libre de se prononcer entre ses prétendants. A la fin du repas elle devait révéler son choix en tendant une coupe pleine à l'heureux élu. Lentement Gyptis fit le tour du cercle et s'arrêta devant le jeune capitaine grec, Protis,

qui devint ainsi le fondateur officiel de la nouvelle cité. Ses descendants connus sous le nom de *Protiades* occupèrent longtemps le premier rang dans l'aristocratie Marseillaise. En présence de ce détail consigné avec soin dans les annales Marseillaises, comment douter de l'authenticité de la légende ? Hélas ! rien n'est sacré pour la critique moderne qui fait remarquer d'abord qu'il y a divergence sur les noms entre les anciens auteurs, dont quelques uns appellent Euxenos, le capitaine grec, et Petta, la fille du chef ligure ; ensuite que le nom de Protiades pourrait bien tout simplement signifier les premiers Grecs venus dans la colonie et s'appliquer à toute une série de familles. En réalité, il est probable qu'il y a eu beaucoup de Protis et de Gyptis, ou beaucoup d'Euxènes et de Pettas, comme on voudra, depuis le premier contact entre les Ligures et les Phocéens et la constitution d'un centre officiel d'hellénisme. Et il est probable encore que ce qu'il y a de plus réel dans toute cette histoire, c'est la superbe fresque qu'elle a inspirée à Puvis de Chavannes.

Que si l'on veut à tout prix accrocher cette date de 600 avant Jésus-Christ à un événement déterminé, c'est dans l'ordre religieux qu'il faut le chercher. Une colonie n'était réputée définitive qu'après avoir reçu de la mère patrie la communication du culte national. Cette transmission, accompagnée de pratiques rituelles et d'un appareil solennel, était la consécration du fait accompli, le baptême de la nouvelle cité. Les Romains très formalistes n'y manquèrent jamais et donnèrent à cette cérémonie une précision rigoureuse. Il ne paraît pas que les Grecs y aient attaché la même importance ; ce n'en était pas moins chez eux un usage établi. On peut donc admettre l'année 600 comme celle où le culte national de Phocéie, celui d'Arthémis, fut inauguré sur les bords de Lacydon. Cette explication naturelle des textes anciens a l'avantage de satisfaire nos besoins modernes d'encadrer les faits dans des dates précises même alors qu'ils y répugnent parfois.

L'attribution de la nationalité ligure aux tribus avec lesquelles se rencontrèrent les premiers trafiquants Phocéens ne peut être sérieusement contestée. A cette épo-

que lointaine, il n'était aucunement question des Celtes, qui ne sont venus que trois cents ans plus tard sur les bords de la Méditerranée et n'y sont pas même venus en aussi grand nombre qu'on le pense généralement. D'autre part les Ibères n'ont pas dépassé le Rhône. Nous ne sommes pas très au courant de ce qu'étaient les Ligures et ne les connaissons que par des textes disséminés un peu partout et de seconde main : or, de ces traditions, les unes sont à moitié fabuleuses, les autres, bien postérieures à l'époque où la contrée entre Rhône et Alpes était dominée par ces peuples, non encore altérés par les importations étrangères. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une raison parce que nous ne les connaissons pas pour en nier l'existence ou en faire comme une avant-garde des Celtes. Les auteurs de l'époque de César ont pris ce dernier parti, et ne pouvant méconnaître les Ligures, ne voulant pas aller voir chez leurs derniers descendants très peu civilisés ce qu'ils étaient en réalité, ils inventèrent les Celto-Ligures, c'est-à-dire une population mixte, qui n'a jamais existé comme entité sociale. Quant aux mélanges de races entre Grecs, Gaulois, Latins, Ligures, Ibères, même Phéniciens, ils ont été incessants, provoqués parfois par de grandes invasions, mais constamment renouvelés ; ces peuples ne sont pas plus des Celto-Ligures que des Ibero-Latins ou des Helléno-Celtes.

Il n'y avait donc pas au moment de l'arrivée des Phocéens un royaume ligure, mais des tribus de cette race encore pure. Elles parlaient une langue, qui nous est inconnue et le demeurera sans doute toujours, bien qu'elle ait laissé une trace indéniable dans le nom même de Marseille, ni Romain, ni Celtique et dont la racine, *Mas* ou *Mar*, s'emploie couramment encore dans nos régions (1).

(1) On retrouve cette racine dans le nom d'un certain nombre de villages ou de lieux dits, tels que Massillargues, Massillan, etc., etc. Le vieux mot provençal *Mas*, avec son diminutif nimois *Mazet*, est demeuré comme témoin et a conservé sa signification primitive à peine sans doute altérée. — Cf. La note XI du II<sup>e</sup> volume de *l'Histoire de la Provence*, de M. P. Castanier, p. 224 et suiv., qui

Il faut une certaine imagination pour se représenter ces tribus ligures comme une confédération fortement unie. Si l'on en croyait cependant les annalistes anciens consultés par Trogue-Pompée, ils auraient pu mettre sous les armes des forces assez considérables, pour tenter de réaliser en commun l'entreprise du pillage de la nouvelle colonie phocéenne. Cette attaque aurait eu lieu tout aussitôt après la mort du chef Nannus, père de Gyptis, et sous la direction de son fils, nommé Comanus. La femme d'un de ses lieutenants, qui avait des raisons aussi illégitimes que particulières pour protéger un jeune et beau Phocéen, l'avertit du complot formé. Les envahisseurs devaient profiter d'une grande fête publique donnée dans la cité grecque pour s'y introduire en nombre et la piller. Les Massaliotes avertis et rendant ruse pour ruse, fermèrent leurs portes, dès que les ennemis furent entrés, prirent l'initiative de l'attaque et en firent un grand carnage ; sept mille Ligures y périrent, dit Justin. Il n'est pas besoin de faire remarquer l'in vraisemblance de toute cette histoire. Ici encore comme au début de la fondation, on a résumé dans un seul épisode, dessiné avec précision et grand luxe de détails, une série de faits d'importance beaucoup moindre isolément, mais fréquemment répétés. Essayons de dégager les éléments fondamentaux de cette légende pour retrouver la part de réalité historique qu'elle contient sûrement. Le chef Comanus est représenté comme le fils de Nannus, c'est-à-dire le beau-frère du fabuleux Protis (1). Sa jalousie et sa cupidité auraient été excitées par la prospérité croissante de Massalie et l'augmentation de ses habitants. Un conseiller perfide lui aurait même remontré que si on la laissait faire, elle subjugueraient bientôt tout le pays et lui aurait raconté le fameux apologue, dont La Fontaine a fait le thème d'une de ses fables :

résume les diverses origines proposées du nom de Marseille et conclut en faveur de *Mag-Salia* ou *Salieton*, terre des Saliens.

(1) Il semble bien que Comanus n'est pas un nom propre, mais un nom générique désignant la tribu assaillante.



« Une chienne, sur le point de mettre bas supplia un berger de lui céder une place dans sa cabane, elle l'obtint ; plus tard elle demanda qu'on lui laissât nourrir ses petits au même endroit ; enfin, quand les petits furent devenus grands, elle s'arrogea la propriété de ce lieu. Non autrement, les Massaliotes se rendront maîtres un jour du pays où ils n'occupaient encore qu'une place à titre d'hôtes acceptés et tolérés. » Comanus et ses bandes auraient alors résolu d'entrer par surprise dans la cité phocéenne, et c'est par une surprise en retour, dans la ville même où on les avait accueillis sans apparente méfiance, que d'assaillants devenus assaillis ils auraient été massacrés en grand nombre.

Remarquons que, par sa position géographique, Marseille ne communiquait pas directement avec un grand cercle de territoire ; aucun fleuve de quelque importance ne venait aboutir à l'anse de Lacydon et n'offrait de voie de pénétration à l'intérieur. Pour étendre ses relations commerciales qui étaient sa raison d'être, elle devait ou envoyer ses vaisseaux le long des côtes ou essayer d'atteindre par terre les vallées du Rhône et de la Durance. Dès ses premiers pas dans cette double voie elle se heurta contre l'hostilité des Ligures. Ceux-ci étaient des barbares dont la réputation de férocité était bien établie : *gens atrox*, les appelle le plus ancien auteur dont nous ayons conservé la mention. Ce ne fut certes pas une lutte de tous les jours et de peuple à peuple. Aucune colonie naissante, jetée loin de sa base de ravitaillement, n'aurait pu y résister. Les Ligures, d'ailleurs, étaient une poussière de tribus, et non une tribu puissante. On négociait avec celle-ci, on se battait avec celle-là, au besoin on les armait les unes contre les autres. En définitive la ruse, les négociations, des cadeaux adroitement distribués étaient les moyens les plus sûrs, les seuls à vrai dire qu'on put employer efficacement. Les relations personnelles étaient nombreuses et fréquentes. Il n'est nullement nécessaire de faire toujours intervenir des idylles amoureuses, permises ou non, en cette matière. Ce que l'histoire de la primitive Massalie y gagne en fraîcheur poétique, elle le perd en exactitude.

En définitive, la colonie nouvelle était une cité de marchands qui employaient tous les moyens pour gagner de l'argent. Elle avait eu soin de se fortifier et très solidement, vu l'époque et les gens qu'elle pouvait craindre. Elle se repliait derrière ses murailles, en cas de mauvaise aventure, toujours assurée de se ravitailler au moyen de ses vaisseaux ; elle accueillait volontiers les visiteurs étrangers ; ses fêtes, célébrées avec la pompe et la joie helléniques, étaient un moyen de réclame comme un autre, qu'elle faisait très habilement tourner au profit de son négoce. Mais, prudente, elle prenait ses précautions ; les étrangers devaient déposer leurs armes en entrant, et une garde veillait, toujours prête aux combats extérieurs et intérieurs. La longue persistance de cette coutume, alors qu'elle était devenue inutile, prouve combien elle avait été nécessaire et imposée par les exigences de la situation tout au début de la colonie. Malgré tout, Massalie fut quelquefois assiégée. Elle le fut notamment une fois encore, à la période légendaire de son histoire, par un certain chef Caramandus ou Catumandus (1). A en croire l'abréviateur de Trogue-Pompée, l'attaque fut terrible et les tribus barbares se précipitèrent en masse à l'assaut de Massalie (2). Cette fois, et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir varié ses effets, ce ne fut pas l'amour qui la sauva ; mais une de ses divinités protectrices qui se dérangea pour effrayer le chef barbare et lui conseiller la paix. Admis ensuite dans la cité, il s'écria devant la statue de Minerve-Athénée : « C'est elle qui m'a épouvanté et m'a ordonné de lever le siège » (3), et il offrit à la déesse

(1) On a voulu voir dans le nom de ce chef l'origine du croquemitaine provençal, Garamando ou Garamand. Cf. P. Castanier, *opus citatum*, II, p. 122.

(2) « Veluti ad commune extinguendum incendium », dit Justin, Liv. XLIII, chap. V. Il ajoute que Catumandus fut élu chef suprême du consentement de tous, ce qui indique tout à la fois un commencement d'organisation chez ces tribus et l'impuissance de leurs attaques antérieures contre Massalie.

(3) On remarquera que la divinité protectrice de Massalie était

un torque d'or. Lisons entre les lignes que les Marseillais ont acheté la paix et ont dissous à coups d'argent la ligue formée contre eux.

Un détail attire l'attention dans la légende de la première attaque, celle de Comanus ; c'est celui qui le montre obéissant aux suggestions d'un de ses compagnons d'armes. Les petites hordes pillardes qui circulaient autour de Marseille n'avaient besoin sans doute d'aucun conseil pour attaquer et dépouiller ses marchands et ses comptoirs. On ne peut oublier cependant qu'il y avait des gens intéressés à détruire dès sa naissance la nouvelle colonie phocéenne : c'étaient les marchands carthageois.

Ici se pose une question demeurée très obscure dans l'histoire des origines de Marseille, celle de ses rapports avec la puissante cité tyrienne. Il n'est pas douteux qu'ils aient été dès le début et toujours des plus hostiles. Mais dans quelle mesure ? Et jusqu'à quel point la lutte a-t-elle été poussée de part et d'autre ? Les renseignements incomplets des anciens auteurs sont comme les points de repère d'un grand dessin général dont les commentateurs peuvent varier à l'envi le tracé définitif : ils ne s'en sont pas fait faute ; et les plus ingénieuses hypothèses ont été imaginées pour accorder et relier entre eux les divers textes.

Ils sont sans doute unanimes pour constater que des guerres ont eu lieu entre Carthage et Massalie et que celle-ci en définitive a fini par conquérir le droit à l'existence. Mais les uns admettent que Massalie n'a pu être fondée qu'après une défaite infligée par les Phocéens aux Puniques. Les autres reportent cette bataille à une date ultérieure et racontent qu'après la prise de Phocée par les Perses, sous le commandement d'Harpagos (1), c'est-

Arthémis ou Diane, à qui de bonne heure fut associé le culte d'Apollon. Justin dit : Minerve, ce qui ne peut s'expliquer que, ou par une confusion due à l'auteur, ou par la date postérieure de l'attaque de Catumandus. Je crois à la première hypothèse et que Justin n'y a pas regardé de si près.

(1) Le plus considérable de ces auteurs est Thucydide, dont j'ai déjà utilisé le texte ; mais il ne fixe aucune date.

à dire vers 542 avant Jésus-Christ, une partie des habitants de la ville émigrèrent en masse sur les côtes occidentales de la Méditerranée. Le fait de cette émigration en lui-même n'est pas douteux, mais les auteurs varient sur ses conséquences. Tandis que ceux-ci font aborder les fugitifs d'abord en Corse, ensuite après une bataille malheureuse contre les Carthaginois et les Etrusques alliés, en Lucanie, ceux-là les conduisent jusqu'en Ligurie et leur attribuent l'établissement de Massalie. (1)

Ces derniers se trompent évidemment, et leur erreur était si notoirement reconnue que le commentateur des plus autorisés croit devoir faire remarquer que Massalie existait déjà, comme le démontre, dit-il, Aristote. (2)

Donc il ne saurait exister aucune hésitation sur la date des premiers établissements ; les alentours de l'année 600 doivent être seuls retenus, et si l'on admet cette date comme celle de la communication du culte d'Arthémis à Massalie, il faut, pour l'arrivée des premières galères phocéennes, remonter et non descendre dans l'échelle des temps.

D'autre part, il est difficile d'admettre que Carthage n'eut pas écrasé dans l'œuf le faible établissement des Phocéens, si réellement elle en avait pris la peine. C'était déjà depuis quelque trois cents ans une ville puissante et riche ayant rempli de ses comptoirs le pays ligurie ; combien peu pesaient devant elle les quelques méchantes barques, venues à intervalles éloignés de l'Asie-Mineure ? Leur faiblesse même les sauva et aussi la position excentrique du Lacydon, si merveilleusement situé pour les flottes modernes, beaucoup moins apprécié des marins

(1) Cette date correspond à la 60<sup>e</sup> olympiade, au lieu de la 45<sup>e</sup>, date fournie par Trogue-Pompée et la plupart des historiens. Les auteurs qui ont adopté cette thèse sont Pausanias et Antiochus, qui parlent d'une bataille navale livrée par les Phocéens ; et Isocrate qui se borne à relater la fondation de Marseille. Hérodote raconte la bataille, qu'il appelle *Cadmée*, c'est-à-dire défavorable à ceux qui la gagnèrent ; mais ne parle pas du tout de Marseille.

(2) Harpocraton, dans sa scolie d'Isocrate. Cougny. Auteurs grecs, t. VI, pp. 176-177.

anciens. En réalité protégés par les tribus ligures les premiers Massaliotes n'avaient rien à craindre des Carthaginois tandis qu'ils restaient recueillis dans leur port. La rivalité ne commença qu'au moment où ils essayèrent d'en sortir. Encore à ce moment, n'eurent-ils pas à faire avec la puissance officielle de Carthage. Une guerre nationale les aurait anéantis. Les difficultés commencèrent, dit l'abréviateur de Trogue-Pompée, à propos de quelques barques de pêcheur. Et c'est bien ainsi que l'on déduit logiquement les phases de la lutte ; des rencontres de corsaires à corsaires : des rixes entre bateaux marchands plutôt que de véritables combats. Le sénat de la grande Carthage ne s'occupait pas de ces petites rivalités. Mais il n'était pas défendu à ses armateurs de faire eux-mêmes leur police, et ce n'est peut-être pas une hypothèse bien hardie que de soupçonner l'intervention de quelques-uns d'entre eux dans les premières attaques dirigées par la horde comanienne contre la cité naissante. A tout prendre c'était au plus offrant et dernier enchérisseur qu'appartenait cette clientèle barbare, essentiellement mobile.

La question changea de face, lorsqu'à la suite des événements de l'Asie-Mineure, les flots d'émigrants phocéens se succédèrent de plus en plus pressés. A ce moment Carthage officielle s'émut et unie aux Etrusques fit promptement reculer les nouveaux arrivants. Dans cette occurrence, les colons déjà établis à Massalie se replièrent sur eux-mêmes et ne paraissent pas avoir été très empressés à bien accueillir leurs compatriotes en quête d'un domicile définitif. Il n'est pas besoin de supposer, comme l'a fait le dernier historien de Marseille (1), que les Carthaginois se sont emparés temporairement de Massalie, et que les Hellènes n'y sont rentrés que quelque cinquante ou soixante ans plus tard, à la faveur de la défaite des Etrusques et

(1) M. P. Castanier, *opus citatum*, t. II, p. 250-255. La thèse de cet auteur, très ingénieuse, ne repose en somme sur aucun texte ; mais seulement sur le désir d'expliquer la présence à Marseille, la répétition de l'inscription phénicienne dont j'ai parlé plus haut. C'est peut-être insuffisant.

des revers éprouvés par la puissance punique en Sicile. Aucune contradiction n'existe entre les textes primordiaux, si on veut bien ne pas demander à ces temps reculés la précision des formes politiques postérieures. La Massalie du début, faible, indécise de ses destinées, apparaissait comme un point à peine perceptible dans les luttes qui se nouaient et se dénouaient à ce moment sur les flots de la Méditerranée. Elle s'ingéniait de son mieux pour se faire une place toute petite au soleil ; elle accueillait favorablement, en apparence du moins, ses puissants rivaux phéniciens ; elle savait aussi se battre vaillamment contre eux, quand il le fallait, et en définitive elle obtint assez de succès dans ces guerres pour qu'ils lui permettent de vivre et même de prospérer, à la condition toutefois de ne pas trop étendre ses comptoirs. C'est tout ce que nous pouvons savoir et dire de son histoire dans cette période reculée : aller plus loin est de la fantaisie pure. Le grand courant d'Hellénisme dont on parle quelquefois n'avait pas encore atteint les rivages liguriens : Marathon et Salamine n'avaient pas encore donné aux Grecs la conscience de leur force et de l'unité de leur race. Une seule entité nationale, politiquement et fortement constituée, Carthage, dominait dans la Méditerranée occidentale. En face d'elle il n'y avait que des factoreries isolées et des tribus sauvages qu'elle se gardait bien de conquérir : il lui suffisait de les exploiter. Une expérience, probablement sanglante, démontra aux Massaliotes qu'ils ne devaient pas ambitionner trop vite de trop hautes destinées. Il ne leur était pas défendu de les préparer par une adroite politique ; c'est ce qu'ils firent et dont ils se trouvèrent très bien.

## II

### Topographie de l'antique Massalia.

Il semble que la question de savoir où était située l'anse de Lacydon occupée par les premiers phocéens ne puisse se poser sérieusement ; le vieux port actuel, arrangé sans

doute par la main des hommes, mais évidemment création des phénomènes géologiques, s'offre si instinctivement à l'esprit qu'on ne comprend guère une discussion sur ce point. Et cependant un certain nombre des érudits contemporains n'ont pu s'en accommoder. Hantés par la préoccupation de retrouver dans l'état des lieux actuels tous les détails topographiques donnés par les auteurs de l'antiquité et ne se demandant même pas si ces auteurs étaient tous au même point dignes de créance, ils ont commis les suppositions les plus étranges : la baie d'Arene, l'anse de la Joliette, celle de la Fontaine du Roi, ont été successivement mises en avant et ces bizarres emplacements ont trouvé des défenseurs. A un moment donné le vieux port de Massalie était partout, sauf à l'endroit où, depuis la formation géologique de la Provence, il a certainement existé. L'érudition parvenue à ce degré de raffinement et d'asservissement aux textes devient une douce maladie.

Les auteurs anciens, qui nous ont laissé des renseignements sur la topographie de Massalie, sont au nombre de six : Festus Avienus, Denis Periégète, César, Strabon, Justin et Eumène ; on peut y ajouter Lucain qui, dans son poème de Pharsale, complète les rapides indications données par César (1). Ces auteurs sont de dates diverses.

Le plus ancien est Avienus, non par la date où il écrit, mais parce que dans son poème il a mis en œuvre des matériaux d'une haute antiquité ; il décrit ainsi Marseille :  
« Sur le front de son enceinte s'étend le rivage ; une voie  
» étroite s'ouvre à travers les flots ; la mer profonde bai-  
» gne ses côtés ; l'eau se glisse à travers les maisons et  
» effleure son enceinte qui est presque une île ; le travail  
» diligent des premiers fondateurs a fait pénétrer l'eau  
» sur les gazons, modifié l'aspect des lieux et les champs  
» naturels. »

(1) J'ometts Pomponius Mela et Ptolémée qui ne donnent aucun détail topographique.

Denis Periégète : « Là est située Marseille, autour d'un  
» port curviforme. » (1)

César dit : « Marseille est presque comme entourée de  
» trois côtés par la mer et rattachée à la terre par le qua-  
» trième côté. »

Strabon : « Marseille est assise sur un promontoire pier-  
» reux ; son port regarde le Midi et est assis au pied d'un  
» rocher en forme d'amphithéâtre. »

Justin : « Le port de Marseille est situé dans un angle  
» écarté, comme dans un recoin de la mer. »

Enfin Eumène a soin de dire qu'il n'a pas vu Marseille  
et qu'il ne parle que par oui dire : « Elle est située sur  
» une éminence en plein de la mer. Son port est très sûr  
» et la Méditerranée n'y pénètre que par une étroite em-  
» bouchure. Elle ne tient à la terre ferme que par un  
» espace de quinze cents pas, fortifié par un mur solide et  
» de nombreuses tours. »

Ces textes ne paraissent pas, à première vue, contradic-  
toires. Les auteurs modernes, dont j'ai parlé, en voulant  
les suivre servilement et ne voulant pas tenir compte des  
menues erreurs de détail faciles à des géographes dont  
aucun n'a prétendu faire une description détaillée, sont  
arrivés à les mettre en opposition les uns avec les autres  
et ont obscurci de belle façon la question pourtant si sim-  
ple (2). C'est assez l'habitude de nos érudits de tenir les  
anciens auteurs pour infaillibles et de leur attribuer une  
exactitude qu'on refuse aux contemporains, et pour cause.

(1) Ἐπιεικῶς ; ce mot a donné lieu à un commentaire d'Eustathe, évêque de Thessalonique du XII<sup>e</sup> siècle, qui lui-même a été interprété de diverses manières. Les uns y ont vu simplement une épithète qualitative signifiant : en forme courbe ; d'autres ont pensé que ce mot voulait dire que les navires devaient décrire une courbe pour entrer dans le port. La première interprétation est la plus simple et doit être préférée.

(2) « Le Marseille d'Avienus ne ressemble pas à celui de Strabon », écrit M. le C<sup>t</sup> Rouby. *Le siège de Marseille par Jules César*, Paris, 1874, pp. 25 et 26. Il ajoute, il est vrai, que le désaccord n'est qu'apparent.



Nous relevons souvent des erreurs topographiques chez l'exact, consciencieux et spécialiste Jomini ; pourquoi vouloir que Strabon et Eumène soient infaillibles ? Ceux-là seulement des traits topographiques qui se retrouvent chez tous les auteurs doivent être tenus pour absolument avérés. Les autres ne peuvent entrer en ligne de compte que s'ils sont ou conformes à l'état des lieux ou corroborés par d'autres présomptions.

Si on applique cette méthode aux textes rapportés plus haut, on relève comme certains : 1° un port très abrité, de forme infléchié et bordé par un rocher qui regarde le Midi (1) ; 2° l'assiette de la ville sur une sorte de presqu'île entourée par l'eau de trois côtés ; 3° l'affleurement des constructions par la mer. En dehors de ces trois points communs à l'unanimité ou à la grande majorité de nos auteurs, les autres détails sont sujets à caution. Eumène seul parle de l'isthme qui rattache la presqu'île à la mer et lui donne une largeur de 1500 pas, sans avoir rien vu par lui-même. César mentionne seulement le quatrième côté, mais sans en déterminer l'étendue. Aucun auteur ne nous donne les dimensions des trois côtés environnés par la mer ; aucun enfin ne nous dit expressément que l'entrée du port est au Midi.

Que si maintenant nous nous élevons à une assez grande hauteur pour embrasser d'un seul coup d'œil le panorama de la vieille cité marseillaise, nous remarquons aussitôt qu'elle présente bien en effet l'aspect d'un triangle irrégulier, dont un des côtés présente, il est vrai, une très petite étendue et forme comme une pointe sur laquelle est bâti le fort Saint-Jean, mais n'en existe pas moins. Seulement ce triangle est déjeté ; il n'est pas normal à la côte ; mais contourné dans la direction du Nord au Sud-Ouest ; si nous le supposons redressé et perpendiculairement rat-

(1) Strabon ne dit pas en effet que c'est l'entrée du port qui regarde le Midi, mais le port lui-même, et c'est bien la réalité, si on considère que la rive méridionale du port (quai de la rive neuve) qui regarde le Nord n'a jamais été utilisée ni par les Phocéens, ni par les Romains.

taché à la terre, la forme péninsulaire s'accentuerait bien davantage, et les trois cotés de la mer nous apparaîtraient très clairement.

Ils sont du reste très perceptibles quoi qu'on en puisse dire, à qui consent à faire abstraction des constructions et des bouleversements modernes. Le vieux Marseille est bâti sur trois hauteurs qui sont en quelque sorte liées les unes aux autres. Ce sont, en partant de la mer, la butte Saint-Laurent, la butte des Moulins et enfin la butte des Carmes (1). Les pentes de ces trois collines sont assez douces du côté du Nord ; au contraire au Sud, elles se précipitent très raides vers le port, et les maisons étagées les unes sur les autres paraissent bien comme assises sur les gradins d'un amphithéâtre.

Au Sud de ces hauteurs et presque adossé à leurs dernières pentes, nous voyons aujourd'hui s'étendre le quai Nord du vieux port, régulier et correct ; la nature n'avait certainement pas fait ainsi ce rivage et l'anse étroite de Lacydon mordait plus profondément la terre, faisant saillir davantage et élargissant à l'œil, l'étroit côté du triangle (Saint-Jean). Mais c'est surtout au fond du vieux port, du côté de la Cannebière et des rues adjacentes, que l'eau couvrait la terre bien plus avant que de nos jours. Les cotes des courbes de niveau en sont une preuve évidente. Dans l'ancien Marseille, tout ce qui n'est pas sur les hauteurs, est construit en remblais sur un sol primitif, souvent en contre-bas du niveau de la mer ; on n'a trouvé le sol vierge à nu qu'à l'esplanade de la Tourrette (2) ; partout ailleurs, pour l'atteindre, on est obligé de creuser parfois assez profondément. Et ce n'est pas là un accident dû

(1) Hauteurs respectives : Saint-Laurent, 24 mètres ; les Moulins, 42 mètres ; les Carmes, 38 mètres ; pour toutes les cotes, je me suis référé au travail cité de M. le commandant Rouby, qui offre sur ce point toute la précision et l'exactitude désirables.

(2) Ce renseignement, comme bien d'autres d'ailleurs, m'a été fourni verbalement par M. Laur, ingénieur des derniers travaux d'assainissement, l'homme qui connaît le mieux le sous-sol de Marseille.

à des dépressions de terrains. c'est la règle absolue avec laquelle doivent compter tous les propriétaires et tous les entrepreneurs Marseillais. L'épaisseur de cette couche de remblais accumulés est tout naturellement variable ; on peut l'estimer en moyenne entre trois et quatre mètres. Il en résulte que tous les terrains élevés au-dessus du niveau de la mer de deux mètres seulement ont dû autrefois être recouverts par les eaux. La courbe de hauteur de deux mètres, qui sur le plan de M. le commandant Rouby indique cette zone, frôle l'église Saint-Ferréol, embrasse au Nord tout le quai du vieux port et même un peu au-delà et va aboutir à l'Ouest au fort Saint-Jean, à l'Est elle coupe le terrain sur lequel est bâtie la Bourse et remonte la Cannebière jusques vers son milieu ; la courbe 4 du même plan remonte presque tout au haut de la Cannebière, se réduit au-dessus des quais au Nord et à l'Ouest ; mais s'élargit considérablement à l'Est. De ce côté la hauteur des remblais est plus considérable et dépasse la moyenne de quatre mètres. On est donc dans les limites d'une certitude rigoureuse en admettant qu'à l'époque phocéenne, l'eau s'enfonçait beaucoup plus avant dans les terres, couvrait l'îlot de la Bourse, une grande partie de la Cannebière et tout le périmètre de terrain sur lequel viennent aboutir les grandes rues Paradis, Breteuil et Sainte. Sans doute ce n'était plus tout à fait le rivage de la mer ; mais bien plutôt une sorte de marécage, rétréci d'ailleurs constamment par les éboulis de la nature. Le bassin de Marseille est très étroit et les collines qui l'entourent, quelque boisées qu'on les suppose, ont une pente rapide vers la mer et sont de nature facilement ravinable. De plus, tout au haut de la rue Noailles et sur le cours Belsunce, venait aboutir un profond ravin, qui recevait tout à la fois les eaux venant de la colline dite des Carmes et du plateau dit de Saint-Charles (1). Un autre ravin

(1) M. le Com<sup>t</sup> Rouby a très ingénieusement et avec beaucoup d'exactitude reconstitué la direction primitive vers le vieux port du ravin de Saint-Charles. *Op. cit.*, pages 49 et suiv. Cf. le plan n° II, *Marseille au temps de Jules César*.

venait également du col de la Magdeleine et augmentait encore le volume d'eau stagnante qui prolongeait la mer de ce côté.

Le côté le plus étroit de l'antique rivage était le quai Nord actuel ; une découverte archéologique, qui fit grand bruit à l'époque, nous fixe à peu près sur le point où il aboutissait au Nord-Est. Je veux parler de la réperition, en avril 1864, au bas de la rue de la République, de la carcasse d'une embarcation ; le point exact de cette découverte est à 60 mètres environ du quai actuel. Ce bateau était de petite dimension et il faut le voir avec des verres singulièrement grossissants pour le baptiser galère comme on l'a fait quelquefois ; mais, en tout état de cause, il n'a pas dû être trainé bien loin. S'il était bien démontré qu'en construisant la mairie actuelle on a retrouvé les traces d'une construction des plus antiques et d'un appareil tout primitif, nous aurions un second point de repère qui nous permettrait de donner plus de précision au tracé présumé de cette rive. Mais je crois bien que nous devons tenir pour très suspect ce renseignement.

A partir du fort Saint-Jean le rivage remontait au Nord-Est et formait au-delà de la Major deux anses, dites de l'Ourse et de la Joliette, aujourd'hui englobées et disparues dans les immenses travaux des nouveaux ports, mais dont la dernière a donné son nom au plus important d'entre eux. Je ne crois pas qu'il y ait à s'occuper de ce côté du triangle et à rechercher, avec un soin minutieux et à l'aide de calculs et de sondages forcément hypothétiques, si et jusqu'à quel point le rivage a été rongé et a reculé sous l'usure de la mer. Sans doute la Massalie phocéenne a occupé une partie de ce rivage, mais bien petite et aussi peu étendue que possible ; ce coin de terre avait été englobé dans l'enceinte seulement pour les nécessités de la défense et formait une sorte de faubourg où se logeaient les marchands étrangers. C'est là, on s'en souvient, où a été découverte l'inscription phénicienne, et il en résulte pour moi que les Carthaginois y ont eu un établissement. Mais un peu à cause de cela et surtout par suite de l'isolement de ce quartier, les Massaliotes devaient s'en écarter. Du

reste, le contre-fort de la colline Saint-Laurent est merveilleusement situé pour la fondation d'un comptoir étranger ; il ne menace nullement la ville en elle-même, assise sur l'autre versant au Midi et d'un autre côté il est assez facilement défendable à l'arme blanche pour assurer la sécurité de ceux qui l'occupent.

On n'a nullement besoin de supposer un rivage Nord-Ouest s'avancant dans les flots pour retrouver le triangle décrit dans ses lignes générales par les anciens auteurs (1). Il me semble même que plus on fait saillir cet ancien rivage présumé, plus on rend les textes intelligibles et non adéquats à l'aspect général des lieux naturels. En daignant laisser au contraire cette partie de la côte à peu près où elle est, on perçoit très distinctement le panorama de l'antique Massalie ; un cercle de rochers dont se détache le massif des trois buttes Saint-Laurent, des Moulins et des Carmes ; au Sud, la nappe tranquille d'un angle de mer très allongé, presque un étang, qui baigne de ce côté tout le pied de ces rochers ; à l'Ouest, la pointe de Saint-Jean, non encore aiguisée par les travaux qui en ont fait une citadelle offrant le moins de surface possible aux coups de l'ennemi ; au Nord-Ouest et au Nord, les contreforts de la Major et des collines du Lazaret ; le côté oriental est le seul qui se relie nettement à la terre ferme. Le mur d'enceinte élevé par les Pho-

(1) C'est aussi l'opinion du savant auteur du « développement » topographique de Marseille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. » M. M. Clerc, professeur à l'Université d'Aix et directeur du musée d'archéologie du château Borely. Ce travail, lu à la Société de géographie de Marseille, constitue une date dans les études sur Marseille, en ce sens que, pour la première fois peut-être, il applique à ces « *membra disjecta* » les règles d'une saine critique historique.

Je n'en ai eu connaissance qu'après la rédaction de mon propre travail, et si, sur quelques points, il n'a pas modifié mes conclusions, il m'a puissamment aidé à en corriger quelques parties. — Cf. Sur ce point spécial du rivage Nord-Ouest les très justes observations de A. Verdillon : « Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille », dans Bulletin de la Société de statistique de Marseille ; 1866, pp. 126 et suivantes.

céens, en le fermant, avait encore accentué la forme triangulaire de ce massif rocheux détaché en avant garde vers la mer par la chaîne des montagnes de l'Etoile.

Mais s'il est facile de reconstituer avec une précision relativement rigoureuse l'aspect général et le nivellement primitif des lieux, il est presque impossible au contraire en l'état actuel de nos connaissances, de déterminer l'emplacement exact de cette enceinte et par suite le périmètre occupé par l'ancienne Massalie phocéenne. Rien n'est resté de ses monuments et guère davantage de ses fortifications. Le document principal en cette matière est le texte de César, que l'on peut prudemment compléter par celui de Lucain ; il faut grouper autour de ces textes les quelques trouvailles archéologiques dont on a relevé la trace exacte, et procéder, quoi qu'on fasse, par voie d'hypothèse.

Une réflexion d'abord : entre le premier établissement des Phocéens et le siège de Marseille en l'an 49 avant Jésus-Christ, près de six siècles se sont écoulés. Pendant ce long intervalle de temps la colonie n'a pas cessé de prospérer et de s'agrandir. Il est matériellement inadmissible que la ville n'ait pas suivi le même mouvement et n'ait pas été en extension perpétuelle et en gestation de nouveaux quartiers. Il est même probable que l'enceinte a été plusieurs fois reportée en avant et les fortifications reconstruites. Tout au plus peut-on admettre que les Massaliotes ont conservé, en les appropriant seulement à leurs nouveaux besoins, les établissements primitifs, tels que l'arsenal et les chantiers de construction. Sauf ce point, toutes les études topographiques de l'ancienne Massalie s'appliquent au temps de César : pour la période plus reculée, nous n'avons rien.

Quatre déductions des rares documents en notre possession ont été proposées ; je parle bien entendu des hypothèses sérieuses et non de celles qui font promener les Phocéens du Pharo à la Joliette.

La première admet que l'enceinte embrassait l'entier massif formé par les trois buttes ; elle a pour elle la majorité.

La deuxième la restreint à la butte Saint-Laurent, à la Tourrette et au fort Saint-Jean. Dans cette hypothèse, la place de Lenche aurait été le foyer de la cité, la hauteur ou citadelle dont parle Strabon.

Comme il fallait s'y attendre, une école transactionnelle a émis une opinion moyenne ; elle englobe Saint-Laurent et les Moulins ; mais laisse de côté les Carmes, dont le plateau aurait été l'emplacement du camp de César.

Enfin, une quatrième hypothèse, toute récente, à la fois très hardie et cependant solidement étayée, distingue deux points dans le relief du sol qui forme la butte des Moulins ; le sommet proprement dit qui atteint la cote de 42 mètres et l'éperon qu'elle détache vers l'Est, à la cote 38, et sur la hauteur duquel est bâti l'hôpital : le mur d'enceinte aurait englobé cette hauteur et aurait laissé de côté le sommet proprement dit. Dans cette hypothèse, la butte des Carmes aurait été en dehors de la ville proprement dite, et sur son sommet César aurait établi son camp (1). L'auteur de cette déduction a recherché avec une rigueur scientifique louable les vestiges de l'enceinte de Marseille au temps de César et a cru les trouver dans trois fragments découverts successivement dans la rue Sainte-Barbe, du côté de la rue de l'Echelle, au bas de la rue des Grands-Carmes, et enfin dans les assises inférieures de la tour actuelle des Accoules.

Je n'entrerai pas dans de plus longs détails sur ces diverses opinions : elles sont toutes en réalité très fortes par leur côté critique, lorsqu'elles attaquent ; par contre très discutables à leur tour, lorsqu'elles essayent de constituer. Sans doute si par la répétition de fragments des anciennes murailles, soigneusement contrôlés et emplantés, on arrivait à déterminer des points de repère nombreux, on pourrait avec suffisantes probabilités remplir les intervalles, comme on le fait pour l'enceinte du vieux Nemausus par exemple. Mais ce n'est pas ici le cas. Le plus important de ces vestiges est celui de la rue Sainte-Barbe

(1) M. M. Clerc, *opus citatum*, page 16.

et on n'est pas authentiquement fixé sur sa direction, de sorte qu'on ne peut savoir en définitive si le mur à cet endroit englobait la butte des Carmes ou la contournait simplement.

S'il fallait cependant se prononcer entre ces quatre hypothèses, dont une au moins doit être conforme à ce que fut la réalité, j'avouerais mes préférences pour la première, qui montre la Massalie du temps de César occupant les trois collines de Saint-Laurent, des Moulins et des Carmes. J'irai même plus loin et il me paraît vraisemblable que le premier établissement des Phocéens et par suite l'arsenal maritime furent placés sur et au bas de la butte des Carmes. Voici les raisons qui me paraissent militer en faveur de cette opinion.

1° Le besoin pour des navigateurs de se rapprocher des seules sources jaillissantes que pouvait fournir l'étroit bassin où ils s'établissaient; l'eau douce leur était presque aussi nécessaire qu'un port bien abrité. Or, Marseille n'a jamais été gâté sous ce rapport. Le seul point où l'on pouvait trouver de l'eau en abondance était le large et profond thalweg, dans lequel se déversaient les vallons de Saint-Martin et de Saint-Charles. Sources et ruisseaux ont depuis longtemps disparu; mais leur souvenir est resté dans les actes du moyen-âge et dans les noms des rues du Grand puits et de la Pierre qui rage. (1)

2° L'emplacement du camp de César, situé sur un plateau en face du sommet culminant de la ville, et séparé d'elle par une large et profonde vallée livrée à la culture. Cette description convient sans doute dans une certaine mesure à la butte des Carmes, par rapport à la colline des Moulins; mais le plateau des Carmes est bien étroit pour le développement d'une armée si considérable; celui

(1) Voir à ce sujet les documents recueillis dans l'ouvrage de M. Octave Teissier : *Marseille au moyen âge*, notamment pages 139 et 158. Le nom de la rue Pierre qui rage a été singulièrement déformé par l'usage qui a fait du vieux verbe provençal « rager » couler, laisser passer l'eau, le synonyme de rager, ce qui n'a aucun sens.



de Saint-Charles. au contraire, est vaste et permet d'établir des lignes d'arrière, où l'on pouvait réunir en toute sécurité les matériaux nécessaires aux travaux du siège.

De plus la vallée qui sépare les Carmes des Moulins avait une très petite largeur et se prêtait mal à la culture ; les vallons de Saint-Martin et de Saint-Charles naturellement humides permettaient un large développement à ces champs dont parle Lucain : c'était la banlieue maraîchère de Massalie.

Enfin, Lucain nous apprend que César dut faire élever une ligne de circonvallation jusqu'à la mer pour couper les vivres et l'eau aux assiégés. Ce dernier détail était inutile, s'il avait installé son camp sur le sommet des Carmes ; il tenait dès lors en sa possession les principales sources qui alimentaient la ville et qui naissaient, comme je l'ai dit, dans les vallons de Saint-Charles et de Saint-Martin, et dès lors il n'avait pas besoin de se retrancher pour en interdire l'accès.

3° La détermination du second point d'attaque du siège. César nous apprend qu'en outre de l'attaque principale, il fit diriger une autre attaque du côté du port et des arsenaux. Il ne dit rien de plus et avait une bonne raison pour ne pas s'étendre davantage sur ce point ; c'est que ses soldats y avaient été outrageusement battus. Vitruve nous apprend que cette attaque avait consisté en une trentaine de galeries souterraines dirigées contre le mur d'enceinte. Les assiégés creusèrent en face de chaque débouché de ces mines une large piscine qu'ils remplirent d'eau puisée dans leurs puits et dans le port. Aussi lorsque les galeries furent ouvertes, l'eau s'y précipita-t-elle avec violence, renversant sur son passage les élançons et noyant les hommes (1). Pour amasser une pareille quantité d'eau et l'entretenir toujours au même niveau, il fallait que les assiégés l'eussent à leur facile disposition. C'était le cas au pied de la colline des Carmes, où les sources étaient abondantes et où le port venait aboutir ; sur le revers, au

(1) Vitruve : *Architecture*, liv. X, chap. XXII.

contraire, de la butte Saint-Laurent, les puits étaient rares et il aurait fallu prendre l'eau dans la mer et non dans le port. Il semble donc que la seconde attaque de César eut lieu à sa gauche, c'est-à-dire sur la droite de la ville et que c'était là par conséquent où était situé l'arsenal. Un objectif pareil justifiait seul le péril auquel il exposait ses troupes.

On pourrait invoquer d'autres arguments à l'appui de cette thèse ; rappeler par exemple qu'une attaque sur la gauche de la ville, du côté de la Major, exposait l'assaillant, après avoir enlevé le mur d'enceinte, à se heurter contre un obstacle naturel, la butte Saint-Laurent, qui constituait une seconde fortification ; rechercher les routes dont il importait de couper l'accès aux assiégés ; ser-rer de plus près encore les détails donnés par César sur les opérations dirigées contre la ville et montrer qu'il l'avait en somme enserrée dans une ligne de contrevallation, d'où se dégageaient des ouvrages formidables. L'œuvre entreprise et menée à bien fut énorme ; ce siège fut une des grandes opérations militaires des campagnes Césariennes, et telle que pouvait l'exiger seule une grande ville, puissamment fortifiée.

Il est d'ailleurs très possible que les Massaliotes eussent deux établissements de marine militaire, l'un à la place de Lenche, l'autre au pied de la butte des Carmes. L'importance du quartier de Lenche, dans l'antiquité, ne saurait être niée ; je remarque toutefois que la plupart des monuments qu'on y a trouvés se réfèrent à l'époque romaine (1). Dans la vallée, entre Moulins et Carmes, dominent au contraire les monuments d'origine phocéenne.

Et encore il est très possible que les Massaliotes, bien qu'ayant enfermé les trois sommets dans leur mur d'enceinte, n'aient pas occupé le sommet proprement dit des

(1) C'est ce qui avait fait penser à Verdillon que le quartier avait été occupé après le siège par les Romains qui y avaient installé leur garnison et en avaient fait comme leur ville propre ; à tout bien considérer cette thèse a pour elle des arguments sérieux.

Moulins et aient construit leur temple national sur le contrefort détaché de cette colline où s'élève aujourd'hui l'hôpital. Le plateau des Moulins, tout petit, tout étroit, a, de nos jours encore, conservé un étrange et solitaire aspect : il est comme détaché de la vie qui grouille autour de lui, et ni sa situation pittoresque, ni les curieuses maisons qui le bordent n'attirent le visiteur : c'est le coin mort dans la ville vibrante par essence. Le malheur est qu'on peut en donner deux explications, toutes les deux également probantes. et dire indifféremment que la solitude de ce plateau est due, soit à ce que son accès difficile l'a toujours rendu difficilement habitable, soit à ce que la crainte superstitieuse des divinités qui y avaient eu leurs temples en a écarté les modernes. Le fait se reproduit souvent en matière de reconstitution archéologique.

### III

#### **La constitution politique de Massalie.**

Si l'on en croit les anciens, les Massaliotes auraient atteint ce but désirable après lequel soupirent tant de peuples de nos jours, une excellente constitution politique, et, grâce à ce, ils auraient joui de toutes les vertus civiques et d'un lot considérable de vertus privées. Ils ont tous l'air de dire à leurs contemporains : Allez donc à Marseille, si vous voulez apprendre à vivre heureux et libres. Aristote, comme nous l'avons vu, qui avait jugé cette constitution digne d'une étude particulière ; Trogue-Pompée, qui avait probablement vécu sous ces lois et en parlait avec expérience ; le sceptique Lucain, qui se moquait de tout et écrivait à une époque où l'autonomie marseillaise avait presque entièrement disparu ; Cicéron, qui devait s'y connaître, car il s'entendait mieux que personne à déplorer le temps où il vivait et les lois dont il souffrait ; tous entonnent le même hymne d'admiration. Ce devait

être un peuple vraiment fortuné que celui-là ; voyons donc comment il se gouvernait.

La constitution de Massalie était une république aristocratique. Un grand conseil de six cents membres formait l'assemblée dépositaire de l'autorité suprême (1). Ce grand conseil élisait quinze membres qui formaient l'autorité délibérante ; à leur tour, ces quinze conseillers municipaux, qu'on me pardonne cette expression, élisaient les trois dépositaires du pouvoir exécutif, qui enfin se choisissaient un chef ; nous dirions aujourd'hui un président. L'accès du conseil des six cents, qui détenait en définitive le pouvoir, était ouvert à tous, sans distinction de fortune, de naissance, ou de profession : seules des conditions morales étaient exigées ; il fallait être issu de trois générations de citoyens et avoir des enfants pour aspirer à entrer dans l'assemblée des Timouques, nommés d'ailleurs pour toute leur vie, quelque chose comme des sénateurs inamovibles. Les quinze, les trois, et enfin le président étaient-ils dans la même situation ? Nous l'ignorons ; mais il semble bien à contrario qu'ils ne recevaient la délégation du pouvoir que pour une période déterminée.

En résumé donc, cette constitution reposait sur une sorte de cooptation à la base, avec une élection de plus en plus restreinte, à mesure qu'on s'élevait dans l'échelle des pouvoirs. Mais cela suffirait-il pour justifier le brevet de supériorité et les témoignages d'admiration qu'on lui décernait si volontiers ? Beaucoup de petites républiques grecques s'administraient de la même manière que Massalie et n'ont pas eu une presse aussi favorable. C'est qu'il se trouva que cette organisation convenait merveilleusement aux nécessités historiques de la colonie phocéenne. Elle n'avait probablement pas coûté beaucoup d'imagination à ses auteurs ; elle se trouva excellente, parce qu'adéquate à son milieu.

Il est certain d'ailleurs que Massalie ne fut, pas plus que d'autres, exempte de dissensions intérieures et de

(1) On appelait *timouques* les membres de ce conseil.

petites révolutions : nous ne le saurions pas de façon précise que nous nous en douterions bien. Aristote nous raconte que sa constitution primitive, très aristocratique au début, avait subi de nombreux assauts du parti populaire et qu'en définitive, le pouvoir, élargi sur des bases de plus en plus démocratiques, était exercé de façon tout à fait républicaine (1). Cette dernière épithète n'avait pas du tout le sens de nos jours et signifiait tout simplement que tous les citoyens, et non tous les habitants, avaient droit de vote. Or, c'était déjà une aristocratie que le titre de citoyen. Ailleurs, Aristote (2) nous apprend quels éléments de la population avaient fait cette révolution ; ce n'était pas la plèbe, comme on pourrait le croire, mais quelques citoyens riches qui étaient exclus des magistratures et voulaient y entrer à leur tour. Le but poursuivi et atteint avait donc été simplement d'effacer toutes les distinctions de naissance et de qualité professionnelle, de façon que tous pussent entrer dans le Conseil des Timouques. Après comme avant cette révolution, la plèbe elle-même n'avait aucune part au pouvoir ; celui-ci était délégué au sénat inamovible, dont les traditions ne pouvaient se modifier par la force des choses qu'avec une extrême lenteur. En ce sens, Cicéron malgré son enthousiasme a pu écrire : « Chez les Marseillais nos clients, si » l'autorité est exercée aujourd'hui avec une extrême » justice par quelques citoyens choisis, la condition du » peuple ne m'en paraît pas moins voisine de la servitude (3). »

De fait, la constitution existante du temps de Strabon et qui n'a pas été modifiée ni longtemps avant, ni longtemps après, puisque c'est celle de Cicéron et de César et c'est encore celle de Lucain, nous paraît passablement aristocratique. Que devait donc être celle à laquelle fait

(1) Aristote ; *fragments* de son livre sur la république de Marseille dans Cougny, *Auteurs grecs*, t. VI, p. 4 et 5.

(2) Aristote ; *Politique*, liv. V, chap. V. Traduction Thurot ; Firmin-Didot, 1824, p. 327.

(3) Cicéron ; *de Republica* ; liv. I, § XXVII, éd. Leclerc.

allusion Aristote, avant la révolution, ou les révolutions qui l'ont transformée ? Il suffit de se reporter à l'origine de la fondation pour s'en rendre suffisamment compte. Une série non interrompue de vaisseaux marchands se succédaient alors sous le commandement de capitaines et d'armateurs, dont beaucoup demeuraient dans le pays. On comprend que ces chefs se soient ligués entre eux pour retenir en leurs mains le commandement sur la terre, comme ils l'exerçaient déjà sur la mer. Ainsi s'explique l'origine des *Protiades*, c'est-à-dire des premiers arrivés, sans qu'il soit besoin de recourir à la légende d'un seul personnage. La plèbe, formée d'esclaves et de pauvres matelots habitués à obéir, isolés au milieu de populations sauvages et hostiles, a continué à servir sans rien demander. Plus tard seulement il s'est formé une classe intermédiaire ; affranchis ayant fait des économies, trafiquants étrangers attirés par l'appât du gain, ouvriers de métier dont l'industrie était bien rémunérée ; tous ces gens-là avaient l'aisance, même la fortune ; ils ont pris conscience de leurs droits et ont emporté de haute lutte leur participation aux honneurs et aux fonctions publiques.

Ce n'était pas des démocrates dans le vrai sens du mot, encore moins des démagogues. Aussi la constitution politique est-elle demeurée sans modification appréciable depuis le temps d'Aristote jusqu'à sa fin dernière. Les Marseillais de l'antiquité, et ceci va bien étonner leurs descendants, étaient un peuple éminemment conservateur. Ils l'étaient jusques dans les détails les plus minimes. Au cours de leurs premières luttes avec les Ligures et pour se garer de toutes surprises, ils avaient pris l'habitude de fermer les portes de la ville, les jours de fête, et de tenir une garde armée toujours prête à défendre les remparts ; et cette règle, ils l'observaient encore au temps de Strabon, alors que la paix Romaine avait depuis longtemps fait disparaître jusqu'à l'ombre d'un pareil danger. De même Lucien, qui écrivait au II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne et parlait de la Marseille contemporaine, nous la décrit sous les mêmes aspects que Strabon et Justin. Nous voyons le sénat des Timouques noter d'infamie et punir

de la confiscation de ses biens l'auteur d'une proposition reconnue contraire aux anciennes lois, c'est-à-dire quelque chose comme un révolutionnaire. Les mœurs ont bien changé depuis.

Cette prudence, et cette préoccupation de conservantisme, s'expliquent fort bien en présence des périls qui ont si longtemps menacé l'existence de cette petite colonie. Massalie fut en état de siège permanent pendant quatre siècles et considéra comme une grande sécurité, lorsque les victoires de Sextius et de Domitius eurent relégué les tribus barbares à 12 mille des côtes. La moindre défaillance aurait eu les plus graves conséquences, et pour la prévenir, une discipline étroite s'imposait. Les fantaisies n'étaient pas permises à cette colonie, jetée loin de son centre d'origine, isolée au milieu de rivaux jaloux et de barbares âpres à la curée. Toutes les souplesses d'une diplomatie déliée devaient être mises en œuvre ; il fallait s'assurer des intelligences parmi tous ces chefs de bandes qui couraient la campagne, chercher des alliés contre les Phéniciens rivaux et parfois même chez eux. Plus la fortune augmentait, plus la cité prospérait, et plus aussi la prudence et la patiente énergie s'imposaient. Or, pour faire de la bonne diplomatie, appuyée rarement sur les armes, plus souvent sur l'argent, il fallait un tact, une souplesse, une discrétion patiente, vertus plus compatibles avec une aristocratie de fortune qu'avec un régime purement démocratique.

Sans doute, il devait y avoir en présence deux partis, dont la politique étrangère différait notablement. Certains faits généraux retenus, mais mal interprétés par les annalistes, nous le démontrent suffisamment. Il est assez probable qu'à certains moments une fraction a sérieusement songé à une alliance avec Carthage. Après les événements de la fin du VI<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ et surtout après la bataille *Cadmée*, on ne voit pas que les colons de Marseille aient été bien désireux d'appeler à eux et même d'accueillir leurs compatriotes fugitifs. Plus tard, nous avons vu qu'ils avaient accepté la présence d'une colonie punique et la dédicace d'un temple à Baal. Plus tard

encore, et avant de lier définitivement pacte avec Rome, ils ont accueilli favorablement les premiers envahisseurs gaulois, ont traité avec eux et leur ont donné de l'argent, beaucoup d'argent. Mais les Celtes ne leur ont pas donné ce qu'ils en attendaient, la sécurité, et dès lors ils se sont définitivement repliés sur Rome.

On a, je le crains bien, beaucoup exagéré l'antiquité et l'étroitesse de ces premières relations. D'après Diodore de Sicile et Appien, Romains et Massaliotes auraient eu à Delphes le même trésor, où ils auraient déposé en commun leurs offrandes. Justin va plus loin (1). D'après lui, l'alliance remonterait à la fondation même de Marseille, au règne de Tarquin l'Ancien que les émigrants phocéens auraient visité au cours de leurs pérégrinations et avec lequel ils auraient noué amitié. Ils auraient ensuite repris la mer et fondé Massalie entre la Ligurie et la terre sauvage des Gaulois. Ils se seraient acquis une grande renommée par leur courage et se seraient distingués dans l'exercice de la piraterie qui, s'empresse d'ajouter notre bon auteur, était à cette époque un honorable métier. Mais la preuve la plus solennelle de cette alliance aurait été donnée au moment de la prise de Rome par les Gaulois, alors les Massaliotes, pris d'un élan de générosité, auraient envoyé aux Romains le solde de la somme nécessaire pour payer aux envahisseurs la rançon convenue : pour réunir cette somme, ils auraient même ouvert entre eux une souscription publique.

Ce dernier détail peut bien avoir quelque fondement historique : il est possible que les négociants de Massalie, déjà riches, exerçant le métier de banquiers, aient avancé des fonds à ce peuple besogneux et mal accrédité encore qu'étaient alors les Romains. Mais cela ne constitue pas une alliance proprement dite. Ce lien solennel n'apparaît authentiquement dans l'histoire qu'à partir des guerres puniques, encore surtout à partir de la seconde. A ce moment Massalie prend un parti définitif et engage de

(1) Justin, *Hist.* LXLIII, § 3 ; éd. Panckouke.



suprême façon son avenir. Elle reçoit la flotte et l'armée romaines, leur ouvre ses trésors, leur fournit des armes et des auxiliaires. Elle les renseigne exactement sur la marche des ennemis, et remplit de ses espions tout le Midi pour les tenir au courant des projets et des manœuvres stratégiques d'Annibal. On sait le reste et que les aristocrates marseillais avaient bien placé leur confiance.

Dans cette alliance avec Rome, Massalie ne recherchait ni la puissance, ni de grandes extensions territoriales. Ses marchands et ses corsaires ne demandaient qu'à gagner tranquillement le plus d'argent possible, et, quand ils l'avaient amassé, à ne pas en être dépouillés par leurs voisins barbares. Ce fut seulement après la deuxième guerre punique que leurs colonies s'étendirent en grand nombre sur les côtes ; la plupart du temps elles remplacèrent simplement les anciennes colonies carthaginoises. Il est probable que les Ibères, Ligures et Celtes n'y gagnèrent pas beaucoup au point de vue de la moralité des échanges ; mais ils reçurent plus aisément l'empreinte d'une civilisation non étrangère à leur race, comme l'était la culture punique. Les Celtes surtout, bien que déjà arrivés à un certain degré de civilisation au moment du contrat, en profitèrent. Ils apprirent à copier plus ou moins grossièrement les monnaies des Grecs ; ils se servirent de leur alphabet ; leur achetèrent des objets mobiliers, des armes, des parures ; leur empruntèrent des artisans. Les Volques, les Voconces et les Allobroges, en contact journalier avec les marchands Massaliotes, firent un pas en avant dans l'humanité sous l'influence de cette poignée d'Iellènes, perdus, isolés sur des côtes lointaines, et presque ignorés de leurs compatriotes. Les Massaliotes, pourvu que ces relations fussent pour eux productives, ne demandaient pas autre chose : « Que chacun fasse le métier qu'il sait », dit une épigramme grecque, où il est précisément question des brigands, qui habitaient les contreforts des Alpes. Les Massaliotes firent le métier qu'ils savaient ; nullement conquérants ni soldats, à peine un peu pirates ; mais habiles et subtils marchands. Leur organisation politique reposait sur l'exercice du pouvoir

par les chefs des bonnes maisons de commerce ; un syndicat de gens pratiques et prompts à se plier aux circonstances. Ils surmontèrent ainsi les périlleuses difficultés de leur situation excentrique et obtinrent pour leur constitution une renommée, qui aurait dû aller en bonne justice aux hommes chargés de l'appliquer.

---

# UN PROJET DE RÉFORME

DE

## L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PAR

**M. J. ROCAFORT,**

membre réaidant.

---

On se demande pourquoi, depuis le temps que l'Université parle de réformer son enseignement secondaire, ayant pour y pourvoir tant d'hommes intelligents et dévoués, elle n'a pas encore abouti. On l'expliquera peut-être par le nombre des réformateurs, très divisés entre eux, et par le conflit éternel des conservateurs routiniers et des novateurs subversifs. Cela ne suffit pas : il faut ajouter qu'il ne semble pas que nous soyons encore fixés sur l'objet et la destination de l'enseignement secondaire.

L'enseignement primaire s'adresse aux enfants pressés qui réclament des études courtes, appropriées à des besoins pratiques ; le secondaire, à ceux qui ont, avec l'aptitude, le loisir de pousser plus loin leur éducation.

De ces derniers les uns embrasseront les carrières libérales : ils seront médecins, avocats, officiers, professeurs. Les autres entreront dans les carrières pratiques, agriculture, commerce, industrie, banque, colonisation. Leur ensemble constituera l'élite de la nation, l'aristocratie des temps modernes, qui sera à la démocratie désormais triomphante ce qu'était à la monarchie la noblesse héréditaire, son appui et son ornement, sa racine et sa fleur.

Il importe à un grand peuple que son élite ait reçu une haute culture intellectuelle, une éducation générale, vraiment libérale, et digne de l'influence qu'elle doit un jour exercer.

Ceci posé, quelle raison y a-t-il que cet enseignement soit double, l'un classique et l'autre moderne ? J'en vois au contraire une excellente qu'il soit simple, c'est l'intérêt que retirerait la nation de l'éducation une et homogène de tous ceux qui sont appelés à la diriger.

Et de fait, avouons-le, si on l'a dédoublé, ce n'est pas par excès de confiance dans la vertu de ce dédoublement, mais pour nuire au classique et préparer les voies au monopole du moderne, à moins qu'on l'explique par l'incertitude de gagner au change.

L'enseignement moderne s'est fait ce qu'il devait fatalement devenir, organisé comme il l'était sur le plan du classique et logé sous le même toit, une contrefaçon de son aîné, offrant au rabais un baccalauréat équivalent. Il n'a pas gagné le prestige qu'il a fait perdre à l'autre. Il est une cause permanente de désarroi dans la direction de la maison. Il expose les élèves des deux catégories à des comparaisons gênantes. Enfin il est à son tour une pépinière de bureaucrates et de fonctionnaires.

Ramenons-le à l'ancien enseignement spécial de Duruy, élargi, tant qu'on voudra, perfectionné, varié suivant la région. Qu'il soit pour nous l'équivalent des « écoles réelles » pour les Allemands. Nous avons actuellement l'enseignement moderne, les écoles professionnelles et les écoles primaires supérieures : c'est de la combinaison de ces trois éléments, dont la parenté est évidente, qu'il s'agit de former le type d'enseignement que nous cherchons, facile et court, succédant directement à l'école primaire, dont il sera le complément, et d'où sortiront les hommes de vie pratique dont nous avons tant besoin, la majorité des agriculteurs, des négociants, des industriels, des colonisateurs, et, si l'on veut encore, un bon nombre de nos officiers.

Cet enseignement aura ses maisons à lui, une par département, et qui ne sera pas forcément au chef-lieu.

Au lycée, nous ne donnerons que l'enseignement secondaire, refondu et approprié à notre temps, uniforme, et sans autre épithète. Il sera possible alors de lui appliquer une réforme congruente et féconde.

Dans quel sens cette réforme doit être tentée, cela n'est pas matière à désaccord profond. On s'entend généralement à reconnaître qu'il est impossible *a priori* que l'enseignement qui convenait aux sujets de Louis XIV convienne également à la démocratie du XX<sup>e</sup> siècle. Dans l'intervalle, la France a été transformée par la Révolution, les sciences ont été ou presque inventées, les barrières entre nations abaissées. D'où des besoins nouveaux, besoin d'une éducation plus démocratique, besoin d'un enseignement plus scientifique, besoin d'une initiation aux langues étrangères. Il faut désormais un système qui tienne compte de tout cela.

Quelques-uns ont si ardemment embrassé cette idée qu'ils n'ont pas proposé moins que de biffer d'un trait le système actuel pour lui en substituer un nouveau, exclusivement utilitaire, fondé uniquement sur le français, les langues vivantes et les sciences. Il me paraît, comme a beaucoup d'autres, qu'ils sont allés trop loin.

D'abord, s'ils s'adressent à l'Université, ils parlent pour ne rien dire, car ils savent bien que l'Université ne peut pas, sous peine d'une crise mortelle, se transformer ainsi de fond en comble instantanément. Sa méthode d'enseignement est séculaire : comment exiger qu'elle en improvise une autre sur-le-champ ? Et le personnel rendu inutile, qu'en fera-t-on ?

Ensuite, à un point de vue plus général, il faut voir s'il y a intérêt à jeter toute la cargaison classique à la mer, ou s'il ne suffirait pas de se délester. Ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne nous donnent en tout cas l'exemple de la répudiation totale de l'antiquité, et, le feraient-elles, qu'il ne serait pas démontré par là que nos origines latines, nos qualités de race et nos traditions nationales nous conseilleraient de les imiter.

Pour moi, les yeux fixés sur le même idéal que ces révolutionnaires, j'esquisserai un projet qui tiendra compte

néanmoins de tout ce qui dans l'ancienne éducation française m'a semblé bon et utile à conserver. Plus pratique aussi, j'ai voulu que ce projet s'accommodât le plus possible de l'organisation actuelle, afin que la transition entre ce qui est et ce qui doit être fût presque insensible et qu'on pût le réaliser, si on voulait, tout de suite et sans trouble profond.

### **Contre le grec.**

Je suis d'avis non seulement qu'on rende le grec facultatif dans l'enseignement secondaire, comme le propose M. Fouillée (1), mais qu'on l'en supprime absolument.

Profane, hélas ! je ne le suis pas plus que la moyenne des Français qui enseignent le grec sous le prétexte qu'ils le savent. Que la littérature grecque soit la plus riche, la plus variée, la plus complète des littératures du monde entier, j'en suis persuadé. Quelle autre peut montrer, à la fois, des poètes comme Homère et des philosophes comme Platon, des tragiques comme Sophocle et des comiques comme Aristophane, des orateurs comme Démosthène et des historiens comme Thucydide ? Et sa langue ! quelle simplicité et quelle magnificence ! quelle finesse et quelle force ! quel délié et quelle complexité !

Mais que m'importe, si langue et littérature restent pour moi lettre morte ? Que me font ces trésors dont je n'ai pas la clef ? Une littérature et une langue sont belles par elles-mêmes, mais de leur beauté je ne jouis, je ne profite que dans la mesure où je la pénètre. où je la sens. Et si elle doit me demeurer étrangère. à quoi bon m'en faire épeler les éléments ? A vouloir apercevoir une étoile trop lointaine, on perd ses yeux et son temps.

Il y a, dites-vous, pour l'esprit, une gymnastique incomparable dans la langue grecque, et dans la littérature grecque une vertu éducatrice qu'on ne saurait rencontrer

(1) Voir les *Etudes classiques et la Démocratie*.

ailleurs. Eh ! je veux bien, mais qu'importe si nous ne sommes pas en état d'y aller voir ?

Soyons francs : les maîtres, nous ne savons guère le grec, et les élèves l'ignorent totalement.

Bien entendu je fais la part des exceptions. Mettons même que savoir le grec, — je dis le savoir à fond et le goûter de même, — soit la règle chez les professeurs spécialistes des facultés et que tous soient de petits Croiset. Au lycée, un bon helléniste est l'exception.

Comment un futur professeur apprend-il le grec ? Il l'apprend après sa sortie du lycée et déjà bachelier. Il se remet aux déclinaisons et aux conjugaisons, il pioche la règle du subjonctif et celle de l'optatif afin de présenter un thème assez correct à la licence. Après cela, et en vue de l'agrégation, il prépare l'explication d'une série interminable d'auteurs, flanqué d'un côté de la traduction juxtalinéaire et de l'autre de l'Alexandre ou du Chassang, à moins que ce soit des deux.

Résultat : agrégé, s'il veut faire consciencieusement sa classe, il sera obligé de préparer chaque fois les textes qu'il aura à faire expliquer à ses élèves. Sinon il rencontrera à chaque pas des difficultés de lecture insurmontables. Gymnastique intellectuelle, c'est possible, mais que devient au milieu de ce perpétuel déchiffrage la vertu éducatrice ? Quelle place est faite au sentiment du génie de la langue, de l'âme de la littérature ? Oui, peut-être, au bout de quelques années, quand on repassera pour la dixième fois sur un texte parfaitement scruté et très familier, on le découvrira subitement, on le sentira. Vous voyez au bout de quel temps ! Jugez des élèves.

La vérité est que, du grec, ils n'en savent goutte. La masse des rhétoriciens est incapable de le lire à haute voix sans l'estropier. L'élite le déchiffre péniblement à coups de dictionnaire. Ce que devient encore ici la vertu éducatrice, je vous le laisse à penser. Si jamais âme de lycéen a tressailli au contact de l'âme grecque, qu'il se lève ! Ah ! certes, pour répondre à l'examineur que le naturel d'Homère est divin, magnifique l'éploiement de la verve pindarique, désopilant le brio d'Aristophane, lumi-

neuse la précision de Démosthène, ils s'en tirent et passablement. Ils sont si dociles, ces chers enfants, et d'ailleurs si bien stylés ! Mais personne ne s'y laisse prendre.

Après donc avoir accordé aux hellénistes que le grec est la langue des dieux, je suis bien obligé de conclure que nos élèves lui restant complètement fermés, c'est, pour eux, comme si les dieux ne l'avaient jamais parlée, et que ce n'est pas la peine, fin XIX<sup>e</sup> siècle, quand on aurait tant d'autres choses utiles à apprendre, de perdre son temps, son argent, son effort, à s'évertuer sur une matière qui ne nous servira à rien, non, pas même — car je suis sensible aussi à ce point de vue — pas même au développement désintéressé de l'intelligence.

On me dira : on ne sait pas le grec, soit, mais qui empêche de changer cela ? Il ne tient qu'aux professeurs de le mieux apprendre pour le mieux enseigner. — Je constate qu'au lieu que nos pères ont été de tout temps très versés dans le latin, ils n'ont jamais, sauf d'honorables exceptions, poussé très loin l'étude du grec. En plein apogée de la littérature classique, c'était par des traductions, et combien infidèles, qu'ils prenaient contact avec lui. C'est un jeu de relever chez Boileau les erreurs et les inintelligences en la matière. A quoi cela tenait-il ? A l'inexpérience des maîtres ? Je le veux bien, mais quand je songe qu'avec les maîtres modernes, autrement capables, on ne parvient pas à de meilleurs résultats, je ne puis m'empêcher de conclure que, sans doute, l'esprit hellénique et l'esprit français ne s'appellent pas naturellement, et qu'au surplus on n'a pas au collège le temps qui serait nécessaire pour surmonter les difficultés de cette adaptation. Ce n'est pas la peine de continuer, puisqu'elle est défavorable, une expérience déjà vieille de plus de trois siècles. Contenons-nous de traductions.

### **Pour le latin.**

Par contre, je réclame énergiquement le maintien du latin.

Je ne me contredis pas. Ce n'est pas en tant que langue



morte que j'abolirais le grec, mais parce que les élèves, loin de profiter de sa moelle, ne sont pas capables de le lire. Le latin, c'est différent. Nous sommes impardonnables de ne pas le leur faire connaître à fond, nous le pourrions, nous le devrions.

Nous le pourrions parce que, si la langue latine est assez différente de la langue française pour imposer à l'esprit de l'élève un réel effort afin de la bien traduire, — gymnastique excellente à tous égards, — elle a néanmoins avec elle plus d'affinités que la langue grecque, elle n'est pas pour nous d'un apprentissage aussi rebutant. Faut-il répéter que les trois quarts des mots français viennent du latin, et que parmi les tournures de phrase celles qui nous paraissent le plus modernes ont souvent une origine latine ? C'est là un avantage qu'on n'aura jamais avec l'allemand ou l'anglais.

Il y en a un autre, c'est que, tandis que les auteurs allemands, par exemple, se perdent souvent dans des considérations abstraites auxquelles l'intelligence d'un enfant est réfractaire, les latins, les prosateurs surtout, ont développé des idées très simples, des lieux communs très à la portée de cet âge, exprimés dans une langue concrète qui lui est aisément intelligible.

Et de fait, nos pères ont su le latin autant qu'ils savaient peu le grec. Le latin a été longtemps en France la langue quasi maternelle. Et c'était le latin que Fénelon voulait faire apprendre aux filles afin que, comme leurs frères, elles fussent capables de comprendre les prières de leur paroissien.

D'où vient que cela a changé ? D'où vient que nos rhétoriciens sont si peu en état de lire un texte latin ? et que dans un lycée dont on m'a dit le nom l'élève de rhétorique qui a été classé le premier dans la composition en thème latin du premier trimestre a traduit le titre ainsi libellé : *Lettre de Racine, par De litteris Racinii* ? D'où cela vient ? De nos prétentions à faire mieux et de notre démanègeaison de faire autrement que nos prédécesseurs. On a supprimé, ou presque, des exercices comme les vers latins et la narration qui étaient excellents pour procurer la con-

naissance du vocabulaire. On a, au contraire, sur les traces des Allemands, introduit dans l'enseignement du latin l'érudition, la philologie, qui a dégoûté les élèves beaucoup plus qu'elle ne les a instruits.

Il suffirait donc de retourner à l'ancienne méthode pour retrouver les mêmes résultats qu'autrefois. Loin de diminuer la part du latin, qu'on la renforce, qu'on le fasse commencer en septième, qu'on pratique à fond le thème et la version, le vers, la narration et le discours : on obtiendra sans peine de bons latinistes, et quelque chose de plus par-dessus le marché.

Car je n'ai parlé jusqu'ici que de la facilité relative qu'éprouve un Français à apprendre le latin. Je n'inventerai rien en soutenant qu'il retirerait à le bien apprendre de grands avantages, et tels que les langues vivantes ne sauraient lui en offrir de pareils.

Mon impartialité éclatera dans la double concession que je ferai volontiers aux partisans exclusifs des langues vivantes. En ce qui concerne la littérature latine, j'accorde que l'allemande ou l'anglaise sont aussi belles, aussi riches qu'elle en génies de toutes sortes ; et en matière de langue, j'admets que l'étude de l'allemand ou de l'anglais, par l'analyse des mots et des tournures qu'elle comporte, serait pour de jeunes esprits une gymnastique aussi utile que l'étude du latin.

Mais voici une première supériorité pédagogique du latin ; il est une langue morte, c'est-à-dire définitivement organisée, et non plus, comme les langues vivantes, en perpétuel devenir. On distingue très nettement la période classique de la période de formation et de celle de décadence. On peut donc désigner à coup sûr les modèles sur lesquels il y aura profit à exercer des esprits inexpérimentés.

De plus le latin, étant langue morte, ne risque pas de gâter par contagion le français encore indécis de l'élève. Voyez que d'infiltrations étrangères dans notre français à nous qui savons peu les langues vivantes, et jugez ce que l'âge impressionnable et imitatif de l'enfant, s'il n'apprenait que celles-là, en laisserait passer dans le sien. Une

langue morte est à cet égard une cloison étanche, une barrière infranchissable. (1)

Le latin ne garantit pas seulement la pureté du français, il nous met en pleine possession de notre langue, dans laquelle il revit, en nous faisant sentir la propriété des termes, la valeur des locutions, l'agencement de la phrase.

Le latin est même un facteur essentiel de notre tradition nationale, et je suis de ceux qui la veulent maintenir à tout prix. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, c'est par le moyen du latin que depuis des siècles on a élevé chez nous les générations. Tous nos grands écrivains respirent la culture latine. Rompre avec elle, c'est s'exposer à ce que, sous d'autres influences, ils nous deviennent peu à peu étrangers. Nos petits-neveux liront Corneille et Molière comme nous faisons la cantilène de sainte Eulalie, à coups de lexique. Est ce là, pour la force et la grandeur de notre patrie, un résultat souhaitable ?

Et puis je défie, quand bien même l'étude des langues vivantes soit une gymnastique intellectuelle comparable à celle du latin, que les élèves ni les parents la considèrent jamais comme telle. On les apprendra toujours pour les savoir, pour les parler, utilitairement, on croira avoir fini son éducation quand on y sera parvenu. Tentation funeste, car savoir parler une ou deux langues est un piètre résultat pour dix ans d'études. Un séjour de quelques semaines dans le pays suffit. Le latin est si parfaitement inutile qu'on n'a rien de tel à craindre de lui. Il est un instrument d'éducation et il ne peut servir à autre chose.

J'ajoute maintenant que la littérature latine est un instrument d'éducation française qui n'a pas son pareil, par ce qui lui manque non moins que par ce qu'elle possède en perfection. Car il est évident que la littérature étrangère la plus recommandable comme moyen d'éducation est celle qui, la mieux douée pour développer dans les esprits ce qui est proprement de l'homme, de l'humanité en général, est en même temps la moins en danger de nuire à ce

(1) Voyez Doumic, conférence du 4 décembre 1898 à la Sorbonne.

qui constitue l'originalité intellectuelle du peuple qui s'y applique. Or c'est le cas de la littérature latine.

Elle est d'abord essentiellement raisonnable. Elle brille dans son ensemble par un ferme bon sens qui s'impose à tous ceux qui la lisent, et dont on voudrait parfois qu'il fût moins dominant. Intéressant dans les orateurs, dans les historiens, voire dans les poètes comme Horace, il devient gênant dans les lyriques et même dans Virgile. Le sens du mystère est totalement aboli dans cette littérature. On est constamment mené dans des voies très éclairées par une main très sûre. Mais voici le double profit : elle donne aux lecteurs « la précision de l'esprit, la justesse du raisonnement, la mesure et la sobriété dans les opinions, la rectitude de la volonté, elle les tonifie et les virilise (1). » Et par contre, elle ne risque pas d'enfiévrer notre sensibilité ni d'exalter notre imagination au-delà du degré qui nous est propre, et l'on sait que ce degré n'est pas élevé.

Ensuite, et précisément à cause de ce bon sens imper- turbable, la littérature latine est au plus haut point universelle, humaine. Ce que nous appelons l'individualisme, le subjectivisme, n'est pas dans ses tendances. Elle a des orateurs, des historiens, des philosophes, dont le métier est de traiter d'autre chose que d'eux-mêmes. Le lyrisme au contraire, qui vit du moi individuel, n'est pas représenté. Et parmi les autres genres de poésie, si je prends le plus personnel des poètes latins, Horace, je constate qu'il ne nous révèle pas une âme ni bien spéciale ni bien compliquée. Il ne montre guère de lui que ce qui lui est commun avec le reste de l'humanité, les caractères généraux de l'humaine nature. Et voilà encore comment la littérature latine est admirable pour développer chez des jeunes gens les traits essentiels et constants de l'homme, sans qu'on puisse appréhender que la méditation assi-

(1) Pichon, *Histoire de la littérature latine*, Hachette éditeur. Cité par M. G. Michaut, dont il faut lire toute l'étude intitulée *le Génie latin*, dans la *Quinzaine* du 1<sup>er</sup> novembre 1898.

due d'un type rare et exceptionnel altère celui qui est propre à la nation.

Enfin, de l'homme, ce qu'elle cultive, ce n'est pas seulement ce qui est humain, mais ce qui est viril. Elle n'est pas une littérature de frivoles ou de dilettantes, une application aux lettres de l'art pour l'art, elle poursuit généralement un but qui est en dehors d'elle, elle remplit une tâche, une fonction sociale, un office public. En histoire et en éloquence, la preuve serait trop facile à fournir, mais sa philosophie n'a-t-elle pas été essentiellement pratique ? Les plus grands poètes eux-mêmes, Lucrèce et Virgile, n'ont-ils pas subordonné à autre chose qu'à l'art leur inspiration ? Lucrèce était un apôtre qui s'était donné pour mission de délivrer ses compatriotes des vaines terreurs de la superstition, et Virgile un citoyen qui déroulait en douze chants l'apothéose de Rome et de l'empereur. Quand les écrivains latins ont voulu, au moment de la décadence, faire de la littérature une distraction élégante de désœuvrés, ils ont échoué. C'est pourquoi la littérature latine, loin d'induire nos jeunes gens à la sophistication ou au dilettantisme, sera pour eux une école de sérieux et de gravité.

Au reste, à quelle époque, je le demande, la littérature française a-t-elle le plus brillé par ces qualités de virilité, d'humanité, d'universalité que je viens d'énumérer ? Et à quelle époque pourtant a-t-elle été le plus originale, le reflet le plus exact de notre génie national ? Nul doute, c'est au XVII<sup>e</sup> siècle, et ce siècle est précisément celui où elle était le plus nourrie de littérature latine. Donc, comme éducatrice de l'esprit français, la littérature latine a fait ses preuves ; elle a été, elle doit rester notre littérature classique par excellence.

### **Pour les langues vivantes.**

Les heures consacrées à l'enseignement du latin étant maintenues, il suit de la suppression du grec que, dans la répartition actuelle du temps, une moyenne de cinq heures par semaine, de la cinquième à la rhétorique inclusi-

vement, deviennent sans emploi. Nous les consacrerons par moitié aux langues vivantes et à la morale.

C'est trop peu de deux classes accordées par semaine aux langues vivantes dans le système actuel, même de trois, et à plus forte raison d'une, comme cela se fait en mathématiques élémentaires et en philosophie. Donnons-leur en autant qu'au français et au latin ; il le faut pour qu'elles soient mieux enseignées, il le faut pour que, dans l'esprit de l'élève, elles jouissent de la même considération que les deux autres enseignements.

Mais il est encore plus nécessaire que nous soyons fixés sur le but que nous voulons atteindre en les enseignant. S'agit-il de rendre les élèves capables de lire, écrire et parler couramment l'allemand ou l'anglais, l'espagnol ou l'italien ? Ou bien, avons-nous la prétention qu'il en soit de ces langues comme du latin, qu'elles deviennent un moyen d'éducation intellectuelle, et que nos élèves en pénètrent le fin du fin, les étymologies, les archaïsmes et la prosodie ? D'avance, j'ai répondu plus haut par l'option que délibérément j'ai faite d'une langue morte, et plus spécialement du latin, comme langue d'éducation.

Je crois que nous devons nous estimer satisfaits de mettre nos élèves en état de parler, de lire et d'écrire les langues vivantes avec correction et facilité. (1)

Il ne suffirait pas qu'ils en possédassent la légère teinture, si facile, si rapide à acquérir, qui permet au voyageur de se tirer d'affaire dans un hôtel ou à l'employé de commerce de faire sa correspondance. On exigerait plus et mieux, la maîtrise nécessaire pour lire, sans recourir au dictionnaire, un ouvrage scientifique, littéraire, philosophique, ou un article de revue. En somme, ce n'est pas en vue d'un autre résultat que les autres peuples apprennent les langues étrangères, à commencer par le français. Et la différence entre eux et nous, c'est qu'ils y parviennent, tandis que nous restons en deçà.

(1) Je le crois avec M. A. Brocard, si compétent dans son article *l'Enseignement des langues étrangères en France*, *Revue des Revues* du 15 février 1899.

Incertains du but, forcément notre méthode est mauvaise. Nous enseignons les langues vivantes comme les langues mortes, par le moyen écrit des thèmes et des versions, comme si l'essentiel était d'attraper la pureté et l'élégance. Plus tard, à la faculté, les futurs professeurs y pourvoiront ! Mais pour le moment, et au lycée, soyons plus modestes et plus pratiques.

La bonne méthode, sûre et rapide, est celle que M. Demolins voudrait voir employer — à tort selon moi — pour le latin lui-même, la méthode parlée. celle que nous suivons forcément pour apprendre la langue maternelle, celle qui consiste à ne parler en classe d'allemand qu'en allemand, à désigner les choses concrètes et à formuler les abstractions qu'en allemand, à ne penser autant que possible qu'en allemand (1). J'entends d'habitude les professeurs de langues vivantes se féliciter tout particulièrement des élèves dont les parents ont été assez aisés pour leur donner dès l'enfance une bonne étrangère. Eh bien, la voie est tout indiquée : ils devront, qu'ils me pardonnent d'exprimer si familièrement ma pensée, être, toute proportion gardée, la bonne allemande ou anglaise de tous les autres.

Surtout cherchons les moyens pratiques de donner suite au projet plusieurs fois émis, et réalisé déjà par M. Demolins dans son collège de jeunes gens riches. Expatrions à tour de rôle et pour le plus longtemps possible nos élèves. Un séjour de deux mois, ne fût-ce qu'à deux reprises, en pays étrangers, leur en apprendra plus long de la langue de ce pays que l'année scolaire tout entière passée dans la mère patrie ; dans tous les cas il en sera le complément naturel.

Les parents de nos élèves ne sont généralement pas assez fortunés pour prélever sur leur petit budget ces frais supplémentaires. Mais ne pourrait-on pas généraliser ce qui se pratique déjà dans certaines écoles primaires

(1) Voyez dans la *Revue des Revues* du 15 mars 1899 la simple et ingénieuse idée proposée par Mme Mazier : les *Ecoles maternelles de langues vivantes*.

supérieures ou industrielles de Paris, s'entendre avec des directeurs de collèges d'Angleterre ou d'Allemagne pour échanger avec leurs élèves, pendant les vacances, ceux des nôtres qui seraient jugés capables de profiter de cette faveur ? Les frais, dans ces données, sont très considérablement diminués, et ce serait le cas de fonder pour les bons élèves pauvres des bourses et des demi-bourses.

### **Pour la morale.**

Les deux autres heures vacantes appartiendraient à la morale.

On se plaint que l'éducation morale soit insuffisante au lycée. Le moyen de la fortifier n'est pas d'avoir l'air d'en faire un cours spécial qu'on rejette à la fin des études ; il faut en imprégner tout le système d'enseignement, en remplir toutes les années scolaires et pour ainsi dire chaque journée.

C'est pourquoi j'admettrais à la rigueur qu'on supprimât la classe de philosophie de l'enseignement secondaire, et qu'après avoir distingué dans son programme actuel deux parties, l'élémentaire et l'autre (celle des premiers principes et de la discussion des systèmes), on remit celle-ci à plus tard, à la faculté, et on échelonnât la première, la plus pratique, dans un ordre de difficulté progressive, d'un bout à l'autre de la période scolaire, de la neuvième à la première.

La morale y serait au premier plan, et d'une manière permanente. Elle serait enseignée aux enfants sous la forme des devoirs les plus simples, avec plus de force et de profondeur aux plus âgés, appuyée pendant les deux dernières années de notions très sommaires de psychologie et d'histoire de la philosophie. Et c'est au professeur de lettres que j'attribuerais cet enseignement.

### **Tableau général de l'organisation nouvelle.**

Le latin et une langue vivante, — je préférerais l'allemand, — voilà donc, avec le français, la morale, l'histoire, la géographie et les sciences, qui sont des matières sur



lesquelles il ne s'est élevé aucune contestation, quelles doivent être, selon moi, les bases fondamentales et communes de l'enseignement secondaire tout entier depuis la neuvième jusqu'à la première.

De la neuvième à la quatrième inclusivement, tout absolument serait commun à tous. Le professeur de lettres serait chargé en même temps du cours d'histoire et de géographie. C'est pendant ces années-là que je chercherais à établir un *passage* avec l'école primaire ou l'enseignement spécial au profit de ceux de leurs élèves qui auraient montré les aptitudes voulues, sauf à leur accorder des bourses en cas de nécessité.

En quatrième, rétablissement de l'ancien examen de grammaire, ou institution d'un examen sérieux qu'il serait indispensable de passer avec succès avant de pouvoir continuer les études secondaires. Il donnerait droit à un certificat. Je l'imposerais aussi aux établissements libres, sous le contrôle de l'Etat, afin de les préserver de la tentation d'ouvrir une hospitalité trop complaisante aux transfuges des lycées.

A partir de la quatrième, trifurcation. Les matières que j'ai dites resteraient communes, mais à côté les élèves, suivant leur vocation ou le désir de leurs familles, suivraient des cours spéciaux, plus exclusivement littéraires, s'ils veulent devenir avocats ou professeurs ; plus exclusivement scientifiques, s'ils aspirent à la Médecine, à l'Ecole Centrale, à Saint-Cyr ou à Polytechnique ; enfin plus pratiques, s'ils se destinent à l'Agriculture, au Commerce ou à l'Industrie. A ceux-ci je laisserais le choix entre le latin ou une autre langue vivante.

Récapitulons dès à présent les avantages de cette organisation.

Et d'abord les avantages matériels. Le premier, et le plus grand de tous, c'est ne pas bousculer ni houlcverser de fond en comble l'organisation existante. Les projets sont peu nombreux dont on pourrait en dire autant.

Puis j'abrège les études d'un an, ce qui est à considérer pour tous les élèves et surtout pour ceux qui se destinent aux grandes écoles de l'Etat ou aux carrières pratiques.

Je diminue le personnel des professeurs de philosophie et, dans les classes élémentaires, des professeurs d'histoire et de géographie. Autant de gagné pour le budget ; ou bien on en profiterait pour dédoubler les classes trop chargées.

Au point de vue moral, j'établis sur un pied d'égalité d'instruction et d'éducation les futurs agriculteurs, industriels, commerçants, ingénieurs, financiers et les futurs avocats ou officiers. Le rôle de ces hommes de vie pratique étant appelé à devenir de plus en plus important dans le monde moderne, on ne saurait exagérer, dans un pays hiérarchisé comme le nôtre, le bienfait de cette assimilation.

Enfin, par la suppression de la classe de philosophie, en faisant de la morale un enseignement de toutes les années et donné par le professeur principal de la classe, je le revêts aux yeux des élèves d'un prestige et d'une autorité qu'il n'a pas eus jusqu'ici.

Si on me permet de rappeler en outre que j'ai exprimé le vœu que ce soit le même professeur qui suive les mêmes élèves de la neuvième à la sixième, de la sixième à la quatrième et de la quatrième à la fin (1), on reconnaîtra peut-être que ce système, en même temps qu'il est plus simple que l'actuel, frappe par le mérite d'être aussi plus un, plus cohérent, et sur l'élève plus prenant.

### **Pour le baccalauréat.**

Le baccalauréat est un mal nécessaire.

Sans lui les élèves laborieux travailleraient quand même et quand même les cancren végéteraient, mais parmi ceux de médiocre énergie, — et ce sont les plus nombreux, — beaucoup, privés de ce stimulant, languiraient. La moyenne intellectuelle des classes dirigeantes de la nation perdrait donc à sa suppression.

(1) Voir mon ouvrage *l'Education morale au Lycee*, Plon, éditeur, chap. le *Professeur*.

Ensuite il faut une sanction aux études pour en garantir la qualité. On ne l'appellera plus baccalauréat, soit : mais la chose n'en persistera pas moins, nécessaire, indispensable. On a parlé d'un certificat d'études décerné par les professeurs eux-mêmes. Il n'offrira pas plus de garanties d'impartialité que le baccalauréat actuel. Il sera davantage protégé contre les caprices du hasard, peut-être ; mais comptez-vous pour rien les sympathies et les antipathies humaines, les cantilènes éplorées des mères, la tentation si naturelle de se débarrasser au moyen d'une petite faveur préjudiciable à personne des vétérans à perpétuité, et d'autres causes encore susceptibles de faire capituler la conscience des maîtres ?

Réformons sans supprimer. Pour moi, je ne changerais pas grand chose à la manière dont le baccalauréat est passé actuellement. Depuis bientôt vingt ans que je fabrique des bacheliers, et devant des jurys géographiquement les plus divers, je n'ai pas encore vu un bon élève qui ait échoué. Le hasard ne fait de ses coups que sur la catégorie des médiocres, desquels on ne peut affirmer ni qu'ils méritent l'échec ni qu'ils sont dignes du succès.

Je demanderais seulement que pour plus de sécurité encore, le professeur fût admis de droit dans le jury devant lequel passent ses élèves. — Ils passeraient tous, bien entendu, devant le même. — Le livret scolaire joue un peu ce rôle, mais je lui préférerais la présence réelle, ne fût-ce qu'à titre consultatif. Nous serions là pour rectifier et mettre au point.

Mon projet de réforme comporte un triple baccalauréat, les deux qui existent déjà, et un baccalauréat *ès-arts*, ou *pratique*, ou de tel nom qu'on voudra lui donner.

Je ne changerais rien aux épreuves écrites du baccalauréat *ès-lettres* et du baccalauréat *ès-sciences*, sauf qu'à l'écrit je veillerais que les sujets fussent toujours à la portée des jeunes gens. Par exemple, je proscrirais dans la composition française les sujets d'érudition littéraire, qui sont de pur psittacisme, au profit des lieux communs de littérature et de morale et de l'histoire générale, plus

propres, selon moi, à donner la vraie mesure de l'intelligence du candidat et de la maturité relative de son jugement.

Pareillement, à l'oral, je substituerai aux questions-devinettes, aux questions purement de mémoire ou d'érudition, celles qui provoquent davantage la réflexion, notamment des commentaires d'un texte français, latin, et étranger, non seulement au point de vue grammatical, mais au point de vue soit de l'idée et de la suite du raisonnement, soit de la force et de la vérité des sentiments exprimés.

Faut-il ajouter que je rétablirai à l'écrit l'épreuve de la langue vivante, thème ou version, et qu'à l'oral j'attribuerai à la conversation un coefficient sérieux ?

Le troisième baccalauréat comprendrait, à l'écrit, en plus de l'épreuve de langue vivante, une de composition française et une de sciences appliquées ; à l'oral, des interrogations sur toutes les matières, latin compris, qui auraient fait l'objet de cette branche d'enseignement.

Je sais bien qu'on a proposé d'autres réformes : augmenter le nombre des épreuves écrites ; laisser aux élèves le choix sur certaines matières ; accorder un droit aux notes des livrets ; exempter les bons élèves de l'examen..... Que sais-je encore ? Je ne suis frappé par les avantages d'aucune. Le baccalauréat, même organisé comme il est actuellement, donnera, sous le bénéfice des réformes faciles que je viens de proposer, tous les bons résultats qu'on est en droit d'attendre d'un examen. Si des candidats vous exigez, en outre, qu'ils aient satisfait à un examen de grammaire en quatrième, strictement éliminatoire, et même, si vous voulez, à un examen de sortie en seconde, le baccalauréat ne sera plus pour eux l'opération hasardeuse ou écrasante qu'il est aujourd'hui, mais une pure formalité, une simple constatation d'études bien faites.

---

# LA FORMATION PÉDAGOGIQUE

## DANS L'UNIVERSITÉ

PAR

**M. J. ROCAFORT.**

membre résidant.

---

Je ne m'étendrai pas sur ce que j'ai suffisamment développé ailleurs touchant l'éducation morale au lycée. (1)

Offrir de donner une éducation morale suppose qu'on a : 1° une doctrine morale ; 2° des moyens d'action pour la communiquer ; 3° un personnel formé à cet effet.

Avons-nous une doctrine ? Quoi qu'il en soit, j'ai dit que le spiritualisme en formera la base, un spiritualisme ni conventionnel ni honteux, mais sincère et dogmatique, avec les grandes vérités nécessaires qu'il enseigne, Dieu, l'âme et les sanctions de la vie future.

C'est lui qui constituera la substance et la plus solide garantie des quatre principes fondamentaux que j'ai posés comme les assises de l'éducation universitaire : la loi morale, l'esprit d'initiative, le sentiment de la solidarité sociale et le patriotisme français.

Loin que mon intention ait été de supplanter les religions positives, j'en ai souhaité le concours, je crois aujourd'hui comme alors qu'il n'est rien de tel pour conso-

(1) Voir mon *Education morale au Lycée*, Plon, éditeur.

liser la loi morale, pour élever les âmes et pour leur inculquer une notion grave de la vie.

J'ai dit aussi quelles sont les qualités professionnelles indispensables aux maîtres chargés de cette éducation ; par quels moyens le proviseur, les professeurs et les maîtres d'études, chacun dans sa sphère propre, ont la possibilité et le devoir d'agir efficacement sur le moral des jeunes gens.

Mais ce que je n'ai peut-être pas expliqué avec assez de détail, et sur quoi je veux revenir, c'est par quel moyen on rendra ces maîtres, professeurs et surveillants, aptes à donner cet enseignement.

En toutes choses il faut être franc. Où est la garantie que nos maîtres doivent faire de bons éducateurs ? Leur éducation personnelle ? Elle n'est pas toujours irréprochable.....

Je ne me fie pas davantage à leur vocation pédagogique. Une vocation décidée est au moins aussi rare dans l'enseignement que dans les autres carrières. « La chose la plus importante à toute la vie, a dit Pascal, est le choix du métier : le hasard en dispose (1). » Le hasard, c'est ici les circonstances. La carrière universitaire est de toutes, je le dis à son éloge, celle qui procure le plus vite une situation matérielle convenable et qui permet à l'intelligence et au travail de triompher le plus sûrement des inégalités sociales. Voilà pourquoi elle plaît tant aux déshérités de la naissance et de la fortune. Mais on voit à quoi se réduit la vocation.

Si du moins à ces lacunes suppléait une préparation pédagogique quelconque ? Mais non, on exerce le futur pédagogue à tout, sauf à la pédagogie. On sera sévère aux examens sur ses barbarismes et ses solécismes grammaticaux, mais quant à ceux qu'il risque de commettre en éducation, qui s'en préoccupe ? Quelle idée il se fait de sa future mission, quel fonds moral la famille et la vie ont déposé en lui, vers quel idéal il se propose d'entraîner

(1) *Pensées*, édition Havet, art. III, 4.

les jeunes gens qui lui seront confiés, bagatelle. L'essentiel semble être que ce pétrisseur d'âmes ne bronche pas sur la règle des « enclitiques ».

Voilà comment il arrive qu'il y ait des maîtres universitaires qui paraissent si étrangers à l'art d'élever la jeunesse, et pourquoi. quand ils s'entendent faire ce reproche, plus d'un se demande sérieusement en quoi cet art peut bien consister.

Il est temps de changer cela. Mais il convient aussi que le moyen employé s'accorde tout à la fois avec l'organisation actuelle de l'Université et avec son esprit, et qu'il n'équivaille pas à la détruire ou seulement à la défigurer. Autant dire qu'il ne sera celui ni de M. Demolins qui n'admet dans son collège aucun surveillant et très peu de professeurs, ni de M. Gabriel Monod qui substitue à nos répétiteurs laïques des ecclésiastiques.

Une amélioration souhaitable serait d'abord l'entrée en plus grand nombre dans l'Université des fils des classes supérieures de la société. Chaque catégorie sociale a, mêlées à ses défauts, des qualités propres. Les classes élevées, à côté de faiblesses qui leur sont spéciales, ont les leurs qu'on trouve moins aisément ailleurs et dont se ressentirait avantagement le milieu universitaire dans son ensemble : la distinction des manières, une certaine élévation des sentiments, la délicatesse habituelle des procédés, le savoir-vivre, enfin tout un affinement dû à une culture héréditaire.

Quel moyen employer pour les attirer à nous ? Je n'en vois pas d'autre que de rendre la condition du professeur de lycée encore plus enviable, et surtout de marquer qu'on apprécie les qualités de ces classes-là, en leur faisant une part à côté de la valeur intellectuelle dans le jugement qu'on porte sur le professeur. Au surplus je dirai que si les maîtres venus de rangs sociaux inférieurs gagneraient au contact de leurs collègues mieux nés, c'est aussi dans leur propre intérêt qu'on ne saurait trop engager les classes supérieures à ne pas dédaigner l'enseignement ; il y va de leur influence sur la direction des idées et des mœurs.

Mais arrivons à l'essentiel.

L'essentiel, l'indispensable est que les futurs maîtres trouvent, au lycée quand ils sont encore élèves, et plus tard à l'École Normale ou aux Facultés, une formation appropriée aux devoirs qui les attendent, une formation *pédagogique*, puisqu'enfin c'est des *pédagogues* qu'ils veulent devenir. C'est là une de ces vérités que le souvenir de M. de la Palisse ferait honte d'exprimer, si on ne voyait trop combien on la néglige.

Du temps du lycée, je n'en dirai rien pour ne pas me répéter. Mais une fois bachelier et entré à l'École Normale ou à la Faculté, à qui l'apprenti éducateur a-t-il affaire ? Si c'est un « scientifique », à des professeurs de sciences, mathématiques, physiques, naturelles ; si c'est « un littéraire », à des professeurs de grec, de latin, de français, d'histoire et de géométrie. Le voilà donc en situation, pourvu qu'il soit doué et laborieux, de devenir un maître lui-même dans la spécialité qu'il aura choisie, un mathématicien, un physicien, un helléniste, un géographe : mais un pédagogue ? quelle plaisanterie ! Ayons la bonne foi de reconnaître que la préparation que ces jeunes gens auront reçue à leur future mission n'aura été que partielle, et puisqu'on ne cesse de répéter dans les sphères officielles comme ailleurs que de cette mission c'est l'éducation qui est la partie la plus importante, il suit que c'est justement le principal qui a été omis.

C'est l'opposé chez les maîtres ecclésiastiques. Les licenciés, les agrégés et les docteurs n'y manquent pas, mais c'est l'exception. En général ils sont des surveillants ou des professeurs improvisés. En revanche, l'entraînement particulier qu'ils subissent en vue de l'apostolat sacerdotal les prépare admirablement au métier d'éducateurs. Les pensées élevées sur lesquelles on les tient attachés, les sentiments de dévouement et de sacrifice dont on les pénètre, les leçons de psychologie pratique et de direction spirituelle qu'on leur enseigne, tout cela constitue des ressources pédagogiques de premier ordre, utilisables dès leur entrée en fonctions.

C'est dans ce sens que je voudrais voir nos jeunes mai-



tres recevoir eux-mêmes une éducation préalable. Il ne s'agit pas bien entendu d'une éducation cléricale, dont je serais le premier à me méfier. Mon vœu se borne à demander qu'on appelle leur attention sur le côté moral de leur mission, qu'on leur en fasse sentir l'importance, afin qu'ils ne se prennent plus seulement pour des vulgarisateurs des connaissances humaines, mais pour des modèles de vie et des formateurs de caractères. L'éducation se fait un peu par l'esprit, mais si peu ! La formation de la conscience, voilà toute l'éducation ; et dans la conscience le cœur se trouve intéressé autant que la raison. Pour s'adresser à elle avec succès il faut une autorité morale, dans laquelle la supériorité intellectuelle n'entre pas pour rien, mais qui est faite surtout d'une doctrine élevée, de mœurs irréprochables et d'un dévouement sans bornes. On se donne moins les mœurs et le dévouement : c'est la part de la vocation. Mais on peut acquérir la doctrine et la méthode pour la communiquer : c'est où je veux en venir.

Créons donc à l'Ecole Normale et dans chaque Faculté un enseignement pédagogique commun aux « scientifiques » et aux « littéraires » qui se destinent à la carrière universitaire, commun aux futurs surveillants et aux futurs professeurs, une chaire de science de l'éducation ou de pédagogie. Cet enseignement ne prendra pas aux candidats une année de plus : il sera donné concurremment avec les autres. On trouvera sans peine dans la suppression de telle chaire de luxe le moyen de doter celle-là sans grever sensiblement le budget. Le principal, dans toute administration bien réglée, doit passer avant l'accèssoire. Au lieu de tant de conférences facultatives suivies par deux ou trois rares auditeurs, on en aura une obligatoire, qui réunira tous les étudiants d'une université candidats à l'enseignement. Ce n'est pas du professeur qui en sera chargé qu'on pourra murmurer qu'il a une sinécure.

En quoi donc consistera cet enseignement ? Je l'ai dit ailleurs, il n'y a pas, selon moi, à proprement parler, de science de l'éducation. C'est surtout affaire de goût, de tact, et de bonté unie à de l'autorité. Néanmoins, depuis qu'il y a des hommes qui s'occupent de l'éducation de la

jeunesse, beaucoup de systèmes ont été proposés, dont l'expérience a montré le fort et le faible et qu'il y aurait certainement profit à connaître. Puis, quand c'est un grand corps tel que l'Université qui la dispense, il est inévitable que l'éducation ait un air qui la distingue de celle qu'on reçoit ailleurs. et qu'elle obéisse à des idées directrices qui s'imposent à tous ceux qui en font partie. Enfin, quelque part qu'on fasse aux qualités naturelles des individus, on peut bien dégager à leur usage quelques conseils généraux précieux à méditer. Et voilà quelle sera précisément la matière d'un enseignement pédagogique.

Entrons dans le détail, et distinguons dans cet enseignement trois parts, une historique, une théorique et une pratique.

Des trois cours que j'organiserais par semaine le premier serait naturellement consacré à l'histoire de l'éducation, et j'en conformerais le plan à celui du remarquable ouvrage de M. Compayré qui porte ce titre. Le professeur passerait en revue, en les critiquant, les diverses méthodes d'éducation proposées depuis les origines jusqu'à nos jours, sans distinction de pays ni de temps ; il montrerait ce qui en est resté au crible de l'expérience de pratique et d'utilisable. L'objet de ce cours, son importance, son intérêt sont trop faciles à comprendre pour que je ne me dispense pas d'appuyer.

Le cours théorique comprendrait le système d'éducation morale propre à l'Université et tel que j'ai essayé ailleurs de le définir.

Il ne s'agit ni de façonner artificiellement, comme d'aucuns osent le proposer, des jeunes doctrinaires étroits et jaloux, claquemurés dans une formule comme les jésuites ou les dominicains le peuvent être dans leurs ordres respectifs (1), ni de changer le tempérament national de nos enfants, comme certains semblent le souhaiter (2),

(1) La proposition et la comparaison sont de M. Alfred Fouillée, dans l'art. *Monopole Universitaire*, *Revue bleue* du 18 février 1899.

(2) M. Edmond Demolins et, en général, nos Anglo-Saxons, quoi-  
qu'ils s'en défendent.

mais de développer et d'affermir en eux les qualités naturelles de la race ; d'en faire, dans la vie privée, des hommes initiatifs, hardis, laborieux, amis des entreprises libres. agriculture, industrie, commerce, aujlicu des fonctions bureaucratiques, ouverts d'ailleurs à toutes les choses grandes et belles, à l'héroïsme et à l'art, armés d'une volonté inébranlable de dire le Vrai, de faire le Bien, de réaliser le Beau ; — dans la vie publique, des citoyens libres et libéraux, respectueux des opinions et des croyances des autres, conscients de leur devoir de justice sociale, épris de la grandeur et de la richesse de leur pays, ayant le sens du passé de leur race et de son avenir, orientés au progrès et aux transformations nécessaires mais toujours dans le sens de la tradition nationale. Voilà l'idéal qui doit servir de moteur et de régulateur de la vie universitaire dans tous les ordres et à tous les degrés de l'enseignement ; nous devons l'avoir sans cesse devant les yeux comme le principe de l'unification morale de la nation.

On nous reproche avec raison de ne pas marquer nos élèves d'une empreinte morale assez profonde. De peur d'éveiller des susceptibilités d'ailleurs contradictoires, nous laissons échapper de nos mains des caractères sans couleur et sans relief, que la vie fait muer ensuite sans résistance en indifférents, en sceptiques et en jouisseurs. C'est au professeur dont je parle qu'il appartiendra de graver, par un dogmatisme sans faiblesse, dans l'esprit et dans le cœur de ses auditeurs, un type uniforme dans le principe, varié dans les manifestations, que ceux-ci iront ensuite répandre à travers les lycées et les collèges du pays tout entier.

C'est un préjugé soigneusement entretenu par les professeurs de philosophie et dont ils ont largement tiré profit pendant ces dernières années, de croire que cette catégorie de maîtres a des lumières particulières et des grâces d'état pour donner aux jeunes gens l'éducation morale et sociale. A l'heure où les élèves entrent dans cette classe, les fondations sont déjà jetées en eux ; et trop souvent le professeur de philosophie n'aboutit qu'à obscurcir des notions jusque-là très claires, si même sa sophistique n'est

pas une école de scepticisme. La vérité, c'est que l'éducation n'est pas l'œuvre d'un cours spécial, elle est le résultat de l'action lente et combinée des enseignements et des exemples reçus durant toute la période scolaire de tous les maîtres sans exception.

Reste le cours pratique, qui sera des trois le plus utile, s'il n'est pas le plus relevé. Le professeur enseignerait d'abord les éléments de la psychologie enfantine et juvénile. Eh quoi ? Aristote, Horace, Boileau ont senti l'importance qu'il y avait pour des orateurs et des poètes dramatiques d'étudier les caractères des hommes, et elle ne nous crèverait pas les yeux quand il s'agit de maîtres dont ce sera la profession de créer des caractères, non plus fictifs cette fois, mais réels et vivants, appelés à exercer un jour une part d'influence sur les destinées de la patrie !

Le professeur appellerait l'attention sur les qualités et les défauts ordinaires de l'enfant et du jeune homme, il indiquerait les moyens éprouvés par l'expérience pour développer les unes et réprimer les autres. Il avertirait qu'il n'y a pas un type unique, abstrait, de l'élève, mais des types divers, et qu'à chaque catégorie correspond un traitement spécial, que le maître habile sait appliquer avec art. Tant et de si beaux travaux ont été publiés sur ce sujet par des savants contemporains, en France aussi bien qu'à l'étranger !

Le professeur enseignerait aussi à faire la classe, comment on y met de l'ordre et de la variété, la manière rationnelle de répartir le temps entre les différents exercices, et comment tout cela change suivant l'âge et le nombre des élèves. Il enseignerait au surveillant l'art de discipliner une étude sans faire de la discipline. Surtout il profiterait du voisinage d'un lycée pour s'y rendre de temps en temps avec tout ou partie de son auditoire, il y donnerait une leçon de choses soit en faisant la classe ou l'étude lui-même, soit en la faisant faire à l'un de ses disciples sous ses yeux et sous sa direction. On a là sous la main une école d'apprentissage et de perfectionnement qu'on a totalement négligée jusqu'ici. Quel est donc cet

étrange privilège du métier universitaire où ce n'est pas en forgeant qu'on devient forgeron ?

Tout cela, d'ailleurs, je demande que ce soit fait sans pédanterie, mais avec bonne humeur et enjouement ; non pas de loin et de haut, mais de plain-pied avec l'auditoire ; non pas en savant qui laisse tomber dédaigneusement des formules sublimes, mais en homme qui veut connaître ses élèves et les aimer. Le professeur causera, se promènera avec eux ; il les recevra chez lui, il tâchera de fonder entre eux une émulation de politesse et de bon ton. Il entrera, sans violence, dans leur intimité, il recevra leurs confidences, il calmera les impatients, aiguillonnera les tièdes, relèvera les découragés, communiquera à tous un idéal, une foi. Il sera pour tous une façon de directeur laïque et tout à fait un ami.

Et cela encore sera une leçon, dont ceux-ci pourront profiter plus tard dans leurs relations avec leurs élèves. Ils les traiteront à leur tour comme on les aura traités, se souvenant que le programme le mieux élaboré ne saurait se substituer à l'action directe de l'homme fait sur l'adolescent et que c'est par le contact seul que l'un peut, pour ainsi dire, se décalquer sur l'autre. Pour former le caractère de l'enfant il faut vivre avec lui, et non à côté de lui, comme nous le pratiquons trop actuellement. La supériorité de l'éducation religieuse est dans ce commerce assidu, dans cette cohabitation du maître et de l'élève. M. Demolins, qui l'a compris, veut imiter nos rivaux sur ce point, et il a raison. Nous le voudrions aussi, dans la mesure possible, et si cette mesure est condamnée à rester moins large que celle de M. Demolins parce que nos lycées seront toujours, quoi qu'on fasse, beaucoup plus peuplés que son école, parce que nos professeurs ne manifestent guère de goût pour habiter avec leur famille à l'intérieur, et que, au surplus, l'intérieur des lycées se prête mal à fournir tant de logements, elle ne s'en trouverait pas moins singulièrement élargie par l'adoption des réformes que j'ai préconisées ailleurs, surtout par la diminution du nombre d'élèves par classe et par étude, et par le maintien du même professeur et du même surveil-

lant à la tête des mêmes élèves pendant deux sinon trois années consécutives. (1)

Le professeur ne se croirait plus quitte envers le maître d'études par un salut dédaigneux quand il le rencontrerait. Ils s'honoreraient l'un l'autre, et, s'étant connus sur le même banc d'apprentissage, ils seraient liés par un esprit de bonne camaraderie. Du même coup, paraissant plus estimé du professeur, le surveillant serait relevé aux yeux des élèves. Le professeur se mêlerait de temps en temps aux jeux de la récréation et aux travaux de l'étude : le surveillant assisterait quelquefois aux explications de la classe, et, s'il était bien choisi, pourquoi ne lui confierait-on pas, pendant la classe ou après, le soin de les continuer ou d'y revenir ? Sur lui aussi le professeur, mieux rétribué, se déchargerait des répétitions. Ensemble ils organiseraient pour leurs élèves communs une participation active à des œuvres de bienfaisance, de solidarité et d'assistance individuelles ou sociales ; ensemble, et sans autres formalités administratives, des conférences, des excursions et des jeux ; ensemble ils cultiveraient le moral de ces élèves conformément à l'idéal qui leur aurait été transmis. Il y a ailleurs des « unités de combat », il y aurait ici des sortes d' « unités d'éducation ».

Un autre moyen recommandé serait la création de ce qu'on a appelé des *directeurs d'études*. Les élèves internes et demi-pensionnaires de chaque lycée étant divisés par sections suivant l'âge et l'ordre d'études, des professeurs choisis pour leur vocation d'éducateurs, et dont le nombre varierait suivant celui des élèves, seraient préposés à la vie scolaire tout entière de ces sections. En dehors de sa classe, chacun aurait à s'occuper en étude, en récréation, et sans doute aussi au réfectoire et au dortoir, de la section qui lui serait confiée. Pour lui faciliter sa tâche, on lui donnerait la faculté d'habiter avec les siens au lycée.

Il ne faut pas se dissimuler les inconvénients de ce sys-

(1) Ouv. cité, chap. *Le Professeur*.

tème. Il n'aboutira guère en bien des cas qu'à la création d'une fonction de plus, et occupée peut-être plus souvent pour des raisons de convenance personnelle que d'adaptation véritable et de réelle vocation. Il maltraite, au profit des élèves de la classe du directeur d'études, ceux qui n'en seront pas, parce qu'ils intéresseront moins leur éducateur. Il dégage les autres professeurs vis-à-vis d'eux-mêmes d'une partie essentielle de leur charge. En frustrant le maître d'études de la partie de la sienne qui est la plus relevée il consacre son abaissement au rang de gardien. Il introduit enfin la réglementation froide et ponctuelle dans une mission qui vaut surtout par le goût inné, la générosité et le don de soi. Mais enfin cela sera, malgré tant d'imperfections, si supérieur à ce qui est qu'il convient d'en souhaiter la réalisation comme un progrès.

Ce que je tiens à faire observer, c'est que, à quelque moyen qu'on s'arrête, non seulement il ne dispense pas d'une formation pédagogique préalable, mais il la suppose. Car que ce soit chaque professeur et chaque maître d'études qui soient concurremment les éducateurs d'une génération d'élèves pendant deux ou trois années consécutives, — ce que je préférerais, — ou que ce soit un professeur spécial qui cumule avec sa fonction d'enseignement celle d'éducation, ils ne feront jamais les uns et les autres que ce qu'ils auront vu faire à un autre, leur guide et leur modèle, et ils le feront suivant la même méthode, dans le même esprit et probablement avec le même zèle qu'ils le lui auront vu faire. C'est pourquoi je propose pour la formation pédagogique des maîtres de l'Université la création d'un rouage nouveau, dont le besoin me paraît évident, et dont l'influence serait à la longue considérable.

---

## DE L'UTILITÉ DE LA LANGUE GRECQUE

DANS LE

## PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

PAR

**M. le chanoine C. FERRY,**

membre résidant.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est une cause à peu près désespérée que je viens défendre devant vous.

L'étude du grec dans l'enseignement classique est bien près d'avoir fait son temps. On n'en veut plus. Les savants la proscrivent ; les jeunes s'en détournent ; les parents l'appréhendent ; les législateurs la menacent et j'ai oui dire que plus d'un parmi nos excellents maîtres de l'Université, même parmi ceux dont le talent et les œuvres sont pénétrés de grec, abandonnent enfin celui-ci à son malheureux sort. Dans la tourmente pédagogique qui sévit à l'heure présente, ils se résignent au sacrifice nécessaire. Des deux mâts qui se dressaient jusqu'ici sur l'esquif de notre éducation littéraire, résolument ils en jettent un à bas. Ils estiment que la nef ainsi allégée et n'ayant plus que la voile latine reprendra son équilibre et voguera désormais victorieuse des écueils, assurée contre les orages et solide contre les vents.

Je ne sais si la manœuvre réussira, bien qu'habilement commandée. Mais, au moment où le grec ne devient plus qu'une épave, me sera-t-il permis de regretter (oh ! bien



timidement) le temps où son pavillon flottait sonore et azuré sur nos études classiques ?

Quelles sont donc les raisons pour lesquelles on condamne le grec ? Ses adversaires ne nient point les qualités éminentes de cette langue. Ils rendent justice aux chefs-d'œuvre qui l'ont illustrée. Ils reconnaissent qu'autrefois, pour une société enfermée dans ses barrières naturelles, vivant presque uniquement de ses traditions et de ses rêves, l'étude du grec avait sa raison d'être. Qu'auraient donc appris les jeunes gens d'alors si ce n'est le grec ? Et encore cette science du grec était bien imparfaite, si imparfaite que les Hellénistes modernes jugeraient faire œuvre peu sérieuse que de s'en contenter. A bien apprendre le grec tel qu'il s'est révélé de nos jours, il faudrait tant au professeur qu'à l'élève, à celui-là pour enseigner, à celui-ci pour s'instruire, nombre d'heures, de semaines et d'années. Or, à quoi bon ? Pourquoi perdre dans une étude sans fruits un temps que réclament d'autres leçons bien autrement pratiques celles-là ? Pourquoi attacher l'enfant à ces travaux d'une érudition superficielle et vaine ? Pourquoi l'immobiliser dans une méthode surannée, dans un passé qui ne peut plus revenir, le bercer de refrains démodés et l'exposer, ainsi, sans expérience, à l'entrée de la vie, sur une scène dont les décors lui seront une surprise, les personnages des êtres inconnus, et le rôle qu'il doit remplir lui-même, une véritable improvisation ? Le grec est une langue morte : — qu'on le laisse dormir son dernier sommeil. Ce n'est pas dans le champ des morts qu'il faut attarder nos jeunes ; c'est dans l'arène de la vie qu'il faut les lancer.

Assurément le grec est une langue morte. Mais d'abord pour les langues, destinées à être apprises, être morte c'est une qualité.

Les langues vivantes sont comme dans un état de perpétuelle instabilité. Elles ont la fièvre de la vie. Elles se modifient suivant les circonstances de temps et de climat, varient de province en province, s'affinent ou s'alourdissent suivant les influences qui dominent les peuples qui les parlent. Pour les bien connaître, il faut aller les sur-

prendre sur le sol même où elles règnent et après de longs mois de contact c'est à peine si l'on peut se flatter de les posséder et d'en être maître. Il n'en est pas ainsi du grec ; ses traits sont bien fixés ; sa physionomie bien arrêtée ; l'empreinte qu'en reçoit l'intelligence ne varie pas sous des modifications continuelles et la science que l'on en possède a des qualités de ténacité que l'on rencontre rarement ailleurs.

Dirai-je que, si l'on ne parle plus le grec, cela n'empêche pas qu'il vive ? Il vit dans tout ce qui nous entoure. C'est le grec qui respire dans le marbre de nos statues. C'est lui qui a tracé les lignes harmonieuses de nos palais. C'est lui qui anime les fresques gracieuses ou austères qui rehaussent et colorent nos lambris. C'est lui qui a dessiné les mosaïques aux fines nuances qui enrichissent nos demeures. Il n'est pas jusqu'à nos paysages eux mêmes qui ne nous rappellent ceux de l'Hellénie. Le soleil qui dore le front de l'Hymette, les oliviers chers à Sophocle, les platanes qui ombrageaient le Lycée, la mer aux flots d'azur qui faisait écho aux paroles de Démosthènes, la brise qui souffle au vallon de Tempé, tout ce décor merveilleux des scènes historiques ou tragiques de la Grèce, nos adolescents le voient, le touchent, le comprennent, et sans peine, sans sortir de chez eux ; ils y replacent les personnages qui passent sous leurs yeux, car ce paysage, ce soleil, cette mer, ces arbres, cette brise, c'est encore, avec des teintes radoucies et plus variées, le paysage même de la France.

J'entends bien que le grec ne peut nous servir dans nos excursions aux pays étrangers, qu'il n'est point agent commercial ni industriel, qu'il n'apporte pas d'élément bien direct à l'éducation pratique visée par nos réformateurs. Encore faut-il admettre que s'il ne fait pas de nous des cosmopolites, il nous aide à être ce que nous ne serons jamais assez, c'est-à-dire nous-mêmes et Français. Mieux en effet que l'étude du latin celle du grec affine le goût. La sobriété, la justesse des termes, la simplicité de bon aloi si chère à nos grands écrivains, la rigueur de la dialectique, la manière charmante de dire les choses avec

esprit, et pourtant sans éblouir, l'ironie malicieuse et sans méchanceté, la maîtrise de soi-même qui fait que l'on ne dit que ce que l'on veut dire et rien au-delà, voilà des qualités bien françaises et que nous souhaitons tous à notre jeunesse; et c'est à quoi contribue puissamment l'étude du grec.

Les défenseurs du latin soutiennent avec raison qu'on ne peut le laisser de côté puisqu'il contient la sève qui a fait fleurir notre langue française. Or, ils ont beau s'en défendre : notre parler tient aussi de la langue et du génie de la Grèce. Ce n'est pas seulement dans les plaines de l'Arno où sous les bois de Tibur que nos excellents écrivains sont allés butiner. Ils sont allés aussi aux bosquets de l'Attique et aux rives verdoyantes de l'Ionie. Ils en ont rapporté ce parler qu'à l'aurore de la Renaissance on qualifiait de délectable, parler savoureux, doux et fort, à la fois clair et profond, ailé et léger comme aussi sonore et retentissant à ses heures et que nous appelons tout bonnement le Français. En réalité notre littérature tient du grec ce qu'elle a de plus exquis.

Nos écrivains tant admirés, Corneille et Racine, Bossuet et Fénelon, Pascal et Malebranche, Molière et La Fontaine, Voltaire et Montesquieu, les fins esprits du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'éblouissante pléiade qui a ouvert le nôtre, même cette phalange hardie de novateurs qui jette de vrais flammes pour produire de savantes ténèbres, tous ceux en un mot qui nous ont charmé et nous charment encore aujourd'hui, poètes, philosophes, orateurs, romanciers, critiques, historiens, savants, oui tous, maîtres ouvriers en vers et en prose, qui ont fait de notre langue, une lyre harmonieuse, un ciseau puissant, un burin à la gravure indélébile, ou qui l'ont aiguisée comme une épée, tous ont trempé leur métal, or, argent ou acier dans la fournaise aux feux purs et toujours rayonnants de l'antiquité grecque.

Voulez-vous donc que nos jeunes générations connaissent bien leur langue, je dis plus, qu'elles entrent en communication avec l'âme française dans ses plus belles manifestations religieuses, intellectuelles, artistiques et littéraires, ne les détournes pas de l'étude du grec.

Soit, me répondra-t-on : vous nous parlez de véritables trésors, mais de trésors qu'il faut réserver à une élite. A celle-là seulement, à celle qui doit un jour nous instruire ou nous gouverner par sa parole, nous défendre par son talent, nous guérir par sa science, à celle-là réservez l'entrée de la grotte mystérieuse. Qu'elle y pénètre pour recueillir perles et diamants. Elle en cisèlera des coupes qui porteront à nos lèvres le breuvage de l'antiquité vivifié par la forte ambrosie des sciences nouvelles. Mais pour la moyenne de nos élèves, elle ne saurait que faire de ces richesses : il lui faut, pour vivre et faire sa place dans le monde, un métal moins fin et plus résistant, qui soit de monnaie courante en tout pays et non des médailles antiques quel que soit le fini de leur modelé.

Vous voulez donc une élite ? Mais à l'avance tout le monde voudra en être, de l'élite, et les parents eux-mêmes se résigneront avec peine à voir leurs fils enrôlés prématurément dans la médiocrité. Que si vous voulez la discerner vous-même, cette élite, votre meilleur moyen sera encore l'étude dont vous proclamez l'inutilité.

Certes, nous ne prétendons pas faire de nos enfants des Hellénistes consommés ; mais nous estimons que pour la moyenne de ceux à qui, par suite de leur position sociale, l'enseignement primaire, même supérieur, ne saurait suffire, l'étude du grec a des avantages inappréciables. Où trouverait-on un terrain plus doux, plus propice aux premiers efforts de l'intelligence ? Laissez l'enfant, aidé de sa mémoire, l'outil présidentiel dont Dieu l'a armé pour ses jeunes années, emporter les difficultés du rudiment, la conquête du reste lui sera facile. Son oreille s'habitue aux sons harmonieux de l'idiome dont chaque expression lui révélera une pensée. Il respirera le parfum de poésie éclos sous les grands arbres qui ont ombragé notre civilisation. Heure par heure et sans s'en douter il creusera son joyeux sillon, et lorsque l'instant de la récolte, c'est-à-dire le jour de l'adolescence se sera levé, il recueillera la moisson, pleine de gerbes, légère pour les uns, serrée et drue pour les autres, mais pour tous saine et substantielle.

Ce n'est pas, entendons-nous bien, que de ces conversations matinales avec les auteurs grecs nous conservions plus tard dans la vie des souvenirs bien distincts. Comme le latin, plus vite que lui, le grec s'oublie. Si quelquefois des réminiscences s'éveillent en nous des pages d'Homère ou de Sophocle, de quelques-uns de ces textes sur lesquels nous nous penchions du temps de notre adolescence, cela est bien vague, et n'a guère plus de consistance que les brumes légères et lointaines qui forment les souvenirs du passé. Nous nous rappelons quelques noms ; nous mentionnons, impuissants à les citer, un ou deux passages signalés par les maîtres à notre admiration, physionomies aux contours indécis, qui s'effacent à mesure que nous avançons dans la vie et dont l'apparition n'est pas toutefois sans charmes pour nous. Mais là ne se borne pas le profit de nos études classiques. Nous n'avons plus sous les yeux les auteurs, perdus dans quelque coin de nos bibliothèques, peut-être même égarés dans l'étalage du bouquiniste : mais ce qui nous reste de notre contact avec nos vieux auteurs, alors même que la conscience de sa formation ne soit pas bien claire, c'est un trésor de pensées raisonnables et justes qui constitue un apport considérable à notre richesse intellectuelle et morale ; c'est une aptitude à discerner les vraies proportions des choses ; c'est une fraîcheur de sensibilité prompte à s'émouvoir devant toute œuvre marquée d'un reflet de raison supérieure, de grâce exquise ou de beauté sereine ; c'est le don de saisir imparfaitement sans doute, mais assez pour la goûter, l'harmonie immanente qui relie entre elles les œuvres du génie et les coordonne aux splendeurs mystérieuses de la création.'

Nous le conféssons bien sincèrement. Le grec ne conduit pas directement à l'entrée de maintes carrières qui sollicitent aujourd'hui l'activité de nos jeunes. L'ingénieur a-t-il besoin de grec pour construire des machines, adapter des leviers, faire mouvoir ses roues d'engrenage ? A quoi peuvent servir Pindare ou Platon au marin qui fend de son hélice les flots de la mer ? Est-ce avec des lambeaux de Thucydide que le soldat apprendra

la théorie militaire? Le commerçant doit-il chercher ses notions dans la géographie de l'Odyssée, et le cultivateur, pour repeupler ses vignobles, recourra-t-il aux Economiques de Xénophon? Ce serait paradoxal que de le soutenir! Il faut à toutes ces vocations un apprentissage spécial, des études et des cours professionnels. Mais ceci doit venir à son heure et en son temps. Avant de courber l'enfant sur des connaissances exclusivement pratiques, formons-lui un cœur, une intelligence, une volonté. Au lieu de l'enfermer dès l'éveil de sa raison dans l'horizon de l'utile, élevons-le jusqu'au beau idéal qui doit diriger sa carrière quelle qu'elle soit. Développons son imagination, éclairons peu à peu sa raison; nourrissons-le d'idées saines et hautes, exerçons son jugement. Sans doute il est bon, il est indispensable de donner à la gymnastique du corps le temps qui lui est nécessaire. Mais l'esprit, autant que le corps, réclame son exercice journalier, qui lui apprenne à se mouvoir, à se fléchir, à s'étendre, à retrouver son équilibre, à gravir sans essoufflement et sans vertige les hauteurs de la pensée, à se faire en un mot des muscles puissants et forts. Pour arriver à ce résultat, nos adversaires comptent sur le latin. Pourquoi se priver volontairement d'une ressource aussi puissante que l'étude du grec? Dira-t-on que le latin est supérieur au grec comme instrument de moralisation? Mais nulle part, les sentiments, les pensées qui forment le patrimoine de l'humanité, n'ont reçu une expression aussi vraie, aussi naturelle, aussi éloquente que sur les lèvres de nos auteurs; et, pour n'en citer que quelques exemples, l'amour de la patrie a rencontré dans Platon une magnifique interprète; les défaites triomphantes à l'envi des victoires ont été célébrées par Démosthènes en termes immortels, les droits intangibles de la conscience ont reçu de Sophocle un hommage qui retentit encore à travers les siècles, Euripide a peint en traits inoubliables l'amour filial et conjugal, ces vertus qui font l'honneur du foyer: c'est-à-dire qu'il y a là des clartés qui sont à nos vérités chrétiennes ce que l'aube émergent de la nuit est au grand soleil illuminateur.

On se lamente beaucoup à l'heure présente sur l'état d'âme de notre jeunesse. On assure qu'elle manque d'enthousiasme, qu'elle ne s'éprend plus d'aucun idéal, que le sens de l'admiration est éteint en elle, qu'elle reste froide devant les joies du devoir accompli, de l'honneur maintenu sans tache, du bien répandu autour de soi, du sacrifice accepté, voulu, désiré, ambitionné pour une noble et sainte cause. A part l'affaiblissement de l'élément religieux, sur lequel un de nos présidents faisait entendre naguère de si hautes et si opportunes vérités, il y a d'autres causes secondaires à ce mal. Pourquoi tarir les sources d'où jaillissent les émotions fécondes dont on déplore la disparition ? Je me persuade que la fréquentation des auteurs grecs pouvait en plus d'une circonstance être une de ces sources. Et ici j'en appelle aux témoignages des maîtres blanchis dans la profession. Ils vous diront que pendant les vingt et trente années de leur professorat, alors qu'ils avaient devant eux des groupes d'élèves se succédant d'années en années, différents d'intelligence et de caractère, ils en ont rarement rencontrés qui fussent insensibles à l'explication des auteurs. Aux plus beaux passages, quand la magnificence des descriptions, le cri pathétique du drame, la vivacité de la narration, l'enchantement de la poésie, l'éclat jaillissant d'une vérité supérieure, saisissait, charmait, enlevait leur imagination et remuait leur cœur, malgré leur légèreté naturelle, profonde était l'impression produite sur cette jeunesse. Oui, profonde et sérieusement éducatrice. La sélection des esprits se faisait alors d'elle-même. C'était la majorité qui constituait l'élite que l'on nous concède maintenant et non sans regrets. Mais voilà ; il s'agit de vouloir, et alors on voulait.

En vérité notre enseignement secondaire subit depuis quelque temps d'étranges traverses. Au sortir de l'année terrible, les hauts conseils académiques, loin de s'en prendre au grec de nos défaites, lui firent au contraire dans l'enseignement une part, il faut l'avouer, triomphante. Les auteurs jusque-là réservés aux aspirants aux grades supérieurs furent mis entre les mains des élèves, même à

partir de la quatrième. Les causeries de Lucien, les dialogues de Platon, les récits et les harangues de Thucydide, les Economiques de Xénophon, la poétique d'Aristote vinrent se ranger sur les bureaux des élèves à côté des chefs-d'œuvre des Latins. C'était le temps où l'évêque d'Orléans faisait représenter devant un auditoire empressé les tragédies de Sophocle dans leur langue originale, où Lecoute de Lisle rétablissait dans ses poèmes la vraie prononciation des vocables grecs, où la découverte d'un manuscrit grec, fût-il de la décadence la plus avérée, était signalée comme une victoire, où le jardin des racines grecques, si longtemps desséché, se reprenait à reflleurir avec des grâces qu'on ne lui avait pas soupçonnées. Mais où sont les neiges d'antan ? Cette brillante apparition du grec s'est évanouie devant les feux vainqueurs de l'astre naissant, nous voulons dire du baccalauréat moderne et de l'enseignement professionnel. Aujourd'hui le grec est le vrai, presque le seul coupable de la crise qui nous afflige et de la torpeur des études. C'est lui l'obstacle au progrès. Voilà le linge qui enveloppe encore notre jeunesse et qui entrave la liberté de ses mouvements. Qu'on se hâte de l'en débarrasser, afin qu'elle puisse sans retard, car elle n'a pas une heure à perdre, gravir les sommets ardu de la science, parcourir les plaines sans fin de la géographie, se rompre au maniement des langues modernes et se présenter enfin sur le champ de bataille de la vie civile, politique, industrielle et commerciale, prête à tous les combats et défiant tous les adversaires. Telles sont les nouvelles destinées désirées pour la jeunesse. Le courant des mœurs nouvelles, la révolution économique que les progrès de la science sont en train d'accomplir, peut-être aussi le contre-coup des vicissitudes politiques et du choc d'idées qu'elles déterminent nous poussent rapidement vers ces rivages inconnus. Les atteindra-t-on ? Ne sera-ce qu'un rêve dont on ne touchera jamais la savoureuse réalité ? Peut-être. Mais ce que nous savons c'est que les avantages de l'étude du grec appartiennent jusqu'ici non à l'imagination mais à l'histoire, et je crois, Messieurs, sans faire injure aux générations instruites à l'école mo-



derne, pouvoir souhaiter qu'elles portent aussi vaillamment que celles qui se sont élevées à l'ombre du grec, l'honneur et la juste influence du nom et du génie Français.

Jadis, au temps où l'on ne dédaignait pas les amplifications oratoires. il y avait un sujet de développement cher aux professeurs et qui ne déplaisait pas aux élèves. Il s'agissait de se reporter à l'époque de la Renaissance après la chute de Constantinople, de dépeindre l'arrivée sur nos côtes de Provence d'un navire apportant les fugitifs de la Grèce et les précieux manuscrits soustraits à la fureur des barbares, de leur souhaiter la bienvenue, d'entendre leurs remerciements et de les conduire à la maison Commune où les attendait un enthousiaste accueil. Notre imagination de rhétoricien entassait figure sur figure pour décrire le noble vaisseau s'avançant lentement sous le vent qui gonflait ses voiles. Il nous semblait qu'il était monté par les grands hommes dont les noms peuplaient notre mémoire. C'était Homère, Pindare, Eschyle, Platon. Démosthènes, la poésie, la philosophie, l'éloquence antique, qui nous arrivaient avec les proserits; et les paroles montaient pressées à nos lèvres pour saluer leur gloire et les consoler de leur exil.

Aujourd'hui il y aurait bien une scène à faire; mais ce serait celle du départ et non celle de l'arrivée. Et l'on ne manquerait pas de peindre sur la rive deux groupes harmonieux fêtant l'embarquement du grec pour les contrées d'où on ne revient plus : le premier, celui des professeurs se résignant à ne plus l'enseigner; le second, celui des élèves se félicitant de ne plus l'apprendre. Il y aurait un troisième groupe, le nôtre, celui de ceux qui regrettent la fin d'une noble et bienfaisante tradition. Vous nous pardonneriez. Messieurs, de nous être attardés près des flots pour contempler encore une fois l'esquif qui s'éloigne et va disparaître à l'horizon. Nous ignorons si les exilés sont frappés d'un bannissement perpétuel : mais nous sommes sûrs que, si nous avions à vous présenter un recours en grâce, vous seriez, Messieurs, les premiers à l'accueillir. Ne sommés-nous pas en Académie ? Ne devons-nous pas à

nos ancêtres d'Athènes l'origine des institutions dont la nôtre fait partie, si bien appropriées à l'esprit Français et qui maintiennent jusqu'au fond des provinces le culte du bon, du beau et du vrai. A vous entendre, à lire vos œuvres, on sent bien que vous avez été nourris du suc de l'antiquité grecque. Vous êtes de l'élite et de la meilleure, et vous ne songez pas à vous en défendre. Cela ne vous empêche point de rendre justice au progrès partout où il se présente. Vous ne retardez pas sur votre siècle ; vous marchez avec lui. Aurai-je besoin d'un autre exemple pour conclure que l'on peut avoir étudié le grec, l'avoir aimé et rester toujours l'homme de son temps ?

---

# CONCOURS OUVERTS

pour les années 1899 et 1900.

---

L'Académie met au Concours deux études, pour participer aux prix à décerner, savoir :

## I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1900

### Etude d'histoire relative au département du Gard

Les concurrents, libres de choisir une localité, un château, un établissement religieux, une institution civile, la philologie, devront arrêter leur travail à la Révolution.

## II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1901

Etude sur la vie et les œuvres d'un littérateur, historien, orateur ou poète (décédé), originaire du département du Gard.

---

### CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 *décembre* 1899, pour le premier concours, et le 31 *décembre* 1900, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

## DOCUMENTS ANNEXES

*pour servir à l'histoire de l'Académie.*

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

### DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1<sup>o</sup> { Jean-François SÉQUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.  
Charles Prudent de BÉCDBLIEVRE, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller), comprend :*

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et  
estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant anciennes que modernes, son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,  
et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des choses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout estimé vingt-cinq mille livres). »

*(Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.)*

19 janvier 1780. — *Seconde donation entre vifs, par M. J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller).*

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les hoirs Masmé-jean, Deu<sup>lle</sup> veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le s<sup>e</sup> Gallian, — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.

» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s<sup>r</sup> Séguier,  
» et de mad<sup>lle</sup> sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze  
» mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille  
» livres à l'hôtel-Dieu de la même ville

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-  
» more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur  
» et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s<sup>r</sup> Daniel Mur-  
» jas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux som-  
» mes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains  
» de M. de Génas, délégué de l'Académie, des deniers de M<sup>sr</sup> de Bec-  
» delièvre, évêque de Nîmes. »

21 janvier 1780. — *Acte de rachat de lods, grevant la pro-  
priété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le  
paiement d'une somme capitale de quinze cents livres.  
(Aux minutes de M<sup>e</sup> Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui  
étude de M<sup>e</sup> Grill, notaire.)*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépouillée de toutes les valeurs  
dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Con-  
vention (1791), portant confiscation des biens des communautés reli-  
gieuses et corporations diverses.

2<sup>o</sup> L'abbé d'ORVAC de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de  
Nîmes (neveu de M<sup>sr</sup> de Becdelièvre) et membre de l'Académie.

10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille  
» livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux  
» ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait,  
» en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût  
» blesser la religion, les lois ou les mœurs. »

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10  
juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des  
PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour  
y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1<sup>er</sup> septembre 1784, âgé de 81  
ans. M<sup>lle</sup> Marianne Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29  
mars 1786.

3° Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).

15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Bellot.*

Après avoir constitué sur la tête de M<sup>me</sup> Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M<sup>me</sup> veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, sous forme de rentes sur l'État ou de valeurs en bons placements, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou » supérieure des enfants adultes, dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion, à leur pays, même à leur nationalité, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'administration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en » provenant, suivant ses intentions ; — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on paiera tout ou partie des frais d'instruction, et » d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être » un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute » autre considération. Autant que possible, un même protégé sera » poussé jusqu'aux plus hautes études ; et quand il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée » pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

(M<sup>me</sup> veuve Maumenet, usufruitière, est décédée à Nîmes le 5 mai 1897. L'Académie poursuit activement la liquidation de l'héritage.)

4° Jacques-Prosper-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).

1<sup>er</sup> juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de M<sup>e</sup> Grill, notaire à Nîmes.*

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succession de ma cousine, M<sup>me</sup> Huguet, ou la somme équivalente, dont les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'État »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement, pour l'acquittement des droits de succession, doit s'élever à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.

l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1<sup>o</sup> M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M<sup>me</sup> Huguet; 2<sup>o</sup> de M<sup>lle</sup> Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais d'enregistrement sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

*(L'autorisation du legs est en instance.)*



**TABLEAU NOMINATIF**

DES

**MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES**

---

**BUREAU DE 1898.**

*Président d'honneur* : M. LE PRÉFET DU GARD (*disposition statutaire*).

---

*Président* . . . . . M. le comte E. de BALINCOURT, O. ✱.  
*Vice-Président* . . . . . M. Achille BARDON, receveur de l'enregistrement.  
*Secrétaire perpétuel*. M. Paul CLAUZEL, ✱, avocat, ancien bâtonnier.  
*Secrétaire adjoint* . . . M. Fernand DAUDET, avocat, conseiller général.  
*Treasorier* . . . . . M. Fernand BRUNETON, ✱.  
*Biblioth.-Archiviste*. M. Georges MAURIN, avocat, ancien magistrat.

---

---

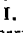

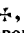
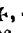

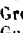

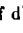
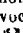

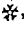
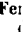


## PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES


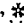
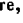

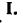
au 31 décembre 1898.

### CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait  
dans la ville de Nîmes.

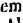
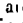


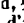
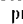
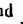
| Nos d'ordre. | DATES<br>des nominations. | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | PRÉDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|              |                           | Messieurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MM.                         |
| 1            | 15 juillet 1850 ...       | Jules Salles, peintre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ...                         |
| 2            | 9 mai 1874. ....          | Melchior Doze, I.  ,  ,  ,  , peintre. | Flouest.                    |
| 3            | 6 avril 1878. ....        | L'abbé Cam. Ferry, chanoine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Abbé Azaïs.                 |
| 4            | —                         | Victor Robert, avocat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Bonnaud.                    |
| 5            | 31 décembre 1881.         | Ed. Bondurand, I.  , archiviste du département (1).                                                                                                                                                                                                                                       | Charles Sagnier.            |
| 6            | 11 février 1882. ...      | Marcellin Clavel, anc. présid. du tribunal de com.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Henri Roussellier.          |
| 7            | 23 février 1882. ...      | Joseph Simon, instituteur public.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Léon Penchinat.             |
| 8            | 2 juin 1883. ....         | Elie Mazel, docteur en médecine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Présid. Pefou.              |
| 9            | 5 avril 1884. ....        | Abbé Goiffon, vicaire-général de l'Ev <sup>ché</sup> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Alph. Dumas.                |
| 10           | —                         | Grotz,  , pasteur de l'Eglise réformée.                                                                                                                                                                                                                                                   | Jean Gaidan.                |
| 11           | 2 mai 1885. ....          | Gustave Fabre, I.  , pasteur.                                                                                                                                                                                                                                                             | Ernest Roussel.             |
| 12           | 27 juin 1885. ....        | Georges Maurin, avocat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Emile Im-Thürn.             |
| 13           | —                         | Comte Edgard de Balincourt, O.  , chef d'escadron en retraite.                                                                                                                                                                                                                            | Albin Michel.               |
| 14           | 23 juillet 1887. ...      | Bardon, receveur de l'enregistrement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Ch. Dombre.                 |
| 15           | 14 avril 1888. ....       | Marquis de Valfons, ancien député.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Eug. Brun.                  |
| 16           | —                         | Alexandre Ducros, homme de lettres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Irénée Ginoux.              |
| 17           | 23 mars 1889. ....        | Paul Clauzel,  , avocat, conseiller municipal.                                                                                                                                                                                                                                          | Aurès.                      |
| 18           | 28 février 1891. ...      | E. Benoit-Germain,  ,  , présid. du Conseil des Prud'hommes.                                                                                                                                         | Gouazé.                     |
| 19           | 9 avril 1892. ...         | L. de Curières de Castelnau, avocat, conseiller général.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Henry Révoil.               |
| 20           | —                         | Fernand Bruneton,  , anc. présid. de la Société d'agriculture.                                                                                                                                                                                                                          | Ern. Delépine.              |
| 21           | 30 décembre 1895          | Abbé J. Julien, chanoine, aumônier du Lycée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Abbé Magnen.                |
| 22           | —                         | L. Enjalbert, pasteur de l'Eglise réformée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pasteur Dardier.            |

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1872.

| Nos d'ordre. | DATES<br>des nominations.      | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                                                                                                                                                                              | PRÉDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|              |                                | Messieurs                                                                                                                                                                                                                           | MM.                         |
| 25           | 10 février 1894....            | Emile Reynaud,   , avocat, doct. en droit.                        | Eugène Bolze.               |
| 24           | —                              | Félicien Allard, architecte.                                                                                                                                                                                                        | Ch. Liotard.                |
| 25           | —                              | Fernand Daudet, avocat, conseiller général.                                                                                                                                                                                         | Dr Puech.                   |
| 26           | 7 juillet 1894.....            | Abbé François Durand, aumônier.                                                                                                                                                                                                     | Dr Reynaud.                 |
| 27           | —                              | Jacques Rocafort, docteur ès-lettres, professeur au Lycée.                                                                                                                                                                          | Faudon.                     |
| 28           | 28 juillet 1894....            | Gustave Barral, docteur en médecine.                                                                                                                                                                                                | Coustalet.                  |
| 29           | 1 <sup>er</sup> juin 1895..... | Gaston Maruéjol, ancien maire de Nîmes.                                                                                                                                                                                             | De Montvaillant.            |
| 30           | —                              | Gabriel Carrière,  , conservateur du musée archéologique.                                                                                          | Balmelle.                   |
| 31           | 29 juin 1895....               | Abbé Cl. Delfour, docteur ès-lettres, professeur à Saint-Stanislas, à Nîmes                                                                                                                                                         | Estève.                     |
| 32           | 29 février 1896...             | Pierre Delamare, docteur en médecine.                                                                                                                                                                                               | E. Falgautolle.             |
| 33           | 6 juin 1896.....               | Bertrand, général de division du cadre de réserve, G. O.  , I.  . | F. Boyer                    |
| 34           | 15 mars 1897.....              | Gérard Lavergne, ingénieur.                                                                                                                                                                                                         | A. Bigot.                   |
| 35           | 19 mars 1898....               | Michel Jouve, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel.                                                                                                                                                                       | Ch. Lenthéric               |
| 36           |                                | N...                                                                                                                                                                                                                                |                             |

**CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,**

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

| Messieurs |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                      |                        |
|-----------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 1         | 20 août 1859.....                | Léonce Destremx,  , propriétaire, à Saint-Christol-lès-Alais.                                                                                                       | —                      |
| 2         | 4 juillet 1874....               | Edm. Hugues, percepteur, à Lyon.                                                                                                                                                                                                                     | —                      |
| 3         | 31 juillet 1875....              | Ch. Domergue, à Beaucaire.                                                                                                                                                                                                                           | —                      |
| 4         | 20 avril 1878....                | Armand Lombard-Dumas, à Sommières.                                                                                                                                                                                                                   | —                      |
| 5         | 4 décembre 1880.                 | Goudard,  , archéologue, à Manduel.                                                                                                                                 | —                      |
| 6         | 30 avril 1884....                | Deloche,  , inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris (1).                                                                                                | —                      |
| 7         | —                                | Louis Michel-Jaffard,  , I.  , premier Président de la Cour d'appel d'Aix (2). | —                      |
| 8         | 23 juillet 1881....              | Prosper Falgautolle, à Vauvert.                                                                                                                                                                                                                      | —                      |
| 9         | 1 <sup>er</sup> janvier 1885.... | Pelon, O  , président honoraire à la cour d'appel de Nîmes, à Saint-Hippolyte (3).                                                                                | —                      |
| 10        | 9 février 1884....               | Torcapel Alfred, ingénieur de la compagnie P.-L.-M., à Avignon (4).                                                                                                                                                                                  | —                      |
| 11        | 3 juillet 1886....               | Germer-Durand François,  , architecte du département de la Lozère, à Mende (5).                                                                                   | Rodier de Labruguière. |
| 12        | 19 novembre 1887..               | Bruguier-Roure, archéologue, à Pont-Saint-Esprit (6).                                                                                                                                                                                                | Soulier.               |

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1864.  
 (2) id. id. membre résidant en 1878.  
 (3) id. id. id. en 1871.  
 (4) id. id. id. en 1883.  
 (5) id. id. correspondant en 1879.  
 (6) id. id. id. en 1875.

| Nos d'ordre. | DATES<br>des nominations. | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                       | PREDÉCESSEURS<br>immédiats. |
|--------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|              |                           | Messieurs                                                                    | MM.                         |
| 13           | 17 janvier 1891. . .      | Marsaut, ingén.-direct. des Mines, à Bessèges.                               | Villaid.                    |
| 14           | —                         | D'Albiousse Lionel, juge, à Uzès (1).                                        | Abbé Magnen.                |
| 15           | —                         | De Laille, curé-archiprêtre, à Uzès (2).                                     | Im-Thörn.                   |
| 16           | —                         | Albert Marignan, directeur de la Revue du Moyen Âge, à Aiguës-vives (3).     | Comte de Pontmartin.        |
| 17           | 15 décembre 1894.         | Abbé Frédéric Souhard, curé-doyen de Villeneuve-lès-Avignon.                 | Abbé Blanc                  |
| 18           | —                         | Abbé C. Nicolas, curé-doyen de Saint-Gilles, chanoine honoraire.             | Abbé Delacroix.             |
| 19           | —                         | Edmond Lugol, *, président de l'Union des associations agricoles du Sud-Est. | Léonce Curnier.             |
| 20           | 4 janvier 1896 . . .      | Edmond Falgairolle, **, Procureur de la République à Aubusson (4).           | E. Bose.                    |
| 21           | 18 janvier 1896. . .      | Fernand Desfours-Dorté, receveur de l'enregistrement à Bagnols-sur-Cèze.     | H. Roussellier.             |
| 22           | 24 avril 1897 . . . . .   | Raymond Février, pasteur, à St Hippol -du-Fort.                              | A. Jeanjean.                |
| 23           | 17 juillet 1897. . . . .  | T. C. Frère Sallustien, à Uzès.                                              | D <sup>r</sup> Martin.      |
| 24           | 14 mai 1898. . . . .      | Abbé Etienne Bouisson, curé à Beauvoisin.                                    | Ch. Gide.                   |

**MEMBRES HONORAIRES.**

Messieurs

- 26 avril 1860. . . . . L. Bretignière, \*, inspecteur honoraire d'académie, à Paris.
- 19 décembre 1868 . . E. Gaspard, \*, professeur de rhétor. au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
- 25 avril 1874. . . . . Mgr Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876. . . Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Condorcet.
- 16 décembre 1876. . . Isaïe Brunel, \*, inspecteur général en retraite, à Bourg-la-Reine (Seine).
- 23 février 1878 . . . . Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris.
- 14 décembre 1878. . . Gaston Boissier, G. O. \*, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris.
- 14 mai 1887. . . . . Général Pothier, O. \*, ex-commandant la brigade d'artillerie du 16<sup>e</sup> corps d'armée, à Castres.
- 22 février 1890. . . . Gouazé, C. \*, ancien premier président de la Cour d'appel de Nîmes, à Toulouse.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1873.  
 (2) id. id. id. en 1884.  
 (3) id. id. id. en 1888.  
 (4) id. id. id. en 1886.  
 } membre résidant en 1893.

- 31 janvier 1891. . . . . Bory, député du Cantal (1).  
 25 mai 1891. . . . . Allmer, archéologue, à Lyon.  
 5 décembre 1891. . . . . Hévoil, O. ✱, architecte du Gouvernement, à Nîmes.  
 17 décembre 1892. . . . . Joseph Blanc, peintre d'histoire, à Paris.  
 — Léopold Morice, statuaire, à Paris.  
 31 décembre 1892. . . . . Abbé Magnen, aumôn. de l'hôpit. génér., à Nîmes (2).  
 2 décembre 1893. . . . . Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.  
 12 janvier 1895. . . . . Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Paris.  
 5 décembre 1896. . . . . Gaston Darboux, O. ✱, membre de l'Institut, doyen  
 de la Faculté des sciences de Paris.  
 16 janvier 1897. . . . . Mgr Béguinot, évêque de Nîmes.  
 4 décembre 1897. . . . . Fr. Mistral, O. ✱, homme de lettres, à Maillane (3).  
 8 janvier 1898. . . . . Ch. Lenthéric, O. ✱, I. (4), inspecteur général  
 des ponts-et-chaussées (4).  
 19 novembre 1898. . . . . Fernand Verdier, avocat, ancien magistrat (5).

### CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 26 juin 1847. . . . . Isidore Hedde, ✱, ancien délégué du gouvernement  
 en Chine.  
 20 mars 1852. . . . . Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).  
 5 janvier 1856. . . . . Mme Hérald de Page (Comtesse de Vernède de  
 Corneillan), à Lourmarin.  
 16 février 1856. . . . . Charles Jalabert, O. ✱, peintre, à Paris.  
 25 janvier 1858. . . . . Martel, ✱, méd. en chef des hospices, au Puy.  
 20 juin 1863. . . . . E. Connelly, ✱, anc. conseil. à la Cour de cassation.  
 11 février 1865. . . . . Ch. Revillout, ✱, profess. de littérature française à la  
 faculté des lettres de Montpellier.  
 11 mars 1865. . . . . Maillet, professeur de philosophie au Lycée Louis-le-  
 Grand, à Paris.  
 28 mars 1868. . . . . Alexis Giraud-Teulon, homme de lettres, à Cais-  
 sargues.  
 — J. Benoit, ✱, prof. à la Fac. de méd., à Montpellier.

- (1) Entré dans la Compagnie au titre de membre résidant en 1889.  
 (2) id. id. correspondant en 1892.  
 (3) id. id. id. en 1886.  
 (4) id. id. id. en 1865.  
 devenu membre résidant en 1868.  
 (5) id. id. au titre de correspondant en 1867.

- 2 janvier 1869..... Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
- 18 juin 1870..... Paul de Rouville, ✨, professeur et doyen de la Faculté des sciences, à Montpellier.
- 15 avril 1871..... P. Cazals de Fondouce, ing. civil, à Montpellier.
- 20 avril 1872..... Mgr A. Fabre, évêque de la Réunion.
- 5 décembre 1874... Mgr Fuzet, évêque de Beauvais.
- 27 février 1875..... Baron Edm. de Rivières, au châ. de Rivières, par Gaillac.
- 22 mai 1876..... Vict. Laval, méd. aide-major de 1<sup>re</sup> classe au 10<sup>e</sup> dragons.
- 1<sup>er</sup> juillet 1876.... De Berluc Pérussis, de l'académie d'Aix.
- 29 juillet 1876..... Alfred Léger, ingénieur civil, à Lyon.
- 19 mars 1881... .. Teixeira de Magalhaës, professeur a l'Université de Coïmbre.
- 20 mai 1882.... .. Dax, docteur médecin, à Sommière.
- 30 déc. 1882..... Michel Edouard, ✨, docteur-médecin, à Paris et à la Bourboule.
- 14 Juin 1884..... P. Fesquet, pasteur, à Cognac.
- 8 novembre 1884... Tarry, ✨, archéologue, à Paris.
- 13 décembre 1884... Boiffils de Massanne, à Sumène.
- 7 février 1885..... Charles Frossard, pasteur protestant, à Paris et à Bagnères-de-Bigorre.
- Chanoine Ferd. Saurel, de Montpellier.
- Espérandieu Emile, ✨, capitaine, à Saint-Maixent.
- Georges Fabre, ✨, inspecteur des forêts, à Nîmes.
- Rousset Louis, archéologue, à Uzès.
- 8 janvier 1887..... Abhé Roman, chanoine honoraire à Verfeuil.
- 2 avril 1887..... Cheysson, O. ✨, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, à Paris.
- 9 juillet 1887..... Grasset-Morel, à Montpellier.
- 18 mai 1889..... Chanoine Lamoureux, curé-doyen de Saint-André-de-Majencoules.
- 30 novembre 1889.. Arthur de Cazenove, à La Salle.
- 28 décembre 1889.. A. Martel, avocat, à Paris.
- Abbé Durand, curé de Peyremale.
- Georges Martin, botaniste, à Paris.
- 31 mai 1890..... Henri Mazel, attaché au ministère de la marine, à Paris, ex-directeur de la revue l'*Ermitage*.
- 25 avril 1891..... de Masquard, publiciste, à St-Césaire-lès-Nîmes.
- 5 décembre 1891.. Troulbias Numa, négociant, à Alais.
- 2 janvier 1892..... A. de Nèsmes-Desmarots, d'Aiguemortes.
- 16 janvier 1892... Barré de Saint-Venant, inspecteur des forêts, à Nevers.

- 31 décembre 1892. . Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna  
(Italie).
- 13 juillet 1893. . . . . A. Chansroux, poète, à Beaucaire.
- 4 novembre 1893. . Mgr Henri Constans, Le Vigan.
- 13 janvier 1894. . . . . Adrien Roux, avoué, à Uzès.
- 24 février 1894. . . . . G. Bayle, sous-bibliothécaire au musée Calvet, à  
Avignon.
- 2 juin 1894. . . . . Onésime Coste, instituteur, à Massillargues-Attuech.
- 9 février 1895. . . . . Alfred Falguière, chef de bureau à la sous-préfecture,  
Le Vigan.
- 23 février 1895. . . . . Abbé Henri Rouvière, curé à Saint-Christol-lès-Alais.
- 20 avril 1895. . . . . Docteur J. Bouillet, à Béziers.
- 16 janvier 1897. . . . . Abbé Louis Bascoul, curé à Rochefort-du-Gard.  
— Adolphe Roux, à Paris, (décédé en 1899).
- 13 mars 1897. . . . . Odile Pannet, docteur en droit, Le Reynard par  
Quissac (Gard).
- 24 avril 1897. . . . . Alphonse Artozoul, avocat, à Lyon.
- 17 juillet 1897. . . . . Griollet de Géer, archéologue, à Paris.  
— L. de Sarran d'Allard, archiviste, à Alais.
- 14 mai 1898. . . . . Abbé Henri Brun, curé à Théziers.  
— Abbé Pierre-Marie Roux, curé à Aujargues.
- 17 décembre 1898. . M<sup>me</sup> Marthe Boucoiran-Dubois, à Saint-Genès-de-Mal-  
goirès (Gard).  
— Robiu, Nil Joseph, colonel d'infanterie en retraite,  
C. ✱, I. ✱, de Saint-Omer.
-

---

**LISTE**  
DES  
**SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.**

---

- Aisne*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.  
— Société académique de Laon.  
— Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.  
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.  
*Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.  
*Alpes (Basses-)*... Société académique, à Digne.  
*Alpes (Hautes-)*... Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.  
*Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Belfort (Terr. de)*. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.  
— Société de statistique de Marseille.  
— Académie des sciences, belles-lettres et arts, Marseille.
- Culvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.  
— Société archéologique de France, à Caen.  
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.  
— Commission des beaux-arts, à Caen.

- Charente*..... Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*.... . Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Rône.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*... Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme*..... Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*.... Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère*..... Société d'archéologie, à Quimper.
- .. Société académique, à Brest.
- Gard*..... Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Bibliothèque communale, à Bagnols-sur-Cèze.
- Garonne (Haute-)*.. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Université de Toulouse.



- Garonne (Haute-)*. Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
- Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
- Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
- Société académique hispano-portugaise, à Toulouse.
- Gironde*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
- Hérault*..... Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à Montpellier
- Société archéologique, à Montpellier.
- Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
- Société d'étude des langues romanes, à Montpellier.
- Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- Ille-et-Vilaine*... Société archéologique, à Rennes.
- Indre-et-Loire*... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
- Isère*... .. Académie delphinale, à Grenoble.
- Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
- Jura*..... Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
- Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny
- Landes*..... Société de Borda, à Dax.
- Loir-et-Cher*.... Société des sciences et des lettres, à Blois.
- Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
- La *Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
- Loire (Haute-)*... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy-en-Velay.
- Loire-Inférieure* .. Société académique, à Nantes.
- Société archéologique, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
- Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

|                               |                                                                                                       |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Lot-et-Garonne</i> . . .   | Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.                                                      |
| <i>Lozère</i> . . . . .       | Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.                             |
| <i>Maine-et-Loire</i> . . . . | Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.                                                     |
| <i>Manche</i> . . . . .       | Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô. |
| —                             | Société académique, à Cherbourg.                                                                      |
| <i>Marne</i> . . . . .        | Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.                               |
| —                             | Académie de Reims, à Reims.                                                                           |
| —                             | Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.                                                    |
| <i>Meurthe-et-Moselle</i>     | Académie de Stanislas, à Nancy.                                                                       |
| —                             | Société d'archéologie lorraine, à Nancy.                                                              |
| <i>Meuse</i> . . . . .        | Société philomathique, à Verdun.                                                                      |
| —                             | Société des lettres, sciences et arts, à Barle-Duc.                                                   |
| <i>Morbihan</i> . . . . .     | Société polymathique du Morbihan, à Vannes.                                                           |
| <i>Nièvre</i> . . . . .       | Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.                                           |
| <i>Nord</i> . . . . .         | Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.                                               |
| —                             | Société d'émulation, à Cambrai.                                                                       |
| —                             | Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.                                                  |
| —                             | Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.                 |
| —                             | Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.                                              |
| —                             | Société d'émulation, à Roubaix.                                                                       |
| <i>Oise</i> . . . . .         | Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.                             |
| —                             | Comité archéologique, à Senlis.                                                                       |
| —                             | Comité archéologique, à Noyon.                                                                        |
| <i>Orne</i> . . . . .         | Société de Flers.                                                                                     |
| <i>Pas-de-Calais</i> . . . .  | Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.                                                       |
| —                             | Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.                                       |
| —                             | Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.                                        |
| —                             | Société académique, à Boulogne-sur-Mer.                                                               |

- Pas-de-Calais* . . . Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- Puy-de-Dôme* . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses-)*. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhône* . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
- Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon.
- Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles, à Lyon
- Saône-et-Loire* . . . Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon
- Société éduenne, à Autun.
- Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
- Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône.
- Saône (Haute)* . . . Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe* . . . . . Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- Société historique et archéologique du Maine, au Mans
- Savoie* . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
- Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers
- Savoie (Haute-)* . . Société floumontane, à Annecy.
- Seine* . . . . . Société des antiquaires de France, à Paris.
- Société nationale d'agriculture de France, à Paris.
- Société d'anthropologie, à Paris.
- Société philotechnique, à Paris.
- Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
- Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

|                             |                                                                              |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Seine</i> .....          | Annales du musée Guimet, à Paris.                                            |
| —                           | Société académique Indo-Chinoise de France, à Paris.                         |
| —                           | Revue de la Société des études historiques, à Paris.                         |
| —                           | Société d'étude des langues grecques, à Paris.                               |
| <i>Seine-et-Marne</i> ...   | Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.                            |
| <i>Seine-et-Oise</i> .....  | Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.         |
| —                           | Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles. |
| —                           | Société archéologique, à Rambouillet.                                        |
| <i>Seine-Inférieure</i> ... | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.                      |
| —                           | Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.                           |
| —                           | Société havraise d'études diverses, au Havre.                                |
| <i>Somme</i> .....          | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.                     |
| —                           | Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.                               |
| —                           | Société d'émulation, à Abbeville.                                            |
| <i>Tarn</i> .....           | Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.                        |
| <i>Tarn-et-Garonne</i> ...  | Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.                   |
| <i>Var</i> .....            | Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.              |
| —                           | Académie du Var, à Toulon.                                                   |
| <i>Vaucluse</i> .....       | Académie de Vaucluse, à Avignon.                                             |
| —                           | Société du Museum Calvet, à Avignon.                                         |
| <i>Vienne</i> .....         | Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.                              |
| —                           | Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.         |
| <i>Vienne (Haute-)</i> ...  | Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.                  |
| <i>Vosges</i> .....         | Société d'émulation des Vosges, à Epinal.                                    |
| <i>Yonne</i> , .....        | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre         |
| —                           | Société d'études, à Avallon.                                                 |
| —                           | Société archéologique, à Sens.                                               |

---

**Sociétés étrangères correspondantes.**

- Allemagne* . . . . Académie d'histoire et archéologie de Thuringe,  
à Iena.
- Alsace-Lorraine.* Académie de Metz.
- Société des sciences et arts de la Basse-Alsace,  
à Strasbourg.
- Société d'histoire naturelle, à Colmar.
- Angleterre* . . . . . Société littéraire et philosophique, à Man-  
chester.
- Belgique* . . . . . Académie royale d'archéologie de Belgique, à  
Anvers.
- Société d'archéologie de Bruxelles.
- Espagne* . . . . . Athénée de Barcelone.
- Etats-Unis* . . . . . Smithsonian Institution, à Washington.
- Société d'histoire naturelle, à Boston.
- Société zoologique d'Harvard Collège de Cam-  
bridge (Massachussets).
- *Geological Survey*, à Washington.
- Italie* . . . . . Accademia dei Lincei, à Rome.
- Académie des sciences et arts, à Modène.
- Mexique* . . . . . Secretaria de Fomento, colonizacion é industria  
de la Republica Mexicana, à Mexico.
- Norvège* . . . . . Université de Norvège, à Christiania.
- Suède* . . . . . Université royale de Lund.
- Académie des Antiquités au Musée national de  
Stockholm.
- Bibliothèque de l'Université royale d'Upsala.
- Société royale des sciences et lettres de Gothem-  
bourg.
- Suisse* . . . . . Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

**Revues.**

- Journal des Savants*, à Paris.
- Revue épigraphique du midi de la France*, de M. Allmer, à Lyon.
- Bibliothèque de l'école des Chartes*, à Paris.
- Revue de l'histoire des religions*, par M. Albert Réville (Annexe  
du musée Guimet), à Paris.
- Annales du Midi*, revue archéologique, historique et philologique de  
la France méridionale, à Toulouse,
- L'Ermitage*, à Paris.
- Polybiblion*, à Paris,

## LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS A TITRE D'HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES

au cours de l'année 1898.

---

*Les cachettes de Fondev de Loupian, de la Boissière et de Bouterès-Péret*, par M. Cazalis de Fondouce.

*Biographie de Jean Fauvety, président du Tribunal révolutionnaire d'Orange*, par M. Alphonse Artozoul.

*Jean-Jacob de Rossel baron d'Aigaliers*, par M. Prosper Falgairolle.

*Raymond de Durfort. — Etude d'histoire ecclésiastique*, par le chanoine F. Saurel.

*Lamartine poète lyrique*, par M. Ernest Zyromski.

*Rapport sur les travaux de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES pendant l'année 1897*, par M. Galien Mingaud.

*Decouverte d'objets abandonnés dans une ancienne exploitation de galène argentifère aux environs de Saint-Jean-du-Gard*, par M. Galien Mingaud.

*Considérations psychologiques autour de l'AFFAIRE DREYFUS*, par M. Henri Mazel.

*Notizie storiche di Castelnuovo in Napoli*, par M. Ferdinando Colonna de principi di Stigliano.

*Au pays Cévenol, poésies*, par M. Raymond Février.

*Le Docteur Bernardin Martin, notice biographique*, par M. Lombard-Dumas.

*Les populations primitives. — Essai d'interprétation de documents archéologiques par la géologie et les textes*, par M. le général Pothier.

*Memoires et travaux de chirurgie et d'anthropologie*, par le Docteur Jules Reboul, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Nimes, etc.

*L'Hérésiarque, drame en cinq actes et en prose*, par M. Henri Mazel.

*Etudes d'ethnographie préhistorique. — Fouilles à Brasempouy, en 1896*, par MM. Ed. Piette et J. de la Porterie.

*Essais poétiques et littéraires*, par le chanoine Roman.

*Sur divers points de la morphologie externe des aphrodisiens*, par M. G. Darboux fils.

*Les véritables instruments de l'âge de la pierre*, par M. A. Thieullen.

*Rapport sur LA SOCIÉTÉ PROVENÇALE*, de M. Charles de Ribbe, par M. L. de Berluc Pérussis.

*Notice sur le Temple de Bagnères en Bigorre*, par M. Ch. Frossard.

*Catalogue des livres, médailles et objets d'art ou de curiosité légués par le Docteur C. Cavalier* (Bibliothèque de la ville de Montpellier).

*Le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens*, par M. Joseph Perrin.

*L'urine du Castor*, par M. Jules Gal.

*Etudes sur les vers-à-soie (3<sup>e</sup> note)*, par M. Jules Gal.

*Soumission des Beni-Yala et opérations du colonel Canrobert en juillet 1849*, par le colonel Robin.

*Notes zoologiques : Le castor du Rhône. — Note sur un castor du Rhône. — Une légende sur les couleuvres. — LE CORÆBUS BIFASCIATUS dans les environs de Nîmes en 1898*, par M. Galien Mingaud.

*Essai sur les eaux thermales de Saint-Laurent-les-Bains*, par M. A.-J.-Maurice Fuzet du Pouget.

*L'abbé Pialat, confesseur de la foi dans les Cévennes, à l'époque de la Révolution*, par M. l'abbé Ernest Sarran.

*Les Masets nimois*, par M. l'abbé Ernest Sarran.

*Croquis et réflexions, poésies*, par M. Henry Bauquier.

*Le Musée social. — Les Lauréats du travail agricole. — 20 octobre 1898*, par M. Georges Maurin.

*Nécrologie. — Révérend Emilien-Sigismond Frossard*, par M. Ch.-L. Frossard.

*Les nominations épiscopales du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, par M. le chanoine Ulysse Chevalier.

*Les traductions du Psautier en vers latins au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. Hugues Vaganay.

*Flore des champignons supérieurs du département de Saône-et-Loire*, par MM. R. Bigeard et A. Jacquin.

*Claude Domergue et la Terreur à Beaucaire (1793-1794)*, par M. Ch.-M. Domergue.

*Les sources nourricières du crédit populaire et agricole et le projet de loi sur les Caisses régionales devant le Sénat,* par M. Charles Rayneri.

*Du fonctionnement pratique des Caisses régionales de crédit agricole,* par M. Georges Maurin.

*Tir de l'infanterie aux grandes distances. — La rasance des terrains avec le clipsomètre,* par M. le lieutenant d'André, du 100<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

.....



---

---

## PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES.

### MÉMOIRES.

#### PREMIERE SÉRIE (XVIII<sup>e</sup> SIECLE).

Récueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Récueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

#### DEUXIEME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804-1805).  
Broch. in-8°.

- |   |   |                                              |
|---|---|----------------------------------------------|
| — | — | pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.          |

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

Lacune de 10 ans (1822-1832).

#### TROISIEME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

- |   |   |                                        |
|---|---|----------------------------------------|
| — | — | 1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).        |
| — | — | 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé).      |
| — | — | 1840-1841. 1 vol. in-8°.               |
| — | — | 1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1845-1846. 1 vol. in-8°.               |

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

- |   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| — | — | 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé). — |
|---|---|-------------------------------------|

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

#### QUATRIEME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

- |   |   |                          |
|---|---|--------------------------|
| — | — | 1852. 1 vol. in-8°.      |
| — | — | 1853. 1 vol. in-8°.      |
| — | — | 1854-1855. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1856-1857. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1858-1859. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1860. 1 vol. in-8°.      |

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

**CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).**

|                                  |          |                                                                      |
|----------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------|
| Mémoires de l'Académie du Gard.  | 1861.    | 1 vol. in-8°.                                                        |
| —                                | —        | 1862. 1 vol. in-8°.                                                  |
| —                                | —        | 1863. 1 vol. in-8°.                                                  |
| —                                | —        | 1863-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables<br>de 1804 à 1860.          |
| —                                | —        | 1864-65. 1 vol. in-8°.                                               |
| Règlement de l'Académie du Gard. | 1866.    | broch. in-8°.                                                        |
| Mémoires de l'Académie du Gard.  | 1865-66. | 1 vol. in-8°.                                                        |
| —                                | —        | 1866-67. 1 vol. in-8°.                                               |
| —                                | —        | 1867-68. 1 vol. in-8°.                                               |
| —                                | —        | 1868-69. 1 vol. in-8°.                                               |
| —                                | —        | 1869-70. 1 vol. in-8°, avec les Tables<br>décennales de 1861 à 1870. |

**SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).**

|                                 |       |                                  |
|---------------------------------|-------|----------------------------------|
| Mémoires de l'Académie du Gard. | 1871. | 1 vol. in-8°.                    |
| —                               | —     | 1872. 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1873. 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1874. 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1875. 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1876. 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1877. 1 vol. in-8° en 2 parties. |

**SEPTIÈME SÉRIE (1878) (Format agrandi).**

|                                   |                  |                                                                  |
|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------|
| Mémoires de l'Académie de Nîmes.  | 1878.            | 1 vol. gr. in-8°.                                                |
| Règlement de l'Académie de Nîmes. | 23 mars 1878.    | broch. in-8° de 35 pages.                                        |
| Mémoires de l'Académie de Nîmes.  | 1879.            | 1 vol. gr. in-8°.                                                |
| —                                 | —                | 1880. — —                                                        |
| —                                 | —                | 1881. — —                                                        |
| —                                 | —                | 1882. — —                                                        |
| —                                 | —                | 1883. — —                                                        |
| —                                 | —                | 1884. — —                                                        |
| —                                 | —                | 1885. — — avec les Tables<br>décennales de 1871 à 1880.          |
| —                                 | —                | 1886. 1 vol. gr. in-8°.                                          |
| —                                 | —                | 1887. 1 vol. —                                                   |
| —                                 | —                | — — Supplément : <i>Manuel de<br/>Dhuoda</i> , 1 vol. gr. in-8°. |
| —                                 | —                | 1888. 1 vol. gr. in-8°.                                          |
| Règlement de l'Académie de Nîmes. | 21 janvier 1888. | broch. in-8° de 30 pages.                                        |

Mémoires de l'Académie de Nîmes. 1889, 1 vol. gr. in-8°.

|   |   |             |            |                                                 |
|---|---|-------------|------------|-------------------------------------------------|
| — | — | 1890,       | —          | —                                               |
| — | — | 1891,       | —          | —                                               |
| — | — | 1892,       | —          | —                                               |
| — | — | 1893,       | —          | —                                               |
| — | — | 1894,       | —          | —                                               |
| — | — | 1895,       | —          | — avec les Tables<br>décennales de 1881 à 1890. |
| — | — | 1896, 1 vol | gr. in-8°. |                                                 |
| — | — | 1897,       | —          | —                                               |
| — | — | 1898,       | —          | —                                               |

---

## PROCÈS-VERBAUX.

- Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° Je  
225 pages (Epuisé).
- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé)
  - Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
  - Années 1847—48. 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).
  - Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).
  - Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
  - Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
  - Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 231 pages.
  - Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
  - Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
  - Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
  - Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
  - Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
  - Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
  - Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
  - Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
  - Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
  - Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 203 pages.
  - Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
  - Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 253 pages.
  - Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
  - Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
  - Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
  - Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.
  - Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
  - Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
  - Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
  - Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.
  - Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.
  - Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.
  - Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.
  - Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

- 
- Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.
- — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.
  - — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.
  - — Année 1881, 1 vol. in-8° de 142 pages

|                                  |             |                                        |
|----------------------------------|-------------|----------------------------------------|
| Bulletin de l'Académie de Nîmes. | Année 1882, | 1 vol. in-8° de 160 pages.             |
| —                                | —           | Année 1883, 1 vol. in-8° de 148 pages. |
| —                                | —           | Année 1884, 1 vol. in-8° de 204 pages. |
| —                                | —           | Année 1885, 1 vol. in-8° de 175 pages. |
| —                                | —           | Année 1886, 1 vol. in-8° de 167 pages. |
| —                                | —           | Année 1887, 1 vol. in-8° de 172 pages. |
| —                                | —           | Année 1888, 1 vol. in-8° de 88 pages.  |
| —                                | —           | Année 1889, 1 vol. in-8° de 99 pages.  |
| —                                | —           | Année 1890, 1 vol. in-8° de 104 pages. |
| —                                | —           | Année 1891, 1 vol. in-8° de 106 pages. |
| —                                | —           | Année 1892, 1 vol. in-8° de 111 pages. |
| —                                | —           | Année 1893, 1 vol. in-8° de 151 pages. |
| —                                | —           | Année 1894, 1 vol. in-8° de 164 pages. |
| —                                | —           | Année 1895, 1 vol. in-8° de 125 pages. |
| —                                | —           | Année 1896, 1 vol. in-8° de 94 pages.  |
| —                                | —           | Année 1897, 1 vol. in-8° de 92 pages.  |
| —                                | —           | Année 1898, 1 vol. in-8° de 114 pages. |

L'Académie laisse à chacun de ses membres  
la responsabilité des doctrines émises ou  
des faits avancés dans les travaux signés de leurs noms.